



HAL
open science

L'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés

Benjamin Vial

► **To cite this version:**

Benjamin Vial. L'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés. Science politique. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2020. Français. NNT : 2020GRALH008 . tel-03110601v2

HAL Id: tel-03110601

<https://shs.hal.science/tel-03110601v2>

Submitted on 9 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Science Politique mention Politiques Publiques**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Monsieur Benjamin VIAL

Thèse dirigée par **Philippe Warin, Directeur de recherche
CNRS, Laboratoire Pacte / CNRS UMR 5194**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE / CNRS UMR 5194**
dans **l'École Doctorale Science de l'Homme, du Politique et du
Territoire (SHPT)**

L'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés.

Thèse soutenue publiquement le **22 octobre 2020**
devant le jury composé de :

Madame Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY

Chargée de recherche, INJEP, Paris (Membre).

Monsieur Thierry BERTHET

Directeur de recherche, CNRS, Université Aix-Marseille (Rapporteur).

Monsieur Tom CHEVALIER

Chargé de recherche, CNRS, Université de Rennes (Membre).

Monsieur Dominique GLASMAN

Professeur émérite, Université Savoie Mont Blanc (Membre invité).

Madame Léa LIMA

Maitresse de conférences HDR, CNAM, Paris (Rapporteur).

Madame Patricia LONCLE

Professeure des universités, Université de Rennes (Présidente).

Monsieur Philippe WARIN

Directeur de recherche, CNRS, Université Grenoble Alpes (Directeur).



Remerciements

J'adresse mes premiers remerciements à toutes les personnes interviewées dans le cadre de cette recherche. Je suis toujours très touché que les humains acceptent ainsi de partager leurs expériences de vie. Merci beaucoup de m'avoir donné du temps et de m'avoir fait confiance. J'espère que ce travail est à la hauteur de votre parole. J'espère aussi qu'il reflète la qualité et la diversité de vos points de vue.

Je remercie chaleureusement Philippe Warin, mon directeur de thèse, qui m'a invité à vivre cette expérience dans le monde de la recherche, alors que je pensais devoir terminer ma scolarité avec un goût d'inachevé. J'ai découvert une autre façon d'envisager la recherche académique, en prise directe avec le terrain, proche des acteurs sociaux, exigeante sur le plan scientifique. Merci d'avoir pris le temps de me sensibiliser à la question complexe du non-recours. Merci de m'avoir accompagné tout au long de cette longue aventure. Merci de m'avoir soutenu dans les moments difficiles. Merci d'avoir été patient.

Mes remerciements vont également aux membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail. Je vous remercie d'avoir continué à me suivre et à me soutenir au fil des années.

L'aventure de la recherche a commencé par un stage au sein de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore). J'ai ici une pensée particulière pour Annie-Claude Salomon et Catherine Gucher qui m'ont orienté vers l'Odenore. Je remercie très sincèrement toute l'équipe de l'Odenore, Nathalie Blanchet, Louis Bourgois, Catherine Chauveaud, David Laumet, Julien Lévy, Amélie Mazé, Pierre Mazet, Héléna Revil, Antoine Rode, Philippe Warin, et toutes les autres personnes passées par l'Observatoire. Nous avons partagé nos bureaux, échangé nos idées, discuté nos résultats, construit et réalisé de beaux projets. Nous avons également passé de très bons moments sur le balcon de la MSH à contempler les montagnes enneigées. J'ai pris plaisir à travailler avec vous. Je me suis senti soutenu dans les moments difficiles. J'ai beaucoup appris à vos côtés. Je vous suis très reconnaissant. Je remercie Julien à qui je dois beaucoup, à la fois sur le plan professionnel, mais aussi sur le plan personnel. Merci pour toutes ces discussions, tous ces conseils, tous ces projets. Ta force de conviction est une ressource inestimable pour les personnes qui ont la chance d'évoluer à tes côtés. Merci aussi pour ton écoute et ta générosité. Je remercie David qui m'a sensibilisé aux enjeux

éthiques et moraux dans le travail social, Pierre qui a pris le temps de discuter avec précision mes premiers textes, Héléna qui a participé au travail de relecture des chapitres, en plus de s'être toujours montrée disponible pour me parler des papillons dans le cœur des humains.

Je remercie toute l'équipe de la MSH-Alpes grâce à laquelle j'ai pu travailler dans de très bonnes conditions. Je pense aussi à toi Dominique avec qui j'ai partagé de très bons moments. Je remercie les équipes du Laboratoire Pacte et de l'École Doctorale pour leur disponibilité et leur soutien. Un grand merci à Pascale Trompette et Guillaume Roux qui ont su trouver les bons mots pour m'aider à garder le cap. Merci beaucoup à Elsa Guillaud et Dominique Mansanti qui nous ont donné, avec Julien Lévy, l'opportunité d'animer le séminaire « Publics des politiques publiques » du Master « Villes, Territoires, Solidarités » (VTS). Merci aussi à l'Institut de Formation en Travail Social (IFTS) pour les interventions sur le non-recours aux droits sociaux et sur les politiques d'insertion socioprofessionnelle. Je remercie également les séminaires doctorants « Horizons croisés » et « Chocolat » auxquels j'ai pu participer au cours des premières années de la thèse. J'en profite ici pour saluer Manon Pesle, Clara Egger, et Julie Fondriest. Un grand merci à tous les membres du RT 15 « Sociologie de la jeunesse » de l'Association Française de Sociologie (AFS) pour leur ouverture d'esprit. Merci aussi aux différents membres de la Chaire de recherche sur la jeunesse de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) pour les échanges et les moments partagés au cours de nos événements communs. J'adresse également mes remerciements aux équipes du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations, et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) rencontrées au fil de nos collaborations, et notamment lors des Ateliers Internationaux de Recherche et d'Actions (AIRA). J'ai ici une pensée toute particulière pour Geneviève McClure, Guillaume Ouellet et Marie-Christine Brossard-Couture. Je n'oublierai pas de sitôt les chansons de Bernard Adamus, l'opération Rimouski, les aventures de gros coude, les parties de pétanque, les balades en vélo.

Je remercie la Région Rhône-Alpes pour le financement de mes trois premières années de thèse via le dispositif de soutien à la recherche de l'ARC 8. Je souhaite également remercier l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), la Chaire « Publics des politiques sociales » (Fondation UGA), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse, et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), la Caisse National des Allocations Familiales (CNAF) qui m'ont soutenu

financièrement au cours des dernières années de la thèse. Je vous remercie pour la qualité de nos échanges qui ont largement contribué à la réalisation de ce travail de recherche. Un grand merci à Yaëlle Amsellem-Mainguy, Louis Bourgois, Sandrine Dauphin, Anne-Marie Dieu, Francine Labadie, Julien Lévy, Jeanne Moeneclay, Lorise Moreau, Joaquim Timotéo.

Pendant cette longue expérience de vie, j'ai eu la chance de pouvoir renouer avec la passion du théâtre. Cette deuxième vie a été indispensable pour retrouver un équilibre. Je remercie toute l'équipe du Créarc. Merci pour tous ces moments magiques. Merci aussi de m'avoir fait confiance. Une pensée particulière pour Fernand Garnier et les projets que nous partageons. Un grand merci à Letizia Santucci et Vaïk Ian Langlois pour la belle aventure du « Dindon ». Une pensée spéciale pour l'intelligence et la poésie de Romano Garnier. Merci pour « Faust ». Merci pour tous ces beaux voyages initiatiques. Merci à tous les comédiens du Créarc, et tout particulièrement à l'Atelier de Réalisation Théâtrale. Tous ces moments passés ensemble sont très précieux. J'en profite ici pour remercier Alain du Korner et Bernie du Café Bayard. Je remercie la belle équipe des « Valises », German, Hélène, Jean, Kevin, Louise, et bien sûr, le grand Thierry Gratier De Saint Louis. Je remercie toute l'équipe de « Lettre à arthrogrypose », avec une pensée particulière pour Juliette Lesne sur le chemin du colibri. Un grand merci à Loona Lionnet et Yassine Lemonnier de la « Compagnie Arcanum ». En plus de vos univers artistiques, j'ai découvert grâce à vous la passion des Poi, qui m'a accompagné tout au long de l'écriture. Enfin, je ne peux pas parler de passion artistique sans évoquer le football. Même si je joue moins depuis quelque temps, je suis loin d'avoir raccroché les crampons. On se retrouvera bientôt sur le terrain les copains.

J'adresse un immense merci à tous mes amis qui ont toujours été là pour moi, à commencer par mes amis d'enfance et mes amis de lycée. Je suis très chanceux de tous vous avoir. Anaïs, petit bourgeon, tu es magnifique. Une perle rare. Je remercie très fort ma deuxième famille, les beaux Merles, Dominique, Yves, Perrine, Anaïs, Rémi, avec qui j'ai tant partagé. Sylvain de Paris, un exemple de ténacité et d'intégrité, je sais que tu seras toujours là, quoi qu'il arrive. Sylvain de Grenoble, la force tranquille, on a partagé notre quotidien au 5 avenue, tu as traversé une bonne partie de cette aventure avec moi, un grand merci à toi. Je pense aussi à toi Ludovic, après bientôt trente ans d'une amitié sereine, c'est toujours bon de se retrouver. Je remercie aussi tes parents, Véronique et Michel, pour tous les bons moments passés dans

ce bel appartement. Un grand merci à mon ami Pierre de Saint-Ismier. Il n'y a rien de plus réconfortant que de voir ton sourire. Merci à toi Sébastien pour ton amitié fidèle, ton écoute et tes précieux conseils. Merci aussi à Chloé, Déborah, Charline, Stéphanie, Alain, Louise, Anne-Sophie, Jonathan. Je remercie aussi chaleureusement les amis rencontrés ces dernières années, avec une pensée particulière pour tous les copains du théâtre. Germán, merci pour toutes ces belles discussions, toutes ces bonnes soirées, merci aussi de m'avoir convaincu de reprendre le théâtre. Juliette, merci pour tous ces moments de complicité, au retour du théâtre ou autour d'un bon thé. Je crois en toi. J'en profite ici pour remercier Julien, Malou, Léo, et bien sûr, Poulette, pour tous les étés passés dans la belle maison de Champigood à essayer de terminer ma thèse. Merci aussi à la famille des coquelicots, Elmine, Amandine, Corentin, Elisabeth, toujours présents dans les moments importants.

Je remercie du fond du cœur ma famille. Vous m'avez toujours soutenu, à tous les niveaux. J'ai beaucoup de chance. Je remercie ma mère, Marie-Noëlle, qui est pour moi un exemple de courage et la générosité. Merci pour tout ce travail invisible. Merci aussi pour tous ces moments de poésie. Je remercie mon père, Jean-Félix, pour son soutien indéfectible dans les moments difficiles, et pour son esprit de controverse qui aura contribué à forger ma posture scientifique. Merci aussi d'avoir ouvert mon esprit à d'autres horizons sociaux. Merci à Céline, Solène, Coline, Chantal, Simon, Isabelle, ainsi qu'au magnifique Téou, pour tous les bons moments passés ensemble. Je remercie aussi Loona avec beaucoup d'amour et de reconnaissance. Sans toi, je crois que je n'aurais pas pu terminer. Je te dois beaucoup. Merci pour ta patience, ton soutien, tes conseils, ton intelligence, ton inspiration, ta tendresse, ton amour. J'adresse un grand merci rempli d'émotion à mes deux grands frères, Tristan et Martin, qui ont beaucoup compté dans ma construction personnelle. Je te remercie Tristan d'avoir été un exemple de résilience et de détermination. Merci aussi d'avoir partagé ton goût pour la réflexion sociologique en me conseillant la lecture de mon premier ouvrage sociologique. Je te remercie Martin pour ton écoute, ta douceur, ton grand cœur. Merci pour tous ces moments partagés. Je retiens ta joie de vivre.

Table des matières

RESUME ET MOTS-CLES	15
ABSTRACT AND KEYWORDS	16
LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES	17

INTRODUCTION GENERALE..... **18**

1. PRESENTATION GENERALE DE LA RECHERCHE	20
1.1 UNE THESE SUR L'EXPERIENCE DU NON-RECOURS AUX INSTITUTIONS D'INSERTION	20
1.2 UNE APPROCHE DES POLITIQUES PUBLIQUES PAR LE NON-RECOURS	22
1.3 L'EMERGENCE DU PROBLEME PUBLIC DU NON-RECOURS	25
2. CADRAGE AUTOUR DU SUJET DE LA RECHERCHE	27
2.1 LES DEUX AGES DES POLITIQUES SOCIALES DE JEUNESSE	27
2.2 UNE CITOYENNETE SOCIO-ECONOMIQUE REFUSEE	28
2.3 LA SUREXPOSITION DES JEUNES PEU OU PAS DIPLOMES AU CHOMAGE ET A LA PRECARITE.....	30
2.4 LES TRANSFORMATIONS DE LA JEUNESSE COMME AGE DE LA VIE	31
3. CONSTRUCTION PROGRESSIVE DE LA QUESTION DE RECHERCHE	32
3.1 PREMIERS TRAVAUX SUR LE NON-RECOURS	32
3.2 UNE ANALYSE DU NON-RECOURS DANS LE CHAMP DES POLITIQUES SOCIALES DE JEUNESSE	33
3.3 UN TERRAIN EXPLORATOIRE IMPORTANT AUPRES DES PROFESSIONNELS DE JEUNESSE	34
3.4 UNE ANALYSE DU NON-RECOURS DES JEUNES PEU OU PAS DIPLOMES AUX INSTITUTIONS D'INSERTION	35
3.5 OUVERTURE DES TERRAINS DE RECHERCHE DANS PLUSIEURS MISSIONS LOCALES	36
4. REALISATION DU TRAVAIL D'ENQUETE	39
4.1 LES ENTRETIENS AVEC LES JEUNES CONCERNES PAR L'EXPERIENCE DU NON-RECOURS	39
4.2 LES MODALITES D'ENTREE EN CONTACT AVEC LES PERSONNES INTERROGEEES	41
4.3 L'OUVERTURE D'UN TERRAIN COMPLEMENTAIRE EN BELGIQUE FRANCOPHONE	43

CHAP. 1 : LE NON-RECOURS DES JEUNES A L'AIDE PUBLIQUE..... **47**

INTRODUCTION	47
1. LA CONSTRUCTION DE LA NOTION DE NON-RECOURS DANS LE CHAMP DES POLITIQUES SOCIALES	50
1.1 L'APPARITION DE LA NOTION DE NON-RECOURS EN FRANCE	50
1.2 LA PROPOSITION D'UNE NOUVELLE DEFINITION QUI ELARGIT L'OBJET DU NON-RECOURS.....	53
1.3 DES DISCOURS SUR L'ASSISTANAT A LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS.....	55
1.4 LES RAISONS DE LA PRISE EN COMPTE RELATIVEMENT TARDIVE DU NON-RECOURS EN FRANCE	58
2. L'EMERGENCE DU PROBLEME PUBLIC DANS LE CHAMP DES POLITIQUES SOCIALES DE JEUNESSE	62
2.1 LES PREOCCUPATIONS POLITIQUES ET SCIENTIFIQUES AUTOUR DE LA CATEGORIE DES NEETS	62
2.2 LES RAPPORTS PUBLICS SUR LA PLACE DES JEUNES DANS LE MODELE DE PROTECTION SOCIALE	68
2.3 LA MISE EN VISIBILITE DU PROBLEME PUBLIC DU NON-RECOURS DES JEUNES PAR LE CESE.....	71
2.4 LES DEBATS AUTOUR DE LA PRISE EN COMPTE DU NON-RECOURS PAR LES POUVOIRS PUBLICS.....	81
2.5 LES RAISONS DE LA PRISE EN COMPTE PARTIELLE ET TARDIVE DU NON-RECOURS DES JEUNES	85
CONCLUSION	93

CHAP. 2 : LES DONNEES QUANTITATIVES SUR LE NON-RECOURS DES JEUNES..... **95**

INTRODUCTION	95
1. LES PRINCIPALES DONNEES QUANTITATIVES SUR LE NON-RECOURS DES JEUNES	97
1.1 LE NON-RECOURS A L'AIDE PUBLIQUE DANS LE CHAMP DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	97
1.2 LE NON-RECOURS A L'AIDE PUBLIQUE DANS LE CHAMP DE LA SANTE	99

1.3 LE NON-RECOURS A L'AIDE PUBLIQUE DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT.....	101
1.4 LES DONNEES SUR LE NON-RECOURS DANS LE PREMIER BAROMETRE DJEPVA	104
1.5 LES DONNEES DU PREMIER BAROMETRE DJEPVA CROISEES AVEC LES TYPLOGIES DU NON-RECOURS	107
1.6 LES AUTRES DONNEES RELATIVES AU NON-RECOURS DANS LE PREMIER BAROMETRE DJEPVA	109
2. COMPRENDRE LA SUREXPOSITION DES JEUNES AUX DIFFICULTES ADMINISTRATIVES	114
2.1 LE CUMUL DES DIFFICULTES ADMINISTRATIVES RENCONTREES PAR LES JEUNES	114
2.2 MIEUX COMPRENDRE LA SUREXPOSITION DE CERTAINS JEUNES AUX DIFFICULTES ADMINISTRATIVES	119
2.3 LA MISE EN LUMIERE DES LIMITES DES POLITIQUES PUBLIQUES DE JEUNESSE	126
CONCLUSION	135

CHAP. 3 : UNE REVUE DE LITTERATURE SOUS L'ANGLE DU NON-RECOURS..... 138

INTRODUCTION.....	138
1. DES TRAVAUX PRECURSEURS SOUS L'ANGLE DU NON-RECOURS	142
1.1 LE SENS DU RAPPORT AU TRAVAIL INTERIMAIRE DES « JEUNES SANS AVENIR »	142
1.2 L'EXPERIENCE SOCIALE DE LA « GALERE » DES JEUNES DES « BANLIEUES »	147
1.3 LE RAPPORT DES JEUNES SANS DIPLOME AUX DISPOSITIFS D'INSERTION	155
2. LE NON-RECOURS AU CŒUR DE LA CATEGORIE DES « JEUNES EN ERRANCE »	161
2.1 L'EMERGENCE DE LA CATEGORIE DES « JEUNES EN ERRANCE »	161
2.2 UNE FIGURE DU NON-RECOURS QUI POINTE LES DEFAILLANCES DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	164
2.3 UNE PREMIERE LECTURE DU NON-RECOURS PAR NON-DEMANDE DES « JEUNES EN ERRANCE ».....	166
2.4 LA DIMENSION IDENTITAIRE ET POLITIQUE DU NON-RECOURS DES « JEUNES EN ERRANCE »	171
3. LES RAISONS DU NON-RECOURS AUX DISPOSITIFS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	176
3.1 LES INEVITABLES TENSIONS AU CŒUR DU TRAVAIL D'INSERTION	177
3.2 LE POUVOIR DE PROPOSITION DES PROFESSIONNELS DE JEUNESSE	184
3.3 LA SOCIALISATION DES JEUNES AUX BONS ET AUX MAUVAIS USAGES DE L'AIDE PUBLIQUE.....	187
3.4 UNE TYPOLOGIE DU RAPPORT DES JEUNES VULNERABLES AU SYSTEME D'AIDE	191
CONCLUSION	196

CHAP. 4 : LE NON-CONCERNEMENT VIS-A-VIS DES INSTITUTIONS D'INSERTION..... 199

INTRODUCTION.....	199
1. L'IMPORTANCE DE L'HORIZON INFORMATIONNEL DANS LES PRATIQUES INFORMATIONNELLES	201
1.1. LE PREMIER CONSTAT DU MANQUE D'INFORMATION DES JEUNES SUR L'OFFRE SOCIALE.....	201
1.2 LES PRATIQUES INFORMATIONNELLES DES JEUNES DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI OU DE FORMATION	206
2. UNE PRISE DE CONNAISSANCE PARTIELLE DE L'OFFRE SOCIALE DES MISSIONS LOCALES	211
2.1 LES SOURCES PERSONNELLES AU PREMIER PLAN DANS L'INFORMATION SUR LES MISSIONS LOCALES	213
2.2 LES SOURCES INSTITUTIONNELLES AU SECOND PLAN DANS L'INFORMATION SUR LES MISSIONS LOCALES	220
3. CONSTRUCTION DE LA NOTION DE NON-CONCERNEMENT	234
3.1 PREOCCUPATIONS SCIENTIFIQUES EN TOILE DE FOND DE LA NOTION DE NON-CONCERNEMENT	234
3.2 DES SITUATIONS AMBIGUËS A L'ORIGINE DE LA NOTION DE NON-CONCERNEMENT	238
3.3 CARACTERISATION SOCIOLOGIQUE DE LA NOTION DE NON-CONCERNEMENT	239
3.4 DEFINITION THEORIQUE DE LA NOTION DE NON-CONCERNEMENT	243
CONCLUSION	246

CHAP. 5 : LES FACTEURS D'ACTIVATION DU NON-CONCERNEMENT

INTRODUCTION.....	249
1. LA CONSTRUCTION DU NON-CONCERNEMENT DANS LES PARCOURS DE VIE	251
1.1 IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES FACTEURS D'ACTIVATION.....	251

1.2 LE PARCOURS D'UNE PERSONNE QUI SE RETROUVE EN SITUATION DE DECROCHAGE SCOLAIRE	259
1.3 LE PARCOURS D'UNE PERSONNE QUI TRAVERSE UNE PERIODE DIFFICILE DANS SA VIE PERSONNELLE	263
1.4 LE PARCOURS D'UNE PERSONNE QUI SE RETROUVE ENGAGEE DANS UNE SPIRALE PRECAIRE.....	267
2. LES FACTEURS D'ACTIVATION LIES AU RAPPORT A L'EMPLOI ET A LA FORMATION	274
2.1 ÊTRE DANS L'INCAPACITE DE RECHERCHER UN EMPLOI OU UNE FORMATION	274
2.2 TRAVERSER UNE PERIODE DE DECOURAGEMENT.....	276
2.3 PREFERER PROFITER DE SON TEMPS LIBRE	279
2.4 NE PAS ENVISAGER L'IDEE DE REVENIR EN FORMATION	281
2.5 ÊTRE EMBARQUE DANS UNE SPIRALE PRECAIRE VIA LES MISSIONS EN INTERIM ET LE TRAVAIL AU NOIR	284
2.6 ÊTRE ENGAGE DANS L'ECONOMIE SOUTERRAINE VIA LES PETITS TRAFICS (DEAL, VOLS, ETC.).....	287
3. LES FACTEURS D'ACTIVATION LIES AU RAPPORT A L'OFFRE SOCIALE	290
3.1 MECONNAITRE L'OFFRE SOCIALE DES INSTITUTIONS D'INSERTION	290
3.2 AVOIR DES REPRESENTATIONS NEGATIVES SUR LES INSTITUTIONS D'INSERTION	294
3.3 ÉPROUVER UN SENTIMENT DE GENE OU DE HONTE A L'IDEE DE RECOURIR A L'AIDE PUBLIQUE	295
3.4 AFFIRMER SON AUTONOMIE VIS-A-VIS DES INSTITUTIONS D'INSERTION	298
3.5 ÉPROUVER UN SENTIMENT D'INSATISFACTION VIS-A-VIS DE L'OFFRE SOCIALE	300
3.6 SE SENTIR DISQUALIFIE PAR LES PROFESSIONNELS DES INSTITUTIONS D'INSERTION	303
CONCLUSION	308

CHAP. 6 : LES CHEMINEMENTS DE RETOUR VERS LES INSTITUTIONS D'INSERTION..... 312

INTRODUCTION.....	312
1. UNE DEMARCHE TYPOLOGIQUE POUR COMPRENDRE LA LOGIQUE DES CHEMINEMENTS.....	314
1.1 COMPRENDRE LES EXPERIENCES VECUES POUR ECLAIRER LES REALITES MACROSOCIOLOGIQUES.....	314
1.2 L'ETAPE DE LA METHODE DE CLASSIFICATION DANS LA DEMARCHE TYPOLOGIQUE.....	315
1.3 LA CONSTRUCTION DES IDEALTYPES	316
1.4 LES TERMES PRINCIPAUX DE LA TYPOLOGIE	318
1.5 LA LOGIQUE GENERALE DU CHEMINEMENT DANS LE RECIT DES INDIVIDUS.....	319
1.6 LA PERCEPTION GENERALE DU TEMPS PASSE EN SITUATION DE NON-RECOURS	320
1.7 LE SENS DE LA DEMARCHE D'INSCRIPTION DANS UNE INSTITUTION D'INSERTION	321
1.8 LA PROJECTION DANS UN PARCOURS D'INSERTION AU SEIN D'UNE INSTITUTION PUBLIQUE	322
1.9 TABLEAU RECAPITULATIF DE LA TYPOLOGIE DES CHEMINEMENTS	323
2. L'ENVIE D'UNE AUTRE VIE (1^{ER} TYPE).....	326
2.1 RESUME DU TYPE	326
2.2 PRESENTATION DU TYPE	326
2.3 LA FRAGILISATION DU CONSENTEMENT A LA PRECARITE PROFESSIONNELLE (FIGURE PRINCIPALE)	328
2.4 EXTRAITS D'ENTRETIENS - L'ENVIE D'UNE AUTRE VIE (FIGURE PRINCIPALE)	330
2.5 L'HORIZON BOUCHE DES CARRIERES DEVIANTES ET LA RECONVERSION MORALE (FIGURE ALTERNATIVE)	333
2.6 EXTRAITS D'ENTRETIENS - L'ENVIE D'UNE AUTRE VIE (FIGURE ALTERNATIVE).....	335
2.7 PROFILS SOCIOLOGIQUES	338
3. UNE REAFFILIATION INSTITUTIONNELLE (2^{EME} TYPE).....	339
3.1 RESUME DU TYPE	339
3.2 PRESENTATION DU TYPE	339
3.3 UN PROCESSUS DE RACCROCHAGE APRES UN TEMPS DE LATENCE (FIGURE PRINCIPALE)	341
3.4 EXTRAITS D'ENTRETIENS - UNE REAFFILIATION INSTITUTIONNELLE (FIGURE PRINCIPALE)	344
3.5 UNE PARENTHESE AVANT DE REPRENDRE LE FIL DE SON PARCOURS (FIGURE ALTERNATIVE).....	347
3.6 EXTRAITS D'ENTRETIENS - UNE REAFFILIATION INSTITUTIONNELLE (FIGURE ALTERNATIVE)	349
3.7 PROFILS SOCIOLOGIQUES	352
4. UN RETOUR A LA CASE D'EPART (3^{EME} TYPE)	353
4.1 RESUME DU TYPE	353
4.2 PRESENTATION DU TYPE	353

4.3 SORTIR DE L'IMPASSE DU CHOMAGE ET DE LA PRECARITE (FIGURE PRINCIPALE)	355
4.4 EXTRAITS D'ENTRETIENS – UN RETOUR A LA CASE DEPART (FIGURE PRINCIPALE)	358
4.5 LE DEUIL D'UNE VOCATION PROFESSIONNELLE (FIGURE ALTERNATIVE)	361
4.6 EXTRAITS D'ENTRETIENS – UN RETOUR A LA CASE DEPART (FIGURE ALTERNATIVE).....	363
4.7 PROFILS SOCIOLOGIQUES	366
CONCLUSION	367

CHAP. 7 : L'EXPERIENCE DU « DECLIC » AU CŒUR DES CHEMINEMENTS..... 370

INTRODUCTION.....	370
1. LA CONSTRUCTION D'UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE A PARTIR D'UNE NOTION DE SENS COMMUN	372
1.1 LE RISQUE D'UNE INDIVIDUALISATION ET D'UNE PSYCHOLOGISATION DU NON-RECOURS.....	372
1.2 UN « COUP DE LOUPE » SUR L'EXPERIENCE DU DECLIC	375
1.3 LE TERME DE DECLIC DANS LES DISCOURS DES JEUNES	379
1.4 DEFINITION THEORIQUE ET FORMES SOCIOLOGIQUES DE L'EXPERIENCE DU DECLIC.....	386
1.5 LA DIMENSION TEMPORELLE DES DECLICS	390
1.6 LA DIMENSION BIOGRAPHIQUE DES DECLICS	392
1.7 LA DIMENSION IDENTITAIRE DES DECLICS	395
2. LE POIDS DES INEGALITES ET LE ROLE DES INSTITUTIONS DANS L'EXPERIENCE DU DECLIC	402
2.1 L'IMPORTANCE DU SOUTIEN DE L'ENTOURAGE DANS LA DYNAMIQUE DES DECLICS.....	402
2.2 DES RESSOURCES LIMITEES ET INCERTAINES POUR SOUTENIR LA DYNAMIQUE DES DECLICS.....	406
2.3 LE ROLE DECISIF DES INSTITUTIONS DANS L'ARRIVEE DE QUELQUES DECLICS.....	409
2.4 LE ROLE IMPORTANT DES DROITS ET DES DISPOSITIFS POUR SOUTENIR LA DYNAMIQUE DES DECLICS	416
2.5 LE ROLE IMPORTANT DES PROFESSIONNELS POUR SOUTENIR LA DYNAMIQUE DES DECLICS	420
CONCLUSION	429

CHAP. 8 : LES RESSORTS SOCIOLOGIQUES DES CHEMINEMENTS..... 432

INTRODUCTION.....	432
1. LA DIMENSION TEMPORELLE DES CHEMINEMENTS	434
1.1 LA PERSPECTIVE TEMPORELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	434
1.2 RENOUVELLEMENT OU REIFICATION DES PERSPECTIVES TEMPORELLES.....	438
1.3 LE « TEMPS DE LATENCE » AVANT LA REAFFILIATION INSTITUTIONNELLE	440
1.4 EXTRAITS D'ENTRETIENS – DIMENSION TEMPORELLE DES CHEMINEMENTS	443
2. LA DIMENSION BIOGRAPHIQUE DES CHEMINEMENTS.....	446
2.1 L'INTERPRETATION SOCIOLOGIQUE DU MATERIAU BIOGRAPHIQUE	447
2.2 LE SENS DES EVENEMENTS DANS LES PARCOURS DE VIE	450
2.3 L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES TOURNANTS ET DES BIFURCATIONS DANS LES PARCOURS DE VIE	453
2.4 FRAGILITES ET INEGALITES FACE AUX INJONCTIONS BIOGRAPHIQUES	459
2.5 EXTRAITS D'ENTRETIENS – DIMENSION BIOGRAPHIQUE DES CHEMINEMENTS	461
3. LA DIMENSION IDENTITAIRE DES CHEMINEMENTS.....	465
3.1 UNE EVOLUTION VERS DES FORMES IDENTITAIRES « SOCIETAIRES » ET « INDIVIDUALISEES ».....	465
3.2 IDENTIFICATIONS « PAR ET POUR AUTRUI » : « AUTRUIS SIGNIFICATIFS » ET « AUTRUIS GENERALISES »	467
3.3 IDENTIFICATIONS « PAR ET POUR SOI » : IDENTITE « REFLEXIVE » ET IDENTITE « NARRATIVE »	468
3.4 UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE DES CRISES IDENTITAIRES.....	469
3.5 RENOUVELLEMENT ET REGENERATION DU TISSU RELATIONNEL	471
3.6 L'ENJEU FONDAMENTAL DE LA RECONNAISSANCE	473
3.7 LE REPLI IDENTITAIRE SUR DES FORMES « COMMUNAUTAIRES »	475
3.8 LA PUISSANCE SOCIOLOGIQUE DES NORMES SOCIALES LIEES A L'AGE.....	477
3.9 EXTRAITS D'ENTRETIENS – DIMENSION IDENTITAIRE DES CHEMINEMENTS.....	481

CONCLUSION	486
CONCLUSION GENERALE.....	490
1. LA RESPONSABILITE DES INSTITUTIONS DANS LA CONSTRUCTION DU NON-CONCERNEMENT.....	492
1.1 UN MANQUE D'INFORMATION DES INDIVIDUS AU COURS DE LEUR SCOLARITE	492
1.2 LE NON-CONCERNEMENT DES ELEVES VIS-A-VIS DE L'OFFRE SCOLAIRE	493
1.3 LE CLOISONNEMENT ENTRE LES INSTITUTIONS SCOLAIRES ET LES INSTITUTIONS D'INSERTION	494
1.4 LA REGULATION DES INFORMATIONS DIFFUSEES SUR L'OFFRE SOCIALE DES INSTITUTIONS D'INSERTION	496
1.5 LES JEUNES SUSPECTES DE NE PAS FAIRE BON USAGE DES INFORMATIONS SUR LEURS DROITS	497
2. LES « EFFETS RETOURS » DU REGIME DE CITOYENNETE SOCIO-ECONOMIQUE.....	498
2.1 LES « EFFETS RETOURS » SUR LA CONFIANCE DES JEUNES VIS-A-VIS DES INSTITUTIONS	499
2.2 UN REGIME DE CITOYENNETE SOCIO-ECONOMIQUE PROPICE AU PHENOMENE DU NON-RECOURS	501
2.3 NORMALISATION DE LA PRECARITE ET VALORISATION DU NON-RECOURS	504
2.4 RENFORCEMENT DES VALEURS CONSERVATRICES ET MONTEE DES IDEES POPULISTES ?.....	506
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	510
ANNEXES.....	536
TABLEAU DES PRINCIPALES RAISONS DU NON-RECOURS DES JEUNES A L'AIDE PUBLIQUE (ANNEXE 1)	536
CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES INTERROGEEES EN FRANCE (ANNEXE 2)	538
CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES INTERROGEEES EN BELGIQUE (ANNEXE 3).....	539
TABLEAU DE SYNTHESE DES TROIS RAPPORTS PUBLICS AUTOUR DU NON-RECOURS DES JEUNES (ANNEXE 4)	540
TABLEAUX SUR LES FACTEURS D'ACTIVATION DU NON-CONCERNEMENT (ANNEXE 5).....	551

Résumé et mots-clés

Résumé : Cette thèse porte sur le non-recours des jeunes à l'aide publique en France. Elle s'intéresse plus spécifiquement à l'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés. Elle s'appuie notamment sur une cinquantaine d'entretiens avec des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire (NEET). Elle est une contribution à l'analyse de la réception des politiques par les publics. L'analyse des situations de non-recours vécues par les individus met en lumière l'importance du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. Ce phénomène est à la fois le signe d'un manque d'information sur les droits sociaux et la marque d'un désintérêt à l'égard des institutions d'insertion. Il reflète les rapports distants, voire conflictuels, que les jeunes construisent avec l'offre publique. Les jeunes peu ou pas diplômés peuvent toutefois décider de (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion. Une analyse sociologique des parcours de vie permet de distinguer trois cheminements idéaltypiques de retour vers les institutions d'insertion : « l'envie d'une autre vie » ; « la réaffiliation institutionnelle » ; « le retour à la case départ ». Cette typologie éclaire la dimension identitaire au cœur de l'expérience du non-recours. Si les jeunes peu ou pas diplômés reviennent vers les institutions d'insertion, c'est avant tout parce qu'ils espèrent pouvoir devenir des adultes comme les autres. Les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à la citoyenneté socio-économique rappellent à ce titre les limites des politiques publiques qui leur sont destinées, et en particulier les conséquences des restrictions d'accès à un revenu minimum pour les moins de 25 ans.

Mots-clés : Non-recours ; Jeunesse ; Politiques sociales ; Insertion ; Parcours ; Droits sociaux.

Abstract and Keywords

Abstract : This thesis examines the non-take-up of public aid by young people in France. More specifically, it considers the experience of non-take-up in the integration of young people with few or no qualifications. The thesis is based primarily on fifty interviews with young people who are Not in Employment, Education or Training (NEET). It contributes to the analysis of the reception of policies by specific segments of the public. An analysis of the situations of non-take-up experienced by individuals highlights the extent of a lack of concern among young people with few or no qualifications, as regards institutions facilitating integration. This phenomenon is a sign of a lack of information on social rights, and of a lack of interest in institutions promoting integration. It reflects the distant and even conflicting relationships that young people develop with the public sector. Some young people with few or no qualifications do nevertheless choose to (re)enrol in an institution supporting integration. A sociological analysis of life trajectories reveals three typical pathways back to such institutions: "the desire for another life"; "institutional reaffiliation"; and "back to square one". This typology sheds light on the identity dimension at the heart of the non-take-up experience. If young people with few or no qualifications return to institutions supporting integration, it is above all because they hope to become adults like everyone else. The difficulties they encounter in gaining access to socio-economic citizenship are a reminder of the limits of the public policies intended for them, and in particular the consequences of the restrictions on access to a minimum income for those under the age of 25.

Keywords: Non-take-up ; Youth ; Social policies ; Integration ; Trajectories ; Social rights.

Liste des principaux sigles utilisés

AFPA : Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.

APL : Allocation Personnalisée au Logement.

ASE : Aide Sociale à l'Enfance.

BEP : Brevet d'Études Professionnelles.

BIJ : Bureau Information Jeunesse.

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle.

CESE : Conseil Économique, Social et Environnemental.

CIVIS : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale.

CPAS : Centre Public d'Action Sociale.

DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

E2C : École de la Deuxième Chance.

FAJ : Fond d'Aide aux Jeunes.

NEET : Not in Education, Employment or Training.

ODENORE : Observatoire des non-recours aux droits et services.

ONEM : Office National de l'Emploi.

PAIO : Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation.

RIS : Revenu d'Intégration Sociale.

RMI : Revenu Minimum d'Insertion.

RSA : Revenu de Solidarité Active.

SAJ : Service de l'Aide à la Jeunesse.

SAS : Service d'Accrochage Scolaire.

SPE : Service Public de l'Emploi.

UNML : Union Nationale des Missions Locales

Introduction générale

« Ils veulent pas aider les gens alors ils se font pas connaître »

« La mission locale, je connaissais pas et je savais pas qu'elle venait ici le vendredi, j'étais pas au courant [...] Je le savais pas ça, j'avais 20 ans, je l'ai appris dans le couloir de la mairie grâce à madame X. [...] Moi je connais pas alors que ça fait quinze ans que j'habite ici. [...] Pour moi, j'ai l'impression qu'ils veulent pas aider, alors ils en parlent pas. Ils veulent pas aider les gens alors ils se font pas connaître. [...] J'ai pas hésité, je me suis dit on va voir ce que ça donne hein. Vu que je connaissais pas, je suis allée voir et puis on verra bien comment ça se passe. [...] J'avais bon espoir, je me suis dit ils vont peut-être trouver un emploi pour moi, je vais peut-être m'en sortir » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Il y a beaucoup de jeunes dans l'ignorance »

« Jusqu'au moment où j'ai pris rendez-vous à l'assistante sociale, j'étais informé de rien du tout moi de mes droits en tant que jeune actif tout ça. [...] J'aurais aimé qu'on m'informe parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de jeunes dans l'ignorance. [...] Comme par exemple pour la mission locale, avant d'être allé prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, je ne connaissais pas. Donc comme je ne connaissais pas je ne savais pas que ça existait, personne m'en avait parlé, donc j'étais pas au courant donc j'étais entre guillemets dans l'ignorance. Donc comme j'ignorais que ça existait bah ouais entre guillemets je ne me faisais pas de soucis dessus. [...] Je lui ai dit à la personne de la mission locale que j'avais été à Pôle Emploi, que eux ils sensibilisaient personne. [...] C'est ces mots à elle, elle m'a dit "tu es passé à la trappe". Autant pour Pôle Emploi que pour la CAF, pour les allocs, en gros tu es passé à la trappe, tu as été foutu de côté » (Fabien, 24 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'ai l'impression que c'est un signe de faiblesse »

« J'ai jamais osé aller [à la Mission Locale] demander de l'argent mais ouais j'avais des potes qui y allaient et puis tous les mois ils récupéraient leur 100 euros et puis voilà ! (rires) [...] [Avec les petits trafics], je me faisais le double, je veux dire le double, même le triple quoi. Enfin je faisais plus que ça, ça me servait à rien. Demander de l'argent, j'ai l'impression que c'est un signe de faiblesse. Ça me fait chier en fait d'aller demander de l'argent. C'est con à dire mais je préfère le voler que de demander en fait ! Je suis honteux en fait quand je demande de

l'argent. [...] J'avais l'impression d'être un clochard en fait. Alors que franchement c'est triste hein pour eux, je dis pas hein, mais voilà j'ai pas envie d'être comme ça en fait. [...] Demander de l'argent c'est pas dans mes habitudes. Déjà tu demandes 10 euros à ta daronne déjà moi ça me fait chier de demander à ma daronne. [...] J'ai toujours eu l'honneur de me débrouiller tout seul, toujours trouver des moyens pour se faire de l'argent, mais demander de l'argent non, c'est pas mon délire » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Il faut savoir se débrouiller par soi-même »

« Il faut savoir se débrouiller par soi-même hein ! [...] Et puis même pour plus tard quand on sera âgé aussi. Quand on est trop dépendant, qu'on sait pas se débrouiller par soi-même, qu'il faut toujours qu'il y ait quelqu'un pour avoir ce qu'on veut, qu'on peut pas aller le chercher par soi-même. [...] Autant essayer au maximum de se débrouiller par soi-même avant d'aller chercher de l'aide. [...] Si j'arrive au raisonnement de chercher les choses par moi-même, pour autre chose aussi ça va être le même raisonnement et au final je garderai un peu mon indépendance » (Aïssatou, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

« C'était une période où j'aimais bien la liberté »

« [Après mon apprentissage] j'ai continué à bosser dans la même boîte mais sans être déclaré. [...] J'ai beaucoup de contacts donc on m'appelle souvent pour que j'aille bosser. [...] Bon après c'est pas des boulots qui durent longtemps mais bon ça paye bien. [...] Ils me payaient les heures qu'ils me devaient, et si je loupais un jour je l'appelais et vu que j'étais pas déclaré tu vois il y avait pas de problème quoi, vu que c'était pas un gros chantier et qu'on avait le temps, je pouvais prendre ma demi-journée tranquille quoi. Donc là j'étais déjà plus libre. [...] J'aime bien faire ce que je veux quand je veux quoi ! [...] Bon après c'était une période où j'aimais bien la liberté [...] Moi je suis un peu un marginal si tu veux, un marginal qui sort un peu des règles. C'est vrai, j'ai un esprit libre. Bon j'ai des droits mais après... Je respecte certains droits mais avant tout c'est la vie quoi ! [...] Quand tu vis pour toi déjà à la base ouais c'est la vie, ouais c'est une liberté quoi ! Après il y a des droits qui font que tu dois rentrer dans un cadre, c'est du formatage » (Flavien, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'ai le droit à rien de l'État »

« Quand je vois les aides sociales qui sont données, le chômage, les allocations, quelqu'un comme moi qui ai 20 ans, qui ai pas de revenus, qui ai pas un euro en poche, si j'avais pas mon père, bah j'aurais le droit à rien de l'État. [...] Limite faut que je tombe enceinte et que je dise à mon copain va-t'en et là ils vont me donner quelque chose. [...] Après trop de social tue le social, il y a trop de gens qui profitent et ça porte forcément préjudice à d'autres personnes comme moi... Il y a des mecs qui grattent quasi des smics à l'État, ça s'en va à la Mecque une fois par an, au bled deux fois par an, l'argent il sort d'où ? C'est des gens qui travaillent pas mais ça c'est normal après si on habite à 16 dans un appartement, qui grattent tous le social, qui se font plus que des smics et qu'en plus ils sont aidés pour le logement et pour tout, au bout d'un moment ces gens-là faut leur couper les vivres, ça fait un certain temps qu'ils sont là » (Leïla, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

1. Présentation générale de la recherche

1.1 Une thèse sur l'expérience du non-recours aux institutions d'insertion

Les propos ci-dessus sont extraits d'une série d'entretiens réalisés avec des jeunes peu ou pas diplômés habitant en France. Au cours de leurs parcours, pour différentes raisons, ces jeunes étaient en situation de non-recours aux institutions d'insertion. Ils étaient sans emploi déclaré. Ils ne suivaient pas de formation. Ils n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi. Ils ne fréquentaient pas les Missions Locales. Ils ne se sentaient pas nécessairement concernés par les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle auxquels ils pouvaient prétendre. Ils sont tous restés dans cette situation pendant au moins six mois, souvent pendant un an, parfois pendant plusieurs années. Puis, pour différentes raisons, ces jeunes sont (re)venus s'inscrire dans une institution d'insertion. Certains racontent avoir fait l'expérience d'un « déclic » dans leurs parcours de vie. D'autres se résignent à l'idée de solliciter l'aide publique, faute de pouvoir se débrouiller par leurs propres moyens. Tous aspirent à de meilleures conditions de vie, moins précaires, plus stables. Avant toute chose, beaucoup aimeraient pouvoir mener une « vie normale », avec un emploi stable, un logement autonome, une vie de couple, voire une vie de famille.

Cette recherche doctorale analyse le sens de cette expérience du non-recours aux institutions d'insertion dans les parcours des jeunes peu ou pas diplômés en France. Les trois premiers chapitres proposent un cadrage général autour de la question du non-recours des jeunes à l'aide publique. Le premier chapitre retrace l'émergence du problème public du non-recours dans le champ général des politiques sociales puis dans le champ spécifique des politiques sociales de jeunesse. Le deuxième chapitre rassemble les principales données quantitatives publiées sur le non-recours des jeunes à l'aide publique et présente les résultats d'une analyse statistique sur la surexposition des jeunes aux difficultés administratives. Le troisième chapitre propose une revue de la littérature scientifique sur le non-recours des jeunes peu ou pas diplômés aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.

Les deux chapitres suivants mettent en lumière l'importance du « non-concernement » des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. Le quatrième chapitre éclaire le processus de construction de cette nouvelle notion dans la littérature scientifique sur le non-recours. Le cinquième chapitre analyse les facteurs d'activation du non-concernement dans les parcours des jeunes peu ou pas diplômés.

Les trois derniers chapitres portent sur les cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion. Le sixième chapitre identifie trois cheminements idéaltypiques : « l'envie d'une autre vie » ; « une réaffiliation institutionnelle » ; « un retour à la case départ ». Le septième chapitre resserre la focale d'analyse sur l'expérience du déclic au cœur de certains cheminements. Le huitième chapitre propose une grille de lecture générale des cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion. Cette grille de lecture analyse la dimension temporelle, la dimension biographique, et la dimension identitaire de ces cheminements. Elle met en lumière la puissance sociologique des normes sociales liées à l'âge dans les cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

Au fond, cette recherche doctorale montre en quoi cette expérience du non-recours participe à la socialisation des individus, c'est-à-dire à l'intériorisation des normes sociales et à la construction des valeurs personnelles. Telle est la thèse proposée à l'issue de cette recherche doctorale.

1.2 Une approche des politiques publiques par le non-recours

Ce travail s'inscrit dans le champ de la littérature scientifique sur le non-recours aux politiques sociales. Selon la définition proposée par l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore¹), le non-recours renvoie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre.

Ce phénomène pourrait concerner plus d'un jeune sur deux dans une diversité de domaines (insertion, santé, logement, *etc.*) (Baillet *et al.*, 2019). Ici, l'offre publique renvoie à « l'ensemble des prestations et des services définis dans le cadre de politiques publiques, programmes ou actions, dont la réception effective par leurs destinataires concrétise des droits sociaux qui ont une juridicité donnée par la loi » (Warin, 2016a, p. 36). Selon les politiques publiques prises en compte, il est également possible de parler de non-recours à l'offre sociale, notamment dans le champ des politiques sociales. En l'occurrence, c'est la formule de non-recours à l'offre sociale qui sera employée tout au long de ce travail.

La typologie explicative issue des travaux empiriques de l'Odenore distingue quatre registres explicatifs du phénomène : la non-connaissance, lorsque l'offre sociale n'est pas connue ; la non-demande, lorsque l'offre sociale est connue mais n'est pas demandée ; la non-proposition, lorsque l'offre sociale n'est pas proposée ; la non-réception, lorsque l'offre sociale est connue, demandée, mais n'est pas reçue, ou partiellement seulement (Warin, 2016b). Cette typologie explicative du non-recours est valable dans différents champs d'action publique. Elle apparaît dans la plupart des rapports publics récents sur le non-recours. Elle fait donc référence sur le plan scientifique et sera mobilisée tout au long de ce travail. Ces quatre types principaux de non-recours se déclinent en plusieurs sous-types qui renvoient aux différentes raisons du non-recours. Dans les faits, les situations de non-recours peuvent se situer à l'articulation de plusieurs types et peuvent évoluer d'un type à un autre. Un tableau

¹ L'Odenore est un observatoire rattaché au laboratoire Pacte et hébergé à la Maison des sciences de l'homme-Alpes, sur le campus de l'Université Grenoble Alpes. Il est composé d'une dizaine de chercheurs travaillant sur le phénomène du non-recours dans une diversité de champs, dont ceux de la santé, du logement, du handicap, de l'insertion, *etc.* Le présent travail a été réalisé au sein de l'équipe de l'Odenore. Voir les travaux de l'Odenore sur le site : <https://odenore.msh-alpes.fr>.

présenté en annexes s'appuie sur cette typologie explicative pour décliner les différentes raisons qui conduisent aux situations de non-recours, telles qu'elles apparaissent dans les parcours sociaux juvéniles (Vial, 2018) (cf. annexe 1). L'un des principaux résultats de ce travail de thèse est de faire apparaître une nouvelle forme de non-recours - le non-concernement - qui est susceptible d'enrichir la littérature scientifique sur le non-recours. Le non-concernement est défini comme le fait pour les individus en situation de non-recours de ne pas se sentir concernés par certaines institutions, certains services, certains droits auxquels ils peuvent prétendre. Les personnes qui ne se sentent pas concernées par une offre sociale ont une connaissance généralement vague de cette offre sociale et ne prêtent pas ou plus attention aux informations qui circulent sur cette offre sociale. Dans la typologie explicative proposée par l'Odenore, le non-concernement pourrait donc s'intercaler entre la non-connaissance et la non-demande (Vial, 2016).

Il est important de préciser ici que cette typologie explicative du non-recours s'inscrit dans le prolongement de plusieurs travaux scientifiques antérieurs. Dans son modèle séquentiel de la décision de demande par l'utilisateur, Scott Kerr distingue six obstacles ou seuils successifs à franchir pour qu'un usager formule une demande : le besoin ressenti ; la connaissance de l'existence de la prestation sociale ; la perception de sa propre éligibilité ; l'utilité perçue de la prestation ; l'opinion sur le fait de recourir à une prestation ; l'estimation de la durée du bénéfice prévisible (Kerr, 1982). Dans son modèle d'analyse dynamique du recours à une prestation sociale, Wim Van Oorschot s'attache à mettre en lumière la complexité du processus de demande qu'il situe dans une dynamique temporelle et qu'il décompose en trois phases : le franchissement des obstacles ou des seuils ; les arbitrages dans la prise de décision de l'utilisateur ; l'étape de la demande auprès de l'administration (Van Oorschot, 1996). A travers une typologie descriptive du non-recours, les travaux de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) distinguent le non-recours primaire – une personne éligible ne perçoit pas une prestation faute de l'avoir demandée – du non-recours secondaire – une personne éligible demande une prestation mais ne la perçoit pas – ouvrant ainsi la boîte noire du processus de traitement de la demande par les administrations et par les agents².

² Philippe Warin revient en détail sur l'histoire de ce processus scientifique dans le premier chapitre de son ouvrage sur le non-recours aux politiques sociales (Warin, 2016a).

La perspective scientifique adoptée dans le cadre de ce travail de thèse s'inscrit également dans le courant de la « sociologie compréhensive » qui part du postulat que la « compréhension sociologique » d'un phénomène social complexe passe nécessairement par la prise en compte du sens que les acteurs donnent à leurs conduites. Ce courant sociologique invite ainsi à prendre au sérieux les points de vue des individus, en partant du principe qu'ils ont des raisons valables de penser tel qu'ils pensent et d'agir tel qu'ils agissent, ceci quels que soient les jugements portés sur leurs conduites. Cette prise en compte du point de vue des acteurs permet de rendre intelligible le sens de leurs conduites et de leurs interactions dans des contextes sociohistoriques donnés. Cette approche compréhensive a vocation à mettre en lumière les relations entre les expériences vécues par les individus et les réalités macrosociologiques qui les structurent, les conditionnent, les encadrent (Colliot-Thélène, 2014 ; Schnapper, 2012 ; Martuccelli, De Singly, 2012). Cette recherche doctorale analyse ainsi les points de vue des jeunes peu ou pas diplômés sur l'expérience du non-recours aux institutions d'insertion. Il s'agit en particulier de comprendre pourquoi les individus se retrouvent en situation de non-recours et pourquoi ils décident finalement de revenir vers les institutions d'insertion. Il s'agit plus largement d'analyser le sens de cette expérience dans la construction de leurs parcours de vie. Cette approche dynamique du non-recours - rarement mobilisée dans la littérature scientifique sur le non-recours - appelle la mobilisation de la sociologie des parcours de vie, et plus précisément de la sociologie des tournants et des bifurcations (Abbott, 2001 [2009] ; Bessin *et al.*, 2009 ; Bidart, 2006 ; Grossetti, 2006).

Le titre de cette thèse fait directement référence à la sociologie de l'expérience qui s'inscrit dans le prolongement de la sociologie compréhensive (Dubet, Martuccelli, 1996 ; Dubet *et al.*, 2008 ; Dubet, 2012, 2007, 1994). « La notion d'expérience est le point de vue de l'individu. Elle est l'épreuve que l'individu doit construire et c'est le point de vue que l'individu a sur cette épreuve. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'habitus et qu'il n'y a pas d'inégalités sociales, mais les inégalités sociales ne sont qu'une des dimensions de cette expérience. [...] L'expérience est ce qui m'arrive et ce que j'en fais. L'expérience, c'est la capacité, pour les acteurs, à mobiliser des matériaux qui sont distribués socialement et ne leur sont pas propres, mais de faire quelque chose de singulier et de propre avec ce matériau, comme un musicien contraint par un code harmonique mais qui invente malgré tout. [...] L'expérience est un travail. Ce qui distingue l'activité de l'expérience, c'est que l'expérience est aussi un travail sur

soi, c'est une activité sur soi » (Dubet, 2012, pp. 3-6). Dans les parcours des jeunes peu ou pas diplômés, le non-recours devient une expérience sociale dont les jeunes prennent conscience et à partir de laquelle ils se construisent. Cette expérience du non-recours est souvent traversée par de multiples épreuves, socialement situées et subjectivement vécues, qui structurent les parcours et forment les individualités (Martuccelli, 2015, 2006).

Dans la perspective d'une sociologie de la réception (Revillard, 2018), la mise en œuvre de cette approche compréhensive du non-recours est également une méthode d'analyse des politiques publiques par les publics (Warin, Lévy, 2019). En plus d'une « analyse du non-recours », c'est aussi une « approche par le non-recours » qui est proposée dans le cadre de cette recherche doctorale (Lévy, Vial, 2017). Dans cette perspective, la typologie explicative du non-recours devient une grille de lecture des politiques publiques (Warin, 2016a). Il s'agit non seulement de qualifier les situations de non-recours et de comprendre la logique de ces situations dans les parcours mais il s'agit également d'éclairer les raisons institutionnelles et les enjeux politiques du non-recours. Les résultats de cette approche des politiques publiques par le non-recours rappellent en l'occurrence les limites et les défaillances des politiques publiques mises en œuvre depuis les années 1970 (Charvet *et al.*, 2001 ; Dulin, Vérot, 2017 ; Dulin, 2012 ; Dulin, 2015, Foucauld, Roth, 2002 ; Hirsch, 2009). Or, ces politiques publiques ont des « effets retours » négatifs sur les rapports que les jeunes construisent avec les institutions publiques et politiques. Elles sapent la confiance des jeunes vis-à-vis des institutions et semble alimenter la montée en puissance des partis populistes (Chevalier, 2019, Eurofound, 2012). Dans la perspective proposée par la littérature sur les « policy feedbacks » (Chevalier 2019 ; Pierson, 1993 ; Spire, 2016), il est alors possible d'ouvrir une réflexion sur les effets politiques de cette expérience du non-recours vécue par les jeunes peu ou pas diplômés, comme cela est proposé dans la conclusion générale de cette thèse. Ainsi, cette thèse inscrite en science politique mobilise de nombreux travaux sociologiques dans l'optique de contribuer à l'analyse des politiques publiques par l'étude de la question du non-recours.

1.3 L'émergence du problème public du non-recours

Le phénomène du non-recours aux droits et aux services est une préoccupation politique relativement récente en France. Les premiers travaux scientifiques évoquant la question du

non-recours aux droits sociaux datent des années 1970 (Catrice-Lorey, 1976). Le phénomène émerge ensuite en tant que problème public au cours des années 1990 (CNAF, 1996). Depuis quelques années, les préoccupations sociales et politiques autour du non-recours ont pris de l'ampleur. Au sein de différents organismes sociaux et institutions publiques, à différents échelons territoriaux, se développent des espaces de discussion et des répertoires d'action pour lutter contre le non-recours. Par rapport à d'autres pays, comme le Royaume-Uni, l'Allemagne ou les Pays-Bas, cette prise en compte publique du non-recours est relativement récente. Elle s'inscrit dans un processus encore incertain mais paraît toutefois plus dense en termes d'initiatives et d'acteurs mobilisés (collectivités publiques, organismes sociaux, associations) (Warin, 2019).

Dans le champ des politiques de jeunesse, l'intérêt pour le non-recours semble plus récent et plus fragile encore. Sous l'effet des inquiétudes politiques autour de la catégorie des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire (*NEET – Neither in Employment nor in Education or Training*) (Cahuc *et al.*, 2013 ; Eurofound, 2012), et sous l'impulsion des travaux portés par le Conseil économique social et environnemental (CESE) (Dulin, Vérot, 2017 ; Dulin, 2012 ; Dulin, 2015), le non-recours des jeunes à l'aide publique émerge aujourd'hui en tant que problème public. La question du non-recours des jeunes à l'aide publique est longtemps restée dans l'angle mort du champ de vision des pouvoirs publics dont l'attention se porte davantage vers les bénéficiaires des dispositifs, notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer les effets des mesures politiques sur les parcours d'insertion sociale et professionnelle des individus.

Cependant, les trois premiers chapitres de cette thèse montrent que le non-recours n'est pas une question nouvelle mais représente une nouvelle façon de poser une question ancienne, consubstantielle aux politiques jeunesse, celle des risques sociaux associés aux publics qui se retrouvent à la marge des institutions publiques et des structures sociales. Plusieurs figures emblématiques du non-recours incarnent ainsi une forme d'éloignement des jeunes vis-à-vis des normes sociales dominantes. C'est le cas des « jeunes sans avenir » à la fin des années 1970 (Pialoux, 1979), des « jeunes en galère » dans les années 1980 (Dubet, 2008 [1987]), des « jeunes en errance » depuis les années 1990 (Chobeaux, 2011 [1996]), des jeunes «

déscolarisés », « absentéistes », « décrocheurs » au tournant des années 2000, (Douat, 2011, 2010, 2007 ; Esterle, 2006a, 2006b ; Millet, Thin, 2012 [2005] ; Oeuvarard, Glasman, 2011 [2004]), des jeunes « Neets » depuis les années 2010 (Longo, Gallant, 2016). Les préoccupations récentes autour du non-recours des jeunes à l'aide publique prolongent par ailleurs les réflexions antérieures de plusieurs rapports publics qui soulèvent déjà la question de l'accès des jeunes aux droits sociaux (Charvet *et al.*, 2001 ; Foucauld, Roth, 2002 ; Hirsch, 2009). Autrement dit, si la notion de non-recours semble nouvelle, elle qualifie une réalité sociale qui est en partie travaillée par d'autres notions sociologiques, et renvoie à des préoccupations plus anciennes autour de la place des jeunes dans le modèle de protection sociale et, plus largement, dans la société. L'apparition récente de la notion de non-recours dans le champ des politiques jeunesse s'inscrit ainsi dans un long processus de construction des rapports entre l'État, les politiques publiques, les acteurs sociaux, et les jeunes .

2. Cadrage autour du sujet de la recherche

2.1 Les deux âges des politiques sociales de jeunesse

La sociologue Léa Lima distingue deux âges des politiques sociales de jeunesse (Lima, 2015, p.13-40). Le premier âge des politiques sociales de jeunesse s'étend de 1951 à 1988 et se caractérise par une logique d'ouverture de droits sociaux en contrepartie d'efforts de formation et d'insertion. Le deuxième âge des politiques sociales de jeunesse commence en 1989 et se caractérise par l'institutionnalisation progressive d'un régime d'activation renforcée avec une protection sociale diminuée face au risque du chômage. « Ils sont responsabilisés, soumis à un suivi de leurs démarches et de leurs efforts, mais la contrepartie financière accordée par l'État est bien maigre et très incertaine » (Lima, 2012, p.196). Le point de basculement entre ces deux âges se situe au moment de la création du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Les jeunes de moins de 25 ans se retrouvent alors exclus de ce nouveau droit censé protéger les individus contre la montée du chômage et de la précarité. Cette décision est orientée par des considérations politiques (ne pas déstabiliser les politiques d'éducation et d'insertion mises en œuvre), des considérations économiques (ne pas augmenter le budget de l'État), des considérations idéologiques (ne pas remettre en cause le caractère familialiste du régime de citoyenneté socioéconomique), et des considérations

morales (ne pas activer les dispositions juvéniles à l'assistantat) [Lima, 2015a]. Ce choix politique reste aujourd'hui en vigueur, malgré quelques inflexions notables avec la création d'un Revenu de Solidarité Active (RSA) « jeunes », la mise en œuvre de la Garantie Jeunes, et l'ouverture de la Prime d'activité dès 18 ans (Magord, 2017). Depuis la fin des années 1970, la succession de mesures spécifiques pour lutter contre le chômage des jeunes conduit à la construction progressive d'un millefeuille de dispositifs dont la logique commune est bien souvent celle de déroger au droit commun. En parallèle, la logique de projet prend de l'ampleur dans les modalités d'accompagnement socioprofessionnel. Les professionnels de jeunesse acquièrent un pouvoir de « proposition » et de « prescription » décisif dans le recours des jeunes adultes à l'aide publique (Lima, 2015, p. 41-53).

2.2 Une citoyenneté socio-économique refusée

Le politiste Tom Chevalier construit une typologie des régimes de citoyenneté socioéconomique des jeunes dans différents pays européens (Chevalier, 2018, 2017, 2016). Ce travail s'appuie notamment sur des travaux antérieurs qui proposent une typologie des « régimes de transition de la jeunesse » (Loncle, Muniglia, 2010) et une typologie des modèles de « devenir adulte » en Europe (Van de Velde, 2008). L'objet de cette nouvelle typologie est de catégoriser différents pays européens selon les politiques publiques mises en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à un emploi rémunéré via le marché du travail (citoyenneté économique) et pour faciliter l'accès des jeunes à un revenu via les aides publiques et les prestations sociales (citoyenneté sociale). La typologie s'articule autour de ces deux dimensions (citoyenneté économique ; citoyenneté sociale) et chaque dimension est composée de deux pôles distincts. Dans les différents pays, les politiques publiques mises en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à la citoyenneté économique sont plus ou moins inclusives ou sélectives³, et les politiques publiques mises en œuvre pour faciliter l'accès des

³ Les politiques inclusives poursuivent une stratégie dont l'objectif est « d'assurer que chaque jeune dispose d'un certain niveau de compétences qui lui permettront de s'insérer convenablement sur le marché du travail. Afin d'aider les jeunes à obtenir un emploi, l'accent est mis sur la formation avant tout et donc sur le système éducatif » (Chevalier, 2017, p. 5). Les politiques sélectives sont élitistes et inégalitaires car elles réservent les compétences à une partie de la jeunesse. « Pour les jeunes peu qualifiés, en difficulté sur le marché du travail, l'objectif prioritaire de la politique de l'emploi est de favoriser leur accès à l'emploi, quel qu'il soit, et non pas de développer leur formation » (Chevalier, 2017, p. 5).

jeunes à la citoyenneté sociale sont plus ou moins familialisées ou individualisées⁴. Cette typologie distingue alors quatre régimes de citoyenneté socioéconomique des jeunes en Europe : la « citoyenneté encadrée » représentée par l'Allemagne (familialisation/stratégie inclusive) ; la « citoyenneté refusée » représentée par la France (familialisation/stratégie sélective) ; la « citoyenneté habilitante » représentée par la Suède (individualisation/stratégie inclusive) ; la « citoyenneté de seconde classe » représentée par le Royaume-Uni (individualisation/stratégie sélective).

En France, le régime de citoyenneté socioéconomique réservé aux jeunes combine en effet des politiques publiques à la fois familialisées et sélectives. Sur le plan de la citoyenneté sociale, une partie importante de l'aide publique destinée aux jeunes transite par la famille via les allocations familiales et les mesures fiscales. L'accès aux prestations sociales dépend généralement du revenu des parents, comme c'est le cas pour les bourses étudiantes et pour les allocations familiales. Le code civil établit en parallèle des obligations alimentaires pour les parents tant que leurs enfants ne sont pas indépendants sur le plan financier (Sayn, 2005). De plus, les limites d'âge pour accéder aux prestations sociales sont relativement tardives comparées aux pays nordiques, en particulier concernant la possibilité d'accéder au revenu minimum. Ainsi, la grande majorité des jeunes ne peuvent accéder au RSA avant l'âge 25 ans. Du fait de conditions d'emploi dégradées, ils sont moins souvent éligibles aux indemnités chômage, perçoivent des indemnités plus faibles, sur des durées plus courtes, ce qui devrait s'accroître avec la réforme actuelle de l'assurance chômage. En France, les conditions dans lesquelles les jeunes construisent leurs parcours dépendent largement du soutien familial dont ils peuvent ou non disposer (Muniglia, 2017). Sur le plan de la citoyenneté économique, l'accès à un emploi rémunéré permettant une réelle indépendance financière est tardif et fragmenté. La situation des jeunes sur le marché du travail est fortement corrélée au niveau de diplôme obtenu et au milieu social d'origine. En parallèle, le système éducatif se distingue

⁴ Les politiques familialisées considèrent la jeunesse « comme une extension de l'enfance, et par conséquent les jeunes sont traités institutionnellement comme des enfants : les parents sont toujours censés les prendre en charge, ce qui signifie que les prestations sont le plus souvent dirigées vers eux et non vers les jeunes, qui conservent donc un statut d'enfant à charge dans la protection sociale. Les limites d'âge pour accéder aux prestations sont relativement tardives, le plus souvent au-delà de 20 ans, autour de 25 ans » (Chevalier, 2017, p. 3-4). Les politiques individualisées considèrent les jeunes « comme des adultes dès l'âge de fin de scolarité obligatoire ou de majorité civile. Les limites d'âges pour accéder aux prestations sont donc relativement précoces, avant 20 ans, autour de 18 ans. » (Chevalier, 2017, p.4)

par une logique élitiste qui tend à favoriser une minorité et à pénaliser les plus vulnérables qui décrochent ou sont décrochés avant même l'obtention d'un diplôme. Or, les possibilités de « rattachage » ou de « seconde chance » de qualité restent faibles par rapport aux besoins identifiés. Face au problème public du chômage des jeunes, les politiques d'insertion professionnelle mises en œuvre depuis les années 1970, si elles sont indispensables pour soutenir les jeunes, montrent aussi leurs limites. La multiplication des exonérations fiscales à l'embauche des jeunes et la création des emplois aidés participent en effet au développement des emplois atypiques et à la déstabilisation du marché du travail (Mauger, 2000).

Ainsi, « malgré les tentatives réelles d'infléchissement des politiques publiques vers une citoyenneté habilitante, la France continue de s'inscrire dans un régime de citoyenneté refusée. [...] La citoyenneté socioéconomique des jeunes en France est largement refusée, car ils ne peuvent accéder à la plupart des aides publiques en leur nom propre, étant considérés comme des "mineurs sociaux". Refusée, car le fort élitisme du système de formation barre l'accès de nombre d'entre eux aux compétences qui leur permettraient ensuite d'exercer un emploi de qualité. Refusée, car dans cette logique les deuxièmes chances restent rares » (Chevalier, 2017, p. 2 et p.7).

2.3 La surexposition des jeunes peu ou pas diplômés au chômage et à la précarité

Depuis les années 1970, les jeunes peu ou pas diplômés continuent d'être surexposés au chômage et à la précarité. Les effets socioéconomiques de la crise, de la dérégulation du marché du travail et de la concurrence accrue entre les travailleurs se sont d'abord reportés sur les jeunes les moins qualifiés, bien souvent issus de milieux populaires. Les structures sociales absorbaient jusqu'alors les flux d'entrants sur le marché de l'emploi, assurant une transition rapide et définitive entre l'âge de la formation et l'âge de l'emploi. La donne change et l'attention des pouvoirs publics est d'abord portée sur les difficultés jugées spécifiques que ces jeunes peu qualifiés rencontrent à l'entrée sur le marché de l'emploi. Il s'agit alors d'inciter à la formation pour faciliter l'accès au premier emploi et l'entrée dans la vie active (Dubar, 1987). Malgré le mouvement de massification scolaire, les difficultés d'insertion socioprofessionnelle persistent, et une partie des élèves décrochent ou sont décrochés par le système scolaire. Plus largement, la montée du chômage de masse et l'émergence de

nouvelles formes d'emplois précaires montrent que le problème du chômage dépasse largement la question de la transition entre la formation et l'emploi dans les parcours sociaux juvéniles (Mauger, 2001b). À long terme, le fait d'être jeune, d'être peu diplômé et d'être issu d'un milieu social modeste sont toujours autant de facteurs de surexposition au chômage et à la précarité (Peugny, 2013). De ce fait, l'âge de l'accès au premier emploi stable recule pour l'ensemble de la population, et une partie des jeunes multiplie les allers-retours entre emploi et chômage. La précarité subie a pour effet de rendre plus difficile le recours aux allocations chômage (Papinot, 2017). La question du non-recours des jeunes à l'aide publique en matière d'insertion socioprofessionnelle ne peut être dissociée des conditions socioéconomiques auxquelles les jeunes, mais aussi les structures qui les accompagnent, font face (Muniglia, Thalineau, 2012 ; Giuliani, 2009 ; Giuliani, 2013). De façon générale, le nombre des places dans les dispositifs d'insertion et de formation est limité, les modalités d'accompagnement social sont contraignantes et les conditions d'accès aux droits et aux services sont sélectives (Chauveaud *et al.*, 2016a ; Chauveaud *et al.*, 2016b ; Lima, 2015a). Les institutions d'insertion forment un espace de gestion du chômage des jeunes au sein duquel le travail d'insertion réalisé par les professionnels avec les jeunes consiste à ajuster les aspirations aux possibles institutionnels et professionnels (Zunigo, 2008 ; Zunigo, 2010 ; Zunigo, 2013). Au regard de ces différents éléments liés à la fois aux normes du marché de l'emploi et aux normes des institutions d'insertion, les tensions entre les jeunes et les professionnels apparaissent inévitables, et une partie du non-recours aux institutions d'insertion semble incompressible (Vial, 2016).

2.4 Les transformations de la jeunesse comme âge de la vie

Au cours des dernières décennies, l'âge de la vie qu'est devenue la jeunesse a connu de profondes transformations. L'expérience sociale du devenir adulte est marquée par plusieurs évolutions fondamentales. Ces évolutions ont partie liée avec les mutations économiques et politiques évoquées plus haut. La surexposition des jeunes au chômage et à la précarité, comme le traitement spécifique réservé aux jeunes concernant l'accès aux droits sociaux, contribue à construire ce que sont aujourd'hui les différentes façons d'être jeune et de devenir adulte. L'évolution des formes prises par la jeunesse et des processus qui conduisent les individus à devenir adultes renvoie à quelques éléments principaux. La jeunesse s'allonge

dans le temps, le franchissement des seuils de passage à l'âge adulte est désynchronisé et réversible, les trajectoires des individus sont marquées par l'instabilité et la réversibilité (Galland, 2017 [1991] ; Loncle, Muniglia, 2010, 2011 ; Loncle, 2010). La jeunesse est un temps d'apprentissage, de socialisation, d'expérimentation, marqué par une tension entre l'injonction à se faire une place dans la société et l'aspiration à se réaliser dans sa singularité (Van de Velde, 2008a, 2008b, 2007). La jeunesse reste néanmoins un âge de la vie traversé par de nombreuses disparités et inégalités (Labadie, 2012 ; Mauger, 2015). Pour les jeunes les plus vulnérables, ceux qui ne peuvent compter sur le soutien de leur famille et connaissent parfois un parcours chaotique depuis l'enfance, la tension entre aspiration à l'autonomie sociale et situation de dépendance financière se révèle difficilement conciliable avec les exigences de l'accompagnement social (Muniglia, 2017). La question du non-recours à l'aide publique en matière d'insertion socioprofessionnelle est indissociable des conditions et des dispositions dans lesquelles les jeunes traversent l'épreuve socialement située et subjectivement vécue du passage à l'âge adulte (Martuccelli, 2015, 2006).

3. Construction progressive de la question de recherche

3.1 Premiers travaux sur le non-recours

J'ai commencé par découvrir la question du non-recours lors d'un stage de fin d'études réalisé au sein de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore). Je terminais alors ma deuxième année de Master Progis (Études d'opinion et de marché) à Sciences-Po Grenoble. Je souhaitais m'orienter vers le milieu professionnel des études qualitatives dans le champ des politiques sociales. Ce stage de six mois s'est poursuivi par un premier contrat de quelques mois en tant que chargé d'études au sein de l'Odenore. Avant de vivre cette première expérience, je ne connaissais pas la littérature scientifique sur le non-recours. Pendant près d'un an, je me suis familiarisé avec les travaux sur le non-recours en travaillant au contact de chercheurs expérimentés sur des sujets très variés (non-recours à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), non-recours au dépistage du cancer du sein dans les quartiers prioritaires, non-recours au tutorat étudiant à l'université, participation à la construction des premiers baromètres sur le non-recours, etc.) (Chauveaud *et al.*, 2013 ; Chauveaud *et al.*, 2011 ; Gucher *et al.*, 2017 ; Gucher *et al.*, 2011 ; Vial, 2011). J'ai rédigé en

parallèle un mémoire sur le problème scientifique et politique de la mesure du non-recours (Vial, 2010).

C'est au cours de cette expérience, et au fil des échanges avec Philippe Warin, qu'a émergé l'idée d'engager une thèse. J'étais particulièrement intéressé par les travaux publiés sur le non-recours par non-demande (Mazet, 2010 ; Rode, 2011, 2009 ; Warin, 2011, 2010, 2008). J'envisageais de continuer à explorer la question du non-recours par non-demande à travers deux axes de réflexion. Un premier axe de réflexion me conduisait vers une analyse de la dimension identitaire de la non-demande. Il s'agissait notamment d'envisager le non-recours comme une preuve d'autonomie, c'est-à-dire aussi comme une réponse aux injonctions sociales liées à la norme d'autonomie (Duvoux, 2009 ; Jouan, 2012). Un deuxième axe de réflexion me conduisait vers une analyse de la dimension politique de la non-demande. Il s'agissait notamment de voir dans quelle mesure le non-recours pouvait être envisagé comme un comportement politique. Je souhaitais également ouvrir une réflexion sur la construction et l'expression des opinions politiques des personnes en situation de non-recours.

3.2 Une analyse du non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse

Les premières versions de mon projet de thèse n'abordaient pas la question du non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse. Je connaissais peu la sociologie de la jeunesse et la littérature scientifique sur les politiques sociales de jeunesse. Je n'avais pas encore fait le lien avec d'autres travaux scientifiques pouvant se rapprocher de la question du non-recours sans mobiliser directement la notion. L'Odenore ne s'était pas encore saisi du sujet. La possibilité de travailler sur le non-recours des jeunes aux droits sociaux était en quelque sorte un impensé. La publication de l'avis du CESE « Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes » a changé la donne (Dulin, 2012). Après discussion avec Philippe Warin, qui avait été auditionné lors des travaux préparatoires du CESE, il est apparu intéressant et pertinent de poursuivre mes premières réflexions sur le non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse, ceci pour au moins trois raisons. Premièrement, nous ne pouvions que constater le manque de travaux scientifiques portant explicitement sur le non-recours des jeunes à l'aide publique. Deuxièmement, la jeunesse apparaissait comme un âge de la vie particulièrement intéressant pour analyser la dimension

identitaire du non-recours et pour envisager la non-demande comme preuve d'autonomie dans le passage à l'âge adulte. Troisièmement, les nombreuses discussions autour de la place des jeunes dans le modèle de protection sociale questionnaient la dimension politique des restrictions d'accès aux droits sociaux réservés aux jeunes de moins de 25 ans. Il semblait alors particulièrement intéressant d'investiguer plus en profondeur les effets de ce traitement spécifique sur les parcours des individus et sur la socialisation des citoyens.

3.3 Un terrain exploratoire important auprès des professionnels de jeunesse

Fin 2012, j'ai engagé une recherche doctorale sur le phénomène du non-recours des jeunes de 16 à 25 ans dans le champ des politiques sociales de jeunesse, l'âge de 16 ans marquant la fin de l'obligation de l'instruction, et l'âge de 25 ans marquant l'ouverture du droit au RSA. En parallèle du travail classique de revue de littérature, j'ai commencé par réaliser une trentaine d'entretiens exploratoires avec une diversité de professionnels en relation avec des jeunes de 16 à 25 ans (conseillers en insertion, éducateurs spécialisés, conseillers d'orientation, informateurs jeunesse, animateurs jeunesse, responsables associatifs, élus, etc.). Les objectifs de ces entretiens exploratoires étaient de mieux connaître les dispositifs publics destinés aux jeunes, d'identifier les principaux acteurs institutionnels en relation avec les jeunes, d'avoir un premier aperçu des raisons du non-recours du point de vue des professionnels. J'ai également rencontré plusieurs chercheurs spécialistes des politiques publiques de jeunesse afin de connaître leurs points de vue sur la pertinence d'une recherche sur le non-recours des jeunes à l'aide publique. Au cours de cette phase exploratoire, j'ai pris la mesure de la grande complexité des politiques publiques de jeunesse et de la multiplicité des dispositifs publics destinés aux jeunes. Il semblait impossible d'engager une recherche sur le phénomène général de non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse, au risque sinon de survoler la question sans parvenir à entrer dans la complexité des raisons qui conduisent certains jeunes à se retrouver en situation de non-recours. L'offre publique destinée aux jeunes est d'une telle complexité qu'il existe un coût d'entrée très important pour comprendre la logique de chaque institution et le fonctionnement de chaque dispositif. Or, une telle connaissance est indispensable pour conduire les entretiens et pour interpréter les données. Par ailleurs, la jeunesse est un âge de la vie traversé par de nombreuses disparités et inégalités. Il est toujours délicat de porter un discours général sur le non-recours des jeunes à l'aide publique sans situer

le propos. A l'issue de cette phase exploratoire, il était donc nécessaire de resserrer la focale d'observation.

3.4 Une analyse du non-recours des jeunes peu ou pas diplômés aux institutions d'insertion

Le début des années 2010 étaient marquées par la mise en visibilité de la catégorie des Neets, les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire (Cahuc *et al.*, 2013 ; Cuzzocrea, 2014 ; Eurofound, 2012, Longo *et al.*, 2016). Remarquant la récurrence de l'association - parfois trompeuse - entre la catégorie des Neets et le phénomène du non-recours, mais aussi l'hétérogénéité sociologique de cette catégorie, je choisissais de resserrer la focale d'observation autour des Neets peu ou pas diplômés, c'est-à-dire des jeunes ni en emploi ni en formation avec un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat.

Comme indiqué, les jeunes peu ou pas diplômés sont particulièrement vulnérables sur le marché de l'emploi. Ils ont principalement issus des milieux populaires et peuvent moins souvent compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage. Ils se retrouvent plus souvent en situation de précarité et de pauvreté. Les conséquences du non-recours à l'aide publique sont potentiellement plus fortes sur leurs parcours.

Les jeunes peu ou pas diplômés âgés de moins de 25 ans sont ciblés par de nombreux dispositifs publics d'insertion et de formation. Or, ces dispositifs sont en bonne partie accessibles via une institution d'insertion en particulier : les Missions Locales. Au début des années 1980, la création temporaire des Missions Locales, également appelées Permanences d'Accueil, d'information et d'orientation (PAIO), avait pour objectif de résorber le chômage des jeunes peu ou pas diplômés (Schwartz, 1981). Face à la persistance du phénomène, les Missions Locales ont finalement été pérennisées puis développées à travers l'ouverture de nouvelles Missions Locales et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs publics. Les Missions Locales couvrent aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Elles s'adressent aux jeunes de 16 ans à 25 ans sortis du système scolaire. Les jeunes peu ou pas diplômés représentent leur cœur de cible. Les Missions Locales font partie du Service Public de l'Emploi (SPE). Tous les jeunes peu ou pas diplômés qui s'inscrivent à Pôle Emploi sont censés être réorientés vers les Missions Locales (IGAS, 2018). Lorsque les jeunes s'inscrivent en Mission Locale, ils sont

accompagnés par un conseiller en insertion sociale et professionnelle. Ils peuvent alors prétendre à un certain nombre de droits et de services administrés par les Missions Locales ou accessibles via les Missions Locales (information sur les dispositifs ; conseils dans les démarches ; soutien dans les démarches ; accès aux aides financières ; accès aux tarifications sociales ; accès aux formations financées ; accès aux emplois aidés). L'accès effectif à cette offre sociale dépend cependant de leur situation socioprofessionnelle, de leur adhésion à l'accompagnement socioprofessionnel, de l'enveloppe financière propre à chaque dispositif (Lima, 2015a ; Zunigo, 2013). Depuis leur création, les Missions Locales revendiquent la mise en œuvre d'un accompagnement global en faveur des jeunes vulnérables. En théorie, l'accompagnement global est censé concerner l'ensemble des dimensions relevant de l'insertion socioprofessionnelle (revenu, emploi, formation, démarches, logement, santé, démarches, etc.). En pratique, les Missions Locales se sont progressivement éloignées de ce modèle, en raison notamment des pressions politiques, financières, managériales qui pèsent sur les structures (Muniglia, Thalineau, 2012). Cette évolution générale qui traverse l'ensemble des politiques sociales se joue cependant de façon différente selon les configurations des territoires locaux d'action publique (Loncle, 2011).

La Mission Locale est donc la principale interface de l'accès des jeunes peu ou pas diplômés aux droits sociaux. A ce titre, il semblait logique et pertinent de resserrer la focale d'analyse sur le non-recours des jeunes peu ou pas diplômés aux Missions locales, en tenant compte de la possibilité que les individus puissent également s'inscrire à Pôle Emploi et ne pas être réorientés vers les Missions Locales (IGAS, 2018). Le choix a donc été fait de prendre comme objet la question du non-recours aux institutions d'insertion dans les parcours des jeunes peu ou pas diplômés.

3.5 Ouverture des terrains de recherche dans plusieurs Missions Locales

Grâce aux entretiens exploratoires, j'ai pris contact avec plusieurs Missions Locales situées dans différents territoires de vie du département de l'Isère et de la région Rhône-Alpes (territoire urbain, territoire mixte, territoire rural). Les très bonnes relations avec une première Mission Locale - particulièrement intéressée par la thématique des « jeunes invisibles » - ont ouvert la possibilité de réaliser deux périodes d'observation des entretiens

des personnes qui arrivaient pour la première fois à la Mission Locale. J'ai pu observer le travail d'accueil et d'accompagnement des professionnels, la construction des relations entre les professionnels et les jeunes, la diversité des postures et des pratiques professionnelles, les pratiques variées de diffusion et de rétention d'information. Je me suis également familiarisé avec l'offre sociale des Missions Locales en posant de nombreuses questions aux professionnels sur le contenu des dispositifs, le fonctionnement des institutions, les relations avec les partenaires.

J'ai ensuite réalisé une quarantaine d'entretiens semi-directifs avec les professionnels de trois Missions Locales différentes. Les entretiens semi-directifs réalisés avec ces professionnels étaient articulés autour de deux axes de questionnement. Un premier axe de questionnement était consacré à l'identification des raisons du non-recours aux institutions d'insertion. Un deuxième axe de questionnement était consacré à l'identification des raisons du retour vers les institutions d'insertion. L'objectif principal de ce travail était de continuer à explorer les raisons du non-recours aux institutions d'insertion et les raisons du retour vers les institutions d'insertion du point de vue des professionnels des Missions Locales (Vial, 2015). Il s'agissait plus largement de voir dans quelle mesure les professionnels pouvaient s'estimer partie prenante de la production et de la résolution du problème du non-recours. La réalisation de ces entretiens a continué de me familiariser avec la logique des institutions, la pratique des professionnels, le contenu des dispositifs. Ce travail m'a donné une première grille de lecture des parcours des jeunes en situation de non-recours. J'ai toutefois choisi de ne pas mobiliser directement ces données dans le cadre de ce manuscrit de thèse. J'ai préféré concentrer mon propos sur le cadrage du non-recours à l'aide publique dans le champ des politiques sociales de jeunesse puis sur l'analyse qualitative des entretiens semi-directifs réalisés avec les jeunes. Ce travail de terrain avec les professionnels éclaire cependant l'analyse du matériau recueilli auprès des jeunes. Il était également indispensable pour entrer en contact avec des personnes étant ou ayant été en situation de non-recours aux institutions d'insertion.

Il en va de même pour deux autres terrains dont je n'exploite pas directement les données dans le cadre de cette thèse. Un premier terrain de recherche a consisté à observer une fois par semaine pendant six mois le travail de rue réalisé par une équipe de professionnels de jeunesse dans un quartier prioritaire d'une grande ville. En partenariat avec d'autres acteurs

du territoire, dont la Mission Locale comme premier partenaire, ce travail réalisé par les professionnels avait notamment pour objectif de faciliter le retour des jeunes en situation de non-recours vers les institutions d'insertion. Ces temps d'observation ont été agrémentés par de nombreux échanges réalisés à la volée avec des jeunes en situation de non-recours. Il m'est souvent arrivé de rester discuter avec ces jeunes après le départ des professionnels. J'en ai gardé de nombreuses notes que j'ai choisi de ne pas exploiter dans le cadre de cette thèse, notamment pour éviter de mélanger des matériaux empiriques de nature très différente. Ces temps d'observation ont également été complétés par une dizaine d'entretiens avec les professionnels qui étaient membres de cette équipe et/ou qui participaient à ce travail.

Un deuxième terrain de recherche a consisté à observer le travail d'accueil et d'accompagnement réalisé par les professionnels d'une association de lutte contre le décrochage scolaire. J'ai observé une vingtaine d'entretiens de personnes qui étaient en situation de décrochage scolaire et arrivaient pour la première fois à l'association, ce qui équivaut à une trentaine d'heures d'observation, auxquelles s'ajoutent différents temps d'échanges formels (entretiens semi-directifs) et informels (discussions après les observations) avec les deux professionnels de l'association (Vial, 2017).

Si tout ce travail de terrain n'est pas directement mobilisé ici, il a considérablement enrichi ma connaissance des dispositifs et mon regard sur les rapports entre les institutions, les professionnels, et les jeunes. Je me suis également servi des relations établies avec ces professionnels pour entrer en contact avec des personnes étant ou ayant été en situation de non-recours aux institutions d'insertion.

En parallèle du travail de thèse, au titre de l'Odenore, j'ai également réalisé un certain nombre d'enseignements et de formation sur les enjeux du non-recours pour l'action publique et le travail social à destination de professionnels en formation initiale et en formation continue. J'ai cherché à ajuster mes présentations aux différents professionnels de jeunesse. J'ai mis en discussion mes hypothèses de travail avec les réalités rencontrées sur le terrain. Tous ces échanges ont alimenté mes réflexions.

Enfin, je suis actuellement engagé dans deux recherches sur le non-recours des jeunes à l'aide publique dans le champ de l'hébergement et du logement. La première, qui arrive aujourd'hui à son terme, consiste à analyser la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre le non-recours par les points de vue des professionnels partenaires et des jeunes bénéficiaires. La seconde, qui est actuellement en cours, s'intéresse aux parcours de vie et aux points de vue des personnes qui accèdent au dispositif du « Logement d'abord ».

4. Réalisation du travail d'enquête

4.1 Les entretiens avec les jeunes concernés par l'expérience du non-recours

Face à l'accumulation des données, j'ai choisi de concentrer mon analyse sur l'expérience du non-recours aux institutions d'insertion du point de vue des jeunes peu ou pas diplômés. Dans la mesure où de nombreux travaux existaient déjà sur les professionnels des Missions Locales (Lima, Trombert, 2013 ; Muniglia, Thalineau, 2012 ; Giuliani, 2013, 2009), cela me semblait être un choix nécessaire et judicieux pour parvenir à produire de nouvelles analyses scientifiques. Comme je l'avais envisagé, je m'inscrivais ainsi dans le courant de la sociologie de la réception des politiques publiques par les publics, dont une branche s'intéresse plus spécifiquement à la question du non-recours (Revillard, 2018 ; Warin, Lévy, 2019).

Cette recherche doctorale s'appuie sur une cinquantaine d'entretiens avec des jeunes peu ou pas diplômés qui ont connu une ou plusieurs expériences de non-recours aux institutions d'insertion. Tous ces entretiens ont été enregistrés et retranscrits, à l'exception de quelques entretiens lors desquels les personnes ont préféré ne pas être enregistrées. Les méthodes de questionnement et d'analyse des entretiens sont présentées au début des chapitres concernés.

Une trentaine d'entretiens ont été réalisés en France, tous dans l'ancienne région Rhône-Alpes, principalement dans le département de l'Isère (cf. annexe 2). La plupart de ces jeunes ont été rencontrés alors qu'ils (re)venaient s'inscrire dans une Mission Locale après un temps en situation de non-recours aux institutions d'insertion d'au moins six mois. Cela signifie qu'ils étaient sans emploi et sans formation *a minima* pendant les six mois précédant leur inscription

à la Mission Locale. Je constatais lors des entretiens que cette durée en situation de non-recours pouvait durer de six mois à trois ans. Je remarquais cependant que certains jeunes pouvaient travailler ponctuellement sans être déclarés et/ou pouvaient être engagés dans les petits trafics. Je découvrais également que plus les jeunes étaient âgés, plus ils étaient susceptibles de s'être retrouvés plusieurs fois en situation de non-recours, passant d'une première situation de non-recours par non-connaissance, à un premier retour vers les institutions d'insertion, à une deuxième situation de non-recours par non-demande, à un deuxième retour vers les institutions d'insertion, tout cela entrecoupé de quelques contrats courts, de quelques missions en intérim, de quelques emplois non déclarés, etc. Les situations de non-recours qui durent plus d'un an sans activité parallèle ou ponctuelle sont très minoritaires. Elles concernent la plupart du temps des personnes qui traversent une dépression et/ou connaissent d'autres problèmes de santé. Les parcours des personnes que j'ai rencontrées sont donc loin d'être linéaires. Ils sont marqués par la précarité socioprofessionnelle. De ce point de vue, ce travail sur le non-recours aux institutions d'insertion dans les parcours des jeunes peu ou pas diplômés est aussi une sociologie de la précarité dans les parcours sociaux juvéniles.

La majorité des personnes interrogées se sont retrouvées en situation de décrochage scolaire. Elles sont peu ou pas diplômées, même si certaines personnes, considérées comme « sans diplôme » dans le cadre de ce travail, ont obtenu le Diplôme National du Brevet. Vingt personnes sont « sans diplôme » et quatre personnes ont obtenu un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Huit personnes interrogées sur dix ont donc un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat. J'ai choisi d'interroger six personnes titulaires d'un baccalauréat - professionnel, technique, général - afin de diversifier le groupe des personnes interrogées. Ces personnes restent cependant vulnérables sur le marché de l'emploi.

Du fait des mécanismes de reproduction sociale, à quelques exceptions près, ces jeunes peu ou pas diplômés sont principalement issus des milieux populaires (parents ouvriers ou employés ; parents en emplois précaires, percevant des indemnités chômage, bénéficiaires des minima sociaux ; précarité socioéconomique importante dans la vie quotidienne ; familles monoparentales). C'est le cas de vingt-deux personnes interrogées sur trente, soit plus de sept personnes sur dix. Ces jeunes ne peuvent pas véritablement compter sur le soutien matériel

de leur entourage, bien qu'ils puissent encore vivre chez leurs parents, être hébergés provisoirement par leurs parents, être hébergés provisoirement par un autre membre de leur famille. De ce point de vue, ce travail sur le non-recours aux institutions d'insertion dans les parcours des jeunes peu ou pas diplômés est aussi une sociologie de la jeunesse dans les milieux populaires. Huit personnes ne sont pas issues des milieux populaires. Cinq personnes sont issues des milieux intermédiaires et trois personnes sont issues des milieux aisés, ce qui permet d'opérer certaines comparaisons entre les différentes expériences vécues par les jeunes en situation de non-recours.

Dix-neuf personnes sont de sexe masculin et onze personnes sont de sexe féminin. Ce travail ne questionne pas l'importance du genre dans l'expérience du non-recours. Au regard des données recueillies, il est probable qu'une telle approche - rarement mobilisée dans les recherches sur le non-recours - produise des résultats intéressants.

4.2 Les modalités d'entrée en contact avec les personnes interrogées

Les personnes interrogées en France ont été repérées via les Missions Locales. Elles arrivaient pour la première fois dans l'une des Missions Locales avec lesquelles j'étais entré en relation lors du terrain exploratoire. Elles répondaient aux critères définis au préalable (niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat, ni en emploi ni en formation depuis au moins six mois, en situation de non-recours aux institutions d'insertion depuis au moins six mois). A l'issue de leur premier entretien en Mission Locale, ces personnes se voyaient proposer de participer à mon travail de recherche. Lorsque j'observais ces premiers entretiens en Mission Locale, je formulais directement cette proposition à la fin des entretiens, proposition qui était le plus souvent acceptée. Lorsque je n'observais pas ces entretiens, les professionnels formulaient cette proposition, avec un taux de refus plus important.

Avant de mettre en place ce protocole, j'ai présenté à l'ensemble des professionnels avec lesquels j'étais en contact le sens de mon travail, les caractéristiques de ma population d'étude, et les modalités de présentation de l'enquête. J'ai insisté sur l'importance de respecter ces critères et de ne pas biaiser la sélection des individus en ne proposant la recherche qu'à des personnes jugées plus accessibles ou plus expressives. La plupart des

professionnels ont donné leur accord pour participer au recrutement des personnes interrogées. Ce sont les professionnels les plus intéressés par mon travail qui ont réellement remonté des contacts. Lorsque j'ai recontacté les personnes pour prévoir un entretien, il m'est arrivé de recevoir quelques refus et de réaliser quelques entretiens avec des personnes qui n'étaient finalement pas tout à fait dans la cible⁵. J'ai également participé à une recherche collective au cours de laquelle plusieurs entretiens ont été réalisés selon des modalités de recrutement semblables. J'ai mobilisé la même procédure avec d'autres professionnels de jeunesse, principalement des éducateurs spécialisés et des travailleurs sociaux de proximité. Cela m'a permis d'entrer en contact avec quelques personnes en situation de non-recours aux institutions d'insertion lorsque je les rencontrais. Ces situations sont très minoritaires dans le groupe des personnes interrogées.

Les entretiens ont été réalisés entre 2014 et 2016, c'est-à-dire avant la généralisation de la Garantie Jeunes en 2017. Aucune des personnes interrogées n'a bénéficié ni même évoqué la Garantie Jeunes. Or, la Garantie Jeunes est sans doute en train de modifier certaines logiques institutionnelles et professionnelles dans les Missions Locales. En effet, les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire, qui disposent de faibles ressources, qui ne peuvent pas compter sur le soutien financier de leur famille, peuvent désormais prétendre à une allocation financière à hauteur du montant du RSA. Il convient cependant de rappeler que ce dispositif est réservé à 100 000 jeunes par an, que son accès est régulé par les professionnels de jeunesse, que la perception de l'allocation financière est limitée dans le temps (12 à 18 mois maximum), et qu'elle est soumise à des conditions de comportement particulièrement exigeantes (ateliers collectifs pendant six semaines ; rendez-vous fréquents avec un conseiller ; recherches actives d'emploi ; réalisations de stages ; etc.) (Comité scientifique garantie jeunes, 2016 ; Loison-Leruste *et al.*, 2016). Autrement dit, la mise en œuvre de la Garantie Jeunes ne change pas fondamentalement la donne des résultats obtenus dans le cadre de cette recherche doctorale. La Garantie Jeunes répond cependant à certaines critiques formulées à l'égard des précédents dispositifs d'insertion, notamment concernant la possibilité d'accéder à une allocation financière substantielle sur plusieurs mois. Il est probable que la perspective de percevoir cette allocation incite davantage les individus à

⁵ Ces entretiens n'ont pas été pris en compte dans l'analyse. Ils ne figurent pas dans le tableau des personnes interrogées en France.

(re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion puis à jouer le jeu de l'accompagnement socioprofessionnel. De plus, il semble que ce nouveau dispositif, contrairement aux autres, ait fait l'objet d'une couverture médiatique plus importante. De ce fait, il est possible que cette communication plus large autour de la Garantie Jeunes ait amélioré le taux de notoriété des Missions Locales auprès des jeunes.

4.3 L'ouverture d'un terrain complémentaire en Belgique francophone

J'ai également réalisé dix-sept entretiens en Belgique francophone dans le cadre d'une recherche collective sur « le non-recours à l'offre d'enseignement et de formation des jeunes de 15 à 24 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles » (Chauveaud *et al.*, 2016a) (cf. annexe 3). Les caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées en Belgique sont proches de celles des personnes interrogées en France. La principale différence entre les deux groupes concerne la situation résidentielle des individus. Les personnes interrogées en Belgique ont plus souvent accédé à un logement, en s'appuyant notamment sur le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) présenté ci-dessous. Dans l'ensemble, les personnes interrogées en Belgique sont également un peu plus âgées que celles interrogées en France, ce qui explique aussi pourquoi elles ont plus souvent cherché à accéder à un logement. La méthodologie employée pour rencontrer ces personnes est semblable à celle mobilisée en France, à ceci près qu'elle s'est appuyée sur une plus grande diversité de structures et de professionnels.

Le statut de ce matériau est toutefois spécifique dans la mesure où cette recherche doctorale porte sur l'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés en France. Or, les droits et les services auxquels les jeunes peuvent prétendre ne sont pas les mêmes en France et en Belgique, en particulier concernant le revenu minimum, et dans une moindre mesure concernant les indemnités chômage.

En Belgique, dès 18 ans, les jeunes qui ne peuvent pas compter sur le soutien financier de leur famille peuvent prétendre au revenu minimum - le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) - y compris lorsqu'ils habitent chez leurs parents (statut de cohabitant). Pour cela, ils doivent

formuler une demande au Centre Public d'Action Sociale (CPAS)⁶ présent sur leur territoire de domiciliation. L'accès à ce revenu minimum est toutefois conditionné et contingenté. Les conditions d'attribution et les contreparties demandées varient selon les territoires locaux d'action publique. Concernant les indemnités chômage, les jeunes de moins de 25 ans qui ont terminé leurs études peuvent bénéficier d'une allocation d'insertion un an après leur première inscription à l'Office National de l'Emploi (ONEM), ceci pour une durée maximale de trois ans. Le montant de cette allocation d'insertion varie selon l'âge, les situations familiales, les situations résidentielles, les situations professionnelles des individus. En théorie, les jeunes demandeurs d'emploi qui ont terminé leurs études ne sont donc pas obligés d'avoir travaillé pour pouvoir bénéficier de cette allocation d'insertion. En pratique, l'accès à cette allocation d'insertion est nettement plus difficile. D'une part, les jeunes doivent patienter pendant un an avant d'espérer la percevoir. D'autre part, ils doivent montrer qu'ils recherchent activement un emploi en obtenant deux évaluations positives. D'après les personnes interrogées, du côté des jeunes comme du côté des professionnels, ces évaluations sont particulièrement strictes. De fait, aucune personne rencontrée dans le cadre de cette recherche n'est parvenue à bénéficier de cette allocation d'insertion pour les primo-demandeurs d'emploi. Toutes celles qui se sont inscrites à l'ONEM ont finalement été exclues du chômage après deux évaluations négatives.

Cette recherche doctorale mobilise essentiellement les données recueillies en France, ceci afin de rester centré sur le phénomène du non-recours tel qu'il se joue en France. Le matériau recueilli en Belgique n'est pas mobilisé dans les deux chapitres consacrés au non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. Les données recueillies en Belgique sont mobilisées à quelques reprises dans les trois derniers chapitres consacrés aux cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion, ceci pour deux raisons principales. D'une part, l'analyse sociologique des parcours de vie n'a pas fait apparaître de véritables différences dans les cheminements des jeunes habitant en France ou en Belgique francophone. Les épreuves traversées par les

⁶ Un Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est un organisme public qui a pour mission de dispenser une aide sociale financière aux personnes en difficulté, mais aussi, d'autres mesures spécifiques d'accompagnement et de soutien, d'ordre psychologique, sociale, médicale, administrative en vue de permettre une réinsertion dans une vie sociale active.

individus en situation de non-recours sont proches. Les ressorts sociologiques des cheminements de retour vers les institutions d'insertion renvoient à des logiques communes. J'ai fait le choix de mobiliser ces entretiens réalisés en Belgique dans la mesure où les propos des personnes interrogées illustrent de façon plus claire et plus marquante des éléments repérés dans les entretiens réalisés en France. D'autre part, et c'est la principale différence remarquée entre les deux terrains de recherche, les quelques situations dans lesquelles les jeunes rencontrés en Belgique peuvent compter sur le revenu minimum sont intéressantes pour questionner l'absence d'une telle mesure en France. En l'occurrence, le fait de pouvoir accéder à ce revenu minimum permet à certains jeunes de stabiliser leur situation et de se projeter plus facilement dans un parcours d'insertion.

Ainsi, le matériau recueilli en Belgique n'est pas mobilisé dans le cadre d'une approche comparative. Il est mobilisé de façon ponctuelle en complément et en contrepoint du matériau recueilli en France.

Chap. 1 : Le non-recours des jeunes à l'aide publique

Introduction

Ce chapitre propose un cadrage autour de la notion de non-recours dans le champ général des politiques sociales puis dans le champ spécifique des politiques sociales de jeunesse. Il retrace le processus qui conduit à l'émergence récente du problème public du non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse.

Le phénomène du non-recours aux droits et aux services est une préoccupation politique relativement récente en France. Le processus de reconnaissance politique du non-recours est marqué par différentes phases au cours desquelles les pouvoirs publics et les acteurs sociaux se sont plus ou moins intéressés à la question (Warin, 2016a). En France, les premiers travaux scientifiques évoquant la question du non-recours aux droits sociaux datent des années 1970 (Catrice-Lorey, 1976). Le phénomène émerge ensuite en tant que problème public au cours des années 1990 (CNAF, 1996). Depuis quelques années, dans le sillage du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de 2012, les préoccupations sociales et politiques autour du non-recours ont pris de l'ampleur. Au sein de différents organismes sociaux et institutions publiques, à différents échelons territoriaux, se développent des espaces de discussion et des répertoires d'action pour lutter contre le non-recours (Warin, 2019).

Dans le champ des politiques sociales de jeunesse, le processus de reconnaissance politique du non-recours est plus récent et semble moins avancé. Au cours des années 2000, plusieurs rapports publics soulèvent la question de la nature des droits sociaux réservés aux jeunes de moins de 25 ans (Charvet *et al.*, 2001 ; Foucauld, Roth, 2002 ; Hirsch, 2009). Si ces travaux précurseurs ne mobilisent pas la littérature sur le non-recours et ne traitent pas la question du non-recours de façon approfondie, ils forment néanmoins un terreau favorable à la construction d'un intérêt politique autour des enjeux associés au non-accès et au non-recours des jeunes aux droits sociaux. Quelques années plus tard, dans un contexte marqué par la montée de la pauvreté des jeunes et par le creusement des inégalités (Labadie, 2012), le non-recours des jeunes à l'aide publique émerge en tant que problème public. Les travaux portés

par le CESE, suivis d'un rapport pour le Premier ministre, cristallisent un ensemble de préoccupations politiques autour de la question du non-recours (Dulin 2012 ; Dulin 2015 ; Dulin et Vérot ; 2017).

Ce chapitre présente les principales étapes de la prise en compte du non-recours en France. Il s'agit ainsi de mieux cadrer la question du non-recours au cœur de cette recherche, d'éclairer la façon dont les acteurs politiques et sociaux s'en saisissent, et d'identifier les obstacles qui entravent la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics. Une première partie retrace l'émergence du problème public du non-recours dans le champ général des politiques sociales, de l'apparition du terme dans les années 1970 aux travaux précurseurs de la CNAF dans les années 1990 ; des discours sur la fraude et sur l'assistanat dans les années 2000 aux mesures liées au Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans le courant des années 2010. Une deuxième partie éclaire le contexte qui précède et prépare l'émergence récente du problème public non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse. Elle met en lumière les relations possibles entre les préoccupations autour de la catégorie des Neets et l'intérêt des pouvoirs publics pour le phénomène du non-recours. Elle revient sur les rapports publics qui soulèvent déjà la question de l'accès des jeunes aux droits sociaux au cours des années 2000 (Charvet *et al.*, 2001 ; Foucauld, Roth, 2002 ; Hirsch, 2009). Cette deuxième partie analyse ensuite la façon dont la notion de non-recours est mobilisée dans trois rapports publics successifs publiés dans le courant des années 2010 (Dulin, Vérot, 2017 ; Dulin, 2015, 2012). Elle montre comment l'identification du problème public du non-recours devient au fil de ces rapports un nouvel argument en faveur d'une transformation profonde des politiques sociales de jeunesse. Elle identifie cependant cinq obstacles qui entravent la prise en compte du non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse (« l'effet de dépendance au sentier emprunté » ; « les obstacles méthodologiques pour mesurer et pour agir sur le non-recours » ; « le rapport descendant entre les politiques publiques de jeunesse et leurs destinataires » ; « la perception par les pouvoirs publics de risques liés à la

prise en compte du non-recours » ; « les résistances idéologiques opposées à la transformation des politiques sociales de jeunesse »)⁷.

⁷ Le présent chapitre est largement repris d'une revue de littérature sur « le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique » publiée pour l'INJEP et pour la CNAF (Vial, 2018). La deuxième partie reprend également le contenu d'un chapitre d'ouvrage co-écrit avec Antoine Dulin (Vial, Dulin, 2019).

1. La construction de la notion de non-recours dans le champ des politiques sociales

Cette première partie retrace les principales étapes qui jalonnent la construction du problème public du non-recours dans le champ général des politiques sociales en France. La notion de non-recours apparaît pour la première fois durant les années 1970, avant d'émerger comme problème public au cours des années 1990 (CNAF, 1996). Dans le sillage des travaux précurseurs de la CNAF, l'Odenore propose une nouvelle définition qui élargit l'objet du non-recours au-delà des prestations sociales financières (Warin, 2016b). Après la forte médiatisation de l'enquête sur le non-recours au RSA pendant la campagne présidentielle de 2012, la lutte contre le non-recours devient le premier axe du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (Bourguignon, 2011 ; ODENORE, 2013). Ce processus conduit aujourd'hui à la mise en œuvre de différentes réponses publiques qui cherchent à réduire le non-recours (Warin *et al.*, 2019). Par rapport à d'autres pays, comme le Royaume-Uni, l'Allemagne ou les Pays-Bas, cette prise en compte du non-recours est cependant relativement récente et s'inscrit dans un processus encore incertain (Warin, 2016b).

Cette première partie propose un cadrage général autour de la notion de non-recours dans le champ des politiques sociales. L'objectif recherché n'est pas de revenir avec précision sur l'histoire de la prise en compte du non-recours, ni sur la construction du problème public du non-recours, ni sur la mise en œuvre de réponses publiques pour agir sur le non-recours⁸.

1.1 L'apparition de la notion de non-recours en France

La question du non-recours apparaît d'abord au Royaume-Uni où l'on évoque dès les années 1930 le « *non-take up of social benefits* » (Math, 1996 ; Warin 2016b). En France, c'est quarante ans plus tard que le terme de non-recours est introduit dans la littérature scientifique par Antoinette Catrice-Lorey, à la suite de travaux réalisés pour la CNAF (Catrice-Lorey, 1976). L'auteure rappelle que la branche famille de la Sécurité sociale a cherché dès les années 1960 à « appuyer ses rôles de distribution de prestations comme ses politiques d'action sociale sur une connaissance précise de ses allocataires et de la clientèle de ses

⁸ Voir sur ces points les deux ouvrages publiés par le politiste Philippe Warin (Warin *et al.*, 2019 ; Warin, 2016a).

services sociaux » (Catrice-Lorey, 2016, p. 181). C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'article publié en 1976 dont l'intention première est d'éclairer les difficultés rencontrées par les plus démunis pour accéder aux bénéfices de la politique sociale. L'essentiel de son approche consiste à expliquer les inégalités d'accès aux droits sociaux et aux services publics par des « facteurs socioculturels » tels que l'origine sociale, le niveau de diplôme, le statut professionnel, mais également le niveau de participation sociale et l'attitude des individus à l'égard du temps. Antoinette Catrice-Lorey insiste sur la « prégnance des composantes culturelles liées à une certaine pauvreté, comme obstacle supplémentaire à l'accès à une offre de protection » (Catrice-Lorey, 2016, p. 182). Avec le recul, cela semble être le principal élément qu'elle retient de son article, avant même l'introduction presque fortuite du terme de non-recours dans la littérature scientifique (Catrice-Lorey, 2016).

Antoinette Catrice-Lorey ouvre quelques pistes sur l'accès aux droits sociaux des jeunes à partir des travaux sur les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur dans les années 1970 (Bourdieu, Passeron, 1970, 1966). « Le milieu d'origine offre à l'enfant des chances inégales au départ, disparités que par sa structure et ses orientations le système d'enseignement lui-même peut encore renforcer. [...] Malgré l'égalité d'accès au système d'enseignement, l'inégalité des chances demeure, au départ de la vie, constituée par la transmission d'un patrimoine socioculturel. [...] L'analyse menée montre que l'inégalité des chances englobe aussi l'inégalité face au bénéfice de la politique sociale ». L'auteure insiste ainsi sur le décalage entre le droit formel qui garantit l'accès à l'éducation et les chances réelles qu'ont les individus de pouvoir activer ce droit selon leur milieu social et familial d'origine. De façon plus implicite, Antoinette Catrice-Lorey évoque l'effet à plus long terme des inégalités d'accès aux droits sur les destins sociaux des individus, en l'occurrence selon le niveau de diplôme obtenu à la fin du parcours scolaire (Catrice-Lorey, 1976). Il faudra néanmoins attendre les années 1990 pour assister à une véritable mise sur agenda scientifique de la question du non-recours. En effet, les années 1980 ne sont pas propices à la diffusion de la thématique en France. La persistance des difficultés économiques et la montée inexorable du chômage impactent directement le budget de l'État. Le tournant de la rigueur en 1983 coupe court à la possibilité d'une réelle prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics. Quelques années après son introduction, la question retombe ainsi dans un relatif oubli (Math, 1996).

Au début des années 1990, c'est à nouveau la CNAF qui relance une série de travaux sur le non-recours aux prestations sociales par l'intermédiaire de son bureau de la recherche. Ces travaux donneront lieu à la publication en 1996 d'un numéro spécial de la revue de la CNAF sur le non-recours, coordonné par Wim Van Oorschot et Antoine Math. Ce numéro marque une étape majeure dans la prise en compte du non-recours en France, en proposant notamment une première définition du phénomène. « On parle de non-recours à une prestation sociale lorsqu'une personne ne perçoit tout ou partie d'une prestation à laquelle elle a droit » (Van Oorschot, Math, 1996). Antoine Math regrette à cette époque le manque d'intérêt des décideurs politiques et des chercheurs en sciences sociales pour le non-recours (Math, 1996). Selon Philippe Warin, deux raisons principales conduisent la CNAF à se saisir à nouveau de la question du non-recours aux prestations sociales. La première renvoie aux difficultés rencontrées par l'organisme dans la gestion du RMI instauré en 1988. « La CNAF importe le thème du non-recours pour signaler un risque d'échec de la politique des minima sociaux dont elle a la gestion directe (Borgetto *et al.*, 2004). L'organisme est en effet inquiet des résultats des premières évaluations du RMI qui présentent un taux de non-recours de 33 % (Chastand, 1990) » (Warin, 2016a, p. 26.). La deuxième raison qui conduit la CNAF à relancer ses travaux sur le non-recours est liée aux remontées d'information provenant des caisses locales sur les difficultés d'accès aux droits rencontrées du fait de la diversité des allocataires qui affluent au guichet. La multiplication des situations administratives complexes alerte les caisses sur les risques d'appauvrissement des populations vulnérables et engendre des coûts supplémentaires. En quelques années, notamment *via* les conventions d'objectifs et de gestion, « le discours de l'institution fait du non-recours l'indicateur principal de ce qu'une politique d'accès aux droits efficace – c'est-à-dire ouvrant pleinement les droits aux prestations à tous les allocataires selon leur éligibilité – doit nécessairement éviter : laisser des droits potentiels en latence » (Warin, 2016a, p. 27).

Ainsi, le non-recours est longtemps resté à l'état d'impensé en France. Au regard des représentations sociales valorisant les bienfaits d'un État protecteur à l'égard de publics perçus comme captifs et assujettis, il était difficilement concevable que les destinataires des politiques sociales puissent ne pas en tirer bénéfice (Warin, 2012, p. 12). En 1996,

Antoine Math et Wim Van Oorschot soulignaient déjà le plus faible intérêt pour la question du non-recours en France que dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas. De façon générale, le non-recours était considéré comme un phénomène résiduel résultant d'un calcul rationnel ou d'une préférence personnelle de la part de personnes suffisamment autonomes pour se débrouiller par leurs propres moyens. Il s'agissait autrement d'un problème temporaire lié à la montée en charge des dispositifs et aux délais de traitement des demandes (Math, 1996 ; Van Oorschot, Math, 1996).

1.2 La proposition d'une nouvelle définition qui élargit l'objet du non-recours

Dans le sillage des travaux précurseurs de la CNAF, l'Odenore participe à l'élargissement de l'objet du non-recours au-delà des strictes prestations sociales en proposant une nouvelle définition du phénomène. Selon l'Odenore, le non-recours renvoie à la situation de « toute personne qui – en tout état de cause – ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre » (Warin, 2016b). Cette définition ouvre le champ scientifique des travaux sur le non-recours en prenant désormais en compte le non-recours aux « services non marchands financés par l'ensemble de la collectivité grâce aux prélèvements obligatoires et fournis par les administrations publiques (État, collectivités territoriales, organismes sociaux, ou institution de protection sociale) » (Warin, 2016a, p. 34). C'est pourquoi l'Odenore parle de « non-recours à "l'offre publique" comprise comme l'ensemble des prestations et des services définis dans le cadre de politiques publiques, programme ou actions, dont la réception effective par leurs destinataires concrétise des droits sociaux qui ont une juridicité donnée par la loi » (Warin, 2016a, p. 36). Cette ouverture de la définition du non-recours ouvre la focale d'observation du phénomène. Elle rend possible la mobilisation de la notion dans d'autres champs d'action publique, dont celui des politiques publiques de jeunesse.

D'un point de vue scientifique, la proposition d'une nouvelle définition du non-recours se justifie par la nécessité de dépasser une première définition trop restrictive car fondée sur la notion d'éligibilité aux prestations sociales financières. Selon cette définition, un taux de non-recours classique se calcule à partir du ratio de la population effectivement bénéficiaire

(numérateur) sur le total de la population potentiellement éligible (dénominateur). Or, les travaux se heurtent dès l'origine aux problèmes méthodologiques de la mesure du non-recours, pourtant indispensable à la reconnaissance politique du phénomène. Par définition, les individus en situation de non-recours sont plus difficilement identifiables, notamment parce qu'ils ne sont pas nécessairement présents dans les bases de données des organismes sociaux. De façon générale, il est souvent complexe et finalement peu fréquent de parvenir à identifier une population potentiellement éligible à un droit ou à un service. Si l'on s'en tenait à cette définition restrictive du non-recours fondée sur la notion de public potentiel, « il ne serait donc pas possible de parler de non-recours aux transports collectifs urbains, aux crèches municipales, aux dispositifs d'aide aux devoirs initiés par les établissements scolaires, à des dispositifs d'aide ou d'accompagnement à l'insertion ou de prévention de risques sanitaires, etc. » (Warin, 2016b, p. 2). Ces limites de la définition classique du non-recours aux prestations sociales sont de plus renforcées par d'autres facteurs. La notion d'éligibilité aux droits sociaux est encore plus problématique dans un contexte de déstabilisation des statuts sociaux des individus vis-à-vis de l'emploi et de la protection sociale. Sous l'effet conjugué de la précarisation économique et de la précarisation de la protection sociale, les parcours sociaux sont moins prévisibles et plus instables, tout comme le sont les situations des individus par rapport aux droits et aux services auxquels ils peuvent prétendre. Autrement dit, « les dynamiques d'entrée et de sortie du chômage et les situations de sous-emploi tendent à complexifier les critères d'éligibilité à différentes prestations sociales » (Warin, 2016b, p. 2). Dans la lignée des travaux de Robert Castel, Béatrice Appay envisage ainsi la précarisation sociale dans la perspective d'un processus de « double institutionnalisation de l'instabilité » (Appay, 1997). L'évolution même de l'offre publique de droits et de services, que ce soit au niveau de ses configurations institutionnelles, de ses conditionnalités plus ou moins explicites ou de son contenu substantiel, participe de la remise en cause de l'éligibilité. La diversification de l'offre publique et la multiplication des acteurs rendent le paysage institutionnel plus complexe et moins lisible. De façon générale, la complexité sinon l'opacité des conditions d'accès à l'offre publique affaiblissent l'approche du non-recours par les critères formels initialement associés à la notion d'éligibilité. Le régime d'activation porte en lui-même le principe d'une remise en cause de la notion d'éligibilité aux droits sociaux puisque, au-delà des critères formels, l'accès effectif à l'offre publique se retrouve soumis à diverses conditions comportementales et dispositions sociales qui seront attendues et jugées par une diversité de

professionnels. L'ensemble de ces transformations en cours de la protection sociale renforce inexorablement l'écart entre l'éligibilité théorique (telle qu'elle est affichée, si tant est que cela soit le cas) et l'éligibilité pratique (telle qu'elle se joue concrètement dans l'interaction entre les logiques institutionnelles, les pratiques professionnelles, et les expériences des destinataires des politiques publiques).

Cette critique de la notion d'éligibilité a donc conduit au renouvellement de la définition du phénomène du non-recours et à l'élargissement de son objet au-delà des prestations sociales financières. Sans lever l'ensemble des obstacles méthodologiques auxquels se heurtent les chercheurs pour mesurer et comprendre le phénomène du non-recours, la définition proposée par l'Odenore permet d'appréhender ces obstacles avec plus de souplesse. Elle ouvre le champ des possibles méthodologiques pour saisir le phénomène du non-recours de différentes façons. L'élargissement de l'objet du non-recours au-delà des prestations sociales financières à travers la prise en compte des services non marchands va dans le sens de cette ouverture scientifique. Dans l'ensemble, cette nouvelle définition semble mieux ajustée aux transformations des formes de protection sociale. Elle est susceptible de faciliter une diversification des travaux et des approches sur le non-recours. C'est pourquoi cette définition fait aujourd'hui référence dans la plupart des travaux sur le non-recours.

1.3 Des discours sur l'assistantat à la lutte contre le non-recours

La mise sur agenda de la thématique de l'accès aux droits au cours des années 1990 ainsi que les pistes ouvertes par les travaux de recherche constituaient un terrain propice à la prise en compte du non-recours comme problème public. Mais la reconnaissance politique du non-recours n'en reste pas moins un objet de luttes politiques. Les années 2000 sont marquées par une recrudescence des discours politiques dénonçant la fraude aux prestations sociales et l'assistantat. Cet amalgame récurrent entre « fraudeurs », « profiteurs » et « assistés » a pour effet d'entretenir l'idée du caractère « fraudogène » du système de protection sociale (Odenore, 2013). Thibaut Gajdos et Philippe Warin appellent à prendre au sérieux ces discours en analysant leurs logiques et leurs intentions politiques (Gajdos, Warin, 2013). S'appuyant sur toute une littérature portant sur le *welfare stigma* (Andrade, 2001 ; Warin, 2011), les deux

auteurs font apparaître les discours de stigmatisation des « profiteurs » et des « assistés » sous l'angle d'un instrument de régulation de la demande sociale qui passe par l'exposition publique de la pauvreté et la sanction sociale des comportements jugés déviants. Ces discours auraient pour effet d'inciter les destinataires des politiques publiques à discipliner leurs rapports à l'offre publique, en adoptant notamment un usage modéré sinon limité de l'aide sociale. « Les discours politiques et médiatiques mettant en doute les situations et les intentions des demandeurs [...] cherchent à dissuader non seulement ceux qui voudraient tricher, mais aussi l'ensemble des personnes éligibles à recourir à leurs droits. Ils mettent en cause leur légitimité au travers d'une rhétorique qui agite le spectre de l'assistanat comme vecteur de fraude : demander une aide est représenté comme un acte potentiellement abusif sinon frauduleux » (Gajdos, Warin, 2013, p. 39).

En filigrane de ces discours sur la fraude et sur l'assistanat apparaît une intention plus fondamentale. Ces discours procèdent d'un travail politique sur les opinions publiques qui attise les conflits entre groupes sociaux et alimente le chauvinisme social (Gonthier, 2015). Thibaut Gajdos et Philippe Warin soulignent ainsi que ces discours concourent à l'affaiblissement des politiques sociales et à la remise en cause du modèle de protection sociale. « En définitive, ces discours parviennent à déprécier dans l'opinion publique la signification profonde des dépenses sociales en les présentant comme un encouragement de l'assistanat. [...] En mettant en cause le caractère supposé « fraudogène » d'un système aussi complexe que difficile à contrôler, on peut le taxer d'incurie dans le but légitime de le transformer ou de le changer. [...] Si la représentation des prestations sociales en tant que droit et celle des prélèvements en tant que devoir disparaissent, ce n'est ni plus ni moins la construction même du modèle social que nous connaissons qui sera battue en brèche » (Gajdos, Warin, 2013, pp. 41-42).

Ces discours politiques ne sont pas nouveaux. Ils suscitent en retour un débat public sur le sens politique de la protection sociale et sur le traitement de la pauvreté. Les discours de stigmatisation des « profiteurs » et des « assistés » rencontrent des résistances politiques, que ce soit dans le débat politique ou au niveau des acteurs publics. En ce sens, les promoteurs de ces discours participent paradoxalement à une politisation du non-recours à la veille des

élections présidentielles de 2012. Dans le cadre d'un suivi de la presse écrite d'avril 2010 à avril 2012, Catherine Chauveaud et Philippe Warin remarquent ainsi la diffusion de la thématique du non-recours dans les médias. Si la majorité des articles se contente de pointer les difficultés d'accès aux droits, une partie d'entre eux mobilise la notion de non-recours dans le cadre d'une critique de la politique gouvernementale. C'est particulièrement le cas lors de la publication du rapport du Comité national d'évaluation du RSA en décembre 2011 qui apparaît aujourd'hui comme un point de passage important du processus de reconnaissance politique du phénomène du non-recours (Bourguignon, 2011). La France est alors en pleine campagne présidentielle, et la création du RSA-activité pour soutenir les travailleurs pauvres est l'une des mesures phares du gouvernement en place. Or, le RSA-activité enregistre un taux de non-recours très élevé puisque 68 % des personnes éligibles à ce nouveau droit se trouveraient en situation de non-recours. Les médias reprennent largement ces chiffres en insistant sur « des résultats en demi-teinte et la difficulté d'atteindre les populations visées », et « plusieurs journaux et hebdomadaires soulignent la complexité du dispositif et son manque d'intérêt pour les destinataires » (Chauveaud, Warin, 2013, p. 179). Le montant des non-dépenses liées au non-recours au RSA (5,3 milliards d'euros) se révèle finalement supérieur au montant estimé des fraudes touchant l'ensemble des prestations sociales (Odenore, 2013).

À la suite de l'élection de François Hollande à la présidence de la République, le gouvernement socialiste entend afficher un autre discours politique sur la protection sociale et sur la pauvreté. Philippe Warin rappelle ainsi les propos de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, en ouverture de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale fin 2012. « Le problème des pauvres, ce n'est pas la fraude, c'est le non-recours aux droits ». Dans la foulée de cette première conférence sera adopté en janvier 2013 un plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (Premier ministre, 2013). Le premier axe du Plan pluriannuel porte sur la réduction des inégalités et la prévention des ruptures, et la première mesure de cet axe s'intitule expressément « Accès aux droits : lutter contre le non-recours et sécuriser les aides ». Différents éléments marquent le franchissement encore en cours d'une nouvelle étape dans la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics et par les acteurs sociaux. On remarque notamment l'affirmation en

préambule de cinq principes, dont ceux de « non-stigmatisation » et de « juste droit » : Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité [...] veulent pouvoir se considérer à nouveau comme des citoyens à part entière, légitimes dans l'exercice de leurs droits. [...] Sans oublier la question de la fraude sociale, il est urgent de s'attaquer au phénomène du non-recours aux droits sociaux, qui a pris des proportions inquiétantes. [...] Le Gouvernement entend, à travers la notion de juste droit, s'assurer que l'ensemble des citoyens bénéficient, de ce à quoi ils ont droit, ni plus, ni moins ». Le phénomène du non-recours aux droits sociaux est ainsi considéré comme « un enjeu de société important » et un « frein puissant à l'efficacité des politiques de solidarité ». C'est pourquoi « l'amélioration de l'accès aux droits doit devenir un objectif politique à part entière et le pendant de la lutte contre la fraude » (Premier ministre, 2013, p. 4-5). Afin de répondre à cet objectif, le plan pluriannuel annonce la mise en œuvre d'une série de mesures concrètes, dont la diffusion d'une campagne grand public de promotion des droits sociaux, l'élaboration et le suivi d'indicateurs de non-recours dans les administrations et la coordination des actions locales contre le non-recours, notamment concernant le repérage et l'accompagnement des personnes concernées. Le lecteur pourra néanmoins trouver quelques éléments sur la mise en œuvre du plan pluriannuel dans le bilan réalisé en 2016 par le gouvernement (Premier ministre, 2016) ou bien se référer au regard plus critique du collectif associatif Alerte (Collectif Alerte, 2017).

1.4 Les raisons de la prise en compte relativement tardive du non-recours en France

Le phénomène du non-recours n'est plus dans l'angle mort du champ de vision des pouvoirs publics. La reconnaissance politique du problème public du non-recours conduit aujourd'hui à la mise en œuvre de réponses publiques qui cherchent à réduire le phénomène dans le champ des politiques sociales (Warin *et al.*, 2019). Par rapport à d'autres pays, comme le Royaume-Uni, l'Allemagne ou les Pays-Bas, cette prise en compte du non-recours est cependant relativement récente et s'inscrit dans un processus encore incertain (Warin, 2016b).

Selon la littérature scientifique, les principales raisons de cette prise en compte relativement tardive du non-recours en France par rapport à d'autres pays précurseurs renvoient à la

culture descendante du rapport aux administrés, aux obstacles méthodologiques et empiriques pour mesurer et pour agir sur le non-recours, à la perception par les pouvoirs publics de risques liés à la prise en compte du non-recours. Il est important de revenir ici sur ces différents éléments dans la mesure où ils apparaissent également dans le champ des politiques sociales de jeunesse.

En France, la construction d'un rapport descendant aux administrés et aux destinataires des politiques sociales explique pourquoi le non-recours est longtemps resté à l'état d'impensé. Philippe Warin remarque la prise en compte plus précoce du non-recours dans les pays ayant une plus forte culture de l'évaluation des politiques publiques qui incite les acteurs politiques et sociaux à se rapprocher de leurs publics et à mieux prendre en compte leurs situations, leurs besoins et leurs attentes (Warin, 2016a, p. 26 ; Milet, Warin, 2013). En parallèle, certaines représentations et attentes sociales à l'égard des plus pauvres impliquent que les individus fassent eux-mêmes l'effort de solliciter l'aide publique. Selon la logique d'activation des politiques sociales, le non-recours n'est pas nécessairement considéré comme un problème dans la mesure où l'on estime que les individus sont responsables des démarches à entreprendre pour faire valoir leurs droits. Les professionnels peuvent ainsi interpréter le retour autonome des personnes en situation de non-recours vers les institutions publiques comme un signe de motivation.

La prise en compte du non-recours se heurte également à différents obstacles méthodologiques et difficultés empiriques. Ces obstacles renvoient d'abord à la difficulté première de prendre la mesure d'un phénomène qui est, par définition, difficilement quantifiable. Se pose en particulier la question des méthodes pour comptabiliser des publics « absents » ou « invisibles » qui ne figurent pas nécessairement dans les bases de données administratives ou dans les réseaux habituels des travailleurs sociaux (ONPES, 2016 ; FORS, 2014). Cette question méthodologique renvoie également aux difficultés empiriques auxquelles sont confrontés les acteurs lorsqu'ils cherchent à agir sur le non-recours, en particulier lorsqu'ils tentent d'identifier, de repérer et de contacter les personnes en situation de non-recours. Si ces obstacles méthodologiques et ces difficultés empiriques sont inhérents à la question du non-recours, en France, ils sont accentués par la complexité de

l'environnement institutionnel et réglementaire. La multiplicité des acteurs du champ des politiques sociales, le cloisonnement institutionnel et informatique qui sépare les administrations et segmente les publics, la diversité des droits et des services, la complexité et l'instabilité des conditions pour y accéder, sont autant de facteurs qui renforcent les obstacles méthodologiques et empiriques identifiés. En plus de contribuer à produire le phénomène du non-recours, cette complexité de l'environnement institutionnel et réglementaire ne facilite pas la prise en compte du phénomène par les pouvoirs publics et par les acteurs sociaux (Warin, 2016a, pp. 90-94).

Les réticences des pouvoirs publics et des acteurs sociaux face au non-recours peuvent enfin s'expliquer par la perception des risques associés à la prise en compte du phénomène. Dans le cadre d'une approche comptable, les non-dépenses liées au non-recours peuvent être considérées - à court terme - comme une économie budgétaire. Ce raisonnement qui envisage la dépense sociale comme un coût et non comme un investissement ne tient pas dès lors que l'action publique se projette à plus long terme et prend en considération les coûts économiques, sociaux et politiques induits par le non-recours (Warin, 2016a, p. 94-98 ; Djouldem, Saillard, Warin, 2013). Reste qu'à court terme, les acteurs n'ont pas nécessairement intérêt à prendre en compte le non-recours. C'est d'autant plus vrai que l'afflux de nouveaux demandeurs peut engendrer des difficultés supplémentaires (coûts de gestion, délais de traitement, tensions au guichet, arbitrages budgétaires, etc.). Les diverses formes de mise à distance du problème du non-recours par les institutions relèvent ainsi d'une logique de régulation des publics (Vial, 2016 ; Mazet, 2017). En outre, la prise en compte du non-recours risque de faire apparaître une mauvaise mise en œuvre des politiques publiques (Math, 1996), jusqu'à remettre en cause leur pertinence (Warin, 2016a). La portée critique du non-recours pourrait ainsi déstabiliser l'édifice des pratiques professionnelles et des logiques institutionnelles établies. Dans cette optique, on remarque l'intérêt plus fort des pouvoirs publics pour l'action sur les formes « subies » de non-recours liées à la méconnaissance des droits et à la complexité des dispositifs, et la tendance conjointe à ne pas prendre en compte les formes « choisies » de non-recours par « désintérêt » ou « désaccord ». Les acteurs politiques et sociaux s'intéressent ainsi à certaines raisons du non-recours qui appellent la mobilisation de leviers d'action jugés plus accessibles, comme une meilleure communication

sur les droits ou une simplification des démarches administratives. À l'inverse, la non-demande est souvent envisagée comme une question plus délicate à aborder et à traiter, notamment lorsque la prise en compte des attentes de ceux qui ne demandent pas ou plus implique une profonde remise en cause des équilibres politiques et organisationnels (Revil, 2015 ; Warin, 2010 ; Warin, 2011). Enfin, la mise en visibilité du non-recours peut engager la promotion d'un discours politique sur l'accès aux droits sociaux qui va à l'encontre de certaines valeurs et représentations sur la fraude, l'assistanat et la responsabilité des individus en situation de pauvreté.

Si la prise en compte du non-recours dans le champ général des politiques sociales est relativement récente et s'inscrit dans un processus encore incertain, elle semble plus récente et plus fragile encore dans le champ spécifique des politiques sociales de jeunesse.

2. L'émergence du problème public dans le champ des politiques sociales de jeunesse

Cette deuxième partie retrace l'émergence récente du problème public du non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse en France. Elle présente le contexte qui précède et prépare l'apparition de la notion dans un rapport publié par le CESE (Dulin, 2012). Elle revient notamment sur les préoccupations autour de la catégorie des Neets qui facilitent la reconnaissance politique des risques associés au non-recours (Eurofound, 2012 ; Longo, Gallant, 2016). Elle évoque également certains rapports publics qui, sans mobiliser la notion de non-recours, soulèvent déjà la question de la place des jeunes dans le modèle de protection sociale (Charvet *et al.*, 2001 ; Foucauld, Roth, 2002 ; Hirsch, 2009).

Cette deuxième partie analyse ensuite le contenu de trois rapports publics successifs qui se saisissent de la question du non-recours (Dulin, Vérot, 2017 ; Dulin, 2015, 2012). Ces trois nouveaux rapports réactualisent les discussions autour de la place des jeunes dans le modèle de protection sociale et reformulent la question de l'accès des jeunes aux droits sociaux sous l'angle du non-recours. La mise en visibilité du problème public du non-recours des jeunes à l'aide publique constitue ainsi un nouvel argument en faveur d'une refonte des politiques sociales de jeunesse. Cette prise de position suscite cependant de nombreux débats qui font resurgir les résistances opposées à la transformation des politiques sociales de jeunesse. La prise en compte du non-recours, telle qu'envisagée dans ces trois rapports publics, se heurte en effet à différents obstacles institutionnels et politiques.

2.1 Les préoccupations politiques et scientifiques autour de la catégorie des Neets

Depuis quelques années, les préoccupations autour de la catégorie des jeunes Neets constituent un terreau favorable à la reconnaissance politique des risques économiques, sociaux et politiques associés au non-recours des jeunes à l'aide publique. Les travaux sur les Neets conduisent les pouvoirs publics à se rapprocher de la question du non-recours. Cependant, tous les Neets ne sont pas en situation de non-recours, et cette nouvelle catégorie fait l'objet de nombreuses critiques. Il est donc nécessaire de clarifier les principaux éléments de discussion autour de cette nouvelle catégorie.

Le phénomène du non-recours des jeunes à l'aide publique est parfois rapporté aux réflexions politiques et scientifiques autour de la catégorie des Neets. Mais tous les jeunes en situation de non-recours ne sont pas Neets, et tous les Neets ne sont pas en situation de non-recours. Tout dépend en réalité des situations socioprofessionnelles des individus et du type de droits ou de services pris en compte dans l'analyse du non-recours. Par exemple, rien n'indique que tous les Neets soient en situation de non-recours aux institutions d'insertion. Certains d'entre eux perçoivent des allocations chômage et bénéficient d'un accompagnement social sans pour autant être en emploi ou en formation. À l'inverse, certains sont en formation ou en emploi sans pour autant bénéficier de tous les droits et services auxquels ils peuvent prétendre, par exemple lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une couverture maladie, lorsqu'ils renoncent à des soins, ou bien lorsqu'ils rencontrent des difficultés pour se loger. Les travaux qui s'appuieraient exclusivement sur les données publiées sur la catégorie des Neets pour chiffrer le non-recours seraient donc erronés. Cela étant dit, la catégorie des Neets n'est pas non plus sans rapport avec le phénomène du non-recours qui semble toucher davantage les Neets vulnérables (Aldeghi *et al.*, 2016). C'est pourquoi les statistiques publiques sur la catégorie des Neets peuvent être mobilisées comme des données de cadrage pour approcher le phénomène du non-recours (Dulin, 2015 ; Dulin, Vérot, 2017).

L'acronyme NEET apparaît au Royaume-Uni durant les années 1990, « au moment où l'âge minimal d'éligibilité aux prestations de chômage est augmenté » (Longo, Gallant, 2016, p. 21). Ce changement des conditions d'accès aux droits sociaux rend invisible une partie du chômage des jeunes âgés de 16 à 18 ans qui n'apparaissent plus dans les statistiques publiques de l'État. Du point de vue de l'accès aux droits sociaux comme du point de vue des catégories de recensement de la population, les jeunes quittant précocement le système scolaire se retrouvent alors dans une forme d'entre-deux statutaire et de vide juridique. Ils sont d'abord rassemblés dans la catégorie dite *Status Zero*, une qualification jugée inadéquate et stigmatisante, qui sera donc remplacée par la catégorie des Neets (Furlong, 2006). Aujourd'hui, la tranche d'âge concernée s'est considérablement élargie puisque les statistiques comptabilisent en général les jeunes âgés de 15 à 29 ans ou de 15 à 24 ans. Pour les statistiques publiques, le taux de Neets est apparu comme une alternative intéressante au taux de chômage des jeunes. En effet, celui-ci ne comptabilise pas les « inactifs » et ne rend

pas compte de la grande diversité des taux d'emploi des jeunes selon les pays, liée à la fois à la durée des études et à la situation sur le marché du travail. « La définition de la catégorie des Neets vise à répondre à l'incomplétude des indicateurs classiques en rapportant les situations de non-emploi à l'ensemble des jeunes d'un même âge au lieu de limiter les comparaisons aux seuls jeunes actifs » (Timoteo, 2016, p. 1). Dans le cadre de la stratégie de croissance « Europe 2020 », le taux de Neets devient à l'échelle européenne un indicateur de comparaison et d'évaluation des politiques publiques d'emploi et de formation conduites par les différents États membres (Eurofound, 2012).

Selon les sources de données, l'estimation du nombre de jeunes Neets âgés de 15 à 29 ans en France est comprise entre 1,6 et 1,9 million, dont près de la moitié ne serait pas en recherche d'emploi (Dulin, 2015 ; Cahuc *et al.*, 2013). Dans cette tranche d'âge, le taux de Neets aurait légèrement baissé en France durant ces dernières années pour s'établir autour de 15 %, soit dans la moyenne des autres pays européens (Guégnard *et al.*, 2017). Les analyses comparant les taux de Neets à l'échelle européenne distinguent quatre groupes de pays : un premier groupe qui rassemble des pays ayant des taux très faibles (Allemagne, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) ; un deuxième groupe plus hétérogène, dans lequel on trouve la France, qui rassemble des pays dont le taux est à la moyenne ou en dessous de la moyenne (France, Belgique, Chypre, République tchèque, Slovénie) ; un troisième groupe de pays qui enregistrent des taux élevés, caractérisés par une plus forte proportion de femmes, de jeunes diplômés et de personnes découragées (Bulgarie, Grèce, Hongrie, Italie, Roumanie, Slovaquie) ; enfin, un quatrième groupe de pays particulièrement touchés par la dernière crise économique - avant celle en cours liée à la Covid-19 - qui connaissent des taux de Neets élevés et une plus forte proportion d'hommes, de jeunes diplômés et de personnes découragées (Espagne, Estonie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Portugal) (Timoteo, 2016).

Outre cette possibilité de comparaison entre les pays, la catégorie des Neets est souvent mobilisée pour souligner les « risques de devenir Neets » et les « coûts » économiques, sociaux et politiques pour la société, à moyen et à long terme pour la société. Toutes choses égales par ailleurs, le risque de devenir Neets est plus important pour les individus peu ou pas diplômés, issus de milieux sociaux modestes, habitant des territoires ruraux, issus de

l'immigration et issus de familles monoparentales (Eurofound, 2012 ; Guégnard *et al.*, 2017). Autrement dit, ce risque renvoie à un cumul de fragilités socioéconomiques que l'on retrouve par ailleurs dans différentes analyses concernant le décrochage scolaire et le chômage des jeunes. Eurofound propose une estimation à moyen et à long terme du coût économique des Neets en termes de perte de revenus pour la société, de diminution des contributions sociales et fiscales, et de versement d'allocations sociales. Ce coût est estimé à 153 milliards d'euros pour l'ensemble des 26 pays de l'Union européenne, soit 1,21 % du PIB. Pour la France, le coût des Neets s'élèverait à 22 milliards d'euros, soit 1,11 % du PIB national. Eurofound insiste également sur les coûts sociaux et politiques des Neets qui semblent construire un rapport plus distant aux formes instituées de la politique, marqué par une plus faible participation électorale, un plus fort désintérêt pour la politique et une plus faible confiance dans les institutions (Eurofound 2012 ; Timoteo, 2016).

La publication de données sur la catégorie des Neets participe à la diffusion de préoccupations autour des populations vulnérables susceptibles de rester à la marge des normes sociales d'intégration. Elle accompagne les réflexions politiques portant sur les réponses publiques adressées aux jeunes concernés dans les différents pays européens lorsqu'il s'agit d'évaluer l'effectivité, la pertinence et l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre. Ces réponses publiques sont-elles suffisantes ? Parviennent-elles à toucher les publics ciblés ? Sont-elles adaptées à la diversité des situations et des attentes ? Sont-elles efficaces au regard des objectifs fixés ? La question du nonaccès et du non-recours à l'aide publique apparaît ici en filigrane comme un risque pour la cohésion sociale et pour le développement économique des sociétés européennes. C'est pourquoi la mise en visibilité de la catégorie des Neets constitue un terreau favorable à l'émergence du non-recours comme problème public.

Cette catégorie des jeunes Neets fait toutefois l'objet de nombreuses critiques dans les travaux scientifiques. Ces objections constituent des points de vigilance à garder à l'esprit au moment d'analyser le processus par lequel le non-recours des jeunes devient un problème public en France. La première critique adressée à cette catégorie pointe la grande hétérogénéité des situations et des expériences sociales rassemblées sous une même étiquette. Mobilisée sans précaution, la catégorie ne rend pas compte de la plus ou moins

grande vulnérabilité des individus et de la diversité des expériences vécues qui peuvent également être positives du point de vue des intéressés (Hamel, 2016 ; Vultur, 2016). Le rapport Eurofound distingue à ce titre cinq sous-groupes au sein de la catégorie des Neets : les « engagés », les « chercheurs d'opportunités », les personnes « indisponibles » ; les « chômeurs disponibles » ; et les « chômeurs découragés » (Eurofound, 2012). Valentina Cuzzocrea insiste également sur la nécessité de situer les analyses selon les contextes socioéconomiques et politiques dans lesquels les jeunes construisent leurs parcours (Cuzzocrea, 2014 ; Loncle, Muniglia, 2010, 2011). De fait, selon le régime de citoyenneté socioéconomique réservé aux jeunes, les politiques publiques n'offrent pas les mêmes possibilités aux individus (Chevalier, 2016 ; Van de Velde, 2008a, 2008b).

Dans le cadre d'une enquête par récits de vie auprès de jeunes âgés de 18 à 35 ans dans quatre grandes villes (Madrid, Montréal, Santiago, Paris), Cécile Van de Velde repère l'existence d'au moins trois types d'expériences vécues par les Neets (« alternatives » ; « suspensions » ; « impasses »). Ces types d'expériences sont construits selon deux variables principales : l'horizon temporel dans lequel elles s'inscrivent, et le rapport individuel et subjectif que les individus construisent avec ces expériences selon qu'ils les ont plus ou moins choisies ou subies. « L'expérience alternative s'apparente à une mise en marge durable et volontaire du système. [...] L'expérience de suspension correspond davantage à un retrait transitoire des occupations socialement attendues – formation ou emploi – avec l'objectif de se réengager, à court ou moyen terme, dans une autre occupation sociale. [...] L'expérience de l'impasse correspond à un retrait apparent de la vie éducative ou professionnelle, s'étalant dans la durée, lorsqu'une phase d'attente prolongée se mue en trajectoire d'enlèvement et d'impasse sociale subie » (Van de Velde, 2016, p. 19). Dans le cadre de ce travail, Cécile Van de Velde insiste sur le caractère dynamique de ces expériences et donc sur la porosité possible entre les types. Le caractère statique de la catégorie des Neets renvoie en effet à la deuxième critique qu'on lui adresse. Le taux de Neets mesure une réalité à un instant « t » sans tenir compte des trajectoires « yo-yo » caractéristiques de cet âge de la vie (Furlong, 2006 ; Loncle, Muniglia 2010, 2011). C'est pourquoi il est préférable, dans la mesure du possible, d'analyser les parcours d'insertion et d'accès aux droits dans une perspective longitudinale (Guégnard *et al.*, 2017).

La troisième critique formulée à l'encontre de la catégorie des Neets est qu'elle est centrée sur la norme de l'emploi qui met à l'index tous ceux qui n'y répondent pas. Le principe de cette catégorie en creux est en effet de repérer les populations « échappant aux radars statistiques » (Van de Velde, 2016, p. 18) et de les « qualifier par leurs manquements » (Loncle, 2016, p. 13). « En soi, la catégorie porte une injonction à "être" quelque part, à avancer continuellement dans les voies socialement tracées de l'éducation et de l'intégration » (Van de Velde, 2016, p. 18). Patricia Loncle rappelle ainsi « l'usage négatif (à la fois stigmatisant et relevant des paniques morales) qui peut être fait de certaines catégories d'action publique », soulignant leurs « impacts profonds sur les modalités concrètes d'accompagnement des publics », et regrettant par ailleurs la faible remise en question du « poids des institutions et des contextes structurels sur les comportements et les difficultés rencontrées par les jeunes » (Loncle, 2016, p. 13). Prise comme telle, la catégorie des Neets ne s'intéresse pas à la valeur des activités poursuivies en dehors de l'emploi qui peuvent alors être considérées comme foncièrement inutiles et potentiellement déviantes. Elle s'inscrit en ce sens dans les théories néoclassiques du capital humain « qui postulent qu'une personne qui n'est pas au travail ou en formation est privée d'occasions d'accumuler le capital humain nécessaire à s'insérer de manière productive dans la société, accroissant ainsi rapidement ses risques d'exclusion » (Bourdon, Belisle, 2016, p. 4).

Ces discussions sont précieuses pour mieux comprendre les contextes dans lesquels le non-recours émerge en tant que problème public. Les préoccupations politiques, économiques, sociales, et morales autour de la catégorie des Neets sont fortes. Elles se retrouvent concernant les jeunes en situation de non-recours et reflètent les injonctions qui pèsent sur les jeunes pour suivre les rails de la formation et de l'emploi. La diversité des expériences sociales des Neets rappelle les inégalités entre les jeunes qui ne disposent pas des mêmes ressources et n'ont pas nécessairement la possibilité de bénéficier de politiques publiques inexistantes, insuffisantes ou défailtantes. Les trois types d'expériences sociales relevés par Cécile Van de Velde (« alternatives » ; « suspensions » ; « impasses ») montrent également que les formes de non-recours qui peuvent concerner les jeunes ne sont pas du même ordre (Van de Velde, 2016). Du point de vue des pouvoirs publics, comme du point de vue des

individus, le non-recours ne porte pas les mêmes significations, ne soulève pas les mêmes enjeux, et ne pose pas nécessairement les mêmes problèmes. Il s'agit alors de prêter attention à la façon dont le non-recours des jeunes est ou n'est pas constitué comme problème public selon les situations et les contextes. Il s'agit également de voir dans quelle mesure les catégories mobilisées par les pouvoirs publics s'ajustent aux expériences sociales des individus rassemblés sous une même étiquette (Cuzzocrea, 2014). L'approche par le non-recours des expériences sociales des Neets offre certaines perspectives pour répondre aux critiques adressées à cette catégorie. Cette approche facilite un travail d'objectivation des représentations sociales négatives qui pèsent sur les jeunes Neets présumés éloignés des institutions publiques et des normes sociales. Elle permet également de questionner les logiques sociales, institutionnelles et politiques à l'œuvre dans la construction de cet éloignement (Lévy, Vial, 2017).

2.2 Les rapports publics sur la place des jeunes dans le modèle de protection sociale

La mise en visibilité récente du problème public du non-recours est également précédée par la publication de plusieurs rapports qui soulèvent la question de la place des jeunes dans le modèle de protection sociale. Les rapports publics qui mobilisent la notion de non-recours dans le courant des années 2010 (Dulin, Vérot, 2017 ; Dulin, 2015, 2012) poursuivent ainsi certaines réflexions ouvertes dès le début des années 2000 (Charvet *et al.*, 2001 ; Foucauld, Roth, 2002 ; Hirsch, 2009).

Publié en 2001, le rapport du Commissariat général du Plan analyse l'institutionnalisation progressive de l'âge de la jeunesse par les politiques publiques. Les auteurs pointent les effets de la familialisation des aides publiques sur le creusement des inégalités intragénérationnelles et intergénérationnelles. Ils critiquent la faible consistance des droits sociaux réservés aux jeunes et mettent en question le statut d'ayant droit qui prive les jeunes de droits directs et individuels. « La démarche est initiée avec la mise en place du [revenu minimum d'insertion (RMI)] en 1988 puis son renouvellement en 1992, qui introduit de fait une "majorité sociale" à 25 ans, âge qui bornait déjà les mesures d'insertion professionnelle et le concept d'enfant à charge au titre de la législation fiscale. [...] Si l'on est, avant cet âge, privé du recours familial, quelles qu'en soient les raisons, c'est-à-dire ni étudiant, ni actif employé ou indemnisé, on est,

du point de vue de la redistribution, dans un quasi vide juridique. La prise en compte de ces situations, souvent dramatiques, ne relève en effet que de la mobilisation de dispositifs multiples dont aucun n'a la consistance d'un droit effectif. Ce "déli de droit" participe, comme nous l'avons vu, au retour sur le devant de la scène de la question des ressources des jeunes » (Charvet *et al.*, 2001, p. 139).

Ces réflexions sont poursuivies dans le cadre d'un rapport de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes qui réalise un bilan critique des aides participant directement ou indirectement à l'autonomie des jeunes, puis analyse les conditions de mise en œuvre d'une allocation d'autonomie pour les jeunes de 16 à 25 ans. « Malgré l'ampleur des interventions publiques, des inégalités importantes demeurent entre les jeunes et un trop grand nombre d'entre eux sortent du système éducatif peu ou non qualifiés, moins nombreux qu'hier, mais plus fragiles. Malgré la mise en place des dispositifs spécifiques, plusieurs dizaines de milliers de jeunes particulièrement démunis – sans formation, sans emploi, sans revenu, très souvent en rupture familiale – demeurent dans une certaine forme de déni de droit » (Foucauld, Roth, 2002, p. 324).

Au tournant des années 2000, la question est moins celle du non-recours des jeunes à l'aide publique que celle de l'absence ou de la faiblesse des droits sociaux réservés aux jeunes. Il est ainsi question du « vide juridique » et du « déni de droit » qui entrave l'accès des jeunes à la citoyenneté sociale et qui pénalise les jeunes les plus fragiles. L'impossibilité pour les jeunes de pouvoir accéder à certains droits sociaux est mise en relation avec le choix politique de les exclure du bénéfice du revenu minimum, avec la familialisation progressive de l'aide publique *via* les allocations familiales et les mesures fiscales qui pénalise les jeunes sans soutien familial, avec la précarité de l'emploi qui entrave l'accès aux allocations chômage, ainsi qu'avec la construction progressive d'un mille-feuille de dispositifs de plus en plus complexe. Ces deux premiers rapports pointent ainsi l'inadéquation du modèle de protection sociale face aux transformations de la jeunesse (allongement de la jeunesse ; précarisation des parcours ; aspiration des jeunes à l'autonomie). Partant de ce constat, ils proposent différents scénarios pour transformer plus ou moins en profondeur les politiques publiques destinées aux jeunes, en traitant notamment la question de l'accès des jeunes à des ressources financières.

À la fin des années 2000, la Commission sur la politique de la jeunesse publie un livre vert qui critique à nouveau ce traitement spécifique réservé aux jeunes dans le modèle de protection sociale. « Une nouvelle politique de la jeunesse doit avoir pour objectif d'organiser l'accès de droit commun pour tous les jeunes aux droits fondamentaux. [...] Il existe encore de très nombreuses situations dans lesquelles l'âge est un critère discriminant pour l'accès à un droit ou à une protection, y compris pour les jeunes majeurs. La collectivité doit se mettre en situation de passer en revue ces limites d'âge et de les justifier systématiquement » (Hirsch, 2009, p. 12). Sans mobiliser directement la notion de non-recours ni analyser en profondeur les raisons du phénomène, ce rapport évoque la question du non-recours sous l'angle de l'invisibilité sociale (Hirsch, 2009, p. 33-38). « Notre pays doit ouvrir les yeux sur une partie de sa jeunesse, à laquelle la société n'offre pas de débouchés, en panne de projet et en grande difficulté financière, celle qui demeure oubliée, qui ne demande rien et demeure invisible pour les acteurs publics. [...] Cette jeunesse vulnérable, accédant difficilement aux interventions publiques est aussi la plus mal connue » (Hirsch, 2009, p. 15). Ce rapport insiste également sur l'enjeu de l'information des jeunes en travaillant la question de l'éducation au choix au cours du parcours scolaire, en lien avec l'environnement familial et extrascolaire des jeunes (Hirsch, 2009, pp. 20-23).

Dans le courant des années 2010, en parallèle des travaux portés par le CESE, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) publie un état des lieux très détaillé sur la protection sociale des jeunes de 16 à 29 ans qui mobilise la notion de non-recours. Face à la déstabilisation des normes d'emploi sur le marché du travail, compte tenu de la diversification des modèles familiaux, au regard de la complexité normative croissante du domaine social, ce dernier rapport appelle à son tour à repenser la place des jeunes dans le modèle de protection sociale. L'IGAS insiste en particulier sur le risque accru de non-recours auquel les jeunes sont confrontés lorsqu'ils font l'expérience de trajectoires instables au cours desquelles leurs situations socioprofessionnelles et leurs statuts sociaux ne cessent de changer. Le rapport alerte également les pouvoirs publics sur la possibilité que les difficultés d'accès aux droits sociaux rencontrées par les jeunes fragilisent à plus long terme la légitimité politique du modèle de protection sociale. « À ne pas comprendre le contenu et le sens de la sécurité

sociale, les jeunes s'exposent à un risque de non-recours aux droits, ou critiquent vivement les procédures (cf. les jeunes entrepreneurs). Une telle situation est source de défiance à l'égard d'un système qui a pourtant besoin de leur adhésion pour pérenniser sa légitimité » (IGAS, 2015, p. 12).

Ces réflexions sur la place des jeunes dans le modèle de protection sociale se retrouvent largement dans les travaux portés par le CESE. Publiés dans le courant des années 2010, les rapports du CESE mobilisent la notion de non-recours et accordent une place importante à la question du non-recours. Ils réactualisent les débats autour de la place des jeunes dans le modèle de protection sociale et reformulent la question de l'accès des jeunes aux droits sociaux sous l'angle du non-recours. La partie suivante analyse ainsi le contenu de trois rapports publics successifs qui mettent en visibilité le problème public du non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse. Un tableau présenté en annexe synthétise les principaux éléments avancés dans ces trois rapports (Dulin, Vérot, 2017, Dulin, 2015, Dulin, 2012) (cf. annexe 4).

2.3 La mise en visibilité du problème public du non-recours des jeunes par le CESE

Les travaux du CESE commencent en 2012 par un avis intitulé « Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes » (Dulin, 2012). Les discussions autour de cet avis démarrent à la fin 2011 au sein de la section des affaires sociales et de la santé du CESE. Philippe Warin, dont les travaux portent depuis plusieurs années sur la question du non-recours, fait partie des chercheurs auditionnés. La France est alors en pleine campagne présidentielle, et les taux de non-recours au RSA font l'objet d'une large couverture médiatique (Bourguignon, 2011 ; Chauveaud, Warin, 2013). En parallèle, un collectif composé de diverses organisations (associations, syndicats, mouvements de jeunesse, *etc.*) lance un appel « Pour un Big Bang des politiques jeunesse » qui souligne à nouveau les limites des interventions publiques depuis les années 1970 et demande notamment le passage à une logique de droit commun dès 18 ans (Big Bang des politiques jeunesse, 2011). L'assemblée du CESE vote et publie son premier avis en juin 2012, soit au tout début du mandat de François Hollande qui déclare faire de la jeunesse la grande priorité de son quinquennat. Dans

le cadre d'un propos général soulignant l'intérêt public grandissant autour du non-recours, Philippe Warin affirme que ce premier avis « fait partie du processus de portage de la question » (Warin, 2013, p. 16). Trois ans plus tard, le CESE relance ses travaux en publiant un avis de suite intitulé « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes » (Dulin, 2015). Ce document propose une forme de bilan approfondi de la mise en œuvre des préconisations du premier avis. Il s'inscrit également dans des réflexions plus générales autour de la sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie. En mars 2017, Antoine Dulin et Célia Vérot publient un rapport intitulé « Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse » (Dulin, Vérot, 2017). Ce travail a été commandé par le Premier ministre Manuel Valls en mai 2016 et s'inscrit dans la démarche du « choc de simplification » et du « plan priorité jeunesse ». Ces trois rapports ont participé, les uns à la suite des autres, à la mise en visibilité du problème public du non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse.

Ces trois rapports publics ne constituent pas des travaux de recherche au regard des objectifs fixés et de la méthodologie mise en œuvre, mais ils contribuent à produire une meilleure connaissance des raisons et des enjeux du non-recours. Ils reposent en outre sur les auditions et les travaux de plusieurs chercheurs spécialistes des politiques jeunesse et de la protection sociale. Ils s'appuient par ailleurs sur de nombreux déplacements à la rencontre d'une diversité de structures, de professionnels, et de jeunes usagers. Ces trois rapports analysés ci-dessous éclairent les raisons et les enjeux du non-recours à l'aide publique et formulent des préconisations concrètes pour agir sur le problème public identifié. Le fil conducteur de ce travail conduit à la remise en cause d'un régime d'accès aux droits sociaux complexe et discriminatoire pour les jeunes. Les rapports du CESE se sont inscrits dans la dynamique de la mise en œuvre du plan priorité jeunesse adopté en 2013 et ont ainsi accompagné un certain nombre de changements politiques au cours du quinquennat de François Hollande (mise en œuvre expérimentale de la garantie jeunes en 2013 et création du droit à la garantie jeunes en 2017 pour les jeunes au chômage et avec de faibles ressources ; création du droit au retour en formation pour les jeunes sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue en 2015 ; création du droit à la prime d'activité pour les jeunes de moins de 25 ans en 2016 ; création du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) en 2016 ; etc.). Ce processus

semble se poursuivre de façon plus incertaine depuis l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République. En 2018, la stratégie présentée par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes annonce différents engagements gouvernementaux autour de l'accès aux droits des jeunes⁹. En 2019, une série d'appels à projets territoriaux sont lancés à l'échelle régionale pour « repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » dans le cadre du premier axe du Plan d'investissement dans les compétences¹⁰. Dès la rentrée scolaire 2020, les missions locales sont chargées de mettre en œuvre une obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 ans à 18 ans¹¹.

Le premier avis du CESE publié en 2012 fait apparaître le problème du non-recours des jeunes aux droits sociaux dans la sphère publique et politique. Ce premier rapport balise le problème du non-recours et les principaux enjeux pour l'action publique. Il propose également une série de préconisations pour faciliter l'accès aux droits sociaux des jeunes, tout en appelant à davantage de travaux de recherche sur le phénomène du non-recours. Si certains rapports pointaient déjà les limites du régime de protection sociale réservé aux jeunes (Charvet *et al.*, 2001 ; Foucauld, Roth, 2002 ; Hirsch, 2009), la question spécifique du non-recours des jeunes à l'aide publique restait très peu explorée. L'originalité de ce premier rapport est donc de proposer une analyse critique des politiques sociales de jeunesse sous l'angle du non-recours. « Les mutations rapides de la société interrogent notre pays sur la place des jeunes dans notre système de protection sociale. [...] Ce nouvel âge de la vie se caractérise par une grande variété de situations, insuffisamment prise en compte par notre système de protection sociale, tant la durée et les contours de cette période varient selon les individus. [...] Les rapports se succèdent et les constats, récurrents, sont aggravés en période de crise. [...] Or, si l'impact de ces mutations sociales a souvent été abordé, l'une des dimensions du problème est peu explorée celle de l'accès des jeunes à leurs droits sociaux. C'est pourquoi le CESE a

⁹ Voir en particulier l'engagement n°3 (« Un parcours de formation garantie pour tous les jeunes ») et l'engagement n°4 (« Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité) : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/investir-dans-les-solidarites/les-5-engagements-de-la-strategie-pauvrete/>.

¹⁰ <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/plan-d-investissement-dans-les-competences/article/appels-a-projets-et-experimentations>.

¹¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/accompagner-vers-l-emploi-et-l-autonomie/article/obligation-de-formation-jusqu-a-18-ans>

décidé de se saisir de cette question. [...] À cette fin [il] a choisi d'analyser cette question sous l'angle du non-recours aux droits. [...] Angle novateur, difficile car les données chiffrées sont rares, mais propre à mettre en valeur les leviers concrets d'une optimisation du recours des jeunes à leurs droits sociaux, en termes d'information, d'accompagnement, de simplification des dispositifs, etc. » (Dulin, 2012, p. 4).

Le rapport recense de la façon suivante les principales causes du non-recours des jeunes à l'aide publique. « Le droit existe mais faute d'information suffisante et/ou d'un accompagnement adéquat, le jeune n'en fait pas la demande ; la procédure est longue et complexe et le jeune ne bénéficie pas d'un accès à ses droits durant la période d'instruction. Il peut d'ailleurs parfois craindre d'être stigmatisé en l'engageant ; le "coût" et l'incertitude qui pèsent sur la démarche sont mis en regard du faible bénéfice escompté ; l'offre existe mais n'est pas ouverte aux jeunes ; l'offre n'est pas adaptée à leurs besoins ; les dispositifs sont nombreux mais méconnus et illisibles pour les jeunes, voire mal maîtrisés par les structures d'accompagnement ; les jeunes sont confrontés à des inégalités d'accès à certains droits sociaux, du fait des disparités dans les conditions de mobilisation de ces droits selon les territoires » (Dulin, 2012, p. 17).

Le rapport s'inquiète également des effets possibles du non-recours en termes de difficultés d'insertion socioprofessionnelle, de creusement des inégalités sociales et de fragilisation du modèle de protection sociale. L'esprit général du propos consiste à envisager l'action sur le non-recours comme un investissement social, politique et économique (Warin, Mazet, 2014 ; Djouldem *et al.*, 2013). « Garantir à chaque jeune un accès égal aux droits sociaux et à la qualification c'est assurer son avenir et au-delà celui de notre modèle social. En effet, investir dans une politique ambitieuse pour la jeunesse, dans un modèle de société fondé sur la connaissance, c'est offrir à notre pays les leviers de son développement économique et reconnaître qu'elle a toute sa place pour y contribuer. Il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais bien d'un investissement pour permettre à chaque jeune d'avoir confiance en l'avenir » (Dulin, 2012, p. 31).

Dans le cadre d'une approche qui s'apparente à une forme d'évaluation des politiques publiques, l'analyse des causes et des effets du non-recours sert ainsi à pointer les limites et les défaillances des politiques publiques (Warin, 2012 ; Milet, Warin, 2013). Le rapport souligne les résultats contrastés des politiques d'insertion qui se succèdent depuis plus de quarante ans (mise en cause de l'efficacité), les difficultés rencontrées pour toucher les publics les plus vulnérables (mise en cause de l'effectivité), la grande complexité d'un paysage qui multiplie les acteurs et empile les dispositifs (mise en cause de l'efficience) et la rigidité d'un système de protection sociale qui ne prend pas en compte l'instabilité des parcours sociaux juvéniles (mise en cause de la pertinence). En parallèle, le rapport éclaire les principaux enjeux d'action publique pour améliorer l'accès et le recours aux droits sociaux des jeunes, citant notamment l'éducation et l'information sur les droits sociaux, la simplification des dispositifs, la formation des professionnels de jeunesse sur le non-recours et la gouvernance nationale et territoriale des politiques de jeunesse. Cette ligne évaluative sera poursuivie et approfondie dans les deux rapports suivants où le lecteur pourra retrouver de nombreux échos à ces différents éléments.

Si ce premier rapport porte une critique forte à l'égard du système de protection sociale et des politiques jeunesse, s'il ouvre des pistes de réflexions vers des évolutions du régime de droits sociaux réservés aux jeunes (remise à plat de l'empilement des dispositifs ; revalorisation financière du dispositif CIVIS ; assouplissement des conditions d'accès au RSA-activité), il reste encore à mi-chemin entre une logique d'aménagement des dispositifs existants et une logique de refonte générale des politiques sociales de jeunesse.

L'avis de suite du CESE publié en mars 2015 va un cran plus loin dans la critique et dans la prise de position en faveur d'une refonte des politiques sociales de jeunesse. Le rapport prend cette fois-ci comme objet la question de la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'entrée choisie par le CESE est donc plus large que celle du premier rapport, tout en poursuivant les réflexions autour du non-recours. La publication de ce texte intervient à mi-parcours de la mise en œuvre du plan priorité jeunesse et constitue un premier bilan des mesures engagées depuis le début du quinquennat de François Hollande. Cet avis de suite souligne certaines avancées, dont le lancement de la Garantie Jeunes en 2013

et la création d'un délégué interministériel à la jeunesse en 2014. Mais il pointe à nouveau les lacunes d'un système de protection sociale inégalitaire en mettant un accent particulier sur les causes et sur les conséquences du non-recours aux droits sociaux pour les jeunes vulnérables. Dans le document de synthèse, « le CESE rappelle ainsi l'urgence d'une véritable politique de jeunesse qui apporte une réponse aux difficultés d'insertion et de protection sociale des jeunes en matière de logement, de santé et de mobilité sociale. Notre système de protection sociale doit s'adapter et prendre en compte ce nouvel âge de la vie » (Dulin, 2015).

Cet avis de suite revient sur la nécessité de structurer un véritable service public de l'accompagnement et de l'information et de valoriser le travail social et l'accompagnement socioprofessionnel. Il souligne les marges de manœuvre en matière de simplification administrative et évoque, à nouveau, la participation des jeunes à l'élaboration des politiques en appelant notamment à la création d'un Conseil d'orientation des politiques de jeunesse. Le CESE insiste une fois encore sur les enjeux liés à l'information et à la sensibilisation des jeunes concernant les droits sociaux et les services publics. « Les préconisations que nous avons faites sur l'importance de l'éducation aux droits n'ont reçu qu'un faible écho, et peu de progrès ont été faits à cet égard. [...] Le CESE recommande au Conseil supérieur des programmes d'inclure l'information sur les droits sociaux notamment dans les programmes du nouvel enseignement moral et civique. La visite de structures administratives et institutionnelles pourrait également être développée pour permettre aux jeunes de rencontrer les acteurs qui pourront les aider dans l'avenir. Enfin, dans le cadre de la mise en place du Parcours citoyen et des réformes sur la journée Défense et Citoyenneté, le CESE recommande de suivre la proposition [...] de voir créer un module de formation sur les droits sociaux incluant le droit du travail » (Dulin, 2015, pp. 38-39).

Au regard des éléments accumulés depuis 2012, le rapport franchit cette fois-ci un palier dans la critique d'un « mille-feuille de dispositifs qui n'est pas remis en cause » par la mise en œuvre de la Garantie Jeunes (Dulin, 2015, p. 20), alors qu'il est pourtant contesté depuis de nombreuses années par les travailleurs de jeunesse et les travailleurs sociaux et largement documenté dans les travaux de recherche. Face au constat de la multiplicité et de la complexité des dispositifs destinés aux jeunes, le CESE préconise à nouveau une meilleure

formation des professionnels de jeunes pour accompagner les jeunes dans l'accès à leurs droits sociaux. « Il est indispensable de former les travailleurs sociaux et professionnels de l'accompagnement à la connaissance des structures et des dispositifs afin qu'ils puissent favoriser le recours des jeunes à leurs droits. Comme nous l'avons mentionné dans notre premier avis, la problématique du non-recours doit être incluse dans la formation initiale et continue des professionnels. » (Dulin, 2015, p. 39).

Au-delà de cette préconisation, le rapport appelle cette fois de façon plus explicite à mettre fin à l'empilement des dispositifs pour passer à une logique de droits sociaux, que ce soit pour la garantie jeunes, le contrat jeune majeur, la prime d'activité, le droit à la qualification et à la formation ou encore la possibilité d'un statut d'ayant droit autonome dès 16 ans en matière de protection maladie. « La première étape pour réduire le non-recours est de mettre fin à l'empilement des dispositifs. [...] Dans ce cadre, des fusions et des suppressions de dispositifs doivent pouvoir être proposées pour de nouveaux droits plus accessibles et au plus près des besoins » (Dulin, 2015, p. 38). Dans cette optique de simplification des dispositifs et d'ouverture de nouveaux droits, il n'est pas neutre de voir apparaître dans ce rapport un appel à expérimenter l'accès au RSA dès 18 ans.

Un an plus tard, en mai 2016, le Premier ministre Manuel Valls demande à Antoine Dulin, vice-président du CESE, et à Célia Vérot, conseillère d'État, de réaliser une mission visant à « identifier les complexités et les solutions de simplification associées aux différentes étapes de la vie des 16-30 ans » dans le cadre du « choc de simplification » porté par le gouvernement. Le Premier ministre rappelle que « les dispositifs spécifiquement conçus pour les jeunes, leur cloisonnement ou leur spécialisation parfois excessive, n'assurent pas toujours pleinement la sécurité des trajectoires des jeunes » et ajoute que « les jeunes n'ont pas accès à certains droits ou dispositifs du fait de leur âge ». C'est pourquoi, de son point de vue, « il convient de s'assurer que ces restrictions sont pleinement justifiées » (Dulin, Vérot, 2017 ; pp. 149-150). Le rapport publié par Antoine Dulin et Célia Vérot s'inscrit ainsi dans la démarche du « choc de simplification », tout en restant dans une réelle continuité, en termes d'approche et de contenu, avec les deux avis du CESE de 2012 et de 2015. Publié en mars 2017, ce rapport éclaire avec précision la grande complexité des conditions d'accès aux droits et aux

dispositifs et formule un grand nombre de recommandations associées à un calendrier de mise en œuvre allant jusqu'à 2020 (Dulin, Vérot, 2017, pp. 144-148). En écho aux travaux de Léa Lima sur le « maquis des règles d'âges » et sur les discriminations liées à l'âge dans les politiques sociales (Lima, 2012a), le rapport recense les 238 seuils d'âges qui, dans la législation française, régissent l'accès aux droits sociaux et déterminent les activités que les jeunes de 15 à 30 ans peuvent ou non exercer (Dulin, Vérot, 2017, pp. 163-175). Les jeunes apparaissent donc comme la première catégorie d'âge touchée par cette complexité administrative (Vial, 2019, 2017, 2016). Ils sont confrontés à la complexité d'un univers auquel ils n'ont pas été préparés, en plus d'être amenés à changer plus fréquemment de situation administrative par rapport à l'emploi, au logement et au statut familial. La notion de non-recours est à nouveau mobilisée pour éclairer les conséquences de cette complexité qui entraîne des ruptures dans les parcours et alimente un rapport distant sinon conflictuel aux institutions publiques. « Parce que le temps de la jeunesse est celui des premières démarches, la complexité administrative pénalise bien davantage les jeunes qui sont généralement mal informés sur leurs droits et soumis à de fréquents changements de situation leur imposant de réitérer ces formalités. La perception qu'ont les jeunes de la complexité des démarches, autant que la réalité de celle-ci, alimente leur non-recours aux prestations et dispositifs qui leur sont ouverts, ainsi qu'un fort sentiment de déconnexion avec les institutions » (Dulin, Vérot, 2017, p. 18).

Afin de simplifier l'accès aux droits et de participer ainsi à la sécurisation et à la fluidification des parcours sociaux juvéniles, les auteurs préconisent notamment de limiter au maximum les demandes de pièces justificatives, de déployer le modèle de la « boussole des droits » qui recense sur un territoire donné les dispositifs ouverts aux jeunes et qui rend possible une première prise de contact avec un professionnel, ou bien de mettre en place un « rendez-vous des droits » qui permettrait à chaque jeune de faire le point sur l'ensemble de ses droits sociaux (aides au logement, allocations familiales, aides attribuées par les collectivités territoriales). Dans le fil des deux avis du CESE, l'entrée par la simplification administrative, qui apparaît de prime abord comme une entrée purement technique, prend une tournure plus politique. Les auteurs font de la simplification et de l'évolution des conditions d'accès aux droits sociaux un enjeu de justice sociale.

Ce troisième rapport franchit un nouveau palier dans la critique du mille-feuille de dispositifs et appelle à une transformation en profondeur du modèle de protection sociale. Les conditions spécifiques et restrictives d'accès aux droits sociaux pour les jeunes sont considérées comme une forme de « discrimination », de « bizutage social », voire de « maltraitance institutionnelle ». « Les jeunes passent d'un statut à l'autre, d'un dispositif à un autre, d'une "case administrative" à une autre – statuts qui les protègent, mais aussi les enferment, créent des ruptures de prise en charge, et font de la jeunesse un parcours d'obstacles, d'où le titre de notre rapport qui constitue une injonction collective : "Arrêtons de les mettre dans des cases !" ». Ce n'est en effet pas aux jeunes de s'adapter aux dispositifs mais bien à l'ensemble des institutions de les accompagner dans leurs projets. Il faut en finir avec une forme de bizutage social, voire de maltraitance institutionnelle, que connaissent certains jeunes et qui mine la confiance dans notre système de solidarité intergénérationnelle » (Dulin, Vérot, 2017, p. 6).

À l'appui des recherches menées en sociologie et en économie, le rapport critique avec force la familialisation des aides publiques qui est source d'inégalités et qui pénalise les jeunes sans soutien familial. « Les propositions que nous formulons concernent tous les jeunes. Mais force est de constater que beaucoup peuvent trouver des ressources et de l'aide auprès de leur famille. Ainsi, l'absence d'un réseau aidant d'adultes constitue un facteur de discrimination majeur dans l'accès aux droits, alors que notre système social repose essentiellement sur la solidarité familiale » (Dulin, Vérot, 2017, p. 4). Les auteurs alertent les pouvoirs publics sur la dégradation sinon la disparition des mesures de soutien aux jeunes sortant de mesures de protection de l'enfance ou de protection judiciaire. Ils appellent clairement à lever les restrictions d'accès aux minima sociaux qui confinent les jeunes dans une forme de minorité sociale jusqu'à l'âge de 25 ans, en s'appuyant sur le socle d'une Garantie Jeunes élargie à de nouveaux publics et ajustée à la diversité des situations et des besoins. Ils proposent ainsi un changement fondamental de logique *via* l'ouverture d'un droit à un revenu minimum dès 18 ans assorti d'un accompagnement social personnalisé et *via* la mise en œuvre d'un droit effectif à la formation tout au long de la vie, quelle que soit l'expérience professionnelle accumulée, c'est-à-dire y compris pour les jeunes sans diplôme et sans expérience. « Les seuils

d'âge doivent être revisités, et principalement celui qui exclut l'essentiel des jeunes vulnérables du revenu de solidarité active. Au regard de la situation de précarité que connaissent de plus en plus de jeunes, nous sommes favorables à ce que les jeunes puissent bénéficier d'un revenu minimum à partir de 18 ans. Pour que cette garantie de ressources s'inscrive dans un projet d'insertion sociale et professionnelle, [...] nous proposons que la garantie jeunes constitue le socle de l'extension future d'un revenu garanti aux jeunes de 18 ans. Nous recommandons que plusieurs expérimentations soient lancées dans différents territoires, afin d'une part d'étendre peu à peu le public visé par la garantie jeunes, d'autre part de supprimer la limitation de sa durée à un an maximum » (Dulin, Vérot, 2017, p. 5).

L'ensemble de ces travaux constitue une avancée importante dans la prise en compte du non-recours des jeunes comme problème public. Au regard de l'application d'une partie des recommandations proposées, ces rapports ont accompagné les politiques publiques conduites durant le quinquennat de François Hollande, entre la mise en œuvre du plan priorité jeunesse et celle du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. S'appuyant sur de nombreux éléments d'analyse issus de la recherche, les rapports du CESE mobilisent le non-recours comme un critère d'évaluation des politiques publiques de jeunesse en termes d'effectivité, d'efficacité, d'efficience, et de pertinence. Dans cette perspective, l'analyse des causes et des effets du non-recours occupe une place particulière dans la justification des analyses générales et des recommandations. À plusieurs reprises, que ce soit pour pointer les défaillances des politiques publiques ou pour éclairer les enjeux politiques de l'accès aux droits, le phénomène du non-recours est mobilisé comme une preuve supplémentaire de l'inadéquation du modèle de protection sociale. La mise en visibilité récente du problème public du non-recours devient ainsi un nouvel argument en faveur d'une transformation profonde des politiques sociales de jeunesse. Cette position construite au fil des rapports soulève cependant de nombreux débats qui donnent un premier aperçu des résistances opposées à une telle prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics.

2.4 Les débats autour de la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics

Lors des travaux préparatoires aux deux premiers rapports, les débats au sein de l'Assemblée du CESE ont été nombreux sur la possibilité de faire évoluer le droit commun afin d'assurer une meilleure protection sociale aux jeunes les plus vulnérables. Les discussions autour des causes et des enjeux du non-recours ont produit un certain nombre de décalages par rapport aux prises de position habituelles, les organisations patronales et syndicales devant faire un pas de côté pour réfléchir à l'évolution des politiques publiques de jeunesse en amont de l'insertion professionnelle, et les associations, notamment familiales, devant se résoudre à constater l'insuffisance des politiques sociales pour une partie des jeunes (Vial, Dulin, 2019)¹².

Cependant, les débats autour de la prise en compte du non-recours ont fait ressurgir un certain nombre de résistances opposées à la transformation des politiques sociales de jeunesse. Les extraits des débats proposés ci-dessous illustrent ainsi certains des obstacles qui entravent la prise en compte du non-recours dans le champ des politiques sociales de jeunesse. Si le premier avis publié en 2012 a bien été adopté par l'Assemblée, le vote reste marqué par un fort taux d'abstention, à hauteur de 32 %¹³. Les propos tenus à l'époque par certains représentants de groupes sont éclairants sur la teneur des débats autour de l'évolution des politiques sociales de jeunesse, comme en témoignent les extraits suivants de la déclaration du groupe des professions libérales qui a préféré s'abstenir lors du vote. « Pour le groupe des professions libérales, l'autonomie, comme processus, n'a de sens que si elle est acquise par l'emploi. Elle ne peut se réduire à un accès facilité aux droits sociaux, encore moins à une allocation financière, qui ne relève que du palliatif. Ce désaccord de fond n'a cessé de hanter les travaux. [...] Pour des raisons de bon sens et d'équité sociale, il serait inacceptable que le montant du CIVIS¹⁴ puisse atteindre le niveau du RSA socle. [...] L'effort financier en faveur du jeune doit passer par la famille, qui reste encore, et doit rester, le premier lieu de

¹² Cette partie sur les débats autour de la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics est directement reprise d'un chapitre commun publié avec Antoine Dulin dans un ouvrage collectif dirigé par Philippe Warin (Warin *et al.*, 2019).

¹³ Sur 208 votants, 122 membres du Cese ont voté pour l'avis, 19 ont voté contre l'avis, et 67 se sont abstenus.

¹⁴ Avant sa disparition progressive liée à la généralisation de la Garantie jeunes, le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) s'adressait à des jeunes de 16 ans à 25 ans révolus qui rencontraient des difficultés particulières d'insertion socioprofessionnelle. Il consistait en un accompagnement renforcé qui pouvait être assorti d'une allocation mensuelle dont les sommes ne pouvaient dépasser 1 800 euros au total sur l'année, soit 150 euros par mois en moyenne.

solidarité » (Dulin, 2012, p. 47). Voici également les extraits du groupe des entreprises qui s'est également abstenu lors du vote. « Pour le groupe des entreprises, les préconisations sur la création de nouveaux droits sociaux tels que l'assouplissement de l'accès au RSA activité pour les jeunes de 18 à 25 ans et la création d'une allocation pour chaque jeune en formation, éventuellement sous conditions des revenus de la famille, ne paraissent ni adéquats ni surtout financièrement réalistes. [...] Le contexte économique particulièrement difficile que connaît notre pays et la persistance d'un déficit structurel important, rendent nécessaire la maîtrise des dépenses publiques. Dans ce contexte, la proposition de nouvelles aides sociales, de portée très large et assurément coûteuses, ne constitue pas, à nos yeux, une réponse novatrice et responsable aux attentes de la jeunesse » (Dulin, 2012, pp. 40-41). L'Union nationale des associations familiales (Unaf), si elle a voté l'avis, a toutefois rappelé l'importance des politiques familiales dans le processus d'autonomisation des jeunes. « Le groupe de L'Unaf tient à rappeler en préalable que famille et autonomie du jeune ne s'opposent pas. [...] Ainsi, toute politique familiale, si elle est globale, doit inclure l'acquisition des droits et des devoirs de l'autonomie de tout jeune. La politique familiale et la politique en faveur de la jeunesse ne doivent pas s'opposer, ni se concurrencer. Au contraire, il est impératif de bâtir des politiques publiques complémentaires » (Dulin, 2012, p.48).

Les débats autour de l'évolution des politiques sociales sont également nombreux lors de la publication de l'avis de suite en 2015¹⁵. La proposition du passage d'une logique de dispositif à une logique de droit suscite certaines critiques et interrogations. Ainsi, le groupe de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), qui a voté en faveur de l'avis, émet toutefois les réserves suivantes. « Si l'autonomie du jeune est la suite logique et souhaitable de la sortie du cercle familial, elle ne peut être une déresponsabilisation de la famille par rapport aux enfants. Pour le groupe de la CFTC, il serait paradoxal de permettre au jeune d'accéder à l'autonomie par rapport à la famille, pour le conduire à une dépendance aux aides de l'État. Notre groupe renouvelle ses réserves sur certaines propositions qui visent à transformer des aides en droits auxquels on "éduquerait" les jeunes. La CFTC souligne

¹⁵ Le taux d'abstention est légèrement plus faible lors du vote de cet avis de suite publié en 2015 (26%) par rapport au vote du premier avis publié en 2012 (32%). Le nombre de votants est néanmoins plus faible avec seulement 159 votants au total, dont 117 qui ont voté pour l'avis et 42 qui se sont abstenus.

l'importance de lier les aides à une démarche dans le cadre d'un projet. C'est d'ailleurs ce qui peut empêcher que l'aide se transforme en assistantat démobilisant. La réponse : faire de la personne une actrice des solutions et non une consommatrice d'aides, quel que soit son âge » (Dulin, 2015, p.49). Le groupe des entreprises, qui s'est abstenu lors du vote, s'oppose également à ce que la Garantie jeunes devienne un droit, en soulignant notamment l'impact d'une telle mesure sur l'augmentation des dépenses publiques. « Vouloir faire de la Garantie jeunes un droit pour tous les jeunes remplissant les critères sociaux d'éligibilité ne nous paraît pas réaliste. Cela risque même de démobiliser les jeunes qui, *in fine*, faute de financements, ne pourront y avoir accès. [...] Le groupe des entreprises ne peut donc s'associer à la proposition de faire de la Garantie jeunes un droit, d'autant qu'aucune projection financière n'a été réalisée [...] dans un contexte budgétaire particulièrement contraint par la persistance d'un grave déficit des finances publiques » (Dulin, 2015, p.53).

Ces critiques autour du coût et de l'efficacité des dépenses publiques liées à la protection sociale s'inscrivent dans un cadre de discussion plus large autour des politiques d'investissement social. Cet avis de suite publié en 2015 développe en effet l'idée selon laquelle une meilleure protection sociale des jeunes constitue un investissement économique et social. Dans cette perspective, les différents problèmes liés à l'accès aux droits sociaux des jeunes représentent un coût économique et un risque politique pour l'avenir de la société. La lutte contre le non-recours, et plus largement l'amélioration de la protection sociale réservée aux jeunes, peut alors intégrer une stratégie d'investissement à plus long terme. C'est en substance le discours porté par le CESE dans cet avis de suite. « L'amélioration de l'accès des jeunes aux droits sociaux doit constituer l'un des axes d'une politique publique beaucoup plus ambitieuse d'insertion des jeunes dans la société, qui ne doit pas être perçue comme une charge, mais bien comme un investissement dans le présent et l'avenir de notre société. [...] Investir dans une politique ambitieuse pour la jeunesse c'est offrir à notre pays les leviers de son développement économique, et reconnaître qu'elle a toute sa place pour y contribuer. [...] L'investissement dans les politiques de jeunesse est indispensable, pour les jeunes eux-mêmes mais également pour la sauvegarde d'un modèle social auquel notre assemblée est attachée. [...] Cette approche sociale, fondée sur l'accompagnement des personnes tout au

long de leur parcours professionnel et de vie, est parfaitement en ligne avec la logique d'investissement social » (Dulin, 2015, p.7, p. 25, p.32).

Cet argumentaire trouvera de nombreux échos dans les déclarations de différents groupes au moment du vote de l'avis de suite. Le groupe agriculture, qui a choisi de voter en faveur de l'avis de suite, adopte ainsi la position suivante. « Certes, des marges financières supplémentaires devront être trouvées. Mais la vraie question à laquelle il faut répondre porte sur le coût économique et social de la non-prise en charge de ces jeunes. À nos yeux il paraît bien plus élevé que la mesure proposée. C'est donc un choix de société qu'il convient d'opérer » (Dulin, 2015, p.44). La déclaration du groupe mutualité, qui a voté en faveur de l'avis de suite, va également dans ce sens. « C'est bien pour un accès des jeunes à de nouveaux droits dont ils sont aujourd'hui exclus qu'il faut militer. Ces droits ont sans doute un coût mais ils sont le garant de la sauvegarde d'un modèle social auquel nous sommes attachés, ils permettent à chacun d'éviter les ruptures et de sécuriser les parcours d'insertion » (Dulin, 2015, p.55). À l'image d'autres groupes, l'UNAF, qui a également voté pour l'avis de suite, s'inquiète du « gaspillage de compétences et de talents » engendré par l'absence de prise en charge des Neets, les jeunes ni à l'école, ni en emploi, ni en formation (Dulin, 2015, p.59).

Ce discours qui intègre la lutte contre le non-recours des jeunes dans une stratégie d'investissement social à plus long terme se retrouve également dans des travaux plus récents. En 2017, le rapport « Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse » appelle les décideurs publics à envisager la refonte des politiques publiques de jeunesse, et en particulier l'amélioration des conditions d'accès aux droits sociaux, à travers une logique d'investissement social. Dans le cadre de la concertation préalable à la mise en œuvre de la stratégie pauvreté annoncée en septembre 2018, le groupe de travail « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion » fait de la lutte contre le non-recours un enjeu majeur et préconise trois principes d'action dont celui d'« agir dans une logique d'investissement social ». « L'investissement dans la jeunesse ne relève pas seulement d'une question de moyens et d'allocation de ressources. Il soulève également un enjeu de conception de l'action publique et de changement de posture vis-à-vis des pratiques et des modes de gouvernance, actuellement caractérisés par le morcellement

d'une multitude de mesures spécifiques en marge du droit commun. La mise en œuvre d'une stratégie d'investissement social implique une approche plus transversale, non seulement corrective et réparatrice mais aussi préventive, participative et inclusive » (Dulin, Lazaar, 2018, pp. 5-6).

Les discours en faveur des politiques d'investissement social semblent offrir un nouveau cadre aux débats sur les enjeux économiques, sociaux et politiques associés au problème public du non-recours. Les actions visant à réduire le non-recours et à faciliter l'accès aux droits sociaux n'apparaissent pas seulement comme des mesures palliatives face à la montée de la pauvreté. Il s'agit d'investir dans les politiques publiques de jeunesse, en particulier dans les politiques d'insertion et de formation, ainsi que dans une meilleure protection sociale, pour que les jeunes aient davantage confiance en la société et en l'avenir, pour qu'ils participent au développement économique, et que tout cela puisse garantir la stabilité du régime politique et la pérennité du modèle de protection sociale. La philosophie des droits sociaux qui se dessine au travers des politiques d'investissement social consiste ainsi à envisager la citoyenneté des jeunes de façon projective. C'est d'abord en vertu des citoyens qu'ils sont appelés à devenir que l'on envisage finalement de leur accorder de nouveaux droits.

2.5 Les raisons de la prise en compte partielle et tardive du non-recours des jeunes

L'ensemble des réflexions autour du non-recours des jeunes à l'aide publique conduit les auteurs des trois rapports analysés à réaffirmer la nécessité d'une transformation en profondeur des politiques de jeunesse et du régime de protection sociale réservé aux jeunes. Cette transformation passerait en particulier par la revalorisation des droits sociaux destinés aux jeunes, par le passage d'une logique de statuts lié à l'âge à une logique de parcours de vie et par la réorganisation d'un paysage institutionnel de plus en plus complexe (Dulin, 2012 ; Dulin, 2015, Dulin, Vérot, 2017). Les principaux éléments avancés dans ces trois rapports pointent généralement vers un constat bien documenté dans des travaux précurseurs sur la place des jeunes dans le modèle de protection sociale (Charvet *et al.*, 2001 ; Foucauld, Roth, 2002 ; Hirsch, 2009). De ce point de vue, l'émergence du non-recours des jeunes comme problème public ne constitue pas une question nouvelle, mais témoigne plutôt de la reformulation en cours d'un questionnement plus ancien. La mise en visibilité récente du

problème public du non-recours constitue un nouvel argument en faveur d'une transformation profonde des politiques sociales de jeunesse.

Or, si quelques évolutions sont à noter, force est de constater que cette transformation n'a pas eu lieu. Malgré la succession des rapports publics appelant à une refonte des politiques sociales de jeunesse, le traitement spécifique des jeunes par l'État social est toujours en vigueur (Magord, 2017). Dans le champ général des politiques sociales, la notion de non-recours est apparue dès les années 1970, avant d'être véritablement travaillée depuis les années 1990, et plus largement reprise depuis les années 2010. Dans le champ spécifique des politiques sociales de jeunesse, la notion de non-recours est seulement apparue depuis le début des années 2010. Le processus de reconnaissance politique du problème public du non-recours semble donc particulièrement tardif dans le champ des politiques sociales de jeunesse. Comme dans le champ général des politiques sociales, cette prise en compte récente du non-recours par les pouvoirs publics se heurte à différents obstacles. En croisant les éléments repérés dans le champ général des politiques sociales, la littérature scientifique sur les politiques sociales de jeunesse, et l'analyse des trois rapports publics présentée ci-dessus, cinq obstacles ont été identifiés (« l'effet de dépendance au sentier emprunté » ; « les obstacles méthodologiques pour mesurer et pour agir sur le non-recours » ; « le rapport descendant entre les politiques publiques de jeunesse et leurs destinataires » ; « la perception par les pouvoirs publics de risques liés à la prise en compte du non-recours » ; « les résistances idéologiques opposées à la transformation des politiques sociales de jeunesse »). La reconnaissance politique tardive et partielle du non-recours dans le champ spécifique des politiques sociales de jeunesse s'explique ainsi par une accentuation des raisons déjà à l'origine de la reconnaissance tardive du non-recours dans le champ général des politiques sociales (complexité de l'environnement institutionnel et réglementaire ; rapport descendant aux destinataires ; résistances institutionnelles et politiques à la transformation des politiques en place).

Le premier obstacle qui entrave la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics renvoie à l'effet de « dépendance au sentier emprunté » qui conduit à la perpétuation des politiques publiques en place (Pierson, 2000 ; Chevalier, 2012 ; Chevalier, 2017). « Plus le

temps passe, plus les mesures s'amoncellent et se chevauchent, plus il devient difficile de remettre à plat l'ensemble du système tant l'interdépendance entre des pans des politiques sociales est forte » (Lima, 2012a, p. 127). Dès le début des années 2000, le rapport du Commissariat général du plan pointe la relation entre la construction de réponses publiques spécifiques aux problèmes rencontrés par les jeunes et l'institutionnalisation de la jeunesse. « Le développement sans précédent de ces interventions publiques multiformes a très largement contribué à organiser l'allongement de la jeunesse et a correspondu à une nouvelle étape de son institutionnalisation » (Charvet *et al.*, 2001, p. 99). Cet effet de « dépendance au sentier emprunté » alimente la grande complexité de l'environnement institutionnel et réglementaire dans laquelle les politiques de jeunesse sont enlisées. L'absence d'une véritable politique jeunesse, la multiplicité des institutions et la superposition des dispositifs entravent ainsi la mise en œuvre d'une logique de droits sociaux (Dulin, 2012 ; Dulin, 2015 ; Dulin, Vérot, 2017).

Le deuxième obstacle à la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics renvoie à l'accentuation des difficultés méthodologiques associées à la mesure et à la compréhension du non-recours. Du fait de la grande complexité de l'environnement institutionnel et réglementaire des politiques jeunesse, l'analyse du non-recours des jeunes à l'aide publique exige la production sans cesse renouvelée de méthodologies *ad hoc* adaptées aux spécificités des territoires, des institutions et des dispositifs. Ces méthodologies doivent également tenir compte du manque de lisibilité, voire de l'opacité des conditions qui régissent l'accès des jeunes à l'offre publique, en particulier lorsque celui-ci est soumis aux appréciations d'une diversité de professionnels. Cette complexité accentue en parallèle les difficultés empiriques auxquelles les acteurs sont confrontés lorsqu'ils souhaitent réduire le non-recours, notamment lorsqu'il s'agit de repérer les personnes en situation de non-recours. En tout état de cause, la construction d'une véritable politique de lutte contre le non-recours des jeunes à l'aide publique ne pourrait se passer d'un mouvement de simplification administrative qui touche à la fois les conditions d'accès aux droits et aux services, mais également les conditions de gestion et de gouvernance des dispositifs aux différents échelons territoriaux concernés.

Le troisième obstacle qui entrave la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics renvoie au rapport descendant entre les politiques publiques de jeunesse et leurs destinataires. Patricia Loncle et Virginie Muniglia proposent une analyse comparative des catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique (Loncle, Muniglia, 2010, 2011 ; Loncle, 2013). Les politiques d'insertion conduites en France se caractérisent par un rapport particulièrement descendant à leurs destinataires. Dans une moindre mesure, c'est également les cas des politiques d'éducation et de protection sociale. Ce type de rapport aux destinataires des politiques publiques est défini par un fort encadrement des publics bénéficiaires et une faible place laissée à leur participation. Les relations entre les professionnels et les jeunes sont particulièrement normatives et asymétriques. Les professionnels ont la responsabilité de veiller au bon usage des droits et des services destinés aux jeunes. Ils régulent l'accès aux dispositifs par un travail d'orientation et de prescription. Les jeunes doivent s'inscrire dans les normes et répondre aux exigences fixées par les programmes institutionnels. La pression sociale est forte pour qu'ils s'intègrent rapidement dans la société du travail et se conforment aux normes sociales dominantes. La jeunesse n'est pas envisagée comme une ressource dans la définition, la réalisation et l'évaluation des politiques publiques. Au contraire, les jeunes sont « soupçonnés de se rendre dépendants de la protection sociale et de tarder à vouloir entrer sur le marché du travail. [...] De ce point de vue, les politiques d'insertion des jeunes sont très révélatrices de leur stigmatisation ou au moins de la suspicion qui pèse sur eux. [...] Par conséquent, les différentes politiques destinées à la jeunesse semblent bien reposer sur une image négative de cette population : à l'exception des politiques douces de faible portée, ces actions publiques développées apparaissent essentiellement stigmatisantes » (Loncle, 2013, pp.10-11). Ce type de rapport aux destinataires des politiques publiques conduit à des décalages croissants entre les besoins et les attentes des jeunes, d'une part, et les possibilités offertes par les politiques publiques, d'autre part. Ces décalages sont source de non-recours et alimentent la distance entre les institutions et les jeunes. Ils constituent en même temps un obstacle cognitif à la prise de conscience des réalités du non-recours par les pouvoirs publics. Aussi, la construction d'une véritable politique de lutte contre le non-recours des jeunes à l'aide publique devrait sans doute passer par une meilleure prise en compte des expériences et des points de vue des destinataires.

Le quatrième obstacle qui entrave la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics renvoie à la perception de risques liés à la prise en compte du non-recours. Les pouvoirs publics et les institutions peuvent en effet avoir de « bonnes » raisons de ne pas soutenir la construction d'une véritable politique de lutte contre le non-recours. Si la prise en compte du non-recours se traduit par une ouverture plus large des droits sociaux pour les jeunes, elle risque notamment de provoquer une dépense publique supplémentaire à court terme, quand bien même les différents rapports cités plus haut incitent les pouvoirs publics à envisager ce type de réformes comme un investissement économique, social et politique de plus long terme. Dès la création du RMI en 1988, cette question budgétaire était ainsi présentée comme l'un des principaux obstacles justifiant l'exclusion des jeunes du bénéfice de ce nouveau droit (Lima, 2015). En réponse à la proposition du CESE de faire de la Garantie Jeunes un véritable droit accessible à davantage de jeunes, l'ancien Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner préférait renvoyer une telle décision à une négociation budgétaire à l'échelle européenne. « Concernant la Garantie Jeunes, j'ai bien entendu le message de la rendre publique sous forme d'un droit systématique : je rappelle néanmoins que cela passe par une négociation avec l'Union européenne, puisque cette Garantie jeunes est lourdement et largement financée - et c'est tant mieux - par l'initiative emploi jeunesse portée par l'Union européenne ; et j'espère que les 6 milliards d'euros qui sont consacrés en la matière par l'Europe soient pérennisés, de manière à pérenniser aussi cette politique, voire à la développer »¹⁶. À l'échelle d'un territoire local ou d'une institution spécifique, l'organisation d'une action pour lutter contre le non-recours, par exemple par le biais d'une communication publique sur les droits ou par le biais d'un travail d'aller vers, peut également faire craindre le risque d'un « appel d'air » de publics nouveaux qui engendre un surcoût budgétaire et des tensions au sein des institutions. Au-delà de cette question budgétaire, la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics se heurte à certaines résistances face au risque d'une remise en cause des logiques institutionnelles et des pratiques professionnelles en place. Si la prise en compte du non-recours s'accompagne d'une réorganisation du paysage institutionnel, elle risque de perturber les équilibres institutionnels. Les institutions publiques

¹⁶ Déclaration de Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports lors de la présentation de l'avis de suite du CESE intitulé « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes » (Dulin, 2015).

et les groupes professionnels peuvent craindre une réorganisation des missions et partager un intérêt commun au maintien du *statu quo*. Les pouvoirs publics ont tendance à éviter ce type de réformes sensibles au niveau politique et complexe au niveau administratif. Les restrictions d'accès aux droits sociaux pour les jeunes peuvent ainsi être justifiées par la volonté de ne pas déstabiliser les politiques spécifiques mises en œuvre. Au moment des débats autour des critères d'éligibilité pour accéder au RMI, il s'agit pour le gouvernement en place de ne pas déstabiliser les politiques d'insertion mises en œuvre depuis les années 1980, en particulier depuis la création des Missions Locales (Lima, 2015). De la même façon, le maintien des restrictions d'accès aux droits sociaux pour les jeunes de moins de 25 ans est parfois justifié par la nécessité de ne pas déstabiliser les politiques d'éducation et de formation. Alors que le décrochage scolaire devient un problème public, il s'agit par exemple d'éviter la création de dispositifs qui risquent d'alimenter une fuite des publics scolarisés au sein de l'Éducation Nationale vers les institutions d'insertion. C'est d'autant plus vrai que les institutions d'insertion et les professionnels de jeunesse n'ont pas nécessairement le temps et les moyens de faire face à l'arrivée de nouveaux publics. C'est pourquoi il peut exister une forme de cloisonnement institutionnel entre l'univers de la formation initiale et l'univers de l'insertion socioprofessionnelle (Vial, 2016).

Le cinquième obstacle à la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics renvoie aux résistances idéologiques opposées à la transformation des politiques sociales de jeunesse. Si la prise en compte du non-recours se traduit par une refonte des politiques sociales, comme le proposent les différents rapports publics analysés, elle risque de remettre en question le traitement spécifique réservé aux jeunes par l'État social, caractérisé par la familialisation d'une partie des aides publiques, l'impossibilité d'accéder à un revenu minimum, la mise en œuvre d'une logique d'activation renforcée (Chevalier, 2017 ; Lima, 2015, 2012). Or, une partie des acteurs politiques et sociaux adhèrent à ce traitement spécifique réservé aux jeunes, ou du moins s'opposent à une transformation profonde des politiques sociales de jeunesse. Les extraits des débats du CESE lors de la publication des deux premiers rapports en sont une bonne illustration (Dulin, 2015, 2012). Dans la lettre de mission initiant la réalisation du troisième rapport, le Premier ministre Manuel Valls affirme que « les jeunes n'ont pas accès à certains droits ou dispositifs du fait de leur âge » puis demande aux personnalités

missionnées « de s'assurer que ces restrictions sont pleinement justifiées » (Dulin, Vérot, 2017 ; pp. 149-150). Le contexte de crise liée à la Covid-19 réactive une nouvelle fois les débats autour de l'accès des jeunes de moins de 25 ans à un revenu minimum. Dans une tribune publiée dans Le Journal du Dimanche le 10 mai 2020, un collectif de personnalités et de représentants associatifs appelle à l'ouverture du RSA pour les moins de 25 ans. « La situation des jeunes en précarité reste un impensé de notre système de solidarité intergénérationnelle, et donc un angle mort de nos politiques publiques. Les barrières d'âge de notre dispositif de protection sociale, déjà incompréhensibles en temps normal, apparaissent encore plus insupportables à présent. En effet, le revenu de solidarité active est fermé aux moins de 25 ans, sauf être à charge de famille. Cette exclusion des jeunes des mécanismes de protection de droit commun est souvent "justifiée" par la solidarité familiale, censée leur assurer une protection suffisante. Vision hypocrite : les plus modestes sont justement ceux qui ont le moins accès à cette solidarité »¹⁷. Une tribune semblable publiée dans le journal La Croix le 9 juillet 2020 mobilise directement la notion de non-recours. « Il nous faut aujourd'hui tirer les leçons de 30 ans de politiques de lutte contre la pauvreté des jeunes, partielles et segmentées, qui mettent des jeunes dans des cases, et définir enfin, pour tous, un droit à l'insertion, c'est-à-dire un droit à un accompagnement de qualité couplé à la garantie d'un revenu décent. [...] Tout citoyen de 18 à 25 ans doit pouvoir, s'il le souhaite, être accompagné dans son parcours. [...] Plus que jamais, le non-recours serait un aveu d'échec. [...] A ce droit à l'accompagnement doit répondre un droit à une allocation équivalente au montant du RSA, sous condition de ressources. [...] Il est temps de mettre fin à cette discrimination qui exclut les moins de 25 ans du droit inscrit dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946, pour toutes les personnes en difficulté d'accès à l'emploi, d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence »¹⁸. Dans une interview publiée le 20 mai 2020 dans le journal Le Monde, Stanislas Guerini, délégué général de La République en marche, se montrait favorable à l'ouverture du RSA pour les moins de 25 ans. « Il faut tout faire pour protéger les emplois. En particulier ceux des jeunes. Pour éviter d'avoir une génération sacrifiée, une prime à l'embauche les concernant est nécessaire, ainsi que l'ouverture du RSA pour les moins de 25 ans »¹⁹. Dans

¹⁷ <https://www.lejdd.fr/Societe/tribune-le-rsa-doit-etre-ouvert-aux-jeunes-de-moins-de-25ans-3967314>.

¹⁸ <https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Nouveaux-droits-jeunes-precaires-Il-urgence-2020-07-08-1201104035>.

¹⁹ https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/05/20/stanislas-guerini-le-temps-de-la-crise-n-est-pas-celui-des-proces-politiques_6040247_823448.html.

une interview publiée le 26 mai 2020 dans le journal Les Échos, Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, se montre opposé à cette mesure, privilégiant la mobilisation des dispositifs existants et l'allègement du coût du travail pour les employeurs. « Ce serait, pour moi, se placer dans un esprit de défaite, pour les jeunes comme pour l'État. [...] Aucun jeune ne grandit avec les minima sociaux comme horizon. [...] L'État ne peut se résoudre à un RSA comme solde de tout compte pour sa jeunesse. [...] Il faut se battre en apportant un accompagnement à chaque jeune, avec un soutien financier quand c'est nécessaire »²⁰. Si le plan annoncé par le gouvernement fin juillet 2020 comprend diverses mesures pour soutenir l'emploi et la formation des jeunes, il reste dans une logique d'aménagement des dispositifs existants et ne prévoit aucune extension du RSA pour les jeunes de moins de 25 ans²¹.

²⁰ <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/gabriel-attal-un-plan-global-pour-les-jeunes-avant-lete-1205611>.

²¹ https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/07/23/plan-pour-les-jeunes-jean-castex-annonce-une-enveloppe-globale-de-6-5-milliards-d-euros-sur-deux-ans_6047076_823448.html.

Conclusion

Depuis quelques années, le non-recours émerge en tant que problème public dans le champ des politiques sociales de jeunesse. La notion a fait son apparition dans plusieurs rapports publics qui éclairent les raisons et les enjeux du non-recours des jeunes à l'aide publique. Les pouvoirs publics affichent désormais une intention d'action sur le non-recours. Ils mettent en œuvre différents dispositifs à destination des jeunes potentiellement concernés, souvent rassemblés dans la catégorie hétérogène des Neets. La mise en visibilité du problème public du non-recours réactualise les discussions autour de la place des jeunes dans le modèle de protection sociale et reformule ainsi le problème public de l'accès des jeunes aux droits sociaux. Cette prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics est cependant récente et s'inscrit dans un processus encore incertain. Comme dans le champ général des politiques sociales, le processus de reconnaissance politique du non-recours continuera d'être jalonné par différentes phases au cours desquelles le problème public du non-recours sera plus ou moins visible. Il sera intéressant de suivre cette évolution de la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics dans les prochaines années. En l'état actuel, la prise en compte du non-recours, telle qu'elle est envisagée dans les rapports publics récents, se heurte à la résurgence des résistances politiques et institutionnelles opposées à la transformation des politiques sociales de jeunesse. Les obstacles et les résistances qui entravent la prise en compte du non-recours par les pouvoirs publics renvoient de façon croisée à différents éléments repérés dans la littérature sur les politiques sociales de jeunesse, en particulier concernant l'effet de « dépendance au sentier emprunté » et le choix politique du maintien d'un traitement spécifique des jeunes par l'État social. La « dépendance au sentier emprunté » conduit à la construction progressive d'un environnement institutionnel et réglementaire d'une grande complexité au sein duquel il semble de plus en plus difficile d'agir globalement sur le non-recours des jeunes à l'aide publique. La prise en compte du non-recours risque par la même occasion de déstabiliser les logiques institutionnelles et les pratiques professionnelles en place. Cet obstacle institutionnel et réglementaire ne doit pas masquer l'importance des résistances idéologiques opposées à la transformation du modèle de protection sociale. De ce point de vue, le maintien des politiques sociales en vigueur doit aussi être envisagé comme un choix politique.

Chap. 2 : Les données quantitatives sur le non-recours des jeunes

Introduction

Ce chapitre présente les principales données quantitatives sur le non-recours des jeunes à l'aide publique. Ces données ne sont pas très nombreuses et s'avèrent particulièrement dispersées. A l'exception du baromètre Djpeva sur la jeunesse publié chaque année depuis 2016, rares sont les enquêtes statistiques qui portent un intérêt spécifique à la question du non-recours. Comme indiqué dans le chapitre de cadrage sur le non-recours des jeunes à l'aide publique, la notion est très récente dans le champ des politiques sociales de jeunesse, bien qu'elle s'inscrive dans la continuité de réflexions antérieures sur l'accès des jeunes aux droits sociaux. Comme indiqué dans le chapitre de revue de littérature sous l'angle du non-recours, la notion reste peu mobilisée dans les travaux scientifiques, bien qu'elle soit précédée par des questionnements antérieurs autour des publics « absents », « invisibles », « marginaux », « décrocheurs ». La faible production de données statistiques sur le non-recours des jeunes à l'aide publique est le signe de la reconnaissance tardive et partielle du problème public dans le champ des politiques sociales de jeunesse. La mesure du non-recours se heurte par ailleurs à diverses difficultés méthodologiques et empiriques. Il s'agit en effet de prendre la mesure d'un phénomène qui est, par définition, difficilement quantifiable (Warin, 2016a). Se pose en particulier la question des méthodes pour comptabiliser les publics dits « absents » ou « invisibles » qui ne figurent pas dans les bases de données administratives ou dans les réseaux habituels des travailleurs sociaux (ONPES, 2016 ; FORS, 2014). Les travaux sur le renoncement aux soins démontrent ainsi que le taux de renoncement aux soins est très sensible à la formulation des questions posées dans les enquêtes (Legal, Vicard, 2015). Un travail spécifique a donc été réalisé pour rassembler, recouper, traiter, analyser les données quantitatives disponibles. Une première partie présente les principales données quantitatives sur le non-recours des jeunes à l'aide publique dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle, dans le champ de la santé, et dans le champ du logement et de l'hébergement. Elle analyse ensuite les données du premier baromètre DJEPVA sur le non-recours des jeunes à l'aide publique²². Une deuxième partie propose de compléter ces données par une exploitation secondaire des données du Défenseur des droits (2017). Ce

²² Cette première partie est directement reprise d'une revue de littérature sur « le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique » publiée pour l'Injepet la Cnaf (Vial, 2018).

travail statistique montre que les jeunes forment une catégorie d'âge surexposée aux difficultés administratives. Il met en lumière la surexposition de certains jeunes, plus que d'autres, aux difficultés administratives. Il éclaire l'évolution de ces difficultés administratives au cours du passage à l'âge adulte. En écho au chapitre de cadrage sur le non-recours des jeunes à l'aide publique, cette deuxième partie explique en quoi ces nouvelles données rappellent finalement les limites des politiques publiques de jeunesse conduites depuis les années 1970²³.

²³ Cette deuxième partie est directement reprise d'un chapitre publié dans un ouvrage collectif pour le Défenseur des droits (Vial, 2019).

1. Les principales données quantitatives sur le non-recours des jeunes

1.1 Le non-recours à l'aide publique dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle

Le taux de couverture par les allocations chômage est plus faible pour les jeunes adultes inscrits à Pôle emploi que pour le reste de la population (Dalstein, Domingo, 2014). Seuls 17 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui sont chômeurs ou inactifs bénéficient d'une allocation chômage. Les jeunes à la recherche d'un premier emploi ne sont pas éligibles à ce droit, tout comme certains jeunes alternant les périodes sans emploi et en emploi précaire (Castell *et al*, 2016). Aucune donnée n'existe sur la possibilité d'un non-recours aux allocations chômage parmi les jeunes effectivement éligibles à ce droit. En 2010, la création du RSA jeunes ouvrait l'accès au RSA pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans pouvant justifier d'au moins deux ans d'activité en équivalent temps plein au cours des trois années précédant la demande. Selon les estimations, la mesure devait bénéficier à 160 000 personnes. Un an plus tard, le taux de non-recours au RSA jeunes était évalué à plus de 90 %. Les principales raisons de ce taux très élevé de non-recours étaient le manque d'information sur l'ouverture de ce nouveau droit, la complexité du critère d'éligibilité lié à l'activité professionnelle, la complexité des démarches à effectuer pour obtenir ce droit et, dans une moindre mesure, la stigmatisation des bénéficiaires du RSA (Dalstein, Domingo, 2014). Par ailleurs, le taux de non-recours au RSA-socle est de 28 % pour les jeunes âgés de moins de 30 ans, tandis que le taux de non-recours au RSA-activité s'élève à 63 % (IGAS, 2015). Selon des estimations à prendre avec précaution, le taux de non-recours aux bourses étudiantes semble élevé, en particulier concernant les premiers échelons qui correspondent aux montants versés les moins élevés. Ce taux de non-recours serait de l'ordre de 55 % pour l'échelon 0, de 46 % pour l'échelon 1 et de 42 % pour l'échelon 2 en 2013 (IGF, IGAENR, 2013). « Une des explications possibles serait que les parents qui n'étaient pas éligibles aux bourses des lycées estiment qu'ils ne le seront pas non plus à l'université ce qui les amènerait à ne pas faire de démarches » (Haut Conseil de la famille, 2016).

Le non-recours à la garantie jeunes reste encore peu étudié dans la mesure où il s'agit d'un dispositif récent²⁴. En 2018, le plan de financement du dispositif devrait permettre à 100 000

²⁴ La garantie jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire, en situation de vulnérabilité. Le dispositif permet aux individus de bénéficier d'une allocation d'un

jeunes d'en bénéficier. Or, le nombre de jeunes potentiellement éligibles à la garantie jeunes oscille entre 120 000 et 190 000 personnes. Selon ces chiffres, le taux de non-accès ou de non-recours à la garantie jeunes se situerait entre 17 % et 47 %. Si le dispositif semble avoir rencontré sa cible, les bénéficiaires sont généralement connus de la mission locale (80 %) et quasiment exclusivement orientés par cette institution (94 %). Si la garantie jeunes a touché la cible fixée des jeunes Neets vulnérables, il semble toutefois que le dispositif concerne essentiellement des jeunes connus, accompagnés, et orientés par les missions locales d'insertion professionnelle et sociale des jeunes (ou missions locales). Autrement dit, très peu de jeunes en situation de non-recours aux institutions d'insertion seraient susceptibles d'accéder à la garantie jeunes sans un accompagnement social préalable. Comme indiqué plus haut, le comité scientifique en charge de l'évaluation de la garantie jeunes a alerté ainsi les pouvoirs publics sur les risques d'un non-recours par non-proposition et par auto-sélection (Comité scientifique garantie jeunes, 2016). Par ailleurs, une partie des bénéficiaires du dispositif se démobilise en cours d'accompagnement. Il arrive que confrontés à des conditions de vie difficilement compatibles avec les exigences du dispositif, les jeunes plus vulnérables renoncent au bénéfice de la garantie jeunes en cours de parcours (Loison-Leruste, Couronné, Sarfati, 2016). Une étude quantitative semble indiquer que les jeunes en situation de décrochage scolaire mettent un certain temps avant d'avoir recours aux institutions d'insertion. Avant la mise en œuvre de la garantie jeunes et du plan de lutte contre le décrochage scolaire, ce délai entre la sortie du système scolaire et l'entrée en mission locale était estimé à 28 mois en moyenne pour les jeunes non-diplômés de l'ancienne région Rhône-Alpes. Or, 46 % des personnes qui étaient en situation de non-recours déclarent n'avoir reçu aucune proposition d'aide, sachant que la grande majorité des jeunes auraient souhaité en recevoir une. Par ailleurs, 62 % des propositions d'aide reçues par les jeunes sont venues de leur réseau personnel (Pôle Rhône-Alpes, 2015 ; Vial, 2014).

Selon une enquête du Défenseur des droits réalisée en 2016, « les publics précaires, les jeunes et les personnes isolées [...] semblent constituer un public particulièrement vulnérable et exposé à des difficultés accrues dans leurs parcours d'accès aux droits » (Défenseur des droits, 2017, p. 20). Par rapport aux autres catégories d'âge, les jeunes éprouvent plus souvent des

montant mensuel de 480,02 euros en 2018. Il comporte un volet centré sur un accompagnement individuel et collectif intensif des bénéficiaires.

difficultés à accomplir leurs démarches administratives courantes. Ils rapportent également des difficultés plus nombreuses et plus fréquentes pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés avec les administrations et les services publics. Ainsi, 37 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans et 29 % des 25-34 ans rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives courantes contre 21 % des personnes interrogées dans l'ensemble de la population. Parmi ces difficultés, les jeunes évoquent notamment la demande répétée de pièces justificatives (45 % des 25-34 ans et 43 % des 18-24 ans contre 38 % en moyenne), la difficulté à contacter une personne (44 % des 25-34 ans contre 38 % en moyenne) et le manque d'information (39 % des 18-24 ans et 38 % des 25-34 ans contre 30 % en moyenne). Parallèlement, les jeunes ont moins souvent connaissance du droit de recours pour contester une décision défavorable d'un service public ou d'une administration. Ainsi, 25 % des jeunes de 18 à 24 ans et 26 % des 25-34 ans méconnaissent ce droit au recours contre 20 % des personnes interrogées dans l'ensemble de la population (Défenseur des droits, 2017)²⁵.

1.2 Le non-recours à l'aide publique dans le champ de la santé

Selon le baromètre du renoncement aux soins publié en 2016, coproduit par l'Odenore et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), 21 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ne bénéficient pas d'une assurance complémentaire santé, et 26 % déclarent avoir renoncé à un ou plusieurs soins au cours des 12 derniers mois. L'absence d'assurance complémentaire santé expose fortement les individus au renoncement aux soins. En effet, 33 % des jeunes qui déclarent avoir renoncé à un ou plusieurs soins au cours des 12 derniers mois ne bénéficient pas d'une assurance complémentaire santé. Les soins les plus concernés par le renoncement chez les 18-24 ans sont les soins dentaires conservateurs (42 %), les soins dentaires prothétiques (23 %), les consultations chez un généraliste (21 %), les consultations chez un gynécologue (19 %), les consultations en ophtalmologie (18 %). Les raisons principales du renoncement aux soins sont financières : 51 % des jeunes concernés mentionnent le reste à charge, 33 % parlent de l'avance des frais, 11 % évoquent l'incertitude par rapport à montant à payer. Enfin, 65 % des jeunes qui renoncent à se soigner ressentent et/ou craignent les conséquences sur leur état de santé, 22 % évoquent également les conséquences sur leur vie

²⁵ Une analyse secondaire des données du Défenseur des droits est proposée dans la deuxième partie de ce chapitre (Vial, 2019).

professionnelle, et 14 % mentionnent les conséquences sur leur vie sociale (Revil, 2016 ; Revil, 2017)²⁶. « La moindre couverture complémentaire des jeunes se double d'un recours plus faible aux dispositifs publics d'accès à une complémentaire : la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) » (Dulin, Vérot, 2017, p. 74). Ainsi, le non-recours à la CMU-C pourrait toucher 24 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans qui sont éligibles à ce droit (Chauveaud, Warin, 2016). De plus, les jeunes qui bénéficient de l'ACS sous-utilisent le dispositif par rapport aux autres catégories d'âge (Dulin, Vérot, 2017). Selon l'enquête nationale Conditions de vie des étudiant·e·s 2016 de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), 9 % des étudiants déclarent ne pas bénéficier d'une couverture santé complémentaire, et 10 % ne savent pas s'ils en ont une. L'absence de complémentaire santé touche davantage les étudiants étrangers (29 %) et les étudiants plus âgés. Toutes raisons confondues, 30 % des étudiants déclarent avoir déjà renoncé à voir un médecin. Le renoncement à voir un médecin pour des raisons financières concerne 14 % des étudiants. Il touche davantage les étudiants issus de milieux populaires (17 %), les femmes (16 %), les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents (16 %) et les étudiants plus âgés (OVE, 2017). Au sein de la population étudiante, le taux de non-recours à la CMU-C oscille entre 50 et 70 % selon les estimations. Il concerne d'abord les étudiants étrangers et les étudiants plus âgés (Haut Conseil de la famille, 2016 ; Warin, Chauveaud, 2014).

L'enquête PRESAGE (projet de recherche sur la santé des jeunes mené dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse [FEJ]) présente des données quantitatives sur l'état de santé et sur le suivi médical des jeunes inscrits en missions locales sur la base d'un échantillon de près de 1 500 individus (Robert, 2014 ; Robert *et al.*, 2017). « D'une façon générale, on sait que le suivi médical des jeunes est difficile pour différentes raisons, notamment parce qu'ils ressentent peu le besoin de consulter et ne perçoivent pas l'intérêt d'un suivi médical régulier à leur âge (Amsellem-Mainguy, Timoteo, 2012 ; Brocas, Olier, 2009). Les professionnels des missions locales rapportent que ce suivi semble plus compliqué encore pour les jeunes qu'ils reçoivent. Plus souvent en rupture familiale (donc moins accompagnés par leurs parents dans

²⁶ Nous remercions Héléna Revil pour les données publiées ici au terme d'une exploitation secondaire des données du Baromètre réalisée en 2016.

leur démarche de soins – même banals – que d'autres jeunes du même âge), relativement isolés, ils méconnaissent largement leurs droits (peu d'entre eux arrivent en [mission locale] en bénéficiant déjà de la CMU complémentaire), leur couverture effective (beaucoup ne savent pas s'ils sont encore ayants droits de leurs parents, ou assurés – ou non – en leur nom propre et à quel titre) et le fonctionnement du système de soins (l'offre de soins, de prévention, de dépistage, de planification familiale, etc.). [...] L'état de santé des jeunes en insertion socioprofessionnelle apparaît plus souvent dégradé que dans la population générale, en lien avec des facteurs de vulnérabilité socioéconomiques connus en population générale et qui restent discriminants dans cette population jeune et sans emploi. Leur recours aux soins est difficile, souvent en lien avec une couverture sociale insuffisante ou inexistante, une méconnaissance du parcours de soins et d'importantes difficultés financières » (Robert *et al.*, 2017, p. 21 et p. 23). Selon l'enquête PRESAGE, 11 % des jeunes inscrits en Mission Locale déclarent n'avoir aucune couverture maladie (5 % ne savent pas s'ils en ont une), et 21 % déclarent n'avoir aucune couverture complémentaire santé (9 % ne savent pas s'ils en ont une). Au cours des douze derniers mois, 30 % des jeunes inscrits en missions locales n'ont pas consulté un médecin généraliste et 56 % n'ont pas consulté un dentiste. Par ailleurs, 62 % des jeunes femmes inscrites en missions locales déclarent ne pas avoir de suivi gynécologique régulier (Robert, 2014 ; Robert *et al.*, 2017).

1.3 Le non-recours à l'aide publique dans le champ du logement et de l'hébergement

Les difficultés rencontrées par les jeunes pour se loger sont multiples et concernent à la fois l'accès au logement et les conditions de logement (Kesteman, 2005 ; Kesteman, 2010 ; Maunaye, 2017). Le fait d'être jeune est perçu comme un motif de discrimination dans l'accès au logement locatif par 71 % des individus (Défenseur des droits, 2012). Ainsi, 68 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans affirment avoir été confrontés au moins une fois dans leurs parcours à une difficulté dans l'accès au logement (AFEV, 2015). Sur l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 29 ans n'habitant plus chez leurs parents, 29 % vivent dans des logements jugés trop petits (contre 16 % pour l'ensemble de la population) et 29 % dans des logements difficiles à chauffer (contre 24 % pour l'ensemble de la population) (Jauneau, 2007 ; Jauneau, Vanovermeir, 2008). Ces difficultés renvoient en première instance à une question financière liée à la concurrence sur le marché des petits logements, aux coûts élevés des loyers et aux

faibles revenus des jeunes (Guichet, 2013 ; Richez, 2015). Elles contraignent une partie des jeunes à rester ou à revenir au domicile parental, si tant est que cela soit possible. Ainsi, 30 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans, et 55 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans, soit un million de jeunes adultes, quitteraient le domicile parental s'ils en avaient les moyens (Fondation Abbé Pierre, 2015 ; Gaviria, 2016).

Comme le montre en 2014 la dernière enquête de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) sur les ressources des jeunes (enquête dite « ENRJ »), les difficultés rencontrées par les jeunes pour se loger sont traversées par des inégalités selon le niveau de diplôme, le statut socioprofessionnel, l'origine sociale et la possibilité pour les individus de pouvoir ou non compter sur un soutien familial (Castell *et al.*, 2016 ; Portela, Dezenaire, 2014). Les inégalités entre les jeunes se jouent également au niveau des territoires, selon l'état des marchés locaux du logement et le type d'aide publique disponible (Guichet, 2013). Les pouvoirs publics mettent en œuvre différentes mesures pour répondre à ces difficultés et pour faciliter l'accès au logement des jeunes. De façon générale, ces réponses publiques demeurent insuffisantes et parfois inadaptées aux situations des jeunes, en plus de ne pas être toujours connues des jeunes et des professionnels (Guichet, 2013). Le recours des jeunes aux aides au logement semble massif. Il concerne 23 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans, et ces aides représentent une part importante des revenus des jeunes (Castell *et al.*, 2016). Une ancienne étude exploratoire laissait apparaître un taux de non-recours très faible aux aides au logement, de l'ordre de 1 % dans la population générale (Simon, 2000). Il n'existe aucune donnée sur le non-recours des jeunes aux aides au logement. On sait néanmoins que 70 % des jeunes qui perçoivent cette aide publique reçoivent en parallèle une aide financière de leurs parents pour se loger. Il est donc probable que les aides au logement bénéficient davantage aux jeunes qui sont en mesure de compléter leurs revenus par le biais d'un emploi rémunéré et/ou par le biais d'un soutien familial. Il est possible que l'on retrouve parmi les jeunes qui vivent chez leurs parents, des contraintes économiques, des arbitrages familiaux, ou des choix personnels qui conduisent les jeunes à ajourner un projet de décohabitation, en écartant la possibilité de mobiliser les aides au logement auxquelles ils pourraient prétendre à titre individuel s'ils quittaient le foyer parental (Dulin, Vérot, 2017 ; Guichet, 2013). La demande de garants et le règlement d'une caution constituent également deux autres obstacles pour les jeunes qui cherchent à louer un logement sur le marché privé (Fondation

Abbé Pierre, 2013). Or, le CESE remarque le faible recours des jeunes aux dispositifs publics de caution locative et d'intermédiation locative (Dulin, Vérot, 2017 ; Guichet, 2013). De même, le recours des jeunes à l'offre de logements sociaux est faible par rapport aux autres catégories d'âge. Cette faiblesse s'explique par un manque de petits logements, par une méconnaissance des conditions d'accès à l'offre, et par des représentations négatives du parc social (Guichet, 2013 ; INSEE, 2017). L'offre publique de logements dédiés aux étudiants est largement sous-calibrée par rapport aux besoins identifiés, et de fortes inégalités territoriales apparaissent entre les académies (Anciaux, 2004 ; Cour des comptes, 2015). Un constat semblable peut être fait concernant les foyers de jeunes travailleurs (FJT). Ainsi, en région parisienne, seules 14 % des demandes de logement en FJT sont satisfaites, et les moyens financiers sont insuffisants pour développer une offre adaptée dans les zones rurales et périurbaines (Guichet, 2013).

Compte tenu des difficultés rencontrées par les jeunes pour se loger, le nombre de demandes d'hébergement d'urgence des jeunes âgés de 18 à 24 ans est en augmentation au cours des dernières années (FAS, 2016a ; FAS, 2016b ; FAS, 2017)²⁷. Selon la FAS, « la forte augmentation du nombre de jeunes en demande d'hébergement reflète la précarité sociale et économique de cette population, aggravée par les difficultés d'accès aux minima sociaux et les ruptures de parcours liées notamment aux fins de prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance à partir de 18 ans » (FAS, 2016a, p. 3). Ces demandes d'hébergement d'urgence concernent davantage les personnes seules, les hommes et les étrangers extracommunautaires. Or, à l'instar de l'ensemble de la population, les jeunes sont loin de tous recevoir une réponse favorable suite à leur appel au 115, cela en raison du manque de places disponibles et de structures dédiées aux jeunes. Ainsi, le taux de non-attribution consécutif à une demande d'hébergement s'élève à 70 % pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans durant le mois de novembre 2016 (FAS, 2016a). Il est possible que le fait d'être jeune diminue la probabilité pour les individus de se voir proposer une solution d'hébergement lorsqu'ils appellent le 115 (FAS, 2017). Alors que les jeunes vulnérables rencontrent des difficultés importantes pour accéder au logement et pour obtenir un hébergement d'urgence lorsqu'ils

²⁷ Les personnes sans solution de logement peuvent appeler le 115 pour obtenir une solution de logement ou d'hébergement. Concernant la définition de « l'hébergement d'urgence » voir notamment [<http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/10.pdf>].

se retrouvent sans solution, ils sont très peu nombreux à recourir au droit au logement et à l'hébergement opposable (DALO/DAHO). Selon le comité de suivi de la loi DALO, les recours effectués par les jeunes âgés de 18 à 24 ans ne représentent en effet que 6 % de l'ensemble des recours reçus de 2008 à 2016 (Comité de suivi de la loi DALO, 2017). Le non-recours au DALO/DAHO est globalement élevé et renvoie notamment à la faible mobilisation du droit par les professionnels (non-proposition), ainsi qu'au manque de places disponibles (non-réception et non-demande) (Laumet, 2013 ; Lévy, Laumet, 2013)²⁸.

1.4 Les données sur le non-recours dans le premier baromètre DJEPVA

Le premier baromètre de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) sur la jeunesse, réalisé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), publié en 2016, propose des résultats intéressants sur le non-recours des jeunes à l'aide publique. Ce baromètre se donne pour objectif général d'appréhender les conditions de vie, les modes de vie, les aspirations et les attentes des jeunes. Il s'appuie sur un échantillon de 4 000 jeunes âgés de 18 à 30 ans et sélectionnés selon la méthode des quotas. Le premier rapport de recherche issu de ce baromètre est organisé autour de trois grandes thématiques, dont une spécifiquement consacrée à « l'accès aux droits et aux dispositifs en faveur de l'insertion ». Il a été rédigé par Isa Aldeghi, Nelly Guisse, Sandra Hoibian, Pauline Jauneau-Cottet, Collette Maes, en collaboration avec l'INJEP (Aldeghi *et al.*, 2016). Les principaux résultats de la deuxième édition du baromètre sont par ailleurs commentés à la fin de cette partie (Brice *et al.*, 2017). Les résultats de la dernière édition du baromètre sont analysés dans le chapitre sur le non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion (Baillet *et al.*, 2019).

La première question fermée portant explicitement sur le non-recours est la suivante : « Au cours des douze derniers mois, y a-t-il des allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels vous pouviez prétendre et dont vous n'avez pas bénéficié ? ». Si la réponse à cette première question est « oui », la question suivante est posée : « La dernière fois que c'est arrivé, pour

²⁸ Les données sur le non-recours à l'aide publique dans le champ du logement et de l'hébergement font l'objet d'une analyse plus approfondie dans une revue de littérature sur « le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique » publiée pour l'INJEP et pour la CNAF (Vial, 2018).

quelle raison principale n'avez-vous pas bénéficié d'allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels vous pouviez prétendre ? ». Si la réponse à la première question est « non » ou « vous ne savez pas », la question suivante est posée : « Pour quelle raison principale pensez-vous que certaines personnes ne bénéficient pas d'allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels elles peuvent prétendre ? ». Le baromètre interroge ainsi le non-recours sous un angle original qui rappelle celui adopté par les travaux sur le renoncement aux soins. Il s'intéresse en effet à la perception qu'ont les individus du phénomène du non-recours et de leur propre situation par rapport à ce phénomène. Il prend en compte une dimension essentielle du non-recours qui renvoie au fait que les individus n'ont pas nécessairement conscience de l'existence du non-recours et de la possibilité d'être directement concernés. Ce travail permet ainsi de distinguer trois groupes parmi les enquêtés : ceux qui déclarent avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois ; ceux qui déclarent ne pas savoir s'ils ont été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois ; ceux qui déclarent ne pas avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois.

Les données du baromètre DJEPVA 2016 montrent qu'au cours des douze derniers mois, 18 % des 18-30 ans déclarent avoir été en situation de non-recours et 38 % déclarent ne pas savoir s'ils ont été en situation de non-recours. Les auteurs proposent de rassembler ces deux résultats en faisant l'hypothèse que certains jeunes ne peuvent pas savoir s'ils ont ou non renoncé à des droits puisqu'ils ne les connaissent pas. C'est pourquoi ils estiment que « le non-recours pourrait potentiellement concerner plus d'un jeune sur deux (56 %) ». Les tris croisés proposés dans le rapport permettent d'en savoir un peu plus sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes indiquant avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois (18 % des 18-30 ans). Le rapport insiste d'abord sur la relation entre vulnérabilité et non-recours. En effet, les jeunes qui déclarent s'être retrouvés en situation de non-recours au cours des douze derniers mois se retrouvent davantage au sein des jeunes peu ou pas qualifiés, ni en emploi, ni en formation (28 %), des chômeurs (27 %) et des bas revenus (26 %). Ces résultats conduisent les auteurs à souligner que « la part de jeunes qui se dit concernée par le non-recours diminue à mesure que le niveau de vie s'améliore ». Cette première lecture concorde avec bien d'autres résultats qui notent la relation entre vulnérabilité sociale et non-recours. Elle peut toutefois être complétée par une seconde lecture des résultats qui consiste à rappeler que tous les jeunes vulnérables ne sont pas en

situation de non-recours et que tous les jeunes en situation de non-recours ne se retrouvent pas exclusivement chez les jeunes vulnérables. Ainsi, 16 % des jeunes en emploi se déclarent en situation de non-recours, comme 15 % des jeunes dont le niveau de diplôme est supérieur au baccalauréat et 13 % des jeunes dont le niveau de revenus est supérieur ou égal à 2 000 euros. Le phénomène du non-recours touche donc l'ensemble de la population, y compris les plus « protégés ». Un autre résultat issu de cette première question mérite une attention particulière : 21 % des jeunes femmes, contre 16 % des jeunes hommes, se sont déclarées en situation de non-recours au cours des douze derniers mois.

Les trois raisons principales avancées par les individus pour expliquer le non-recours sont le « manque d'information sur les aides et les personnes à qui s'adresser » (38 %), le « découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre » (14 %) et le choix de s'en sortir par soi-même (12 %). Parmi les autres réponses proposées viennent ensuite la crainte de « subir des conséquences négatives (pertes d'autres droits, obligation de payer des impôts, problèmes, etc.) » (8 %), la volonté de « ne pas avoir à rendre des comptes, à faire l'objet de contrôle » (5 %) et l'opinion que « ces aides n'apportent pas grand-chose financièrement » (4 %)²⁹. Le premier résultat de cette analyse est donc la prévalence du « manque d'information sur les aides et les personnes à qui s'adresser » parmi les raisons avancées par l'ensemble des jeunes pour expliquer le phénomène du non-recours. Cette raison est davantage citée par le groupe qui rassemble les individus déclarant ne pas avoir été en situation de non-recours et les individus déclarant ne pas savoir s'ils ont été ou non en situation de non-recours (41 % pour l'ensemble). Les auteurs soulignent ainsi que « les jeunes ayant conscience d'avoir renoncé à des droits sont finalement un peu mieux informés que les autres et, notamment, que ceux qui ne sont même pas en capacité de déterminer s'ils auraient pu bénéficier des différentes aides. Ces données confirment l'hypothèse d'un phénomène de non-recours certainement supérieur aux 18 % mesurés » (Aldeghi *et al.*, 2016).

²⁹ Les auteurs du rapport précisent que 19 % des individus ont préféré associer le non-recours à une raison différente de celles proposées. C'est particulièrement le cas pour le groupe des individus déclarant avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois (25 %).

1.5 Les données du premier baromètre DJEPVA croisées avec les typologies du non-recours

Il est possible de retravailler ces résultats en les croisant avec les typologies du non-recours³⁰. Une première possibilité de relecture consiste à situer les raisons avancées par les individus en termes de non-recours « subi » et de non-recours « choisi ». Les raisons relevant du non-recours « subi » sont le manque d'information, le découragement, les craintes des conséquences négatives. Les raisons relevant du non-recours « choisi » sont le « choix de s'en sortir par soi-même », l'opinion que « ces aides n'apportent pas grand-chose financièrement » et la volonté de « ne pas avoir à rendre des comptes, à faire l'objet de contrôle ». Parmi les jeunes qui déclarent avoir été en situation de non-recours, le non-recours « subi » touche au moins 51 % des individus, tandis que le non-recours « choisi » concerne au moins 23 % des individus. Rappelons en effet qu'au sein de ce groupe 25 % des individus ont préféré ne pas s'inscrire dans le cadre des réponses proposées dans le questionnaire.

Une deuxième possibilité de relecture consiste à situer les raisons avancées par les individus par rapport à la typologie proposée par l'ODENORE. Pour rappel, cette typologie comprend quatre types de non-recours : la non-connaissance ; la non-proposition ; la non-demande ; la non-réception. Les items de réponse proposés aux enquêtés ne balisent pas les quatre types de non-recours. La non-proposition est de fait plus difficilement identifiable par les individus, et le premier questionnaire du Baromètre Djpeva ne mentionne pas de possibilité de réponse qui renvoie explicitement à ce type de non-recours. Il est toutefois possible de supposer qu'une partie du non-recours par « manque d'information » et par « découragement » est engendrée par différentes formes de non-proposition³¹.

Le non-recours par non-réception est lui aussi difficilement identifiable parmi les items proposés. La non-réception se retrouve sans doute en partie dans le « découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre », par exemple lorsque les individus abandonnent une démarche en cours. Mais le questionnaire ne permet pas de déterminer

³⁰ La méthodologie proposée ci-dessous a été reprise par les auteurs dans le dernier baromètre Djpeva publiée en 2019 (Baillet *et al.*, 2019).

³¹ Le questionnaire actuel comprend désormais un item de réponse qui renvoie au non-recours par non-proposition : « parce que l'aide n'a pas été proposée » (Baillet *et al.*, 2019).

avec certitude si le « découragement » est issu d'une expérience particulière à l'issue de laquelle les jeunes ont abandonné une démarche (non-réception) ou bien s'il reflète d'une appréhension qui intervient en amont et empêche la formulation d'une demande (non-demande). Compte tenu de l'ensemble de ces incertitudes, il est préférable de classer les raisons avancées par les individus entre non-connaissance et non-demande, sachant bien qu'une partie des situations de non-recours est sans doute en relation plus ou moins forte avec la non-proposition et la non-réception.

La raison qui renvoie directement au non-recours par non-connaissance est le « manque d'information ». Les raisons qui renvoient directement au non-recours par non-demande sont le « choix de s'en sortir par soi-même », l'opinion que « ces aides n'apportent pas grand-chose », la volonté de « ne pas avoir à rendre des comptes, à faire l'objet de contrôle ». Il est possible d'ajouter à ces formes de non-demande le « découragement », en gardant à l'esprit sa relation possible avec la non-réception. Le fait que certains individus préfèrent ne pas recourir à leurs droits pour se prémunir des conséquences négatives qu'ils pourraient avoir à subir relève d'abord de la non-demande dès lors que le non-recours résulte d'un calcul de risque et d'une anticipation rationnelle. Dans les faits, sans que l'on puisse le vérifier ici, il est néanmoins possible que ce calcul soit biaisé par une méconnaissance des conditions d'accès aux droits. Au total, parmi les jeunes qui déclarent avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois, la non-connaissance touche entre 27 % et 35 % des individus, selon que l'on ajoute ou non la crainte de « subir des conséquences négatives ». La non-demande concerne entre 23 % et 47 % selon que l'on ajoute ou non le « découragement » et la volonté de ne pas subir des « conséquences négatives ». Autrement dit, le recodage des réponses à partir de la typologie de l'Odenore indique que le non-recours par non-demande pourrait être plus fort que le non-recours par non-connaissance chez les jeunes âgés de 18 à 30 ans.

La prévalence possible de la non-demande par rapport à la non-connaissance est une piste de recherche intéressante à creuser. Dans la mesure où la non-demande pourrait être le premier type de non-recours dans lequel s'inscrivent les jeunes, il est nécessaire de proposer une troisième lecture des résultats du baromètre DJEPVA en analysant plus finement les différentes formes de non-demande identifiées. Le cœur de la non-demande est représenté

par le « choix de s'en sortir par soi-même » (13 %), l'opinion que « ces aides n'apportent pas grand-chose » (5 %), et la volonté de « ne pas avoir à rendre des comptes, à faire l'objet de contrôle » (5 %). Le « choix de s'en sortir par soi-même » s'apparente en premier lieu au non-recours comme preuve d'autonomie. Les jeunes affirment ainsi leur capacité à se débrouiller par leurs propres moyens pour devenir adulte. Mais l'affirmation du « choix de s'en sortir par soi-même » est peut-être d'autant plus forte que les individus ont le sentiment que « ces aides n'apportent pas grand-chose ». C'est pourquoi le non-recours comme preuve d'autonomie peut s'articuler alors avec le non-recours par désintérêt. Le non-recours par désintérêt met directement en cause la pertinence des droits et des services proposés lorsque ceux-ci apparaissent insuffisants et/ou en décalage avec les besoins et les situations des jeunes. La volonté de « ne pas avoir à rendre des comptes, à faire l'objet de contrôle » semble pouvoir être interprétée de deux façons. Elle peut concerner des individus engagés dans l'économie informelle et les activités illégales (travail non déclaré ; trafics ; vols ; etc.) qui préfèrent se tenir à distance des institutions pour éviter le risque de surveillance et de sanction. Ce type de non-recours est peut-être partagé par une partie des individus ayant préféré ne pas s'inscrire dans le cadre des réponses proposées. La volonté de « ne pas avoir à rendre des comptes, à faire l'objet de contrôle » peut également être revendiquée par des individus qui perçoivent la mise à disposition par l'État de droits et de services comme une forme de contrôle social. Ce type de non-recours rappelle d'une certaine façon le non-recours comme preuve d'autonomie dans la mesure où les individus préfèrent garder leur indépendance vis-à-vis des institutions publiques.

1.6 Les autres données relatives au non-recours dans le premier baromètre DJEPVA

Au-delà de ces deux questions portant explicitement sur le phénomène du non-recours, le baromètre DJEPVA présente d'autres résultats qui peuvent alimenter les travaux sur le non-recours. Une partie du questionnaire est en effet consacrée à l'information des jeunes sur les allocations, les droits, les aides ou les tarifs sociaux auxquels les jeunes peuvent prétendre. Les résultats qui suivent permettent d'éclairer le non-recours par non-connaissance. On apprend ainsi que 27 % des jeunes « ne se sont pas renseignés sur les allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels ils ont droit au cours des douze derniers mois ». Les sources d'information mobilisées par l'ensemble des jeunes sont d'abord Internet (61 %), puis

l'entourage (28 %). Les jeunes sont peu nombreux à déclarer s'être renseignés par le biais d'un professionnel du social (assistant social, éducateur, conseiller à l'emploi) (13 %) ou par le biais des informations disponibles dans les lieux publics (11 %). La proportion des jeunes s'étant renseignés par le biais d'un professionnel du social augmente légèrement pour les chômeurs (20 %) et les jeunes peu qualifiés ni en emploi, ni en formation (18 %) mais reste remarquablement faible. Parmi les jeunes déclarant avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois, il est frappant de noter que la proportion d'individus déclarant ne pas s'être renseignés sur leurs droits au cours des douze derniers mois est beaucoup plus faible (6 %). Les démarches des jeunes en situation de non-recours se caractérisent en outre par un recours accru à Internet (80 %) ainsi que par une sollicitation plus forte de l'entourage (47 %). La mise en relation de ces résultats avec l'analyse des raisons avancées par les individus pour expliquer leurs situations de non-recours est très éclairante. Rappelons en effet que 27 % à 35 % de ce même groupe d'individus sont touchés par différentes formes de non-connaissance. Ce serait donc ici la preuve que le non-recours par non-connaissance s'explique moins par une absence totale de démarche que par les difficultés rencontrées par les individus pour accéder, comprendre, mobiliser l'information. Ainsi, les démarches de recherche d'information par les jeunes qui se déclarent en situation de non-recours semblent plus nombreuses mais moins fructueuses.

La notoriété de différentes prestations auprès des jeunes apporte un autre éclairage sur le non-recours. La prestation qui est la mieux identifiée par les jeunes âgés de 18 à 30 ans est l'aide au logement, connue par 84 % des individus. Viennent ensuite le RSA, à 82 %, et la CMU-C, à 71 %. Plus loin derrière on trouve l'Allocation pour les Adultes Handicapés (AAH) qui est tout de même connue par 54 % des individus et la bourse sur critères sociaux pour les étudiants, seulement identifiée par 40 % des jeunes. L'ACS est quant à elle connue par 25 % des jeunes, tandis que la récente garantie jeunes arrive en dernière position avec un taux de notoriété de 17 %. Les auteurs du rapport de recherche démontrent que « la notoriété des différents dispositifs est liée, dans une grande mesure, d'une part à leur antériorité, ainsi qu'au nombre de jeunes qui en bénéficient »³². Les auteurs remarquent par ailleurs que les

³² Par exemple, au moment de la passation du questionnaire, entre décembre 2015 et janvier 2016, le dispositif de la garantie jeunes est en cours de montée en charge et concerne alors 46 000 personnes. On observe ainsi un

femmes ont tendance à mieux connaître les prestations citées, à l'exception de l'ACS et de la garantie jeunes. À l'inverse, les jeunes les moins âgés connaissent moins les prestations dans leur ensemble. Les résultats concernant les jeunes ayant déclaré avoir été en situation de non-recours au cours des derniers mois sont plus étonnants. Quelle que soit la prestation, les jeunes en non-recours semblent en avoir davantage entendu parler. Les taux de notoriété enregistrés auprès du groupe des non-recourants sont tous supérieurs à ceux enregistrés auprès de l'ensemble des jeunes, avec des écarts à la moyenne oscillant entre 3 et 8 points. Mais il convient de préciser que les taux de notoriété des prestations sont calculés en demandant aux individus s'ils ont ou non « entendu parler » de telle ou telle prestation. La notoriété d'une prestation n'implique pas nécessairement une connaissance et une maîtrise des critères et des conditions d'accès à l'offre. Ce résultat d'un plus fort taux de notoriété des prestations parmi les jeunes en situation de non-recours peut aussi s'expliquer par le fait que les jeunes vulnérables évoluent dans des environnements sociaux au sein desquels circulent davantage d'informations sur les prestations existantes.

Le baromètre DJEPVA permet d'éclairer les principales attentes formulées par les jeunes à l'égard des pouvoirs publics. Alors que près de la moitié des individus ne se sentent pas écoutés dans les espaces dans lesquels ils évoluent (47 %), la grande majorité des jeunes formulent des attentes à l'égard des pouvoirs publics (85 %). Les trois principales attentes des jeunes concernent le soutien financier (36 %), l'emploi (32 %), et le logement (27 %). Viennent ensuite l'accès aux soins (20 %), la participation à des activités sportives, de loisirs ou culturelles (15 %), et la définition de l'orientation ou du projet professionnel (14 %). Sans surprise, les individus qui attendent le plus une aide des pouvoirs publics pour trouver un emploi sont les chômeurs (55 %) et les jeunes peu qualifiés ni en emploi, ni en formation (45 %). Si le rapport de recherche ne permet pas de croiser la formulation de ces attentes avec les situations des individus par rapport au non-recours, ces résultats indiquent l'existence de besoins sociaux non satisfaits (Aldeghi *et al.*, 2016).

La deuxième édition du baromètre DJEPVA publiée en 2017 confirme et complète les résultats de la première édition (Brice *et al.*, 2017). Au cours des douze derniers mois, 20 % des jeunes

taux de notoriété relativement bas, y compris auprès des jeunes peu qualifiés ni en emploi, ni en formation (16 %) qui représentent la cible prioritaire de la garantie jeunes.

de 18 à 30 ans affirment avoir été en situation de non-recours et 35 % déclarent ne pas savoir s'ils ont été ou non en situation de non-recours. Dans l'ensemble, 24% des jeunes de 18 à 30 ans attendent une aide de la part des pouvoirs publics pour être informés sur leurs droits. Par rapport à l'année précédente, le niveau de notoriété des dispositifs publics progresse, en raison notamment des contextes politiques et médiatiques liés aux réformes engagées ainsi qu'à la campagne présidentielle de 2017. Les jeunes femmes, les jeunes les plus âgés, et les jeunes les plus diplômés affichent une meilleure connaissance des dispositifs. Parmi les personnes qui affirment avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois, à savoir 20% des jeunes de 18 à 30 ans, les raisons des situations de non-recours rencontrées par ces jeunes renvoient au manque d'information (21%), au fait que leur demande n'ait pas abouti (18%), au fait que l'aide ne leur ait pas été proposée (14%), au découragement ressenti devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre (11%), à la volonté de se débrouiller tout seul (11%), à la crainte d'être perçu comme un assisté (8%), au fait de percevoir ses difficultés comme passagères (8%), et à la volonté de ne pas subir des conséquences négatives (perte d'autres droits, obligation de payer...) (5%). Cette seconde édition confirme ainsi l'importance du non-recours par non-demande et attestent de l'existence de formes de non-recours par non-proposition dont les jeunes peuvent avoir conscience dans leurs rapports avec les institutions publiques.

En complément de ces résultats généraux, cette deuxième édition du baromètre DJEPVA propose une typologie des jeunes de 18 à 30 ans qui affirment avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois. La typologie est construite sur les quatre variables suivantes : les raisons du non-recours ; les attentes à l'égard des pouvoirs publics ; les situations d'activité ; les restrictions budgétaires auxquelles les jeunes sont confrontés. Cette typologie élaborée à partir d'une classification ascendante hiérarchique consolidée propose une distinction entre quatre groupes qui sont qualifiés de la façon suivante. Les « désemparés » rassemblent 34 % des jeunes en situation de non-recours au cours des douze derniers mois. Ils sont généralement moins avancés dans le processus de passage à l'âge adulte. Ils sont plus jeunes, ont moins souvent quitté le domicile familial, et sont moins souvent en emploi. Les « désemparés » seraient davantage confrontés au non-recours par non-connaissance et au non-recours par non-demande subie. Les « actifs occupés fragiles » rassemblent 31% des jeunes en situation de non-recours au cours des douze derniers mois. Ils

sont plus avancés dans le processus de passage à l'âge adulte. Ils ont plus souvent décohabité et sont plus souvent en emploi. Ils rencontrent plus souvent des difficultés financières ou matérielles. Les « actifs occupés fragiles » seraient davantage confrontés au non-recours par non-réception et par non-proposition. Les « démunis » rassemblent 20% des jeunes en situation de non-recours au cours des douze derniers mois. Ils ont généralement terminé leurs parcours de formation mais sont plus souvent confrontés à l'épreuve du chômage, et ont moins souvent quitté le domicile familial. Les « démunis » seraient moins confrontés au non-recours par non-connaissance et au non-recours par non-demande subie. Les « autonomes » rassemblent 15% des jeunes en situation de non-recours au cours des douze derniers mois. Ils sont plus souvent en emploi ou en cours de formation, et rencontrent moins de difficultés financières ou matérielles. Ils formulent moins d'attentes à l'égard des pouvoirs publics. Les « autonomes » seraient davantage concernés par un non-recours par non-demande choisie (Brice *et al.*, 2017).

2. Comprendre la surexposition des jeunes aux difficultés administratives

Cette deuxième partie présente les résultats d'une exploitation secondaire des données du Défenseur des droits mentionnées dans la première partie de ce chapitre (Défenseur des droits, 2017)³³. Dans le champ des politiques sociales de jeunesse, la littérature scientifique s'est peu intéressée au non-recours par non-réception qui renvoie notamment à la complexité des démarches et des procédures administratives. Hormis un rapport public sur les différentes pistes de simplification administrative dans les politiques publiques de jeunesse (Dulin, Vérot, 2017), les données empiriques sur les difficultés rencontrées par les jeunes au cours de leurs démarches administratives sont manquantes. L'exploitation secondaire des données du Défenseur des droits permet de combler une partie de ce manque dans la littérature scientifique (Défenseur des droits, 2017). Une première sous-partie présente les principales difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés au cours de leurs démarches administratives. Une deuxième sous-partie permet de mieux comprendre la surexposition de certains jeunes, plus que d'autres, aux difficultés administratives. Une troisième sous-partie s'appuie sur différents travaux scientifiques afin d'expliquer pourquoi cette surexposition des jeunes aux difficultés administratives rappelle les limites des politiques publiques de jeunesse conduites en France depuis les années 1970³⁴.

2.1 Le cumul des difficultés administratives rencontrées par les jeunes

Le principal résultat de cette première sous-partie est de montrer que les jeunes de 18 à 30 ans forment une catégorie d'âge surexposée aux difficultés administratives. Au-delà de ce premier résultat, l'analyse statistique permet de présenter les principales difficultés administratives auxquelles les jeunes sont confrontés et les principaux organismes sociaux concernés par ces difficultés. Cette première sous-partie offre également un éclairage nouveau sur l'expérience des discriminations liées à l'âge dans les démarches des jeunes. Elle confirme par ailleurs l'hypothèse selon laquelle les jeunes abandonnent plus souvent leurs démarches lorsqu'ils rencontrent un problème avec une administration ou un service public.

³³ Nous remercions ici le Défenseur des droits pour la mise à disposition des données de son enquête et Christine Olm (Vizget) pour leur traitement statistique.

³⁴ Cette deuxième partie est directement reprise d'un chapitre publié dans un ouvrage collectif pour le Défenseur des droits (Vial, 2019).

Les jeunes surexposés au « parcours du combattant » dans leurs démarches

Par rapport aux autres catégories d'âge, les jeunes sont surexposés aux difficultés administratives. En effet, 35% des jeunes de 18 à 30 ans rencontrent parfois (25%) ou souvent (10%) des difficultés pour remplir leurs démarches administratives contre 17% pour les plus de 30 ans et 21% en moyenne sur l'ensemble de la population. La proportion de jeunes concernés par ce type de difficultés est plus élevée parmi les 18-24 ans (39%) que parmi les 25-30 ans (31%)³⁵. En parallèle, les jeunes se retrouvent davantage confrontés à des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public. Ainsi, 41% des jeunes de 18 à 30 ans ont parfois (25%), souvent (11%), très souvent (5%) connu des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public au cours des cinq dernières années contre 34% pour les plus de 30 ans et 35% en moyenne sur l'ensemble de la population. La proportion de jeunes concernés par ce type de difficultés est plus élevée parmi les 25-30 ans (45%) que parmi les 18-24 ans (38%)³⁶.

Partant de ces premiers résultats, les jeunes font donc plus souvent l'expérience du « parcours du combattant » dans leurs démarches administratives et dans leurs relations avec les institutions. En effet, 18% des jeunes de 18 à 30 ans cumulent les difficultés pour remplir leurs démarches administratives et les difficultés pour résoudre les problèmes rencontrés avec les administrations et les services publics, contre 9% pour les plus de 30 ans et 11% en moyenne sur l'ensemble de la population. La proportion de jeunes concernés par le cumul de ces difficultés est identique pour les 18-24 ans (18%) et pour les 25-30 ans (18%).

Cette plus forte exposition des jeunes au « parcours du combattant » est confirmée par les résultats d'une régression logistique réalisée sur l'ensemble de la population. Toutes choses égales par ailleurs, le risque d'être exposé à un cumul de difficultés dans les démarches administratives et dans les relations avec les institutions est significativement plus fort pour les personnes âgées de moins de 30 ans (Warin, Olm, 2019).

³⁵ Question : « En général, avez-vous des difficultés pour remplir vos démarches administratives (impôts, arrêts maladie, demandes d'allocations, ...) ? ». Items de réponse : « Jamais » ; « Rarement » ; « Parfois » ; « Souvent ».

³⁶ Question : « Vous-même, au cours des 5 dernières années, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public ? ». Items de réponse : « Jamais » ; « Rarement » ; « Parfois » ; « Souvent » ; « Très souvent ».

Un manque d'information et de fluidité dans les parcours administratifs

Lorsque les jeunes de 18 à 30 ans affirment avoir rencontré des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public, les problèmes rencontrés lors du dernier épisode en date renvoient aux demandes répétées de pièces justificatives (43% pour les 18-30 ans contre 36% pour les plus de 30 ans), à la difficulté de contacter quelqu'un (42% pour les 18-30 ans contre 38% pour les plus de 30 ans), au manque d'information (39% pour les 18-30 ans contre 27% pour les plus de 30 ans), à l'absence de réponse (30% pour les 18-30 ans contre 28% pour les plus de 30 ans), à la mauvaise information (28% pour les 18-30 ans contre 24% pour les plus de 30 ans), à la perte de dossier (26% pour les 18-30 ans contre 21% pour les plus de 30 ans), et au mauvais accueil (18% pour les 18-30 ans contre 19% pour les plus de 30 ans)³⁷. Les problèmes mentionnés par les jeunes pour évoquer les difficultés rencontrées pour résoudre un problème avec une administration ou un service public ne sont pas tout à fait les mêmes selon la sous-catégorie d'âge. Les jeunes de 18 à 24 ans citent davantage la mauvaise information (31%) et la perte de dossier (26%), tandis que les jeunes de 25 à 30 ans pointent davantage la difficulté à contacter quelqu'un (46%)³⁸.

CAF, Impôts, CPAM, Pôle Emploi en première ligne des difficultés des jeunes

Lorsque les jeunes de 18 à 30 ans affirment avoir rencontré des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public, les principaux organismes concernés pour évoquer le dernier problème rencontré sont la CAF (21% pour les 18-30 ans contre 12% pour les plus de 30 ans), le centre des impôts (17% pour les 18-30 ans contre 26% pour les plus de 30 ans), la CPAM (16% pour les 18-30 ans et pour les plus de 30 ans), et Pôle Emploi (12% contre 6% pour les plus de 30 ans). Les organismes cités par les jeunes pour évoquer les

³⁷ Le fait que les jeunes se retrouvent davantage concernés par tel ou tel problème par rapport aux autres catégories d'âge ne s'explique pas nécessairement par leur jeune âge. En effet, il existe une relation entre les types d'institutions fréquentées et les problèmes déclarés par les individus. A titre d'exemple, les jeunes étant plus fréquemment en contact avec la CAF ou le Pôle Emploi, ils signalent davantage les problèmes récurrents rencontrés par l'ensemble des usagers dans les relations avec ces institutions.

³⁸ Question : « La dernière fois [que vous avez rencontré des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public], à quels types de problèmes avez-vous été confrontés (plusieurs réponses possibles) ? ». Items de réponse : « La difficulté à contacter quelqu'un » ; « Le manque d'information » ; « Une mauvaise information » ; « Un dossier perdu » ; « Des demandes répétées de pièces justificatives » ; « Un mauvais accueil » ; « Une absence de réponse ».

difficultés rencontrées pour résoudre un problème avec une administration ou un service public ne sont pas tout à fait les mêmes selon la sous-catégorie d'âge. Les jeunes de 18 à 24 ans pointent davantage les problèmes rencontrés avec la CPAM (18%), Pôle Emploi (15%), et les autres administrations de l'État (14%), et mentionnent moins les problèmes rencontrés avec le centre des impôts (9%). Les jeunes de 25 à 30 ans citent nettement plus les problèmes rencontrés avec le centre des impôts (24%), et moins les problèmes rencontrés avec la CPAM (13%) ou Pôle Emploi (10%)³⁹.

41 % des jeunes estiment avoir été victimes ou témoins d'une discrimination liée à l'âge

Les jeunes forment une catégorie d'âge particulièrement exposée aux traitements défavorables ou discriminatoires des individus en raison de leur âge. Au cours des cinq dernières années, 26% des jeunes de 18 à 30 ans affirment avoir déjà été témoins d'un traitement défavorable ou d'une discrimination d'une personne en raison de son âge contre 22% pour les plus de 30 ans et 23% en moyenne sur l'ensemble de la population⁴⁰. De plus, 29 % des jeunes de 18 à 30 ans affirment avoir été personnellement confrontés à un traitement défavorable ou discriminatoire en raison de leur âge au cours des cinq dernières années contre 15% pour les plus de 30 ans et 18% en moyenne sur l'ensemble de la population. Cette expérience d'un traitement défavorable ou discriminatoire en raison de l'âge est arrivée rarement (12%), parfois (12%), souvent (4%), très souvent (1%) pour les jeunes de 18 à 30 ans qui s'estiment concernés. La proportion de jeunes concernés est légèrement plus élevée parmi les 18-24 ans (30%) que parmi les 25-30 ans (27%)⁴¹. Au total, 41% des jeunes de 18 à 30 ans estiment avoir déjà été victimes ou témoins d'une discrimination liée à l'âge au cours des cinq dernières années.

³⁹ Question : « Plus précisément, la dernière fois [que vous avez rencontré des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public], cela concernait quelle collectivité ? ». Items de réponse : « Collectivité territoriale » ; « Préfecture » ; « Centre des impôts » ; « Autre administration de l'État » ; « CAF » ; « CPAM » ; « Autre organisme gérant du service public » ; « Pôle Emploi » ; « Autres ».

⁴⁰ Question : « Au cours des 5 dernières années, avez-vous été témoin d'un traitement défavorable ou d'une discrimination d'une personne en raison de son âge ? ». Items de réponse : « Oui » ; « Non ».

⁴¹ Question : « Au cours des 5 dernières années, vous est-il arrivé d'être traité(e) défavorablement ou discriminé(e) en raison de votre âge ? ». Items de réponse : « Jamais » ; « Rarement » ; « Parfois » ; « Souvent » ; « Très souvent ».

Parmi les jeunes de 18 à 30 ans qui affirment avoir été confrontés à un traitement défavorable ou discriminatoire en raison de leur âge au cours des cinq dernières années, cette expérience a notamment eu lieu à l'école, à l'université ou lors d'une formation pour 21% des individus et dans les relations avec les administrations ou les services publics pour 11% des individus. L'expérience des discriminations en raison de l'âge à l'école, à l'université ou lors d'une formation concerne davantage les plus jeunes (29% pour les 18-24 ans contre 11% pour les 25-30 ans), tout comme l'expérience des discriminations en raison de l'âge dans les relations avec les administrations ou les services publics (14% pour les 18-24 ans contre 8% pour les 25-30 ans). Il est important de préciser ici que les discriminations en raison de l'âge auxquelles les jeunes de 18 à 30 ans estiment être confrontés se jouent en premier lieu sur le marché du travail, lors de la recherche d'emploi (65%) et dans le déroulement de la carrière professionnelle (50%)⁴².

Face aux difficultés administratives, les jeunes abandonnent plus souvent leurs démarches

Face aux difficultés rencontrées pour résoudre un problème avec une administration ou un service public, les jeunes ont davantage tendance à ne pas recontacter l'organisme concerné et à abandonner leurs démarches. Ainsi, 17% des jeunes de 18 à 30 ans ont abandonné leurs démarches à la suite d'un problème rencontré avec une administration ou un service public contre 12% pour les plus de 30 ans et 13% en moyenne sur l'ensemble de la population. La proportion des jeunes qui abandonnent leurs démarches à la suite d'un problème rencontré avec une administration ou un service public est plus élevée parmi les 18-24 ans (19%) que parmi les 25-30 ans (16%)⁴³. Lorsqu'ils rencontrent un problème avec une administration ou un service public, les jeunes de 18 à 30 ans expliquent ne pas chercher à contacter ou recontacter l'organisme concerné principalement parce qu'ils estiment que les démarches sont trop compliquées (8%) et que cela ne sert à rien (6%)⁴⁴. En parallèle, les jeunes ont moins

⁴² Question : « Dans quelle(s) circonstance(s) cette discrimination en raison de votre âge s'est produite ? (plusieurs réponses possibles) ». Items de réponse : « Lors d'une recherche d'emploi » ; « Dans le déroulement de votre carrière professionnelle » ; « Lors de la recherche d'un logement » ; « Lors d'un contrôle de police » ; « A l'école, l'université ou lors d'une formation » ; « Dans vos relations de voisinage » ; « Dans des lieux de loisirs » ; « Dans les relations avec les administrations ou les services publics ».

⁴³ Question : « Face à ce ou ces problèmes, qu'avez-vous fait ? ». Items de réponse : « Vous n'avez pas cherché à recontacter l'administration, vous avez abandonné la démarche » ; « Vous avez contacté une association pour être aidé dans vos démarches » ; « Vous vous êtes adressé directement à l'administration ou au service public concerné ».

⁴⁴ Question : « Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas cherché à contacter ou recontacter l'administration ou le service public en question ? ». Items de réponse : « Le problème s'est résolu tout seul » ; « Vous ne connaissez

souvent connaissance de la possibilité légale de contester une décision prise par une administration ou un service public. Ainsi, 26% des jeunes de 18 à 30 ans méconnaissent l'existence de ce droit au recours pour contester une décision qu'ils jugent défavorable contre 18% pour les plus de 30 ans et 20% en moyenne sur l'ensemble de la population⁴⁵.

Cette première sous-partie présente un tableau d'ensemble des multiples difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés dans leurs démarches administratives. Ces données statistiques confirment la surexposition des jeunes aux difficultés administratives. Mais ce constat général porte sur une catégorie d'âge qui rassemble une multitude d'individus aux profils sociaux variés. Il est donc nécessaire de poursuivre l'analyse statistique afin de déterminer dans quelle mesure certains jeunes, plus que d'autres, sont davantage exposés au risque de cumuler les difficultés dans leurs démarches administratives.

2.2 Mieux comprendre la surexposition de certains jeunes aux difficultés administratives

Selon les données du Défenseur des droits, les jeunes forment une catégorie d'âge surexposée aux difficultés administratives. Mais la jeunesse est un âge de la vie traversé par de multiples disparités et inégalités (Céreq, 2017 ; Peugny, 2013). Si la première sous-partie montre bien que les difficultés administratives touchent de nombreuses personnes, tous les jeunes de 18 à 30 ans ne sont pas exposés de la même façon au risque de rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives et dans leurs relations avec les institutions. L'objet de cette deuxième sous-partie est donc de mieux comprendre la surexposition de certains jeunes, plus que d'autres, aux difficultés administratives. Un modèle de régression logistique permet d'identifier certaines variables qui exposent davantage certains jeunes au risque de cumuler les difficultés dans leurs démarches administratives. Ce travail est complété par plusieurs tris croisés qui mettent en lumière l'évolution des difficultés administratives au fil de l'âge.

pas les recours possibles » ; « Les démarches sont trop compliquées » ; « Vous avez cherché et trouvé une solution ailleurs » ; « Cela ne sert à rien » ; « Autres ».

⁴⁵ Question : « Lorsqu'une administration ou un service public prend une décision qui vous est défavorable, à votre avis, peut-on contester cette décision ? ». Items de réponse : « Oui » ; « Non ».

Les facteurs de vulnérabilité qui surexposent certains jeunes au cumul des difficultés

Dans le but d'affiner le constat général d'une surexposition des jeunes aux difficultés administratives, un travail de régression logistique a été réalisé sur la population des individus âgés de 18 à 30 ans. Il s'agit ainsi d'identifier les variables qui, toutes choses égales par ailleurs, exposent certains jeunes, plus que d'autres, au risque de cumuler les difficultés administratives⁴⁶. Pour rappel, 18% des jeunes de 18 à 30 ans cumulent les difficultés pour remplir leurs démarches administratives et les difficultés pour résoudre les problèmes rencontrés avec les administrations et les services publics.

⁴⁶ La régression logistique consiste à déterminer, à partir d'un individu de référence choisi arbitrairement, quel est l'impact sur la probabilité de cumuler les difficultés, de la variation d'une ou plusieurs variables, les autres restant inchangées. L'individu de référence choisi peut-être fictif et n'influe pas sur les résultats obtenus. Il présente un certain nombre de caractéristiques correspondant aux différentes variables explicatives. Le modèle fait varier chacune des caractéristiques de l'individu, les autres restant inchangées, et détermine de quelle façon la variable expliquée pourra être affectée par cette variation. Le modèle calcule quelle est la probabilité, pour l'individu de référence, de cumuler les difficultés administratives. Lorsque l'on fait varier une caractéristique, le modèle calcule la nouvelle probabilité associée. Les signes « + » et « - » indiquent la significativité des résultats (1 signe : significativité faible (seuil compris entre 5 % et 10%), 2 signes : significativité modérée (seuil compris entre 1 et 5%), 3 signes : forte significativité (seuil inférieur à 1%), ns : non significatif).

Tableau : Risque pour les jeunes de 18 à 30 ans de cumuler les difficultés dans leurs démarches administratives (régression logistique)

Individu de référence	Probabilité de cumuler les difficultés
	14%
Homme	Ref
Femme	11% (--)
Moins de 25 ans	Ref
25-30 ans	13% (ns)
Célibataire	Ref
En couple sans enfant	23% (+++)
Couple ou monoparent avec enfant(s)	20% (+)
Emploi en contrat stable	16% (ns)
Emploi en contrat précaire	21% (+)
Chômeur	16% (ns)
Inactif (dont étudiant)	Ref
Moins du bac	10% (-)
Bac	Ref
Supérieur	11% (ns)
Français de parents français	Ref
Au moins un parent non français	11% (ns)
Vous êtes à l'aise financièrement	9% (-)
Financièrement, ça va	ref
Financièrement, c'est juste	23% (+++)
Vous y arrivez difficilement ou en faisant des dettes	24% (+++)
N'a pas connu de discrimination	10% (--)
Discrimination hors administration	ref
Discrimination par une administration	14% (ns)
Trouve difficilement les informations sur internet	31% (+++)
Trouve facilement les informations sur internet	ref

Selon les résultats de la régression logistique réalisée sur la population des individus âgés de 18 à 30 ans, l'exposition au risque de cumuler les difficultés administratives est plus forte lorsque les jeunes rencontrent des difficultés pour trouver des informations sur internet, lorsqu'ils vivent en couple, lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières, et, dans une moindre mesure, lorsqu'ils sont en emploi sous contrats précaires. Ce sont ces quatre variables qui, toutes choses égales par ailleurs, augmentent la probabilité pour les jeunes de cumuler les difficultés administratives dans notre modèle de régression. A l'inverse, le fait d'être une femme, le fait d'affirmer ne jamais avoir fait l'expérience d'une discrimination, et dans une moindre mesure le fait d'être à l'aise financièrement sont trois variables qui diminuent la probabilité pour les jeunes de cumuler les difficultés administratives. A noter que le niveau de diplôme ne semble pas avoir d'effet sur la probabilité pour les jeunes de cumuler les difficultés administratives.

En premier lieu, le fait de rencontrer des difficultés pour trouver des informations sur internet est la variable qui augmente le plus la probabilité pour les jeunes de cumuler les difficultés administratives. Ainsi, contrairement aux idées reçues sur les « natifs numériques », ce n'est pas parce que les jeunes connaissent globalement une socialisation précoce au numérique qu'ils sont tous nécessairement à l'aise au moment de réaliser des recherches et des démarches administratives via internet. Ainsi, 21% des personnes âgées de moins de 30 ans trouvent difficilement les informations qu'elles cherchent sur internet concernant les services publics et les administrations. Les difficultés rencontrées par les jeunes pour trouver des informations sur internet renvoient avant tout à des difficultés d'usage du numérique et très peu à des difficultés d'accès à internet (Revil, Olm, 2019)⁴⁷. En second lieu, le fait de vivre en couple est la deuxième variable qui augmente le plus la probabilité pour les jeunes de cumuler les difficultés administratives. Les jeunes qui déclarent vivre en couple ont quitté le domicile familial. Ils peuvent avoir un ou plusieurs enfants. Ces changements de situations et de statuts génèrent de nouvelles démarches qui exposent les individus à de nouvelles difficultés administratives. En troisième lieu, le fait de rencontrer des difficultés financières, et dans une moindre mesure le fait d'être en emploi sous contrat précaire, sont les deux autres variables

⁴⁷ Question : « Concernant les services publics ou les administrations est-ce que vous trouvez très, assez, peu ou pas du tout facilement les informations que vous cherchez sur internet ? ». Items de réponse : « Très facilement » ; « Assez facilement » ; « Peu facilement » ; « Pas du tout facilement ».

qui augmentent la probabilité pour les jeunes de cumuler les difficultés administratives. Les difficultés financières et la précarité de l'emploi augmentent la fréquence et la complexité des démarches auprès des services publics et des administrations, ce qui expose davantage les individus au risque de cumuler les difficultés dans leurs démarches administratives (cf. troisième sous-partie).

L'évolution des difficultés administratives au fil de l'âge

Les résultats présentés dans la première sous-partie laissent apparaître plusieurs différences entre la catégorie des 18-24 ans et celle des 25-30 ans. Ainsi, les jeunes de 18 à 24 ans rencontrent plus souvent des difficultés pour remplir leurs démarches administratives (39% contre 31% pour les 25-30 ans), tandis que les jeunes de 25 à 30 ans se retrouvent plus souvent confrontés à des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public (45% contre 38% pour les 18-24 ans). De plus, les types de problèmes rencontrés par les jeunes et les organismes sociaux concernés diffèrent selon la catégorie d'âge prise en compte. Ainsi, les jeunes de 25 à 30 ans citent nettement plus souvent les problèmes rencontrés avec le centre des impôts (24% contre 9% pour les 18-24 ans), et moins souvent les problèmes rencontrés avec Pôle Emploi (10% contre 15% pour les 18-24 ans) ou la CPAM (13% contre 18% pour les 18-24 ans). Enfin, les jeunes de 18 à 24 ans ont davantage tendance à abandonner leurs démarches lorsqu'ils rencontrent un problème avec une administration ou un service public (19% contre 16% pour les 25-30 ans) et affirment plus souvent avoir été victime d'un traitement discriminatoire en raison de leur âge (30% contre 27% pour les 25-30 ans). Ces différences observées entre la catégorie des 18-24 ans et celle des 25-30 ans s'expliquent notamment par l'évolution des parcours sociaux des jeunes au fil de l'âge. En effet, la probabilité de fréquenter telle ou telle administration (école, pôle emploi, impôts, etc.), d'être dans telle ou telle situation (formation, emploi, chômage, etc.), et donc la probabilité d'être exposé à telle ou telle difficulté administrative évolue au fil de l'âge.

Ce constat d'une évolution des difficultés administratives au fil de l'âge se retrouve au moment de la décohabitation, lorsque les individus quittent le domicile familial pour vivre en logement autonome. De façon générale, les jeunes qui n'habitent pas chez leurs parents, qu'ils vivent en couple ou qu'ils soient célibataires, sont davantage exposés au risque de cumuler

les difficultés dans leurs démarches administratives. Ainsi, 21% des jeunes de 18 à 30 ans qui ne vivent pas chez leurs parents cumulent les difficultés administratives contre 13% des jeunes qui vivent chez leurs parents. En réalité, les jeunes qui vivent chez leurs parents sont davantage exposés au risque de rencontrer des difficultés pour remplir leurs démarches administratives, tandis que les jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents sont davantage exposés au risque de rencontrer des difficultés pour résoudre les problèmes rencontrés avec les administrations et les services publics. Ainsi, 37% des jeunes de 18 à 30 ans qui vivent chez leurs parents rencontrent parfois ou souvent des difficultés pour remplir leurs démarches administratives contre 32% des jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents. En parallèle, 20% des jeunes de 18 à 30 ans qui ne vivent pas chez leurs parents ont souvent ou très souvent rencontré des difficultés pour résoudre les problèmes rencontrés avec les administrations et les services publics au cours des cinq dernières années, contre 10% pour les jeunes qui vivent chez leurs parents.

Le passage à l'âge adulte s'accompagne ainsi d'une évolution des difficultés administratives auxquelles les jeunes sont confrontés. L'avancée en âge permet sans doute d'acquérir une forme d'expérience qui a tendance à réduire le risque pour les jeunes de rencontrer des difficultés pour remplir leurs démarches administratives. Mais l'évolution de leur situation socioprofessionnelle, et en particulier le fait de quitter le domicile familial, génère de nouvelles démarches et expose ainsi les individus à de nouvelles difficultés administratives. Les jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents sont généralement engagés dans une nouvelle phase de la vie au cours de laquelle les individus acquièrent un statut administratif indépendant, découvrent le fonctionnement de nouvelles institutions, doivent gérer de façon plus autonome leurs démarches, changent plus souvent de situations socioprofessionnelles, etc. (cf. troisième sous-partie).

L'absence d'effet du niveau de diplôme sur le cumul des difficultés administratives

Selon notre modèle de régression, le niveau de diplôme ne semble pas avoir d'effet sur la probabilité pour les jeunes de cumuler les difficultés administratives. Ainsi, une personne dont le niveau de diplôme est supérieur au baccalauréat risque autant de cumuler les difficultés administratives qu'une personne dont le niveau de diplôme est inférieur au baccalauréat. De

prime abord, ce résultat semble surprenant. En effet, nous pourrions imaginer que les jeunes dont le niveau de diplôme est supérieur au baccalauréat sont mieux outillés face à la complexité des démarches administratives et disposent de ressources économiques et sociales qui diminuent le risque de cumuler les difficultés administratives. A l'inverse, dans la mesure où les jeunes peu ou pas diplômés sont les jeunes les plus exposés au chômage et à la précarité (Céreq, 2017 ; Peugny, 2013), nous pourrions supposer que les difficultés d'insertion qu'ils rencontrent augmentent le risque de cumuler les difficultés administratives. Les résultats de la première édition du baromètre DJEPVA pour la jeunesse nous indiquent ainsi que la proportion de jeunes qui affirment ne pas avoir bénéficié de certains droits ou services auxquels ils auraient pu prétendre au cours des douze derniers mois est plus élevée pour les jeunes peu ou pas diplômés, ni en emploi ni en formation (28%), pour les jeunes chômeurs (27%), pour les jeunes avec des faibles revenus (26%), que pour l'ensemble des jeunes de 18 à 30 ans (18%) (Aldeghi *et al.*, 2016). Il convient toutefois de rappeler que les données du Défenseur des droits concernent les difficultés administratives rencontrées par les individus et renvoient donc plus spécifiquement au non-recours par non-réception. Les données du baromètre DJEPVA englobent quant à elle un périmètre explicatif plus large. En ce sens, l'effet du niveau de diplôme sur la probabilité pour les individus d'être en situation de non-recours semble donc varier selon le type de non-recours étudié. Par ailleurs, si les jeunes plus diplômés peuvent rencontrer de multiples difficultés administratives, les ressources économiques et sociales dont ils disposent sont précieuses pour faire face à la complexité des démarches et pour résoudre les problèmes rencontrés avec les administrations et les services publics. En tout état de cause, les conséquences des difficultés administratives sur les parcours ne sont pas les mêmes selon les profils sociaux des individus.

En outre, il est possible de trouver une explication sociologique à cette absence de relation entre le niveau de diplôme et le risque d'être confronté à un cumul de difficultés dans les démarches administratives. De façon générale, les jeunes moins diplômés sont moins avancés dans le processus de passage à l'âge adulte. Ils ont tendance à être plus jeune, et surtout, ils accèdent beaucoup plus difficilement à l'indépendance résidentielle. Comme indiqué plus haut, la décohabitation génère de nouvelles démarches et expose les individus à de nouvelles difficultés administratives. Or, le niveau de diplôme est une variable déterminante dans les trajectoires d'insertion socioprofessionnelle des jeunes (Céreq, 2017 ; Peugny, 2013).

L'obtention d'un diplôme augmente la probabilité pour les jeunes d'accéder à un emploi rémunéré et facilite ainsi l'accès à un logement indépendant. A l'inverse, les jeunes moins diplômés accèdent plus difficilement à l'indépendance résidentielle (Portela, Dezenaire, 2014). Paradoxalement, il est donc probable que les difficultés d'accès à l'indépendance résidentielle rencontrées par les moins diplômés atténuent pour un temps le risque pour les jeunes de se retrouver exposés à un cumul de difficultés administratives. De ce point de vue, les jeunes moins diplômés qui n'ont pas la possibilité de rester vivre chez leurs parents se retrouvent en situation de grande vulnérabilité face à la complexité des démarches administratives (Muniglia, Rothé, 2013, 2012).

Les résultats de ce modèle de régression complétés par plusieurs tris croisés offrent une lecture plus fine de la surexposition des jeunes aux difficultés administratives. Certains jeunes, plus que d'autres, risquent de cumuler les difficultés dans leurs démarches administratives. C'est particulièrement le cas des jeunes qui rencontrent des difficultés pour trouver des informations sur internet, des jeunes qui vivent en couple, des jeunes qui rencontrent des difficultés financières, et des jeunes qui sont en emploi sous contrats précaires. L'analyse statistique des données du Défenseur des droits permet également de montrer que le passage à l'âge adulte s'accompagne d'une évolution des difficultés administratives rencontrées par les jeunes au fil de leurs parcours. En effet, l'évolution de leur situation socioprofessionnelle, et en particulier le fait de quitter le domicile familial, génère de nouvelles démarches et expose les individus à de nouvelles difficultés administratives. Partant de ces données statistiques, il est maintenant possible d'expliquer en quoi la surexposition des jeunes aux difficultés administratives met en lumière les limites des politiques publiques spécifiques qui leur sont destinées.

2.3 La mise en lumière des limites des politiques publiques de jeunesse

En écho au chapitre de cadrage sur le non-recours des jeunes à l'aide publique, cette deuxième partie explique en quoi ces nouvelles données rappellent finalement les limites des politiques publiques de jeunesse conduites depuis les années 1970. Alors que la jeunesse est un âge de la vie marqué par des changements multiples de situations et de statuts, les jeunes ne sont pas assez informés sur les droits sociaux et pas assez préparés à la complexité des

démarches administratives. Alors qu'ils sont surexposés à la précarité et à la pauvreté, l'accès à certains droits sociaux, comme celui du revenu minimum, continue de leur être refusé. Au contraire, les jeunes doivent construire leurs parcours dans un millefeuille de dispositifs spécifiques particulièrement complexe.

Un manque d'information et de préparation des jeunes

Le manque d'information et de préparation des jeunes à la complexité des droits sociaux et des services publics auxquels ils peuvent prétendre explique en partie pourquoi les jeunes forment une catégorie d'âge particulièrement exposée au parcours du combattant dans les démarches administratives. A l'âge des premières démarches autonomes concernant la santé, le logement, l'emploi, les jeunes manquent d'informations concrètes sur les institutions et les professionnels qui peuvent les accompagner dans leurs parcours. Selon le baromètre DJEPVA pour la jeunesse, un tiers des jeunes de 18 à 30 ans (34%) estime que la raison principale du non-recours est le manque d'information sur les aides et les personnes à qui s'adresser⁴⁸. Si l'on interroge les jeunes sur leurs principales attentes à l'égard des pouvoirs publics, 23% des individus affirment qu'ils souhaiteraient être davantage aidés pour être informés sur leurs droits (Brice *et al.*, 2017). En parallèle, certains jeunes n'ont pas conscience d'avoir des droits et ne se sentent pas concernés par les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre. C'est donc au fil de leurs parcours, et souvent au gré de leurs difficultés, que les jeunes découvrent l'étendue des droits sociaux auxquels ils peuvent - ou pouvaient - prétendre, et les conditions concrètes pour y accéder (Vial, 2016, 2017, 2018).

Au-delà de cette méconnaissance objective des droits sociaux et des institutions publiques, les jeunes ne sont pas assez préparés à la complexité des démarches administratives. Ainsi, 13% des jeunes de 18 à 30 ans estiment que la raison principale du non-recours est le découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre (Brice *et al.*, 2017)⁴⁹. Face à la complexité des formulaires et du langage administratif, face aux demandes multiples et répétées de pièces-justificatives, les jeunes les plus fragiles se retrouvent en

⁴⁸ Cette proportion est de 21% parmi les jeunes qui affirment ne pas avoir bénéficié de certains droits auxquels ils pouvaient prétendre au cours des douze derniers mois.

⁴⁹ Cette proportion est de 11% parmi les jeunes qui affirment ne pas avoir bénéficié de certains droits auxquels ils pouvaient prétendre au cours des douze derniers mois.

grande difficulté. Le passage du statut d'ayant-droit au statut d'ouvrant droit est un cap difficile à franchir, notamment pour les jeunes qui ont des relations conflictuelles ou qui ne sont plus en relation avec leurs parents. Non seulement ces jeunes ne peuvent pas compter sur l'aide de leurs parents pour réaliser leurs démarches, mais il leur est également difficile voire impossible de revenir au domicile parental pour obtenir certaines pièces justificatives exigées par les administrations et nécessaires à l'ensemble de leurs démarches (carte nationale d'identité, acte de naissance, livret de famille, justification de domicile, certificat de participation à la journée défense et citoyenneté, certificat de scolarité, bulletins scolaires, etc.).

Si 92% des jeunes de 18 à 30 ans affirment pouvoir être aidés dans les démarches administratives par des personnes de leur entourage en cas de besoin, la quantité et la qualité des soutiens dont les individus disposent varient sans doute selon les situations et les parcours, selon les milieux sociaux d'origine et d'appartenance, selon les types de relations parents-enfants, etc. En tout état de cause, les jeunes qui ne peuvent pas bénéficier de l'aide de leur entourage se retrouvent plus souvent confrontés à un cumul de difficultés dans leurs démarches administratives (26% cumulent les difficultés contre 18% en moyenne pour les 18-30 ans)⁵⁰.

Afin d'agir sur le non-recours et d'améliorer l'égalité des droits sociaux, plusieurs rapports publics recommandent ainsi d'inclure dans les programmes scolaires des modules d'information et d'éducation aux droits sociaux (Dulin, Vérot, 2017 ; Dulin, 2012, 2015). La Garantie Jeunes semble avoir intégré cette logique puisque 77% des jeunes suivis pendant 12 mois dans le cadre de ce dispositif ont participé à une action de citoyenneté et d'accès aux droits, 65% à une action liée à la santé et 40% à une action liée au logement⁵¹.

⁵⁰ Question : « En cas de besoin, y a-t-il, dans votre entourage, des personnes qui peuvent vous aider pour vos démarches administratives ? ». Items de réponse : « oui » ; « non ».

⁵¹ Voir : <https://www.unml.info/actualites/representation-du-reseau/20192/300-000-jeunes-en-garantie-jeunes-une-reussite-du-reseau-des-missions-locales.html>.

Un âge de la vie marqué par des changements multiples de situations et de statuts

La surexposition des jeunes au parcours du combattant dans les démarches administratives tient également aux transformations de la jeunesse depuis les années 1970. Le passage à l'âge adulte prenait auparavant la forme d'une transition courte et définitive caractérisée par le franchissement simultané de plusieurs seuils (accès à un emploi stable ; décohabitation du foyer parental ; mise en couple et mise en ménage ; fondation d'une famille à l'arrivée du premier enfant). Les situations socioprofessionnelles des jeunes adultes étaient donc relativement stables et prévisibles, ce qui limitait et facilitait les démarches administratives auprès des services publics et des organismes sociaux.

Au cours des dernières décennies, la jeunesse est devenue un âge de la vie à part entière et le passage à l'âge adulte a connu plusieurs transformations fondamentales. Le temps de la jeunesse s'est considérablement allongé, le franchissement des différents seuils du passage à l'âge adulte est désormais désynchronisé et réversible, et les situations sociales et professionnelles des individus sont donc moins stables et moins prévisibles (Galland, 2017 [1991], Van de Velde, 2008). La jeunesse est aujourd'hui un processus au cours duquel les individus multiplient les changements de situations et de statuts, en particulier concernant l'emploi et le logement. Ainsi, l'âge de l'accès au premier emploi stable recule, une partie des jeunes multiplie les allers-retours entre emploi et chômage, et les retours en formation après une première expérience professionnelle sont plus nombreux. De plus, les jeunes changent plus souvent de lieu d'habitation au cours de leurs études et au début de leur vie professionnelle. Lorsque cela est possible, ils reviennent vivre chez leurs parents après avoir décohabité, notamment lorsqu'ils poursuivent leurs études ou lorsqu'ils connaissent une phase de transition professionnelle ou personnelle (Gaviria, 2016). En parallèle, de plus en plus de jeunes se retrouvent contraints de quitter leur logement et de revenir au domicile parental faute de revenus suffisants pour payer leur loyer⁵².

⁵² Voir les chiffres de la Fondation Abbé Pierre (FAP) issus d'une exploitation secondaire de l'Enquête Nationale Logement (ENL) 2013 de l'Insee : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/comprendre-et-interpeller/la-face-cachee-des-tanguy-ces-jeunes-en-hebergement-contraint-chez-leurs-parents>.

Les changements de situations et de statuts des jeunes sont donc particulièrement nombreux et pour partie imprévisibles, ce qui démultiplie et complexifie les démarches administratives, notamment lorsque les jeunes changent d'adresse, reviennent vivre chez leurs parents, multiplient les petits boulots dans différentes branches professionnelles, alternent entre des périodes d'emploi et de chômage, perçoivent des revenus irréguliers, occupent des emplois non déclarés, etc.

Une surexposition des jeunes à la précarité et à la pauvreté

Les changements fréquents de situations et de statuts des jeunes sont directement liés au processus de précarisation des parcours sociaux juvéniles depuis les années 1970. Les jeunes sont aujourd'hui surexposés à la précarité et à la pauvreté par rapport aux autres catégories d'âge, en particulier lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés et issus d'un milieu social modeste (Céreq, 2017 ; Peugny, 2013). Un jeune de 18 à 29 ans sur cinq (19,7%, soit 1,6 million de personnes) vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté contre 14% des individus sur l'ensemble de la population⁵³. Si les conditions d'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi semblent s'améliorer depuis 2016, le taux de chômage des 15-29 ans reste élevé (17%) et 35,6% des emplois occupés par cette tranche d'âge sont des emplois à durée limitée (CDD, intérim, apprentissage)⁵⁴. L'épreuve du « chômage-intérim » s'est banalisée : trois intérimaires sur cinq ont moins de trente ans et le contrat en intérim est le premier contrat de travail pour un jeune sur cinq (Papinot, 2016).

Or, toutes choses égales par ailleurs, le risque d'être exposé au parcours du combattant dans les démarches administratives est significativement plus fort pour les personnes en situation de précarité financière (Warin, Olm, 2019). La précarité réduit la probabilité pour les jeunes de pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage (non-éligibilité), augmente le nombre et la complexité des démarches pour ceux qui peuvent en bénéficier, et limite le montant et la durée des indemnités chômage. Les jeunes qui multiplient les allers-retours entre emplois précaires et chômage et perçoivent des revenus irréguliers sont contraints de réitérer de

⁵³ Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60% du revenu médian. Voir : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3565548>.

⁵⁴ Voir : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2522836?sommaire=2526273> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3713743>.

nombreuses démarches pour actualiser leurs situations et continuer de percevoir leurs droits. Ces démarches sont coûteuses en temps et en argent pour des personnes qui disposent de faibles revenus et travaillent en horaires flexibles et décalés. En outre, les changements fréquents de situations et de statuts augmentent les risques de retards et d'erreurs de la part des usagers et de la part des organismes sociaux (délais de traitement ; rappels de droits ; indus ou trop-perçus). Ces risques avérés font planer un climat d'incertitude sur la probabilité de réussite des démarches qui conduit certaines personnes à ne pas formuler de demande ou à abandonner les démarches engagées. L'expérience de ces retards et de ces erreurs insécurise les usagers et peut mettre les ménages les plus fragiles en grandes difficultés financières. Ces situations sont emblématiques des « parcours du combattant » auxquels doivent faire face l'ensemble des précaires, et donc plus particulièrement les jeunes.

Selon le baromètre DJEPVA pour la jeunesse, 18% des jeunes de 18 à 30 ans en situation de non-recours au cours des douze derniers mois estiment que la raison principale du non-recours renvoie au fait que les demandes d'aide n'aboutissent pas⁵⁵ et 5% estiment que la raison principale du non-recours renvoie à la crainte de subir des conséquences négatives (pertes d'autres droits, obligation de payer...)⁵⁶ (Brice *et al.*, 2017). La surexposition des jeunes à la précarité et à la pauvreté est ainsi l'une des raisons pour lesquelles les jeunes forment une catégorie d'âge surexposée au « parcours du combattant » dans les démarches administratives.

La construction progressive d'un millefeuille de dispositifs

Face aux mutations socioéconomiques intervenues depuis les années 1970 (montée du chômage des jeunes, précarisation des trajectoires d'insertion, allongement de la jeunesse), les pouvoirs publics ont répondu par une succession de mesures qui ont conduit à l'émergence d'un régime de citoyenneté spécifique réservé aux jeunes. Ce régime de citoyenneté se caractérise par une déconnexion entre l'âge de la majorité politique (18 ans) et l'âge de la

⁵⁵ Cette proportion est de 9% pour l'ensemble des jeunes qui affirment avoir bénéficié des droits ou qui affirment ne pas savoir s'ils ont bénéficié des droits auxquels ils pouvaient prétendre au cours des douze derniers mois.

⁵⁶ Cette proportion est de 6% pour l'ensemble des jeunes qui affirment avoir bénéficié des droits ou qui affirment ne pas savoir s'ils ont bénéficié des droits auxquels ils pouvaient prétendre au cours des douze derniers mois.

majorité sociale (25 ans). En effet, la grande majorité des jeunes majeurs ne peut prétendre au RSA avant d'avoir 25 ans. L'impossibilité pour les jeunes d'accéder à un revenu minimum régulier fragilise les parcours d'insertion et augmente la fréquence des demandes d'aides financières qui s'avèrent particulièrement complexes. En parallèle, une partie importante de l'aide publique destinée aux jeunes transite par la famille via les allocations familiales et les mesures fiscales. Cette familialisation de l'aide publique pénalise les jeunes sans soutien familial. A partir d'une comparaison des régimes de citoyenneté socioéconomique réservés aux jeunes dans différents pays européens, le politiste Tom Chevalier affirme ainsi que la France considère les jeunes comme des « citoyens de seconde zone » dans la mesure où l'accès à une citoyenneté socioéconomique de plein droit leur est largement refusé (Chevalier, 2017, 2018).

La construction progressive de ce régime de citoyenneté spécifique s'est accompagnée de la création d'une multitude de seuils d'âge qui segmentent les politiques publiques de jeunesse. Ainsi, l'obligation scolaire se termine à 16 ans, la majorité civile démarre à 18 ans, le versement des allocations familiales s'interrompt à 20 ans, la protection pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) s'arrête à 21 ans, les jeunes peuvent être déclarés par leurs parents en tant qu'enfant à charge jusqu'à 21 ans ou 25 ans s'ils poursuivent des études, l'accès au RSA devient possible à partir de 25 ans, etc. Au total, ce sont 238 seuils d'âge qui, dans la législation française, régissent l'accès aux droits sociaux et déterminent les activités que les jeunes de 15 à 30 ans peuvent ou non exercer (Dulin, Vérot, 2017, p. 163-175). Ces règles d'âge brouillent la lisibilité des politiques publiques et compliquent les démarches administratives des jeunes.

Ces règles d'âge reflètent également la grande complexité des politiques publiques de jeunesse qui s'élaborent depuis les années 1970. Au fil du temps, la succession des mesures politiques a conduit à la construction d'un millefeuille de dispositifs spécifiques. Le paysage institutionnel des politiques publiques de jeunesse est désormais composé d'une multitude de structures et de professionnels qui ne travaillent pas toujours selon les mêmes logiques (pôle emploi ; mission locale ; aide sociale à l'enfance ; centre d'information et d'orientation ; école de la deuxième chance ; information jeunesse ; point accueil écoute jeunes ; éducation spécialisée ; assistantes sociales ; etc.). Si la pluralité des dispositifs publics permet sans doute

de répondre à la diversité des situations et des besoins, elle participe en parallèle à l'éparpillement et à l'illisibilité des politiques publiques, ainsi qu'à la complexité des démarches administratives.

Vers une transformation des politiques publiques de jeunesse ?

Face au constat récurrent de la faible adaptation du modèle de protection sociale aux transformations de la jeunesse, les derniers rapports publics appellent à une transformation en profondeur des politiques publiques de jeunesse (Dulin, Vérot, 2017a ; Dulin, 2012 ; Dulin, 2015). « La jeunesse reste le parent pauvre de notre système de protection sociale. Nous multiplions les dispositifs pour pallier les carences de ce système, au lieu de permettre aux jeunes d'accéder au droit commun » (Dulin, Vérot, 2017b, p.16). « Les jeunes passent d'un statut à l'autre, d'un dispositif à un autre, d'une « case administrative » à une autre – statuts qui les protègent, mais aussi les enferment, créent des ruptures de prise en charge, et font de la jeunesse un parcours d'obstacle [...]. Il faut en finir avec une forme de bizutage social, voire de maltraitance institutionnelle, que connaissent certains jeunes et qui mine la confiance dans notre système de solidarité intergénérationnelle (Dulin, Vérot, 2017a, p. 6). Antoine Dulin et Célia Vérot préconisent ainsi d'ouvrir l'accès au revenu minimum dès 18 ans en s'appuyant en parallèle sur le modèle de la Garantie Jeunes pour garantir aux jeunes un accompagnement renforcé et personnalisé. Au-delà de cette mesure emblématique, les auteurs de ce rapport appellent à une réorganisation du paysage institutionnel pour améliorer la gouvernance des politiques publiques et simplifier les démarches administratives. « Une politique interministérielle est nécessaire pour sortir de la logique des silos qui consiste à penser les mesures d'emploi indépendamment des mesures sociales, de logement, d'accès à la culture, etc. » (Dulin, Vérot, 2017b, p.13). « La première étape pour réduire le non-recours est de mettre fin à l'empilement des dispositifs. [...] Dans ce cadre, des fusions et des suppressions de dispositifs doivent pouvoir être proposées pour de nouveaux droits plus accessibles et au plus près des besoins » (Dulin, 2015, p. 38). « Nous proposons, par exemple, la mise en place de pôles jeunesse. Il pourrait s'agir d'une fusion des structures destinées aux jeunes sur un territoire (missions locales, réseau information jeunesse, point accueil écoute jeunes, maisons des adolescents...), en prenant comme modèle de gouvernance celui des missions locales » (Dulin, Vérot, 2017b, p.15).

Si la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a annoncé différents engagements autour de l'accès aux droits des jeunes⁵⁷, la politique mise en œuvre par l'actuel gouvernement ne laisse pas présager d'un changement de paradigme dans le design des politiques publiques de jeunesse. Selon toute vraisemblance, la familialisation de l'aide publique ne sera pas remise en cause, l'accès au revenu minimum continuera d'être très restreint pour les moins de 25 ans, et les dispositifs de la Garantie Jeunes ou du Service civique resteront contingentés.

⁵⁷ Voir en particulier l'engagement n°3 (« Un parcours de formation garantie pour tous les jeunes ») et l'engagement n°4 (« Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité) : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/investir-dans-les-solidarites/les-5-engagements-de-la-strategie-pauvrete/>.

Conclusion

L'analyse secondaire des données statistiques de l'enquête du Défenseur des droits permet de mieux comprendre pourquoi les jeunes de 18 à 30 ans forment une catégorie d'âge surexposée aux difficultés administratives. Cette surexposition des jeunes aux difficultés administratives se caractérise par une fréquence plus importante des difficultés pour remplir les démarches administratives, par une fréquence plus importante des difficultés pour résoudre les problèmes rencontrés avec les administrations et les services publics, par une propension plus forte à l'abandon des démarches en cas de problèmes rencontrés avec les administrations et les services publics, et par l'expérience de diverses discriminations liées à l'âge au cours des démarches entreprises.

Le passage à l'âge adulte s'accompagne également d'une évolution des difficultés administratives rencontrées par les jeunes au fil de leurs parcours. L'avancée en âge permet sans doute d'acquérir une forme d'expérience qui a tendance à réduire le risque pour les jeunes de rencontrer des difficultés pour remplir leurs démarches administratives. Mais l'évolution de leur situation socioprofessionnelle, et en particulier le fait de quitter le domicile familial, génère de nouvelles démarches et expose les individus à de nouvelles difficultés administratives dans leurs relations avec les institutions. Tous les jeunes ne sont pas donc pas exposés de la même façon au risque de rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives et dans leurs relations avec les institutions. Un modèle de régression logistique permet ainsi d'identifier certaines variables qui augmentent la probabilité pour les jeunes de cumuler les difficultés dans leurs démarches administratives. Ainsi, l'exposition au risque de cumuler les difficultés administratives est plus forte lorsque les jeunes rencontrent des difficultés pour trouver des informations sur internet, lorsqu'ils vivent en couple, lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières, et, dans une moindre mesure, lorsqu'ils sont en emploi sous contrats précaires.

L'analyse de la surexposition des jeunes aux difficultés administratives révèle en creux les limites des politiques publiques de jeunesse conduites en France depuis les années 1970. Alors que les jeunes sont surexposés à la précarité et à la pauvreté, l'accès à certains droits sociaux, comme celui du revenu minimum, continue de leur être refusé. Alors qu'ils multiplient les

changements de situations et de statuts, ils doivent construire leurs parcours dans un millefeuille de dispositifs spécifiques particulièrement complexes. Dans ce contexte, les jeunes ne sont pas assez informés sur les droits sociaux et pas assez préparés à la complexité des démarches administratives auxquelles ils sont confrontés.

Malgré le manque et la dispersion des données, ce chapitre confirme le caractère massif du non-recours des jeunes à l'aide publique. Les nouvelles données issues de l'enquête du Défenseur des droits enrichissent la littérature scientifique sur le non-recours des jeunes à l'aide publique et permettent de combler en partie le manque de travaux sur le non-recours par non-réception. Il semble cependant nécessaire d'approfondir les résultats du modèle de régression logistique et d'investiguer plus en profondeur la question des inégalités entre les jeunes face à la complexité des démarches administratives. En effet, ces inégalités entre les jeunes se jouent sur plusieurs niveaux qui restent en bonne partie à explorer (occurrence des difficultés administratives dans les parcours ; gestion des difficultés administratives par les individus ; effets des difficultés administratives sur les parcours). Cette question des inégalités face à l'expérience du non-recours, face aux causes et aux conséquences du non-recours, est le principal chantier à explorer pour affiner les données disponibles sur le non-recours des jeunes à l'aide publique.

Il serait également intéressant de prolonger ces résultats en les croisant avec les travaux sur les valeurs des jeunes (Galland *et al.*, 2012 ; Tiberj, 2017). Il s'agirait d'ouvrir une réflexion sur les valeurs des jeunes en situation de non-recours, en portant une attention particulière à la question des valeurs des jeunes vis-à-vis de la protection sociale, vis-à-vis de la solidarité publique, vis-à-vis des institutions publiques (Chevalier, 2019 ; Dress, 2016). Cela permettrait de voir si les jeunes - ou certains jeunes - en situation de non-recours affichent des valeurs spécifiques pour envisager ensuite l'effet de ces valeurs sur l'expérience du non-recours et l'effet de l'expérience du non-recours sur ces valeurs, comme cela est proposé dans la conclusion générale de ce travail de thèse.

Chap. 3 : Une revue de littérature sous l'angle du non-recours

Introduction

Ce chapitre propose une revue de la littérature scientifique sur le non-recours des jeunes peu ou pas diplômés aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle en France. L'institutionnalisation progressive des dispositifs publics d'insertion s'est accompagnée d'une production scientifique importante sur les parcours d'insertion des jeunes vulnérables, et plus largement sur les politiques d'insertion mises en œuvre par les pouvoirs publics. Cependant, la notion de non-recours reste peu mobilisée par les chercheurs qui travaillent sur ces questions. Dans le courant des années 2000, quelques auteurs reprennent la notion de façon succincte dans le cadre de travaux sur le décrochage scolaire (Dutercq, 2001) et sur les discriminations subies par les jeunes en emploi (Noël, 2008). Depuis les années 2010, la notion commence à se diffuser plus largement dans les travaux scientifiques (Labadie, 2017 ; Lima, 2015a ; Bregeon, 2013 ; Lima, Trombert, 2013 ; Muniglia, Rothé, 2012 ; Vial, 2016).

Dans le champ des politiques publiques de jeunesse, le phénomène du non-recours est longtemps resté dans l'angle mort du champ de vision des pouvoirs publics dont l'attention se porte plus facilement vers les bénéficiaires des dispositifs, notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer les effets des mesures sur les parcours d'insertion professionnelle. En même temps, la question du non-recours des jeunes renvoie à des préoccupations anciennes autour des publics « absents », « invisibles », « marginaux », « inadaptés », « anormaux ». Les enfants et les jeunes qui restent à la marge des institutions et qui échappent à la vigilance de l'État suscitent depuis longtemps de vives inquiétudes politiques et morales (Muel-Dreyfus, 1975). La construction de risques sociaux associés au fait que les jeunes échappent au contrôle des structures sociales semble consubstantielle aux formes d'encadrement de la jeunesse, et en particulier des jeunes issus des milieux populaires (Mauger, 2001a ; Mauger, 2001b). Plusieurs figures emblématiques du non-recours incarnent ainsi une forme d'éloignement des jeunes vis-à-vis des normes sociales dominantes. C'est le cas des « jeunes sans avenir » à la fin des années 1970 (Pialoux, 1979), des « jeunes en galère » dans les années 1980 (Dubet, 2008 [1987]), des « jeunes en errance » depuis les années 1990 (Chobeaux, 2011 [1996]), des jeunes « déscolarisés », « absentéistes », « décrocheurs » au tournant des années 2000, (Douat,

2011, 2010, 2007 ; Esterle, 2006a, 2006b ; Millet, Thin, 2012 [2005] ; Oeuvrard, Glasman, 2011 [2004]), des jeunes Neets depuis les années 2010 (Longo, Gallant, 2016).

Plutôt que de s'en tenir au faible nombre de travaux scientifiques qui mobilisent la notion de non-recours, il est donc intéressant d'analyser également certains travaux sous l'angle du non-recours, c'est-à-dire à partir de la grille d'analyse issue de la typologie proposée par l'Odenore (Lévy, Vial, 2017, Vial, 2018, Warin, 2016). Plutôt que de survoler une multitude de travaux, le choix a été fait d'analyser en profondeur certains travaux précurseurs et fondateurs. Cette revue de littérature commence à la fin des années 1970, c'est-à-dire à la veille de la création des Missions Locales qui marque le début du processus d'institutionnalisation des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle (Schwartz, 1981).

Une première partie propose une relecture de plusieurs travaux sous l'angle du non-recours (Dubar, 1987 ; Dubet, 2008 [1987] ; Pialoux, 1979). Ces travaux, qui ne mobilisent pas la notion de non-recours, offrent des clés de lecture intéressantes pour une compréhension générale du phénomène. Le principal apport de ce travail de relecture analytique est de mettre à jour une théorie sociopolitique du non-recours mise à l'épreuve dans le cadre de cette recherche doctorale. Si l'on suit les enseignements de ces travaux, le non-recours aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle marquerait un refus du destin social auquel les jeunes issus des milieux populaires se sentent assignés.

Une deuxième partie resserre la focale d'analyse sur l'une des figures emblématiques du non-recours : la catégorie des « jeunes en errance » (Chobeaux, 2011 [1996] ; Pattegay, 2001 ; Pimor, 2014b ; Rothé, 2016). L'émergence de cette catégorie dans le courant des années 1990 met en échec les dispositifs d'insertion mis en œuvre depuis la fin des années 1970. Certaines personnes, visibles et mobiles sur l'espace public, affichent effectivement leur refus du modèle dominant de l'insertion professionnelle et se tiennent à bonne distance des institutions d'insertion. L'analyse du processus de construction de la catégorie des « jeunes en errance » éclaire ainsi la façon dont les pouvoirs publics et les institutions d'insertion se positionnent par rapport à l'émergence d'une forme de non-recours aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Si la plupart des travaux portant sur cette catégorie - exceptés les plus récents - ne mobilisent pas la notion de non-recours, ils ouvrent une discussion intéressante

sur la dimension plus ou moins psychologique ou politique de cette « posture » de non-demande affichée par les « jeunes en errance ».

Une troisième partie présente plusieurs travaux récents qui éclairent plus finement le phénomène du non-recours aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. L'analyse du travail de Xavier Zunigo sous l'angle du non-recours montre en quoi le travail d'insertion réalisé par les professionnels génère inévitablement des tensions au cœur de l'accompagnement qui alimentent nécessairement le non-recours par non-demande (Zunigo, 2013). Le travail de Léa Lima permet de comprendre avec plus de précision comment le pouvoir de proposition et de décision des professionnels régule l'accès des jeunes aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Il montre comment le phénomène du non-recours peut découler de pratiques de prévention et de sanction d'attitudes et de comportements jugés déviants vis-à-vis de l'assistance publique. Il ouvre ainsi une perspective qui sera reprise dans le cadre de cette recherche doctorale, celle d'envisager le non-recours comme une expérience qui participe à la socialisation des jeunes aux « bons » et aux « mauvais » usages des droits sociaux (Lima, 2015a). Virginie Muniglia et Céline Rothé proposent une typologie des rapports que les jeunes vulnérables construisent avec le système d'aide. Ce travail montre que les jeunes les plus exposés au non-recours sont les jeunes vulnérables qui sont confrontés à une rupture soudaine dans leurs parcours de vie et qui ne disposent pas d'un réseau familial solide sur lequel s'appuyer (Muniglia, Rothé, 2012 ; Rothé, 2016).

Dans la mesure où il s'agit ici d'une revue de littérature sur le non-recours des jeunes peu ou pas diplômés aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, les travaux sur le phénomène du décrochage scolaire ne sont pas directement mobilisés, bien qu'ils aient été consultés. Les chapitres suivants éclairent cependant l'incidence des parcours scolaires des jeunes peu ou pas diplômés sur les situations de non-recours aux institutions d'insertion vécues par les individus (manque d'information sur les institutions d'insertion au cours de la scolarité ; orientation subie ou choisie par défaut qui conduit au décrochage scolaire ; temps de latence nécessaire à l'issue du décrochage scolaire ; volonté de prendre sa revanche sur le système en se débrouillant par ses propres moyens ; difficultés des jeunes peu ou pas diplômés à trouver un emploi ; refus d'envisager l'idée d'un retour en formation en raison de la mauvaise expérience scolaire ; etc.). L'expérience scolaire des jeunes peu ou pas diplômés participe ainsi

à la construction de dispositions vis-à-vis de l'offre publique qui alimente le non-recours aux institutions d'insertion (Chauveaud *et al.*, 2016). Il est également possible d'analyser le phénomène du décrochage scolaire sous l'angle du non-recours (Dutercq, 2001) ou bien d'envisager l'instruction en famille comme une forme de non-recours au service public d'éducation (Bongrand, Glasman, 2018 ; Glasman, 2018).

1. Des travaux précurseurs sous l'angle du non-recours

Cette première partie propose une relecture de plusieurs travaux précurseurs sous l'angle du non-recours, c'est à-dire à partir de la grille d'analyse issue de la typologie proposée par l'Odenore (Lévy, Vial, 2017, Vial, 2018, Warin, 2016). Les travaux présentés ici partagent en effet le point commun de travailler la question du non-recours aux institutions d'insertion sans pour autant mobiliser la notion de non-recours. Il s'agit ainsi de voir dans quelle mesure certains éléments avancés dans ces travaux renvoient à la question du non-recours et sont susceptibles de venir enrichir la grille de lecture du phénomène général de non-recours. Le principal apport de ce travail de relecture est de mettre à jour une théorie sociopolitique qui explique une partie du non-recours des jeunes à l'aide publique, en particulier le non-recours par non-demande. Si l'on suit les travaux de Michel Pialoux sur le rapport au travail intérimaire des « jeunes sans avenir » dans les milieux populaires ouvriers (Pialoux, 1979), et les travaux de François Dubet sur l'expérience sociale de la « galère » traversée par les jeunes des grands ensembles périphériques des grandes villes (Dubet, 2008 [1987]), le non-recours aux institutions d'insertion marquerait un refus du destin social auquel les jeunes issus des milieux populaires se sentent assignés. Les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle destinés aux jeunes adultes forment ainsi un espace de gestion du chômage mais aussi un espace de socialisation postscolaire et préprofessionnelle (Dubar, 1987).

1.1 Le sens du rapport au travail intérimaire des « jeunes sans avenir »

Dans un article publié en 1979, Michel Pialoux propose une analyse très éclairante des rapports que les jeunes issus des milieux populaires ouvriers construisent avec le travail intérimaire (Pialoux, 1979). Son travail se base sur la réalisation d'un ensemble d'études monographiques dans plusieurs grands ensembles et cités de transit ou d'urgence de la région parisienne. Sans qu'il ne l'explique véritablement, il semble que son analyse s'appuie davantage sur les propos des jeunes hommes plutôt que sur celui des jeunes femmes. Il aborde dans son texte la question du recours aux institutions d'insertion et de formation. Le propos s'inscrit dans une critique des discours moralistes de l'époque sur l'allergie au travail des jeunes, leur manque de volonté, leur propension à abandonner. Michel Pialoux propose d'envisager la rationalité des attitudes et des conduites des jeunes qui affichent une préférence pour le travail intérimaire, organisent leurs recherches de façon autonome, et se

tiennent à distance de l'offre publique proposée par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et par l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

L'essentiel de son analyse consiste à envisager les usages sociaux du travail intérimaire comme un moyen pour une « jeunesse sans avenir » de se débrouiller au jour le jour, d'échapper provisoirement au destin social de l'usine, de préserver sa dignité et de résister ainsi à sa condition déterminée par l'ordre établi. Il remarque ainsi l'émergence d'« une forme particulière de "réalisme" qui les amène à refuser les emplois non qualifiés proposés par la grande industrie (l'usine, la chaîne, le pointage) et par les petites entreprises (le travail de "larbin" qui expose à des humiliations fréquentes) et à s'emparer de la formule intérimaire. [...] Choisir de travailler "quand on en a besoin", "changer de boîte", c'est remplacer une carrière qui ne peut être perçue ici que comme une condamnation à vie par une structure temporelle du "coup par coup" où l'on "garde ses chances" » (Pialoux, 1979, p. 18 et p. 36). Michel Pialoux identifie différentes déclinaisons de ce rapport que les jeunes entretiennent avec l'intérim (fataliste, résigné, réaliste, stratégique), s'interroge sur l'homologie de ces dispositions avec les intérêts des entreprises, et fait l'hypothèse que ces nouveaux rapports préfigurent ce qu'il adviendra pour l'ensemble de la jeunesse ouvrière. S'il rencontre les intérêts des entreprises, le recours à l'intérim s'inscrit du point de vue des individus dans une logique instrumentale de « débrouille » et dans une logique d'échappement sinon de résistance à l'ordre social.

Michel Pialoux évoque ainsi le non-recours général des jeunes à l'ANPE. « Les adolescents désœuvrés ne considèrent pas que le terme de "chômage" rende vraiment compte de leur situation. Aucun n'est inscrit à l'ANPE ou ne perçoit d'allocations de chômage. Parmi les plus âgés qui ont déjà travaillé, aucun n'envisage sérieusement cette inscription. C'est une possibilité qu'ils connaissent tous mais qui, comme beaucoup d'autres, n'a pas de sens : ("On n'est pas des chômeurs professionnels quand même !"). Ce n'est qu'après une longue discussion que certains, au cours d'un entretien collectif, acceptent l'idée qu'on pourrait "faire quelque chose" en s'adressant aux instances officiellement chargées des chômeurs. S'informer auprès des services de la Mairie ou aller à l'ANPE, la plupart savent bien que ces possibilités existent, mais elles n'existent pour eux que de façon abstraite. Proposer à l'un d'entre eux une démarche de ce type apparaît comme une incongruité : "Oh non ! Vous

pensez !” » (Pialoux, 1979, p. 28). Autrement dit, le non-recours des jeunes à l’ANPE s’apparente ici à une forme de non-concernement. Les jeunes connaissent de façon abstraite l’existence de l’ANPE, mais n’envisagent pas la possibilité de s’y inscrire. Ils ne se sentent pas concernés, ne se projettent pas dans l’usage de l’offre, cherchent à se distinguer de ses bénéficiaires.

Ce n’est pas pour autant que les jeunes en situation de non-recours à l’ANPE ne recherchent pas de travail. Michel Pialoux analyse ainsi les recherches autonomes que les jeunes poursuivent, sous la pression des parents, en sollicitant les pairs plus expérimentés de la cité, en lisant les petites annonces dans les journaux, en faisant du porte-à-porte auprès des entreprises. « Le plus souvent, au sortir de l’école, l’adolescent est pratiquement invité à “se débrouiller” par lui-même. La recherche d’un emploi se fait alors presque toujours à l’aide de petites annonces publiées dans les journaux populaires. [...] La recherche qui prend parfois des allures de “balade” est le plus souvent anxieuse, surtout dans l’année qui suit la sortie de l’école, lorsque les parents font fortement pression pour qu’un travail quel qu’il soit, soit trouvé. [...] Dans leurs récits concernant la recherche du premier emploi, les jeunes mettent en avant le rôle capital des copains de la cité, de ceux d’entre eux tout au moins qui ont déjà bourlingué et que l’on suit car ils peuvent “parler pour vous”. Seul, on est désarmé, on ne sait même pas à qui s’adresser, ni, une fois en présence d’un interlocuteur, comment présenter sa demande » (Pialoux, 1979, p. 25).

Michel Pialoux rappelle par ailleurs l’horizon du service militaire qui à l’époque influence considérablement les projections individuelles des jeunes hommes. Les individus qui se retrouvent en dehors du système scolaire de façon précoce se retrouvent en effet dans un entre-deux qui conforte leurs prédispositions à préférer un usage transitoire du travail intérimaire à tout autre engagement sur le long terme. « Pour les garçons, par exemple, le temps qui s’écoule entre la sortie de l’école et le départ pour le service militaire est trop bref pour qu’ils cherchent véritablement un emploi et trop long pour qu’ils s’abstiennent totalement de travailler. Il apparaît comme un temps vide : temps des aventures, des “expériences”, de la recherche de “petits boulots” qui permettent de survivre ou, simplement, de se débrouiller » (Pialoux, 1979, p. 34).

Michel Pialoux aborde également l'ambivalence des rapports que les jeunes entretiennent avec l'AFPA. « Le rapport aux institutions de formation pour adultes peut aller d'une utilisation réaliste s'inscrivant dans le cadre d'un projet professionnel déjà engagé, à la simple évocation d'une possibilité vague et lointaine indéfiniment repoussée parce qu'impossible à insérer dans un plan cohérent. [...] Tous les jeunes de la cité connaissent l'existence de l'AFPA [...]. L'idée d'entrer à l'AFPA n'est jamais vraiment et définitivement écartée, même chez les sujets déjà âgés. Elle flotte dans la tête de la plupart des jeunes, mais plutôt comme une possibilité abstraite à laquelle on revient de temps en temps pour se persuader qu'on n'est pas un type "fini", une "cloche" » (Pialoux, 1979, p. 43 et p. 44). Une logique de non-concernement apparaît de nouveau dans le rapport que les jeunes entretiennent à l'idée d'envisager un retour vers la formation professionnelle. Ils sont au courant de l'existence de l'AFPA mais le recours à la formation professionnelle reste une possibilité abstraite, flottante, lointaine.

Michel Pialoux propose une lecture de ce rapport à la formation professionnelle qui s'inscrit dans son analyse générale sur les usages sociaux du travail intérimaire. « L'utilisation effective des possibilités théoriquement offertes à tous dépend d'un système de dispositions qui dépasse largement le simple rapport à l'École, puisqu'il est constitué à partir d'un ensemble de conditions économiques et sociales particulières qui détermine, entre autres choses, un certain rapport au temps et une certaine structure de la conscience temporelle. Une démarche n'a pas le même sens selon qu'elle est effectuée par un individu qui l'inscrit dans un "plan de carrière" (même si celui-ci n'est qu'ébauché) ou par un individu qui y voit – et ne peut qu'y voir – le moyen de fuir momentanément une condition sociale exécrée » (Pialoux, 1979, p. 43.).

Michel Pialoux s'écarte ici de deux explications qui sont, de son point de vue, réductrices des raisons du non-recours des jeunes à la formation professionnelle, à savoir le rapport à l'école et le rapport au temps. S'il relève l'ironie des discours des jeunes sur les mécanismes insidieux de relégation scolaire et plus largement sur l'inutilité du temps passé à l'école, il appelle à élargir la focale d'analyse au-delà du champ scolaire. Son analyse de la structure de la conscience temporelle des jeunes s'inscrit dans une discussion critique de l'idée selon laquelle les jeunes ne seraient pas intéressés par la formation à cause d'un rapport au temps irrationnel voire inexistant. Michel Pialoux distingue le rapport au temps que les individus

affichent lors des interactions sociales, à savoir un rapport au temps de court terme, et la conscience du temps qui passe qu'ils construisent au fil de leurs expériences sociales. Il éclaire la rationalité de ce rapport au temps à travers une analyse de la perspective temporelle dans laquelle les individus se représentent et se projettent. Il cherche à comprendre la rationalité de ce rapport au temps à travers une analyse plus fine de la fuite en avant dans laquelle sont embarqués les jeunes issus des milieux populaires. Il interprète cette fuite en avant comme un signe supplémentaire d'une volonté chez les individus d'échapper à leur destin social. Le retour en formation « apparaît comme une "bouée de sauvetage", une éventualité à laquelle il est toujours possible de se raccrocher et à laquelle on revient chaque fois qu'on a connu des déboires professionnels. [...] Mais ce projet est toujours fragile parce que fondé beaucoup plus sur un refus que sur une volonté positive de "monter" dans la société, les conditions de vie, (les "sollicitations" auxquelles on est soumis, les "pressions" qui s'exercent) interdisant souvent qu'il soit mis à exécution » (Pialoux, 1979, p.44).

Michel Pialoux ajoute à cela le manque de places et la concurrence entre les jeunes pour bénéficier des mesures destinées aux jeunes, ainsi que leur faible attractivité financière. « Dans la conjoncture des années 1950 – 1965, il y a cinq candidats pour une place dans une école d'entreprise et dix candidats pour une place dans les centres d'apprentissage. [...] Pour les apprentis ou les manœuvres, durant la première année qui suit l'achèvement de la scolarité, le salaire est presque toujours inférieur d'un tiers au SMIC. La conscience d'être l'objet d'une surexploitation est toujours vive » (Pialoux, 1979, p. 26 et p.34).

Un « réalisme de désespoir » conduit ainsi les jeunes à se retrouver embarqués dans une fuite en avant. Compte tenu de la conscience temporelle des individus, indissociable des conditions de vie précaires qu'ils subissent, le recours à la formation n'est pas envisagé dans le cadre d'un plan de carrière, mais plutôt comme une issue de secours qui, en plus d'être incertaine, implique de renoncer aux bénéfices immédiats offerts par le travail intérimaire.

La montée en généralité proposée par Michel Pialoux offre une perspective très stimulante sur le sens sociologique et politique de l'expérience du non-recours. Si l'on suit son raisonnement, la préférence affichée pour l'offre privée des agences d'intérim et l'expérience du non-recours à l'offre publique d'insertion et de formation reflètent la recherche d'une issue

pour déjouer un destin social que les individus refusent. L'expérience du non-recours marque alors une contestation silencieuse des verdicts scolaires et sociaux qui assignent les individus issus des milieux populaires à devenir ce qu'ils sont, au regard de la conscience qu'ils acquièrent des mécanismes de reproduction sociale. De ce point de vue, le non-recours à l'offre publique d'insertion et de formation témoigne de la construction d'une conscience critique et relève d'une forme de résistance à l'ordre social établi.

1.2 L'expérience sociale de la « galère » des jeunes des « banlieues »

Au début des années 1980, François Dubet mène une recherche sur la vie de jeunes habitant dans les banlieues périphériques des grandes villes françaises, en collaboration avec un collectif de chercheurs (Dubet, Jazouli, Lapeyronnie, 1985). Dans le cadre de la méthode de l'intervention sociologique, différents groupes de jeunes participent à l'élaboration d'une grille de compréhension de l'expérience sociale qu'ils traversent. La plupart de ces jeunes sont peu ou pas diplômés, sans emploi, viennent de milieux populaires, et sont pour une partie d'entre eux issus de l'immigration. Les groupes de jeunes s'accordent avec les chercheurs pour qualifier cette expérience de « galère » et travaillent collectivement pour expliciter le sens de cette expérience. En 1987, François Dubet publie un ouvrage qui présente les conditions de cette recherche et analyse en profondeur l'expérience de la galère. Dans la préface à l'édition de 2008, François Dubet affirme que ce travail peut aujourd'hui être abordé de deux manières, soit comme un témoignage historique daté, soit comme une théorie de l'expérience sociale des jeunes concernés par la galère (Dubet, 2008 [1987]).

Plusieurs éléments avancés dans ce livre peuvent être mobilisés pour éclairer la question du non-recours des jeunes aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Le premier intérêt de ce travail est d'être réalisé, puis publié au moment même où se constitue une véritable offre publique à destination des jeunes en difficulté d'insertion, *via* la création des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Néanmoins, la focale d'analyse du travail de François Dubet est plus large que l'étude des rapports entre les jeunes et les dispositifs d'insertion. Si François Dubet fait parfois allusion à la possibilité que certains jeunes refusent de recourir à ces dispositifs, son propos sur l'expérience sociale de la galère se situe à un autre niveau d'analyse. Le deuxième intérêt de son travail est précisément celui

de construire un cadre général de compréhension de la galère, qui s'avère utile pour comprendre le sens du non-recours dans le parcours de certains jeunes.

Selon l'analyse construite avec les groupes de jeunes, l'expérience de la galère est marquée par le flottement, l'incertitude, l'ambivalence, la contradiction. Cela reflète la difficulté à mettre en mots une expérience complexe, le souci de justesse des jeunes et le refus de se laisser classer dans des catégories réductrices. « Il existe bien des façons de décrire la galère mais toutes en soulignent le caractère fluide, contradictoire, mal perceptible puisque l'acteur lui-même paraît se perdre dans un temps dilué, dans un flottement des aspirations, dans une ambivalence indéfinie [...]. L'incertitude, le flottement, la formation des réseaux fragiles à la place des bandes, les longues périodes d'oisiveté entrecoupées de petits boulots, la délinquance présente et peu spectaculaire [...] sont leur expérience quotidienne, ce qu'ils appellent la galère » (Dubet, 2008 [1987], p. 25 et p. 27).

En écho aux analyses de Michel Pialoux sur le recours au travail intérimaire des jeunes issus de milieux populaires, l'expérience de la galère s'inscrit dans un contexte historique de décomposition de la société industrielle et de déstructuration du monde ouvrier. C'est l'intuition qui conduit François Dubet à comparer et à distinguer, d'un côté, l'expérience de la galère vécue par une partie des jeunes dans les grandes banlieues françaises et, de l'autre, l'expérience du chômage vécue dans des régions encore marquées par le mouvement ouvrier. « La galère apparaît lorsque les banlieues rouges s'effilochent, quand les modes de régulation sociale se défont et que l'exclusion économique est accrue par le chômage. La galère est la forme de marginalité des jeunes liée à la fin du monde industriel qui ne peut ni créer des systèmes d'identification stables, ni assurer l'intégration des nouveaux venus [...]. L'épuisement du mouvement ouvrier, de ses représentations, de ses utopies et de ses conflits, l'absence ou la faiblesse de principes d'action nouveaux, laissent les jeunes des classes populaires face à un sentiment de domination qui n'a pas de « sens » puisque, de leur point de vue, il ne se cristallise autour d'aucun rapport social défini et d'aucune représentation organisée de la société » (Dubet, 2008 [1987], p. 45 et p. 58).

Si la galère résulte de la crise du modèle des sociétés industrielles, elle participe du point de vue de François Dubet à l'émergence d'un nouveau système d'action. « L'expérience de la

galère procède de la décomposition d'un système d'action, elle ne se réduit ni à une conduite anormale, ni à une réponse à des frustrations, ni aux stigmates dont les jeunes sont victimes. La galère résulte de la crise du système d'action des sociétés industrielles tout en participant, par certaines dimensions, de la formation d'un nouveau système d'action » (Dubet, 2008 [1987], p. 55)

Le travail d'analyse va consister à élaborer avec les jeunes le sens de l'expérience sociale de la galère, en identifiant les différentes dimensions de celle-ci et les logiques d'action qui permettent de comprendre les conduites des jeunes. La galère est représentée sous la forme d'un schéma circulaire qui symbolise l'espace dans lequel les jeunes évoluent lorsqu'ils traversent cette expérience (Dubet, 2008 [1987], p. 135, p. 154, p. 417).

Voici une rapide description de ce schéma, ceci afin de préciser en quoi l'expérience sociale de la galère renvoie, par endroits et de façon indirecte, à la question du non-recours. La galère se structure en trois dimensions autonomes : la désorganisation, l'exclusion, la rage. De manière schématique, ces trois dimensions sont reliées par un cercle qui représente la circulation des jeunes entre ces trois dimensions : « La désorganisation, l'exclusion et la rage sont les points d'ancrage de la galère. [...] Lorsque les groupes de jeunes décrivent leur situation, ils parcourent ces trois dimensions. Ils sont peu intégrés, ils se sentent exclus et ils sont enragés parce que la domination subie n'a pas de sens. [...] Les communautés populaires sont éclatées dans les grands ensembles, les voies de la mobilité et de la reproduction du statut des parents se sont fermées et la conscience de classe qui fournissait une représentation générale et "positive" d'une situation de domination est absente de l'univers des jeunes » (Dubet, 2008 [1987], p. 134).

Ces trois dimensions autonomes de la galère se déclinent chacune de deux façons dans le discours des individus. La désorganisation renvoie, d'une part, au « monde pourri » dans lequel les jeunes ont le sentiment de vivre et, d'autre part, aux problèmes personnels rencontrés par les jeunes, qui, de leur point de vue, expliquent notamment la pratique ponctuelle d'activités délinquantes. Dans une première déclinaison, l'exclusion est vécue à travers un sentiment d'aliénation et d'impuissance qui conduit les jeunes à l'apathie et au retrait. Dans une seconde déclinaison, l'exclusion est vécue à travers un conformisme frustré

susceptible de justifier là aussi la poursuite d'activités délinquantes. Enfin, la rage procède d'un sentiment général et diffus de domination qui semble ne pas avoir de sens, du fait de l'absence de conscience de classe et de mouvement social susceptibles de porter des revendications politiques. La rage s'exprime dans une première déclinaison par une fascination pour la force virile, et dans une deuxième déclinaison par une forme de nihilisme qui peut se traduire par la destruction d'un avenir de toute façon inexistant.

Ces déclinaisons permettent de mieux comprendre la circulation des individus dans l'espace de la galère. Elles éclairent les relations possibles entre les trois dimensions principales de la galère. En effet, François Dubet poursuit son analyse en identifiant trois logiques d'action de l'expérience sociale de la galère qui font la relation entre les dimensions de la galère *via* les différentes déclinaisons identifiées. Ces relations sont représentées par des arcs de cercle qui associent, pour chaque logique d'action, deux dimensions de la galère, ce qui explique que l'expérience de la galère soit symbolisée par un espace circulaire. La première logique d'action est celle de la protection qui articule la désorganisation, abordée sous l'angle des problèmes personnels, et l'exclusion, qui conduit à l'apathie et au retrait. La logique de protection peut donner lieu à une sortie de la galère par le clientélisme vis-à-vis de l'aide sociale. La deuxième logique d'action est celle des combines qui articule l'exclusion, vécue sous l'angle du conformisme frustré, et la rage, exprimée à travers une fascination pour la force. La logique des combines peut donner lieu à une sortie de la galère par le passage d'une délinquance ponctuelle à une délinquance professionnelle. La troisième logique d'action est celle de la violence sans objet qui articule la rage, exprimée par le biais d'une forme de nihilisme, et de la désorganisation vécue sous l'angle du sentiment de vivre dans un « monde pourri ». La logique de la violence sans objet peut donner lieu à une sortie de la galère par l'organisation d'une violence politique. Enfin, au centre de ce schéma en forme de cercle figure ce que les jeunes appellent « le trou noir ». Le trou noir représente le risque de basculer de la galère au néant, principalement associé au passage des drogues « douces » aux drogues « dures », mais aussi, quelquefois, lié à la folie et au suicide.

Au fil de cette analyse approfondie de l'expérience sociale de la galère, François Dubet éclaire les tensions qui se nouent dans les rapports entre les jeunes, les institutions publiques et les travailleurs sociaux. À quelques reprises, il fait allusion à la possibilité que les jeunes refusent

l'aide publique et rejettent le type de relation proposée par les travailleurs sociaux. La question du recours et du non-recours à l'aide publique apparaît en filigrane de son propos.

Dans le cadre de cette revue de littérature, il est possible de rassembler les éléments principaux qui éclairent la relation possible entre l'expérience sociale de la galère et le non-recours à l'aide publique. Les quatre points suivants ont été repérés et sont analysés ci-dessous :

- La spirale de l'échec, le sentiment d'impuissance et la logique du retrait.
- Le besoin de protection, le sentiment de honte et le risque de dépendance .
- Le refus de la relation pédagogique proposée par les travailleurs sociaux .
- La révolte de la rage et le refus du destin social.

Le premier de ces quatre points renvoie à la spirale de l'échec dans laquelle les jeunes se sentent embarqués. La répétition des échecs personnels alimente un sentiment d'impuissance qui conduit les individus à se replier sur eux-mêmes, à ne plus croire en leurs chances, et à se retirer du jeu social. Cette logique de retrait est l'une des formes que prend l'exclusion dans l'expérience de la galère. Sous l'angle du non-recours, la logique de retrait du jeu social identifié par Dubet renvoie à un non-recours par non-demande : « L'exclusion est vécue comme un échec personnel, notamment par le biais de l'échec scolaire. [...] Quelques-uns décrivent la recherche du travail, le pointage, l'échec répété, puis le découragement et le désespoir qui s'installent. [...] Les jeunes sont parfois brisés par ce sentiment d'aliénation par impuissance. Ils sont contraints par un destin et laissent aller. [...] Il se crée comme une conscience mélancolique où le jeune laisse les événements décider pour lui. [...] Le sujet se replie et se défait et il n'a plus la capacité d'accepter le travail proposé ou l'effort nécessaire à l'examen. [...] S'il est une image douloureuse de la galère, c'est bien celle-ci, celle de l'enchaînement des échecs, du sentiment d'être hors-jeu et de ne plus avoir envie de jouer » (Dubet, 2008 [1987], pp. 109-113).

Le deuxième point concerne l'ambivalence des rapports que les jeunes entretiennent avec l'aide publique. La désorganisation propre à la galère peut conduire les jeunes à mettre en avant les problèmes personnels qu'ils rencontrent. Ce discours légitime ainsi une demande, voire une exigence de protection vis-à-vis de l'État, des institutions publiques et des

travailleurs sociaux. Mais les jeunes pointent en même temps le risque de tomber dans un rapport de dépendance durable vis-à-vis de l'aide publique et des travailleurs sociaux. Le risque de la dépendance engendre alors un double sentiment de honte et d'aliénation qui peut alimenter un non-recours par non-demande. Les jeunes évitent, d'une part, le stigmate accolé aux bénéficiaires de l'aide sociale et préservent, d'autre part, une forme d'autonomie vis-à-vis des institutions publiques. « Cette logique de repli est évidemment associée à une demande de protection associée aux services sociaux et aux adultes. Elle s'exprime avec une étonnante clarté : il faut "qu'on s'occupe de nous". [...] Les travailleurs sociaux sont constamment souhaités et rejetés dans un processus indéfini d'agressivité dépendante. [...] Pour une partie parfois non négligeable des jeunes, les services sociaux favorisent la cristallisation d'une logique de protection en clientélisme. C'est un thème qui affleure dans les groupes mais dont les jeunes ne parlent qu'avec une certaine gêne lorsqu'il ne s'agit pas d'utilisation cynique des ressources qui permettent d'aménager la galère, mais d'une véritable dépendance à l'égard des services sociaux. [...] Cette dépendance et cette conduite de pauvre sont un peu considérées par les autres comme la part honteuse de la galère. [...] Le système d'assistance qui tient lieu de participation sociale est refusé. [...] Ce n'est pas seulement à cause de la rage mais aussi au nom de l'autonomie que les jeunes dénoncent tous les services qui les encadrent et les assistent (Dubet, 2008 [1987], p. 139, p. 150, p. 160, p. 161, p. 403, p. 404).

Le troisième point est en relation avec cette ambivalence entre l'exigence de protection et le risque de tomber dans la dépendance. Cette ambivalence reflète une tension au cœur de la relation entre les jeunes et les travailleurs sociaux. L'émergence historique de l'expérience de la galère serait le signe de l'épuisement du modèle pédagogique des politiques de jeunesse élaborées au cours des années 1960. Alors que les travailleurs sociaux continuent de privilégier la dimension personnelle et psychologique de l'accompagnement social, les jeunes valorisent un recours plus instrumental à l'aide publique. La logique des combines, associée à la délinquance, se retrouverait alors dans un usage stratégique de l'offre sociale. Mais les dispositions des jeunes peuvent entrer en conflit avec celles des professionnels. Sous l'angle du non-recours, cette divergence de dispositions est susceptible de provoquer du non-recours par non-demande et par non-proposition. « Le modèle des politiques de la jeunesse des années 1960 est mis en cause pour des raisons pédagogiques. [...] Les quartiers où règne la

galère ne sont pas nécessairement sous-équipés. Les utilisateurs de services ont appris à en bénéficier sans que cela implique une quelconque transformation de leurs attitudes. [...] Le travailleur social est souvent beaucoup plus demandeur de relations que le jeune. Tout se passe comme si les jeunes voulaient des services et pas de pédagogie [...]. Les travailleurs sociaux offrent des ressources que l'on peut obtenir en échange d'une « relation » que l'on essaie de manipuler. [...] Lorsque la demande d'assistance se fait plus ferme, lorsqu'elle apparaît comme un dû, comme un service normal, les résistances des adultes se renforcent. [...] Rien ne frustre autant une assistance sociale de groupe que d'être considérée comme une simple pourvoyeuse de services et d'aides, sans que la demande de relation et d'expression lui soit adressée » (Dubet, 2008 [1987], pp. 140-142, p. 343, p. 541).

Le dernier point est une montée en généralité issue des trois points d'éclairage sur la relation possible entre l'expérience de la galère et le non-recours à l'aide publique. François Dubet insiste sur la nécessité de concevoir la galère comme un espace au sein duquel les individus circulent. Cette dynamique de la galère qui passe tour à tour d'une dimension à une autre, d'une logique d'action à une autre, explique l'ambiguïté permanente des rapports que les jeunes entretiennent avec l'aide publique et avec les travailleurs sociaux. Or, François Dubet remarque que la logique de protection, qui se retrouve sous la forme du retrait ou de la dépendance, est davantage présente chez les plus jeunes. Le retrait apathique est parfois revendiqué par les plus jeunes qui vivent leur situation comme une parenthèse choisie avant de devoir entrer dans l'âge adulte. L'hypothèse de François Dubet est alors de considérer que les jeunes entrent dans l'expérience de la galère par cette logique de protection et que c'est ensuite la montée de la rage, attisée par les sentiments d'impuissance et d'aliénation, qui provoque une rupture. Cette rage exprime un fort sentiment d'injustice et un refus du destin social auquel les jeunes se sentent assignés. De ce point de vue, elle est à envisager au-delà des manifestations visibles à travers la violence et la délinquance. Elle exprime un rejet du rapport qui s'établit entre les jeunes et l'aide publique dans le cadre de la logique de protection et un refus de l'ordre social établi. C'est une façon pour les jeunes de redevenir les acteurs autonomes de la situation de domination qu'ils subissent.

Sous l'angle du non-recours, cette analyse rappelle ainsi le point de vue de Michel Pialoux sur le sens du recours au travail intérimaire des jeunes issus de milieux populaires. Elle éclaire à

nouveau la dimension politique du non-recours par non-demande qui porte ici une critique politique d'une aide publique perçue comme le vecteur insidieux de la reproduction de l'ordre social et de l'aliénation des individus. « Le retrait apathique du groupe provoque un extrême détachement parce qu'il n'y a pas de rage ni d'exclusion assez fortes, les jeunes insistent sur le privilège de leur âge : s'enfermer dans l'identification aux modes et aux looks. Ce groupe est le seul à mettre en avant la "parenthèse" de la jeunesse alors que les plus âgés, plus engagés, sont beaucoup moins portés vers ces conduites de compensation et de retrait. [...] Cela nous amène à formuler l'hypothèse d'une entrée dans la galère « par le bas », par la logique de protection qui, peu à peu, se déferait sous l'influence de la rage d'une part, et sous l'effet du durcissement du sentiment d'exclusion d'autre part. [...] La rage casse cette logique de clientélisme et de très nombreux jeunes n'ont pas la vocation au clientélisme supposée. Il s'agit d'une image beaucoup trop mièvre. [...] Si le discours sur le monde pourri est aussi fort, c'est parce que bien des jeunes y résistent, à partir d'un "quant-à-soi", d'une part privée qui empêche de s'y dissoudre totalement. Il existe aussi un refus de la condition ouvrière, un refus de vivre comme les parents, qui parvient à renverser l'image de la galère et à la rendre parfois préférable au destin promis. [...] En fait, les logiques de résistance dominant, il s'agit plutôt de refuser le classement, de refuser un destin, de conquérir du temps, quitte à vivre pauvrement, mais à vivre comme une "personne" » (Dubet, 2008 [1987], p. 157, p. 162, p. 396, p. 402.).

L'expérience sociale de la galère émerge dans un contexte sociohistorique marqué par la décomposition de la société industrielle et la déstructuration du monde ouvrier. La montée du chômage des jeunes peu ou pas diplômés conduit les pouvoirs publics à structurer une offre publique destinée aux jeunes en difficulté d'insertion. Le travail de François Dubet permet de comprendre comment se construit le rapport entre les jeunes, les institutions publiques, et les travailleurs sociaux. Dans sa préface publiée en 2008, François Dubet remarque la relative stabilité des analyses produites au début des années 1980. Il pointe en même temps différentes évolutions, dont le durcissement du sentiment d'exclusion, les dynamiques de ghettoïsation, et l'ethnisation des rapports sociaux. Ces évolutions témoignent du renforcement des tensions entre les jeunes et les institutions. L'inefficacité de l'action publique dans sa réponse aux difficultés des jeunes alimente la perte de crédibilité des institutions publiques et des travailleurs sociaux. Dans un climat général de défiance et de suspicion, le non-recours par non-demande reste ainsi une façon pour les jeunes de ne pas

cautionner un système jugé inefficace et aliénant. « Si le sentiment d'exclusion est aussi aigu c'est aussi parce que les institutions déçoivent et parfois trahissent les habitants des quartiers. En 1985, les jeunes avaient une relative confiance dans l'école. Les désordres scolaires procédaient plus du chahut populaire que du rejet frontal de l'institution. [...] En fait, les jeunes des quartiers ne pensent plus seulement qu'ils sont mal armés devant l'école ; ils croient parfois que l'école a pour "objectif" de les exclure et de les humilier en leur expliquant qu'ils sont responsables de leurs échecs. Il en est évidemment de même pour tous les dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes qui se sont succédés ; l'espoir placé dans ces nouvelles politiques de l'emploi s'est éteint et bien des jeunes y voient un piège qui les enferme dans leur destin » (Dubet, 2008 [1987], pp. 14-15).

1.3 Le rapport des jeunes sans diplôme aux dispositifs d'insertion

Le début des années 1980 marque un tournant dans le processus de structuration de l'offre publique d'insertion et de formation destinée aux jeunes. Le rapport Schwartz conduit à la création des missions locales et des Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) ainsi qu'à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'insertion et de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, puis de 18 à 25 ans. Le travail de Bertrand Schwartz met également en avant la nécessité d'un accompagnement qui passe par la prise en compte globale des situations rencontrées par les jeunes (emploi, formation, logement, santé, etc.). L'objectif général est d'accueillir les jeunes sans emploi et sans qualification et de les orienter vers ces nouveaux dispositifs afin qu'ils poursuivent une formation diplômante et puissent ainsi s'insérer plus facilement sur le marché du travail. La mesure phare du gouvernement est le « dispositif 16-18 » qui propose des stages d'orientation approfondie, des stages d'insertion et des stages de qualification. Au sein du dispositif, les jeunes peuvent passer d'un stage à un autre et réaliser plusieurs stages du même type. Pour les jeunes les moins qualifiés, l'itinéraire d'entrée dans le dispositif le plus fréquent est le stage d'orientation, puis le passage en stage d'insertion et, enfin, en stage de qualification. Les plus qualifiés peuvent entrer directement en stage de qualification. À cette époque, les travaux scientifiques s'intéressent principalement aux univers institutionnels et professionnels dans lesquels s'inscrivent ces nouveaux dispositifs. Ils peuvent également prendre en compte les bénéficiaires en cherchant à évaluer les effets du passage par les dispositifs sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Quelques travaux éclairent les décalages possibles entre les situations et les attentes des jeunes et les propositions formulées par les institutions. Mais l'attention politique et scientifique est portée sur l'activité nouvelle liée à ces dispositifs, et les formes possibles de non-recours restent dans l'angle mort.

Une bonne partie d'un travail dirigé par Claude Dubar porte sur les rapports que les jeunes bénéficiaires construisent avec ces nouveaux dispositifs (Dubar, 1987). Ce travail ouvre en creux quelques réflexions sur les formes possibles de non-recours aux dispositifs d'insertion et de formation. Les différents auteurs adressent d'emblée une forte critique à l'approche déterministe selon laquelle les jeunes sans emploi et sans qualification, principalement issus des milieux populaires, ne seraient que des victimes, résignées ou révoltées, de la relégation scolaire et de la reproduction sociale. Ils proposent alors d'analyser les stratégies des jeunes sans emploi et sans qualification qui passent par ces dispositifs, en éclairant les parcours des individus à la lumière de leurs histoires familiales et scolaires. L'analyse aboutit à l'identification de quatre types de rapports que les jeunes bénéficiaires des dispositifs entretiennent avec la qualification et l'emploi. Les auteurs distinguent les jeunes qui paraissent sans avenir et sans espoir, les jeunes qui ont pour seule priorité l'accès à l'emploi rémunéré, les jeunes qui privilégient le retour en formation qualifiante avant l'accès à l'emploi et les jeunes qui accèdent à l'emploi ou à la formation selon leurs opportunités.

Au-delà de cette typologie, la position défendue par tous les auteurs de l'ouvrage est de considérer que « la sortie de l'école [...] représente [...] le début d'une nouvelle phase de socialisation qui confronte [les jeunes d'origine populaire] à des problèmes nouveaux et à des choix nécessaires. Quelles que soient les circonstances de leur sortie de l'école, leurs chances objectives d'insertion immédiate dans un emploi stable étant devenues infimes, ils se retrouvent face à une série d'alternatives potentielles (recherche directe d'emploi, réseaux familiaux, inscription à l'ANPE, stages divers, etc.) parmi lesquelles ils doivent tenter de s'orienter » (Dubar, 1987, p. 35). « Certains ont un emploi, d'autres sont au chômage, d'autres sont encore en formation [...]. La première hypothèse mise en œuvre est la suivante : ces diverses situations résultent de caractéristiques des socialisations successives qu'ils ont connues tout au long de leur vie : dans la famille, à l'école, dans le dispositif [...]. La seconde hypothèse introduite est plus ambitieuse : les parcours dans le dispositif et les situations [...]

ne résultent pas seulement de socialisations subies et intériorisées par les jeunes mais aussi de stratégies plus ou moins élaborées et plus ou moins conscientes » (Dubar, 1987, p. 71). « Le passage par le dispositif favorise l'émergence puis la confirmation de stratégies que le système scolaire avait étouffées. Des jeunes se construisent un rapport à l'emploi et à la qualification, une vision de l'avenir. Ils acquièrent progressivement un système de valeurs qui leur rend possible le passage à l'âge adulte » (Dubar, 1987, p. 138). En ce sens, la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et de formation participe à « l'émergence d'un nouveau mode de socialisation postscolaire, spécifique aux jeunes dépourvus de titres scolaires et originaires des fractions les plus démunies des classes populaires. Par mode de socialisation postscolaire, nous désignons à la fois un ensemble d'instances spécifiques, destinées à assurer la prise en charge sociale de ces fractions de jeunes à la sortie du système scolaire (appareil) et un ensemble d'activités fondées sur l'alternance études-travail et destinées à les préparer aux nouvelles conditions de fonctionnement du marché du travail issues de la crise » (Dubar, 1987, p. 225).

Ce travail ne renvoie pas directement à la question du non-recours puisqu'il s'appuie sur une analyse de l'usage des dispositifs par les jeunes, d'une part, et par les structures et les professionnels, d'autre part. Il est toutefois très utile dans la mesure où certains passages font écho à la question du non-recours. Les auteurs notent les effets positifs de la campagne nationale d'information à la télévision et à la radio pour annoncer le lancement des dispositifs et pour inciter les jeunes à solliciter les structures. En parallèle, ils soulèvent rapidement la question du manque de places dans les dispositifs et de ses effets sur le temps d'attente pour les demandeurs ainsi que les critères opaques de sélection des bénéficiaires. De fait, l'accès aux dispositifs n'est pas effectif pour une partie des jeunes ciblés, et la circulation des publics du dispositif d'insertion vers le dispositif de formation est finalement très faible (Dubar, 1987, pp. 121-127, pp. 208-209).

Au-delà de ces quelques éléments épars, c'est la typologie présentée plus haut qui permet d'éclairer certaines raisons du non-recours ou du recours tardif aux dispositifs d'insertion et de formation. Cette typologie porte sur les rapports que les jeunes bénéficiaires du dispositif entretiennent avec la qualification et l'emploi. Elle distingue quatre groupes des jeunes dont celui des jeunes qui paraissent sans avenir et sans espoir, et celui des jeunes qui ont pour

seule priorité l'accès à l'emploi rémunéré : les deux groupes les plus concernés par la question du non-recours. Les jeunes qui paraissent sans avenir et sans espoir peuvent mettre un certain temps avant de solliciter les structures ou bien même abandonner leurs démarches en cours de route. Ils sont confrontés à d'importantes difficultés scolaires et sociales et ne peuvent pas faire appel au soutien financier de leur entourage. Les longues périodes de chômage alimentent une spirale de découragement et de dévalorisation de soi propice au non-recours par non-demande. Les conduites masculines seraient davantage portées vers « la fuite individuelle débouchant sur l'apathie totale, la drogue ou la délinquance », tandis que les conduites féminines seraient davantage marquées par un repli « dans l'univers domestique dont les individus valorisent les dimensions matérielles (la maison, l'intérieur) mais aussi parfois familiales et affectives (la mère, le couple, les enfants) » (Dubar, 1987, p. 143).

Les jeunes qui affichent comme seule priorité l'accès à l'emploi rémunéré peuvent dans un premier temps écarter l'idée d'un recours aux dispositifs d'insertion et de formation. La priorité de ces jeunes est de trouver un emploi, quel qu'il soit et à n'importe quel prix, pour se procurer de l'argent, subvenir à leurs besoins et, si possible, profiter de la vie d'adulte. Les jeunes femmes mettent davantage l'accent sur la possibilité de faire des économies pour préparer la mise en ménage et la vie de famille. Cette priorité à l'emploi est aussi liée au fait que les jeunes gardent une mauvaise expérience de la formation scolaire et ne sont donc pas attirés par la possibilité de revenir en formation. « Pour certains, la conviction qu'ils se sont forgée que la formation ne sert à rien dans la sphère du travail les conduit à rechercher l'emploi quel qu'il soit et à n'importe quel prix. Cette attitude s'est forgée à travers le travail scolaire tel qu'il a été vécu par l'élève dans les classes successives qu'il a suivies, avec les enseignants qu'il a eus : le sentiment d'être dans une sorte de garderie, de classe-parking a fortement contribué à dévaloriser l'idée même de formation » (Dubar, 1987, p. 120). Au-delà de l'expérience dans l'univers scolaire, l'idée d'investir du temps dans la formation n'est pas vraiment compatible avec un rapport instrumental à l'emploi. La posture de ces jeunes vis-à-vis des dispositifs d'insertion et de formation renvoie directement à la notion de non-concernement. Elle s'effrite avec le temps et l'expérience du chômage. « L'absence de possibilité d'emploi et le vécu du chômage les dirigent vers les stages d'insertion. À défaut d'un salaire, ils se contentent d'une indemnité qui est parfois leur seule motivation » (Dubar, 1987, p. 146).

Enfin, les deux groupes de jeunes identifiés, à savoir les jeunes qui privilégient le retour en formation qualifiante avant l'accès à l'emploi, et les jeunes qui accèdent à l'emploi ou à la formation selon leurs opportunités, semblent moins concernés par le non-recours aux dispositifs d'insertion. Il convient toutefois de souligner les deux principaux leviers qui facilitent le recours à l'offre publique et distinguent ces jeunes des groupes précédents. Dans les deux cas, il s'agit de jeunes issus de milieux populaires qui rencontrent moins de difficultés scolaires et sociales et qui peuvent davantage compter sur le soutien matériel et affectif de leurs réseaux personnels. C'est particulièrement le cas pour les jeunes qui accèdent à l'emploi ou à la formation selon les opportunités. « Le climat éducatif est plus libéral dans ces familles et le réseau de sociabilité plus vaste. Les jeunes reçoivent leurs amis chez eux, les parents fréquentent la famille élargie. Plus ouvert, l'entourage est aussi un lieu d'information plus large : anciens enseignants, formateurs, agents d'accueil, conseillers en formation continue, entreprises, organismes de formation publics ou privés, lieux de stages, font partie de leurs univers, ces acteurs et ces lieux sont cités, identifiés, utilisés » (Dubar, 1987, p. 158). Si les jeunes qui privilégient le retour en formation qualifiante sont moins informés des possibilités qui s'offrent à eux, ils entretiennent un rapport moins conflictuel avec la formation et sont davantage convaincus par le fait que le recours aux dispositifs publics est susceptible de faciliter leur insertion professionnelle.

Cette typologie laisse apparaître des situations de non-recours qui évoluent dans le temps et sont plus ou moins choisies ou subies par les individus. En conclusion de l'ouvrage, les auteurs reviennent sur le fait que les jeunes qui paraissent sans avenir et sans espoir restent malgré tout actifs dans les rapports qu'ils entretiennent avec les dispositifs, refusant notamment des propositions jugées infantilisantes ou inutiles. « L'impossibilité quasi totale de se projeter dans l'avenir et même d'en imaginer un ne s'accompagne cependant pas d'une acceptation passive et résignée de toutes les activités qui leur sont proposées ou imposées par le dispositif. Ils sont nombreux à refuser explicitement ce qu'ils considèrent comme de la « garderie » et qu'ils jugent infantilisants. S'ils vivent souvent leur présent comme un « trou noir » dont ils ne parviennent pas à se distancier, ils ne sont pas prêts à se laisser enfermer dans des pratiques régressives (sorties organisées, loisirs collectifs, etc.) dont ils contestent toute utilité pour la résolution de leurs problèmes immédiats et multiples » (Dubar, 1987, p. 230).

Cette conclusion ouvre deux perspectives intéressantes par rapport à l'analyse du non-recours. La première est de considérer que les jeunes peuvent tenter de recourir de façon partielle et sélective aux propositions qui leur sont faites dans le cadre de l'accompagnement. C'est notamment ce que démontre le travail de Céline Rothé sur le rapport à l'offre sociale des « jeunes en errance » (Rothé, 2016). La seconde perspective consiste à envisager le non-recours comme un refus du mode de socialisation proposé aux jeunes chômeurs à travers les dispositifs d'insertion et de formation. L'ouvrage replace effectivement l'apparition de nouveaux dispositifs et de nouvelles structures au début des années 1980 dans un processus d'émergence d'un nouveau mode de socialisation postscolaire destiné aux jeunes sans emploi et sans qualification issus la plupart du temps des milieux populaires. Or, les auteurs insistent beaucoup sur l'analyse qu'ils font des stratégies des jeunes pour faire des choix face aux problèmes mais aussi aux opportunités qu'ils rencontrent au fil de leurs parcours. Si l'on suit cette idée, il est alors possible de considérer le non-recours à l'offre publique d'insertion et de formation comme l'une des voies possibles pour se positionner et pour évoluer dans cette nouvelle phase de socialisation postscolaire.

2. Le non-recours au cœur de la catégorie des « jeunes en errance »

Cette deuxième partie resserre la focale d'analyse sur l'une des figures emblématiques du non-recours : la catégorie des « jeunes en errance » (Chobeaux, 2011 [1996] ; Pattegay, 2001 ; Pimor, 2014b ; Rothé, 2016). L'émergence de cette catégorie dans le courant des années 1990 met en échec les dispositifs d'insertion mis en œuvre depuis la fin des années 1970. Certaines personnes, visibles et mobiles sur l'espace public, affichent effectivement leur refus du modèle dominant de l'insertion professionnelle et se tiennent à bonne distance des institutions d'insertion. Si la plupart des travaux portant sur cette catégorie - exceptés les plus récents - ne mobilisent pas la notion de non-recours, ils ouvrent une discussion intéressante sur la dimension plus ou moins psychologique ou politique de cette « posture » de non-demande affichée par les « jeunes en errance ».

Cette deuxième partie sur la catégorie des « jeunes en errance » n'a pas vocation à alimenter un regard essentialiste sur une population présumée spécifique. D'un point de vue sociologique, les raisons du non-recours des « jeunes en errance », ou d'autres catégories stigmatisées, n'obéissent pas nécessairement à un ordre logique spécifique. L'analyse du processus de construction de la catégorie des « jeunes en errance » éclaire la façon dont les pouvoirs publics et les institutions d'insertion se positionnent par rapport à l'émergence d'une forme de non-recours aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. La construction d'un regard spécifique sur une catégorie de population, alimentée par de nombreux rapports publics, justifie, du point de vue des pouvoirs publics et des institutions d'insertion, la mise en œuvre d'une action spécifique qui déroge au droit commun sans remettre en cause ni les politiques mises en œuvre, ni le fonctionnement des institutions d'insertion, ni le contenu des dispositifs existants.

2.1 L'émergence de la catégorie des « jeunes en errance »

Dans le cadre des travaux menés avec les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA), François Chobeaux remarque l'apparition des « zonards » dans le courant des années 1980, aux abords des grands festivals de musique et de théâtre. « Ils se qualifient entre eux de zonards, acteurs d'une zone revendiquée, à la fois style et éthique de vie qu'ils

disent avoir consciemment choisis dans une recherche de liberté et de convivialité pour mettre leurs actes en accord avec leur pensée et leur analyse sociale [...] La vie de zonard est en fait beaucoup plus pour eux la fuite permanente, douloureuse et désespérée, d'une souffrance individuelle impossible à gérer et à dépasser, que la mise en acte du choix d'un mode de vie épanouissant fait d'hédonisme, de convivialité inventive et de liberté. [...] Ils sont bien plus les produits d'un affaiblissement des liens sociaux et de fragilités familiales, que les acteurs et les créateurs conscients et responsables d'un nouveau style de vie » (Chobeaux, 2011, pp. 28-29).

Les travaux collectifs portés par François Chobeaux seront précurseurs et fondateurs dans la construction de la catégorie des « jeunes en errance ». L'expression « jeunes en errance » est avancée pour la première fois en 1991 pour qualifier la situation de ces groupes de jeunes qui se revendiquent « zonards » (Chobeaux, 2009, p. 27). Selon Patrice Pattegay, « les jeunes en errance sont décrits comme des zonards, âgés pour la plupart de 16 à 30 ans, souvent accompagnés de nombreux chiens, se déplaçant sans but et sans projet en petits groupes informels à la structuration éphémère, utilisant massivement l'alcool et des psychotropes divers, errant du printemps à l'automne au hasard des occasions et des rencontres » (Pattegay, 2001, p. 259). Si l'errance apparaît d'abord festivalière et estivale, le phénomène prend ensuite de l'ampleur et se transforme. Sous l'effet du chômage de masse et des difficultés d'accès au logement, l'errance juvénile tend à devenir territoriale et durable (Chobeaux, 2009, pp. 23-40).

Dans le courant des années 1990, le problème social des « jeunes en errance » est mis à l'agenda politique. Les arrêtés anti-mendicité pris à l'encontre des populations se regroupant en marge des grands festivals et dans les centres-villes touristiques font polémique (Rothé, 2016, p. 65-70). « Autour de l'été 1995, les médias s'emparent du problème des "jeunes en errance" et le publicisent autour de la dichotomie qui structure le débat : jeunes en danger ou jeunes dangereux ? » (Rothé, 2016, p. 68). Dans la foulée, la publication de plusieurs rapports participe à l'émergence de la catégorie des « jeunes en errance » (Chobeaux, Hirtz, 1998 ; Lagandré, 1995 ; Ministère de l'emploi et de la solidarité, 2000 ; Quaretta, 1995 ; Vidal-Naquet, 1998 ; Vidal-Naquet, Thiévant, 1997).

Différents auteurs analysent le processus de construction de la catégorie des « jeunes en errance » (Chobeaux, 2009 ; Chobeaux, 2011 [1996] ; Pattegay, 2001 ; Rothé, 2010 ; Rothé, 2016). En 2001, Patrice Pattegay souligne la faiblesse des enjeux cognitifs et scientifiques dans le processus de construction de la catégorie des jeunes en errance. Il remarque au cœur de ce processus une forme de dialectique entre une approche sécuritaire et une approche compassionnelle de l'errance juvénile. « Aux marginaux qui auraient choisi leur style de vie, refuseraient l'aide sociale qui leur est proposée, perturberaient la tranquillité publique, correspond une problématique d'ordre public. Aux exclus, victimes de ruptures et de la crise, correspond une problématique d'aide sociale. [...] On peut percevoir à quel point la figure ascendante de l'adolescent menaçant condense et métaphorise des craintes réelles et imaginaires, tout en interrogeant les modèles et les pratiques que le paradigme de l'enfant victime avait contribué à instituer » (Pattegay 2001, p.271 et p.274).

Dans un ouvrage plus récent issu d'une recherche doctorale, Céline Rothé approfondit ce travail d'analyse en revenant en détail sur les enjeux qui entourent la constitution de la catégorie des « jeunes en errance » (chapitre 2), sur l'institutionnalisation d'une catégorie d'action publique (chapitre 3) et sur les évolutions du traitement social et politique de l'errance juvénile (chapitre 4) (Rothé, 2016, pp. 49-99). « La publicisation du phénomène de l'errance des jeunes s'articule autour de deux paradigmes principaux. [...] Le premier est compréhensif et compassionnel, il met l'accent sur la souffrance sociale vécue par les jeunes en difficulté d'insertion et sur les causes de ces difficultés d'insertion dans une perspective de prévention. Le second paradigme est sécuritaire, il traite de l'impact collectif du phénomène de l'errance des jeunes et insiste sur les solutions à apporter pour faire cesser les comportements déviants de jeunes, par ailleurs souffrants. » (Rothé, 2016, p. 80).

Avec la fin des grands rassemblements festivaliers, le paradigme compassionnel semble prendre le pas sur le paradigme sécuritaire. Céline Rothé souligne toutefois la persistance du registre sécuritaire et sa complémentarité avec le registre compassionnel dans le cadre d'une lecture de l'errance juvénile centrée sur les risques sanitaires et sociaux associés au phénomène. L'auteure s'appuie ainsi sur les travaux de Didier Fassin pour décrypter un processus de psychologisation des questions sociales et de sanitarisation de l'errance juvénile qui met l'accent sur la prise en charge de la souffrance physique et psychique des individus

(Fassin, 2000 ; Fassin, 2004 ; Fassin, 2006). « La promotion de la souffrance psychique au rang des symptômes générés par l'exclusion sociale valorise une prise en charge compréhensive. Pourtant, le traitement de la souffrance psychique semble contenir un autre objectif en filigrane, plus polémique, celui du maintien de la paix sociale. [...] Ainsi, le caractère consensuel d'une prise en charge au nom de la santé permet de poursuivre l'objectif plus sensible de préservation de l'ordre social face aux populations en difficulté » (Rothé, 2016, p. 96).

2.2 Une figure du non-recours qui pointe les défaillances des politiques publiques

Plusieurs éléments avancés dans la littérature sur l'errance juvénile permettent de mieux comprendre la relation entre la catégorie des « jeunes en errance » et le phénomène du non-recours. Le premier consiste à remarquer que la catégorie des « jeunes en errance » émerge comme une figure emblématique du non-recours des jeunes et pointe en creux les limites et les défaillances des politiques publiques mises en œuvre depuis la fin des années 1970. La catégorie des « jeunes en errance » pose problème aux institutions de droit commun qui mettent en œuvre les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Elle est d'abord ignorée par les acteurs publics, et notamment par les Missions Locales, avant d'être finalement mobilisée pour désigner l'ensemble des populations juvéniles qui échappent à l'offre sociale.

En France, la catégorie « jeunes sans domicile », puis celle des « jeunes en errance » succèdent aux catégories des « jeunes non scolarisés » (1976), des « jeunes en difficulté » (1980), et précèdent d'autres catégories comme celle des « jeunes en risque d'exclusion » (1997) (Firdion, 2000). Or, cette figure des « jeunes en errance » émerge une dizaine d'années après le rapport de Bertrand Schwartz et la création des missions locales chargées de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des « jeunes en difficulté » (Schwartz, 1981). Observateur attentif de l'émergence du phénomène de l'errance juvénile, François Chobeaux estime que « ces mesures ne prennent pas la mesure des transformations induites par le choc pétrolier de 1973 et les remaniements économiques qui l'ont suivi. En particulier, elles négligent le fait que ces éléments ont radicalement transformé la question de l'insertion des jeunes, en la faisant passer de simples accompagnements techniques, conduisant à une qualification

professionnelle et à l'employabilité, à la gestion de dynamiques massives et générationnelles d'échecs et d'exclusions » (Chobeaux, 2009, p. 25).

Céline Rothé rappelle ainsi que les différents acteurs réunis au sein des missions locales, principalement issus de l'éducation populaire et de l'éducation permanente, se montrent peu sensibles à l'apparition des « jeunes en errance », du fait de leur invisibilité institutionnelle, de l'action davantage orientée vers le retour en formation et en emploi, de l'attention plus forte portée aux publics discriminés comme les jeunes étrangers et les jeunes femmes, et de la tendance générale à assimiler les jeunes marginaux aux jeunes délinquants (Rothé, 2016, pp. 61-65). « C'est durant les années 1990 que l'injonction à la prise en charge des jeunes à la marge des institutions va aller en s'accroissant et se cristallisera dans l'institutionnalisation de problème social des "jeunes en errance". [...] La figure des "jeunes en errance" émerge à ce moment comme un emblème de ceux qui questionnent le plus les politiques d'insertion, du fait de leur distance invisible aux institutions de l'insertion » (Rothé, 2016, p. 61 et p. 63).

Aujourd'hui, « encore plus qu'au début des années 1990, l'existence des jeunes en errance questionne les dispositifs éducatifs et sociaux de prévention ou d'accompagnement, qu'ils évitent soigneusement ou instrumentalisent sans se livrer » (Chobeaux, 2009, p. 38). La catégorie des « jeunes en errance » continue de porter en creux un questionnement, sinon une remise en cause des postures et des pratiques professionnelles vis-à-vis des jeunes considérés comme les plus éloignés des institutions. Elle pointe les faiblesses et les défaillances des politiques antérieures, que ce soit en matière de repérage des situations d'accompagnement social ou de réponses concrètes aux besoins des jeunes (Chobeaux, 2009, pp. 37-40 ; Chobeaux, 2011 [1996], pp. 81-93 ; Pattegay, 2001 ; Rothé, 2016, pp. 61-65).

Retraçant les années écoulées depuis l'apparition des « jeunes en errance » sur la scène publique dans les années 1990, François Chobeaux regrette la « valse des errances » qui participe à diluer la force opératoire et la pertinence scientifique du concept. Il note ainsi la diffusion d'expressions cherchant à qualifier et spécifier différentes formes supposées d'errance (« l'errance immobile des jeunes des cités », « l'errance psychique des SDF », « l'errance nocturne des mineurs », « l'errance internationale des jeunes migrants », *etc.*). Patrice Pattegay note que le caractère flottant et évocatoire de la notion d'errance n'est pas

un obstacle à sa construction comme catégorie d'action publique dans la mesure où cela facilite manifestement son appropriation par une diversité de professionnels (Pattegay, 2001). Tout en comprenant le besoin des professionnels de distinguer leurs publics par certaines de leurs particularités, François Chobeaux critique cette tendance à produire des définitions spécifiques de l'errance qui enferment les groupes sociaux et les personnes concernées dans des descriptions parallèles et réductrices. Il en appelle à revenir à une qualification plus précise du phénomène de l'errance, proposant de chercher ce qui est finalement commun à toutes les personnes dites « en errance » (Chobeaux, 2016). « Si en 1991 l'expression "jeunes en errance" paraissait claire, car appliquée à une population semblant alors relativement homogène, son utilisation aujourd'hui est devenue tellement large qu'elle ne veut plus dire grand-chose (sauf à mettre dans cette catégorie tous ceux qui ne trouvent pas chaussure à leur pied dans la panoplie de l'offre sociale et professionnelle) » (Chobeaux, 2009, p. 45).

Cette dernière citation laisse ainsi entrevoir une certaine proximité entre les notions d'« errance » et de « non-recours », puisque l'errance semble devenir un qualificatif accolé aux populations juvéniles pour lesquelles les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle s'avèrent insuffisants et inadaptés.

2.3 Une première lecture du non-recours par non-demande des « jeunes en errance »

Les premiers travaux sur « l'errance juvénile » mettent en exergue le non-recours par non-demande comme une caractéristique marquante du rapport entre les « jeunes en errance » et les institutions d'insertion. Cette non-demande trouve sa source dans un refus des contraintes régulant l'accès aux dispositifs, un rejet plus général des normes sociales dominantes de l'insertion socioprofessionnelle et une posture de méfiance pointée dès les années 1990 envers les travailleurs sociaux et « vis-à-vis de tout ce qui peut leur apparaître comme étant une intervention éducative destinée à les amener à s'interroger sur leur vie » (Chobeaux, 2011 [1996], p. 64). François Chobeaux remarque ainsi « une double différence essentielle » qui, de son point de vue, distingue « radicalement » ces jeunes des autres jeunes destinataires des politiques publiques d'insertion. Ils ne se positionnent pas comme des victimes d'un système excluant, et revendiquent le droit à une vie en dehors des normes sociales dominantes de l'insertion par l'emploi, le logement et la famille (Chobeaux, 2016,

p. 25). A partir d'une analyse détaillée des rapports publics et des diagnostics, Patrice Pattegay remarque ainsi combien les « jeunes en errance » apparaissent dans ces documents comme une population échappant non seulement aux institutions sociales mais également à toutes formes légitimes de socialisation (famille, école, protection sociale, travail) (Pattegay, 2001).

Cet éloignement vis-à-vis des normes sociales dominantes et cette méfiance vis-à-vis des institutions et des travailleurs sociaux se retrouveraient dans une attitude générale de refus des contraintes associées aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Les « jeunes en errance » se caractériseraient par une propension plus forte que les autres à vouloir s'abstraire de ces contraintes, jugeant les dispositifs trop exigeants, trop codifiés, en décalage avec leurs besoins. Alors que la plupart des accompagnements sociaux destinés aux jeunes fonctionnent selon une logique de projet, les jeunes en errance se distingueraient également par une absence de projet. Cette posture générale des jeunes en errance est parfois perçue sous l'angle d'une quête initiatique répondant à un besoin temporaire de liberté. Plus souvent, la relation que les « jeunes en errance » construisent avec les institutions de droit commun ainsi qu'avec les travailleurs sociaux est jugée conflictuelle voire irrationnelle (Pattegay, 2001).

François Chobeaux réinscrit cette posture des « jeunes en errance » vis-à-vis des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle dans la perspective de leurs trajectoires sociales et institutionnelles. Il l'associe ainsi aux expériences négatives que les individus retirent de leurs contacts plus ou moins contraints et souvent décevants avec les services sociaux et les institutions d'insertion. « Ces jeunes fréquentent les services publics destinés à les aider, en premier lieu les missions locales pour l'emploi, ils connaissent de l'intérieur les multiples stages des dispositifs d'aide à l'insertion, mais ils connaissent aussi les refus et les non-réponses faits à des demandes de chambre, de logement. Allant d'échec en échec, de stage en CHRS, d'accueil de jour en entreprise intermédiaire, parfois de prison en hôpital psychiatrique, ils épuisent les ressources d'aide de leurs bassins de vie sans y trouver de stabilisation, concluant alors, au mieux, à l'inadaptation technique de ces offres, au pire, à une certitude de rejet par inattention et inintérêt social » (Chobeaux, 2009, p.39). François Chobeaux souligne également la possibilité de dynamique plus silencieuse d'entrée en errance parmi « ces jeunes adolescents en décrochage scolaire [...] ne trouvant pas leur

compte dans les offres socioéducatives locales, [et] n'émettant pas assez de signaux d'alerte pour que les services spécialisés [...] s'alarment et se mobilisent » (Chobeaux, 2009, p.25).

Il est possible de reprendre ces éléments sous l'angle du non-recours. Le non-recours des « jeunes en errance » renverrait essentiellement à un non-recours par non-demande qui, avec le temps et la répétition des expériences négatives, aurait tendance à devenir une posture générale vis-à-vis de toute offre sociale jugée trop contraignante. Cette non-demande prendrait la forme d'un désintérêt affiché pour le contenu d'une offre sociale jugée inadaptée, insuffisante et inefficace (Warin, 2008). Elle exprimerait également un désaccord de fond sur la logique de projet qui fonde les modalités d'accompagnement social et régule les conditions d'accès à l'offre sociale (Warin, 2011). Cette non-demande serait par ailleurs alimentée par des formes de non-réception liées aux manques de places dans les dispositifs, aux silences des administrations qui ne répondent pas aux demandes, au caractère précaire et inefficace des propositions formulées.

La relation entre les formes de non-recours par non-réception et par non-demande est ainsi explicitée par Julien Lévy concernant le cas typique du non-recours au 115 dans le champ de l'urgence sociale où l'absence de réponse, les réponses négatives et les propositions insatisfaisantes finissent par dissuader les demandes (Lévy, 2015). « La multiplication de ce type de situations et leur répétition peuvent conduire à la lassitude, à l'épuisement ou à la colère des personnes qui tentent désespérément d'obtenir une place d'hébergement sans jamais recevoir de réponse positive, d'autant plus lorsque les demandes doivent être renouvelées quotidiennement. L'issue la plus vraisemblable est alors un renoncement qui adviendra tôt ou tard. [...] Les personnes passent donc d'une situation de non-recours par non-réception de leur demande à une situation de non-recours par non-demande, face au constat d'incapacité de l'offre publique à répondre à leurs besoins » (Lévy, 2015).

Dès les années 1990, François Chobeaux s'interroge sur les modalités de la relation que les travailleurs sociaux peuvent construire avec « ceux qui ne demandent rien » (Chobeaux, Hirtz, 1998). Il propose de saisir cette posture apparente de non-demande des « jeunes en errance » comme un objet de questionnement des pratiques professionnelles et des normes d'insertion. Il remarque que cette posture de « non-demande » désarçonne la plupart des professionnels

qui apprennent au cours de leur formation et au fil de leurs expériences à travailler selon la logique de projet. Il souligne en parallèle le risque pour des professionnels centrés sur l'émergence et la formulation d'une demande de n'obtenir que des demandes stéréotypées en réponse à des injonctions institutionnelles et sociales dont les professionnels se font les agents plus ou moins conscients (Chobeaux, 2011 [1996]). François Chobeaux évoque ainsi la nécessité de « travailler dans la non-demande durant les premières années de vie dans la marginalité » (Chobeaux, 2016, p. 26). Ce travail « dans la non-demande » est envisagé comme l'un des préalables nécessaires pour dépasser les représentations négatives des jeunes sur l'accompagnement social et pour construire une relation de reconnaissance réciproque au sein de laquelle les usagers se sentent considérés comme des personnes (Chobeaux, 2011 [1996]). « Commencer par ne rien leur demander est la condition *sine qua non* d'un travail possible sur la demande. Ils viennent aussi dans les structures pour mesurer les capacités des professionnels à ne rien dire, à ne rien demander, à ne rien faire. Or certains travailleurs sociaux semblent ne pas savoir gérer le silence et la non-action, qui génèrent peut-être chez eux une frustration » (Chobeaux, 2009, p.77). Sans nécessairement abandonner la possibilité de réalisation concrète à court-terme, il s'agirait pour les professionnels de parvenir à démontrer aux jeunes leurs capacités professionnelles à se décaler des postures et pratiques traditionnelles renvoyant aux normes sociales dominantes de l'insertion.

Si la catégorie des « jeunes en errance » pointe en creux les insuffisances et les défaillances des institutions de droit commun et des dispositifs d'insertion socio professionnelle, Céline Rothé décrypte dans son ouvrage un processus de psychologisation des questions sociales et de sanitarisation de l'errance qui met l'accent sur la prise en charge de la souffrance physique et psychique des individus. Elle remarque ainsi la diffusion des travaux des psychocliniciens et des socio-psychanalystes pour envisager l'errance sous l'angle d'une « expérience de la vacuité » (Rothé, 2016, pp. 58-60). Dans cette perspective, l'errance juvénile apparaît comme une « évasion nécessaire » faisant suite à une enfance particulièrement difficile (Gutton, Slama, 1994), « une fuite illusoire et sans fin » marquée par des ruptures multiples qui alimentent une « dynamique abandonnique installée depuis la petite enfance » (Chobeaux, 2011 [1996] ; Chobeaux, 2016). L'errance renvoie ainsi à un défaut d'inscription et de filiation qui est parfois masqué derrière une « une suradaptation paradoxale » (Douville, 2007 ; Douville, 2012). Elle constituerait l'une des figures

contemporaines de la « disparition de soi » (Le Breton, 2004 ; Le Breton, 2007 ; Le Breton, 2015), et serait un symptôme du « syndrome d'auto-exclusion » (Furtos, 2002).

Les travaux de François Chobeaux reflètent à ce titre une certaine ambivalence dans la façon générale d'envisager la non-demande des « jeunes en errance ». D'un côté, il prend soin de situer l'émergence du phénomène de l'errance juvénile dans une perspective macroéconomique caractérisée par l'apparition du chômage de masse qui touche en tout premier lieu les jeunes les plus vulnérables. Il inscrit son analyse dans une critique des institutions de droit commun et du modèle dominant de l'insertion socioprofessionnelle. Il précise bien que la carrière institutionnelle des « jeunes en errance », et en particulier la multiplication des expériences négatives avec les institutions et les services sociaux, participent à construire une posture de « non-demande ». D'un autre côté, il critique des approches trop « déterministes » ou « surplombantes » de l'errance juvénile qui occultent la part des subjectivités individuelles. De son point de vue, « la dimension individuelle joue un rôle de premier plan, en se conjuguant au contexte familial et environnemental et aux dynamiques sociétales » (Chobeaux, 2009, p.17). Au fil de ses travaux, le regard de François Chobeaux semble se porter davantage sur la dimension psychologique de l'errance et de la non-demande.

Dans son premier ouvrage consacré aux « nomades du vide », François Chobeaux envisage déjà l'errance comme « une fuite illusoire et sans fin » au cours de laquelle « l'impossibilité à accepter le quotidien va de pair avec l'impossibilité de se projeter dans le futur et d'anticiper » (Chobeaux, 2011, p.55-56). Dans une édition ultérieure, il reprend les termes employés dans la préface écrite par David Le Breton : « pas de but à l'errance, sinon l'errance elle-même (Le Breton, 2004). Dans un article récent, François Chobeaux place « la question psy au cœur de l'errance » en proposant une analyse de l'errance et de la non-demande au croisement de la psychologie clinique et de la psychanalyse. Il insiste ainsi sur la « dimension individuelle, intime, qui agit et qui, ou bien aide à transformer, à déplacer, à décaler le projet et à interroger le rêve, ou bien conduit à un repli, à un enfermement dans un modèle impossible, dans un idéal illusoire sans solution alternative. Cela renvoie à la façon dont chacun a été aimé et a appris à s'aimer, puis à se détacher. Cela renvoie à la façon dont chacun a appris les limites, les impossibles, et les possibles. Ici les échecs des résolutions maturantes du processus

d'attachement et de l'Œdipe pèsent lourd. [...] Si l'errance, cette dynamique de vide, agit à tout âge, évidemment les âges d'adolescence et de jeunesse ajoutent leurs propres marques dans ce paysage : effets de l'impulsivité, de l'intolérance à la contradiction et à la frustration, effets de la toute-puissance imaginaire mise en acte dans le réel, effets des expérimentations souvent non accompagnées, effet des fonctionnements groupaux qui permettent de se fabriquer une identité quand on ne sait pas qui on est, et inadaptation des dispositifs d'aide à l'insertion aux réalités de ces adolescents et jeunes [...] Ce n'est que plus tard, quand les jeunes auront fait le tour des supposés plaisirs de cette vie, qu'ils demanderont de l'aide pour en changer, passant en fait de fonctionnements adolescents construits dans l'immédiateté à des fonctionnements adultes faits de projections cohérentes » (Chobeaux, 2016, p.24-27).

2.4 La dimension identitaire et politique du non-recours des « jeunes en errance »

Une lecture alternative relativise la propension des « jeunes en errance » à ne pas recourir aux dispositifs sociaux et insiste sur la dimension identitaire du rapport que les jeunes construisent avec le système d'aide (Rothé, 2016 ; Pimor, 2014b). Dans le cadre d'une sociologie compréhensive et interactionniste, ils éclairent les processus sociaux à l'œuvre dans la construction des « carrières déviantes » (Becker, 1985). À rebours de l'idée d'errance comme expérience de la vacuité, ces travaux mettent ainsi l'accent sur la socialisation marginale des jeunes qui font l'expérience de la vie à la rue (Parazelli, 2002).

Cette lecture alternative rappelle ainsi le risque de glissement vers une psychologisation de la non-demande. Elle remarque également l'existence d'un recours partiel et sélectif à l'offre sociale, selon les contraintes et contreparties que les dispositifs imposent, selon la préférence affichée pour les pratiques alternatives de débrouille et d'entraide. Ce rapport instrumental au système d'aide, antithétique avec les normes d'insertion portées par la plupart des dispositifs, est présenté comme une forme de gestion du stigmaté accolé aux jeunes adultes ne répondant pas aux exigences sociales et institutionnelles (Goffman, 1975). Le discours critique du modèle dominant de l'insertion socioprofessionnelle peut alors être envisagé comme le reflet de la dimension politique du non-recours des jeunes en errance.

En tant que psychologue clinicien et psychanalyste, Olivier Douville rappelle l'importance d'une approche pluridisciplinaire pour comprendre la relation entre précarité socioéconomique, d'une part, et précarité physique et psychique, d'autre part (Douville, 2012). En effet, les raisons profondes de la « non-demande » des « jeunes en errance » sont parfois réduites à leur seule dimension psychologique, ce qui relève alors d'une forme de psychologisation du non-recours. Ce type de raisonnement peut conduire à réduire les causes profondes de la non-demande aux fragilités psychologiques des individus, évacuant du même trait les formes de rationalité conduisant les individus à ne pas recourir à l'offre sociale, ainsi que les logiques institutionnelles, sociales et politiques à l'œuvre dans le phénomène du non-recours (Lévy, Vial, 2017). D'un point de vue sociologique, le problème n'est pas l'approche psychologique en tant que telle mais l'individualisation et la psychologisation des phénomènes sociaux (Bresson, 2012).

La psychologisation de la non-demande s'appuie également sur une conception des âges de la vie qui prête à l'adolescence et à la jeunesse des dispositions spécifiques qui seraient propices à l'errance et plus largement au non-recours telles que l'impulsivité, l'intolérance à la contradiction et à la frustration, le sentiment de toute-puissance, l'immédiateté. Ces dispositions « juvéniles », incompatibles avec les normes du modèle de l'insertion socioprofessionnelle, sont ainsi opposées à des dispositions dites « adultes » qui se caractériseraient par leur rationalité. Autrement dit, la psychologisation de la non-demande relève d'une forme d'infantilisation des jeunes vulnérables, adossée à une représentation essentialiste des âges de la vie, qui dénigre aux jeunes leur capacité à faire les bons choix et prête aux adultes une rationalité idéalisée.

Or, les « jeunes en errance » affichent dans l'ensemble une connaissance experte du système d'aide qui facilite la mise en œuvre d'un recours routinier, mais sélectif à l'offre sociale. Céline Rothé propose ainsi la notion de « recours partiel » pour « signifier qu'une partie uniquement de l'aide est prise en considération par les jeunes » dans le cadre d'une « logique instrumentale d'usage » (Rothé, 2016, p. 194). Elle propose également la notion de « recours détourné » pour exprimer « l'idée de détournement symbolique des objectifs du dispositif public. Des objectifs de l'insertion ou de sortie de la rue, les jeunes détournent les dispositifs en les transformant en lieu de marginalité, validant ainsi leur droit à une existence défiant les

normes sociales » (Rothé, 2016, p. 199). Ces deux idées sont développées dans le chapitre 8 de son ouvrage consacré aux « usages tactiques de l'infra-assistance » (Rothé, 2016, p. 185-212). Dans ce chapitre, les pratiques et les discours développés par les « jeunes en errance » vis-à-vis de l'aide sociale sont analysés comme des réponses à la stigmatisation dont ils sont objets. « Revendiquer des raisons légitimes à ne pas recourir ou à recourir de manière instrumentale à l'aide consolide un rempart contre la stigmatisation institutionnelle liée au mauvais usage des aides ou à l'échec systématique des démarches engagées » (Rothé, 2016, pp.185-186). Céline Rothé insiste ainsi sur la dimension identitaire de ce recours partiel et détourné à l'aide sociale. S'ils revendiquent le droit à une vie hors-norme qui légitime un recours durable à l'assistance, ils se démarquent toutefois de la figure repoussoir des « clochards » et évitent de fréquenter les lieux où ce type d'étiquetage est trop pesant. Ils valorisent en parallèle les pratiques de débrouille et présentent le recours à l'aide sociale comme une forme de dépannage. « La débrouille est valorisée comme une émancipation de l'assistanat. Il s'agit de se défendre de la carrière d'assisté en faisant de l'utilisation des structures d'aide un dernier recours qui n'intervient que quand les autres ressources sont épuisées. Ces stratégies sont présentées comme un élément identitaire signant une aptitude à l'autonomie, défense contre le stigmate laissé par l'utilisation routinière de l'aide d'urgence » (Rothé, 2016, pp. 197-198).

Ce recours partiel et détourné témoigne des marges d'action des individus pour tenter d'obtenir certaines ressources tout en essayant de construire une identité valorisante. Cette analyse éclaire la dimension identitaire du non-recours. Les pratiques et les discours revendiqués par les jeunes pour justifier le rapport instrumental qu'ils entretiennent avec l'aide sociale sont envisagés comme des réactions, plus ou moins conscientes, aux stigmates sociaux qui poursuivent les marginaux. Au fil du temps, l'usage de ce répertoire de pratiques et de discours semble venir renforcer la dynamique de construction de la carrière des « jeunes en errance ». Dans cette perspective, Céline Rothé s'interroge ainsi sur les effets positifs et pervers d'une prise en charge spécifique des « jeunes en errance » qui, tout en rendant possible l'accès à certaines ressources *via* un recours partiel à l'offre sociale, participe au cloisonnement des publics destinataires des politiques sociales (Rothé, 2010).

À l'issue d'un travail ethnographique réalisé avec un groupe de jeunes « zonards », Tristana Pimor réfute le « caractère désorganisé de conduites de ces jeunes » et met en lumière « la fonction socialisatrice marginale de la rue » (Pimor, 2014a, p. 70). Très critique à l'encontre de la littérature française sur les « jeunes en errance », elle appelle à se départir d'une catégorie floue et stigmatisante et préfère parler de « zonards », un terme validé avec les jeunes rencontrés au cours de son travail. Elle reproche aux travaux français une approche déterministe et misérabiliste qui dénigre l'autonomie des individus et n'envisage leurs parcours qu'au travers des ruptures subies et des souffrances endurées. Elle s'intéresse à la « culture zonarde » et remarque le partage d'une vision du monde et de références culturelles spécifiques au sein du groupe de zonards qu'elle rencontre. À l'inverse des représentations stigmatisantes sur l'apathie des « jeunes en errance » ou sur le caractère anémique de leur mode de vie, « tous sont animés de projets de voyage [...], d'un rejet affiché pour la vie nommée [...], affirment haut et fort que la rue est un choix [...], [et] qu'ils désirent vivre dans la nature » (Pimor, 2014a, p. 76-77). Tristana Pimor s'attache alors à décrire le processus de socialisation aux modes de vies zonards et les carrières qui engagent les individus dans une identité déviante par rapport aux normes sociales dominantes. Elle propose un modèle qui distingue quatre séquences dans la carrière des zonards, chacune des séquences renvoyant à une catégorie de zonards du groupe que Tristan Pimor a fréquenté : les « satellites » ; les « zonards intermittents » ; les « zonards experts » ; les « voyageurs » (Pimor, 2013 ; Pimor, 2014a ; Pimor, 2014b).

L'approche ethnographique adoptée par Tristan Pimor n'est pas centrée sur le rapport qu'entretiennent les individus aux institutions et aux dispositifs. Des éléments sur le non-recours affleurent à certains endroits mais ne sont pas véritablement développés. En témoigne par exemple l'extrait suivant qui confirme que les zonards entretiennent un rapport utilitariste avec l'aide sociale, connaissent et mobilisent les aides financières et alimentaires lorsqu'ils en ont besoin, tout en valorisant les pratiques d'entraide et de débrouille permettant de garder une certaine indépendance vis-à-vis du système social. « Il tire avantage de sa disqualification sociale et ne se considère pas comme un assisté mais comme un utilisateur de ressources disponibles. Toutes les aides financières, alimentaires sont connues, demandées. Toutefois, sans elles, La Family se débrouille. Le système D, l'entraide, le travail saisonnier permettent de subvenir à ses besoins. Ces individus sont ainsi paradoxalement

indépendants d'un système social qui les traite en dépendants. Dans cette configuration, les interactions avec les services sociaux et les normes sont majoritairement utilitaristes » (Pimor, 2013, p. 521).

Les travaux de Tristana Pimor et de Céline Rothé partagent un certain nombre de points communs qui conduisent à prêter une dimension identitaire au non-recours. Tristana Pimor semble toutefois aller un cran plus loin dans son analyse de la « culture zonarde » en considérant que les pratiques et les discours spécifiques développés par les jeunes ne peuvent se réduire à une forme d'adaptation à la contrainte ou de réaction à la stigmatisation. Si l'on suit son analyse, les revendications politiques associées à la « culture zonarde » seraient alors non seulement le signe de la dimension identitaire, mais également celui de la dimension politique du non-recours.

3. Les raisons du non-recours aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle

Cette troisième partie présente plusieurs travaux récents qui éclairent plus finement les raisons du non-recours aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. L'analyse du travail de Xavier Zunigo sous l'angle du non-recours montre en quoi le travail d'insertion réalisé par les professionnels génère inévitablement des tensions au cœur de l'accompagnement qui alimentent nécessairement le non-recours par non-demande. Ce travail d'insertion consiste effectivement à ajuster les aspirations personnelles aux possibles professionnels. Or, les jeunes peuvent contester l'expertise des professionnels et refuser d'ajuster leurs aspirations personnelles, cherchant ainsi à échapper à leur destin social (Zunigo, 2013). Le travail de Léa Lima permet de comprendre avec plus de précision comment le pouvoir de proposition et de décision des professionnels régule l'accès des jeunes aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Il montre comment le phénomène du non-recours peut découler de pratiques de prévention et de sanction d'attitudes et de comportements jugés déviants vis-à-vis de l'assistance publique. Le fait de ne pas proposer un droit, de dissuader une demande, ou de refuser l'attribution d'une aide, sont effectivement des pratiques qui peuvent être légitimes aux yeux des professionnels dans la mesure où elles participent d'une forme d'éducation à la citoyenneté sociale. Le travail de Léa Lima ouvre ainsi une perspective qui sera reprise dans le cadre de cette recherche doctorale, celle d'envisager le non-recours comme une expérience qui participe à la socialisation des jeunes aux « bons » et aux « mauvais » usages des droits sociaux (Lima, 2015a). Virginie Muniglia et Céline Rothé proposent une typologie des rapports que les jeunes vulnérables construisent avec le système d'aide. Ce travail montre que les jeunes les plus exposés au non-recours sont les jeunes vulnérables qui sont confrontés à une rupture soudaine dans leurs parcours de vie et qui ne disposent pas d'un réseau familial solide sur lequel s'appuyer. Ces jeunes n'ont pas une grande expérience du recours à l'aide publique et ne peuvent pas non plus solliciter leur entourage. Ils connaissent peu les dispositifs publics auxquels ils peuvent prétendre et ont tendance à nourrir un sentiment de honte plus fort à l'idée de formuler une demande d'aide (Muniglia, Rothé, 2012 ; Rothé, 2016).

3.1 Les inévitables tensions au cœur du travail d'insertion

Dans la perspective ouverte par Claude Dubar, le sociologue Xavier Zunigo envisage les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle comme un espace de gestion du chômage et de socialisation postscolaire destiné aux jeunes sans formation et sans emploi, principalement issus des milieux populaires (Dubar, 1987 ; Zunigo, 2013, 2010, 2008). Xavier Zunigo ne mobilise pas la notion de non-recours mais son travail est analysé ici sous l'angle du non-recours. Le principal apport de cette relecture analytique est de montrer que le travail d'insertion réalisé par les professionnels génère inévitablement des tensions qui alimentent nécessairement le non-recours aux institutions d'insertion.

Xavier Zunigo s'appuie sur des observations ethnographiques des interactions formelles et informelles dans une Mission Locale et dans un organisme de formation. Il s'appuie également sur des entretiens réalisés avec les professionnels et les jeunes usagers de ces deux dispositifs. Le terrain de recherche est réalisé dans le courant des années 2000, ce qui offre un certain recul sur le processus d'institutionnalisation des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.

À l'issue de son travail ethnographique, Xavier Zunigo définit l'accompagnement socioprofessionnel comme un travail moral et pédagogique qui contribue à façonner le rapport au monde social et professionnel des jeunes. Ce travail passe par le renforcement du sens de l'orientation sociale des individus, la mise à l'épreuve du sens des limites, et l'étayage des dispositions socioprofessionnelles. Il renvoie concrètement à un processus d'ajustement des aspirations personnelles aux possibles professionnels, au regard des profils sociaux des jeunes et des normes de sélection en vigueur sur les marchés de l'emploi et de la formation. Or, les jeunes peu ou pas diplômés qui bénéficient des dispositifs d'insertion sont la plupart du temps issus des milieux populaires. C'est pourquoi ce processus d'ajustement conduit les jeunes à accepter d'occuper des emplois subalternes ne nécessitant pas une qualification élevée, alors même qu'ils pouvaient auparavant les refuser. Le passage par les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle incite les jeunes à accepter les destins sociaux auxquels ils sont assignés, compte tenu de leur origine sociale et de leur niveau de diplôme. De ce point de vue, il participe aux logiques de reproduction de l'ordre social et à la construction du consentement politique des individus. « Le travail des professionnels de l'insertion porte sur

la manière dont les jeunes de milieux populaires, déclassés scolairement ou sans qualification reconnue, acceptent ou n'acceptent pas, supportent ou ne supportent plus, s'accommodent plus ou moins de leurs difficultés, de leurs conditions matérielles et symboliques d'existence, et des perspectives de reproduction de ces conditions. Il contribue à convertir et/ou renforcer leurs aspirations pour que l'avenir envisagé se confonde avec l'avenir envisageable et à ajuster les qualités sociales des intéressés, particulièrement valorisées par les employeurs pour les postes d'exécution, aux normes de conduites qui s'appliquent en entreprise » (Zunigo, 2013, pp. 14-15).

Cette thèse défendue par Xavier Zunigo est toutefois nuancée de plusieurs façons. L'auteur rappelle les différentes contraintes qui pèsent sur la pratique professionnelle (logique de placement liée aux critères d'évaluation de l'activité, exigence des organismes de formation par rapport au niveau scolaire, critères de recrutement des employeurs par rapport au niveau de diplôme et à l'expérience professionnelle). Il insiste également sur la nécessité de ne pas considérer les jeunes comme des usagers dominés et passifs. D'une part, les jeunes auraient tendance à se déclarer relativement insensibles aux intentions socialisatrices des professionnels de l'insertion. D'autre part, les jeunes disposent de marges de manœuvre et peuvent ainsi déployer diverses stratégies pour bénéficier des droits et des services délivrés par les institutions d'insertion. En tout état de cause, le travail d'insertion ne peut se réaliser sans un minimum de consentement de la part des individus. Xavier Zunigo précise enfin que le processus identifié d'ajustement des aspirations individuelles aux possibles professionnels se joue aussi dans d'autres espaces sociaux (famille, entourage, pairs, école, travail). L'analyse des parcours d'insertion des jeunes montre que l'effet socialisant du passage par les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle s'inscrit en réalité dans un processus plus large de normalisation des trajectoires biographiques au cours du passage à l'âge adulte. « Ce processus est lié au vieillissement social des individus, à la transformation des intérêts et à l'émergence de nouvelles contraintes qu'impliquent la mise en couple, la naissance du premier enfant, les investissements et les frais liés à une vie sociale plus autonome, etc. » (Zunigo, 2013, p. 230).

Le travail de Xavier Zunigo porte sur les effets socialisants du recours aux institutions d'insertion, mais quelques pages sont consacrées à la question du non-recours aux institutions

d'insertion, abordée sous l'angle des « principales modalités de l'autonomie à l'égard de l'espace de gestion du chômage des jeunes » (Zunigo, 2013 p. 164). L'auteur distingue ainsi deux figures du non-recours aux institutions d'insertion : les jeunes engagés dans le « business » illégal et les jeunes qui disposent des ressources suffisantes pour construire leurs parcours de façon autonome. Le « business » est décrit comme un monde social alternatif aux institutions d'insertion, dont les rétributions matérielles et symboliques exercent un pouvoir d'attraction sur une partie des jeunes. L'autre groupe est paradoxalement décrit comme le public idéal des institutions d'insertion dans la mesure où ces jeunes réalisent leurs démarches de façon autonome et ne fréquentent que ponctuellement les institutions d'insertion. « Tous les jeunes issus des classes populaires n'ont pas recours aux institutions d'insertion. Si, pour certains, leur fréquentation semble être une nécessité, pour beaucoup d'autres, elle ne leur est d'aucun secours : soit qu'ils développent des formes d'autonomie illégitimes, comme les pratiques économiques illégales (“économie souterraine”, “économie parallèle”, etc.) ; soit qu'ils disposent des ressources suffisantes pour évoluer de façon indépendante sur le marché du travail et de la formation. [...] Le “marché du travail illégal” offre un espace “d'insertion sociale et professionnelle” alternatif au salariat [...]. Les professionnels de l'insertion n'ignorent pas que ces jeunes sont inaccessibles et que les services qu'ils peuvent leur proposer ne présentent à leurs yeux qu'un intérêt limité : même si les carrières sont difficiles et généralement considérées comme des stratégies à court ou moyen terme, les rétributions symboliques et matérielles peuvent en effet être fortes. [...] À l'inverse des formes illégitimes d'autonomie institutionnelle, les jeunes qui appartiennent aux fractions supérieures des classes populaires incarnent le public idéal des institutions d'insertion. Les professionnels de l'insertion les perçoivent comme des « jeunes autonomes et responsables » dans leurs démarches. Des ressources culturelles et économiques plus élevées leur ont permis d'acquérir une formation plus facilement monnayable sur le marché du travail (BTS, IUT, etc.) et leur fréquentation des institutions de gestion du chômage (en particulier les missions locales) n'est que ponctuelle » (Zunigo, 2013, p. 165, p. 168, p. 169).

D'autres éléments renvoient de façon plus indirecte à la question du non-recours. Il est ainsi possible de relire la thèse générale de l'ouvrage sous l'angle du non-recours. En effet, la relation établie entre le processus de vieillissement social et le processus d'ajustement des aspirations aux possibles laisse à penser que le non-recours des jeunes aux institutions

d'insertion est temporaire. Le retour des jeunes vers les institutions d'insertion dépendrait alors principalement du vieillissement social des individus et de l'acceptation de la condition socioprofessionnelle à laquelle ils sont assignés. « Les réponses des institutions n'annoncent pas, en effet, une possible amélioration des conditions d'existence, mais ne font que confirmer un avenir auquel les jeunes se savent destinés avant leur entrée dans le maillage institutionnel de gestion du chômage » (Zunigo, 2013, p. 226). Mais au-delà de cette première remarque, le travail ethnographique réalisé par Xavier Zunigo permet d'identifier différents obstacles et résistances qui entravent les parcours des jeunes au sein des institutions d'insertion. Or, ces obstacles et ces résistances révèlent en creux certaines raisons pour lesquelles les jeunes n'ont pas ou plus recours aux institutions d'insertion. Par ailleurs, ils témoignent du fait que certains jeunes fréquentent les institutions d'insertion sans bénéficier des droits et des services auxquels ils peuvent prétendre. Ils sont inscrits en mission locale, sont l'objet d'un accompagnement social, mais n'ont pas recours à la formation ou n'ont pas accès aux aides financières.

Le premier obstacle renvoie à la configuration de l'offre sur le marché de la formation. « Les prérequis exigés à l'entrée de certaines formations en limitent l'accès aux jeunes les plus qualifiés. S'il existe une profusion de dispositifs en évolution constante (dont la connaissance est par ailleurs malaisée pour les professionnels de l'insertion), la distribution géographique des formations, les dates d'entrée et la durée des formations, les modes de financement des stagiaires, *etc.*, se conjuguent pour produire une certaine rareté des offres quand des solutions concrètes doivent être envisagées » (Zunigo, 2013, p. 58). La configuration de l'offre sur le marché de la formation est donc susceptible de créer des situations de non-recours par non-réception (l'offre de formation est insuffisante par rapport à la demande ou inexistante sur un territoire donné), par non-demande (l'offre de formation ne correspond pas aux attentes et aux besoins des individus) et par non-proposition (les professionnels ne connaissent pas certaines formations ou ne maîtrisent pas les conditions pour y accéder).

Le deuxième obstacle tient aux décalages entre les temporalités institutionnelles et les temporalités individuelles. « Le rapport au temps est l'un des enjeux du travail pédagogique. Les entretiens peuvent souvent être décrits comme une confrontation entre deux systèmes d'attentes. Les conseillers se situent dans une temporalité institutionnelle construite par les

contraintes du marché de la formation, du marché de l'emploi, et par les critères d'obtention de l'aide sociale, qui s'oppose à la temporalité de la nécessité économique qui s'impose souvent aux jeunes. Le tempo de la nécessité (trouver le plus rapidement possible un emploi, une formation rémunérée, des moyens d'existence quels qu'ils soient), redoublé à des représentations dilatées du temps, entrave l'accès à la situation de *skholè* (loisir studieux) que supposent la construction d'un parcours d'insertion et la logique du projet » (Zunigo, 2013, p. 118). Les décalages entre les temporalités institutionnelles et les temporalités individuelles éclairent la relation entre la non-réception et la non-demande. La rareté de l'offre implique une temporisation des demandes. Or, les temps d'attente et la gestion de l'incertitude peuvent se révéler dissuasifs pour des jeunes en situation précaire. C'est pourquoi certains jeunes refusent la logique de projet portée par les institutions d'insertion.

Le troisième obstacle est le manque d'information des jeunes sur l'univers des institutions d'insertion et sur les droits et services auxquels ils peuvent prétendre. « L'information sur l'offre institutionnelle est inégalement distribuée. La durée de fréquentation des institutions, la nécessité d'obtenir des ressources, ainsi que le capital culturel détenu, déterminent la plus ou moins grande maîtrise pratique et/ou cognitive de l'univers institutionnel sollicité et la connaissance des biens et services qu'il propose » (Zunigo, 2013, p. 171). Le manque d'information des jeunes est le principal obstacle à l'origine du non-recours par non-connaissance.

Le travail ethnographique réalisé par Xavier Zunigo permet également d'identifier certaines résistances au cœur des parcours des jeunes dans les institutions d'insertion. Dans la mesure où le travail d'insertion est un processus d'ajustement des aspirations aux possibles, Xavier Zunigo estime que ces résistances sont inhérentes aux modalités d'accompagnement social et qu'elles participent même à la socialisation des jeunes. Dans cette perspective, les « échecs » des parcours d'insertion, c'est-à-dire également les ruptures dans l'accompagnement, peuvent être envisagés comme des expériences nécessaires voire constructives pour les jeunes. « Les échecs des parcours d'insertion, loin d'invalider les pratiques professionnelles, sont à mettre au crédit du travail d'insertion. Au même titre que les réussites, ils participent, en effet, au codage des prétentions légitimes et renforcent la délimitation des aires sociales d'insertion possibles prédécoupées auparavant par les

différentes filières scolaires » (Zunigo, 2013, p. 232). Les résistances que les jeunes opposent au travail d'insertion peuvent expliquer pourquoi certains jeunes refusent de fréquenter les institutions d'insertion ou bien préfèrent rompre un accompagnement commencé dans une institution d'insertion. Si l'on suit le propos de Xavier Zunigo, ces résistances sont inhérentes au travail d'insertion réalisé par les professionnels avec les jeunes. Elles engendrent inévitablement des situations de non-recours par non-demande qui, si elles restent problématiques pour les professionnels, sont considérées comme faisant partie intégrante du processus de socialisation des jeunes au monde social et professionnel.

Selon Xavier Zunigo, la principale résistance que les jeunes opposent aux professionnels concerne le recours à la formation. Lorsque les jeunes peu ou pas diplômés arrivent pour la première fois dans les institutions d'insertion, leur première demande est souvent d'accéder à l'emploi sans avoir recours à la formation. Les professionnels qui incitent les jeunes à revenir vers la formation se heurtent ainsi aux résistances de certains jeunes. Ces résistances tiendraient avant tout à la mauvaise expérience scolaire des individus. Les jeunes préfèrent éviter les situations d'apprentissage vécues comme ennuyantes, inutiles, voire humiliantes. L'évitement de la formation reflète également une stratégie d'anticipation de l'échec pour entrer en formation et achever une formation, compte tenu des prérequis scolaires exigés. Enfin, le faible attrait pour la formation s'explique par la croyance limitée des jeunes en l'efficacité du passage par la formation sur la probabilité d'accéder à l'emploi. « Tous les professionnels de l'insertion l'attestent : "la principale demande des jeunes, c'est accéder à l'emploi" ou plus précisément "trouver un travail sans passer en formation". [...] La sortie du système scolaire est perçue comme un point de non-retour et les résistances sont vives face à toute éventualité de formation à caractère scolaire. [...] La majorité des jeunes connaissent des situations de rupture scolaire qui entraînent un rejet de l'institution scolaire et des résistances à l'égard des orientations proposées. [...] L'autre explication voit dans le rejet de la formation [...] une anticipation de l'échec, à court ou moyen terme, de l'investissement dans une formation professionnelle qui, indépendamment des intentions, reste très difficilement accessible. De nombreux jeunes se heurtent en effet aux prérequis exigés à l'entrée des formations les plus qualifiantes. [...] Ce rapport à la formation est renforcé par l'extension du chômage et de la précarité qui invalide les promesses de promotion de la formation professionnelle et justifie le renoncement » (Zunigo, 2013, p. 55, p. 56, p. 203). Les résistances

des jeunes peu ou pas diplômés face aux incitations de retour en formation entraînent des tensions dans l'accompagnement social, qui peuvent conduire certains jeunes à rompre les relations avec les institutions d'insertion et à se retrouver en situation de non-recours par non-demande. D'autres jeunes dont la priorité est d'accéder à l'emploi peuvent estimer qu'ils ne sont pas concernés par les institutions d'insertion.

Si les résistances qui entravent les parcours des jeunes au sein des institutions d'insertion sont le plus souvent envisagées du côté des jeunes, elles peuvent également se situer du côté des professionnels. Les résistances de ces derniers apparaissent à quelques reprises dans l'ouvrage de Xavier Zunigo. Elles ne font pas l'objet d'une analyse systématique dans la mesure où elles sont considérées comme faisant partie intégrante du travail d'insertion. En effet, ces résistances des professionnels peuvent émerger lorsque les jeunes sont perçus comme des usagers stratégiques des institutions d'insertion. Les professionnels s'opposent au rapport instrumental que certains jeunes entretiennent avec l'aide publique. De leur point de vue, ce rapport est antithétique au sens de l'accompagnement social. Ce type de résistances des professionnels est particulièrement visible concernant les conditions de proposition et d'attribution des aides financières : « Le rapport ouvertement instrumental de ces jeunes aux institutions, le profit qu'ils cherchent à tirer des prestations qui leur sont proposées, sans concession aux normes de "présentation de soi" et de comportements de l'ayant droit dans une institution sociale, sont perçus par les professionnels de l'insertion comme une réduction de leur fonction à la simple distribution de subsides et comme une négation des raisons de leur investissement professionnel. [...] Si le travail d'insertion ne se confond pas avec celui des assistantes sociales, c'est que ce dernier est assimilé au « social pour le social », à l'octroi d'aides sociales sans autre finalité. [...] Les aides financières mobilisables par les conseillers ont certes pour objectif de pallier les difficultés matérielles des jeunes, mais elles représentent surtout des supports qui permettent aux conseillers de se focaliser sur l'ajustement entre propriété des jeunes, chances et conditions de réalisation de leurs aspirations en termes de formation et d'emploi. [...] Dans cette conception, l'aide institutionnelle est un support d'individualité qui doit soutenir la réalisation d'un projet professionnel sans pouvoir se substituer au travail comme moyen de réalisation de soi et aux protections attachées au salariat » (Zunigo, 2013, p. 84, p. 89, p. 118, p. 119).

Selon Xavier Zunigo, ces pratiques font partie du travail d'insertion du point de vue des professionnels. Les aides financières sont envisagées par les professionnels comme des outils au service de la relation d'accompagnement. Les résistances opposées aux comportements « stratégiques » des usagers renvoient à des enjeux professionnels et moraux. Les professionnels défendent ici une conception de leur métier et se portent garant d'un usage légitime des aides sociales. Xavier Zunigo ne creuse pas véritablement la question, mais il est fort possible que ces résistances soient variables selon les professionnels et révèlent des inégalités de traitement entre les usagers. Dès lors, ces résistances reflètent probablement des formes de non-recours par non-proposition, lorsque des professionnels choisissent de ne pas mentionner l'existence des aides financières, lorsqu'ils refusent d'instruire la demande d'un jeune, ou lorsqu'ils décident de la non-attribution d'une aide financière. Par ailleurs, l'expérience de ces situations de non-proposition vécues par les jeunes est susceptible d'alimenter le non-recours par non-demande lorsque les jeunes s'estiment injustement traités par les institutions d'insertion.

3.2 Le pouvoir de proposition des professionnels de jeunesse

Les travaux sociologiques de Léa Lima, en collaboration avec d'autres chercheurs, permettent de mieux comprendre la relation entre les pratiques professionnelles et le phénomène du non-recours (Lima, 2013 ; Lima, Trombert, 2013 ; Bureau, Rist, Lima *et al.*, 2013 ; Lima, 2015a ; Lima, 2015b). Léa Lima s'intéresse aux conditions d'accès aux aides financières en Missions Locales en prenant l'exemple du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)⁵⁸. Son travail mobilise la notion de non-recours. Il montre comment les professionnels participent concrètement au non-recours dans le cadre de la relation d'accompagnement socioprofessionnel puis dans le cadre des commissions d'attribution des aides financières.

Ce travail s'appuie sur des entretiens avec des professionnels, sur des observations ethnographiques des commissions et sur une analyse documentaire des dossiers instruits. Il

⁵⁸ Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est une aide financière destinée aux jeunes de 18 à 25 ans disposant de ressources faibles et ne pouvant compter sur le soutien financier de leurs parents. Le FAJ délivre des aides ponctuelles et de faibles montants qui doivent répondre à un besoin précis (alimentation, factures, transport, formation, logement). Il est soumis à un plafond ne pouvant excéder 1000 euros par an et par personne. Les critères d'éligibilité et les montants varient selon les collectivités territoriales.

comporte trois apports principaux. Il éclaire tout d'abord le pouvoir de proposition des professionnels dans le cadre de la relation d'accompagnement. Il décrypte ensuite le pouvoir de décision des professionnels dans les commissions d'attribution des aides financières. Il propose enfin une analyse générale qui envisage la régulation du recours aux aides financières comme une forme d'éducation à la citoyenneté sociale. Dans cette perspective, qui renvoie notamment aux travaux de Claude Dubar et de Xavier Zunigo qui envisagent également les institutions d'insertion comme espace de socialisation (Dubar, 1987 ; Zunigo, 2013), le non-recours des jeunes à l'aide publique ne constitue pas nécessairement un problème du point de vue des professionnels. Le fait de ne pas proposer une aide ou de refuser une demande participe en effet à la normalisation des conduites des jeunes, notamment vis-à-vis de l'assistance publique. Le travail de Léa Lima ouvre ainsi une perspective qui sera reprise dans le cadre de cette recherche doctorale, celle d'envisager le non-recours comme une expérience qui participe à la socialisation des jeunes aux « bons » et aux « mauvais » usages des droits sociaux (Lima, 2015a).

Le pouvoir de proposition des professionnels dans la relation d'accompagnement découle d'un renforcement progressif du rôle de prescripteur des conseillers en Missions Locales. C'est d'abord l'institutionnalisation des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle qui renforce le pouvoir des missions locales dans le champ des politiques publiques de jeunesse. Si les jeunes souhaitent prétendre aux diverses aides publiques, par exemple pour financer une formation professionnelle ou bien pour obtenir une aide financière ponctuelle, ils doivent la plupart du temps passer par une Mission Locale. Ainsi, la rencontre et la relation avec un professionnel de l'insertion constituent un préalable au recours à l'aide publique. De plus, le rôle dévolu aux professionnels des Missions Locales est d'accompagner les jeunes dans la construction et dans la validation de leurs projets professionnels. Ils ont la responsabilité de positionner les individus sur les dispositifs existants, c'est-à-dire aussi le pouvoir de proposer tel ou tel dispositif, de soutenir tel ou tel projet, de prescrire telle ou telle mesure. La diffusion de cette logique de projet participe ainsi au renforcement du rôle de prescripteur des conseillers en missions locales.

Léa Lima remarque la tendance des professionnels à transformer le travail d'instruction des demandes auprès du FAJ, normalement prévu dans les textes, en travail de prescription. Ce

renversement se traduit par la réalisation d'un tri des demandes jugées légitimes et illégitimes en amont des commissions d'attribution. Concrètement, les professionnels choisissent d'évoquer ou de ne pas évoquer l'existence de l'aide financière, de la proposer ou de ne pas la proposer aux jeunes, de dissuader ou de temporiser certaines demandes, etc. Sauf exception, les demandes formulées dès le premier rendez-vous sont discréditées dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas dans une logique de projet. De façon générale, la proposition du FAJ par les professionnels prime sur la demande spontanée des jeunes.

Selon Léa Lima, cette transformation du travail d'instruction en travail de prescription renvoie à une stratégie de sauvegarde de la dignité professionnelle. L'instruction des dossiers est jugée chronophage et dégradante par les professionnels. La constitution des dossiers est une tâche peu valorisante qui prend du temps sur l'accompagnement. La question financière est susceptible de parasiter la relation avec les jeunes et de nuire à leur investissement personnel. « Toute activité comporte sa part sombre, des tâches dévalorisantes qui portent ombrage à l'identité symbolique d'un métier et à sa valorisation aux yeux d'autrui – le “sale boulot”. “Sale”, le boulot d'instruction de la demande d'aide sociale l'est à double titre : tout d'abord c'est une partie de l'activité qui touche à l'argent et au transfert d'argent avec le public, ce qui met généralement les conseillers mal à l'aise. L'échange monétaire est vu comme un élément perturbateur de la relation de conseil ; il la “fausse”, il la dévoie par rapport à un idéal de relation, une relation pure, sans intentions cachées, sans intérêt autre que celui pour un service que la mission locale est justement censée offrir à l'utilisateur : l'accompagnement vers l'emploi. D'autre part l'instruction est assimilée à un travail de “paperasse”, au travail administratif que les professionnels opposent symboliquement à la relation d'écoute et de conseil. [...] Une stratégie de défense de la dignité professionnelle consiste à transformer le sale boulot en tâche noble. [...] De ce fait les acteurs transforment la fonction d'instruction en fonction de prescription, plus valorisée. Au schéma de l'aide sociale : demande – instruction – décision, ils privilégient celui du professionnel expert : diagnostic du besoin – prescription – décision » (Lima, 2015a, pp. 51-52).

Le renforcement du rôle de prescripteur est ainsi lié à l'identité professionnelle des conseillers en mission locale. Au-delà d'une stratégie de sauvegarde de la dignité professionnelle, le fait de ne pas proposer une aide ou un droit, de ne pas enregistrer une demande, de refuser de

positionner un individu sur un dispositif, est envisagé comme une forme de compétence professionnelle. En amont des commissions FAJ, les professionnels font appel à leur expertise professionnelle pour effectuer un premier tri entre les demandes. Les dossiers montés sont ensuite évalués par d'autres professionnels en commission. Autrement dit, la qualité du travail de tri réalisé en amont des commissions est aussi soumise à évaluation. « Le positionnement face à la demande se conforme à la philosophie du dispositif ne serait-ce que parce que les conseillers ont intérêt à anticiper les décisions des commissions. La crainte de faire “beaucoup de boulot pour rien”, de “perdre du temps” à monter un dossier que l'on sait voué au rejet, voire de se discréditer auprès des partenaires et collègues en présentant un dossier “qui n'est pas dans les critères” est en effet largement invoquée pour dissuader certaines demandes jugées peu convaincantes. [...] De manière significative, la formule utilisée conventionnellement pour discréditer un dossier et pour signifier à la commission d'attribution que le conseiller ne valide pas la demande est la suivante : “dossier instruit à la demande du jeune” » (Lima, 2015a, p. 51, p. 53).

3.3 La socialisation des jeunes aux bons et aux mauvais usages de l'aide publique

Le travail de Léa Lima consiste ensuite à décrypter le processus de prise de décision dans les commissions d'attribution des aides financières. Le FAJ est un dispositif au droit faible, avec un cadre légal souple et des règlements variables selon les territoires. Les modalités d'animation et de décision sont elles aussi variables, portées par des normes locales de solidarité publique. Malgré cette diversité, Léa Lima repère des principes communs à l'œuvre dans les prises de décision des différentes commissions observées. L'analyse de ces principes permet de comprendre comment les pratiques professionnelles sont à l'origine de certaines formes de non-recours par non-proposition et par non-réception.

Le premier principe qui régit l'accès aux aides financières renvoie au primat du recours au soutien familial ou au marché de l'emploi sur le recours à l'aide publique. Dans la conception que les conseillers se font du recours à l'aide publique, il est toujours préférable que les jeunes mobilisent le soutien familial ou occupent un emploi. Les aides financières existent pour remplacer ou pour compléter ponctuellement ces sources de revenus lorsqu'elles sont effectivement insuffisantes. Les professionnels sont attentifs au fait que le recours à l'aide

publique ne soit pas un moyen de contourner le recours au soutien familial lorsque celui-ci semble possible. Ils veillent également au fait que le recours à l'aide publique ne dissuade pas les jeunes d'occuper un emploi, même précaire, pour subvenir à leurs besoins et construire leurs projets. « L'enchaînement des situations de travail précaire est une chose normale, un attendu du dossier de demande. L'accumulation de missions d'intérim ou de petits boulots en soi n'est pas un marqueur négatif des parcours, bien au contraire. Elle dénote un rapport au travail positif et la volonté de s'en sortir par ses propres moyens, coûte que coûte. *A contrario*, le chômage de longue durée ou pendant des périodes réputées favorables à l'embauche (comme la période estivale) est stigmatisé » (Lima, 2015a, p. 110).

Le deuxième principe qui régit l'accès aux aides financières renvoie à une forme de lutte contre l'assistanat. Ici, les professionnels adhèrent à l'idée selon laquelle une partie des jeunes qui demandent des aides financières s'inscrivent dans un recours systématique à l'aide sociale qui nuit à leur autonomie. « La moitié des conseillers interviewés évoquent spontanément une catégorie de jeunes bien particulière, dont la relation d'assistance est en quelque sorte essentialisée. Ces jeunes ne font pas des demandes, ils "sont dans la demande". L'assistanat comme disposition déviante vis-à-vis de la solidarité publique se manifeste, selon ces conseillers d'insertion, tout d'abord par un recours devenu "habituel" à la solidarité publique [...] Par le terme "habituel" il faut entendre à la fois la fréquence élevée du recours à l'aide, mais aussi son caractère normalisé. Selon cette croyance, la (mauvaise) habitude de demander trahit un ethos d'assisté, une morale pratique qui induit un recours normalisé à la solidarité publique, vécu sans culpabilité ni honte ni sentiment de dépasser les bornes » (Lima, 2015a, p. 81). Le rôle des professionnels est alors de garantir un usage raisonné de l'aide publique en évitant d'alimenter un usage consumériste et délétère de l'aide sociale. Par la régulation de l'accès aux aides financières, les professionnels préviennent, sanctionnent et corrigent les conduites jugées déviantes des jeunes vis-à-vis de l'assistance publique. « Pour ceux qui croient à la théorie du recours à l'assistance comme disposition, il s'agit de créer une forme d'ethos inhibant le recours à la solidarité publique dans le futur (par exemple à un âge où le revenu minimum sera un droit subjectif attaché à la personne). C'est d'une certaine façon le non-recours systématique à l'assistance comme droit que l'on tente d'inculquer par l'usage du pouvoir discrétionnaire dans le FAJ » (Lima, 2015a, p. 104).

Le troisième principe qui régit l'accès aux aides financières renvoie aux contreparties demandées aux jeunes dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel. Du point de vue des professionnels, l'aide financière n'est pas envisagée comme un droit auquel les jeunes peuvent prétendre. Il s'agit plutôt d'un outil mobilisé dans le cadre de la relation d'accompagnement. Ainsi, les jeunes qui prétendent aux aides financières doivent montrer qu'ils adhèrent à la logique de projet à travers une présence assidue aux rendez-vous, une réactivité positive devant les propositions qui leur sont faites, une endurance dans leurs démarches. Ces marques d'affiliation à l'institution témoignent d'une mobilisation personnelle qui augmente la probabilité d'obtenir une aide devant les commissions et qui augmente la probabilité que cette aide soit efficace pour mener à bien un projet professionnel défini. De ce fait, les jeunes qui ne répondent pas à ces exigences, soit parce qu'ils sont trop fragiles, soit parce qu'ils se montrent rétifs à la logique de projet, risquent de se retrouver exclus du bénéfice des aides financières.

À travers le repérage de ces trois grands principes qui régissent les conditions d'accès aux aides financières, Léa Lima remarque finalement la récurrence de trois grilles de lecture mobilisées par les professionnels pour trier les demandes des jeunes. « L'observation répétée des délibérations sur les demandes d'aide fait apparaître avec une grande régularité les trois questionnements fondamentaux de la solidarité-jeunesse contemporaine. Le jeune est-il sur la voie de l'intégration sociale ? C'est-à-dire a-t-il intégré les valeurs fondamentales de la société de responsabilité dans laquelle il est appelé à vivre ? La décision de solidarité publique va-t-elle l'aider dans le processus de responsabilisation ou au contraire l'inciter à s'éloigner de cet idéal moral ? [Premier questionnement.] Le jeune est-il sur la voie de l'insertion professionnelle ? A-t-il fait les choix qui le rapprochent de la norme d'employabilité qui s'impose à lui sur le marché du travail ? L'aide financière va-t-elle contribuer à le rapprocher de ce que les employeurs de sa branche attendent des candidats au recrutement ? [Deuxième questionnement.] Le jeune est-il sur la voie de l'affiliation ? Fait-il les démarches que l'on attend de lui pour être guidé sur les deux premières voies ? Joue-t-il le jeu social de l'accompagnement ? L'aide va-t-elle lui permettre de s'engager plus dans l'institution ? [Troisième questionnement.] » (Lima, 2015a, p. 136).

Ce travail d'analyse conduit Léa Lima à affirmer que les conditions de recours à l'aide sociale réservées aux jeunes participent d'une forme d'éducation à la citoyenneté sociale, c'est-à-dire de socialisation aux « bons » et aux « mauvais » usages de l'aide publique. De ce point de vue, les formes repérées de non-recours par non-proposition et par non-réception ne sont pas nécessairement problématiques. Le fait de ne pas proposer un droit, de dissuader une demande ou de refuser l'attribution d'une aide, sont des pratiques qui peuvent être légitimes aux yeux des professionnels. Une partie du non-recours des jeunes à l'aide publique découle ainsi de pratiques de prévention ou de sanction d'attitudes et de comportements jugés déviants vis-à-vis de l'assistance publique. À un âge charnière de la vie au cours duquel les jeunes apprennent à faire usage de l'aide publique en leur nom propre, l'expérience du non-recours est ici envisagée à travers son caractère potentiellement éducatif. Les pratiques discrétionnaires qui régulent l'accès des jeunes aux aides financières constituent « des prescriptions et des proscriptions des manières de faire appel à l'aide publique pour couvrir ses besoins et réaliser ses projets : attendre qu'elle soit proposée plutôt que de la demander, ne pas la considérer comme un dû, y faire appel de manière exceptionnelle (et non habituelle), la considérer comme un dernier recours. On a là le cœur de la lutte contre l'assistanat vu comme un rapport déviant à la solidarité publique. Les acteurs de la protection sociale de jeunesse participent donc d'une certaine éducation de la citoyenneté sociale en rappelant quand et comment avoir recours à la solidarité publique, comment ce recours doit s'articuler au recours à la solidarité familiale et bien sûr au travail. Il faut sans doute avoir cette compréhension de l'activité socialisatrice des professionnels de l'insertion lorsqu'on se penche sur la question du non-recours aux droits sociaux et à l'offre de services sociaux chez les jeunes comme chez les adultes. En fait, le non-recours aux droits et à l'offre de secours n'est pas vraiment un problème dans cette logique éthique pratique puisque l'initiative de la (bonne) solidarité publique revient avant tout aux agents détenteurs de l'autorité publique en matière de politiques sociales » (Lima, 2015a, pp. 162-163).

Ce travail est très précieux pour comprendre comment les pratiques professionnelles participent à produire le phénomène du non-recours. Il est fort possible que ces différentes pratiques alimentent le non-recours par non-demande, lorsque les jeunes dénoncent la rétention d'information par les professionnels et/ou s'estiment injustement traités par les institutions d'insertion. Léa Lima remarque à ce titre l'asymétrie des relations entre les

professionnels et les jeunes. Les jeunes apparaissent peu informés de l'existence des aides financières et du droit de formuler une demande en constituant un dossier. Ce manque d'information renforce le pouvoir des professionnels dans la proposition des aides et dans la décision d'attribution. Il est sans doute à l'origine d'un non-recours par non-connaissance important, mais difficilement mesurable dans la mesure où seules les demandes instruites peuvent être comptabilisées.

3.4 Une typologie du rapport des jeunes vulnérables au système d'aide

Les travaux sociologiques de Virginie Muniglia et de Céline Rothé s'intéressent aux parcours sociaux des jeunes vulnérables sans soutien familial (Muniglia, 2017), Céline Rothé analysant plus spécifiquement la construction de la catégorie des « jeunes en errance » (Rothé, 2016). Plusieurs publications communes proposent une typologie du rapport des jeunes vulnérables au système d'aide qui mobilise la notion de non-recours (Muniglia, Rothé, 2013a, 2013b, 2012). La construction de cette typologie découle d'une analyse des ruptures qui interviennent dans les parcours sociaux juvéniles. Virginie Muniglia et Céline Rothé distinguent ainsi trois types de ruptures : les « ruptures protégées » ; les « ruptures sans filet » ; les « ruptures chroniques ».

« La rupture protégée caractérise une situation de précarité économique liée à une insertion professionnelle difficile. [...] Sur le plan relationnel, ces jeunes peuvent s'appuyer sur un entourage relativement stable. [...] La présence de cet entourage est cruciale, aussi bien en matière de soutien matériel [...] qu'en matière de soutien affectif. [...] La rupture sans filet qualifie une situation de précarité sociale et professionnelle récente, à la suite d'une rupture biographique importante qui survient brutalement et vient perturber la trajectoire dans laquelle les jeunes s'étaient projetés. [...] La rupture est alors liée à la perte brutale de l'emploi, associée à des difficultés administratives ou à des problèmes de santé, et à une absence de filet de sécurité. [...] Le recours à l'aide familiale est inenvisageable, à la fois parce qu'il est matériellement compliqué [...], mais surtout parce qu'il apparaîtrait comme humiliant. [...] La rupture chronique est expérimentée par des jeunes cumulant une forte précarité économique et une grande fragilité des supports relationnels depuis leur enfance. Sur le plan familial, ils sont en général issus de milieux très défavorisés et tous ont vécu des événements

traumatisants durant leur enfance. [...] Une très grande majorité d'entre eux a été prise en charge, à un moment ou à un autre, par l'ASE » (Muniglia, Rothé, 2013a, p. 156-158) ».

Cette analyse met ainsi en lumière les traces des expériences passées sur les parcours sociaux des jeunes adultes et l'importance du soutien familial pour amortir les ruptures biographiques. « Les difficultés rencontrées dans les relations familiales, notamment les ruptures cumulatives depuis l'enfance, pèsent fortement sur le recours des jeunes à l'aide sociale ainsi que sur leur relation avec les professionnels, et donc sur la structuration des parcours de transition à l'âge adulte des jeunes en situation de précarité économique et sociale » (Muniglia, Rothé, 2013b, p.78).

Partant de ces premiers éléments, Virginie Muniglia et Céline Rothé cherchent à « comprendre les recours et les non-recours à l'aide sociale comme une stratégie d'acteur » qui « participe également du processus de construction identitaire » des individus (Muniglia, Rothé, 2012, p.65 et p.67). Les auteures établissent pour ce faire une typologie du rapport des jeunes vulnérables au système d'aide à partir des deux variables suivantes : « la possibilité de recourir ou non au soutien familial » et « le moment du parcours où l'impossibilité de s'appuyer sur l'aide familiale intervient ». Cette typologie distingue trois figures de jeunes vulnérables : les « conventionnels » (difficultés importantes / réseau familial relativement solide) ; les « renversés » (difficultés soudaines et importantes / réseau familial fragile) ; les « désaffiliés » (difficultés très importantes / réseau familial très fragile). Dans le cadre de cette typologie, les « conventionnels » font ainsi l'expérience de la « rupture protégée », les « renversés » font l'expérience de la « rupture sans filet », et les « désaffiliés » font l'expérience de la « rupture chronique ».

Ces trois profils sociaux qui représentent les différentes formes de la vulnérabilité juvénile construisent et entretiennent des rapports distincts au système d'aide. De ce fait, ils ne sont donc pas exposés de la même façon au phénomène du non-recours. « Les jeunes qui font l'expérience de la rupture protégée recourent facilement aux dispositifs qui leur sont adressés. Ils multiplient les démarches pour leur insertion professionnelle et intègrent aisément la logique contractuelle des institutions auxquelles ils s'adressent. [...] Ils correspondent au profil-type de ceux qui peuvent être aidés parce qu'ils souhaitent l'être et

ont suffisamment de ressources pour cela » (Muniglia, Rothé, 2013a, p. 160 ; Muniglia, Rothé, 2012, p.76). Néanmoins, le recours des « conventionnels » à l'aide publique devient plus problématique lorsque la précarité s'installe dans le temps. Avec l'avancée en âge, les jeunes vivent plus difficilement leur situation, font part d'un certain découragement, et expriment un ressentiment à l'égard de la société et des institutions. « Ils vivent la précarité et les démarches d'insertion depuis plusieurs années et sont découragés. Ils sentent qu'ils vont bientôt quitter le statut de "jeune en insertion" pour passer à celui d'"assisté", dont ils ressentent fortement l'image infériorisée » (Muniglia, Rothé, 2013a, p.161).

Alors qu'ils connaissent une rupture brutale dans leurs parcours, les « renversés » recourent plus difficilement au système d'aide, à la fois par honte de leur situation et par méconnaissance des droits et des services auxquels ils peuvent prétendre. « De ce fait, ils épuisent bien souvent les possibilités de soutien que peut leur offrir leur réseau amical ou de parentèle élargie avant de s'adresser à une structure et, lorsqu'ils se décident à frapper à la porte de l'une d'elles, ils vont prioritairement vers les services les moins marqués socialement. [...] (Ils) peuvent se retrouver à la rue du jour au lendemain, dans un univers qui leur est totalement inconnu » (Muniglia, Rothé, 2013a, p.162 ; Muniglia, Rothé, 2012, p.72).

Les profils sociaux des jeunes « désaffiliés » se distinguent des deux catégories précédentes et renvoient davantage à la catégorie des individus rassemblés sous l'étiquette de « jeunes en errance ». En effet, les « conventionnels » et les « renversés » n'ont pas connu les mêmes ruptures familiales précoces, ils adhèrent globalement aux normes dominantes de l'insertion socioprofessionnelle, et n'envisagent pas de recourir dans le long terme aux dispositifs de l'urgence sociale (Rothé, 2016, pp.171-172). Les rapports que les désaffiliés entretiennent avec le système d'aide apparaissent plus complexes. Ils partagent un rapport instrumental au système d'aide, caractérisé par un recours routinier mais sélectif à l'offre sociale, selon les contraintes imposées par les dispositifs et les besoins du moment. Ils rejettent ainsi l'offre d'insertion traditionnelle, jugée trop contraignante, et privilégient le recours aux dispositifs de l'urgence sociale dans des lieux d'accueils dits « à bas seuil d'exigence », où les contraintes administratives sont moins fortes, et la relation avec les travailleurs sociaux plus ouverte (Rothé, 2016, p.169-183).

Parmi les « désaffiliés », Virginie Muniglia et Céline Rothé mentionnent l'existence de trois sous-groupes : les « désaffiliés marginaux » ; les « désaffiliés instables » ; les « désaffiliés débrouillards ». Les « désaffiliés marginaux » sont ceux qui représentent le mieux la figure des « jeunes en errance ». Ils affichent une connaissance experte du système d'aide et revendiquent le droit à une vie hors norme. « Cependant, s'ils mobilisent sans complexe toutes les ressources à leur disposition, leurs attentes restent fortement délimitées. Ils sollicitent de l'aide pour des besoins de première nécessité, mais sont rétifs à ce qui pourrait ressembler à une démarche d'insertion sociale plus exigeante. [...] (Ils) recourent généralement quasi exclusivement aux services de l'urgence sociale » (Muniglia, Rothé, 2013a, p.164).

Les « désaffiliés instables », parfois qualifiés de « jeunes incasables » ou de « patates chaudes » par les professionnels, sont caractérisés par les problèmes qu'ils posent aux institutions, du fait de la tension forte entre une attitude revendicative à l'égard des travailleurs sociaux et une critique des contraintes associées à l'offre sociale. « Contrairement aux marginaux qui trouvent un équilibre précaire dans leur situation, ils n'ont pas renoncé à une insertion sociale classique, tout en n'acceptant pas de se plier aux exigences qu'elle suppose. Beaucoup plus que les marginaux, ils sont en attente d'accompagnement de la part des services d'aide et, en l'absence d'autre forme de soutien, ils se tournent vers les intervenants sociaux dont ils attendent beaucoup » (Muniglia, Rothé, 2013a, p.165).

Les « désaffiliés débrouillards » insistent davantage sur le caractère provisoire de leur situation et font valoir une maîtrise précoce des pratiques de débrouille. « Dès l'enfance, ils ont mis en place des stratégies pour échapper aux services de l'ASE, ce qui les a amenés à maîtriser un mode de vie marginal pour subvenir à leurs besoins (économie de la vie de rue, autosubsistance en milieu rural ou encore vie seul dans un appartement) [...] L'activité professionnelle est perçue comme une source de revenus centrale et le système d'aide joue le rôle de tampon pour pallier l'absence temporaire des sécurités que procure un revenu stable » (Muniglia, Rothé, 2012, p. 74-75).

Du fait de la territorialisation des politiques publiques de jeunesse, Virginie Muniglia et Céline Rothé précisent par ailleurs que les rapports des jeunes vulnérables avec le système d'aide

dépendent des configurations spécifiques des systèmes locaux d'action publique et des logiques professionnelles propres des différentes structures auxquels les jeunes peuvent prétendre (David, *et al.*, 2012 ; Loncle, 2011 ; Muniglia, Thalineau, 2012). « Selon les territoires, les missions locales sont ainsi plus ou moins enclines à accueillir et accompagner les jeunes les plus vulnérables, en particulier les « désaffiliés », c'est-à-dire les individus généralement rassemblés sous l'étiquette des « jeunes en errance ». « La fréquentation des structures d'aide par ces jeunes varie fortement en fonction des logiques professionnelles développées au sein des organisations auxquelles ils vont recourir. Celles-ci sont également très dépendantes de configurations territoriales, notamment dans le cas des missions locales. En effet, en fonction de la pression exercée par les pouvoirs publics sur les objectifs chiffrés en matière de sortie en emploi, ainsi que des difficultés sociales et sanitaires rencontrées par la population et des opportunités d'insertion professionnelle, les missions locales vont être plus ou moins ouvertes à l'accueil d'un public cumulant un grand nombre de difficultés périphériques à l'insertion » (Muniglia, Rothé, 2013a, p.162-163).

Dans l'ensemble, cette typologie du rapport des jeunes vulnérables au système d'aide met ainsi en lumière le poids des expériences passées et l'importance des ressources relationnelles dans les parcours sociaux juvéniles. La présence d'un soutien matériel et affectif fort de l'entourage, et en particulier de la famille, a tendance à diminuer le risque d'exposition au non-recours lorsque les jeunes connaissent une rupture dans leurs parcours de vie. Les « autres significatifs » jouent un rôle déterminant pour amortir les ruptures et/ou accompagner les dynamiques de retour vers les institutions d'insertion. Ce rôle est joué par les proches, et notamment par la famille, le conjoint, ou les pairs, mais également par certains professionnels avec lesquels les jeunes se sentent en confiance et sur lesquels ils peuvent compter. Le risque de non-recours est plus fort pour les jeunes adultes qui subissent une rupture biographique soudaine et ne peuvent compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage. En effet, ces jeunes sont moins familiers du système d'aide et nourrissent un sentiment de honte plus fort à l'égard du recours à l'aide sociale. Enfin, les jeunes qui font l'expérience de ruptures chroniques depuis leur enfance construisent généralement un rapport plus instrumental au système d'aide, à travers un recours partiel et sélectif à l'offre sociale, selon les besoins du moment, les contraintes imposées par les institutions, et les solutions alternatives disponibles dans leurs environnements sociaux.

Conclusion

Plusieurs enseignements émergent de ce travail de revue de littérature sur le non-recours des jeunes peu ou pas diplômés aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.

Premier enseignement, il existe peu de travaux scientifiques qui mobilisent la notion de non-recours dans le champ des politiques publiques de jeunesse. Les travaux de Léa Lima et de Xavier Zunigo éclairent le rôle des professionnels dans la régulation du recours à l'offre sociale, mettant ainsi en lumière différents mécanismes de non-recours par non-proposition et par non-réception. Cette analyse spécifique du non-recours par non-proposition est précieuse, d'autant qu'elle est rarement aussi approfondie dans la littérature générale sur le non-recours. Les travaux de Virginie Muniglia et de Céline Rothé donnent un premier aperçu des raisons du non-recours dans les parcours des jeunes vulnérables. Cependant, la question du non-recours n'est pas leur objet central et les explications sociologiques proposées appellent donc une analyse plus approfondie. Il manque en particulier un travail spécifique portant explicitement sur le phénomène du non-recours aux institutions d'insertion du point de vue des jeunes peu ou pas diplômés, ce qui justifie l'engagement de cette recherche.

Deuxième enseignement, cette revue de littérature conduit finalement à un paradoxe intéressant. D'un côté, les travaux scientifiques portant explicitement sur le non-recours sont récents et peu nombreux dans le champ des politiques publiques de jeunesse. De l'autre, il existe une multitude de figures juvéniles susceptibles d'incarner différentes formes de non-recours (« les jeunes sans avenir », « les jeunes en galère », « les jeunes en errance », « les jeunes décrocheurs », « les jeunes invisibles », « les jeunes Neets », « les jeunes radicalisés », *etc.*). De ce point de vue, le non-recours n'est pas une question nouvelle mais représente une nouvelle façon de poser une question ancienne, consubstantielle aux politiques jeunesse, celle des risques sociaux associés aux publics qui se retrouvent à la marge des institutions publiques et des structures sociales. Comme le montre l'émergence de la catégorie des « jeunes en errance » dans les années 1990, la succession de ces figures juvéniles du non-recours reflète une logique d'action publique qui consiste le plus souvent à multiplier les dispositifs dérogatoires à destination des publics spécifiques sans remettre en cause ni les politiques publiques, ni le fonctionnement des institutions, ni le contenu des dispositifs. Le

chapitre de cadrage sur le non-recours des jeunes à l'aide publique analyse ainsi les obstacles institutionnels et les résistances politiques qui s'opposent depuis plusieurs décennies à la transformation des politiques sociales de jeunesse.

Troisième enseignement, ce travail de revue de littérature sous l'angle du non-recours alimente trois questionnements principaux au cœur de cette recherche. Le premier questionnement émerge de la lecture des travaux de Michel Pialoux, de François Dubet, et de Xavier Zunigo. Dans quelle mesure le non-recours aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle marque-t-il un refus du destin social auquel les jeunes peu ou pas diplômés, principalement issus de milieux populaires, se sentent assignés ? Le deuxième questionnement s'appuie sur les travaux de Léa Lima, renvoie aux travaux précurseurs de Claude Dubar, et s'inscrit dans la perspective des travaux de Tom Chevalier sur les effets retours - ou *policy feedbacks* - des politiques publiques spécifiques destinées aux jeunes. En quoi l'expérience du non-recours participe-t-elle à la socialisation des jeunes aux « bons » et aux « mauvais » usages des droits sociaux, contribuant ainsi à la diffusion de certaines valeurs vis-à-vis du modèle de protection sociale ? Le troisième questionnement rassemble l'ensemble de ces éléments autour d'une explication sociologique des cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion. Il s'appuie sur la notion de « vieillissement social » mobilisée par Xavier Zunigo à partir des travaux de Pierre Bourdieu. Ce questionnement renvoie également à de nombreux travaux sur le processus de passage à l'âge adulte. Dans quelle mesure les cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion s'inscrivent-ils dans un processus de vieillissement social au cours duquel les jeunes finissent par accepter la condition sociale subalterne qui leur est destinée, sous les effets conjugués de la précarisation de leurs conditions de vie, et des injonctions normatives associées au passage à l'âge adulte ?

Chap. 4 : Le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion

Introduction

Les deux chapitres suivants proposent une analyse qualitative des situations de non-recours aux institutions d'insertion vécues par les jeunes peu ou pas diplômés. Le principal résultat de ce travail est de mettre en lumière une explication sociologique du non-recours construite autour de la notion de non-concernement. Le non-concernement est défini ici comme le fait pour les individus en situation de non-recours de ne pas se sentir concernés par certaines institutions, certains services, certains droits auxquels ils peuvent prétendre. Le non-concernement se retrouve à travers plusieurs formules qui expriment le fait pour les individus de présumer, de penser, ou d'affirmer qu'une offre sociale n'est pas faite pour eux (« *j'en avais vaguement entendu parler* » ; « *je n'y avais pas prêté attention* » ; « *je ne m'étais pas spécialement renseigné* » ; « *ça m'avait jamais tiqué l'oreille* » ; « *ce n'est pas pour moi* » ; « *c'est pour les cas sociaux* » ; « *c'est pour les mineurs* » ; « *je n'ai rien à y faire* » ; etc.). Le non-concernement a été repéré au cours des entretiens dans le discours de trois personnes sur quatre et constitue un point nodal qui rassemble de nombreuses situations de non-recours et relie différentes explications sociologiques du non-recours.

Ce premier chapitre sur la notion de non-concernement est construit en trois grandes parties. Une première partie rappelle les données du baromètre Djepva sur le manque d'information des jeunes sur l'offre sociale à laquelle ils peuvent prétendre (Baillet *et al.*, 2019) et s'appuie sur plusieurs notions théoriques pour mieux comprendre les « pratiques informationnelles » des jeunes lorsqu'ils recherchent de l'information sur l'emploi et la formation. Plusieurs travaux scientifiques éclairent ainsi l'importance des « sources informelles » et des « sources relationnelles » dans « l'horizon informationnel » des jeunes, en particulier lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés et/ou en situation de précarité (Gallant *et al.*, 2016).

Une deuxième partie analyse le processus par lequel les individus estiment avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales et confirme la plus grande importance des sources personnelles par rapport aux sources institutionnelles dans l'horizon informationnel

des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours. Elle éclaire la diversité des rôles joués par les « autres significatifs » pour informer et conseiller les jeunes dans leurs démarches (Bidart, 2008 ; Muniglia, Rothé, 2013). Elle remarque le caractère vague et limité des informations qui circulent sur l'offre sociale des Missions Locales et pointe en particulier le très faible nombre de situations dans lesquelles les individus affirment avoir été informés sur les institutions d'insertion au cours de leur scolarité. Au-delà du manque d'information sur l'existence des institutions d'insertion, cette deuxième partie met en lumière l'importance de la méconnaissance de l'offre sociale dans les situations de non-recours vécues par les individus, conduisant ainsi à l'émergence de la notion de non-concernement.

Une troisième partie retrace le processus de construction de la notion de non-concernement. Elle présente les préoccupations scientifiques qui apparaissent en toile de fond du travail autour de cette notion. A travers la construction de la notion de non-concernement, il s'agit notamment de ne pas naturaliser la distinction théorique entre non-connaissance et non-demande pour envisager les articulations possibles entre les logiques de non-connaissance et les logiques de non-demande dans les situations de non-recours vécues par les individus. Cette troisième partie montre ensuite comment l'analyse de certaines situations ambiguës de non-recours conduit à l'émergence de la notion de non-concernement, puis comment le rapprochement de ces premières situations avec d'autres participe à la construction de cette notion. Elle propose enfin une définition théorique de la notion de non-concernement.

L'intention scientifique à l'origine de ce travail autour de la notion de non-concernement n'était pas d'aboutir à la proposition d'un nouveau type de non-recours trouvant sa place dans la typologie existante. Il est toutefois intéressant d'en tirer des enseignements afin d'envisager les évolutions possibles de la typologie du non-recours. La conclusion de ce premier chapitre sur la notion de non-concernement appelle ainsi à une meilleure prise en compte des enjeux liés à la connaissance de l'offre sociale et à l'information sur l'offre sociale dans la typologie du non-recours. La conclusion du chapitre suivant analyse les conditions dans lesquelles le non-concernement pourrait être envisagé comme un nouveau type de non-recours.

1. L'importance de l'horizon informationnel dans les pratiques informationnelles

Les données du baromètre Djepva confirment année après année l'importance du manque d'information sur l'offre sociale dans les principales explications du non-recours formulées par les jeunes de 18 à 30 ans. Par rapport aux autres catégories d'âge, les jeunes ont une moins bonne connaissance des prestations sociales et formulent plus souvent le souhait d'être mieux informés sur leurs droits (Baillet *et al.*, 2019). Ce constat d'un manque d'information des jeunes sur les droits sociaux n'est pas nouveau, et il est loin d'être surprenant. Il s'explique notamment par la multiplicité des dispositifs spécifiques destinés aux jeunes, par la complexité des démarches administratives nécessaires pour y accéder, et par une absence de préparation des individus à cette réalité au cours de leur scolarité (Dulin, Vérot, 2017 ; Dulin, 2015, 2012).

Une première sous-partie rappelle les données du baromètre Djepva sur le manque d'information des jeunes sur l'offre sociale à laquelle ils peuvent prétendre. Une deuxième sous-partie s'appuie sur plusieurs notions théoriques pour approfondir ce premier constat. Il s'agit ici d'éclairer les « pratiques informationnelles » des jeunes lorsqu'ils recherchent de l'information sur l'emploi et la formation. Plusieurs travaux scientifiques soulignent notamment l'importance des « sources informelles » et des « sources relationnelles » dans « l'horizon informationnel » des jeunes, en particulier lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés et/ou en situation de précarité (Gallant *et al.*, 2016).

1.1. Le premier constat du manque d'information des jeunes sur l'offre sociale

Selon le baromètre Djepva publié en 2019, 23% des jeunes de 18 à 30 ans affirment avoir été en situation de non-recours à l'aide publique au cours des douze derniers mois⁵⁹. Le phénomène du non-recours est toutefois difficile à mesurer dans le cadre d'une enquête par questionnaire et à partir d'une simple question déclarative. En effet, les personnes qui ne connaissent pas une offre sociale à laquelle elles peuvent prétendre n'ont pas nécessairement conscience d'être en situation de non-recours. De plus, les personnes qui ne connaissent pas,

⁵⁹ Question : « Au cours des douze derniers mois, y a-t-il des dispositifs, allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels vous pouviez prétendre et dont vous n'avez pas bénéficié ? ». Items de réponse : « Oui » (23%) ; « Non » (45%) ; « Ne sait pas » (32%).

ne comprennent pas, ne maîtrisent pas l'ensemble des conditions d'accès à une offre sociale peuvent douter de leur éligibilité à cette offre sociale. Pour les personnes qui ne connaissent pas l'offre sociale et/ou qui méconnaissent les critères et les conditions d'accès à cette offre sociale, il est donc plus difficile d'affirmer dans le cadre d'un questionnaire avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois. Autrement dit, le manque d'information sur l'offre sociale et la complexité des conditions d'accès à l'offre sociale - deux explications principales du non-recours - entravent la prise de conscience des situations de non-recours vécues par les individus et biaisent la mesure du phénomène du non-recours à l'aide publique dans les enquêtes par questionnaire. Ainsi, 32% des jeunes de 18 à 30 ans déclarent ne pas savoir s'ils ont été ou non en situation de non-recours au cours des douze derniers mois. Dans l'ensemble, 55 % des jeunes de 18 à 30 ans pourraient donc avoir été en situation de non-recours au cours de l'année qui précède.

La prise de conscience des situations de non-recours vécues par les jeunes de 18 à 30 ans semble augmenter depuis le lancement du baromètre Djepva en 2016. En effet, la part des jeunes de 18 à 30 ans qui affirment avoir été en situation de non-recours à l'aide publique au cours des douze derniers mois est passée de 18% en 2016 à 23% en 2019. La part de ceux qui affirment ne pas avoir été en situation de non-recours est restée stable entre 2016 (44%) et 2019 (45%). Enfin, la part de ceux qui déclarent ne pas savoir s'ils ont été ou non en situation de non-recours est passée de 38% en 2016 à 32% en 2019.

Les jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents et les jeunes qui sont en situation de précarité professionnelle affirment plus souvent avoir été en situation de non-recours au cours de l'année qui précède. Ainsi, 31% des jeunes en emploi précaire et 28% de s jeunes demandeurs d'emploi déclarent avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois contre 20 % des jeunes en emploi durable. De plus, 29% des étudiants qui habitent dans un logement autonome affirment avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois contre 16% des étudiants qui habitent chez leurs parents. Le processus de passage à l'âge adulte implique de nouvelles démarches administratives qui augmentent la probabilité pour les jeunes de rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives. De ce point de vue, la prise de conscience des situations de non-recours vécues augmente au

fil de l'avancée en âge et à mesure des difficultés administratives rencontrées par les individus (Vial, 2019).

Selon les données du Baromètre Djepva publié en 2019, les raisons du non-recours du point de vue de l'ensemble des jeunes de 18 à 30 ans sont le manque d'information sur les aides et les personnes à qui s'adresser (32%), le découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre (14%), l'absence de proposition de l'aide (13%), le fait que la demande n'ait pas abouti (11%), la volonté de se débrouiller tout seul (9%), l'évitement des conséquences négatives comme la perte d'autres droits ou l'obligation de payer des impôts (7%), la crainte d'être perçu comme un assisté (7%), le fait de percevoir ses difficultés comme étant passagères (5%), une autre raison⁶⁰. La hiérarchie des raisons qui expliquent le non-recours n'est pas identique pour les jeunes qui affirment avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois. Parmi ces jeunes, 21% estiment que leur dernière situation de non-recours s'explique par un manque d'information sur les aides et les personnes à qui s'adresser.

L'édition 2019 du baromètre Djepva propose une analyse approfondie des raisons du non-recours qui s'appuie sur les typologies proposées dans le cadre d'une revue de littérature sur le non-recours des jeunes à l'aide publique (Vial, 2018). Ainsi, les jeunes qui déclarent avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois ont tendance à attribuer moins d'importance aux raisons du non-recours relevant de la non-connaissance (21%)⁶¹ et plus d'importance aux raisons du non-recours relevant de la non-demande (30%)⁶². Ils estiment plus souvent que le non-recours est « choisi » (25% contre 21% en moyenne pour

⁶⁰ Question : « Pour quelle raison principale pensez-vous que certaines personnes ne bénéficient pas des dispositifs, allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels elles peuvent prétendre ? ». Items de réponse : « Par manque d'information sur les aides, les personnes à qui s'adresser » ; « Par découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre » ; « Parce que l'aide n'a pas été proposée » ; « Parce que la demande d'aide n'a pas abouti » ; « Par volonté de se débrouiller tout seul » ; « Pour ne pas subir des conséquences négatives (perte d'autres droits, obligation de payer des impôts, ...) » ; « Par crainte d'être perçu comme un assisté » ; « Parce que les difficultés sont perçues comme passagères » ; « Pour une autre raison ».

⁶¹ « Par manque d'information sur les aides, les personnes à qui s'adresser ».

⁶² « Par volonté de se débrouiller tout seul » ; « Pour ne pas subir des conséquences négatives (perte d'autres droits, obligation de payer des impôts, ...) » ; « Par découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre ».

l'ensemble de jeunes 18 à 30 ans)⁶³ et moins souvent que le non-recours est « subi » (40% contre 53% en moyenne pour l'ensemble des jeunes de 18 à 30 ans)⁶⁴. Cette tendance est encore plus forte pour les jeunes les moins diplômés qui affirment avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois⁶⁵.

Le baromètre Djepva interroge également les jeunes de 18 à 30 ans sur les deux principaux domaines dans lesquels ils souhaiteraient être davantage aidés par les pouvoirs publics. Le baromètre compare les résultats obtenus pour les jeunes en 2019 avec ceux obtenus la même année sur l'ensemble de la population française dans le cadre de l'enquête Conditions de vie et aspirations du Credoc⁶⁶. Ainsi, 26% des jeunes de 18 à 30 ans souhaiteraient être informés sur leurs droits contre 14 % des personnes sur l'ensemble de la population française. Les jeunes de 18 à 30 ans traverseraient en effet un âge de la vie au cours duquel le besoin d'information serait particulièrement important⁶⁷. Être informé sur ses droits est la deuxième attente des jeunes vis-à-vis des pouvoirs publics derrière les aides pour payer son loyer, ses factures, ses courses alimentaires (36% contre 33% sur l'ensemble de la population française) et devant les aides pour trouver un emploi (25% contre 21%), pour accéder à un logement (23% contre 14%), pour payer des soins médicaux (18% contre 12%), pour payer des activités sportives, de loisirs ou culturelles (17% contre 9%), pour définir son orientation ou son projet

⁶³ « Par volonté de se débrouiller tout seul » ; « Pour ne pas subir les conséquences négatives (perte d'autres droits, obligation de payer des impôts, ...) » ; « Parce que les difficultés sont perçues comme passagères ».

⁶⁴ « Par manque d'information sur les aides, les personnes à qui s'adresser » ; « Par découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre » ; « Par crainte d'être perçu comme un assisté ».

⁶⁵ Question : « La dernière fois que c'est arrivé, pour quelle raison principale n'avez-vous pas bénéficié des dispositifs, allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels vous pouviez prétendre ? ». Items de réponse : « Par manque d'information sur les aides, les personnes à qui s'adresser » ; « Par découragement devant l'ampleur ou la complexité des démarches à suivre » ; « Parce que l'aide n'a pas été proposée » ; « Parce que la demande d'aide n'a pas abouti » ; « Par volonté de se débrouiller tout seul » ; « Pour ne pas subir des conséquences négatives (perte d'autres droits, obligation de payer des impôts, ...) » ; « Par crainte d'être perçu comme un assisté » ; « Parce que les difficultés sont perçues comme passagères » ; « Pour une autre raison ».

⁶⁶ Question : « Quels seraient les deux principaux domaines dans lesquels vous souhaiteriez que les pouvoirs publics vous aident davantage ? ». Items de réponse : « Payer votre loyer, vos factures, vos courses alimentaires » ; « Être informé(e) sur vos droits » ; « Trouver un emploi » ; « Accéder à un logement » ; « Payer des soins médicaux » ; « Payer des activités sportives, de loisirs ou culturelles » ; « Définir votre orientation ou votre projet professionnel » ; « Ne souhaite pas plus d'aide des pouvoirs publics » ; « Autre domaine ».

⁶⁷ Selon les auteurs du rapport, il est possible que la présence de questions sur les prestations sociales exactement avant celle sur les attentes à l'égard des pouvoirs publics dans le cadre du baromètre Djepva sur la jeunesse et non dans celui de l'Enquête conditions de vie et aspirations explique également une partie de cette différence importante observée entre les jeunes de 18 à 30 ans (26%) et l'ensemble de la population (14%) concernant le besoin d'être informé sur ses droits par les pouvoirs publics.

professionnel (12% contre 24%), pour un autre domaine (4% contre 35%)⁶⁸. Par ailleurs, 11% des jeunes de 18 à 30 ans ne souhaitent pas recevoir plus d'aide de la part des pouvoirs publics (contre 4% en moyenne).

Le baromètre DJEPVA s'intéresse également à la notoriété des prestations sociales et des dispositifs publics. De façon générale, les jeunes de 18 à 30 ans ont une moins bonne connaissance des prestations sociales par rapport à l'ensemble de la population française. Les jeunes de 18 à 30 ans qui connaissent le mieux les prestations sociales et les dispositifs publics sont les jeunes femmes, les jeunes diplômés, les jeunes âgés de 25 à 30 ans, les jeunes au chômage et les jeunes en difficulté financière. Les principaux facteurs qui agissent sur la notoriété des prestations sociales et des dispositifs sont les critères d'éligibilité, la perception des besoins, la socialisation aux démarches administratives, et les modes de vie. Avoir entendu parler d'une prestation sociale ou d'un dispositif public n'est toutefois pas synonyme d'une bonne connaissance ni d'une bonne compréhension des prestations sociales et des dispositifs publics. Les auteurs rappellent ainsi que « la notoriété n'est qu'un premier pas vers l'accès [et] que, en règle générale, elle n'est pas synonyme de compréhension ou de recours aux dispositifs. Une part non négligeable de la population ignore en effet quels sont les publics cibles des dispositifs » (Baillet *et al.*, 2019, pp. 34-35).

Le manque d'information sur l'offre sociale est indéniable. Les attentes des jeunes pour être mieux informés sur leurs droits sont particulièrement fortes. Il convient néanmoins de questionner ce que signifie concrètement « être informé » ou « ne pas être informé » sur ses droits, « connaître » ou « ne pas connaître » une offre sociale. Dans cette perspective, la sous-partie suivante propose un état des lieux des travaux scientifiques sur les pratiques informationnelles des jeunes lorsqu'ils recherchent de l'information sur l'emploi et la formation.

⁶⁸ Cette question sur les attentes vis-à-vis des pouvoirs est initialement pensée pour être posée aux jeunes de 18 à 30 ans. Il est donc logique que les personnes de plus de 30 ans ne trouvent pas nécessairement de réponse appropriée parmi les items proposés.

1.2 Les pratiques informationnelles des jeunes dans la recherche d'emploi ou de formation

Nicole Gallant, Eddy Supeno, et Stéphanie Atkin proposent une revue de littérature sur « les pratiques informationnelles dans l'intégration professionnelle des jeunes adultes et des migrants » (Gallant *et al.*, 2016). Ce travail rassemble une pluralité de recherche en sciences de l'information et des communications, en sociologie des usages, en sociologie de la jeunesse, en sociologie de l'éducation, et en sociologie des parcours de vie. La notion de non-concernement est construite à partir de plusieurs notions théoriques présentées dans la revue de littérature et définies ci-dessous (« approche subjective ou sociale de l'information » ; « sources informationnelles » ; « horizon informationnel »).

Ce travail de revue de littérature s'inscrit dans la perspective d'une « approche subjective ou sociale de l'information ». Cette approche tient compte du caractère socialement construit de l'information. Elle envisage la recherche d'information comme une activité socialement située dans des contextes donnés (Sonnenwald, Wildemuth, 2001). « Chez les tenants de cette approche subjective ou sociale, l'information est vue comme un signe qui dépend de l'interprétation qui en est faite (Capuro, Hjørland, 2003). [...] Lorsqu'une information est transmise aux citoyens (par exemple les jeunes adultes ou les nouveaux arrivants), ils ne la traitent et retiennent que si elle leur paraît avoir un sens. [...] C'est en grande partie le contexte auquel fait face une personne qui déterminera l'information qu'elle juge pertinente dans une situation précise (Jeanneret, 2004 ; Supeno, Mongeau, 2015). Par exemple, le fait d'être en recherche d'emploi peut attiser l'attention de l'individu pour des informations qu'il ne remarquerait pas autrement [...] La dimension subjective de l'information permet de rendre compte de l'importance, de la crédibilité et de la légitimité qu'une personne attribue à l'information qu'elle donne ou qu'elle reçoit. Cela a une implication importante : face à une situation à résoudre, elle va rechercher les sources d'information qu'elle juge pertinentes et légitimes en fonction de son analyse de ladite situation [...]. La légitimité d'une source et la confiance que l'individu lui accorde sont des facteurs importants dans son choix (délibéré ou non) de tenir compte d'une information ou non (Gallant *et al.*, 2016, pp.10-13).

Cette revue de littérature établit une typologie des « sources informationnelles » mobilisées par les individus lorsqu'ils recherchent de l'information sur l'emploi ou sur la formation. Ces

sources informationnelles peuvent être « formelles/institutionnelles » ou « informelles/non-institutionnelles ». Elles peuvent être « relationnelles/humaines » ou « non-relationnelles/non-humaines ». « Les sources informationnelles sont souvent réparties en deux grandes catégories : d'un côté, les sources "formelles" ou "institutionnelles" et, de l'autre, les sources "informelles" ou "non-institutionnelles". [...] Les liens qui se créent avec les sources formelles ou institutionnelles sont généralement "verticaux", c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans un certain rapport de pouvoir entre les individus et les institutions. [...] Les liens avec les sources informelles sont plutôt "horizontaux", c'est-à-dire qu'ils lient les individus entre eux sur une base relativement égalitaire [...] Une autre façon de cerner la nature de la relation dans laquelle s'inscrit la transmission de l'information consiste à distinguer les sources selon qu'elles soient relationnelles ou non. Les sources d'information relationnelles renvoient aux sources humaines (intervenants, famille, amis, etc.) et les sources non relationnelles renvoient à celles non humaines (journaux, télévision, internet, etc.) (Rulke, Zaheer, Anderson, 2000) » (Gallant *et al.*, 2016, pp.15-16).

Cette revue de littérature propose de distinguer trois niveaux d'analyse dans l'appréhension des informations utilisées par un individu : « le paysage de l'information objective existante » pour tous les individus ; « le paysage de l'information objective existante » tel qu'il est perçu par chaque individu ; « l'horizon informationnel qui renvoie à l'ensemble des sources d'information qu'une personne considère comme pertinentes lorsqu'elles recherchent de l'information ». Ces trois niveaux d'analyse peuvent aussi être envisagés comme des paliers successifs dans le concernement vis-à-vis d'une information. « Les sources d'information existent bien sûr objectivement indépendamment du fait qu'elles soient utilisées ou non. [...] Elles font donc partie d'un vaste paysage de l'information objective existante : c'est le premier niveau de notre analyse. Tout individu (consciemment en quête d'information ou non) peut se mouvoir dans ce paysage, mais ses dispositions personnelles et sa situation sociale font en sorte qu'il n'en aperçoit forcément qu'une partie. Il s'agit là d'un second niveau, intermédiaire entre les dimensions objectives et subjectives de l'information évoquées plus haut et qui contient par définition moins d'information que le premier niveau. [...] Ce paysage personnel de sources d'information qui sont accessibles ou visibles pour un individu donné varie selon ses ressources disponibles (économiques, culturelles, cognitives, etc.) et selon ses situations et contextes sociaux. Or, dans ce paysage des sources dont il connaît l'existence, l'individu

choisit de retenir certaines informations plutôt que d'autres. En effet, comme nous l'avons vu, aussi bien l'importance relative qu'il accorde aux informations objectives qu'il perçoit que le rapport qu'il maintient avec la source influencent le fait qu'il choisit d'y avoir recours ou non. Il s'agit là d'un troisième niveau, que la littérature académique aborde sous le vocable d'horizon informationnel. L'horizon informationnel renvoie à l'ensemble des sources d'information qu'une personne considère comme étant pertinentes lorsqu'elle recherche de l'information (Sonnenwald, Wildemuth, 2001). Il est composé des sources dont la personne est consciente et dont elle a retiré des expériences positives au long des années » (Savolainen, Kari, 2004) (Gallant *et al.*, 2016, pp.19-20).

Dans la perspective d'une approche subjective ou sociale de l'information, les auteurs de cette revue de littérature appellent à tenir compte des situations biographiques et sociales des individus pour mieux comprendre les pratiques informationnelles. « Il est donc important de considérer toutes les sources d'information existantes, c'est-à-dire l'ensemble du paysage et de l'horizon informationnel des jeunes en matière d'insertion professionnelle et voir comment elles sont appréhendées et utilisées par ceux-ci. Plus précisément, il est nécessaire de tenir compte de l'articulation entre contexte biographique, horizon informationnel et pratiques informationnelles. Autrement dit, c'est en tenant compte de ce qui se passe dans la vie du jeune à tel moment que l'on peut contextualiser les pratiques (les sources qu'il considère les plus pertinentes et sa façon de les mobiliser) » (Gallant *et al.*, 2016, p.38). « Il est alors possible de concevoir les trajectoires composant le parcours de vie comme éléments participant à l'horizon informationnel, ce dernier venant structurer l'accessibilité, le type, voire la légitimité des informations recherchées » (Supeno, Mongeau, 2015, p.118).

La littérature scientifique montre que les jeunes ont tendance à privilégier les sources informelles et relationnelles, en particulier lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés et/ou en situation de précarité (Julien, 1999 ; Pronovost, 2016). « Les personnes/groupes socialement désavantagés se méfient des outsiders (ceux qui, comme les services gouvernementaux, ne comprennent pas leur réalité sociale) et privilégient ainsi les insiders pour rechercher de l'information. [...] Les jeunes moins favorisés ont un horizon informationnel plus limité et entretiennent un rapport plus mitigé avec les sources d'information institutionnelles. En fait, ils se situent dans une tendance large qui consiste à privilégier l'information de type

expérientielle et à se méfier des sources officielles, étatiques, et ce, dans de nombreux domaines. Leur horizon informationnel, à savoir l'ensemble des sources qu'ils considèrent comme étant pertinentes ou légitimes, est centré autour de leur réseau de sociabilité (Pronovost 2016). [...] Cet enjeu de proximité est souvent soulevé dans les recherches : les proches (famille, amis, conjoint) et parfois les personnes professionnelles (enseignants, intervenants, *etc.*) constituent les premières sources d'information que sollicitent les jeunes adultes lorsqu'ils doivent chercher de l'information (Supeno et Mongeau 2015) (Gallant *et al.*, 2016, pp. 13 ; 37 ; 39).

Ces données peuvent être complétées par les travaux sociologiques de Claire Bidart qui confirment l'importance des réseaux personnels tout au long du processus de passage à l'âge adulte (Bidart, 2008). Une enquête qualitative longitudinale pendant près de dix ans permet d'identifier les « autres significatifs » les plus influents dans les parcours de vie des individus. Une analyse approfondie permet de comprendre les raisons et les modalités des influences exercées par les autres significatifs. De façon générale, les « autres significatifs » les plus influents du point de vue des jeunes sont en premier lieu les parents, en second lieu les partenaires amoureux, et en troisième lieu les frères et sœurs. Si les copains prennent une place dominante dans les réseaux personnels, leur influence réelle est jugée moins importante. Cela n'empêche pas qu'un ami particulier ou qu'une autre personne extérieure à ce premier cercle puisse avoir une influence forte du point de vue des individus. Les relations perçues comme étant les plus influentes sur les parcours de vie des jeunes sont généralement les relations les plus fortes et les plus anciennes, ce qui explique la très forte présence de l'entourage familial. Du point de vue des individus, l'influence plus importante de certains « autres significatifs » s'explique d'abord par différentes qualités relationnelles (affection réciproque, confiance mutuelle, connaissance mutuelle, proximité de situation ou différence de situation, éthique, objectivité, maturité, *etc.*). La dimension affective du lien avec ces autres significatifs prime donc sur leurs compétences spécifiques.

Claire Bidart résume ainsi les résultats principaux de cette recherche. « L'étude des modalités de circulation de l'influence confirme également le lien qui se tisse entre sociabilité et socialisation : le réseau social d'un individu et la configuration relationnelle qu'il dessine contribuent à l'orientation de sa trajectoire en formant un système de référence composite

au regard duquel il se situe et sous le regard duquel il évolue. Les parents, amis, cousins, camarades sont autant d'exemples à considérer, voire à suivre ou à éviter. Ceux qui, en outre, "ont l'oreille" du jeune et peuvent contribuer à orienter ses décisions sont surtout les liens forts, anciens, pour beaucoup parentaux, caractérisés par l'engagement affectif et les qualités humaines. La reconnaissance d'une influence se fonde davantage sur la bienveillance que sur la compétence. Les parents et le conjoint sont davantage cités pour des interventions avérées, alors que les amis sont plus présents dans le scénario d'une demande de conseil "au cas où"» (Bidart, 2008, pp.578-579).

Ces résultats scientifiques éclairent la reconfiguration des réseaux personnels tout au long du processus de passage à l'âge adulte. Ils concernent l'ensemble des jeunes, sans déclinaison spécifique selon le niveau de diplôme, le milieu social d'origine, la situation socioprofessionnelle des individus. Or, les personnes interrogées dans le cadre de cette recherche sur le non-recours aux institutions d'insertion sont des jeunes peu ou pas diplômés majoritairement issus des milieux populaires qui sont dans des situations sociales et familiales précaires, ce qui modifie nécessairement la structure de leurs réseaux personnels. Ainsi, certaines personnes ne sont plus en relation avec leurs parents, ne peuvent pas compter sur le soutien de leur entourage, se retrouvent en situation d'isolement relationnel. Dans certains cas, ces personnes peuvent néanmoins s'appuyer sur le soutien affectif et matériel d'autres « autres significatifs » (Muniglia, Rothé, 2013).

Il est désormais possible de mobiliser ces différents travaux pour analyser les pratiques informationnelles des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours aux institutions d'insertion.

2. Une prise de connaissance partielle de l'offre sociale des Missions Locales

Cette deuxième partie présente le processus par lequel les jeunes rencontrés en France estiment avoir pris connaissance des Missions Locales. L'analyse qualitative confirme la prévalence des sources personnelles sur les sources institutionnelles dans l'horizon informationnel des jeunes en situation de non-recours. Plus de 6 jeunes sur 10 affirment avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais d'un ou plusieurs autres significatifs présents dans leur entourage familial (3/10) et/ou dans leur entourage amical (3/10). Moins de 4 jeunes sur 10 déclarent avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais d'un professionnel (2/10), par le biais de Pôle Emploi (1/10), et par le biais d'un établissement scolaire (1/10).

Une première sous-partie éclaire l'importance mais aussi la diversité des rôles joués par les autres significatifs présents dans l'entourage familial et amical des individus (Bidart, 2008 ; Muniglia, Rothé, 2013). Les grands frères, grandes sœurs, oncles, tantes, cousins, cousines, semblent jouer un rôle plus important que les parents pour informer et conseiller les jeunes dans leurs démarches, tandis que le rôle joué par les amis et les connaissances semble moins prescriptif et plus ambivalent. Une deuxième sous-partie éclaire également la diversité des situations au cours desquelles les individus déclarent avoir pris connaissance des Missions Locales par le biais d'une source institutionnelle. On remarque en particulier les rares situations dans lesquelles les individus affirment avoir été informés de l'existence des Missions Locales au cours de leur scolarité. Ce constat d'une absence d'information sur les institutions d'insertion au cours de la scolarité semble plus problématique pour certaines personnes en situation de décrochage scolaire qui estiment avoir quitté le système scolaire « comme si de rien n'était ». Au-delà de ces éléments, l'analyse du discours des individus permet également de remarquer le caractère vague et limité des informations qui circulent sur l'offre sociale des Missions Locales, y compris lorsqu'elles sont véhiculées par des sources institutionnelles.

La prévalence des sources personnelles sur les sources institutionnelles dans la prise de connaissance des Missions Locales est corroborée par plusieurs enquêtes quantitatives dans lesquelles on retrouve les mêmes ordres de grandeur. Selon l'enquête de satisfaction réalisée

chaque année par l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), 58% des jeunes usagers des Missions Locales affirment avoir connu cette institution par la famille ou les amis, 21% par Pôle Emploi, 8% par le collège ou le lycée, 6% par un éducateur ou un travailleur social, 2% dans la rue, 2% par les réseaux sociaux numériques, 2% par une association, 1% par la presse, la radio, la télévision⁶⁹. Selon une enquête quantitative à laquelle nous avons contribué, les résultats statistiques seraient semblables pour les jeunes peu ou pas diplômés qui s'inscrivent pour la première fois en Mission Locale après un temps en situation de non-recours⁷⁰. Ainsi, 33% des jeunes se trouvant dans cette situation ont connu l'institution par les amis, 23% par la famille, 20% par Pôle Emploi, 13% par l'école ou le conseiller d'orientation. De plus, 58% des personnes interrogées indiquent s'être inscrites à la Mission Locale parce qu'on leur a conseillé cette démarche et 35% affirment que cette inscription est de leur propre initiative. En parallèle, 28% des personnes interrogées déclarent avoir un peu ou beaucoup hésité à s'inscrire en Mission Locale. La durée de cette hésitation avant l'inscription en Mission Locale oscille entre une à deux semaines (38%), environ un mois (31%), deux à trois mois (11%), environ six mois (8%), et plus de six mois (12%). Les raisons principales de cette hésitation sont les suivantes : « je ne connaissais pas la Mission Locale » (25%), « je n'en voyais pas l'intérêt » (19%), « je ne pensais pas avoir le droit d'en bénéficier » (16%), « j'avais une mauvaise image de la Mission Locale » (11%), « j'avais d'autres solutions » (8%). A noter que 69% des personnes interrogées estiment de ne pas avoir été assez informées pendant leur scolarité des formations et des orientations possibles pour elles. Entre la sortie du système scolaire et l'inscription en Mission Locale, 46% des personnes interrogées déclarent n'avoir reçu aucune proposition d'aide. Or, 77% des personnes à qui aucune proposition d'aide n'a été proposée auraient souhaité en recevoir. De plus, 62% des propositions d'aide reçues entre la sortie du système scolaire et l'inscription en Mission Locale proviennent du réseau personnel des individus.

⁶⁹ Chaque année, l'UNML réalise une enquête de satisfaction auprès des usagers des Missions Locales sous la forme d'un questionnaire anonyme auto-administré en ligne par les jeunes volontaires pour répondre à cette enquête. En 2019, 20 000 jeunes qui résident dans l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins ont répondu à cette enquête. Leurs caractéristiques sociodémographiques sont très proches de celles des personnes accompagnées par les Missions Locales au niveau de l'âge, du sexe, et du niveau de diplôme.

⁷⁰ Les résultats de cette enquête quantitative à laquelle nous avons contribué sont à prendre avec beaucoup de précaution en raison de la taille de l'échantillon (n=265), du territoire d'enquête (quelques Missions Locales dans une seule région), de la présence dans l'échantillon de personnes diplômées du supérieur (n=26), et de la présence dans l'échantillon de personnes ayant déjà fréquenté une autre Mission Locale (n=62).

2.1 Les sources personnelles au premier plan dans l'information sur les Missions Locales

Les principales sources d'information qui permettent aux jeunes de prendre connaissance de l'existence des Missions Locales font partie de leurs entourages familiaux et amicaux. Plus de 6 jeunes sur 10 affirment avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais d'un ou plusieurs autres significatifs présents dans leur entourage familial (3/10) et/ou dans leur entourage amical (3/10). Les grands frères, grandes sœurs, oncles, tantes, cousins, cousines, semblent jouer un rôle plus important que les parents pour informer et conseiller les jeunes. Ce constat s'explique en partie par la fragilité des situations familiales des personnes rencontrées (relations conflictuelles avec les parents, absence de relation avec un ou deux parents, etc.). Le rôle des amis et des connaissances pour informer et conseiller les jeunes est également important mais plus ambivalent dans la mesure où leurs discours peuvent véhiculer des informations et des représentations plus négatives sur les Missions Locales.

Le rôle important des grands-frères et grandes-sœurs

Dans l'entourage familial, ces autres significatifs se retrouvent d'abord parmi les grands-frères et grandes-sœurs, et les belles-sœurs et beaux-frères affiliés. Les « aînés » ont une expérience récente - et parfois toujours en cours - de l'insertion socioprofessionnelle. Ils sont devenus adultes ou sont plus avancés dans le processus de passage à l'âge adulte. Le partage de cette expérience de vie dans un contexte de filiation donne du crédit et de la légitimité à la parole des « aînés ». Ils représentent des figures identitaires auxquelles les jeunes se réfèrent et constituent des interlocuteurs privilégiés avec lesquels ils peuvent échanger. Ils ne sont pas dans les mêmes positions ni dans les mêmes relations que les parents vis-à-vis des individus. Ils peuvent se permettre de donner des conseils directifs qui ne sont pas nécessairement perçus par les jeunes comme des injonctions ou des leçons. Ils informent, suggèrent, conseillent, encouragent, incitent les jeunes à revenir vers les institutions d'insertion. Ceux qui sont passés par la Mission Locale peuvent s'appuyer sur leurs parcours pour présenter de façon concrète les différents services de l'institution.

Jeanne passe toute son enfance et son adolescence en Guadeloupe. Après une orientation par défaut en Bac Technologique, elle obtient son diplôme et décide de suspendre ses études. Elle entre alors en conflit ouvert avec sa mère et part vivre chez son oncle. Elle ne connaît pas l'existence des Missions Locales. Elle ne cherche pas de travail et ne souhaite pas reprendre une formation. Deux ans plus tard, elle fait l'expérience d'une forme de déclic. Elle décide de quitter la Guadeloupe pour tenter sa chance à Paris. Elle est hébergée de façon temporaire dans l'appartement de son frère et de sa belle-sœur. Elle espère trouver un emploi alimentaire pour ne plus dépendre de son frère et pouvoir accéder à un logement autonome. Elle envisage également la possibilité de reprendre une formation professionnelle à plus long-terme. C'est en discutant avec sa belle-sœur qu'elle apprend l'existence des Missions Locales. Elle décide de s'y rendre pour pouvoir être aidée dans ses démarches.

« Je ne connaissais pas l'existence des missions locales en fait. [...] C'est ma belle-sœur qui travaillait au Mac Do, elle m'a dit t'as 22 ans tu peux aller voir la Mission Locale pour qu'ils t'aident. Quand elle m'en a parlé j'y suis allée tout de suite » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

Après une orientation subie en Bac Pro Conseil-Vente, Hugo parvient à obtenir son diplôme. Il décide d'arrêter ses études et ne veut plus entendre parler de formation. Il se résigne à l'idée d'occuper un emploi qui ne l'intéresse pas dans un milieu professionnel qu'il n'a pas choisi. Grâce à l'obtention de son Bac Pro, il pense pouvoir trouver rapidement un emploi via internet. Il ne connaît pas l'existence des Missions Locales. Six mois plus tard, son grand-frère lui apprend l'existence des Missions Locales et lui raconte son parcours positif au sein de l'institution. Il incite fortement Hugo à s'inscrire en Mission Locale pour structurer et accélérer ses recherches d'emploi. Une fois devenu majeur, Hugo suit les conseils de son grand-frère et se rend à la Mission Locale dans l'optique de trouver un emploi. Il estime qu'il serait allé à la Mission Locale quelques mois auparavant s'il avait connu l'institution.

« C'est mon frère, il est venu à la Mission Locale aussi et il a trouvé du travail grâce à ça et il m'a proposé d'y aller, vu qu'il a vu que je trouvais pas du travail par moi-même [...] Il m'a dit "quand t'as dix-huit ans, tu vas à la Mission Locale. [...] ils t'aident à faire ton CV, ta lettre de motivation, et ils cherchent avec toi sur internet pour trouver du travail, il y a des ateliers, tout

ça, qui t'aident'' [...] Il m'a donné envie d'y aller quoi ! [...] Je pense que j'y serais allé oui, après avoir fait quelques recherches, vu que j'ai pas trouvé, je pense que j'y serais allé avant oui » (Hugo, 18 ans, Bac Professionnel, sans emploi).

Après l'obtention d'un premier CAP en carrosserie-peinture, Luis commence un deuxième CAP en peinture-bâtiment. L'attitude de son patron change radicalement lorsqu'il apprend que Luis habite un quartier qui a mauvaise réputation. Trois jours avant la fin de la période d'essai, son contrat d'apprentissage est rompu sans explication. Luis se sent victime de discrimination et exprime un fort sentiment d'injustice. Il décide d'abandonner son CAP et n'a plus envie de chercher du travail. Il ne connaît pas l'existence des Missions Locales. Il reste sans emploi pendant près d'un an. Peu de temps après la rupture de son contrat d'apprentissage, Luis doit faire face au décès inattendu de son grand-père qui était pour lui une figure paternelle. Dans la même période, sa copine le quitte après une relation de plus de quatre ans. Il apprend finalement l'existence des Missions Locales par le biais de son grand-frère et de ses connaissances dans le quartier. On lui suggère alors de tenter sa chance en Mission Locale pour trouver des petits boulots et pour bénéficier d'une aide financière mensuelle. Il réalise cette première démarche d'inscription dans une institution d'insertion sans réelle conviction. C'est une façon pour lui de donner le change à son entourage.

« C'est mon frère, c'est mes collègues qui m'ont dit de passer là, que ça coûtait rien d'aller voir à la Mission Locale. [...] J'avais pas vraiment d'idée, j'y allais parce qu'on m'a conseillé d'aller là pour reprendre petit à petit du travail. [...] On m'avait dit qu'ils pouvaient t'aider un peu à trouver des petits travaux, 1 semaine ou 2 semaines, que c'était toujours mieux que rien quoi [...]. Ils m'ont dit "si t'as pas de chômage ben essaie au moins d'aller à la Mission Locale, tu pourras au moins avoir peut-être 100€ par mois. [...] La première fois j'y suis allé en me disant "ouais c'est un truc de merde ça servira à rien". [...] C'était histoire de dire que j'y suis allé, c'était une excuse pour dire j'ai fait ça moi » (Luis, 20 ans, CAP, sans emploi).

L'entourage familial élargi plus important que les parents

Les autres significatifs qui informent les jeunes de l'existence des Missions Locales peuvent également faire partie de leur entourage familial élargi (tantes, oncles, cousins, cousines, etc.).

A la suite de nombreux problèmes familiaux et de plusieurs hospitalisations suite à des tentatives de suicide, Olivia arrête ses études à l'âge de 16 ans, en première année de BEP Sanitaire et Social. Elle se retrouve en situation d'isolement presque total pendant près de trois ans. Elle habite alors chez son père et reste la plupart du temps enfermée dans sa chambre. Elle échange de temps en temps par téléphone avec ses tantes et ses cousines. Au fil du temps, Olivia ne parvient plus du tout à sortir de chez elle et parle de moins en moins. A 19 ans, elle apprend finalement l'existence des Missions Locales par le biais de sa cousine qui passe l'information à sa mère. Quelques semaines plus tard, elle décide de se rendre à la Mission Locale avec beaucoup d'appréhensions et sans idée précise sur ce que propose l'institution. Elle souhaite avant tout sortir de son isolement. Elle est rassurée d'être inscrite quelque part. Elle espère ensuite reprendre une formation et accéder à un logement pour se sentir chez elle.

Le cas de figure dans lequel un parent informe son enfant de l'existence des Missions Locales ne concerne que quelques personnes. Les parents ne sont pas identifiés par les jeunes comme des sources d'information qui leur permettent de prendre connaissance de l'existence des Missions Locales. Il arrive néanmoins que les parents incitent leurs enfants à se rendre à Pôle Emploi. Il est effectivement plus probable que les parents connaissent Pôle Emploi plutôt que les Missions Locales, en raison du taux de notoriété plus élevé de Pôle Emploi, et dans la mesure où ils peuvent être ou avoir été inscrits à Pôle Emploi. Au-delà de ces premiers éléments, il convient de rappeler la fragilité des situations familiales des personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche. Les familles monoparentales sont nombreuses et certains jeunes ne sont plus en relation avec leurs parents. La conflictualité des relations parents-enfants entrave les échanges d'information entre les deux parties. Ce contexte explique en partie l'importance du rôle joué par d'autres figures identitaires présentes dans l'entourage des individus.

Olivia apprend l'existence de la Mission Locale lorsque sa mère reprend contact avec elle, sachant que c'est bien sa cousine qui informe sa mère de l'existence de l'institution. C'est pourquoi, de son point de vue, c'est grâce à sa cousine qu'elle découvre l'existence des Missions Locales. Victor entend parler d'une permanence de la Mission Locale par le biais de

ses parents lorsqu'il se retrouve en situation de décrochage scolaire pour la deuxième année consécutive. Devant l'insistance de ses parents, il accepte de s'inscrire une première fois à la Mission Locale pour « faire genre » et « retarder l'échéance ». Il espère ainsi atténuer les tensions pour pouvoir continuer à profiter de ses loisirs.

« Je crois que c'était parce qu'il y avait une permanence et ça devait être mes parents qui ont dû m'en parler. [...] Les premières fois où j'y suis allé j'étais vraiment en mode j'en ai rien à foutre quoi ! [...] C'était juste pour mes parents, pour leur faire croire, pour faire genre quoi, pour retarder l'échéance on va dire ! [...] Il faut bien faire quelques concessions pour qu'on nous laisse tranquilles » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

Flavien apprend l'existence des Missions Locales par le biais de sa mère qui a la particularité d'être assistante sociale. *« C'est ma mère ! Vu qu'elle travaille dans le social elle est vachement au courant de tout ça quoi ! Les Missions Locales, les aides qu'on peut avoir, tout ça... »* (Flavien, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Le rôle ambivalent de l'entourage amical

Les amis, et dans une moindre mesure les connaissances, jouent également un rôle important pour informer les jeunes sur l'existence des missions locales. A l'image des grands-frères et des grandes-sœurs, ils partagent avec les jeunes l'expérience de l'insertion socioprofessionnelle et peuvent incarner des modèles à suivre dans le processus de passage à l'âge adulte. Ils apportent également des informations sur la base de leurs expériences vécues, avec la particularité d'évoquer davantage l'existence des aides financières et des formations financées. Ils jouent un rôle plus ambivalent que les autres sources d'information dans la mesure où leurs expériences et leurs représentations négatives peuvent dissuader les jeunes de recourir aux institutions d'insertion.

Après une orientation choisie en Bac Pro Commerce, Romain décide de quitter le système scolaire en cours de première année. Il est déçu de ne recevoir aucune information de la part de son établissement scolaire et décide de se débrouiller par ses propres moyens. Romain habite dans un logement social avec sa mère qui est allocataire du RSA. Son objectif premier

est de trouver un travail alimentaire pour être indépendant financièrement et pour ne plus peser sur le budget familial. Quelques mois après avoir quitté le système scolaire, il obtient un premier contrat d'un mois en restauration rapide puis un deuxième contrat d'un mois dans une entreprise de livraison. Il est toutefois contraint de démissionner du jour au lendemain lorsque sa mère décide de déménager dans un autre département suite à une rupture conjugale très difficile. Une fois installé dans ce nouveau territoire de vie, Romain reprend ses recherches en autonomie. Il reste sans emploi pendant six mois et commence à se décourager. Lors d'une conversation téléphonique, un ami lui conseille de s'inscrire en Mission Locale, une institution dont il avait déjà entendu parler. Cet ami raconte son expérience positive des Missions Locales avec lesquelles il a repris une formation financée après avoir été en situation de décrochage scolaire. Romain s'identifie au parcours de cet ami en qui il a confiance mais il hésite quelques semaines avant de franchir le pas. Il appréhende les commentaires négatifs qu'il pourrait recevoir de la part des professionnels. Il s'inscrit finalement en Mission Locale avec l'objectif premier de trouver un emploi et la perspective éventuelle de reprendre une formation courte dans l'animation. Il estime rétrospectivement qu'il serait allé plus tôt en Mission Locale s'il avait mieux connu l'institution.

« C'est un pote à moi qui m'a dit, il m'a dit d'aller voir là-bas et que peut-être je trouverais un truc et j'y suis allé. [...]. Il m'a dit que comme moi, lui, à un moment, il avait arrêté les cours et tout ça, et il avait réussi à trouver une formation avec la Mission Locale [...]. Il m'a dit "vas-y", il avait une bonne expérience de là-bas donc je me suis dit "faut que j'essaye quoi" » (Romain, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Bilal apprend également l'existence des Missions Locales par le biais de son entourage amical. Plusieurs membres de son groupe d'amis fréquentent les Missions Locales pour bénéficier tous les mois d'une aide financière de 100 euros dans le cadre du CIVIS⁷¹. C'est dans ce contexte qu'il entend parler pour la première fois des Missions Locales. A cette époque, Bilal n'est pas disposé à entrer dans ce genre de relation avec une institution. De son point de vue,

⁷¹ Avant sa disparition progressive liée à la généralisation de la Garantie jeunes, le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) s'adressait à des jeunes de 16 ans à 25 ans révolus qui rencontraient des difficultés particulières d'insertion socioprofessionnelle. Il consistait en un accompagnement renforcé qui pouvait être assorti d'une allocation mensuelle dont les sommes ne pouvaient dépasser 1 800 euros au total sur l'année, soit 150 euros par mois en moyenne.

le fait de demander de l'argent, que ce soit à une institution ou à un proche, est une situation honteuse. Il préfère se débrouiller par ses propres moyens, d'autant que la vente de cannabis et les vols lui permettent de gagner deux à trois fois plus d'argent par mois.

« En fait les missions locales chez nous on s'en servait plus pour avoir un peu d'argent en fait [...]. C'était une fois par mois, on nous donnait 100 euros. [...] Moi je l'ai jamais fait, j'ai jamais osé aller là-bas et demander de l'argent mais ouais j'avais des potes qui y allaient et puis tous les mois ils récupéraient leur 100 euros et puis voilà ! (rires) [...] Je me faisais le double, même le triple quoi, ça me servait à rien. [...] Et demander de l'argent, j'ai l'impression que c'est un signe de faiblesse. [...] C'est con à dire mais je préfère le voler que de demander en fait ! [...] Je suis honteux en fait quand je demande de l'argent » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Dans les milieux sociaux plus favorisés ou moins défavorisés, la prise de connaissance de l'existence des Missions Locales par l'entourage amical semble plus souvent s'accompagner de représentations négatives sur le type de public qui fréquente l'institution (« les cas sociaux » ; « les perdus » ; etc.). Au regard des normes sociales de référence, le recours à la Mission Locale peut représenter une forme de déclassement social (Peugny, 2009). Les individus disposent en parallèle de ressources alternatives qui leur permettent d'éviter l'étape ou de retarder l'échéance du recours aux institutions d'insertion.

Chloé quitte La Réunion pour poursuivre ses études supérieures en Métropole. Elle n'obtient pas la bourse étudiante mais peut compter sur le soutien financier de ses deux parents (professions intermédiaires). Elle commence une première année de licence en psychologie. Elle est rapidement déçue par le contenu des cours et s'interroge sur la suite à donner à son parcours. Chloé entend alors parler des Missions Locales par le biais d'une amie qui lui déconseille fortement de fréquenter l'institution. « Elle m'avait dit que c'était pour les cas sociaux. "ils vont pas t'aider, ils aident que ceux qui sont vraiment en difficulté" ». S'étant déjà vu refuser le droit à une bourse étudiante, Chloé est confortée dans son idée de « n'avoir droit à rien » et décide donc de ne pas s'inscrire en Mission Locale. L'année suivante, elle se réinscrit à l'Université pour garder son statut étudiant. Elle ne va plus en cours et se met à la recherche d'un emploi par ses propres moyens. Elle réalise quelques missions déclarées et non déclarées mais reste la plupart du temps sans emploi pendant un an. Elle continue d'être aidée

financièrement par ses parents qui s'inquiètent pour son avenir et lui conseillent de reprendre ses études ou de commencer une formation. Ses représentations négatives sur le public des Missions Locales évoluent lorsqu'elle fait la rencontre de nouvelles personnes qui fréquentent l'institution. Alors qu'elle emménage avec son compagnon, elle décide finalement de s'inscrire en Mission Locale dans l'optique de construire un projet de retour en formation.

On retrouve ce type de représentations négatives sur les Missions Locales dans le discours d'Alain qui interrompt sa scolarité en BTS Management des unités commerciales et préfère dans un premier temps ne pas avoir recours aux Missions Locales. *« La mission locale, je pensais que c'était pas pour moi mais pour les personnes perdues complètement. J'en avais entendu parler par mes anciens camarades de lycée. J'entendais pas des trucs très cool en termes de personnes que ça touchait »* (Alain, 25 ans, Bac Technologique, sans emploi).

2.2 Les sources institutionnelles au second plan dans l'information sur les Missions Locales

Les sources institutionnelles arrivent au second plan dans l'information des jeunes sur l'existence des Missions Locales. Moins de 4 jeunes sur 10 affirment avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais d'un professionnel (2/10), par le biais de Pôle Emploi (1/10), et par le biais d'un établissement scolaire (1/10). La crédibilité des éléments d'information et la légitimité des conseils donnés par les professionnels dépendent notamment de la qualité des relations construites avec les jeunes.

Le rôle relativement important des éducateurs spécialisés

Les professionnels de jeunesse, et plus spécifiquement les éducateurs spécialisés, peuvent jouer un rôle relativement important pour informer les jeunes sur l'existence des Missions Locales. C'est notamment le cas lorsque les jeunes sont suivis par la Protection de l'Enfance et/ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et/ou lorsqu'ils habitent un quartier prioritaire dans lequel des professionnels de jeunesse réalisent un travail « d'aller vers » à destination des jeunes (éducateurs spécialisés, correspondants jeunesse, conseillers de proximité, etc.). Bien souvent, le travail de ces professionnels consiste à informer mais aussi à convaincre les jeunes de l'intérêt d'engager ou de réengager des démarches avec les Missions

Locales. La crédibilité des éléments d'information et la légitimité des conseils donnés par les professionnels dépendent notamment de la qualité des relations construites avec les jeunes.

Après une orientation subie en CAP Chaudronnerie, Khalid se retrouve en situation de décrochage scolaire au cours de sa première année. Il passe plusieurs mois « dehors » avec ses amis à « *ne rien faire* », tout en continuant à dormir au domicile de sa mère dans un quartier prioritaire. Il prend connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais d'une association d'éducation spécialisée qui réalise un travail « d'aller vers » dans son quartier. Il connaît déjà les professionnels de cette association avec laquelle il a passé un week-end à Paris pour voir du catch. Il suit donc leurs conseils et s'inscrit une première fois à la Mission Locale sans hésitation particulière.

« Je crois que c'est l'[association d'éducation spécialisée] qui m'a parlé de la Mission Locale. [...] Non j'ai pas hésité. [...] Ils m'ont dit "ils aident les jeunes et tout" et je me suis dit "vas-y". [...] L'[association d'éducation spécialisée], je les connais depuis un bon moment. En fait j'avais fait une sortie avec eux, c'est là que je les ai connus. Ils nous organisaient des sorties, c'était une sortie à Paris, un weekend, voir du catch ! [...] Ils faisaient des tours de quartier, donc je les ai connus comme ça. Ils sont venus et ils ont dit "voilà on est une association, on aide les jeunes" et moi je me suis dit "je vais y faire un tour". [...] J'ai fait une sortie avec eux, et ouais des petits trucs, genre trouver un stage, pour des papiers aussi, pour ma carte d'identité, pour la préfecture, ils m'ont bien aidé pour les démarches administratives » (Khalid, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

A l'inverse, les jeunes qui n'entretiennent pas de bonnes relations avec les éducateurs spécialisés, les travailleurs sociaux de proximité, et plus largement avec les professionnels de jeunesse, peuvent ne pas être réceptifs aux éléments d'information et aux conseils donnés par ces professionnels. C'est le cas de Kylian qui est suivi par la Protection de l'Enfance et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Après une orientation subie en Bac Pro Maçonnerie, il se retrouve en situation de décrochage en cours de première année. Il passe lui aussi plus d'une année entière à « *rouiller* » avec ses amis dans le quartier prioritaire dans lequel il habite avec sa mère. A la différence de Khalid, son parcours est marqué par un début d'engagement dans une carrière « déviante » (vente de cannabis, vols, etc.) (Becker, 1985). C'est pendant

cette année qu'il entend parler de la Mission Locale pour la première fois par le biais des éducateurs qui le suivent. Mais Kylian n'a pas confiance en ses éducateurs qui ne lui « *apportent rien* » et qu'il continue de voir par obligation légale. Malgré les demandes de sa mère, il ne tient pas compte des conseils donnés par ses éducateurs. Ce sont finalement les relances de ses « *potes* », et plus particulièrement la pression des « *grands du quartier* », qui conduisent Kylian à s'inscrire une première fois en Mission Locale dans l'optique éventuelle de trouver un apprentissage en cuisine. On retrouve dans le discours de Kylian la crédibilité et la légitimité de la parole des « *ainés* » et des « *grands* », ces pairs plus âgés qui font valoir leur expérience de vie pour convaincre les jeunes de se rendre à la Mission Locale.

« Ils me taillaient, ils me disaient "ouais t'es un vieux niais, tu sers à rien, t'es un endormi, va à la mission locale, tu fais rien". C'est parce qu'ils savent que si t'y vas pas, tu fais rien, c'est pas bon. Tant mieux qu'ils poussent comme ça. [...] Le soir j'étais posé avec deux-trois potes, on parlait et un soir il m'a cher taillé et il voulait m'y amener et je lui ai dit "ouais c'est bon j'y vais demain" et il m'a dit "demain tu me ramènes un papier, si t'as pas de papier je viens avec toi !" Et j'y suis allé, je me suis dit "c'est bon j'ai que ça à faire, je fais rien, autant y aller" » (Kylian, 17 ans, sans diplôme, sans emploi).

Le rôle plus rare d'autres professionnels « tout public »

Il arrive que les jeunes prennent connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais d'autres professionnels « tout public », c'est-à-dire de professionnels qui ne sont pas spécialisés dans le champ des politiques publiques de jeunesse. Les deux personnes concernées par cette situation apprennent l'existence des Missions Locales plusieurs années après avoir quitté le système scolaire. La première habite chez ses parents dans une petite commune rurale dans laquelle la Mission Locale réalise une permanence mensuelle. La seconde habite avec sa compagne et sa fille dans une petite commune située à proximité d'un pôle urbain et dans laquelle la Mission Locale réalise une permanence hebdomadaire.

Après une orientation subie en BEP Vente, Jessica décide d'interrompre sa scolarité à la fin de sa première année de BEP. Passionnée par les animaux, elle a pour projet de devenir toiletteur canin, son premier vœu d'orientation. Ne connaissant aucune institution d'insertion, elle

finance une première formation par correspondance avec ses économies personnelles et le soutien financier de ses parents. Cette formation trouvée sur internet s'avère non-reconnue, ce qui l'oblige à financer une deuxième formation en présentiel. Elle obtient son certificat professionnel et lance son entreprise de toilettage à domicile. Au bout d'un an sans activité ou presque, sa mère lui conseille de se rendre à la permanence mensuelle d'une association de conseil en insertion dans la mairie de son village. En sortant d'un entretien très décevant avec cette association, Jessica croise une employée de mairie bien connue dans le village. Elle apprend alors l'existence des Missions Locales et la tenue d'une permanence mensuelle dans les locaux de la Mairie. Elle s'inscrit sans hésiter à la prochaine permanence de la Mission Locale dans l'espoir de trouver un emploi.

« La mission locale, je connaissais pas et je savais pas qu'elle venait ici le vendredi, j'étais pas au courant [...] Je le savais pas ça, j'avais 20 ans, je l'ai appris dans le couloir de la mairie grâce à madame X. [...] J'ai pas hésité, je me suis dit on va voir ce que ça donne hein. Vu que je connaissais pas, je suis allée voir et puis on verra bien comment ça se passe. [...] J'avais bon espoir, je me suis dit ils vont peut-être trouver un emploi pour moi, je vais peut-être m'en sortir » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

Faute de pouvoir trouver un apprentissage en mécanique automobile, Fabien est orienté vers un BEP Maçonnerie. Il rencontre des problèmes de santé professionnelle et ne parvient pas à obtenir son diplôme. Il se retrouve alors engagé dans une spirale précaire de plusieurs années pendant laquelle il alterne les missions en intérim, les emplois non déclarés, et les périodes de chômage. A chaque période de chômage, Fabien s'inscrit à Pôle Emploi. Il perçoit la plupart du temps des indemnités chômage dont les montants fluctuent. Il arrive néanmoins qu'il se retrouve sans indemnité. Il ne bénéficie pas d'un suivi spécifique de la part d'un conseiller et n'est pas réorienté vers les Missions Locales.

Pendant toute cette période, Fabien habite avec sa compagne et sa fille de deux ans dans un logement social d'une petite commune rurale. La compagne de Fabien est employée à temps partiel dans une cantine scolaire. Elle perçoit entre 200 et 400 euros par mois. Cette situation de précarité subie tient pendant plusieurs années, jusqu'à ce que Fabien traverse une période plus compliquée sur le plan professionnel. Il est de moins en moins appelé par les agences

d'intérim et ne reçoit toujours aucune proposition de la part de Pôle Emploi. Ses indemnités chômage sont épuisées. Fabien n'a plus assez d'argent pour financer ses déplacements liés à ses recherches d'emploi. Sa compagne âgée de 26 ans demande le RSA activité pour compléter les revenus de la famille. La famille dispose alors de 1000 euros par mois, un montant largement insuffisant pour financer l'ensemble des dépenses. Fabien est donc contraint de demander de l'aide à ses parents pour payer le loyer, les factures, la taxe d'habitation, la redevance télé, etc.

Trois mois plus tard, sans autre solution, il décide de se rendre au centre social de sa commune pour prendre rendez-vous avec une assistante sociale. A l'image de sa tante, il espère obtenir des bons alimentaires et des aides financières. Il aimerait également être aidé dans la gestion du budget familial mais appréhende le fait de se retrouver en dossier de surendettement comme son frère. C'est lors de cette première prise de rendez-vous qu'il apprend l'existence des Missions Locales et la tenue d'une permanence hebdomadaire dans les locaux du centre social. Le jour même de cette prise de rendez-vous, Fabien réalise un premier entretien avec une conseillère de la Mission Locale qui lui présente l'offre de l'institution (aides financières pour la vie quotidienne ; financement du permis de conduire ; formations professionnelles rémunérées). Il estime qu'il serait venu s'inscrire plus tôt en Mission Locale s'il avait connu cette institution, notamment pour financer son permis de conduire et pour se relancer dans un projet de formation professionnelle en mécanique, son premier vœu d'orientation.

« Voilà, je connaissais pas la Mission Locale, à part Pôle Emploi je connaissais rien en fait. [...] Jusqu'au moment où j'ai pris rendez-vous à l'assistante sociale, j'étais informé de rien du tout moi de mes droits en tant que jeune actif tout ça [...] Je voulais prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, et quand j'ai été prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, la Mission Locale elle est dans le même bâtiment mais juste au-dessus. [...] Ils m'ont dit "attendez, vous voulez voir l'assistante sociale pour ça, si vous voulez il y a la mission locale juste au-dessus". [...] Maintenant que je sais que ça existe, je vais essayer d'explorer cette piste [...]. Pour le permis on en a parlé comme ça en fait, justement je dois reprendre rendez-vous après le rendez-vous de l'assistante sociale et là on approfondira déjà le sujet des formations, et le sujet des aides financières, tout ça, voilà. [...] Pour le moment je me dis bah si j'avais su j'aurais fait plus tôt, j'y serais allé plus tôt. [...] Le permis, si on me l'avait financé, je l'aurais déjà en poche

je pense. [...] Et surtout aussi pendant mes périodes de chômage, j'aurais pu voir justement pour faire des formations en mécanique, comme moi je veux de base » (Fabien, 24 ans, Sans diplôme, sans emploi).

Dans ces deux situations, les personnes en situation de non-recours ne comprennent pas pourquoi elles n'ont pas été informées de l'existence des Missions Locales. Jessica suspecte une rétention d'information volontaire de la part des institutions publiques.

« Moi je connais pas alors que ça fait quinze ans que j'habite ici. [...] Pour moi, j'ai l'impression qu'ils veulent pas aider, alors ils en parlent pas. Ils veulent pas aider les gens alors ils se font pas connaître » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

Fabien regrette de ne pas avoir été « *informé* » ni « *sensibilisé* » par Pôle Emploi. Comme beaucoup de personnes de son entourage, il a l'impression d'être resté « *dans l'ignorance* ». La conseillère qui le rencontre estime qu'il est « *passé à la trappe* ».

« Voilà j'aurais aimé qu'on m'informe parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de jeunes dans l'ignorance. Bah justement moi par rapport à ma situation j'en parle avec des collègues, des amis d'enfance et tout, et même pas mal d'entre eux me disent "ah bah ça tiens tu vois je connaissais pas". [...] Je lui ai dit à la personne de la mission locale que j'avais été à Pôle Emploi, que eux ils sensibilisaient personne. Elle m'a dit "c'est bizarre parce que normalement au niveau rendez-vous déjà y'en a beaucoup plus que ça". Elle m'a dit "ça m'embête quelque part pour toi", même à certains moments elle était limite les larmes aux yeux, en me disant "quelque part tu as bien fait quand même de venir au truc d'assistante sociale parce qu'elles t'ont conduit vers nous parce qu'entre guillemets t'étais un peu passé à la trappe". C'est ces mots à elle, elle m'a dit "tu es passé à la trappe". Autant pour Pôle Emploi que pour la CAF, pour les allocs, en gros tu es passé à la trappe, tu as été foutu de côté » (Fabien, 24 ans, Sans diplôme, sans emploi).

Quelques réorientations par Pôle Emploi vers les Missions Locales

Trois personnes ont appris l'existence de la Mission Locale par le biais de Pôle Emploi. Un accord-cadre entre Pôle Emploi et les Missions Locales prévoit en effet la réorientation des jeunes vulnérables vers les Missions Locales, notamment dans le cadre de la délégation du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). Le Parcours de Fabien illustre néanmoins les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce partenariat renforcé et les risques de perte dans la circulation des publics entre les deux institutions (IGAS, 2018).

Zacharie interrompt sa scolarité en milieu de deuxième de Bac Pro Vente à cause de la distance entre l'établissement scolaire et son domicile. Les premiers mois, il profite de son temps libre pour se reposer. Il « *traîne dehors* » et passe beaucoup de temps « *devant la console* ». Il sort avec sa copine et ses amis pendant les weekends et les vacances scolaires. Il essaie ensuite de reprendre un apprentissage en vente mais ne trouve pas d'employeur. Une nouvelle rentrée scolaire arrive et ses amis reprennent leurs formations en apprentissage. Zacharie commence à s'ennuyer et à s'inquiéter pour son avenir. Il se sent inutile et coupable vis-à-vis de ses parents qui ont encore deux autres enfants à charge et rencontrent des difficultés financières (ouvriers). Il se sent également redevable vis-à-vis de sa copine et de ses amis qui financent toutes ses sorties. Ses parents, sa copine, ses amis lui conseillent d'aller s'inscrire à Pôle Emploi et dans les agences intérim. Mais Zacharie se donne comme premier objectif de passer le permis de conduire avant d'engager d'autres démarches. L'obtention du code puis du permis le relance dans une nouvelle dynamique. Il commence à chercher un emploi sur internet puis s'inscrit à Pôle Emploi quelques semaines plus tard. C'est lors de cette inscription qu'il découvre l'existence des Missions Locales vers lesquelles il est réorienté. Son objectif initial est de trouver un emploi pour avoir de l'argent et ne plus peser sur le budget familial. Après quelques rendez-vous, il envisage finalement de revenir vers une formation rémunérée dans la sécurité. Connaissant aujourd'hui l'étendue de l'offre des Missions Locales (formations financées, aides financières, carte de transport, etc.), il pense qu'il serait venu plus tôt s'il avait connu l'institution.

« Ouais, j'avais besoin de renseignements. Non, il n'y a rien qui est venu à moi, c'est moi qui suis allé. [...] Je voulais trouver du travail alors je me suis dirigé à Pôle Emploi, exactement

parce que des amis m'ont dit d'aller là-bas, mes parents aussi m'ont dit d'aller au Pôle Emploi. Et après c'est Pôle Emploi qui m'a dit d'aller à la mission locale [...]. [A la Mission Locale] ils m'ont trouvé des formations rémunérées, ils m'ont dit d'effectuer des stages pour ne pas me faire refuser, ils m'ont passé une carte pour les trains, moins 75% de rabais sur les transports. Ils m'ont dit qu'au niveau de ma voiture ils pouvaient me payer les deux premiers mois d'assurance [...] Ils m'ont parlé de beaucoup de choses, de beaucoup d'aides. C'était assez bénéfique d'aller là-bas » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Après l'obtention d'un CAP en Pâtisserie, Ludovic est embauché en CDI dans une grande surface. Les relations sont délicates avec le chef pâtissier qui refuse de lui faire confiance. Huit mois plus tard, il démissionne à la suite d'une rupture amoureuse. Il traverse une dépression pendant quelques mois. Ludovic croise un ancien collègue qui l'informe de la possibilité de toucher des indemnités chômage après avoir démissionné. Il s'inscrit alors à Pôle Emploi et apprend l'existence des Missions Locales vers lesquelles il est réorienté sans aucune information. Il se renseigne donc sur internet puis décide de s'inscrire en Mission Locale dans l'optique de trouver un emploi dans un autre domaine que celui de la pâtisserie. Après avoir pris connaissance de l'offre des Missions Locales, il envisage de reprendre une formation professionnelle ou d'occuper un emploi d'avenir pendant trois ans.

« Ils m'ont directement pris rendez-vous puisque la mission locale s'occupe des jeunes de moins de 25 ans donc j'ai directement été pris en charge par eux. [...] Au départ quand le Pôle Emploi m'a envoyé sur la mission locale je me suis demandé un peu ce que c'était [...] J'y suis quand même allé, j'ai regardé sur internet voir où ça se trouvait, j'ai regardé le site. [...] C'est quand même bien pratique puisque on peut accéder à des formations, on peut faire des stages en toute sécurité, maintenant il y a les emplois d'avenir donc c'est une insertion encore mieux » (Ludovic, 20 ans, CAP, sans emploi).

Jérôme sombre dans une dépression qui le conduit à quitter le système scolaire après une orientation par défaut en Bac Pro Électrotechnique. Un an plus tard, il connaît une forme de déclic qui le relance dans une nouvelle dynamique de vie. Jérôme a l'intention de reprendre une formation mais il hésite avant de s'inscrire à Pôle Emploi en raison des expériences négatives rapportées par son entourage (manque de suivi, absence de proposition, expérience

de radiation). « *Sans trop de conviction* », il s'inscrit finalement à Pôle Emploi. Lors du troisième rendez-vous, sa conseillère lui propose de participer à un « *atelier jeunes* » au cours duquel il apprend l'existence des Missions Locales. Il est convaincu par cette réunion d'information et décide de s'inscrire en Mission Locale. Satisfait par les premiers rendez-vous avec sa nouvelle conseillère, il estime qu'il serait allé à la Mission Locale quelques mois plus tôt s'il avait connu l'institution.

« Pôle Emploi je connaissais. [...] J'y suis plus allé pour voir s'ils allaient m'apporter des choses mais j'avais pas trop d'espoir. [...] J'y suis allé sans trop de conviction. [...] J'avais eu beaucoup d'amis qui avaient eu des expériences un peu négatives aussi avec Pôle Emploi donc ça m'a pas trop incité à y aller. [...] Ils se sont faits radier parce qu'à la fin ils validaient plus leurs trucs vu que chaque mois ils trouvaient pas. [...] Avant Pôle Emploi, je n'avais pas entendu parler de la Mission Locale. [...] La conseillère de Pôle Emploi elle m'en a pas spécialement parlé, elle m'a dit qu'en fait il y avait un atelier pour les jeunes, donc j'ai dit pourquoi pas y aller. [...] Ils nous présentaient la Mission Locale, voilà que c'était pour les jeunes qui avaient décroché et qui voulaient reprendre une formation ou qui cherchaient une aide pour un travail. [...] Ils demandaient à la fin si on était intéressé pour finalement être pris en charge par la Mission Locale plutôt que par Pôle Emploi, parce que voilà Pôle Emploi niveau formation ils aident pas [...]. A la Mission Locale ça me correspond plus parce que moi je suis plus dans la recherche d'information. [...] Les rendez-vous que j'ai avec ma conseillère c'était déjà mieux parce que déjà elle m'a proposé des formations, des choix, des choses comme ça » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Les jeunes scolarisés rarement informés sur les Missions Locales

Alors que les jeunes peu ou pas diplômés se retrouvent surexposés au chômage et à la précarité lorsqu'ils quittent le système scolaire, alors que ces jeunes représentent le cœur de cible des dispositifs publics d'insertion et de formation mis en œuvre par les Missions Locales, ils sont très peu nombreux à avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais des institutions scolaires. Deux jeunes seulement affirment avoir entendu parler des Missions Locales pendant leur scolarité. C'est le cas pour Lydie dans le cadre de son cursus

professionnel au collège, et pour Eric lors de la rupture de son contrat d'apprentissage par son employeur.

Lydie est scolarisée dans une filière professionnelle au collège lorsqu'elle entend parler pour la première fois des Missions Locales. Dans son établissement, cette campagne d'information fait manifestement partie de son cursus scolaire. Après une orientation par défaut en Bac Pro Vente, elle se rend une première fois à la Mission Locale à l'âge de 16 ans. Elle est alors hébergée chez des tiers et cherche un logement. Elle envisage également de se réorienter vers un métier en lien avec les animaux.

« La Mission Locale c'est à l'école que j'en ai entendu parler la première fois. En gros c'est quand vous sortez de l'école, c'est un peu comme ça que j'ai entendu, c'est pour avoir plus de réponses sur les orientations il faut aller à la mission locale. [...] Oui, c'est pour travailler sur le projet professionnel » (Lydie, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Eric est scolarisé en lycée professionnel lorsqu'il entend parler pour la première fois des Missions Locales. Après une orientation par défaut en filière professionnelle, il réalise un premier CAP Plomberie avec les Compagnons de France puis un deuxième CAP Plomberie en contrat d'apprentissage avec un employeur. A quelques semaines de la fin de son deuxième CAP, son employeur décide de rompre son contrat d'apprentissage à la suite d'absences non justifiées liées à des problèmes de santé. Afin d'obtenir son diplôme, son établissement scolaire lui conseille de se rendre à la Mission Locale pour demander un financement venant remplacer la partie employeur sur la fin de la formation.

« C'est mon lycée qui m'a dit "il faut mieux que tu finisses ta formation parce que ça peut être bien pour ton métier quand même" [...], puis moi je voulais finir ce diplôme donc le lycée m'a parlé de la Mission Locale pour finir de financer ma formation [...] Donc je suis allé voir la Mission Locale où j'ai fait les démarches pour qu'ils me payent ma formation sous réserve que je fasse des stages et que je finisse mon diplôme » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

Plusieurs entretiens permettent d'éclairer ce constat sur l'absence d'information sur les Missions Locales pendant la scolarité des individus. La situation n'est pas la même lorsque les

individus terminent leur scolarité en obtenant un diplôme et lorsqu'ils quittent le système scolaire en cours de scolarité. Les jeunes diplômés des filières techniques et professionnelles sont la plupart du temps dans l'optique de trouver un emploi. Ils semblent ne pas se sentir concernés par les institutions d'insertion lorsqu'ils terminent leur scolarité. De ce fait, ils ont moins tendance à critiquer l'absence d'information sur les institutions d'insertion au cours de leur scolarité. A l'inverse, plusieurs personnes en situation de décrochage scolaire critiquent le manque d'information sur les institutions d'insertion au cours et à l'issue de leur scolarité. Les conditions des ruptures scolaires - qui se réalisent souvent dans le silence, l'indifférence, le conflit, le mépris - ne facilitent pas la transition des jeunes déscolarisés vers les institutions d'insertion.

Romain hésite à arrêter sa scolarité en cours de première année de Bac Pro Commerce. Avant de prendre cette décision, il essaie d'en parler avec plusieurs professionnels de son établissement scolaire. Il espère ainsi être accompagné et orienté dans ses choix. Romain ressent alors une forme d'indifférence et de mépris de la part de l'administration scolaire. Il ne reçoit aucune aide, aucun conseil, aucune information. Il entérine donc sa décision de quitter le système scolaire et entend désormais se débrouiller par ses propres moyens pour trouver un emploi. Il estime que son établissement scolaire aurait dû l'accompagner et l'orienter dans ses choix, en mentionnant notamment l'existence des Missions Locales.

« Je pense qu'ils savent très bien ceux qui ne veulent pas continuer, ceux qui vont avoir leur Bac ou non, je pense que c'est bien d'en parler quoi, peut-être de les convoquer et d'essayer d'en parler avec eux... Parce que moi j'ai démissionné de mon lycée et en gros ils m'ont parlé de rien du tout [...]. J'ai donné ma lettre et ils m'ont dit "t'es vraiment sûr de ton choix ?", j'ai dit "bah oui" et ils m'ont dit "bon courage". En gros "casse-toi". Ils ont pas essayé de me retenir. Ils ont pas essayé de me parler de ce que je vais faire après. [...] En gros c'est parce qu'ils s'en foutaient. Enfin c'est fort comme mot mais c'est l'impression que j'ai eue quoi. [...] Ils ont pas de respect de pas demander ce que je vais faire [...] C'est leur métier de me le dire que la Mission Locale existe. Ça aurait été leur rôle de me dire qu'il y avait ça à faire, que je peux y aller, que j'aurais peut-être trouvé un truc... Mais voilà ils m'ont rien dit [...] Les mecs ils font pas leur taf quoi ! Ça fait bizarre que ce soit un pote qui me dise quoi faire alors que y'en a normalement qui sont payés pour ça » (Romain, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Zacharie interrompt sa scolarité en milieu de deuxième année de Bac Pro Vente à cause de la distance entre l'établissement scolaire et son domicile. Il prévient son établissement mais ne reçoit aucune information de la part de l'administration. Il estime être parti « *comme si de rien n'était* ». « *Ils m'ont demandé pourquoi, je leur ai dit que la distance c'était insupportable et ils m'ont dit ok. [...] Ils m'ont rien dit, je suis parti comme ça, comme si de rien était. [...] J'ai plus de nouvelles du lycée depuis* » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Khalid est orienté vers un CAP Chaudronnerie, son dernier choix sur la liste des orientations demandées. Suite à des problèmes de comportement, il est convoqué pour la première fois de sa vie en conseil de discipline. Les professionnels soulignent son manque de motivation. Ils incitent Khalid à interrompre sa scolarité. Khalid accepte cette proposition et se retrouve en situation de décrochage scolaire. Il n'est pas accompagné par son établissement pour construire la suite de son parcours. Il apprend plus tard l'existence des Missions Locales par le biais d'une association d'éducation spécialisée.

« J'aimais pas trop la chaudronnerie en fait, j'ai accepté parce que j'avais pas le choix en fait ! (rires) Parce que c'était le seul lycée qui me prenait et puis c'était soit chaudronnerie, soit rien. [...] Ça s'est passé pas trop bien quoi ! Je me retrouvais dans un métier qui me plaisait pas donc forcément...ça aide pas. [...] J'ai été même convoqué au conseil de discipline [...] Du coup bah après j'ai arrêté quoi. [...] C'était moi et le lycée en fait, on s'est mis d'accord. [...] Je pense que c'était plutôt le lycée qui était plus d'accord que l'autre ! (rires) » (Khalid, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

Kylian est orienté vers un Bac Pro Maçonnerie, son dernier choix sur la liste des orientations demandées. Les incidents et les conflits avec les professeurs se multiplient. Il est convoqué par la direction du lycée qui annonce son intention de réunir un conseil de discipline dans l'objectif de l'exclure définitivement de l'établissement. Kylian décide de ne plus revenir et ne reçoit plus aucune nouvelle de la part de son établissement. Il apprend l'existence des Missions Locales par le biais des éducateurs qui le suivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

« Ça me plaisait plus du tout ça fait que je faisais n'importe quoi et le lycée non plus il ne voulait plus me garder. J'ai eu un rendez-vous avec les principaux du Lycée et ils m'ont dit on va te faire un conseil de discipline, ça va plus, on te veut plus... Ils m'ont dit ça je suis plus revenu et ils m'ont jamais rappelé » (Kylian, 17 ans, sans diplôme, sans emploi).

Jérôme souhaite poursuivre sa scolarité en filière générale scientifique mais il est orienté par défaut vers un Bac Pro Électrotechnique. Il n'est pas satisfait de cette orientation et du contenu des enseignements mais souhaite malgré tout obtenir son diplôme. En classe de première, il traverse une dépression liée à une conjonction de raisons personnelles. Il développe en parallèle une phobie scolaire et se retrouve contraint d'interrompre sa scolarité. Il n'est pas accompagné par son établissement pour construire la suite de son parcours. Il apprendra l'existence de la Mission Locale par le biais de Pôle Emploi. La position de Jérôme est partagée concernant l'absence d'information sur les Missions Locales de la part de son établissement scolaire. Il commence par dire qu'il n'aurait pas été réceptif à une telle information, d'abord parce qu'il n'imaginait pas devoir interrompre sa scolarité avant sa dépression, ensuite parce qu'il n'avait plus envie de rien lorsque sa dépression s'est déclenchée. Il estime néanmoins qu'une telle information aurait pu lui revenir en tête au moment où il a commencé à aller mieux.

« A l'époque j'étais dans le truc et je pensais pas que j'allais décrocher, donc je me dis que j'aurais pas regardé ou j'aurais peut-être regardé mais sans prêter attention. [...] Sur le coup j'étais vraiment, sur le moment j'avais rien envie de faire, mais après peut-être que je me serais dit "ils m'ont parlé de ça" voilà ! [...] J'aurais peut-être eu ça en tête » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Ce dernier verbatim éclaire le constat de la très faible information des jeunes scolarisés sur les Missions Locales. Il est effectivement possible que certaines personnes n'aient pas prêté attention à ces informations, ne les aient pas retenues, ne se soient pas senties concernées par ces informations diffusées pendant leur scolarité. Cette hypothèse est d'autant plus plausible pour les jeunes qui ne se sentent pas concernés par leur scolarité, n'adhèrent pas aux contenus des enseignements et des formats pédagogiques, doivent se résigner à accepter

une orientation subie ou choisie par défaut, se sentent lésés, oubliés ou méprisés par les institutions scolaires, se retrouvent en situation de décrochage scolaire.

Un point crucial apparaît en filigrane de cette deuxième partie consacrée à l'analyse du processus par lequel les individus estiment avoir pris connaissance des Missions Locales. A quelques exceptions près, les informations qui circulent sur l'offre sociale des Missions Locales sont vagues et limitées, y compris lorsqu'elles sont véhiculées par des sources institutionnelles. Ce constat se retrouve notamment dans le discours des personnes qui découvrent, souvent avec surprise et parfois avec regret, l'étendue de cette offre sociale lors des premiers rendez-vous en Mission Locale. Ainsi, « être informé » de l'existence d'une institution ne signifie pas « connaître » l'offre sociale délivrée par cette institution. Or, cette méconnaissance de l'offre sociale, directement liée au caractère vague et limité des informations qui circulent sur les Missions Locales, entrave la projection des individus dans l'offre sociale et ne facilite pas le recours aux institutions d'insertion. Les informations qui circulent sur l'offre sociale des Missions Locales ne passent pas nécessairement la frontière entre le paysage informationnel et l'horizon informationnel des individus. Les institutions d'insertion ne sont pas nécessairement identifiées comme une source pertinente ou envisagées comme une option possible lorsque les personnes en entendent parler (Gallant *et al.*, 2016). L'analyse du processus par lequel les individus estiment avoir pris connaissance des Missions Locales conduit ainsi à l'émergence de la notion de non-concernement.

3. Construction de la notion de non-concernement

Cette troisième partie retrace le processus de construction de la notion de non-concernement. Elle présente les préoccupations scientifiques qui apparaissent en toile de fond de ce travail autour de la notion de non-concernement. A travers la construction de la notion de non-concernement, il s'agit notamment de ne pas naturaliser la distinction théorique entre non-connaissance et non-demande pour envisager les articulations possibles entre les logiques de non-connaissance et les logiques de non-demande dans les situations de non-recours vécues par les individus. Cette troisième partie montre ensuite comment l'analyse de certaines situations ambiguës de non-recours conduit à l'émergence de la notion de non-concernement, puis comment le rapprochement de ces premières situations avec d'autres situations participe à la construction de cette notion. Elle propose enfin une définition théorique de la notion de non-concernement. Ce travail de construction de la notion de non-concernement est poursuivi dans le chapitre suivant qui porte sur l'analyse des facteurs d'activation du non-concernement dans les parcours de vie des individus.

3.1 Préoccupations scientifiques en toile de fond de la notion de non-concernement

Plusieurs préoccupations scientifiques apparaissent en toile de fond de ce travail autour de la notion de non-concernement (ne pas réduire le non-recours à des explications de sens commun ; ne pas naturaliser la distinction théorique entre la non-connaissance et la non-demande ; ne pas rester dans une approche statique du non-recours).

Une première préoccupation scientifique est de ne pas réduire le phénomène du non-recours à certaines explications repérées pendant la phase exploratoire de la recherche, et notamment lors des entretiens avec certains professionnels de jeunesse (« les jeunes ne sont pas informés » ; « les jeunes n'ont pas envie » ; « les jeunes ne sont pas prêts » ; « les jeunes ne sont pas assez matures », *etc.*). Ces représentations sur le non-recours sont intéressantes, dans la mesure où elles reflètent les rapports qui s'établissent entre les professionnels et leurs publics, mais elles restent limitées et rarement contextualisées. Il s'agit ici d'approfondir et d'élargir ces premières explications du non-recours, en restant attentif aux différentes formes de naturalisation des âges de la vie.

Le manque d'information des jeunes sur les droits sociaux et les institutions publiques est effectivement indéniable mais c'est une explication du non-recours qui mérite d'être questionnée, approfondie, et complétée par d'autres explications (Revil, 2010 ; Van Oorschot, 1996). Dans la perspective d'une approche subjective ou sociale de l'information, il est nécessaire de creuser les raisons individuelles, sociales, institutionnelles, politiques qui conduisent les jeunes à manquer d'information sur les droits sociaux et les institutions publiques. Il apparaît également intéressant d'éclairer les raisons qui peuvent conduire les professionnels, mais aussi les jeunes, à mobiliser l'argument du manque d'information pour expliquer voire justifier le non-recours. Si le manque d'information est une explication répandue du non-recours parmi les professionnels, c'est aussi parce qu'il s'agit d'une explication moins sensible pour les institutions. C'est effectivement une explication qui ne remet pas en cause le contenu de l'offre sociale et qui renvoie principalement la résolution du problème posé par le non-recours à une meilleure information des individus, notamment pendant leur scolarité. Par ailleurs, la complexité du paysage institutionnel est telle qu'il peut sembler inévitable - et presque normal - que les jeunes ne soient pas informés de tous les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre, comme si savoir se repérer dans cette complexité faisait finalement partie du processus d'apprentissage de leur autonomie. On retrouve les échos de ce point de vue dans le discours de certaines personnes en situation de non-recours. Et pour cause, le manque d'information est une explication banale du non-recours qui n'expose pas les individus à devoir se raconter ou se justifier. C'est une explication plus acceptable qui permet là aussi d'éluder d'autres raisons plus sensibles, moins normales, plus dévalorisantes. Il peut effectivement sembler normal de ne pas tout connaître, *a fortiori* quand on est jeune et qu'on vient de quitter le système scolaire, plus normal en tout cas que d'être resté enfermé chez soi, que d'avoir prétendu vouloir se débrouiller par ses propres moyens sans y parvenir, que de s'être retrouvé embarqué dans des activités illégales, etc. Au fond, le manque d'information des individus sur les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre est parfois une justification arrangeante du non-recours sur le plan moral et politique, en plus d'être une explication partielle du non-recours sur le plan scientifique.

Une deuxième préoccupation scientifique est de ne pas naturaliser la distinction théorique entre le non-recours par non-connaissance (*l'offre sociale n'est pas connue*) et le non-recours

par non-demande (*l'offre sociale est connue mais n'est pas demandée*). Dans la perspective d'une approche subjective ou sociale de l'information (Gallant *et al.*, 2016), il s'agit notamment d'envisager la possibilité que le non-recours par non-connaissance et le non-recours par non-demande puissent s'alimenter mutuellement dans les situations de non-recours vécues par les individus.

Le principal problème de cette distinction théorique entre non-connaissance et non-demande réside dans la difficulté à objectiver ce que signifie « connaître » ou « ne pas connaître » une offre sociale. En effet, « être informé » de l'existence d'une institution ne signifie pas « connaître » l'offre sociale délivrée par cette institution. L'analyse du processus par lequel les individus estiment avoir pris connaissance des Missions Locales éclaire ainsi le caractère vague et limité des informations qui circulent sur l'offre sociale des institutions d'insertion.

De la même façon, il convient de questionner le niveau de connaissance de l'offre sociale parmi les individus que l'on place en situation de non-recours par non-demande dès lors qu'ils sont informés de l'existence d'une institution. En réalité, les personnes en situation de non-recours par non-demande, qui éprouvent un sentiment de honte à l'idée de recourir à l'aide publique, qui formulent des représentations négatives sur une offre sociale, qui affichent leur désintérêt vis-à-vis d'une offre sociale, qui affirment leur autonomie vis-à-vis des institutions, ne connaissent pas nécessairement en profondeur l'offre sociale à laquelle ils n'ont pas recours.

Les caractéristiques propres de l'offre sociale des institutions d'insertion expliquent pourquoi il semble difficile d'acquérir une véritable connaissance de cette offre sociale sans avoir une réelle expérience du recours à cette offre sociale. Premièrement, cette offre sociale est composée d'un ensemble hétérogène de dispositifs d'insertion et de formation qui évoluent dans le temps (Dulin, 2015, 2012 ; Lima, 2015 ; Loncle, 2011). Deuxièmement, la possibilité de pouvoir prétendre à ces dispositifs dépend d'une multitude de seuils d'âge et de critères d'éligibilité, un constat qui semble néanmoins à nuancer depuis la mise en œuvre de la Garantie Jeunes (Dulin, Vérot, 2017). Troisièmement, l'accès des jeunes à une information précise sur l'offre sociale à laquelle ils peuvent prétendre se joue également dans le cadre de la relation avec les professionnels des institutions d'insertion, et non pas seulement en amont

du recours aux institutions d'insertion. L'information sur l'offre sociale est une ressource inégalement distribuée à laquelle les jeunes, mais aussi les professionnels, n'ont pas nécessairement accès. En effet, les professionnels ne connaissent pas l'ensemble des dispositifs, ne maîtrisent pas l'ensemble des démarches pour y accéder, et filtrent volontairement les informations qu'ils diffusent aux usagers (Lima, 2015). Les enjeux liés à l'information sur l'offre sociale s'inscrivent ainsi dans un rapport de pouvoir entre les institutions, les professionnels, et les usagers (Dubois, 2012 ; Lipsky, 1980). Le non-recours est parfois une façon pour les personnes de contester le pouvoir discrétionnaire des institutions et des professionnels qui régulent l'accès à l'information et le recours à l'offre sociale. Certaines personnes critiquent ainsi l'absence de communication sur les institutions d'insertion, le manque de propositions formulées par les professionnels, la rétention d'information sur les dispositions d'insertion et de formation.

Une troisième préoccupation scientifique est de ne pas rester dans une approche trop statique du non-recours pour aller vers une approche processuelle des situations de non-recours. Il s'agit ainsi d'éclairer les processus sociaux qui conduisent les personnes à se retrouver en situation de non-recours puis à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion. L'approche processuelle des situations de non-recours tient compte du caractère dynamique du phénomène, c'est-à-dire de la possibilité que les situations de non-recours puissent évoluer dans le temps. Par exemple, une personne qui ne connaît pas l'existence d'une institution d'insertion peut en entendre parler une première fois et décider de ne pas s'inscrire, en entendre parler une deuxième fois et décider de s'inscrire, venir à quelques rendez-vous puis décider de ne plus revenir, décider finalement de revenir, *etc.*

L'approche processuelle des situations de non-recours s'inscrit également dans la perspective ouverte par la sociologie des parcours de vie (Abbott, 2001 [2009] ; Bessin *et al.*, 2009 ; Bidart, 2006 ; Grossetti, 2006). Cette approche permet de resituer le sens des situations de non-recours dans la logique des parcours de vie. Il s'agit de comprendre comment les expériences vécues, les situations socioéconomiques, les représentations sociales, les valeurs personnelles, façonnent les dispositions des individus vis-à-vis de l'offre sociale, ceci dans le but d'identifier les dispositions qui conduisent les individus à ne pas connaître une offre sociale, à ne pas la demander, à ne pas se sentir concernés (Lahire, 2013).

3.2 Des situations ambiguës à l'origine de la notion de non-concernement

L'apparition de la notion de non-concernement est liée à plusieurs situations de non-recours ambiguës qui ne trouvent pas vraiment leur place dans la typologie proposée par l'Odenore. Concernant les entretiens réalisés en France, ces situations se retrouvent notamment dans les parcours de Romain, Jérôme, Ludovic, Fabien. Lors de la réalisation des entretiens, ces situations semblaient révélatrices d'une forme de non-recours qui pouvait concerner plus particulièrement les jeunes. Ces situations semblaient typiques d'un phénomène plus large qui se retrouvait de façon plus implicite dans d'autres parcours. Une analyse de la construction du non-concernement dans les parcours de vie de Romain, Jérôme, Fabien est proposée dans le chapitre suivant.

L'ambiguïté de ces situations réside dans le fait que les personnes estiment à la fois « *ne pas connaître* » les Missions Locales avant leur première inscription et affirment en même temps « *en avoir entendu déjà parler* » auparavant. On a d'abord l'impression que les personnes se sont inscrites dans une institution d'insertion juste après avoir été informées de son existence. On comprend ensuite qu'elles avaient en réalité déjà entendu parler de cette institution d'insertion. Cette ambiguïté se retrouve également dans le discours des personnes qui estiment n'avoir connu l'institution « *que de nom* », « *en avoir vaguement entendu parler* », « *ne pas y avoir prêté attention* », « *ne pas s'être spécialement renseignées* », etc. Ce qui est qualifié ici d'ambiguïté n'est pas vécu comme une contradiction par les personnes en situation de non-recours. En effet, « *avoir entendu parler* » d'une institution ne signifie pas nécessairement « *connaître* » l'offre sociale délivrée par cette institution.

Ces situations de non-recours ambiguës dans lesquelles les individus connaissent l'existence des institutions d'insertion et méconnaissent leur offre sociale ne trouvent pas vraiment leur place dans la typologie du non-recours. Ce ne sont pas - *stricto sensu* - des situations non-recours par non-connaissance puisque les personnes ont connaissance de l'existence des institutions d'insertion. Il est toutefois difficile de les considérer - *stricto sensu* - comme des situations de non-recours par non-demande dans la mesure où les personnes disposaient

manifestement d'une information vague et limitée sur l'offre sociale des institutions d'insertion.

La notion de non-concernement est d'abord apparue en réponse à ce besoin de qualifier autrement ces situations de non-recours ambiguës qui ne sont - *stricto sensu* – ni des situations de non-recours par non-connaissance ni des situations de non-recours par non-demande. L'analyse qualitative de ces situations montre en effet que ces personnes ne se sont pas senties concernées par les institutions d'insertion lorsqu'elles en ont entendu parler. Autrement dit, les informations reçues par les individus sur les institutions d'insertion ne sont pas entrées dans leur « horizon informationnel » (3^{ème} palier de concernement). Elles sont restées dans le « paysage perçu de l'information objective existante » (2^{ème} palier de concernement) avant parfois d'être oubliées dans le « paysage global de l'information objective existante » (1^{er} palier de non-concernement). En tout état de cause, les institutions d'insertion n'ont pas été identifiées comme une source pertinente ou envisagées comme une option possible lorsque les personnes en ont entendu parler (Gallant *et al.*, 2016).

3.3 Caractérisation sociologique de la notion de non-concernement

Le travail de caractérisation sociologique de la notion de non-concernement s'est déroulé selon le processus suivant. Dans un premier temps, l'analyse de ces premières situations a fait apparaître la relation entre le sentiment de non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion et la méconnaissance de l'offre sociale des institutions d'insertion, telle qu'elle a été analysée dans la deuxième partie de ce chapitre. La méconnaissance de l'offre sociale a donc été identifiée comme un premier facteur d'activation du non-concernement. Dans un deuxième temps, une analyse approfondie a permis de repérer l'influence combinée d'autres facteurs d'activation dans ces premières situations de non-concernement. Le fait de traverser une période de découragement, le fait d'affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions, le fait de ne pas envisager l'idée de revenir en formation ont notamment été identifiés parmi les facteurs d'activation pouvant conduire certaines personnes à ne pas se sentir concernées par les institutions d'insertion. Dans un troisième temps, l'identification de ces facteurs d'activation a permis de mettre en relation les premières situations typiques de non-concernement avec d'autres situations de non-concernement vécues par d'autres personnes.

On retient en particulier la possibilité pour les jeunes de ne plus se sentir concernés par les institutions d'insertion après une ou plusieurs mauvaises expériences avec les institutions d'insertion. Le fait d'éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale et le fait de s'être senti disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion sont notamment identifiés parmi les facteurs d'activation pouvant conduire les individus à ne plus se sentir concernés par les institutions d'insertion. A l'issue de ce processus, le sentiment de non-concernement, repéré au cours des entretiens dans le discours de trois personnes sur quatre, est devenu un point nodal qui rassemble de nombreuses situations de non-recours et relie différentes explications sociologiques du non-recours.

En France, le sentiment de non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion se retrouve dans les parcours des personnes suivantes : Aïssatou, Alain, Bilal, Chloé, Dina, Eric, Fabien, Fatima, Flavien, Jeanne, Jérôme, Jessica, Khalid, Kylian, Leïla, Louis, Ludovic, Luis, Lydie, Michaël, Olivia, Romain, Stan, Soukaïna, Victor, Zacharie. Un tableau récapitulatif présente les combinaisons des facteurs d'activation du non-concernement dans chacun de ces vingt-six parcours annexe (cf. premier tableau annexe 5).

Le concept de « registre explicatif » exprime l'idée selon laquelle le non-concernement rassemble des situations diverses et relie des explications différentes autour d'une logique commune, celle de ne pas se sentir concerné - à un moment donné ou à un autre de son parcours - par une offre sociale. L'intention scientifique à l'origine de ce travail autour de la notion de non-concernement n'était pas d'aboutir à la proposition d'un nouveau type de non-recours trouvant sa place dans la typologie existante. La construction de la notion s'est réalisée selon une démarche relativement inductive qui conduit à une approche extensive du non-concernement dans laquelle les logiques de non-recours par non-connaissance et les logiques de non-recours par non-demande s'alimentent mutuellement. La notion de non-concernement n'a donc pas vocation à remplacer de façon systématique le mode d'explication par type de non-recours qui est pertinent dans bien des contextes, que ce soit pour qualifier les différentes situations de non-recours vécues par les individus, pour caractériser les principales explications du phénomène de non-recours, pour éclairer les enjeux du phénomène pour l'action publique et le travail social, pour engager des réflexions et des actions pour lutter contre le non-recours. La notion de non-concernement propose d'enrichir

cette réflexion en envisageant le phénomène du non-recours sous un autre angle, à travers une focale analytique plus large.

Il est toutefois intéressant de tirer les enseignements de ce travail afin d'envisager les évolutions possibles pour la typologie du non-recours. La conclusion de ce chapitre poursuit ainsi la discussion ouverte autour de la méconnaissance de l'offre sociale dans la typologie du non-recours. Elle appelle à une meilleure prise en compte des enjeux liés à la connaissance de l'offre sociale et à l'information sur l'offre sociale dans la typologie du non-recours. La conclusion du chapitre suivant analyse les conditions dans lesquelles le non-concernement pourrait être envisagé comme un nouveau type de non-recours. L'introduction du non-concernement dans la typologie du non-recours appelle une distinction claire entre le non-concernement et la non-connaissance d'une part, et entre le non-concernement et la non-demande d'autre part.

Le concept de « facteur d'activation » exprime l'idée selon laquelle le sentiment de non-concernement est potentiellement activé par un ensemble de facteurs qui se combinent de façon singulière selon les situations et au fil des parcours. Ce n'est pas parce qu'un facteur est effectivement activé que la personne est nécessairement en situation de non-concernement. C'est la combinaison des facteurs d'activation qui génère et alimente le sentiment de non-concernement. Les logiques combinatoires des facteurs d'activation du non-concernement sont donc variables à l'échelle individuelle et évolutives dans le temps. L'évolution de ces logiques combinatoires se manifeste soit par l'apparition ou la disparition de certains facteurs d'activation du non-concernement au fil des parcours, soit par l'augmentation ou la diminution de l'effet de certains facteurs d'activation du non-concernement dans les situations vécues par les individus. Cela signifie que ces facteurs d'activation peuvent être hiérarchisés selon leur importance générale dans chaque parcours et selon leur importance relative à l'évolution de chaque parcours. Le chapitre suivant propose une présentation détaillée du processus de construction des facteurs d'activation du non-concernement.

L'analyse des parcours conduit à l'identification de 12 facteurs d'activation du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. Ces facteurs d'activation peuvent être rassemblés en deux grandes catégories : les facteurs

d'activation liés au rapport des individus à l'emploi et à la formation ; les facteurs d'activation liés au rapport des individus à l'offre sociale.

Les six facteurs d'activation liés au rapport des individus à l'emploi et à la formation :

- Être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation
- Traverser une période de découragement
- Préférer profiter de son temps libre
- Ne pas envisager l'idée de revenir en formation
- Être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir
- Être engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics (deal, vols, etc.)

Les six facteurs d'activations liés au rapport des individus à l'offre sociale :

- Méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion
- Avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion
- Éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique
- Affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion
- Éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale
- Se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion

Le chapitre suivant propose une analyse approfondie des facteurs d'activation du non-concernement dans les parcours de vie des individus. On remarque ainsi la prépondérance de quatre facteurs d'activation récurrents et décisifs au cœur du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion : le fait de « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » (1^{er}), le fait de « traverser une période de découragement » (2^{ème}), le fait « d'affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » (3^{ème}), le fait « d'être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » (4^{ème}).

3.4 Définition théorique de la notion de non-concernement

Le travail de définition théorique de la notion de non-concernement a été réalisée au fil de la recherche et à l'issue de l'analyse du matériau qui se poursuit dans le chapitre suivant. Il s'appuie sur plusieurs publications antérieures (Chauveaud *et al.*, 2016 ; Vial, 2017, 2016).

Le travail de définition théorique de la notion de non-concernement s'appuie sur différents travaux en sociologie de l'engagement et en sciences de l'information et de la communication. En sociologie de l'engagement, l'usage de la notion de « concernement » éclaire le processus qui conduit des individus ou des groupes à franchir ou non le pas de la mobilisation (Brunet, 2008). S'inspirant de ces travaux, le fait de se sentir concerné par une offre sociale est envisagé ici comme une disposition sociale qui facilite le recours à cette offre sociale (Lahire, 2013). Une personne qui se sent concernée par une offre sociale se projette dans l'usage qu'elle pourrait en faire. Le fait de se montrer « concerné » « engagé » « mobilisé » « motivé » est d'ailleurs une disposition proactive attendue par les professionnels des institutions d'insertion (Zunigo, 2013). La perception par les professionnels du non-concernement de certains jeunes alimente ainsi des formes de non-recours par non-proposition (Lima, 2015).

Le non-concernement est défini ici comme le fait pour les individus en situation de non-recours de ne pas se sentir concernés par certaines institutions, certains services, certains droits auxquels ils peuvent prétendre. Le non-concernement se retrouve à travers plusieurs formules qui expriment le fait pour les individus de présumer, de penser, ou d'affirmer qu'une offre sociale n'est pas faite pour eux (« *j'en avais vaguement entendu parler* » ; « *je n'y avais pas prêté attention* » ; « *je ne m'étais pas spécialement renseigné* » ; « *ça m'avait jamais tiqué l'oreille* » ; « *ce n'est pas pour moi* » ; « *c'est pour les cas sociaux* » ; « *c'est pour les mineurs* » ; « *je n'ai rien à y faire* » ; *etc.*). Les personnes qui ne se sentent pas concernées par une offre sociale ont une connaissance généralement vague de cette offre sociale et ne prêtent pas ou plus attention aux informations qui circulent sur cette offre sociale. Elles ne se projettent pas ou plus dans l'usage de cette offre sociale, ne se retrouvent pas ou plus dans le contenu de cette offre sociale, ne se reconnaissent pas ou plus dans le rapport social institué par cette offre sociale. Elles ne considèrent pas cette offre sociale comme une source pertinente, elles

ne l'envisagent pas ou plus comme une option possible pour construire leur parcours. Selon les termes proposés par les travaux en sciences de l'information et de la communication, cette offre sociale ne fait pas ou plus partie de leur horizon informationnel (Gallant *et al.*, 2016).

L'ensemble de ce travail autour de la notion de non-concernement s'appuie sur plusieurs publications antérieures. Un article publié dans la revue *Agora Débats/Jeunesse* explore les formes passives et actives du non-concernement des jeunes vis-à-vis des institutions d'insertion. Cet article propose une première approche de la notion de non-concernement principalement centrée sur les situations de non-recours vécues par les jeunes qui se retrouvent en situation de décrochage scolaire. « A travers l'articulation de ses formes passives et actives, la logique du non-concernement renvoie finalement à trois dimensions : la sensibilité à l'information sur l'offre, la perception de l'intérêt au recours, le rapport à la demande. Ces dimensions se nourrissent mutuellement dans la construction du non-concernement et apparaissent comme des variables explicatives du non-recours. [...] La forme passive du non-concernement met en lumière des enjeux d'information et de sensibilisation, sinon d'éducation aux droits sociaux, si l'on veut que les individus soient en mesure de faire valoir leurs droits. [...] La forme active du non-concernement est également la marque d'un désintérêt pour l'offre d'insertion et de formation, indissociable des besoins et attentes des jeunes peu ou pas diplômés pour mener une vie d'adulte autonome. Une partie des jeunes n'adhèrent pas à la logique de projet portée par l'institution, ou ne sont pas en mesure d'y répondre. Les contraintes de temporisation des besoins financiers, de requalification de la demande d'emploi en besoin de formation et de validation du projet socioprofessionnel ont des effets dissuasifs sur le recours » (Vial, 2016, p. 86).

Un rapport de recherche de l'Odenore publié avec Catherine Chauveaud et Philippe Warin pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse, et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) porte sur le non-recours à l'offre d'enseignement et de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les données empiriques de ce travail ne sont pas directement mobilisées ici pour ne pas compliquer un travail déjà dense mais elles ont alimenté l'ensemble des réflexions autour de la notion de non-concernement. Ce rapport de recherche s'intéresse à la construction sociale et institutionnelle du non-concernement des jeunes vis-à-vis des dispositifs d'insertion et de formation. Une partie de ce travail est consacrée à l'analyse du sentiment de non-

concernement des élèves vis-à-vis de l'offre scolaire (passivité dans les apprentissages scolaires ; sentiment d'anonymat au sein du système scolaire ; orientation subie ou choisie par défaut ; rapports conflictuels avec les professeurs et l'administration scolaire ; sentiment d'humiliation, sentiment de disqualification, sentiment d'injustice, etc.). Le système scolaire est envisagé comme le premier espace de socialisation au sein duquel les jeunes apprennent à se positionner vis-à-vis de l'offre publique en étant des usagers de l'offre scolaire plus ou moins passifs ou actifs, captifs ou subversifs, libres ou contraints, présents ou absents. Le rapport de recherche éclaire ainsi les relations possibles entre le sentiment de non-concernement des élèves vis-à-vis de l'offre scolaire et le sentiment de non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis de l'offre sociale des institutions d'insertion. Il questionne notamment la responsabilité du système scolaire dans la construction du sentiment de non-concernement des jeunes vis-à-vis des institutions d'insertion (Chauveaud et al., 2016).

Un article publié pour la revue *Diversité* analyse les postures et les pratiques des professionnels d'une association de lutte contre le décrochage scolaire pour agir sur le non-concernement des jeunes en situation de décrochage scolaire. « Les professionnels de l'association effectuent avec les individus ce qu'ils appellent un travail de "ré-étayage institutionnel". Il s'agit d'un travail de discussion dont l'objectif premier est de permettre aux individus de comprendre les logiques sociales et institutionnelles de leur situation de décrochage pour ensuite ouvrir avec eux des "possibles", à savoir un éventail de pistes pour "raccrocher", au sens large du terme, selon leurs envies, leurs attentes, leurs besoins. Une attention particulière est attribuée à l'information des individus sur leurs droits et sur les démarches concrètes pour y accéder. L'échange laisse également une place importante à l'expression de l'esprit critique des individus vis-à-vis des logiques institutionnelles et sociales à l'œuvre dans les phénomènes de décrochage et de non-recours. La relation que les professionnels cherchent à construire avec les jeunes se distingue ainsi d'une logique de projet pour s'inscrire davantage dans le cadre d'une démarche d'émancipation qui vise à ce que les individus se situent mieux dans leur environnement social et soient en mesure de faire des choix éclairés pour conduire leur vie. Deux axes de ce travail de "ré-étayage institutionnel" sont développés dans cet article : la reconstruction du sentiment de légitimité et la valorisation du pouvoir d'agir » (Vial, 2017, p. 113).

Conclusion

Le manque d'information des jeunes sur les droits sociaux et les institutions publiques est indéniable mais c'est une explication du non-recours qui mérite d'être questionnée, approfondie, et complétée par d'autres explications. Dans cette perspective, ce chapitre analyse les pratiques informationnelles des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours aux institutions d'insertion. Ce travail confirme la prévalence des sources personnelles sur les sources institutionnelles dans l'horizon informationnel des individus. Il éclaire la diversité des rôles joués par les autres significatifs pour informer et conseiller les jeunes dans leurs démarches. Il souligne la crédibilité et la légitimité de la parole des pairs plus âgés qui font valoir leur expérience de vie pour inciter les jeunes à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion. Il pointe en parallèle le très faible nombre de situations dans lesquelles les individus affirment avoir été informés sur les institutions d'insertion au cours de leur scolarité.

Ce chapitre éclaire également l'importance de la méconnaissance de l'offre sociale dans les situations de non-recours vécues par les individus. L'analyse du processus par lequel les personnes estiment avoir pris connaissance des Missions Locales montre le caractère vague et limité des informations qui circulent sur l'offre sociale, y compris lorsque ces informations sont véhiculées par des sources institutionnelles. Ainsi, être informé de l'existence d'une institution ne signifie pas connaître l'offre sociale délivrée par cette institution. L'importance de la méconnaissance de l'offre sociale dans les situations de non-recours est à l'origine de la construction de la notion de non-concernement qui articule des logiques de non-connaissance et des logiques de non-demande. La notion de non-concernement est d'abord apparue en réponse à ce besoin de qualifier autrement certaines situations de non-recours ambiguës qui ne sont - *stricto sensu* - ni des situations de non-recours par non-connaissance ni des situations de non-recours par non-demande. Ces premières situations typiques du non-concernement ont ensuite été mises en relation avec d'autres situations dans lesquelles les individus ne se sentent pas ou plus concernés par les institutions d'insertion. A l'issue de ce travail, le sentiment de non-concernement, repéré dans le discours de trois personnes sur quatre, est devenu un point nodal qui rassemble de nombreuses situations de non-recours et relie différentes explications sociologiques du non-recours.

L'importance de la méconnaissance de l'offre sociale dans la construction de la notion de non-concernement ouvre une discussion autour de la distinction théorique entre le non-recours par non-connaissance (*l'offre sociale n'est pas connue*) et le non-recours par non-demande (*l'offre sociale est connue mais n'est pas demandée*). Il est d'abord primordial de bien distinguer ce qui relève de la non-information au sens strict, et ce qui relève de la non-connaissance au sens large. Au-delà de la non-information, il s'agit ensuite d'identifier les difficultés d'accès à l'information et les difficultés de compréhension de l'information, qui dépendent notamment des capacités et des ressources des individus (Warin, 2013). Il est également possible d'éclairer les conditions et les modalités de circulation de l'information sur l'offre sociale, en tenant compte de la qualité de l'information qui circule sur celle-ci (Revil, 2010 ; Van Oorschot, 1996).

Enfin, il semble important de ne pas occulter les enjeux liés à la méconnaissance de l'offre sociale dans les situations de non-recours par non-demande. En effet, la méconnaissance de l'offre sociale génère, alimente, conforte certaines situations de non-recours par non-demande. Il est possible de prendre en compte le niveau de connaissance réel ou perçu des individus sur l'offre sociale, de mesurer l'importance du « facteur informationnel » dans les situations de non-recours, et de questionner le sens de la méconnaissance de l'offre sociale dans les parcours de vie des individus. Au-delà des obstacles liés aux difficultés d'accès à l'information et de compréhension de l'information, l'articulation possible entre des logiques de non-recours par non-connaissance et des logiques de non-recours par non-demande permet d'envisager une part active dans la non-connaissance de l'offre sociale, qui se retrouve dans certaines situations de non-concernement, et s'exprime à travers une forme de désintérêt à l'égard des informations sur l'offre sociale.

Chap. 5 : Les facteurs d'activation du non-concernement

Introduction

Ce chapitre sur les facteurs d'activation du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion intervient dans la suite logique du précédent chapitre. Il permet d'éclairer, d'approfondir, et d'illustrer le travail de construction de la notion de non-concernement.

Dans le chapitre précédent, le non-concernement a été défini comme le fait pour les individus en situation de non-recours de ne pas se sentir concernés par certaines institutions, certains services, certains droits auxquels ils peuvent prétendre. Les personnes qui ne se sentent pas concernées par une offre sociale ont une connaissance généralement vague de cette offre sociale et ne prêtent pas ou plus attention aux informations qui circulent sur cette offre sociale. Elles ne se projettent pas ou plus dans l'usage cette offre sociale, ne se retrouvent pas ou plus dans le contenu de cette offre sociale, ne se reconnaissent pas ou plus dans le rapport social institué par cette offre sociale. Ce sentiment de non-concernement, repéré au cours des entretiens dans le discours de trois personnes sur quatre, constitue un point nodal qui rassemble de nombreuses situations de non-recours et relie différentes explications sociologiques du non-recours.

Dans le présent chapitre, une première partie revient en préambule sur l'identification et la hiérarchisation des facteurs d'activation du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. Cette première partie analyse ensuite la construction du sentiment de non-concernement dans trois parcours de vie à l'origine de la notion de non-concernement. Une deuxième partie propose une analyse des facteurs d'activation du non-concernement liés au rapport des individus à l'emploi et à la formation. Une troisième partie propose une analyse des facteurs d'activations du non-concernement liés au rapport des individus à l'offre sociale.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, l'intention scientifique à l'origine de ce travail autour de la notion de non-concernement n'était pas d'aboutir à la proposition d'un nouveau

type de non-recours trouvant sa place dans la typologie existante. La construction de la notion s'est réalisée selon une démarche relativement inductive qui conduit à une approche extensive du non-concernement dans laquelle les logiques de non-recours par non-connaissance et les logiques de non-recours par non-demande s'alimentent mutuellement. Il est toutefois intéressant de tirer les enseignements de ce travail afin d'envisager les évolutions possibles pour la typologie du non-recours. La conclusion de ce chapitre analyse ainsi les conditions dans lesquelles le non-concernement pourrait être envisagé comme un nouveau type de non-recours.

1. La construction du non-concernement dans les parcours de vie

Cette première partie revient d'abord sur l'identification et la hiérarchisation des facteurs d'activation du non-concernement. Ce travail permet de classer les facteurs d'activation dans quatre groupes distincts : « les facteurs d'activation récurrents et décisifs » ; « les facteurs d'activation relativement récurrents et relativement décisifs » ; « les facteurs d'activation moins récurrents mais néanmoins décisifs » ; « les facteurs d'activation peu ou pas décisifs mais néanmoins relativement récurrents ». On remarque ainsi la prépondérance de quatre facteurs d'activation récurrents et décisifs au cœur du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion : le fait de « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » (1^{er}), le fait de « traverser une période de découragement » (2^{ème}), le fait « d'affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » (3^{ème}), le fait « d'être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » (4^{ème}).

Cette première partie analyse ensuite la construction du sentiment de non-concernement dans trois parcours de vie à l'origine de la notion. L'analyse de ces trois parcours montre comment la combinaison hiérarchisée de plusieurs facteurs d'activation génère et alimente un sentiment de non-concernement qui évolue dans le temps. Le parcours de Romain est une illustration possible de la logique du non-concernement dans les parcours des jeunes qui se retrouvent en situation de décrochage scolaire. Le parcours de Jérôme est une illustration possible de la logique du non-concernement dans les parcours des jeunes qui traversent une période difficile dans leur vie personnelle. Le parcours de Fabien est une illustration possible - mais néanmoins atypique - de la logique du non-concernement dans les parcours des jeunes qui se retrouvent engagés dans une spirale précaire.

1.1 Identification et hiérarchisation des facteurs d'activation

Le concept de « facteur d'activation » exprime l'idée selon laquelle le sentiment de non-concernement est potentiellement activé par un ensemble de facteurs qui se combinent de façon singulière selon les situations et au fil des parcours. Ce n'est pas parce qu'un facteur est effectivement activé que la personne est nécessairement en situation de non-concernement.

C'est la combinaison des facteurs d'activation qui génère et alimente le sentiment de non-concernement. Les logiques combinatoires des facteurs d'activation du non-concernement sont donc variables à l'échelle individuelle et évolutives dans le temps. L'évolution de ces logiques combinatoires se manifeste soit par l'apparition ou la disparition de certains facteurs d'activation du non-concernement au fil des parcours, soit par l'augmentation ou la diminution de l'effet de certains facteurs d'activation du non-concernement dans les situations vécues par les individus. Cela signifie que les facteurs d'activation du non-concernement peuvent être hiérarchisés selon leur importance générale dans chaque parcours et selon leur importance relative à l'évolution de chaque parcours.

Les facteurs d'activation du non-concernement ont été identifiés au cours et à l'issue d'une analyse qualitative des logiques de non-recours dans les parcours de vie des individus. Le processus d'analyse est passé par plusieurs allers-retours entre une analyse parcours par parcours et une analyse croisée entre les parcours. Il a été ponctué par plusieurs publications qui ont alimenté ce travail d'analyse (Chauveaud *et al.*, 2016 ; Vial, 2017, 2016). La qualification de chacun des facteurs d'activation a été longuement réfléchi. Il s'agissait en particulier d'être attentif aux effets contradictoires de certaines variables qui apparaissent à la fois dans les logiques de non-recours et dans les logiques de recours aux institutions d'insertion. C'est par exemple le cas des « besoins financiers formulés par les individus » qui, dans certains contextes, alimentent des logiques de non-recours aux institutions d'insertion (priorité à l'emploi rémunéré pour subvenir à ses besoins ; volonté de ne pas perdre de temps dans les démarches ; préférence pour les agences intérim présumées plus efficaces ; processus d'engagement dans l'économie souterraine ; *etc.*) et qui, dans d'autres contextes, participent aux cheminements qui conduisent les individus à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion (lassitude de la précarité et de l'illégalité ; formation rémunérée de nouveau envisagée ; demande ponctuelle d'aide financière ; *etc.*).

Une fois la liste des facteurs d'activation stabilisée, un travail de hiérarchisation des facteurs d'activation a été réalisé à partir de la question suivante : « Ce facteur d'activation intervient-il dans la logique de non-concernement repéré dans ce parcours ? Si oui, dans quelle mesure ? ». Un tableau récapitulatif présente les combinaisons hiérarchisées des facteurs d'activation dans chacun des vingt-six parcours dans lesquels apparaît le non-concernement

vis-à-vis des institutions d'insertion (cf. premier tableau annexe 5). Ce travail de hiérarchisation des facteurs d'activation du non-concernement est à prendre avec plus de précaution dans la mesure où il n'a pas été systématisé lors de la conduite des entretiens. En effet, les entretiens réalisés ne permettent pas toujours de retrouver avec précision les éléments nécessaires à ce travail dans le discours des personnes. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les informations manquantes ont donc été complétées à partir des trois questions suivantes : « Existe-t-il dans le discours de la personne interrogée d'autres éléments ou d'autres indices qui permettent de compléter ces informations ou d'inférer une réponse ? » ; « Au regard des éléments recueillis pendant l'entretien, la personne serait-elle d'accord avec cette interprétation ? » ; « Au regard des éléments recueillis dans les autres entretiens, cette interprétation semble-t-elle pertinente d'un point de vue sociologique ? ».

Ce travail permet de classer les facteurs d'activation du non-concernement selon leur importance générale dans l'ensemble des parcours. Un premier classement est réalisé en comptant les occurrences de l'ensemble des facteurs d'activation dans chaque parcours. Ce classement donne un premier aperçu de la hiérarchisation des facteurs d'activation selon leur fréquence d'apparition dans les parcours mais ne permet pas toujours de distinguer les facteurs décisifs des facteurs récurrents. Ainsi, les facteurs « éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique » ou « avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion » sont relativement récurrents mais rarement décisifs dans la mesure où ils apparaissent souvent en quatrième, cinquième ou sixième position dans les combinaisons. Il s'agit donc le plus souvent de facteurs secondaires qui confortent la logique de non-concernement principalement alimentée par d'autres facteurs prépondérants.

Classement selon le nombre d'occurrence de l'ensemble des facteurs d'activation :

1^{er} : Méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion (18/26)

1^{er} : Traverser une période de découragement (18/26)

3^{ème} : Affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion (12/26)

3^{ème} : Éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique (12/26)

5^{ème} : Éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale (11/26)

6^{ème} : Être embarqué dans spirale précaire via missions en intérim et travail au noir (10/26)

7^{ème} : Se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion (9/26)

8^{ème} : Être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation (8/26)

8^{ème} : Avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion (8/26)

10^{ème} : Ne pas envisager l'idée de revenir en formation (7/26)

11^{ème} : Préférer profiter de son temps libre (6/26)

12^{ème} : Être engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics (deal, vols, etc.) (4/26)

Un deuxième classement est réalisé en ne comptant que les occurrences des trois principaux facteurs d'activation pour chaque parcours⁷². Ce deuxième classement pondère la fréquence d'apparition des facteurs d'activation avec leur importance dans la logique de non-concernement de chaque parcours. Une comparaison entre ces deux premiers classements permet de minimiser l'importance de certains facteurs relativement récurrents mais peu ou pas décisifs et de souligner l'importance de certains facteurs moins récurrents mais néanmoins décisifs lorsqu'ils apparaissent dans les parcours. On remarque ainsi la remontée au classement du facteur « profiter de son temps libre » (+ 5 places), du facteur « être engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics » (+ 3 places), du facteur « être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » (+ 2 places), du facteur « être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation (+ 2 places), et la descente au classement du facteur « éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique » (- 6 places) et du facteur « avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion » (- 4 places).

⁷² Ce deuxième classement permet également de neutraliser le biais lié à la disparité du nombre total de facteurs d'activation dans chaque parcours (entre 3 et 7 facteurs selon les parcours). En effet, les parcours avec le plus grand nombre de facteurs d'activation sont surreprésentés dans le premier modèle.

Classement selon le nombre d'occurrence des trois premiers facteurs d'activation :

- 1^{er} : Méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion (13/26) (=)
- 2^{ème} : Traverser une période de découragement (11/26) (-1)
- 2^{ème} : Affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion (11/26) (+1)
- 4^{ème} : Être embarqué dans spirale précaire via missions en intérim et travail au noir (9/26) (+2)
- 5^{ème} : Éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale (7/26) (=)
- 6^{ème} : Se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion (6/26) (+1)
- 6^{ème} : Être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation (6/26) (+2)
- 6^{ème} : Préférer profiter de son temps libre (6/26) (+5)
- 9^{ème} : Éprouver sentiment de gêne ou honte à l'idée de recourir à l'aide publique (3/26) (-6)
- 9^{ème} : Ne pas envisager l'idée de revenir en formation (3/26) (+1)
- 9^{ème} : Être engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics (deal, vols, etc.) (3/26) (+3)
- 12^{ème} : Avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion (0/26) (-4)

Un troisième classement peut également être réalisé en ne comptant que les occurrences du principal facteur d'activation pour chaque parcours. Ce troisième classement se concentre ainsi sur le caractère décisif des facteurs d'activation dans la logique de non-concernement de chaque parcours. Une comparaison avec le deuxième classement confirme l'importance de certains facteurs moins récurrents mais néanmoins décisifs lorsqu'ils apparaissent dans les parcours et nuance l'importance de certains facteurs relativement récurrents et relativement décisifs dans certains parcours. On note ainsi la remontée au classement du facteur « être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation » (+ 4 places), du facteur « préférer profiter de son temps libre » (+ 2 places), du facteur « être engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics (deal, vols, etc.) » (+ 2 places), et la descente au classement du facteur « éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale » (- 3 places) et du facteur « se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion » (- 2 places). On remarque en parallèle quelques évolutions notables à la tête du classement avec la montée au classement du facteur « être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » (+2 places), la descente au classement du facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » (- 2 places), et surtout la descente au classement du facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » (- 4 places). Ce dernier facteur agirait ainsi en toile de fond du non-concernement par rapport à d'autres

facteurs plus décisifs encore. Il convient néanmoins de préciser que seulement deux occurrences séparent le facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » de la tête de classement.

Classement selon le nombre d'occurrence du premier facteur d'activation :

- 1^{er} : Traverser une période de découragement (5/26) (+1)
- 2^{ème} : Être embarqué dans une spirale précaire - missions intérim/travail au noir (4/26) (+2)
- 2^{ème} : Être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation (4/26) (+4)
- 4^{ème} : Méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion (3/26) (-4)
- 4^{ème} : Affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion (3/26) (-2)
- 4^{ème} : Préférer profiter de son temps libre (3/26) (+2)
- 7^{ème} : Être engagé dans économie souterraine via petits trafics (deal, vols, etc.) (2/26) (+2)
- 8^{ème} : Éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale (1/26) (-3)
- 8^{ème} : Se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion (1/26) (-2)
- 10^{ème} : Éprouver sentiment de gêne ou honte à l'idée de recourir à l'aide publique (0/26) (-1)
- 10^{ème} : Avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion (0/26) (-1)
- 10^{ème} : Ne pas envisager l'idée de revenir en formation (0/26) (+)

Dans la mesure où ce troisième classement rend invisible l'effet de certains facteurs et se fonde sur des écarts trop faibles en nombre d'occurrences, c'est le deuxième classement dans sa version ajustée ci-dessous qui fera référence pour la suite de ce chapitre.

A l'issue de ce travail de hiérarchisation les facteurs d'activation du non-concernement peuvent être distingués selon leur caractère plus ou moins récurrent et leur caractère plus ou moins décisif dans les parcours de vie des individus. Le croisement de ces deux variables permet de classer les facteurs d'activation dans quatre groupes distincts (« les facteurs d'activation récurrents et décisifs »; « les facteurs d'activation relativement récurrents et relativement décisifs »; « les facteurs d'activation moins récurrents mais néanmoins décisifs »; « les facteurs d'activation peu ou pas décisifs mais néanmoins relativement récurrents »).

On remarque ainsi la prépondérance de quatre facteurs d'activation récurrents et décisifs au cœur du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion : le fait de « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » (1^{er}), le fait de « traverser une période de découragement » (2^{ème}), le fait « d'affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » (3^{ème}), le fait « d'être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » (4^{ème}). On remarque ensuite la présence de trois facteurs relativement récurrents et relativement décisifs : le fait « d'éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale » (5^{ème}), le fait de « se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion » (6^{ème}), le fait « d'être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation » (7^{ème}). On souligne en parallèle l'importance de deux facteurs moins récurrents mais néanmoins décisifs lorsqu'ils apparaissent dans les parcours de vie des individus : le fait de « préférer profiter de son temps libre » (8^{ème}), et le fait « d'être engagé dans l'économie souterraine via les petites trafics (deal, vols, etc.) » (11^{ème}). On note enfin le caractère peu ou pas décisif mais néanmoins relativement récurrent de trois facteurs : le fait « d'éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique » (9^{ème}), le fait de « ne pas envisager l'idée de revenir en formation » (10^{ème}), et le fait « d'avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion » (12^{ème})⁷³.

Il aurait été possible de construire l'architecture de ce chapitre en s'appuyant sur cette répartition en quatre groupes des facteurs d'activation du non-concernement. Il semblait cependant plus intéressant de fonder cette architecture sur une distinction logique entre deux grandes catégories qui rassemblent les facteurs d'activation liés au rapport des individus à l'emploi et à la formation d'une part, et les facteurs d'activation liés au rapport des individus à l'offre sociale d'autre part. L'ordre de présentation des facteurs d'activation rassemblés au sein de chacune de ces deux grandes catégories éclaire ainsi l'articulation logique et la proximité sociologique entre les facteurs d'activation qui se succèdent. Le déroulé logique de cette présentation en deux grandes catégories est construit de façon à entrer progressivement dans l'analyse des facteurs d'activation liés au rapport des individus à l'offre sociale pour ensuite se rapprocher progressivement des facteurs d'activation liés à un jugement négatif sur le contenu de l'offre sociale.

⁷³ Les facteurs d'activation avec le même nombre d'occurrences dans le deuxième classement ont été départagés selon le nombre d'occurrences dans le premier classement.

Si l'architecture de ce chapitre n'est pas construite autour de cette répartition en quatre groupes des facteurs d'activation, chaque présentation rappelle néanmoins le groupe auquel appartient le facteur d'activation analysé. Chaque présentation précise également les principaux facteurs d'activation avec lesquels s'associe le facteur analysé (cf. tableaux annexe 5)⁷⁴.

Après ce préambule sur l'identification et la hiérarchisation des facteurs d'activation du non-concernement, il est désormais possible d'analyser la construction du sentiment de non-concernement dans trois parcours de vie à l'origine de la notion de non-concernement. L'analyse de ces trois parcours montre comment la combinaison hiérarchisée de plusieurs facteurs d'activation génère et alimente un sentiment de non-concernement qui évolue dans le temps.

⁷⁴ L'une des méthodes possibles consiste à compter le nombre de cooccurrence entre deux facteurs d'activation dans les différentes combinaisons du non-concernement. Ce travail a été réalisé en ne prenant en compte que les trois principaux facteurs d'activation pour chaque parcours afin de neutraliser le biais lié à la disparité du nombre total de facteurs d'activation dans chaque parcours (entre 3 et 7 facteurs selon les parcours). Ce travail a été complété en prenant également en compte l'ensemble des facteurs d'activation lorsque cela était nécessaire, en particulier pour les trois facteurs peu ou pas décisifs mais néanmoins relativement récurrents.

1.2 Le parcours d'une personne qui se retrouve en situation de décrochage scolaire

Le parcours de Romain a déjà été évoqué à deux reprises dans le chapitre précédent. Une première fois pour illustrer le rôle de l'entourage amical pour informer les jeunes sur l'existence des institutions d'insertion. Une deuxième fois pour illustrer les nombreuses situations dans lesquelles les jeunes se retrouvent en situation de décrochage scolaire sans avoir été informés par les institutions scolaires de l'existence des institutions d'insertion. Le parcours de Romain est une illustration possible de la logique du non-concernement dans les parcours des jeunes qui se retrouvent en situation de décrochage scolaire.

Les facteurs d'activation du non-concernement dans le parcours de Romain sont les suivants :

- Affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion (1^{er})
- Ne pas envisager l'idée de revenir en formation (2^{ème})
- Éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique (3^{ème})
- Méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion (4^{ème})
- Avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion (5^{ème})
- Traverser une période de découragement (6^{ème})

Après une orientation choisie en Bac Pro Commerce, Romain hésite à arrêter sa scolarité en cours d'année. Avant de prendre cette décision, il essaie d'en parler avec plusieurs professionnels de son établissement scolaire. Il ressent alors une forme d'indifférence et de mépris de la part de l'administration scolaire. Il ne reçoit aucune aide, aucun conseil, aucune information. Il entérine donc sa décision de quitter le système scolaire et entend désormais se débrouiller par ses propres moyens. Il compte prendre sa revanche sur le système en prouvant sa capacité à être autonome (1^{er} facteur d'activation du non-concernement).

« J'ai démissionné de mon lycée et en gros ils m'ont parlé de rien du tout [...]. J'ai donné ma lettre et ils m'ont dit "t'es vraiment sûr de ton choix ?", j'ai dit "bah oui" et ils m'ont dit "bon courage". En gros "casse toi". Ils ont pas essayé de me retenir. Ils ont pas essayé de me parler de ce que je vais faire après. [...] En gros c'est parce qu'ils s'en foutaient. Enfin c'est fort comme mot mais c'est l'impression que j'ai eu quoi [...] Ils ont pas de respect de pas demander ce que je vais faire. [...] Après je veux pas passer pour une victime non plus. [...] Il y a des personnes

qui sont vraiment susceptibles et qui peuvent mal le prendre. [...] Je me suis dit "c'est bon je me débrouille !" [...] Je vais leur montrer que je suis capable d'y arriver tout seul quoi » (Romain, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Romain prend donc la « *responsabilité* » de quitter le système scolaire pour « *rentrer dans le monde des grands* ». Son objectif premier est de trouver un travail alimentaire pour être indépendant financièrement et ne plus peser sur un budget familial contraint. Il n'envisage pas de revenir en formation (2^{ème} facteur d'activation du non-concernement).

« Ça me donne plus de responsabilités [de quitter le système scolaire] parce que je me retrouve un peu obligé de trouver un truc, et parce que faut que je réfléchisse sur un truc que je pourrais faire quoi ! Donc ouais ça me fait grandir un petit peu plus vite on va dire ! [...] J'avais en tête l'idée de grandir, de trouver du taf vite quoi ! [...] C'est pour rentrer dans le monde du travail, dans le monde des grands entre guillemets [...] Ma mère touche le RSA donc elle est un peu en galère là, c'est pour ça que j'aimerais bien trouver un truc quoi, pour essayer de me gérer tout seul quoi. [...]. Ça met beaucoup de pression, beaucoup de pression à trouver un truc ouais. [...] J'aimerais bien me trouver un petit métier [...] pour acheter le paquet de clopes, pour acheter des petites choses quoi, se financer tout seul c'est toujours bon quoi ! » (Romain, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Romain obtient un premier contrat d'un mois en restauration rapide puis un deuxième contrat d'un mois dans une entreprise de livraison. Il est contraint de démissionner du jour au lendemain pour suivre sa mère qui décide de déménager dans un autre département suite à une rupture conjugale très difficile. Il reprend ses recherches en autonomie mais reste sans emploi pendant six mois. Alors qu'il espérait pouvoir « *rentrer dans le monde des grands* », alors qu'il pensait pouvoir « *se débrouiller tout seul* », alors qu'il comptait prendre sa revanche sur le système, Romain travaille sur lui-même pour reconnaître le fait d'avoir besoin d'aide. Il éprouve un sentiment de gêne à l'idée de recourir à l'aide publique (3^{ème} facteur d'activation du non-concernement). Romain a « *peur d'être jugé* » par les professionnels des institutions d'insertion, notamment concernant le fait d'avoir quitté le système scolaire sans diplôme. Il a également une mauvaise image du public des institutions d'insertion qui, de son point de vue,

rassemblent des individus incapables de se débrouiller par leurs propres moyens (5^{ème} facteur d'activation du non-concernement).

« [Les personnes qui vont en Mission Locale, je pensais que c'était] plutôt des personnes qui ont besoin d'aide, qui sont plutôt un peu perdues, qui ont toujours besoin de quelqu'un pour atteindre leurs objectifs quoi. [...] J'ai travaillé un petit peu [sur le fait d'avoir besoin d'aide]. Parce qu'au début je me disais "ouais tu vas trouver, de toute façon tu vas trouver", et au bout d'un moment j'ai pas trouvé et je me suis dit "bon tu as peut-être besoin d'aide quoi, essaye d'aller voir". [...] Je pense qu'il y en a qui ont vraiment grave peur d'aller demander de l'aide. [...] Je pense qu'il y en a ils ont peur d'être jugés comme moi j'avais peur d'être jugé, d'être pas écouté, qu'ils s'en foutent de toi, je pense que voilà c'est pour ça qu'il y a des gens qui ont peur d'y aller. [...] Comme j'avais arrêté les cours je me disais que j'allais me faire bouger, que j'aurais pas dû arrêter les cours et tout » (Romain, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Après avoir déménagé avec sa mère dans un autre département, Romain reprend ses recherches en autonomie mais reste sans emploi pendant six mois. Privé de ses réseaux, il se sent isolé et commence à se décourager (6^{ème} facteur d'activation du non-concernement). Lors d'une conversation téléphonique, un ami lui conseille de se renseigner sur l'existence possible d'une Mission Locale à proximité. Le cas échéant, cet ami lui recommande de s'inscrire en Mission Locale. Il raconte son expérience positive des Missions Locales avec lesquelles il a repris une formation après s'être retrouvé lui aussi en situation de décrochage scolaire. C'est suite à cet échange personnel avec un ami proche que Romain estime avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales. Il se souvient toutefois avoir déjà « *entendu parler* » des Missions Locales par le « *bouche à oreille* » au cours d'une discussion « *entre potes* ». On retrouve dans son discours l'ambiguïté des situations dans lesquelles les personnes connaissent l'existence d'une institution d'insertion et méconnaissent l'offre sociale de cette institution d'insertion (4^{ème} facteur d'activation du non-concernement).

« J'en avais entendu parler avant mais je savais pas ce que c'était en fait [...] C'était par le bouche à oreille [...]. C'était entre potes. [...] On m'a pas expliqué vraiment ce que c'était quoi » (Romain, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Lors de cette première discussion informelle « *entre potes* », Romain ne s'est toutefois pas senti concerné par ces premiers éléments d'information autour des Missions Locales. Après une rupture difficile avec son établissement scolaire, son premier objectif est de trouver un emploi par ses propres moyens. Ces premiers éléments d'information sur les Missions Locales sont trop vagues pour le détourner de ce premier objectif. Ils manquent de précision pour retenir son attention. C'est d'autant plus vrai que Romain décroche ensuite son premier emploi en restauration rapide.

Cette première discussion informelle autour des Missions Locales lui revient finalement en mémoire lors d'une discussion plus personnelle avec un ami. Cette fois-ci, Romain se sent concerné par les éléments d'information échangés sur les Missions Locales, ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, ces éléments d'information arrivent au moment opportun. Romain cherche un emploi depuis six mois et commence à se décourager. Il est dans une impasse et cherche une solution pour devenir indépendant financièrement et pour ne plus peser sur un budget familial très contraint. Deuxièmement, ces éléments d'information sont apportés par un ami proche en qui Romain a confiance. Cette confiance est basée sur une relation affective de longue date. Elle est renforcée par une expérience de vie commune. Son ami s'appuie effectivement sur son expérience personnelle du décrochage scolaire et de l'insertion socioprofessionnelle pour lui conseiller de s'inscrire en Mission Locale. Troisièmement, ces éléments d'informations sont relativement précis et concrets. Ils donnent une idée de l'activité des Missions Locales et des perspectives possibles au sein de l'institution.

Après un temps d'hésitation lié à l'absence d'expérience et à la méconnaissance de l'offre sociale des institutions d'insertion, Romain suit les conseils de son ami et s'inscrit en Mission Locale. Son premier objectif reste de trouver un emploi pour être indépendant financièrement et ne plus peser sur le budget familial. Mais la discussion personnelle avec son ami ouvre de nouvelles perspectives d'avenir. En parallèle de sa recherche d'emploi, Romain envisage désormais de reprendre une formation professionnelle de courte durée dans l'animation, un secteur d'activité qu'il avait déjà envisagé au moment de choisir son orientation.

« J'ai entendu parler de la Mission Locale et j'y suis allé. [...] Il y a eu de l'hésitation quand même, je savais pas ce que c'était. [...] C'est un pote à moi [...] il m'a dit que comme moi, à un

moment, il avait arrêté les cours et il avait réussi à trouver une formation avec la Mission Locale de chez lui, et il m'a dit "va voir dans ta ville s'il y a une Mission Locale", et je suis allé voir. [...] Il m'a dit "vas-y", il avait une bonne expérience de là-bas donc je me suis dit "faut que j'essaye quoi"» (Romain, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

1.3 Le parcours d'une personne qui traverse une période difficile dans sa vie personnelle

Le parcours de Jérôme a déjà été évoqué à deux reprises dans le chapitre précédent. Une première fois pour illustrer les quelques situations dans lesquelles les jeunes prennent connaissance de l'existence des Missions Locales en étant réorientés par Pôle Emploi. Une deuxième fois pour nuancer le constat selon lequel les jeunes sont rarement informés de l'existence des institutions d'insertion par les institutions scolaires. Le parcours de Jérôme est une illustration possible de la logique du non-concernement dans les parcours des jeunes qui traversent une période difficile dans leur vie personnelle.

Les facteurs d'activation du non-concernement dans le parcours de Jérôme sont les suivants :

- Être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation (1^{er})
- Traverser une période de découragement (2^{ème})
- Méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion (3^{ème})
- Avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion (4^{ème})

Jérôme souhaite poursuivre sa scolarité en filière générale scientifique mais il est orienté par défaut vers un Bac Pro Électrotechnique. Il n'est pas satisfait de cette orientation et du contenu des enseignements mais souhaite malgré tout obtenir son diplôme. En classe de première, il traverse une dépression liée à une conjonction de raisons personnelles. Il développe en parallèle une phobie scolaire et se retrouve contraint d'interrompre sa scolarité. Il reste enfermé chez lui pendant plus d'un an, sans aucune énergie. Il est suivi par plusieurs psychiatres sans que cela lui semble véritablement utile. Il est dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation pendant plus d'un an (1^{er} facteur d'activation du non-concernement). Il traverse une longue période de découragement (2^{ème} facteur d'activation du non-concernement).

« J'étais vraiment dans un état d'esprit où voilà je me levais du lit parce qu'il fallait se lever le matin et j'étais voilà entre guillemets "une loque". [...] Je voyais des gens mais c'était vraiment rare, en fait limite ça m'a entre guillemets "coupé du monde" quoi... C'est vraiment que j'étais à plat, j'étais vraiment comme je te dis une sorte de loque » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Jérôme ne reçoit aucune information de la part de son établissement scolaire lorsqu'il est contraint d'interrompre sa scolarité. Sa position est partagée concernant l'absence d'information sur les Missions Locales de la part de son établissement scolaire. Il commence par dire qu'il n'aurait pas été réceptif à une telle information, d'abord parce qu'il n'imaginait pas devoir interrompre sa scolarité avant sa dépression, ensuite parce qu'il n'avait plus envie de rien lorsque sa dépression s'est déclenchée. Il estime néanmoins qu'une telle information aurait pu lui revenir en tête au moment où il a commencé à aller mieux.

« A l'époque j'étais dans le truc et je pensais pas que j'allais décrocher, donc je me dis que j'aurais pas regardé ou j'aurais peut-être regardé mais sans prêter attention. [...] Sur le coup j'étais vraiment, sur le moment j'avais rien envie de faire, mais après peut-être que je me serais dit "ils m'ont parlé de ça" voilà ! [...] J'aurais peut-être eu ça en tête » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Une année après l'interruption de sa scolarité, Jérôme connaît une forme de « *déclit* » qui le relance dans une nouvelle dynamique de vie. Il retrouve une vie sociale, rencontre sa copine, et ouvre à nouveau son horizon informationnel (Gallant *et al.*, 2016). Jérôme entend alors parler de l'École de la Deuxième Chance (E2C) à travers des échos négatifs sur son public « *difficile* » (« *problèmes de comportement* », « *rapport difficile à l'autorité* », « *mauvais résultats scolaires* », *etc.*). Il ne se sent pas concerné et ne se renseigne donc pas sur l'E2C. Il n' imagine pas qu'il puisse exister une autre institution destinée à tous les jeunes, et notamment aux jeunes en situation de décrochage.

« [Les Missions Locales] j'ai été surpris que ça existe ! Je pensais pas en fait qu'il y avait ça, j'étais pas au courant. [...] Avant que Pôle Emploi me parle de la Mission Locale, je me disais qu'il y avait pas trop d'opportunités ou d'autres solutions. A part bon la seconde chance où

j'avais eu un mauvais écho, voilà je me disais il y avait pas trop de solutions pour les jeunes qui ont décroché. [...] L'écho que j'ai eu sur la seconde chance [E2C] c'est que c'était plus pour des jeunes qui avaient des problèmes de comportement, des problèmes avec l'autorité, des problèmes au niveau des notes [...]. Après du coup je me suis pas spécialement renseigné sur ce qu'ils proposaient, quels types de formation [...]. Ca m'a un petit peu freiné ouais, je me suis dit en fait que c'était pas pour moi » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Jérôme a l'intention de reprendre une formation mais il hésite avant de s'inscrire à Pôle Emploi en raison des expériences négatives rapportées par son entourage (manque de suivi, absence de proposition, expérience de radiation). Il s'inscrit finalement à Pôle Emploi « *sans trop de conviction* ». Entre l'image négative qu'il a de l'E2C, le seul dispositif d'insertion dont il a vraiment entendu parler, et l'image négative qu'il a de Pôle Emploi, à travers les expériences négatives rapportées par son entourage, Jérôme a des représentations négatives sur les institutions d'insertion (4^{ème} facteur d'activation du non-concernement)

« Pôle Emploi je connaissais. [...] J'y suis plus allé pour voir s'ils allaient m'apporter des choses mais j'avais pas trop d'espoir. [...] J'y suis allé sans trop de conviction. [...] J'avais eu beaucoup d'amis qui avaient eu des expériences un peu négatives aussi avec Pôle Emploi donc ça m'a trop incité à y aller. [...] Ils se sont faits radier parce qu'à la fin ils validaient plus leurs trucs vu que chaque mois ils trouvaient pas » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Lors du troisième rendez-vous, sa conseillère Pôle Emploi lui propose de participer à un « *atelier jeunes* » au cours duquel il apprend l'existence des Missions Locales. Il est convaincu par cette réunion d'information et décide de s'inscrire en Mission Locale. L'image du public des Missions Locales lui semble aujourd'hui moins stigmatisante que celle du public de l'E2C. Il se sent concerné par cette institution d'insertion qui propose un accompagnement pour les jeunes qui ont décroché et qui recherchent des informations pour reprendre une formation.

« Avant Pôle Emploi, je n'avais pas entendu parler de la Mission Locale. [...] La conseillère de Pôle Emploi elle m'en a pas spécialement parlé, elle m'a dit qu'en fait il y avait un atelier pour les jeunes, donc j'ai dit pourquoi pas y aller. [...] Ils nous présentaient la Mission Locale, voilà que c'était pour les jeunes qui avaient décroché et qui voulaient reprendre une formation ou

qui cherchaient une aide pour un travail. [...]. A la Mission Locale, ça me correspond plus parce que moi je suis plus dans la recherche d'information » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Si Jérôme affirme avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais de Pôle Emploi, il se rappelle toutefois en « *avoir entendu vaguement parler* » avant son inscription à Pôle Emploi. Il pense « *ne pas avoir prêté attention* » à certaines informations autour des Missions Locales. On retrouve dans son discours l'ambiguïté des situations dans lesquelles les personnes connaissent l'existence d'une institution d'insertion et méconnaissent l'offre sociale de cette institution d'insertion (3^{ème} facteur d'activation du non-concernement).

« J'avais entendu vaguement parlé [des Missions Locales] mais en fait je savais pas exactement, je m'étais pas renseigné sur ce sujet [...]. Je me suis jamais dit que peut-être c'était quelque chose qui pourrait être pour moi [...] Peut-être que c'est moi qui ai pas fait gaffe, peut-être qu'il y a eu des pubs ou des trucs comme ça et c'est peut-être moi qui sur le moment n'ai pas prêté attention à ça spécialement » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

1.4 Le parcours d'une personne qui se retrouve engagée dans une spirale précaire

Le parcours de Fabien a déjà été évoqué à deux reprises dans le chapitre précédent. Une première fois pour illustrer les rares situations dans lesquelles les jeunes prennent connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais de professionnels qui ne sont pas spécialisés dans le champ des politiques publiques de jeunesse. Une deuxième fois pour évoquer l'incompréhension de certaines personnes par rapport au manque d'information sur les institutions d'insertion. Le parcours de Fabien est une illustration possible - mais néanmoins atypique - de la logique du non-concernement dans les parcours des jeunes qui se retrouvent engagés dans une spirale précaire. Il s'agit effectivement d'une illustration atypique dans la mesure où il alterne pendant plusieurs années les missions en intérim, les emplois non déclarés, et les périodes de chômage qui sont la plupart du temps indemnisées. Fabien est donc inscrit à Pôle Emploi, bénéficie des droits à l'assurance chômage auxquels il peut prétendre, mais n'est jamais réellement suivi par un conseiller. Il ne reçoit quasiment aucune proposition d'emploi ou de formation et n'est pas non plus réorienté vers les Missions Locales. La situation de Fabien bascule lorsqu'il arrive en fin de droits et se retrouve en grande difficulté financière. Quelques mois plus tard, il est contraint de demander de l'aide à une assistante sociale, découvre l'offre sociale des Missions Locales, et envisage finalement de reprendre une formation professionnelle pour sortir de la précarité. Le parcours de Fabien est particulièrement intéressant pour qualifier la relation entre la méconnaissance de l'offre sociale des institutions d'insertion et le sentiment de non-concernement des jeunes vis-à-vis des institutions d'insertion.

Les facteurs d'activation du non-concernement dans le parcours de Fabien sont les suivants :

- Méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion (1^{er})
- Être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir (2^{ème})
- Ne pas envisager l'idée de revenir en formation (3^{ème})
- Éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique (4^{ème})
- Traverser une période de découragement (5^{ème})

Faute de pouvoir trouver un apprentissage en mécanique automobile, Fabien est orienté vers un BEP Maçonnerie. Il rencontre des problèmes de santé professionnelle et ne parvient pas à

obtenir son diplôme. Il se retrouve alors engagé dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir (2^{ème} facteur d'activation du non-concernement). Fabien alterne pendant plusieurs années les missions en intérim, les emplois non déclarés, et les périodes de chômage qui, la plupart du temps, sont indemnisées. Fabien est donc inscrit à Pôle Emploi, bénéficie des droits à l'assurance chômage auxquels il peut prétendre, mais n'est jamais réellement suivi par un conseiller. Il ne reçoit quasiment aucune proposition d'emploi ou de formation et n'est pas non plus réorienté vers les Missions Locales.

« Pôle Emploi, surtout celui où je suis allé hein, il sert un peu à rien au niveau de la recherche d'emploi parce que comme je te dis, moi, j'ai jamais rien reçu comme offre d'emploi, j'avais un rendez-vous avec mon conseiller pour dire mes objectifs, pour dire ce que je cherchais comme offre d'emploi, et après plus rien. [...] En général j'avais un rendez-vous par temps de chômage [...] c'est tout, après j'avais pas d'autres rendez-vous. [...] C'est limite "bon bah c'est bon on a fait l'enregistrement, c'est bon dégage !" [...] Voilà donc on va dire à part me payer le chômage, c'est tout ce que m'a servi Pôle Emploi en gros. [...] [La personne de la Mission Locale] m'a dit "c'est bizarre parce que normalement au niveau rendez-vous déjà y'en a beaucoup plus que ça". Elle m'a dit "ça m'embête quelque part pour toi, [...] tu es passé à la trappe. Autant pour Pôle Emploi que pour la CAF, pour les allocs, en gros tu es passé à la trappe, tu as été foutu de côté" » (Fabien, 24 ans, sans diplôme, sans emploi).

Cette situation de précarité caractérisée par une alternance entre les missions en intérim, les emplois non déclarés, et les périodes de chômage indemnisé s'étend sur plusieurs années. Dans un premier temps, Fabien est prêt à accepter cette entrée précaire dans la vie active dans la mesure où il est seul à devoir s'assumer. Il espère pouvoir lancer sa carrière professionnelle en multipliant les missions en intérim. Il essaie de compléter ses revenus avec quelques emplois non déclarés, quitte à devoir accepter des conditions de travail et de rémunération très mauvaises. La naissance de sa fille marque un tournant dans son parcours. Fabien est engagé dans une spirale précaire qui ne convient plus à son nouveau mode de vie. Il habite désormais avec sa compagne et sa fille dans un logement social. Sa compagne travaille dans une cantine scolaire et perçoit entre 200 et 400 euros par mois. Fabien est donc contraint d'accepter toutes les missions déclarées et non déclarées qui lui sont proposées. Tout au long de cette période, Fabien n'envisage l'idée de revenir en formation, d'abord parce

qu'il pense pouvoir lancer sa carrière professionnelle grâce à l'intérim, ensuite parce qu'il doit subvenir aux besoins financiers de sa famille (3^{ème} facteur d'activation du non-concernement). Il traverse également plusieurs périodes de découragement (5^{ème} facteur d'activation du non-concernement).

« Il y a eu des périodes ouais où même j'avais pas envie de boulot, où vraiment j'ai pas eu de motivation à reprendre le boulot. Déjà pour la mise en rayon, là j'avais vraiment aucune motivation, j'y suis allé parce que bon j'avais besoin d'argent. [...] Niveau moral on va dire qu'il y a avait des hauts et des bas. Il y avait des fois où je me disais merde "comment je vais faire pour payer des factures, si j'avais du travail, j'aurais plus d'argent qui rentre, j'aurais plus de facilité à payer mes factures". Et après il y avait des hauts, des mois où je m'en sortais bien, même au chômage, ça m'est arrivé qu'il y ait des mois où je m'en sortais mieux que d'autres. [...] L'intérim c'est quand même chiant parce que c'est à la semaine surtout, c'est que des contrats à la semaine, donc bon on sait jamais si la semaine d'après on travaille, c'est vraiment ça le plus chiant en fait, tu sais pas quand est-ce que tu travailles. [...] Là-bas tu vois c'était limite j'emploie un esclave, et tu fais ce que je te dis, même si c'est des conneries, tu fais ce que je te dis. [...] J'ai bossé au black une fois, en carreleur, mais bon ça a duré un mois, le mec il connaissait mon père, c'est par rapport à lui que justement j'ai travaillé au black. [...] Le mec pour trois semaines et demie de boulot il m'a donné deux cents euros ! Il m'a dit "tiens je peux te donner que ça, et je pense que t'auras assez !". Deux cents euros... pour trois semaines de boulot... Ah du jour au lendemain je lui ai dit « au revoir monsieur, dégage ! ». [...] J'ai travaillé aussi au black dans une boulangerie. En boulangerie, j'y connaissais rien du tout, je te le dis honnêtement, c'était vraiment comme ça ! [...] J'avais mon propriétaire de l'appartement, en fait il a racheté une boulangerie pour un de ses copains et son copain, sur son salaire, il remboursait l'achat de la boulangerie. [...] Mon propriétaire était plein aux as on va dire ! Donc en fait moi j'ai bossé dans cette boulangerie pour m'aider à payer mon loyer, j'avais une réduction sur le loyer, mais c'était pareil c'était payé à coup de lance pierre hein ! En plus la boulangerie c'est de nuit ! [...] Je touchais trois-cents euros pour un mois, mais le truc c'est que j'ai pas pu faire comme avec l'autre, à me barrer, parce que j'étais vraiment pris à la gorge au niveau financier [...] En plus au black on se fait mal c'est tout pour notre gueule ! [...] Je me blesse, ma main elle vient se faire prendre dans le pétrin par exemple, je fais quoi moi ? Je vais

à l'hôpital et je dis comment que je me suis blessé ? Je suis allé aider un copain comme ça ? C'est moi qui vais morfler derrière tu vois ! » (Fabien, 24 ans, sans diplôme, sans emploi).

Suite à une baisse d'activité professionnelle pendant plusieurs mois, la situation précaire de Fabien se dégrade considérablement. Il arrive en fin de droits et se retrouve en grande difficulté financière. Il est contraint de demander de l'argent à ses proches pour payer les factures, acheter les produits de première nécessité, financer les déplacements liés à ses recherches d'emploi. Trois mois plus tard, sans autre solution, il décide de se rendre au centre social de sa commune pour prendre rendez-vous avec une assistante sociale. A l'image de sa tante, il espère obtenir des bons alimentaires et des aides financières. Il aimerait également être aidé dans la gestion du budget familial mais appréhende le fait d'être placé en dossier de surendettement comme son frère. Il éprouve un sentiment de gêne à l'idée de recourir à l'aide publique dans la mesure où cela signifie qu'il n'est pas capable de subvenir aux besoins de sa famille (4^{ème} facteur d'activation du non-concernement).

« J'avais un peu d'a priori parce que mon frère il a déjà été voir une assistante sociale, elle l'a mis en dossier de surendettement [...] J'ai hésité quand même une quinzaine de jours par rapport à l'histoire de mon frère, de me dire ne serait-ce que pour acheter un bonbon à ma fille, il me faut un ticket de caisse prouvant que j'ai acheté le bonbon, j'avais pas envie d'être dans cette situation, c'est ce qui m'a fait hésiter. [...] Si elle me dit que même pour un bonbon il faut un ticket de caisse je lui aurais dit non, je ne veux pas de dossier de surendettement, limite "laissez-moi dans ma merde entre guillemets !". [...] Ça m'embête un peu, je dis pas le contraire, ça m'embête de demander de l'aide mais sinon je sais que j'en ai besoin, autant pour moi que pour ma femme que pour ma fille, donc oui je serais quand même un petit peu gêné de me dire que je peux pas subvenir complètement aux besoins de ma famille quoi, de ma femme et de ma fille quoi, de mon foyer, c'est ça qui m'embête dans l'histoire. [...] Dernièrement c'est mes parents qui m'ont payé pas mal de factures dont ma taxe d'habitation avec redevance télé, récemment un loyer entier sans APL parce que j'avais plus droit aux APL. [...] Par exemple le scooter, c'est ma mère et mes deux frères qui me l'ont payé, parce que j'avais une mobylette avant mais elle est tombée en panne donc ils m'ont dit "bah écoute si tu veux on te paye un scooter pour que tu puisses trouver du boulot et tout ça, pour avoir un moyen de locomotion". [...] Même plusieurs fois ils m'ont fait des courses. [...] Moi ça

m'embête énormément de devoir dire à mes parents "il faut m'aider financièrement, parce que j'ai pas assez de sous pour me payer ci, pas assez de sous pour me payer ça" » (Fabien, 24 ans, sans diplôme, sans emploi).

Fabien se rend donc au centre social de sa commune pour prendre rendez-vous avec une assistante sociale. Il apprend lors de cette prise de rendez-vous l'existence des Missions Locales et la tenue d'une permanence hebdomadaire dans les locaux du centre social. Le jour même, il réalise un premier entretien avec une conseillère de la Mission Locale. A l'âge de 24 ans, Fabien découvre une offre sociale à laquelle il peut prétendre jusqu'à l'âge de 25 ans. Il estime qu'il serait venu s'inscrire plus tôt en Mission Locale s'il avait connu cette institution, notamment pour financer son permis de conduire et pour se relancer dans un projet de formation professionnelle en mécanique, son premier vœu d'orientation. Alors qu'il s'est inscrit à Pôle Emploi à plusieurs reprises, Fabien a l'impression d'être resté « *dans l'ignorance* » d'une partie de ses droits. Son discours éclaire l'importance de la méconnaissance de l'offre sociale dans le sentiment de non-concernement des jeunes vis-à-vis des institutions d'insertion (1^{er} facteur d'activation du non-concernement). Il met en évidence la relation entre le manque d'information des individus sur les institutions d'insertion (« *je ne connaissais pas* ») et la faible attention des individus vis-à-vis des éléments d'information sur les institutions d'insertion (« *je ne me faisais pas de soucis dessus* »).

« Jusqu'au moment où j'ai pris rendez-vous à l'assistante sociale, j'étais informé de rien du tout moi de mes droits en tant que jeune actif tout ça [...] J'aurais aimé qu'on m'informe parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de jeunes dans l'ignorance. [...] Comme par exemple pour la mission locale, avant d'être allé prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, je ne connaissais pas. Donc comme je ne connaissais pas je ne savais pas que ça existait, personne m'en avait parlé, donc j'étais pas au courant donc j'étais entre guillemets dans l'ignorance. Donc comme j'ignorais que ça existait bah ouais entre guillemets je ne me faisais pas de soucis dessus [...] Maintenant que je sais que ça existe, je vais essayer d'explorer cette piste [...]. Pour le permis on en a parlé comme ça en fait, justement je dois reprendre rendez-vous après le rendez-vous de l'assistante sociale et là on approfondira déjà le sujet des formations, et le sujet des aides financières, tout ça, voilà. [...] C'est encore possible justement, normalement jusqu'à mes vingt-cinq ans de pouvoir avoir une formation financée. [...] C'est bientôt [mes vingt-cinq ans]

donc voilà j'ai encore une année pour faire deux ou trois formations, justement c'est ce qu'on avait vu avec la dame, qui m'a reçu à la Mission Locale. [...] Pour le moment je me dis bah si j'avais su j'aurais fait plus tôt, j'y serais allé plus tôt. [...] Le permis, si on me l'avait financé, je l'aurais déjà en poche je pense. [...] Et surtout aussi pendant mes périodes de chômage, j'aurais pu voir justement pour faire des formations en mécanique, comme moi je veux de base » (Fabien, 24 ans, sans diplôme, sans emploi).

Le parcours de Fabien éclaire une autre facette de la méconnaissance de l'offre sociale des institutions d'insertion. Si Fabien affirme avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales à l'âge de 24 ans, il raconte avoir été réorienté une première fois par Pôle Emploi vers les Missions Locales à l'âge de 16 ans. Fabien vient de terminer sa scolarité au collège sans parvenir à obtenir son brevet. Il recherche un apprentissage en mécanique automobile pour « *apprendre un métier* » et « *faire rentrer de l'argent* ». Il ne parvient pas à trouver un employeur pour son apprentissage et se réoriente vers un BEP Maçonnerie dès la rentrée suivante. Il rencontre finalement des problèmes de santé professionnelle, ne parvient pas à obtenir son diplôme, et se retrouve embarqué dans une spirale précaire. Il redécouvre l'existence des Missions locales à l'âge de 24 ans. Il prend connaissance de l'offre sociale des Missions Locales et envisage de reprendre une formation en mécanique automobile pour sortir de la précarité et exercer un métier intéressant. Huit ans après une première inscription en Mission Locale pour trouver un apprentissage en mécanique automobile, cette réinscription en Mission Locale prend donc la forme d'un retour à la case départ.

« [Pôle Emploi] Ils m'avaient envoyé [à la Mission Locale] avant mon BEP en maçonnerie parce que de base je cherchais un apprentissage en carrosserie [...] C'était à la sortie du collège, je cherchais un apprentissage, ils m'ont envoyé à la Mission Locale et en fait depuis plus. [...] Comme j'avais seize ans 16 ans, fallait que j'apprenne un métier donc j'ai dû continuer l'école. [...] Je voulais plus un apprentissage aussi pour faire rentrer de l'argent. [...] J'ai jamais réussi à trouver un apprentissage donc c'est pour ça que je me suis réorienté dans un BEP. [...] Après le BEP j'ai fini en juillet, j'ai passé le BEP, et en août j'ai trouvé du travail en fait » (Fabien, 24 ans, sans diplôme, sans emploi).

Après une première inscription à la Mission Locale à l'âge de 16 ans, Fabien a donc oublié l'existence de cette institution d'insertion. Jusqu'à l'âge de 24 ans, les Missions Locales ne font plus partie ni de son horizon informationnel ni de son paysage informationnel (Gallant *et al.*, 2016). Cette première inscription est trop brève pour qu'il prenne connaissance de l'offre sociale des Missions Locales et trop insignifiante pour qu'il intègre l'existence de cette institution d'insertion dans son horizon informationnel. Fabien n'a vraisemblablement pas compris que la Mission Locale pouvait être une institution d'insertion plus adaptée que Pôle Emploi pour les jeunes en situation de décrochage scolaire et/ou en situation de précarité socioprofessionnelle. Lorsqu'il se réinscrit à Pôle Emploi un an après avoir quitté le système scolaire, cette première expérience en Mission Locale est trop lointaine pour qu'il s'en souvienne. Il ne sera plus jamais réorienté vers les Missions Locales et ne sera pas non plus rappelé par les Missions Locales. Sans le savoir, Fabien est donc resté « *dans l'ignorance* ». Il a été - pour reprendre les mots de sa nouvelle conseillère en Mission Locale - « *foutu de côté* ». Il est « *passé à la trappe* ».

2. Les facteurs d'activation liés au rapport à l'emploi et à la formation

Cette deuxième partie propose une analyse des facteurs d'activation du non-concernement liés au rapport des individus à l'emploi et à la formation. Les personnes peuvent ne pas se sentir concernées par les institutions d'insertion lorsqu'elles ne sont ni à la recherche d'un emploi ni à la recherche d'une formation. C'est le cas lorsque les personnes sont dans l'incapacité de travailler ou de rechercher une formation, lorsqu'elles traversent une période de découragement et lorsqu'elles préfèrent profiter de leur temps libre. Les personnes peuvent également ne pas se sentir concernées par les institutions d'insertion lorsqu'elles n'envisagent pas l'idée de revenir en formation, qu'elles soient ou non à la recherche d'un emploi. Enfin, les personnes peuvent ne pas se sentir concernées par les institutions d'insertion lorsqu'elles sont embarquées dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir et lorsqu'elles sont engagées dans l'économie souterraine via les petits trafics (deal, vols, etc.).

2.1 Être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation

Le facteur d'activation « être dans l'incapacité de rechercher un emploi » se retrouve dans près d'un tiers des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (8/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation relativement récurrents et relativement décisifs (7^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion », avec le facteur « traverser une période de découragement », et dans une moindre mesure avec le facteur « se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion ».

Ce facteur d'activation apparaît notamment dans les parcours des personnes confrontées à des problèmes de santé importants qui engendrent une prise en charge médicale. On retrouve ici des personnes qui traversent une dépression longue, des personnes qui souffrent d'un problème de santé mentale, des personnes qui sont victimes d'un accident qui entraîne une hospitalisation et/ou une immobilisation de longue durée, des personnes qui sont engagées dans une spirale toxicomane, ainsi que des jeunes femmes qui attendent la naissance d'un enfant.

Suite à plusieurs tentatives de suicide liées à des problèmes familiaux importants, Olivia arrête sa scolarité à l'âge de 16 ans. Elle quitte le foyer éducatif dans lequel elle était hébergée et rentre habiter chez son père. Elle reste enfermée dans sa chambre pendant près de trois ans.

« Pendant 3 ans j'ai eu besoin d'être seule, tranquille [...]. C'était je ne vois personne donc je n'ai plus de problème [...] J'arrivais plus à sortir, j'avais peur de sortir, même si quelquefois j'avais envie » (Olivia, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Eric connaît depuis toujours des problèmes de concentration et des périodes de dépression. Suite à un examen de diagnostic réalisé en Suisse, il apprend qu'il a un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). L'annonce de ce diagnostic médical bouleverse son existence. Il est suivi par un neuropsychiatre et prend un traitement lourd auquel il doit s'adapter.

« C'est depuis que je suis né, on pensait que c'était mon caractère et que c'était comme ça. On a jamais pensé à faire les vérifications et puis un jour on a fait un test et puis il s'est avéré que j'étais diagnostiqué TDAH. J'ai été informé de ça il y a 6-7 mois en fait, après la mort de mon grand-père qui avait cette maladie. En fait en Suisse, c'est reconnu comme maladie pour les majeurs mais pas en France, excepté pour les enfants jusqu'à 17 ans. [...] Donc ouais, j'ai des ordonnances mensuelles à aller chercher, c'est assez contrôlé parce que c'est un traitement sous amphétamine [...]. C'est très éprouvant moralement déjà, j'ai beaucoup de chance de partir en dépression. [...] La procrastination, remettre au lendemain ou à plus tard c'est très présent [...]. Depuis que je sais que j'ai cette maladie, j'ai l'impression de tout me prendre dans la figure, de tous les côtés » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

Lydie est habituée à consommer des drogues avec son entourage depuis plusieurs années. Elle découvre l'héroïne et « s'engouffre » dans une spirale toxicomane. Elle est hospitalisée suite à une overdose.

« J'avais du mal à reprendre [les démarches] parce que j'ai eu un passé toxicomane. [...] J'étais pendant une bonne année dans l'héroïne. [...] C'est un monde, ça nous renferme, ça nous met

de côté. [...] L'entourage, des gens qu'on rencontre, quand on travaille pas, on a le temps et on s'engouffre vite dedans. On s'aperçoit pas du temps qu'on perd. [...] A partir du moment où mon corps était déjà trop éprouvé je suis allée à l'hôpital. [...] L'héroïne c'est pas quelque chose de facile à arrêter » (Lydie, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

2.2 Traverser une période de découragement

Le facteur d'activation « traverser une période de découragement » se retrouve dans plus de deux tiers des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (18/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation récurrents et décisifs (2^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion », le facteur « être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation » et le facteur « préférer profiter de son temps libre ».

Les personnes peuvent traverser une période de découragement pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois (« petite déprime » ; « coup de moins bien » ; « période de démotivation » ; « plus envie de rien faire », etc.). Ce facteur d'activation semble relativement proche du facteur d'activation précédent dans la mesure où presque toutes les personnes qui se retrouvent dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation traversent une ou plusieurs périodes de découragement. Néanmoins, toutes les personnes qui traversent une ou plusieurs périodes de découragement ne se retrouvent pas nécessairement dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation. De plus, elles ne font généralement pas l'objet d'une prise en charge médicale.

Ces périodes de découragement se caractérisent par un sentiment d'échec et d'impuissance, une absence d'envie et de perspective (Fieulaine *et al.*, 2006). Elles s'accompagnent parfois d'un sentiment d'injustice et de colère. Ces périodes de découragement sont propices à l'abandon ou au report des démarches liées à l'insertion socioprofessionnelle. Les personnes peuvent traverser une période de découragement lorsqu'elles se retrouvent en situation de décrochage scolaire après une orientation subie ou après la rupture de leur contrat d'apprentissage, lorsqu'elles cherchent un emploi pendant plusieurs mois et se retrouvent confrontées à l'absence de réponse ou aux refus successifs des employeurs, lorsqu'elles sont

lassées d'occuper des emplois précaires et pénibles, lorsqu'elles subissent une ou plusieurs expériences de discrimination, lorsqu'elles sont confrontées à un ou plusieurs événements difficiles dans leur vie personnelle (rupture amoureuse, décès d'un proche, etc.).

Après une orientation subie en CAP Chaudronnerie, Khalid se retrouve en situation de décrochage scolaire. Il habite avec sa mère dans un quartier prioritaire. Il réalise quelques stages en boulangerie, son premier vœu d'orientation, mais ne parvient pas à trouver un apprentissage. Il est « *dégouté* » et « *lâche le morceau* » pendant deux ans, période pendant laquelle il profite également de son temps libre (cf. facteur d'activation « *préférer profiter de son temps libre* »).

« Pendant deux ans je crois j'ai pas fait grand-chose. [...] Oh j'étais un peu dans mon monde. [...] J'étais avec des gens ouais ! [...] Je sortais. J'étais dehors. [...] Je faisais ce que je voulais, je vivais comme je voulais ouais. Par exemple je me couchais à cinq heures du matin, je me réveillais à cinq heures le soir. [...] [C'était] bien et pas bien [à la fois]. [...] [Le côté bien] j'étais tranquille chez moi, pépère, à manger, tout ce qui faut, et le côté pas bien parce que...j'étais dégoûté quoi. J'avais pas mon argent, j'avais pas d'économies [...] J'étais démotivé, je pensais qu'il y avait plus d'espoir ! [...] A la base je voulais faire boulanger, je me retrouve en chaudronnerie, je fais plusieurs stages en tant que boulanger, et à chaque fois ils pouvaient pas me prendre, donc à la fin...je me suis dit "autant lâcher le morceau quoi !" » (Khalid, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

Victor est l'une des rares personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche à être issue d'un milieu social aisé. Son père est ingénieur et sa mère est documentaliste. Il est en situation de décrochage scolaire depuis plusieurs années, alternant les tentatives infructueuses de raccrochage et les périodes d'inactivité choisie. La plupart du temps, il apprécie le fait de pouvoir profiter de son temps libre (cf. facteur d'activation « *préférer profiter de son temps libre* »). Il traverse néanmoins quelques périodes de découragement liées à un sentiment de déclassement social (Peugny, 2010, 2009).

« Genre je me remotive et puis au bout d'un moment ça me soûle et je perds ma motivation. Et surtout comme j'ai pas de diplôme c'est compliqué pour moi. Enfin voilà je trouve que des

travaux qui sont on va dire en bas quoi [...]. En bas de l'échelle, enfin je dis pas ça d'un point de vue négatif mais c'est des travaux qui sont pas intéressants, qui sont pas très bien payés, qui sont ennuyeux. [...] Il y a des fois où je suis pas très bien, des périodes où je suis pas bien content de moi, enfin c'est pas que je suis pas content de moi, c'est des périodes de déprime un peu. [...] Je me dis que de toute façon je trouve que des trucs de merde et que j'ai plus envie de rien faire. [...] J'ai eu une fois où j'étais pas bien, c'était il y a deux ans je crois, bah j'ai passé trois mois chez moi à jouer à l'ordi et je voyais plus personne. [...] J'étais juste démotivé du coup c'était le cercle infernal de la déprime » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

Jessica habite chez ses parents dans une petite commune rurale. Son quotidien est marqué par le sentiment d'ennui et l'absence de perspective temporelle (Fieulaine *et al.*, 2006). Si Jessica reste fière d'avoir réussi à lancer son entreprise de toilettagage à domicile, elle n'a quasiment eu aucun client depuis plus d'un an. Elle est à la recherche d'un déclic pour se relancer dans une nouvelle dynamique de vie.

« Ouais, quand il fait pas beau, j'ai pas le moral, je me dis "vivement le lendemain" mais bon le lendemain il fait pas beau non plus, j'ai un peu le moral à zéro [...] Il y a des jours où ça passe tout doucement hein... Comme le lundi, moi j'aime pas le lundi et ça passe tout doucement hein... Je m'ennuie ! Je regarde sur internet s'il y a des offres d'emplois qui peuvent m'aller mais [...] la plupart du temps faut être diplômé, faut avoir de l'expérience, donc c'est vrai que c'est un peu décevant aussi. [...] Maintenant faut que je sois motivée à retrouver un emploi. [...] J'ai pas encore le déclic [...] Comme dit ma mère, je vis au jour le jour hein ! Je sais pas ce qui m'attend demain alors pourquoi prévoir l'avenir. Pourquoi prévoir si c'est pas ça qui va se passer ? Autant avancer et voir ce qui nous tombe dessus. [...] Moi j'ai pas d'avenir, je vois pas l'avenir. Ça sert à rien de voir un truc qui va pas nous arriver peut-être » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

2.3 Préférer profiter de son temps libre

Le facteur d'activation « préférer profiter de son temps libre » se retrouve dans près d'un quart des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (6/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation moins récurrents mais néanmoins décisifs (8^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « traverser une période de découragement », le facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » et le facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion ».

Ce facteur d'activation se retrouve notamment dans les parcours de certaines personnes qui obtiennent leur diplôme et dans les parcours de certaines personnes qui se retrouvent en situation de décrochage scolaire. L'obtention d'un diplôme, et notamment celui du baccalauréat, est l'occasion de prendre une pause avant d'envisager la suite de son parcours. Certaines personnes décident ainsi de prendre du temps pour se reposer et profiter de leur temps libre. Le décrochage scolaire peut être vécu comme un soulagement pour les personnes qui n'ont pas choisi leur orientation. Elles se retrouvent libérées d'une contrainte scolaire devenue pesante et inutile. Elles profitent de cette situation inédite pour se reposer et profiter de leur temps libre. Mais ce sentiment de liberté est rarement durable. Il laisse souvent place à un sentiment d'inutilité et de culpabilité (Vollet, 2016 ; Zaffran, Vollet, 2018, 2016). On comprend ainsi pourquoi ce facteur d'activation s'associe en premier lieu avec le facteur d'activation « traverser une période de découragement ». Que les personnes aient obtenu leur diplôme ou qu'elles soient en situation de décrochage scolaire, le fait de pouvoir s'octroyer une pause plus ou moins longue dans son parcours dépend également de la possibilité pour les individus de pouvoir compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage, ce qui est rarement le cas pour les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche.

Après une orientation subie en Bac Pro Maçonnerie, Kylian se retrouve en situation de décrochage scolaire. Il quitte le foyer éducatif dans lequel il est hébergé et rentre habiter chez sa mère dans un quartier prioritaire. Il pense pouvoir profiter de cette nouvelle liberté. Il est

rapidement confronté à un sentiment d'ennui. Kylian raconte le processus par lequel passent de nombreux jeunes de son quartier entre 16 ans et 18 ans.

« C'est quasiment tout le monde, à peu près au même âge, entre 16 et 18 ans, c'est cette époque-là. Il y en a d'autres comme moi dans le quartier. Ils vont comprendre ! (rires) Ils se disent "pète sa mère on va rien faire !" même moi je me disais ça au début, mais passe un an comme ça et tu vas voir ! [...] Je n'ai rien fait du tout jusqu'au mois dernier. J'étais dehors, même la nuit des fois... J'avais plus de vie, j'avais un rythme, c'était même pas un rythme. [...] On parle, on fume, on écoute la musique, tous les jours c'est pareil. Ça fane, il n'y a plus rien à faire, on s'ennuie tout le temps. Toutes les 5 minutes tu vas entendre putain c'est la rouille » (Kylian, 17 ans, sans diplôme, sans emploi).

Zacharie interrompt sa scolarité en milieu de deuxième année de Bac Pro Vente à cause de la distance entre l'établissement scolaire et son domicile. Les premiers mois, il profite de son temps libre pour se reposer et passer du temps avec ses amis pendant les weekends et les vacances scolaires. Une nouvelle rentrée scolaire arrive et ses amis reprennent leurs formations en apprentissage. Zacharie commence alors à s'ennuyer et s'inquiète pour son avenir. Il se sent inutile et coupable vis-à-vis de ses parents qui rencontrent des difficultés financières et ont deux autres enfants à charge. Son père est plombier et sa mère est femme de ménage.

« Au début j'étais bien vu que je faisais rien ! Je profitais des vacances, j'étais parti pendant l'été et tout ! [...] Puis au bout d'un moment, c'est bien les vacances mais faut pas en abuser quoi. [...] Je commençais à me dire, qu'est-ce que je vais faire de ma vie, qu'est-ce que je fais là, pourquoi je fais rien. [...] L'ennui total on va dire ! [...] Ça fait déprimer un peu on va dire. Je me sentais seul. [...] Je me disais un peu, je suis une loque quoi, je me disais je sers à rien quoi. [...] J'en ai marre de faire galérer mes parents en fait. [...] Ça me fait un peu de la peine pour eux on va dire. Quand je me dis que voilà je suis adulte, je peux me débrouiller tout seul et je suis encore sous leur responsabilité, je me dis il faut que je les laisse tranquille » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

S'il traverse de temps en temps des périodes de découragement, Victor apprécie le fait de pouvoir profiter de son temps libre. C'est une façon pour lui de retarder l'échéance de son entrée dans la vie active. Victor a la possibilité de puiser dans ses économies personnelles pour financer ses loisirs. Il peut compter sur le soutien financier de ses parents et de ses grands-parents. Il n'est pas très à l'aise avec l'idée de dépendre financièrement de ses parents mais ne se sent pas non plus coupable dans la mesure où ses parents ne rencontrent pas de difficulté financière. Son père est ingénieur et sa mère est documentaliste.

« Il y a vraiment un moment où je voulais même pas chercher du travail, j'avais pas envie de travailler.[...] Parce que moi quand je vais changer mes habitudes et que je vais trouver un travail, que je pourrai plus glander quand je veux dans mes journées, mine de rien ça va me faire drôle hein ! Parce que là j'ai du temps, du coup je peux faire ce que je veux, peindre des figurines, jouer à l'ordi, regarder des films, jouer à la Play, sortir, voir mes potes, je peux faire ce que j'ai envie [...] J'avais un peu de sous de côté, j'ai l'argent que me donnent mes grands-parents et ma famille, et ce que je reçois à Noël et aux anniversaires, tout ça, voilà je survivais là-dessus mais maintenant ça va plus être possible ! (rires) [...] Mes parents ça m'emmerde un peu, je sais que je vis sur leur dos, ça m'ennuie un peu mais voilà...je sais que ça va parce qu'en même temps ils ont pas trop de problèmes financiers ma famille. [...] Le fait de pas avoir de problème d'argent, ça me dérange pas, même si je le mérite pas forcément je vais pas m'en plaindre. [...] Enfin j'ai jamais eu des vrais besoins d'argent donc si ça peut continuer je vais pas dire non hein ! » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

2.4 Ne pas envisager l'idée de revenir en formation

Le facteur d'activation « ne pas envisager l'idée de revenir en formation » se retrouve dans plus d'un quart des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (7/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation peu ou pas décisifs mais néanmoins relativement récurrents (10^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion », le facteur « éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique » et le facteur « traverser une période de découragement ».

Le fait de ne pas envisager l'idée de revenir en formation est lié à la mauvaise expérience scolaire des individus (ennui en classe, contrainte de la position assise, sentiment d'échec et de retard, pesanteur de la vie de groupe, conflits avec les professeurs et l'administration, orientation subie ou choisie par défaut, pratiques de décrochage précoce, etc.). Une fois quitté le système scolaire, les jeunes souhaitent donc tourner la page de l'école. Ils estiment avoir passé l'âge des apprentissages scolaires, et, par extension, n'ont pas non plus envie de revenir vers l'univers de la formation. La seule perspective envisagée est donc celle de trouver un emploi pour trouver sa place et prouver sa valeur (Van de Velde, 2008). Certaines personnes n'envisagent pas non plus l'idée de revenir en formation dans la mesure où elles estiment avoir déjà réalisé beaucoup d'efforts et de sacrifices pour terminer leur formation.

Le fait de ne pas envisager l'idée de revenir en formation est également lié à la situation financière des individus. Le retour en formation implique potentiellement de devoir temporiser ses besoins financiers ou de pouvoir compter sur le soutien matériel de son entourage, ce qui n'est pas nécessairement possible ou envisageable pour l'ensemble des individus. Les jeunes issus des milieux populaires peuvent être dans l'obligation de trouver une activité rémunérée pour alléger le budget familial et/ou pour subvenir à leurs besoins. L'envie d'accéder à un emploi rémunéré exprime par ailleurs des aspirations sociales et personnelles inscrites dans le processus de passage à l'âge adulte (cf. facteur d'activation « éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale »).

Stan n'envisage pas l'idée de revenir en formation. Il a besoin d'argent pour vivre et pour aider sa mère chez qui il habite. Sa mère est aide-soignante à la retraite. Stan n'est pas non plus à l'aise avec le cadre collectif des apprentissages tel qu'il l'a connu dans le système scolaire. Il a commencé à ne plus aller en cours à partir de la sixième et a pris la décision d'interrompre définitivement sa scolarité à l'âge de 15 ans.

« Non vraiment, je cherche vraiment que du travail. [...] Je peux aller n'importe où, faire n'importe quoi, et ce sera bon. [...] Je sais pas, être en cours avec les autres... Ça me tend d'être avec d'autres gens, je préfère être seul, ou avec deux ou trois personnes. On est trop nombreux en classe. [...] J'ai jamais aimé l'école. [...] Petit à petit j'ai arrêté d'y aller, à partir de la sixième. Plus les années passaient, j'y allais de moins en moins. [...] Je voulais arrêter depuis longtemps,

et à quinze ans je pouvais plus hein, alors j'ai décidé d'arrêter. C'était plus possible » (Stan, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Eric s'est accroché pour obtenir un premier CAP Plomberie sanitaire avec les compagnons du Tour de France puis un deuxième CAP Plomberie thermique. Son premier objectif est de trouver un emploi stable en lien avec sa formation pour combler son découvert, rembourser ses dettes, et alléger un budget familial limité. Son père est intermittent du spectacle et sa mère est secrétaire.

« En fait au début je voulais vraiment essayer de trouver un job dans mon métier, je voulais surtout réussir à avoir des sous pour combler mon découvert et mes dettes parce que ça creuse, ça creuse » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

Après une orientation subie en BEP Vente, Jessica décide d'interrompre sa scolarité à la fin de sa première année. Ne connaissant aucune institution d'insertion, elle finance une première formation par correspondance avec ses économies personnelles et le soutien financier de ses parents. Cette formation trouvée sur internet s'avère non-reconnue, ce qui l'oblige à financer une deuxième formation en présentiel. Deux ans après avoir quitté le système scolaire, elle est fière de pouvoir lancer son entreprise de toilettage à domicile. Un an plus tard, l'activité de son entreprise reste au point mort. Jessica n'a quasiment aucun client. Elle refuse néanmoins d'abandonner son entreprise. Elle n'envisage pas de reprendre une formation après tant d'efforts personnels et de sacrifices financiers. Elle retire également une mauvaise expérience du recours au marché de la formation privée.

« Moi c'est pas mon objectif [de trouver une formation], c'est juste que s'il y a du boulot je prends. [...] Moi je pourrais pas [faire une formation] parce que j'ai une entreprise à côté. Donc si le téléphone sonne, je peux pas décrocher parce que je suis en formation donc je perds un client, déjà que j'en ai pas beaucoup. Puis formation ça apprend mais après on sort où ? Est-ce qu'on a du travail après la formation ? Est-ce qu'on est suivi après ? C'est bien mais d'un autre côté c'est pas trop expliqué quoi » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

2.5 Être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir

Le facteur d'activation « être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » se retrouve dans plus d'un tiers des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (10/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation décisifs et récurrents (4^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » et le facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion ».

Comparées aux démarches réalisées avec les institutions d'insertion, les démarches réalisées avec les agences d'intérim ont parfois la réputation d'être plus simples, moins intrusives, plus efficaces. Les premières inscriptions en agence d'intérim font miroiter la possibilité pour les jeunes de pouvoir prendre leur revanche sur le système scolaire et/ou de pouvoir faire leurs preuves sur le marché de l'emploi. Les premières missions proposées par les agences d'intérim viennent entretenir l'espoir - ou l'illusion - de pouvoir être embauché du jour au lendemain avec des conditions de rémunération supérieures au SMIC (prime de précarité). Les jeunes se retrouvent alors embarqués dans une spirale précaire au cours de laquelle ils découvrent l'envers du décor des agences d'intérim (difficulté à dégager un revenu stable, irrégularité des missions proposées, multiplicité des tâches demandées, pénibilité des conditions de travail, obligation de disponibilité, sanction par rapport aux missions refusées, difficulté à se faire payer les heures supplémentaires, difficulté à cotiser pour le chômage et la retraite, etc.).

Les missions en intérim peuvent être complétées ou remplacées par des missions non déclarées. Les opportunités de travail au noir se présentent souvent lors des missions en intérim et lors des contrats à durée déterminée. Elles apparaissent également au cours ou à l'issue des contrats en apprentissage. A l'image du recours aux agences d'intérim, le recours au travail au noir présente lui aussi son lot d'espoirs et de désillusions. Le principal avantage du travail au noir est de pouvoir être payé plus rapidement, une variable déterminante pour les personnes en situation de précarité. Le fait de ne pas être tenu par des obligations contractuelles peut également donner une impression paradoxale de plus grande liberté, en particulier concernant le respect des horaires de travail. Les propositions de travail au noir sont parfois présentées comme des périodes d'essai au cours desquelles les personnes

doivent faire leurs preuves avant d'être embauchées. Dans les faits, les expériences de travail au noir s'accompagnent souvent de nombreuses difficultés (heures de travail non payées, échanges compensatoires inégalitaires, promesses d'embauche non tenues, pressions et chantages, risques des contrôles de l'inspection du travail, risque des accidents du travail non pris en charge, absence de cotisation pour le chômage et la retraite, etc.).

Eric est à la recherche d'un emploi stable en lien avec sa formation en plomberie pour pouvoir combler son découvert, rembourser ses dettes, et alléger un budget familial limité. Pendant deux ans, il accepte toutes les missions non déclarées qui se présentent. Il obtient également quelques petits contrats de courte durée. Il accumule ainsi une expérience professionnelle officieuse qui est difficile à valoriser sur un marché qui ne recrute que des personnes avec deux ou trois ans d'expérience professionnelle.

« Malgré les nombreux débouchés qu'il y a dans mon travail, j'ai pas d'expérience en fait et les employeurs ils ne veulent pas trop me prendre. C'est en général assez dur, déjà ne serait-ce que d'avoir un entretien. Je peux pas me faire d'expérience, ils demandent toujours deux ou trois ans minimum puis ça fait déjà deux ans que je suis sorti de mon diplôme et j'ai pas réussi à avoir un seul CDI, j'ai eu des petits CDD, des petites missions, beaucoup de black, mais ouais non c'est assez galère pour trouver un vrai job, la stabilité n'y est pas du tout. [...] C'était surtout le black. Du placo et puis un peu de tout en général, plomberie, menuiserie, maçonnerie, un peu tout ce qui se présentait quoi » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

Sans que cela soit prévu à l'avance, Louis devient papa d'une petite fille à l'âge de 18 ans. Il décide d'interrompre sa scolarité pour trouver un emploi et assumer son rôle de père. Il travaille ponctuellement dans les commerces de ses beaux-parents. Cette situation précaire dépend des relations souvent conflictuelles qu'il entretient avec sa compagne. Louis alterne donc les contrats courts et le chômage non indemnisé pendant trois ans. Il se sépare ensuite de sa compagne et sa situation se dégrade. Quelques mois plus tard, il croit obtenir une promesse de CDI dans une grande surface et apprend finalement qu'il effectue sans le savoir un remplacement pendant deux mois. Il est également engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics. Louis n'est plus en relation avec son père et sa mère est décédée il y a plusieurs années.

« Une fois que ma fille elle est née, là j'étais plus chez mes parents, chez mon père, et j'ai été habiter avec elle et sa maman... Je me voyais mal aller à l'école et laisser la petite avec sa mère à la maison. Je voyais très très mal ça et puis, en même temps, je n'avais pas trop le choix. [...] Entre 18 ans et 21 ans c'est là que j'ai commencé à bosser. J'ai cherché et j'ai galéré aussi (rires). Et puis après bah j'ai pu bosser justement avec mes beaux-parents qui avaient des commerces dans la région. [...] J'arrêtais souvent quand ça n'allait pas avec la maman. [...] J'arrêtais, je partais un mois et puis après je revenais, ils me refaisaient un contrat et tout. [...] J'ai travaillé dans un centre commercial aussi. [...] Au début c'était une promesse de CDI et puis après au final ils expliquent que c'était pour remplacer quelqu'un » (Louis, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Le parcours de Flavien fait figure d'exception dans la mesure où il semble faire l'expérience d'une forme de précarité « choisie » (Cingolani, 2014). Flavien commence un CAP charpente dans une entreprise polyvalente du secteur du bâtiment. Il est absent à l'examen de sécurité au travail et ne peut donc pas obtenir son diplôme. Il accepte néanmoins de continuer à travailler pour la même entreprise sans être déclaré. Il élargit ensuite son réseau professionnel et réalise des missions non déclarées pour d'autres entreprises. Flavien est l'une des rares personnes à affirmer sa préférence - ponctuelle - pour le travail non déclaré (rémunérations plus avantageuses, organisation plus libre, rapport à l'autorité plus souple, temps libre plus important). Il convient néanmoins de préciser qu'il habite chez sa mère qui prend la charge des dépenses du foyer. L'argent qu'il gagne est donc essentiellement consacré à ses loisirs.

« [Après mon apprentissage] j'ai continué à bosser dans la même boîte mais sans être déclaré. [...] Après dans ma vie j'ai pas fait que de la charpente hein, j'ai fait beaucoup de maçonnerie, j'ai fait du placo, j'ai fait un peu d'électricité, j'ai fait pas mal de trucs. [...] Bon après c'est pas des boulots qui durent longtemps mais bon ça paye bien. [...] Ils me payaient les heures qu'ils me devaient, et si je loupais un jour je l'appelais et vu que j'étais pas déclaré tu vois il y avait pas de problème quoi, vu que c'était pas un gros chantier et qu'on avait le temps, je pouvais prendre ma demi-journée tranquille quoi. Donc là j'étais déjà plus libre. [...] J'aime bien faire ce que je veux quand je veux quoi ! [...] Bon après c'était une période où j'aimais bien la liberté [...] [Maintenant] J'ai envie de retrouver un boulot déclaré parce que je me suis rendu compte

que pour la retraite et tout...(rires) Je commence à penser à ça ! » (Flavien, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

2.6 Être engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics (deal, vols, etc.)

Le facteur d'activation « être engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics (deal, vols, etc.) se retrouve dans moins d'un cinquième des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (4/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation moins récurrents mais néanmoins décisifs (11^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » et le facteur « éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale ».

Les petits trafics font miroiter la possibilité pour les jeunes d'accéder à une première forme de citoyenneté économique (indépendance financière vis-à-vis des parents, accès à la consommation de biens et de services, participation aux dépenses familiales). Le discours des personnes affiche ainsi la différence importante entre les sommes d'argent qui peuvent être gagnées sur le marché des petits trafics et les petites aides financières qui peuvent être demandées aux professionnels des institutions d'insertion. Si les rétributions financières issues des petits trafics restent en réalité limitées et risquées, elles s'accompagnent de rétributions symboliques qui offrent aux jeunes la possibilité d'accéder à une forme de reconnaissance sociale (Honneth, 2006). Le processus d'engagement dans une carrière « déviante » génère ainsi un sentiment d'appartenance à un autre monde social qui alimente le sentiment de non-concernement des individus vis-à-vis des institutions d'insertion. Les personnes qui envisagent de revenir vers les institutions d'insertion peuvent se retrouver confrontées à un conflit de loyauté entre ce sentiment d'appartenance à un autre monde social et la nécessité de quitter ce monde pour pouvoir changer de vie (Becker, 1985).

Bilal commence à s'engager dans les petits trafics à l'âge de 13 ans. Il habite dans un quartier prioritaire avec sa mère et son beau-père. Trois ans plus tard, suite à plusieurs incidents violents avec son beau-père, il est placé par sa mère dans un foyer éducatif situé dans un territoire rural. Bilal se sent abandonné par sa mère et se retrouve éloigné de son « univers ».

En guise de représailles, il s'engage encore davantage dans les petits trafics, ce qui génère de nombreux conflits avec ses éducateurs. A l'arrivée de sa majorité, le foyer éducatif dans lequel il est hébergé acte la fin de sa prise en charge. Dans la même période, son contrat d'apprentissage est rompu pour des raisons discriminatoires. Sans solution de logement et sans argent, Bilal décide de revenir dans son quartier pour retrouver ses amis. Il est hébergé par différents proches pendant deux ans. Il poursuit les petits trafics et rencontre des problèmes avec la police et la justice. A la suite d'un déclic, il décide de quitter son quartier pour changer de vie. Il raconte, avec un certain recul, le processus d'engagement dans les petits trafics.

« J'ai vendu [du cannabis], des cambriolages, moi je me suis fait avoir pour cambriolage, stupéfiants, pour des bagarres, des trucs comme ça, des petites conneries hein [...]. J'ai déjà eu trois condamnations. [...] J'ai trois ans de sursis [...] Bon y'a des trucs ou heureusement je me suis pas fait prendre sinon je serais déjà là-bas là [en prison] ! (Rires) [...] Qu'est-ce qui m'a fait rentrer là-dedans... Bah déjà quand tu commences à fumer un joint à 13 ans, après t'en fumes deux, après tu te dis putain j'aimerais bien un joint, après faut que tu trouves l'argent et quand t'as rien bah faut te démerder après... Ou t'as un pote il a une putain de paires d'Air Max, tu te dis putain faut que je m'en achète une aussi ! [...] Toi t'es là, t'es en mode schlag, t'as rien, et au bout d'un moment tu te dis faut que je sois comme lui là, et puis après tu pars dans des délires... C'est l'argent, c'est l'argent, c'est l'argent qui fait tourner la tête aux gens. [...] Parce moi je fumais, je buvais de l'alcool, voilà tu dépenses ton argent là-dedans, tu vends pour fumer, tu vends pour t'acheter des affaires. [...] Tu te dis ouais t'es foncé toute la journée, je sais pas t'as pas envie de travailler, et même ça je pense qu'y'a ça aussi qui a joué, fumé, fumé, t'es posé, t'es défoncé toute la journée dans les halls, dans les escaliers avec tous tes potes, je sais pas c'est...tu te dis...t'es comme un rat quoi. [...] Après y'a des trucs qui s'enchaînent en fait, depuis que je suis petit, puis tu vois pas de la même façon et puis t'as la haine et puis tu te dis vas-y je m'en bats les couilles, je fais de la merde, je m'en fous tu vois. [...] Je me suis retrouvé dans un foyer et puis là...j'ai dit ah ouais ça se passe comme ça, on veut se la jouer comme ça. [...] J'ai l'impression que ma mère elle s'est débarrassé de moi en fait. [...] Je suis arrivé là-bas à 16 ans ouais, et je suis resté là-bas jusqu'à mes 18 ans, et puis après je me suis retrouvé seul après jusqu'à aujourd'hui là. [...] Ça veut dire j'avais pas maman et papa derrière, j'avais pas maman qui me donnait de l'argent [...] Je me démerdais en fait. [...] Je veux dire ma

famille c'était mes potes quoi. [...] C'est mon milieu, ouais c'est mon univers ouais » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Stan décide d'interrompre sa scolarité à l'âge de 15 ans. Il habite avec sa mère qui est aide-soignante à la retraite. Il a besoin d'argent pour vivre et pour aider sa mère. Il s'engage dans les petits trafics avec un groupe d'amis plus âgés. Il envisage la vente de drogue comme un travail de commercial. Suite à des embrouilles avec son fournisseur, il part se mettre au vert chez sa grand-mère pendant six mois. A son retour, il arrête la vente de drogue et commence les cambriolages et les vols de voiture. Il rencontre des problèmes avec la police et la justice. Stan est prêt à poursuivre ces activités illégales s'il ne trouve pas un emploi pour gagner sa vie autrement.

« Avant je vendais un peu de la drogue quand j'étais plus jeune, mais je volais pas encore. C'est plus tard que j'ai commencé à voler. [...] Dans la semaine je devais me faire 300 ou 400 euros. Et le weekend je devais faire peut-être 800 euros en plus. [...] Je dépensais tout. [...] Je donnais aussi des sous à ma mère pour qu'elle aille acheter à manger. [...] Pour moi c'était comme un travail hein ! [...] C'est sûr que ça prend du temps hein, ça prend du temps. C'est comme un commercial hein. [...] Après j'ai eu des problèmes avec le mec à qui je prenais, il y a eu une embrouille. [...] Je me suis arrêté, je suis parti pendant six mois d'ici [...] à la campagne, chez ma grand-mère. [...] C'était plus tranquille là-bas ! J'avais pas de problème, rien. [...] Après j'ai fait quelques vols, quelques vols de voitures. [...] Avec la police, je me suis fait choper plusieurs fois pour vol de voiture, pour deux ou trois cambriolages. [...] J'ai eu des TIG, des sursis, des trucs comme ça. [...] Là je vais me faire juger pour détention d'arme mais je sais pas quand. [...] Si je trouve du travail j'arrête. Après s'il y a pas de travail il faut bien que je me débrouille. [...] Je veux de l'argent pour survivre » (Stan, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

3. Les facteurs d'activation liés au rapport à l'offre sociale

Cette troisième partie propose une analyse des facteurs d'activation du non-concernement liés au rapport des individus à l'offre sociale. Les personnes peuvent ne pas se sentir concernées par les institutions d'insertion lorsqu'elles méconnaissent leur offre sociale. Elles peuvent également avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion. Les personnes peuvent ne pas se sentir concernées par les institutions d'insertion lorsqu'elles éprouvent un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique et lorsqu'elles affirment leur autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion. Les personnes peuvent ne plus se sentir concernées par les institutions d'insertion après une ou plusieurs mauvaises expériences du recours à l'offre sociale. Elles éprouvent alors un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis d'une offre sociale qui ne répond pas à leurs attentes. Ce sentiment est amplifié lorsque les personnes se sentent disqualifiées par les professionnels des institutions d'insertion.

3.1 Méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion

Le facteur d'activation « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » se retrouve dans plus de deux tiers des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (19/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation récurrents et décisifs (1^{er} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « traverser une période de découragement », le facteur « embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » et le facteur « être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation ».

La méconnaissance de l'offre sociale des institutions d'insertion renvoie à l'ensemble des situations dans lesquelles les individus sont informés de l'existence d'une institution d'insertion sans connaître en profondeur l'offre sociale proposée via cette institution d'insertion. La méconnaissance de l'offre sociale est un facteur d'activation central qui agit en toile de fond du non-concernement. Elle n'incite pas les individus à se renseigner sur les institutions d'insertion ni à prêter attention aux informations sur les institutions d'insertion. Elle laisse libre cours aux représentations négatives sur les institutions d'insertion. Elle

augmente la propension des individus à ne pas engager des démarches administratives présumées inutiles et complexes. Elle conforte les individus dans la conviction que rien n'existe pour eux et/ou dans leur intention de se débrouiller par leurs propres moyens. La méconnaissance de l'offre sociale conduit certaines personnes à ne pas intégrer l'existence d'une institution d'insertion dans leur horizon informationnel voire à oublier l'existence d'une institution d'insertion dans le paysage informationnel (Gallant *et al.*, 2016).

Si les jeunes qui sortent du système scolaire ont généralement conscience de la possibilité d'être aidés par une institution publique dans leurs recherches d'emploi, ils n'imaginent pas nécessairement que les institutions d'insertion puissent proposer des formations financées, des aides financières pour la vie quotidienne, des aides financières pour le permis, des tarifs sociaux pour faciliter les déplacements, un accompagnement dans l'accès au logement, un accompagnement dans l'accès aux soins, *etc.* Certaines personnes prennent connaissance de cette offre sociale après leur première inscription dans une institution d'insertion, si toutefois ces personnes tombent sur un professionnel qui informe systématiquement les jeunes sur les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre, ce qui n'est pas toujours le cas. Cette découverte tardive de l'offre sociale des institutions d'insertion génère certains regrets sur le parcours passé et nourrit certaines frustrations vis-à-vis des institutions publiques. Des personnes estiment qu'elles seraient venues plus tôt et imaginent qu'elles n'en seraient pas là aujourd'hui si elles avaient mieux connu l'offre sociale des institutions d'insertion. Quelques personnes soulignent le manque d'information et de sensibilisation des jeunes sur les droits sociaux et les institutions publiques. Quelques personnes critiquent les pratiques de rétention d'information dans les institutions d'insertion, établissant ainsi un lien direct entre la méconnaissance de l'offre sociale et l'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale. Les extraits d'entretiens présentés ci-dessous viennent enrichir les nombreux extraits déjà présentés dans le chapitre précédent.

Sur les conseils de son établissement scolaire, Eric s'inscrit une première fois à la Mission Locale pour obtenir un financement et terminer son apprentissage en plomberie. Il se retrouve ensuite embarqué dans une spirale précaire pendant deux ans. C'est en discutant avec des amis qu'il prend conscience de sa méconnaissance de l'offre sociale des Missions

Locales. Il évoque en parallèle la difficulté à comprendre une offre sociale particulièrement complexe.

« Avant non, je ne connaissais pas du tout les Missions Locales [...]. En tout cas, ça m'avait jamais tiqué l'oreille [...]. C'est vrai que j'étais mal informé aussi, c'est des amis à moi [...] qui m'ont parlé de certaines choses [...] de beaucoup d'aides des Missions Locales que j'étais pas au courant. [...] Il y a pas mal de facteurs et c'est pour ça que moi je sais pas trop où me placer, je sais pas trop à quoi je peux prétendre » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

Louis décide d'interrompre sa scolarité à l'âge de 18 ans, lorsqu'il devient père d'une petite fille. Il se retrouve embarqué dans une spirale précaire et poursuit de façon intermittente les petits trafics. Il connaît l'existence de la Mission Locale qui est située juste à côté du terrain au foot sur lequel il s'entraîne plusieurs fois par semaine. Au-delà des autres raisons qui le conduisent à ne pas s'inscrire dans cette institution d'insertion, Louis souligne sa méconnaissance générale des lois et des droits pour expliquer sa méconnaissance de l'offre sociale des institutions d'insertion. Il découvre actuellement l'offre sociale des Missions Locales et regrette de ne pas être venu s'inscrire plus tôt.

« Moi je ne connais pas trop les lois en fait ! Je sais pas à quoi j'ai le droit. Si je travaille pas c'est quoi que je peux faire pour faire ça, pour faire ça, pour avoir ça. Je sais pas, je connais rien dans tout ça. [...] Je me renseigne, genre par exemple j'ai des rendez-vous à la Mission Locale et puis c'est là qu'ils me disent ouais tu devrais voir ici, peut-être qu'ici ça t'intéresserait. Voilà c'est avec des trucs comme ça qu'après je commence à connaître beaucoup de choses ! (Rires) » (Louis, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Zacharie est en situation de décrochage depuis plusieurs mois. Il profite de son temps libre avant de se sentir inutile et coupable vis-à-vis de ses parents. Il commence à chercher un emploi sur internet puis s'inscrit à Pôle Emploi quelques semaines plus tard. C'est lors de cette inscription à Pôle Emploi qu'il découvre l'existence des Missions Locales vers lesquelles il est réorienté. Son objectif initial est de trouver un emploi pour avoir de l'argent et ne plus peser sur le budget familial. Après quelques rendez-vous, il envisage finalement de revenir vers une formation rémunérée dans la sécurité. Connaissant aujourd'hui l'étendue de l'offre des

Missions Locales (formations financées, aides financières, carte de transport, etc.), il pense qu'il serait venu plus tôt s'il avait connu l'institution.

« Ouais, j'avais besoin de renseignement. Non, il n'y a rien qui est venu à moi, c'est moi qui suis allé. [...] Je voulais trouver du travail alors je me suis dirigé à Pôle Emploi, exactement parce que des amis m'ont dit d'aller là-bas, mes parents aussi m'ont dit d'aller au Pôle Emploi. Et après c'est Pôle Emploi qui m'a dit d'aller à la Mission Locale [...]. Ils m'ont trouvé des formations rémunérées, ils m'ont dit d'effectuer des stages pour ne pas me faire refuser, ils m'ont passé une carte pour les trains, moins 75% de rabais sur les transports. Ils m'ont dit qu'au niveau de ma voiture ils pouvaient me payer les deux premiers mois d'assurance [...] Ils m'ont parlé de beaucoup de choses, de beaucoup d'aides. C'était assez bénéfique d'aller là-bas » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

Le discours de Dina, qui a décidé de ne plus se rendre à la Mission Locale, illustre les critiques formulées par certaines personnes concernant les pratiques de rétention d'information dans les institutions d'insertion. Il rappelle le discours de Fabien qui estime être resté dans « l'ignorance de ses droits » et regrette de ne pas avoir été « informé » ni « sensibilisé ». Il renvoie également au discours de Jessica qui pense que les institutions d'insertion « ne se font pas connaître » parce qu'elles « ne veulent pas aider les gens ». Dina est très insatisfaite de la façon dont elle a été reçue en Mission Locale. Elle a l'impression que les professionnels des institutions d'insertion filtrent les informations qu'ils donnent aux jeunes alors même que ces informations circulent par le bouche-à-oreille dans le quartier prioritaire à côté duquel elle habite.

« Comment ils décident ? Qui a le droit, qui a pas le droit ? [...] Bien sûr qu'on aimerait savoir ! Et même on aimerait savoir tout ce qu'il y a comme aide ! Pourquoi ils le disent pas ? Pourquoi ils en parlent pas ? [...] Et s'il y a des aides, pourquoi ils disent pas "on ne peut pas te donner parce que ce critère-là ne correspond pas !" Mais pourquoi vous en parlez-pas ? En fait c'est ça le problème ! Alors que nous on le sait ! » (Dina, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

3.2 Avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion

Le facteur d'activation « avoir des représentations négatives sur les institutions d'insertion » se retrouve dans près d'un tiers des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (8/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation peu ou pas décisifs mais néanmoins relativement récurrents (12^{ème} au classement général). Il s'associe avec la majorité des facteurs d'activation sans distinction claire, excepté le facteur « préférer profiter de son temps libre » avec lequel il ne s'associe pas.

Dans un premier cas de figure, les personnes ont des représentations négatives sur le public ciblé par les institutions d'insertion (« *les cas sociaux* », « *les personnes perdues* », « *les jeunes en difficulté* », etc.). Le recours aux institutions d'insertion vient potentiellement acter une forme de déclassement social (Peugny, 2010, 2009). C'est notamment le cas des personnes qui ne sont pas issues des milieux populaires et/ou des personnes qui s'imaginent être les seules dans leurs milieux de référence à pouvoir prétendre aux institutions d'insertion.

« La Mission Locale, je pensais que c'était pas pour moi mais pour les personnes perdues complètement. [...] J'en avais entendu parler par mes anciens camarades de lycée. J'entendais pas des trucs très cool en termes de personnes que ça touchait. [...] A ce moment-là. J'avais peut-être trop d'orgueil, je sais pas » (Alain, 25 ans, Bac Technologique, sans emploi).

« [Une copine de la Fac de Psychologie] m'avait dit que [les Missions Locales] c'était pour les cas sociaux. "Ils vont pas t'aider, ils aident que ceux qui sont vraiment en difficulté" » (Chloé, 25 ans, Bac Général, sans emploi).

Dans un deuxième cas de figure, les personnes ont des représentations négatives sur l'offre sociale des institutions d'insertion. Ces représentations négatives circulent par le bouche-à-oreille et alimentent la mauvaise réputation des institutions d'insertion (« *ça ne sert à rien* », « *c'est du temps perdu* »). Elles peuvent servir de réponse toute faite, de bouclier de protection, d'argument alibi pour les personnes qui n'ont pas envie d'engager des démarches auprès des institutions d'insertion pour trouver un emploi ou une formation. Elles peuvent renforcer les personnes dans leur intention première de se débrouiller par leurs propres

moyens. Ces représentations négatives sont également liées à des premières expériences négatives au cours desquelles les individus ne se sont pas sentis écoutés voire se sont sentis disqualifiés par les institutions d'insertion.

« J'ai beaucoup hésité parce que je me suis dit ouais c'est des conneries quoi ! Parce que moi tout ce qui est Mission Locale, Pôle Emploi bah pour moi c'est des conneries. Ces gens-là je dis ouais ils t'aident pas quoi, ils te font perdre du temps pour rien quoi. Et je me dis c'est mieux que je sors et que j'aille faire ce que j'ai à faire, poser des CV, demander et tout. [...] C'est psychologique on va dire. Tu penses, tu vas là-bas, tu vas perdre une heure, tu vas sortir avec quoi, des papiers y'aura rien, ça sert à rien quoi de perdre le temps pour des conneries comme ça » (Louis, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

« La première fois j'y suis allé en me disant ouais c'est un truc de merdre ça servira à rien. [...] C'était histoire de dire que j'y suis allé, c'était une excuse pour dire j'ai fait ça moi » (Luis, 20 ans, CAP, sans emploi).

3.3 Éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique

Le facteur d'activation « éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique » se retrouve dans près de la moitié des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (12/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation peu ou pas décisifs mais néanmoins relativement récurrents (9^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « traverser une période de découragement », le facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » et le facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion ».

Les personnes en situation de non-recours peuvent chercher à éviter les différentes formes de stigmatisation visant les « pauvres », les « assistés », les « profiteurs », les « fraudeurs », etc. (Goffman, 1975 ; Mazet, 2010 ; Warin, 2018, 2016). Cette stigmatisation des bénéficiaires de l'aide sociale cible de façon particulière les jeunes « soupçonnés de se rendre dépendants de la protection sociale et de tarder à vouloir entrer sur le marché du travail » (Loncle, 2013, p.10).

Le sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique prend effectivement une signification particulière à un âge de la vie au cours duquel les individus sont appelés à prendre leur indépendance vis-à-vis de leurs parents pour devenir des adultes autonomes et responsables. Les normes sociales liées au passage à l'âge adulte amplifient la résonance des discours sur l'assistanat et attisent le sentiment de gêne ou de honte éprouvés par les individus. Quand on est jeune, avoir recours à l'aide publique, ce n'est pas seulement dépendre de l'aide publique, c'est aussi ne pas être capable de devenir un adulte comme les autres. C'est être encore dépendant, toujours assisté, pauvre avant l'heure.

Ainsi, tous les jeunes n'établissent pas une distinction claire entre le fait de demander de l'aide à quelqu'un et le fait d'avoir recours à l'aide publique. Ils se retrouvent dans les deux cas en situation de dépendance et de redevabilité. Pour certaines personnes, l'inscription dans une institution d'insertion signe un aveu d'échec et d'impuissance. Cette démarche implique de prendre du recul sur sa situation pour reconnaître ses besoins, dépasser la honte de soi, affronter le regard des autres. Certaines personnes éprouvent ainsi un sentiment de gêne ou de honte à l'idée d'avoir à raconter leurs difficultés sociales et personnelles aux autres généralisés que représentent les professionnels des institutions d'insertion. Les récits d'insertion impliquent effectivement un dévoilement de soi qui expose les individus au regard des autres (Delory-Momberger, 2012 ; Duvoux 2009 ; Duvoux, Astier, 2006 ; Fassin 2004). Or, certaines personnes ont honte de leur situation, de leurs erreurs, de leurs échecs ; doutent de leur légitimité à bénéficier de l'aide publique ; appréhendent le jugement moral des professionnels sur leurs parcours (scolarité, inactivité, illégalité, etc.) ; cherchent à éviter l'humiliation des refus formulés par les institutions et les professionnels.

Sentiment de honte et logique d'honneur

« J'ai jamais osé aller [à la Mission Locale] demander de l'argent mais ouais j'avais des potes qui y allaient et puis tous les mois ils récupéraient leur 100 euros et puis voilà ! (rires) [...] [Avec les petits trafics], je me faisais le double, je veux dire le double, même le triple quoi. Enfin je faisais plus que ça, ça me servait à rien. Demander de l'argent, j'ai l'impression que c'est un signe de faiblesse. Ça me fait chier en fait d'aller demander de l'argent. C'est con à dire mais je préfère le voler que de demander en fait ! Je suis honteux en fait quand je demande de

l'argent. [...] J'avais l'impression d'être un clochard en fait. Alors que franchement c'est triste hein pour eux, je dis pas hein, mais voilà j'ai pas envie d'être comme ça en fait. [...] Demander de l'argent c'est pas dans mes habitudes. Déjà tu demandes 10 euros à ta daronne déjà moi ça me fait chier de demander à ma daronne. [...] Y'en a ils vont tout le temps demander de l'argent à maman papa, hop t'as pas 10 euros, t'as pas 50 euros, moi c'est pas mon truc ça [...] J'ai toujours eu l'honneur de me débrouiller tout seul, toujours trouver des moyens pour se faire de l'argent, mais demander de l'argent non, c'est pas mon délire. [...] Aujourd'hui je la fais la différence [entre demander de l'argent à ma mère et demander de l'argent à une institution] mais avant je la faisais pas, c'est comme si c'était la même chose, même si je vais voir quelqu'un et je vais demander une cigarette j'ai l'impression d'être un... ouais tu vois demander à quelqu'un une cigarette je me sens mal... Et si là le gars il va me dire non alors là je vais être encore plus fou, je sais pas c'est... c'est machinal...demander j'aime pas, j'aime pas » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Sentiment de honte et déclassé social

« J'ai le profil du cas social type en fait ! [...] Cas social je le dis à moitié ironiquement mais je sais pas c'est juste que j'ai un parcours pas commun et assez impressionnant ! [...] C'est un enchaînement d'échecs et de fails un peu. C'est un enchaînement de désastre on va dire ! [...] Il faut dire ce qui est, mon parcours scolaire c'est de la merde hein, j'ai fait de la merde pendant des années » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

Sentiment de honte et crainte de ne pas être à la hauteur

« On fait des choses pour moi et puis malgré ça bah, j'y arrive pas quand même, il y a toujours un problème quoi. Parce qu'en fait c'est ça quoi, quoi que je fasse, il y a toujours un problème à un moment. C'est très démotivant. Et puis ça me fait peur pour, ouais pour aller à la mission locale, pour plein de choses, même pour aller postuler dans des boîtes, pour m'inscrire en mission d'intérim. [...] C'est pour ça que j'appréhendais un peu ici [à la Mission Locale] étant donné que j'avais déjà eu des financements. Je ne savais pas si ils allaient accepter de me prendre. [...] J'ai déjà eu pas mal d'aides, de trucs, et c'est pour ça que je me dis, ça fait beaucoup peut-être. [...] Je me dis qu'ils vont se dire ouais il se fout de notre gueule » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

3.4 Affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion

Le facteur d'activation « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » se retrouve dans près de la moitié des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (12/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation récurrents et décisifs (3^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir », le facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion », le facteur « préférer profiter de son temps libre » et le facteur « éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale ».

Le sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique et l'affirmation de son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion ne sont pas deux facteurs d'activation exclusifs l'un de l'autre. Ils peuvent aller de pair dans le discours des individus, comme c'est le cas dans six parcours. Ces deux facteurs d'activation représentent en quelque sorte l'envers et l'endroit du rapport à la dépendance et à l'autonomie. L'envers, c'est ce qui n'est pas destiné à être vu, ce qui doit être caché : le sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique. Le sentiment de non-concernement apparaît alors comme une forme de protection de soi vis-à-vis des stigmates sociaux attachés à la pauvreté juvénile (Goffman, 1975). L'endroit, c'est ce qui est destiné à être vu, ce qui doit être montré : l'affirmation de sa capacité à être autonome vis-à-vis des institutions d'insertion. Le sentiment de non-concernement constitue alors une forme d'affirmation de soi vis-à-vis des normes sociales liées au passage à l'âge.

On repère plusieurs logiques dans le discours des personnes qui affirment leur autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion (logique de préférence morale ; logique de distinction sociale ; logique de choix alternatif ; logique d'honneur ; logique de distanciation ; logique d'opposition). Ces logiques sont plus ou moins conformistes ou contestataires vis-à-vis des normes sociales liées au passage à l'âge adulte et vis-à-vis des stigmates sociaux attachés à la pauvreté juvénile. Une logique de préférence morale conduit les individus à affirmer qu'il est préférable de se débrouiller par ses propres moyens plutôt que d'avoir à recourir à l'aide publique. Cette logique est liée à une philosophie de l'expérience qui valorise l'apprentissage de l'autonomie individuelle à travers les expériences vécues par les personnes en situation de

non-recours. Une logique de distinction sociale conduit les personnes à affirmer qu'elles ne sont « pas les plus à plaindre » par rapport à d'autres personnes qui « sont prioritaires » et qui « ont vraiment besoin d'aide ». On retrouve ici le sentiment d'illégitimité à bénéficier de l'aide publique et les stratégies d'évitement des stigmates attachés aux bénéficiaires de l'aide sociale. Une logique de choix alternatif consiste à faire valoir la possibilité de mobiliser d'autres structures privées et publiques. C'est notamment le cas des personnes qui opposent l'efficacité des agences d'intérim et la transparence des organismes de formation à l'inertie et l'opacité des institutions d'insertion. Une logique d'honneur consiste à démontrer sa capacité à être autonome en se passant des institutions publiques. Les individus cherchent ainsi à prendre leur revanche sociale en déjouant les verdicts sociaux négatifs énoncés par diverses instances familiales, éducatives, sociales, pénales (Eribon, 2013). Une logique de distanciation consiste à afficher un certain recul critique vis-à-vis des normes sociales liées au passage à l'âge adulte. Les personnes assument le fait de vouloir profiter de leur temps libre et cherchent à retarder les échéances liées au passage à l'âge. Une logique d'opposition consiste à refuser de répondre aux injonctions sociales des sociétés productives. Les personnes refusent ainsi de s'inscrire dans le modèle proposé par les institutions d'insertion (Lévy, Vial, 2017).

Logique de préférence morale

« Il faut savoir se débrouiller par soi-même hein ! [...] Et puis même pour plus tard quand on sera âgé aussi. Quand on est trop dépendant, qu'on sait pas se débrouiller par soi-même, qu'il faut toujours qu'il y ait quelqu'un pour avoir ce qu'on veut, qu'on peut pas aller le chercher par soi-même [...] Autant essayer au maximum de se débrouiller par soi-même avant d'aller chercher de l'aide. [...] Si j'arrive au raisonnement de chercher les choses par moi-même, pour autre chose aussi ça va être le même raisonnement et au final je garderai un peu mon indépendance » (Aïssatou, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Logique de distinction sociale

« Je pense pas que je sois le seul sur la liste d'attente quoi. Je pense qu'il y a des familles qui en ont plus besoin que moi. Honnêtement, je pense ça et je les comprends, c'est pas toujours évident quand t'as des choix comme ça à faire, des décisions comme ça à prendre. En sachant

qu'il y a des familles avec des enfants qui sont dehors et puis moi je suis tout seul avec mon frère, ça va, on peut se débrouiller quand même » (Louis, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Logique de choix alternatif

« Ah ouais non moi je voulais pas y aller non. J'ai élargi mon réseau vu que ça marchait pas. En fait, dès le premier rendez-vous j'ai eu mon impression à moi. Je me suis fait mon idée et je me suis dit j'ai rien à y faire. [...] Franchement je préfère faire mes démarches toute seule ! [...] Moi après le truc que je me dis c'est si ça marche pas je vais voir ailleurs ! [...] Quand je vais au BIJ [Bureau Information Jeunesse] moi c'est surtout pour faire des CV, des lettres de motivation, ils m'aident énormément par rapport à ça, vraiment ils m'ont beaucoup aidée par rapport à ça. Et ils sont toujours là hein ! Franchement la vérité à chaque fois que j'y allais ils étaient toujours open hein ! » (Dina, 20 ans, sans diplôme, sans emploi)

Logique d'honneur

« Moi j'aime bien être indépendant, j'aime pas devoir quelque chose à des gens non. Je n'aime pas devoir quelque chose à quelqu'un. J'aime bien mon indépendance et si ça va pas je vais te dire "vas-y va te faire foutre". Voilà je te dis, ouais j'aime pas dire "lui il m'a aidé nanana, l'autre fois il m'a prêté cinquante euros nanana il faut que je sois gentil avec lui nanana". Non ! J'ai envie de te dire quelque chose je te le dis ! C'est pour ça que j'aime pas demander partout, des aides. Non, j'aime pas » (Louis, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

3.5 Éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale

Le facteur d'activation « éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale » se retrouve dans près de la moitié des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (11/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation relativement récurrents et relativement décisifs (5^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion », le facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion », et le facteur « être engagé dans l'économie souterraine via les petites trafics (deal, vols, etc.) ».

Les personnes peuvent ne pas se sentir concernées par les institutions d'insertion lorsqu'elles ont vécu une ou plusieurs mauvaises expériences avec les institutions d'insertion. Ces mauvaises expériences produisent un sentiment de non-concernement nouveau ou renforcent un sentiment de non-concernement préexistant qui conduit les personnes à ne plus revenir vers les institutions d'insertion pendant un certain temps. Dans le premier cas de figure, les personnes s'inscrivent pour la première fois dans une institution d'insertion. Elles ne s'attendent pas à être déçues. Dans le deuxième cas de figure, les personnes s'inscrivent ou se réinscrivent dans une institution d'insertion sans grande conviction et avec certaines appréhensions. Toute nouvelle expérience négative alimente les représentations et les opinions négatives sur les institutions d'insertion. Dans un cas comme dans l'autre, le sentiment de non-concernement est lié à un sentiment d'insatisfaction. Les personnes estiment que l'offre sociale ne répond pas à leur demande, ne correspond pas à leurs besoins, ne convient pas à leur situation. Le sentiment d'insatisfaction est amplifié lorsque les personnes se sentent disqualifiées par les professionnels des institutions d'insertion (cf. facteur d'activation « se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion »).

Les jeunes peu ou pas diplômés qui demandent à être aidés pour trouver un emploi rémunéré peuvent éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis d'une offre sociale qui ne répond pas à leur demande. Ils critiquent l'absence de proposition d'offre d'emploi, l'inutilité des ateliers de formation à la recherche d'emploi, la vacuité des échanges avec les professionnels, le délai entre chaque rendez-vous, la succession des rendez-vous sans avancée notable de leur situation, etc. Ils estiment que le recours aux institutions d'insertion est une perte de temps et préfèrent poursuivre leurs démarches de façon autonome (cf. facteur d'activation « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion »).

Cette demande d'emploi adressée aux institutions d'insertion est liée à l'expérience scolaire et à la situation financière des individus (cf. facteur d'activation « ne pas envisager l'idée de revenir en formation »). L'importance des besoins financiers dépend des situations familiales et sociales vécues par les individus. Les jeunes peu ou pas diplômés qui ne peuvent pas compter sur le soutien de leur entourage sont particulièrement vulnérables et se retrouvent plus souvent en situation d'urgence financière. La précarité des conditions de vie et les normes de solidarité familiale ne sont pas les mêmes selon les milieux sociaux d'origine. Les familles

monoparentales sont plus nombreuses dans les milieux populaires. Les jeunes issus des milieux populaires qui habitent chez leurs parents représentent une part plus importante dans le budget familial. Il se sentent davantage coupables et redevables vis-à-vis de leurs parents qui disposent de moyens très limités (emplois précaires ; indemnités chômage ; minima sociaux). Ils sont moins nombreux à percevoir de l'argent de poche et préfèrent ne pas demander de l'argent à leurs parents en cas de besoin. Ils n'ont pas d'économie personnelle et peuvent être endettés. Dans ces conditions, la question financière prend une place beaucoup plus importante dans la demande adressée aux institutions d'insertion.

Ceci étant dit, le fait de demander une aide pour trouver un emploi rémunéré n'est pas seulement la conséquence d'une mauvaise expérience scolaire et/ou d'une mauvaise situation financière. L'envie d'accéder à un emploi rémunéré exprime également des aspirations sociales et personnelles inscrites dans le processus de passage à l'âge adulte. Le monde du travail représente le monde des adultes, un monde au sein duquel les individus espèrent pouvoir trouver leur place et prouver leur valeur. L'accès à un revenu permet d'accéder à une première forme de citoyenneté économique via la consommation personnelle de biens et de services. Il s'agit également d'une condition importante sinon indispensable pour accéder à un logement autonome et se projeter dans une vie de couple puis dans une vie de famille. La formulation de cette demande d'emploi est ainsi une façon de répondre aux normes sociales liées au passage à l'âge adulte et de prendre position dans le rapport à l'offre sociale. Elle montre que les personnes ne sont pas nécessairement, ou pas seulement, dans le besoin mais qu'elles sont aussi disposées à trouver leur place dans la société des adultes (Van de Velde, 2008). Elle montre surtout que les personnes sont en attente de pouvoir accéder à un emploi, c'est-à-dire en attente de reconnaissance sociale dans une société qui place le travail au cœur de ses valeurs (Honneth, 2006).

Sentiment d'insatisfaction – Ne pas trouver du travail

« Je m'attendais à ce qu'ils me trouvent du travail hein ! Je pensais qu'ils allaient m'en trouver tout de suite mais en fait ça met un peu de temps quand même. [...] J'étais un peu en galère et à chaque fois elle me trouvait pas de travail [...] Elle faisait le point et puis voilà. [...] La plupart du temps j'y allais et c'était pour rien ! [...] C'est pour ça à la fin j'y suis même plus allé ! » (Stan, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Sentiment d'insatisfaction – Absence de proposition

« Je suis allé pour trouver du travail mais en fait ils m'ont jamais aidé franchement là-bas eux. J'allais aux rendez-vous mais en fait je savais même pas pourquoi j'allais aux rendez-vous parce que j'avais jamais de nouvelles. Jamais. Ils m'appelaient pas, même pour des propositions de travail s'ils trouvaient un truc ou même pour me poser la question. J'ai jamais rien eu. Et déjà juste pour un rendez-vous fallait un mois, deux mois. [...] Au bout d'un moment tu te dis vas-y ça sert à rien que j'y aille ! Pourquoi je vais là-bas pour rien. Je vais faire quoi, je vais parler pendant une heure pour rien avoir à la fin ? Après je dis pas que eux ils vont me trouver du travail en claquant des doigts, que tout est facile hein, mais pour moi tu vois là ça a servi à rien ! » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Sentiment d'insatisfaction – Formations artistiques inaccessibles

« Le gouvernement met pas trop d'argent dans la formation non plus. [...] On a droit à la formation quand on a de l'argent. Il y a des formations totalement inaccessibles parce qu'elles sont en marge des besoins actuels. Comme des formations artistiques, une formation de photographe, à qui ça sert ? [...] Ce droit à la formation j'y crois mais on peut pas tout faire, c'est pas pour les choses un peu communes, c'est pour des métiers normaux. Les formations d'artiste c'est pas donné. Et puis faut avoir des parents qui ont le bras très long et un gros portefeuille » (Alain, 25 ans, Bac Technologique, sans emploi).

3.6 Se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion

Le facteur d'activation « se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion » se retrouve dans plus d'un tiers des parcours dans lesquels apparaît le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion (9/26). Il appartient au groupe des facteurs d'activation relativement récurrents et relativement décisifs (5^{ème} au classement général). Il s'associe en premier lieu avec le facteur « éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale ».

Le sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale est amplifié lorsque les personnes se sentent disqualifiées par les professionnels des institutions d'insertion (Paugam, 2009). Les

expériences de disqualification vécues par les individus peuvent prendre plusieurs formes (expériences de disqualification liées à la demande ; expériences de disqualification liées au parcours ; expériences de disqualification liées à l'âge).

Les expériences de disqualification liées à la demande renvoient à l'ensemble des situations dans lesquelles la demande des personnes est remise en cause par les professionnels. Les personnes peuvent se sentir disqualifiées lorsque leur demande d'emploi est requalifiée en besoin de formation (Zunigo, 2013, 2010, 2008), lorsque leur projet de formation est discrédité par les professionnels, lorsque leur demande de formation ou d'aide financière est refusée sans justification légitime (Lima, 2015), lorsque leur demande d'inscription est refusée sous prétexte qu'ils ne sont pas encore majeurs ou qu'ils ne sont pas dans une situation administrative leur permettant de travailler.

Les expériences de disqualification liées au parcours renvoient à l'ensemble des situations dans lesquelles les personnes se sentent pénalisées par leur parcours passé. C'est notamment le cas des personnes à qui les professionnels conseillent de rester dans leur branche professionnelle alors qu'elles souhaitent se réorienter. C'est également le cas des personnes à qui les professionnels reprochent leurs mauvais choix et leurs erreurs.

Les expériences de disqualification liées à l'âge renvoient à l'ensemble des situations dans lesquelles les personnes se sentent infantilisées par les professionnels. Les jeunes peuvent se sentir infantilisés par les professionnels lorsqu'ils ont l'impression d'être traités comme des mineurs, lorsqu'ils ne se sentent pas pris au sérieux, lorsqu'ils se sentent pris de haut, lorsqu'ils ont l'impression qu'on leur reproche leur manque de maturité.

Ces expériences de disqualification peuvent conduire les personnes à ne plus se sentir concernées par les institutions d'insertion. Les personnes ne se sentent pas reconnues par les professionnels. Elles ne se reconnaissent pas non plus dans cette offre sociale qui leur renvoie une image différente de celle à laquelle elles aspirent (Mazet, 2010). Elles aimeraient accéder à un emploi, avancer dans la vie, devenir adulte. Elles devraient reprendre une formation, temporiser leurs besoins, revenir à la case départ. Elles voudraient se réorienter pour changer de vie mais feraient mieux de rester dans leur branche pour trouver du travail. Non seulement

les institutions d'insertion ne répondent pas à leur demande, mais en plus, les professionnels disqualifient leur projet. Les personnes ont l'impression que leurs attentes et leurs aspirations ne sont pas prises en compte, pas prises au sérieux, remises en cause. Elles se sentent méprisées, discréditées, infantilisées. Elles sont en désaccord avec la façon dont elles sont traitées par les institutions d'insertion. Elles refusent le rapport social institué dans le cadre de la relation d'accompagnement socioprofessionnel (Warin, 2018, 2016).

Expérience de disqualification liée à la demande (projet)

« Je suis tombée sur une conseillère, le courant passait pas trop on va dire, on n'était pas sur la même longueur d'onde, et elle avait plus l'air de vouloir me faire changer d'avis plutôt que de m'aider à aller dans ce que je voulais quoi. [...] Elle me disait "oui mais vous avez parlé avec votre mère avant de venir" [...]. C'est comme si elle me déconseillait, et à un moment je trouvais qu'elle cherchait à me faire culpabiliser [...]. Elle faisait "oui tu ferais mieux de trouver une formation ou quelque chose comme ça", elle me disait "oui mais vous allez vous planter" ah mais que des points négatifs quoi ! » (Rires) (Aïssatou, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Expérience de disqualification liée la demande (refus)

« Je sais que c'est possible mais...après certains commentaires puis certaines expériences, ça donne plus trop envie d'essayer. [...] Déjà [Pôle Emploi] m'a refusé l'aide au permis, m'a refusé l'aide au chômage, ce genre de trucs. [...] J'avais demandé une autre aide puis ils m'ont dit "ouais faut pas trop en demander non plus". [...] J'ai tous mes collègues ils branlent rien de leur journée, ils ont le chômage, puis moi je branle rien sauf que j'ai pas de chômage quoi. C'est un peu dur. [...] Tu apprends que tu ne peux même pas prétendre au truc minimum que tout le monde a, je vais faire comment...Je ne sais pas, je ne peux pas rester au chevet de mes parents toute ma vie » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

Expérience de disqualification liée au parcours

« Le problème avec la Mission Locale c'est que j'étais avec une personne qui n'était pas impliquée avec moi. [...] Parce que moi je l'ai sentie, quand elle était en face de moi et que je parlais avec elle, je lui racontais mon histoire, mais je l'ai sentie genre euh "oui mais vous auriez pu faire ça hein !". Oui mais moi je vous demande de m'aider, je vous demande pas de faire un état des lieux de ma vie ! [...] J'ai l'impression de parler à ma mère en gros ! [...] [...] Ce

qui m'énerve, moi, c'est qu'on me remette en question, qu'on me parle du passé. Je peux pas revenir en arrière ! Je suis passée par là ! Pourquoi vous remettez en question ce que j'ai fait ? [...] On se sent dépendant de la personne, et la personne nous aide pas forcément, c'est ça le problème. [...] Tu sais quoi c'est qu'ils sont pas neutres, ils ont leur opinion ! "Non !" Pourquoi non ? Ils mettent des bâtons dans les roues » (Dina, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

Expérience de disqualification liée au parcours

« Ici il y a beaucoup de jeunes qui recherchent plus un emploi que des études. C'est bien de nous proposer des choses mais moi je veux pas aboutir sur un emploi à long terme. Moi je veux avoir mes fesses sur le banc de la fac en septembre... Ce qui m'embête c'est que quand on dit à des personnes qu'on veut reprendre ses études, le centre de formation par alternance, avec mon niveau ils ont quand même osé me proposer un BEP vente ! C'est toujours mettre dans des catégories comme ça, des choses assez professionnelles, si j'avais voulu les faire je les aurais fait bien avant quoi ! C'est ça qui me dérange, les administrations et les aides, c'est bien il y a des personnes qui ont besoin d'être réorientées faire ce genre de diplôme qui sont vraiment faits pour eux mais après moi si j'ai pas passé le Bac c'est pour des raisons personnelles et pas scolaires et des fois c'est pas pris en compte... Des fois les conseillers ne perçoivent pas, c'est forcément que quand on est hors-système scolaire, c'est forcément qu'on est comme les autres, qu'on a fait de la merde comme les autres. Alors que non, il y a plein de gens qui sont dans mon cas » (Leïla, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

Expérience de disqualification liée à l'âge

« Moi j'ai jamais reçu d'argent d'eux, ils m'ont dit qu'ils pourraient m'aider mais bon toutes les deux semaines faut bien aller aux rendez-vous, c'est vrai que tout le temps aller aux rendez-vous pour rester 20 minutes pour parler, pour dire on va faire ça, on va appeler des patrons pour un stage. Bon c'est vrai que j'ose pas dire des fois que j'ai pas envie de faire de stage, j'ai envie de trouver du travail. [...] Moi franchement j'aimais beaucoup [ma conseillère], c'est une dame super gentille et tout, après c'est sûr c'est pas de sa faute, c'est pas elle qui dit les règles, mais c'est vrai que leur système c'est quand même un peu un truc pour les mineurs. [...] "On va te trouver un stage", enfin je sais pas à 20 ans tu sais comment il faut réagir, j'ai l'impression qu'ils te prennent un peu comme quelqu'un qui sort du collège. [...] Au bout d'un moment j'ai arrêté d'aller aux rendez-vous. Elle a dit oui mais vous savez que vous toucherez pas les sous.

J'ai dit "c'est bon gardez les 80€, moi je suis pas venu pour gratter votre argent hein ! [...] Je suis pas en train de vous supplier pour avoir 80 euros hein !" [...] Du coup j'ai abandonné, c'est moi qui ai lâché » (Luis, 20 ans, CAP, sans emploi).

Conclusion

L'analyse qualitative des parcours de vie éclaire le caractère multifactoriel du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. Elle montre la prépondérance de quatre facteurs d'activation récurrents et décisifs au cœur du non-concernement : le fait de « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » (1^{er}), le fait de « traverser une période de découragement » (2^{ème}), le fait « d'affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » (3^{ème}), le fait « d'être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » (4^{ème}).

Ce travail autour de la notion de non-concernement montre que les situations de non-recours vécues par les individus sont rarement totalement subies, rarement totalement choisies. Les combinaisons entre les facteurs d'activation du non-concernement reflètent l'ambivalence des discours sur les raisons du non-recours et témoignent des tensions vécues par les individus en situation de non-recours. On remarque ainsi les combinaisons fréquentes entre le facteur « traverser une période de découragement » et le facteur « préférer profiter de son temps libre », entre le facteur « éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique » et le facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion », entre le facteur « être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » et le facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion ».

On pourrait néanmoins distinguer un pôle regroupant les formes davantage « passives » du non-concernement et un pôle regroupant ses formes davantage « actives ». On retrouverait au cœur du pôle regroupant les formes « passives » de non-concernement le facteur « être dans l'incapacité de rechercher un emploi ou une formation » souvent accompagné par le facteur « traverser une période de découragement ». On retrouverait au cœur du pôle regroupant les formes « actives » de non-concernement le facteur « affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » souvent accompagné par le facteur « préférer profiter de son temps libre » ou par le facteur « éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale ». Ce travail pourrait ensuite se poursuivre par la construction d'une typologie des parcours selon les combinaisons des facteurs d'activation. Le choix a été fait de réserver

ce travail typologique à l'analyse des cheminements qui conduisent les jeunes peu ou pas diplômés à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion.

Par-delà les formes plus ou moins « passives » ou « actives » du non-concernement, on remarque le caractère transversal du facteur « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » qui agit en toile de fond de nombreuses situations de non-recours. L'importance de la méconnaissance de l'offre sociale dans la notion de non-concernement est à la fois le révélateur d'un manque d'information des individus sur l'offre sociale mais aussi la marque d'un désintérêt à l'égard des informations sur l'offre sociale. En cela, la méconnaissance de l'offre sociale devrait aussi être envisagée comme le signe d'une mise à distance critique vis-à-vis de l'offre sociale et des institutions publiques et pas seulement comme la conséquence de difficultés d'accès à l'information ou de compréhension de l'information.

En conclusion de ce chapitre, et à l'issue de ce travail autour de la notion de non-concernement, se pose la question d'une évolution possible de la typologie du non-recours. Soulignant l'importance de la méconnaissance de l'offre sociale dans les situations de non-recours, le chapitre précédent insistait sur la nécessité de bien distinguer la non-information et la non-connaissance. Une première évolution de la typologie pourrait être de réintroduire la non-information comme un type à part entière de non-recours, et pas seulement comme une déclinaison de la non-connaissance. Cela permettrait d'éclairer avec plus de justesse la dimension cognitive de la non-connaissance qui est loin de se résumer à une absence ni même à un manque d'information (Revil, 2010 ; Van Oorschot, 1996).

Une deuxième évolution de la typologie pourrait être d'introduire le non-concernement entre la non-connaissance et la non-demande. Il s'agirait pour ce faire de clarifier les distinctions entre le non-concernement et la non-connaissance d'une part, et entre le non-concernement et la non-demande d'autre part. La distinction entre non-concernement et non-connaissance pourrait se fonder sur l'intérêt porté par les individus aux informations sur l'offre sociale. Le non-concernement se caractériserait alors par un désintérêt à l'égard des informations sur l'offre sociale quand la non-connaissance renverrait principalement aux difficultés d'accès à l'information et aux difficultés de compréhension de l'information malgré un intérêt à l'égard des informations sur l'offre sociale (Warin, 2013). Au fond, il existe une relation de causalité

différente entre la méconnaissance de l'offre sociale et le phénomène du non-recours. D'un côté, la méconnaissance de l'offre sociale est envisagée comme une cause du non-recours par non-connaissance. De l'autre, la méconnaissance de l'offre sociale est envisagée comme une manifestation et comme une conséquence du non-recours par non-concernement.

La distinction entre non-concernement et non-demande appellerait une approche moins extensive de la notion de non-concernement qui conduirait à l'éviction des deux facteurs d'activation du non-concernement relevant directement d'un jugement sur le contenu de l'offre sociale (« éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale » ; « se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion »). A quelques exceptions près, la plupart des individus qui se retrouvent en situation de non-recours après une mauvaise expérience du recours à l'offre sociale aurait pu se sentir concernés par cette offre sociale si celle-ci avait été à la hauteur de leurs attentes. Le non-recours est alors l'expression d'un désaccord qui intervient à l'issue d'un processus d'appréciation de l'offre sociale et porte une critique sur son contenu. Comme le montre Philippe Warin, la non-demande exprime en réalité une autre demande qui appelle une meilleure prise en compte des attentes des destinataires des politiques sociales (Warin, 2018, 2016). Si le non-concernement est envisagé comme un nouveau type de non-recours, il ne doit pas résulter d'un processus d'appréciation de l'offre sociale comme c'est le cas pour la non-demande. Entre non-connaissance et non-demande, le non-concernement serait alors défini comme un type de non-recours qui s'exprime par un désintérêt à l'égard des informations sur l'offre sociale et qui s'explique par une absence de demande à l'égard des institutions publiques.

Chap. 6 : Les cheminements de retour vers les institutions d'insertion

Introduction

Quelles sont les expériences vécues et les épreuves traversées par les jeunes en situation de non-recours ? Comment envisagent-ils le temps passé en situation de non-recours ? Comment les perceptions, les attentes, et les envies des jeunes évoluent-elles au fil de leurs parcours ? Quelles sont les raisons qui expliquent le retour des individus vers les institutions d'insertion ? Quel sens prend cette démarche dans leurs parcours ? Quels sont les processus sociaux à l'œuvre dans les cheminements qui conduisent les jeunes à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion ? Que nous disent ces processus sociaux des conditions et des dispositions dans lesquelles les jeunes font appel aux institutions d'insertion ?

Ce chapitre cherche à répondre à l'ensemble de ces questions à travers la construction d'une typologie des cheminements qui conduisent les jeunes peu ou pas diplômés à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion après un ou plusieurs temps en situation de non-recours. La mise en œuvre de cette démarche typologique conduit à l'identification de trois cheminements idéaltypiques : « l'envie d'une autre vie » ; « une réaffiliation institutionnelle » ; « un retour à la case départ ». Chaque cheminement idéaltypique est représenté par une figure idéaltypique principale et par une figure idéaltypique alternative. Une première partie revient sur les principes de la démarche typologique dans la sociologie compréhensive. Elle retrace le processus de construction de la typologie, de la méthode de classification des parcours, à la construction des idéaltypes. Elle présente les quatre variables autour desquelles s'articule la typologie : la logique générale du cheminement dans le récit des individus ; la perception générale du temps passé en situation de non-recours ; le sens de la démarche d'inscription dans une institution d'insertion ; la projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique.

Une deuxième partie analyse le premier type de cheminement dans lequel le retour vers les institutions d'insertion est porté par l'envie d'une autre vie, moins précaire, moins risquée, plus stable. La figure principale de ce cheminement est incarnée par les jeunes qui font l'expérience d'une forme de précarité professionnelle « consentie ». La figure alternative de

ce cheminement est représentée par les jeunes engagés dans un début de carrière « déviante ».

Une troisième partie analyse le deuxième type de cheminement dans lequel le retour vers les institutions d'insertion est une forme de réaffiliation institutionnelle qui s'inscrit plus largement dans un processus de réaffiliation sociale. La figure principale de ce cheminement est incarnée par les jeunes qui font l'expérience d'un temps de latence après s'être retrouvés en situation de décrochage scolaire. La figure alternative de ce cheminement est représentée par les jeunes qui affirment s'octroyer une parenthèse avant de reprendre le fil de leur parcours.

Une quatrième partie analyse le troisième type de cheminement dans lequel le retour vers les institutions d'insertion est vécu comme un retour à la case départ contraint par une situation qui se dégrade et semble sans issue. La figure principale de ce cheminement est incarnée par les jeunes qui se retrouvent enfermés dans l'impasse du chômage et de la précarité. La figure alternative de ce cheminement est représentée par les jeunes qui pensaient avoir trouvé leur voie et se retrouvent contraints de repenser leur avenir.

Le propos de ce chapitre entre en résonance avec de nombreux travaux scientifiques. Ces références sont mobilisées dans les deux chapitres suivants qui poursuivent et approfondissent le travail d'interprétation sociologique.

1. Une démarche typologique pour comprendre la logique des cheminements

1.1 Comprendre les expériences vécues pour éclairer les réalités macrosociologiques

L'analyse qualitative des entretiens s'inscrit dans le courant de la « sociologie compréhensive » qui part du postulat que la « compréhension sociologique » d'un phénomène social complexe passe nécessairement par la prise en compte du sens que les acteurs donnent à leurs conduites. Ce courant sociologique invite ainsi à prendre au sérieux les points de vue des individus, en partant du principe qu'ils ont des raisons valables de penser telles qu'ils pensent et d'agir telles qu'ils agissent, ceci quels que soient les jugements portés sur leurs conduites. Cette prise en compte du point de vue des acteurs permet de rendre intelligible le sens de leurs conduites et de leurs interactions dans des contextes sociohistoriques donnés. Cette approche compréhensive a vocation à mettre en lumière les relations entre les expériences vécues par les individus et les réalités macrosociologiques qui les structurent, les conditionnent, les encadrent (Colliot-Thélène, 2014 ; Schnapper, 2012 ; Martuccelli, De Singly, 2012).

Dans cette perspective ouverte par la sociologie compréhensive, ce chapitre met en œuvre une démarche typologique (Schnapper, 2012). « La méthode typologique que je vais présenter est liée à l'une des interprétations possibles du projet sociologique, selon laquelle le sociologue se donne pour tâche de contribuer à l'intelligibilité des relations entre les hommes ou, en d'autres termes, de l'interaction sociale dans un contexte historique donné. [...] J'adopte à mon tour le terme de "compréhension sociologique", plutôt que celui de "sociologie compréhensive", pour bien montrer qu'il ne s'agit pas de "comprendre" les conduites des hommes de manière intuitive et sympathique, mais bien de les rendre intelligibles dans un projet de connaissance intellectuelle et rationnelle. [...] Les analyses typologiques des expériences vécues ont pour sens et pour vertu de contribuer à expliciter les effets des phénomènes structurels, d'ordre macrosociologique, sur les attitudes et les comportements des individus et, en conséquence, les espaces de liberté, même limités dont ils disposent pour donner un sens à leur expérience sociale. Elles se révèlent un instrument efficace pour mettre au jour les relations entre des processus globaux et structurels, donc historiques, caractéristiques de l'individualité historique que constitue la société

démocratique moderne, avec les expériences vécues telles que l'enquête permet de les saisir, en observant les conduites des individus et le sens qu'ils leur donnent. Les manières dont les individus intériorisent les conditions objectives de leur destin social tout en les réinterprétant sont au cœur de l'enquête sociologique » (Schnapper, 2012, p.9 et p.69).

La démarche typologique présentée ici s'inscrit ainsi dans le projet sociologique proposée par Dominique Schnapper. L'objectif de départ de ce travail typologique est donc d'identifier les cheminements idéaltypiques qui conduisent les jeunes à revenir s'inscrire dans une institution d'insertion après un ou plusieurs temps en situation de non-recours. Comme l'indique Dominique Schnapper, cette démarche typologique n'est pas strictement inductive dans la mesure où elle s'inscrit dans un questionnement scientifique préalable. « [L'analyse typologique] est un instrument de clarification du réel et d'intelligibilité des relations entre les hommes, qui consiste à comparer les résultats des enquêtes à une idée abstraite construite par le chercheur en fonction de son point de vue » (Schnapper, p.7). En l'occurrence, la construction de cette typologie donne une place importante à la question du non-recours dans la mesure où il s'agit du fil conducteur de notre questionnement scientifique.

1.2 L'étape de la méthode de classification dans la démarche typologique

Dans un premier temps, la construction de cette typologie s'est réalisée de manière relativement ouverte et inductive. La démarche typologique est passée par une alternance entre la méthode de classification et la méthode typologique. Partant des données recueillies dans les différents entretiens, il s'agissait de classer les parcours par ressemblances et dissemblances en faisant varier les points de comparaison (conditions de sortie du système scolaire ; profils sociodémographiques ; rapports aux institutions ; rapports à l'aide publique ; temps passé en situation de non-recours ; parcours en situation de non-recours ; expériences vécues en situation de non-recours ; évolution des situations individuelles et des aspirations personnelles ; évolution du caractère plus ou moins problématique de la situation de non-recours ; conditions de retour vers les institutions d'insertions ; demande formulée lors de l'inscription dans une institution d'insertion ; disposition à se projeter dans un parcours d'insertion ; etc.). Cette méthode conduit à classer les parcours des jeunes dans différents groupes en prenant en compte telle ou telle variable puis tel ou tel groupe de variables. La

place des parcours dans les groupes varie selon le choix des variables et leur combinaison. Les parcours atypiques viennent questionner le choix des variables et les classifications provisoires. Les combinaisons multiples entre les variables permettent d'affiner et de stabiliser plusieurs classifications possibles selon les variables prises en compte.

La méthode de classification n'est toutefois qu'une étape dans le processus de construction d'une typologie. La finalité de la démarche typologique n'est pas de classer les individus dans des types ou de les ranger dans des cases, au risque sinon de tomber dans une pensée classificatoire qui réifie les réalités sociales vécues par les individus. « On accuse souvent l'analyse typologique d'enfermer les personnes dans une catégorie, de réifier la réalité et de ne pas prendre en compte la dynamique des trajectoires et des situations. Ce reproche révèle une profonde méconnaissance ou incompréhension. [...] [L'analyse typologique] ne se confond pas avec la classification en catégories, même si la pensée classificatoire et la pensée typologique peuvent être successivement, l'une et l'autre, mobilisées lors du déroulement d'une recherche. [...] La méthode des "tas" est une classification et c'est une étape qui est nécessaire pour que le chercheur se familiarise avec les matériaux recueillis lors de l'enquête. [...] Il faut faire un effort, au cours du déroulement de la recherche, pour que se conjuguent effectivement l'analyse classificatoire et l'analyse typologique, malgré notre tendance devenue naturelle à revenir à la première. [...] Il faut exercer une constante vigilance tout au long du déroulement du travail pour tirer toutes les conséquences du fait que la méthode typologique n'a pas pour objet de classer les personnes, mais d'élaborer la logique des relations abstraites qui permet de mieux comprendre les comportements et les discours observés et donne une nouvelle intelligibilité aux interactions sociales » (Schnapper, 2012, p.7, p.140, p.142).

1.3 La construction des idéaltypes

La démarche typologique passe à plusieurs reprises par la méthode de classification pour ensuite dépasser la pensée classificatoire et aboutir à la construction d'un ou plusieurs idéaltypes. Ce processus émerge d'un travail d'analyse qui combine les questionnements scientifiques du chercheur, les éléments empiriques recueillis sur le terrain de recherche, et les connaissances théoriques disponibles sur le sujet. Les idéaltypes sont des instruments

construits par le chercheur dans le but de rendre intelligible une réalité sociale complexe. C'est le travail de construction des idéaltypes qui rend possible la mise en relation des expériences individuelles avec les réalités macrosociologiques. Les idéaltypes n'ont pas pour objet de correspondre fidèlement à chacune des expériences vécues par les individus, même si les expériences individuelles renvoient plus ou moins à tel ou tel idéaltype, et même si une ou plusieurs expériences individuelles peuvent correspondre fidèlement à un idéaltype. La construction des idéaltypes passe par la stylisation des expériences vécues par les individus, c'est-à-dire par l'accentuation de certains traits de ces situations, selon les questionnements scientifiques du travail de recherche. Ainsi, les idéaltypes sont des constructions abstraites qui permettent de mieux comprendre les logiques sociales à l'œuvre dans les expériences individuelles.

« L'idéaltypus de Max Weber a été traduit dans notre langue par "type idéal". Ce terme comporte, en français comme en allemand, l'inconvénient d'être ambigu. On risque de confondre l'idée au sens intellectuel ou logique du terme avec l'idée au sens de l'idéal ou de la norme. [...] Le type idéal est un tableau simplifié et schématisé de l'objet de la recherche auquel l'observation systématique du réel [...] doit être confrontée. [...] Max Weber souligne que l'idéaltype n'est pas une description de la réalité mais un instrument pour la comprendre, un système pensé de relations abstraites, un "tableau pensé" [...]. [L'analyse typologique] implique par définition ou par construction que les expériences des individus concrets ne se confondent pas avec la relation, intellectuellement pure, qui est construite par le chercheur. Elle implique que les individus, au cours du temps, sont susceptibles de faire des expériences successives qui se rapprochent plus ou moins de l'une ou l'autre des relations élaborées dans l'analyse typologique. [...] La stylisation ou l'accentuation des traits essentiels permet, selon les cas, de synthétiser les acquis de la recherche pour en formuler les caractéristiques essentielles ou d'élaborer un modèle abstrait auquel les conduites peuvent être comparées. [...] On obtient un idéal type en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie. L'idéal type est un tableau de pensée, il n'est pas la

réalité historique ni surtout la réalité authentique. [...] C'est ce passage incessant entre les données recueillies par l'enquête empirique et l'analyse historique et macrosociologique - l'une corrigeant l'autre et inversement - qui a constitué le cœur du travail. Il permet alors de ne plus seulement classer les individus - phase des "tas" - mais de formuler la relation de ces individus à l'épreuve dont ils font l'expérience. Il n'est pas rare alors de voir progressivement apparaître un ou deux exemples de personnes dont l'expérience est très proche du type idéal. Ils semblent rassembler en une totalité vivante les éléments épars livrés par divers entretiens. Ces sujets, plus lucides ou plus habiles à s'exprimer, présentent ainsi en une seule image plus vive et plus claire, ce qui reste plus confus et plus pâle chez les autres interviewés dont l'expérience est proche du même type » (Schnapper 2012, pp.17-22, p.135, p.143).

1.4 Les termes principaux de la typologie

La démarche typologique passe ainsi par l'élaboration d'une typologie des cheminements qui conduisent les jeunes à revenir s'inscrire dans une institution d'insertion après un ou plusieurs temps en situation de non-recours. Le terme de « cheminement » est employé pour refléter le processus par lequel les jeunes en situation de non-recours passent avant d'envisager le recours à l'aide publique. Au fil des parcours, à mesure que l'âge avance, selon les événements qui arrivent, les perceptions des jeunes évoluent. Ils n'envisagent plus de la même façon leurs expériences de vie, leurs situations sociales, leurs avenir personnels. Ils « cheminent ». Dans cette perspective, l'idée auparavant écartée du recours à l'aide publique, voire du retour vers la formation, est de nouveau envisagée. Cette idée « chemine ». Elle intègre « l'horizon informationnel » des individus qui réactivent les connaissances dont ils disposent sur l'offre sociale des institutions d'insertion et se montrent attentifs aux informations qui circulent dans leur environnement social (Gallant *et al.*, 2016).

L'expression « retour vers les institutions d'insertion » exprime ainsi l'idée que cette démarche du recours à l'aide publique, voire du retour vers la formation, n'était pas envisagée à court ou moyen terme, et notamment lors de la sortie du système scolaire. Les jeunes peuvent avoir l'impression de « revenir sur leur pas » lorsqu'ils s'inscrivent dans une institution d'insertion. Dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie »), cette démarche est présentée comme un choix de vie qui implique de « reculer pour mieux

sauter ». Dans le deuxième type de cheminement (« une réaffiliation institutionnelle »), cette démarche est envisagée comme un retour vers les institutions publiques après une expérience d'invisibilité sociale. Dans le troisième type de cheminement (« un retour à la case départ »), cette démarche est vécue comme un « retour en arrière » contraint par une situation qui se dégrade et semble sans issue.

Au regard de notre questionnement de recherche, l'épreuve commune dont les jeunes font l'expérience est celle de construire leur parcours en situation de non-recours. De ce fait, et compte tenu des questionnements scientifiques de cette recherche, la question du non-recours est centrale dans la construction de cette typologie. La typologie des cheminements qui conduisent les jeunes à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion après un temps en situation de non-recours s'articule donc autour des quatre variables suivantes :

- La logique générale du cheminement dans le récit des individus
- La perception générale du temps passé en situation de non-recours
- Le sens de la démarche d'inscription dans une institution d'insertion
- La projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique

1.5 La logique générale du cheminement dans le récit des individus

La logique générale du cheminement représente la dynamique de vie dans laquelle les individus sont au moment de (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion. Elle renvoie à l'état d'esprit des jeunes tel qu'il transparait dans le récit que les individus construisent sur leurs parcours. Elle est déterminée à partir de l'impression générale laissée par le récit des individus sur leurs parcours et sur les raisons qui les ont conduits à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion. Les dynamiques de vie des individus font également apparaître la place du déclic dans les cheminements idéaltypiques, une question traitée plus en profondeur dans le chapitre suivant. Ce travail d'analyse autour des logiques générales des cheminements est à l'origine du choix des qualifications des trois types de cheminements. « L'envie d'une autre vie », expression qui qualifie le premier type de cheminement, apparaît dans le discours des jeunes qui affirment vouloir « *changer de vie* », « *avancer dans la vie* », « *vivre une vie normale* », etc. « Une réaffiliation institutionnelle », expression qui qualifie le deuxième type de cheminement, est une formule sociologique inspirée du discours des jeunes qui se

retrouvent en situation de décrochage scolaire et font l'expérience d'une forme d'invisibilité sociale (« *je ne m'étais pas fait remarquer* » ; « *j'étais entre guillemets "coupé du monde"* » ; « *j'étais ailleurs* », etc.). Cette expression reflète ainsi le processus de désaffiliation sociale qui accompagne certaines situations de non-recours, et donc le processus de réaffiliation sociale structure les cheminements de retour vers les institutions d'insertion. « Le retour à la case départ », expression qui qualifie le troisième type de cheminement, est une formule provenant du discours des jeunes qui ont l'impression que l'insertion socioprofessionnelle est un jeu de l'oie dans lequel ils retombent systématiquement à la case départ.

1.6 La perception générale du temps passé en situation de non-recours

La perception générale du temps passé en situation de non-recours renvoie à la façon dont les individus envisagent rétrospectivement le temps qui s'est écoulé avant qu'ils ne (re)viennent s'inscrire dans une institution d'insertion. La durée et la forme de ce temps passé en situation de non-recours sont variables selon les parcours des individus. Ce temps est plus important dans le troisième type de cheminement (« le retour à la case départ »), et relativement important dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie »), tandis qu'il est moins important dans le deuxième type de cheminement (« une réaffiliation institutionnelle »). Ce constat s'explique par le fait que les cheminements du premier type et du troisième type peuvent traverser plusieurs situations de non-recours. Le cumul de plusieurs périodes de non-recours augmente ainsi le temps passé en situation de non-recours. Dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie »), et dans une moindre mesure dans le troisième type (« le retour à la case départ »), le temps passé en situation de non-recours est ainsi entrecoupé de périodes au cours desquelles les jeunes cessent provisoirement d'être en situation objective de non-recours aux institutions d'insertion, notamment lorsqu'ils s'engagent en contrat court, lorsqu'ils réalisent une mission en intérim, ou bien lorsqu'ils travaillent au noir, même si ce dernier exemple doit être considéré comme un cas particulier puisqu'il s'agit d'une situation non déclarée. Ces parcours précaires, qui concernent souvent des jeunes plus âgés, sont composés de plusieurs séquences de vie.

Au-delà de la perception générale du temps passé en situation de non-recours, la construction des cheminements idéaltypiques éclaire l'évolution de la perception des individus au fil du

temps, selon leurs situations, leurs parcours, leurs ressources, *etc.* Cette approche dynamique du non-recours, intégrée dans notre guide d'entretien, est une façon de réguler le biais rétrospectif du discours présent sur le parcours passé. Il s'agit certes de recueillir une perception au présent sur un parcours passé, mais il s'agit également de faire appel à la mémoire des individus pour leur demander comment ils envisageaient, au moment même où ils l'ont vécu, ce qui fait aujourd'hui partie de leur parcours passé. C'est par ce procédé méthodologique qu'il est possible de retracer l'évolution de la perception des individus sur leur situation, et plus spécifiquement sur le temps passé en situation de non-recours. Ainsi, les expériences vécues en situation de non-recours apparaissent plus ou moins subies et choisies dans le discours des individus. La construction des idéaltypes donne ainsi à voir la façon dont les individus se placent plus ou moins comme acteurs de leurs parcours, acceptent ou contestent les verdicts sociaux énoncés par diverses instances familiales, éducatives, sociales, pénales (Eribon, 2013, Payet *et al.*, 2008). « Les enquêtes sur les manières de vivre les diverses conditions sociales montrent comment les acteurs sociaux intériorisent les contraintes de la vie collective et réinterprètent leur sens, comment ils renégocient leurs identités en fonction des exigences des divers systèmes sociaux, comment ils aménagent des modes d'appropriation, de distanciation ou de traduction de ces contraintes pour se réserver quelques marges d'autonomie. [...] Les typologies des manières de vivre les épreuves sociales pourraient ainsi être réduites à deux termes : l'intériorisation passive de leur destin par les individus qui conduit à la déréliction ; la réinterprétation de ce destin. Ceux qui se conforment au premier type sont presque totalement soumis à l'épreuve, ils intériorisent passivement la condition stigmatisée qui leur est faite, et le "jeu" dont ils disposent, s'il n'est pas nul, est très faible. Ceux qui se conforment au second type, disposant des ressources sociales ou personnelles élevées, peuvent objectiver leur condition et partiellement réinterpréter leur épreuve jusqu'à, dans certains cas, en retourner le sens » (Schnapper, 2012, p.118 et p.127).

1.7 Le sens de la démarche d'inscription dans une institution d'insertion

Le sens de la démarche d'inscription dans une institution d'insertion révèle la façon dont les individus envisagent cette démarche par rapport à leurs parcours. Les jeunes se sentent plus ou moins acteurs de cette démarche qui s'inscrit dans un parcours plus ou moins choisi ou subi.

Dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie »), cette démarche apparaît comme une véritable résolution personnelle qui acte un tournant dans la façon dont les jeunes se pensent et se projettent. Les individus se sentent pleinement acteurs d'une démarche réfléchie qu'ils entreprennent pour changer de vie et s'assurer un avenir meilleur. Dans le deuxième type de cheminement (« une réaffiliation institutionnelle »), la démarche d'inscription dans une institution d'insertion revêt un caractère symbolique qui lui donne une signification particulière. Après un temps en situation de non-recours vécu comme une forme d'invisibilité sociale qui devient difficile à assumer au fil du temps, l'inscription dans les fichiers d'une institution publique constitue une forme de réaffiliation institutionnelle qui s'inscrit plus largement dans un processus de réaffiliation sociale. Si les jeunes se sentent acteurs de ce processus de réaffiliation, ils réalisent cette démarche en réponse à la pression sociale exercée par l'entourage, et plus largement par la société, sur les jeunes ni en emploi ni en formation. Dans le troisième type de cheminement, la démarche d'inscription dans une institution d'insertion est marquée par la résignation et l'amertume des individus face à une situation qui se dégrade et semble sans issue. Le recours à l'aide publique est ainsi envisagé comme un retour à la case départ que les individus ont longtemps cherché à éviter. A l'image du parcours des individus, la démarche d'inscription dans une institution d'insertion est davantage subie.

1.8 La projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique

La projection des individus dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique éclaire les conditions et les dispositions des jeunes au moment de revenir s'inscrire dans une institution d'insertion. Les conditions dans lesquelles les jeunes reviennent vers les institutions d'insertion renvoient à la situation objective des individus, c'est-à-dire à leur situation socioprofessionnelle, à leurs ressources économiques et sociales, à la possibilité qu'ils ont ou non de pouvoir compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage. Ces conditions sont déterminantes dans la projection des individus, en particulier lorsqu'il s'agit pour des jeunes sans diplôme et sans ressource de temporer leurs besoins financiers pour revenir vers la formation. Les dispositions sont produites par la combinaison singulière des conditions dans lesquelles les jeunes construisent leurs parcours de vie. Elles constituent

l'expression singulière et subjective d'une condition sociale dans un contexte donné (Lahire, 2013).

Selon le parcours antérieur plus ou moins subi ou choisi, selon les rapports aux institutions publiques et les expériences précédentes du recours à l'aide publique, selon les conditions objectives du retour vers les institutions d'insertion, selon le sens de la démarche dans le parcours des individus, selon l'articulation de la demande avec le programme institutionnel, les jeunes sont plus ou moins disposés à se projeter dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique. La projection dans un parcours d'insertion est donc plus ou moins ouverte ou ciblée, facile ou difficile.

Dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie »), la projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique se réalise dans des conditions relativement bonnes, dans la mesure où le projet de vie des individus entre en résonance avec la logique de projet portée par les institutions d'insertion. La projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique est relativement ouverte dans le deuxième type de cheminement (« une réaffiliation institutionnelle »), dans la mesure où les individus partent avec un *a priori* plutôt positif sur les effets de leur inscription dans une institution d'insertion. Une fois passé ce premier cap, la situation peut toutefois se renverser si la demande formulée par les individus ne s'inscrit pas dans la logique de projet portée par les institutions d'insertion. C'est dans le troisième type de cheminement (« le retour à la case départ ») que la projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique est la plus délicate, en raison notamment de la précarité des situations individuelles, et de l'accumulation de frustrations vis-à-vis des institutions publiques et plus largement vis-à-vis de la société.

1.9 Tableau récapitulatif de la typologie des cheminements

Cette démarche d'analyse aboutit ainsi à la construction d'une typologie des cheminements qui conduisent les jeunes à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion après un ou plusieurs temps en situation de non-recours. La présentation détaillée de chacun des trois cheminements idéaltypiques retrace le parcours idéaltypique des jeunes entre le moment où

ils quittent le système scolaire et le moment où ils s'inscrivent dans une institution d'insertion. Cette présentation reprend chacune des quatre variables autour desquelles s'articule la typologie afin d'éclairer la façon dont ces variables jouent dans chaque cheminement idéaltypique. L'analyse de chaque cheminement idéaltypique est systématiquement approfondie par la présentation d'une figure idéaltypique principale et d'une figure idéaltypique alternative. La figure idéaltypique principale se rapproche d'un plus grand nombre de parcours. Elle représente mieux le cheminement idéaltypique. La figure idéaltypique alternative est une déclinaison plus rare du cheminement idéaltypique. Il s'agit d'éclairer certains ressorts sociologiques communs à des cheminements qui semblent relativement différents de prime abord. Ce travail conduit ainsi à la présentation de trois cheminements idéaltypiques qui se déclinent chacun en deux figures idéaltypiques. Dans la mesure où les parcours de vie des individus sont largement développés par ailleurs, l'analyse typologique est illustrée par des extraits d'entretiens particulièrement significatifs. Afin de ne pas densifier davantage le déroulement logique du propos, ces extraits sont regroupés après chaque figure idéaltypique. Ils proviennent des discours d'une vingtaine de personnes qui incarnent plus que les autres une représentation typique des cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Dans le cadre d'une démarche typologique, il convient néanmoins de rappeler que certains parcours se situent entre deux cheminements idéaltypiques ou passent par plusieurs cheminements idéaltypiques après des tentatives inabouties de recours à l'aide publique. La présentation de chaque cheminement idéaltypique s'achève par la présentation des profils sociologiques des individus dont les parcours sont susceptibles de se retrouver plus ou moins dans tel ou tel type.

Titre : La typologie des cheminements de retour des jeunes vers les institutions d'insertion

	« L'envie d'une autre vie » (1^{er} type)	« Une réaffiliation institutionnelle » (2^{ème} type)	« Un retour à la case départ » (3^{ème} type)
Logique générale du cheminement dans le récit des individus	Accéder à une situation plus stable pour avancer dans la vie.	Se réinscrire dans la norme et prendre ses responsabilités.	Sortir de l'impasse du chômage et de la précarité.
Perception générale du temps passé en situation de non-recours	Un temps d'expérimentation et d'autonomisation qui participe à la construction personnelle des jeunes adultes.	Un temps de latence qui se caractérise par un sentiment de flottement statutaire et d'apesanteur sociale qui devient difficile à assumer.	Un temps perdu au cours duquel s'enchaînent les galères et les échecs
Sens de la démarche d'inscription dans une institution d'insertion	Une résolution personnelle pour changer de vie et s'assurer un avenir meilleur.	Une réinscription dans les fichiers d'une institution publique.	Une résignation face à l'absence de perspective et d'alternative.
Projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique	Un projet de vie qui entre généralement en résonance avec la logique de projet porté par les institutions.	Un projet qui reste souvent à définir et peut se heurter à la logique de projet porté par les institutions.	Un projet contrarié par la précarité des situations et l'accumulation des frustrations.

Titre : Figures principales et figures alternatives des trois cheminements idéotypiques

	L'envie d'une autre vie	Une réaffiliation institutionnelle	Un retour à la case départ
Figure principale du cheminement	La fragilisation du consentement à la précarité professionnelle	Un processus de rattachage après un temps de latence	Sortir de l'impasse du chômage et de la précarité
Figure alternative du cheminement	L'horizon bouché des carrières déviantes et la reconversion morale	Une parenthèse avant de reprendre le fil de son parcours	Le deuil d'une vocation professionnelle

2. L'envie d'une autre vie (1^{er} type)

2.1 Résumé du type

Dans le premier type de cheminement, le retour vers les institutions d'insertion est d'abord porté par l'envie d'une autre vie, moins précaire, moins risquée, plus stable. Le temps en situation de non-recours est vécu comme une expérience de vie, associée à la jeunesse et au passage à l'âge adulte, qui participe à la construction personnelle des jeunes. La durée du temps en situation de non-recours est relativement importante, généralement supérieure à une année, dans la mesure où elle correspond au cumul de plusieurs périodes de non-recours qui sont entrecoupées par des périodes courtes en emploi précaire. Dans un premier temps, les jeunes consentent à cette vie précaire dans la mesure où elle offre une certaine indépendance financière. Mais le manque de stabilité financière, les mauvaises conditions de travail, et l'absence de perspective professionnelle, fragilisent le consentement des individus à l'expérience précaire. Le recours aux institutions d'insertion apparaît alors comme une véritable résolution personnelle pour changer de vie et s'assurer un avenir meilleur. La décision de revenir vers les institutions d'insertion et le fait d'envisager de nouveau un retour en formation actent un tournant dans la façon dont les individus se pensent et se projettent. Ce tournant peut être associé à l'arrivée d'un déclic dans le cours de la vie des individus. La projection dans un parcours d'insertion se réalise dans des conditions relativement bonnes dans la mesure où le projet de vie des individus entre en résonance avec la logique de projet portée par les institutions d'insertion.

2.2 Présentation du type

Les expériences vécues depuis la sortie du système scolaire s'inscrivent dans un processus d'expérimentation et d'autonomisation. Ce processus se déroule dans la mesure où les individus peuvent retirer des revenus de leurs diverses activités légales (contrats courts, missions d'intérim) et/ou illégales (travail au noir, vente de drogues, vols, petits trafics). Si ces revenus sont souvent limités et précaires, ils permettent d'accéder à une forme d'indépendance financière. Les jeunes peuvent accéder à la consommation par leurs propres moyens et sont moins dépendants de leurs parents, ce qui allège d'autant le budget familial

lorsque les jeunes vivent encore chez leurs parents. Les jeunes consentent à cette vie précaire dans la mesure où elle offre un espace de liberté et d'expérimentation associé au passage à l'âge adulte. Ils sont prêts à jouer le jeu de cette vie précaire, quitte à prendre des risques, quitte à supporter pendant un temps des conditions de vie difficiles.

Au fil du temps, c'est la rencontre de certaines limites et l'absence de réelle perspective qui conduisent les individus à envisager autrement leur avenir. Dans le discours des individus, l'inscription dans une institution d'insertion apparaît alors comme le fruit d'une décision mûrement réfléchie qui acte un moment de rupture dans la façon dont les individus se pensent et se projettent. Les jeunes aspirent à une vie plus stable, moins précaire, moins risquée. La vie souhaitée est souvent qualifiée de « vie normale » ou de « vie comme tout le monde » avec une activité légale, un emploi stable, un logement indépendant, permettant la construction d'une vie de couple équilibrée et la projection dans une vie de famille. La recherche d'un épanouissement personnel se retrouve dans les aspirations professionnelles des individus qui voudraient pouvoir prétendre à un métier convenablement rémunéré et si possible plus épanouissant.

Afin de mettre en place ce nouveau projet de vie, les jeunes envisagent de nouveau de revenir vers la formation professionnelle voire, pour certains, de reprendre des études. Certains affirment avoir trouvé leur vocation professionnelle, quand d'autres estiment qu'un retour en formation est le prix à payer pour aller vers une vie meilleure. Alors qu'ils ont pu expérimenter une forme d'indépendance financière au cours des dernières années, les jeunes sont à la recherche des conditions propices pour réduire et temporiser leurs besoins financiers, en changeant leur mode de vie, en réduisant leurs dépenses, en faisant appel au soutien familial, en comptant sur les ressources de leur conjoint, en bénéficiant d'une formation financée, en bénéficiant d'aides financières, etc.

Dans l'ensemble, le récit des individus sur leurs parcours se caractérise par une forme de philosophie de l'expérience vécue associée à l'âge de la jeunesse et au passage à l'âge adulte (cf. extrait « *On n'apprend jamais mieux que par soi-même* » - figure principale). Les épreuves traversées par les individus forgent les individualités et font les histoires de vie. Les jeunes cherchent à assumer ce qu'ils considèrent comme étant leurs choix et leurs erreurs, en les

intégrant dans un itinéraire personnel au fil duquel ils se sont construits. Dans la perspective du devenir adulte, cette forme de récit permet aux jeunes de se placer en tant qu'acteurs de leurs parcours et sujets de leurs histoires (cf. extrait « *Si j'avais pas vécu ça, je serais pas à te parler comme ça* » - figure alternative).

2.3 La fragilisation du consentement à la précarité professionnelle (figure principale)

La figure principale de ce cheminement est incarnée par les jeunes qui font l'expérience d'une forme de précarité professionnelle « consentie » avant le retour dans une institution d'insertion. Cette précarité est qualifiée de « consentie » dans la mesure où elle n'est généralement ni strictement choisie, ni strictement subie. Il s'agit d'une phase transitoire à laquelle les jeunes s'attendent lorsqu'ils quittent le système scolaire peu ou pas diplômés. Cette précarité de transition est acceptable dans la mesure où les jeunes l'intègrent comme une étape du passage à l'âge adulte au cours de laquelle ils doivent faire leurs preuves. Au moment d'entrer sur le marché de l'emploi, les jeunes prennent acte de la rigidité du rapport formation-emploi sur le marché du travail et consentent à l'idée de devoir faire davantage leurs preuves par rapport aux personnes diplômées et/ou expérimentées, quitte à changer plusieurs fois d'emploi, quitte à devoir supporter des conditions de travail difficiles. L'expérience précaire est envisageable dans la mesure où les jeunes ont l'espoir de pouvoir prétendre à une forme de citoyenneté économique, caractérisée par l'obtention d'un emploi rémunéré qui confère un statut social reconnu et permet d'accéder à la consommation de biens et de services.

Au gré des possibilités qui se présentent au fil de leurs parcours, les jeunes se retrouvent embarqués dans une spirale de la précarité caractérisée par la multiplication des « petits boulots » (contrats courts, temps partiel, missions d'intérim, travail non déclaré) et l'alternance entre des périodes d'emploi et des périodes de chômage non indemnisées ou faiblement indemnisées (montants faibles et durées très limitées). La plupart du temps, ils ne parviennent pas à accéder à une véritable citoyenneté économique telle qu'espérée au départ. Mais cette situation précaire reste acceptable dans la mesure où elle est vécue comme transitoire et dans la mesure où elle permet d'accéder à une forme d'indépendance financière. L'accès à des revenus, même modestes et irréguliers, offre un nouveau statut

social et une nouvelle liberté associée au passage à l'âge adulte. Les jeunes deviennent indépendants et peuvent accéder à la consommation voire au logement. Si la succession des « petits boulots » n'est pas véritablement un choix de vie, elle constitue une série d'opportunités pour explorer les possibles, acquérir de l'expérience, et prouver sa valeur. Le travail au noir occupe une place importante dans ces parcours précaires. En règle générale, les discours sur le travail au noir ne s'accompagnent pas de considérations morales sur le fait d'exercer une activité illégale. La plupart du temps, les propositions de travail au noir constituent des alternatives pour dégager des revenus malgré l'absence d'emploi déclaré. Ces propositions semblent récurrentes dans les secteurs du bâtiment et de la restauration, et peuvent être formulées à la suite d'un contrat court ou d'un contrat d'apprentissage. Quelques fois, le travail au noir peut être présenté comme une opportunité intéressante pour percevoir des revenus plus élevés tout en gardant une certaine liberté dans les rapports avec la hiérarchie et dans la gestion du temps de travail. Il s'agit alors d'une précarité « choisie » plus que « subie » (cf. extrait « *C'était une période où j'aimais bien la liberté* »).

Au bout d'un certain temps, le consentement à ces diverses expériences précaires se fragilise. Si l'expérience précaire offre au départ une certaine autonomie, notamment en comparaison à la situation de dépendance contrainte vis-à-vis des parents, ce mode de vie s'avère insatisfaisant et risqué à plus long terme. Les jeunes ont le sentiment de ne pas pouvoir avancer comme ils le voudraient dans leur vie d'adulte. Ils ne parviennent pas à stabiliser leur situation financière et se sentent embarqués dans une fuite en avant sans véritable avenir professionnel (cf. extrait « *J'en ai marre de ne pas avoir une sûreté pour le lendemain* »). Pour subvenir à leurs besoins (alimentation), pour honorer leurs engagements financiers (factures, loyers), les jeunes sont contraints d'accepter toutes les propositions qui leur sont faites et sont de plus en plus éprouvés par la difficulté des conditions de vie et de travail qui leur sont imposées. Les jeunes dénoncent ainsi la pénibilité du travail, la flexibilité des horaires, la démultiplication des petits contrats, le manque de considération des supérieurs, l'impossibilité de pouvoir gravir les échelons hiérarchiques, les discriminations liées à l'âge, les discriminations liées aux origines, etc. (cf. extrait « *Ils te parlent un peu comme à un chien* »). Les périodes d'inactivité prolongée liées aux fluctuations du marché de l'emploi peuvent mettre les individus en grande difficulté financière (impayés, dettes) en particulier lorsque les jeunes n'habitent plus chez leurs parents et doivent payer le loyer et les factures.

Le rapport au travail au noir peut également évoluer, notamment lorsque les jeunes sont confrontés au risque d'un accident du travail, ou bien lorsqu'ils repensent l'enjeu des cotisations par rapport à l'accès aux droits sociaux (cf. extrait « *Je me suis rendu compte pour la retraite* »). Au fil du temps, à mesure que l'expérience précaire se prolonge sans s'améliorer, à mesure que la situation sociale et financière des individus se dégrade, la précarité professionnelle est de moins en moins « consentie » et de plus en plus « subie ».

En prenant la décision de s'inscrire dans une institution d'insertion, les jeunes cherchent donc à interrompre cette spirale de la précarité pour reprendre du pouvoir sur leur vie. Ils aspirent à des conditions de vie meilleures, avec un emploi stable, un travail moins pénible et plus épanouissant, une position hiérarchique supérieure, etc. (cf. extrait « *Quand on est qualifié, on est reconnu* »). Au regard de leur expérience personnelle, les jeunes connaissent mieux les situations professionnelles et les secteurs dans lesquels ils ne souhaitent pas se retrouver. Ils ont une idée plus précise de leur avenir professionnel, et certains pensent avoir trouvé leur vocation. Ils sont davantage conscients de l'importance du niveau de diplôme sur le marché du travail et dans les rapports avec la hiérarchie, et sont donc disposés à revenir vers la formation voire à reprendre des études, quitte à vivre pendant un temps avec des revenus limités (cf. extrait « *J'apprends à être plus libre* »). En l'espèce, la possibilité de pouvoir bénéficier d'une formation financée et/ou d'un soutien matériel de l'entourage pourra s'avérer décisive pour envisager et organiser la suite du parcours après l'inscription dans une institution d'insertion.

2.4 Extraits d'entretiens - l'envie d'une autre vie (figure principale)

« On n'apprend jamais mieux que par soi-même »

« Voilà, vogue la galère ! [...] Je me suis dit qui vivra verra. [...] J'en retiens que quand on nage un peu, on n'apprend jamais mieux que par soi-même ! (rires) [...] J'ai bien aimé, j'ai fait plein de boulots différents, dans plein d'usines différentes avec plein de trucs différents, de la fourniture scolaire, aux olives, aux chaussures, à la mécanique voiture, c'était super varié, j'en ai quand même bien appris donc je ne regrette pas non plus du coup ! [...] J'en retiens de bonnes choses, ça m'a appris plein plein de choses, franchement plein. J'étais toute seule, à me débrouiller vraiment toute seule pour beaucoup de choses, et quand je vois ma sœur qui est

plus grande, dès qu'il y a un problème avec les papiers c'est "maman, qu'est-ce que je dois faire avec ça ?" Moi, voilà, je ne demande pas ça à ma mère. [...] Je suis peut-être passée sur certaines choses mais je ne regrette pas ce que j'ai fait parce que j'en prends des leçons ».
(Camille, 26 ans, sans diplôme, en formation).

« C'était une période où j'aimais bien la liberté »

« [Après mon apprentissage] j'ai continué à bosser dans la même boîte mais sans être déclaré. [...] J'ai beaucoup de contacts donc on m'appelle souvent pour que j'aille bosser. [...] Bon après c'est pas des boulots qui durent longtemps mais bon ça paye bien. [...] Ils me payaient les heures qu'ils me devaient, et si je loupais un jour je l'appelais et vu que j'étais pas déclaré tu vois il y avait pas de problème quoi, vu que c'était pas un gros chantier et qu'on avait le temps, je pouvais prendre ma demi-journée tranquille quoi. Donc là j'étais déjà plus libre. [...] J'aime bien faire ce que je veux quand je veux quoi ! [...] Bon après c'était une période où j'aimais bien la liberté [...] Moi je suis un peu un marginal si tu veux, un marginal qui sort un peu des règles. C'est vrai, j'ai un esprit libre. Bon j'ai des droits mais après... Je respecte certains droits mais avant tout c'est la vie quoi ! [...] Quand tu vis pour toi déjà à la base ouais c'est la vie, ouais c'est une liberté quoi ! Après il y a des droits qui font que tu dois rentrer dans un cadre, c'est du formatage. C'est pas forcément péjoratif hein, ça permet aussi d'être stable quand des fois c'est difficile » (Flavien, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'en ai marre de ne pas avoir une sûreté pour le lendemain »

« De boulot en boulot, intérim par intérim, jusqu'au jour où là j'en ai eu un peu marre d'être convoquée un peu comme ça, comme ça arrange les sociétés. [...] Ce qu'il y a c'est que j'en ai marre de ne pas avoir une sûreté pour le lendemain. Je pourrais avoir un CDI par exemple, je m'en fous j'ai un CDI, je vais à gauche à droite il y a pas de problème, j'ai un CDI ! Ce qui fait chier c'est de ne pas être sûr pour le lendemain, de ne pas avoir de certitude quoi ! [...] Voilà, de ne pas avoir de certitude de pouvoir...voilà être indépendante hein, on en arrive au même ! Toujours ! Voilà on ne sait pas si demain il n'y aura pas un intérimaire qui travaillera mieux que soi, qui sera pris, peut-être que demain on ne conviendra plus » (Camille, 26 ans, sans diplôme, en formation).

« Ils te parlent un peu comme à un chien »

« Après une fois qu'on a arrêté l'école, le fait de ne plus aller à l'école, bah on aime bien, on est jeune, on dit "ah moi je suis grand, je ne vais pas l'école, je travaille déjà, je fais partie du monde des adultes". Mais après je me suis rendu compte que c'était que de la merde en fait (rires) [...] Ils te parlent un peu comme à un chien, tu es payé comme ça, parce que j'ai fait de la restauration, donc c'est un peu déclaré et le reste en noir, c'est je t'appelle, tu sais venir dans deux heures, si tu viens pas on te fait comprendre la fois d'après quand tu viens travailler, on te fait un peu la tête... C'est ça qui m'a un petit peu dégoûtée... Et puis c'est très très mal payé hein ! [...] T'as pas de diplômes, t'es rien, t'es à leur merci, ça me plaît pas...Vu que je suis quelqu'un de pas complètement débile et tout ça, ça m'angoissait pas mal de me faire passer limite pour une moins que rien...Tu es dans un secteur où tu n'évolues pas, tu sais que tu seras toujours au même stade, au même prix, et moi, faire ça toute ma vie jusqu'à mes soixante ans bah non je ne veux pas, je ne veux pas de cette vie-là » (Pauline, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Je me suis rendu compte pour la retraite »

« Il y a pas longtemps j'ai décidé de partir à l'armée, ça c'est un choix et je pense ça peut être pas mal pour quelqu'un qui a pas forcément d'études, ça peut être bien cadrant quoi [...] Maintenant j'ai envie de rentrer dans l'actif et de quelque part respecter un peu toutes ces règles [...] J'ai re-envie de retrouver un boulot déclaré parce que je me suis rendu compte que pour la retraite et tout... (Rires) Je commence à penser à ça ! Si à soixante ans je suis obligé de bosser pour pouvoir vivre, c'est pas cool. C'est surtout pour ça, que je cotise pour ma retraite, et militaire ça cotise bien. [...] J'aime bien le but final, enfin le but personnel. Pas le but de partir à l'armée de temps en temps, le but qu'à la fin tu sois quelqu'un déjà quand même de respecté vis-à-vis de la société, parce que si t'as fait pas mal d'armée, tu es un bon citoyen, tu as des droits, et puis je pense que physiquement et mentalement ça peut forger un peu » (Flavien, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Quand on est qualifié, on est reconnu »

« Au bout d'un moment je commence à en avoir un peu marre, surtout des boulots où je sais que ça mène à rien, que ça m'intéresse pas. [...] Un boulot au SMIC je pourrais pas, je vais m'en lasser, j'ai besoin que tous les jours ce soit un autre jour, faut que j'apprenne de nouvelles choses, pas répéter les mêmes gestes, les mêmes paroles... J'ai fait des boulots, je sais bien

que je suis pas faite pour un boulot de manard. [...] Mon projet c'est vraiment de reprendre les études, je sais très bien que dans un pays comme la France, sans études on y arrive pas. [...] Quand on est qualifié, on est reconnu » (Leïla, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'apprends à être plus libre »

« Enfin pour moi si on doit cotiser quarante ans de notre vie au travail, je sais pas, il faut qu'on soit bien dans notre travail, qu'on soit content d'aller travailler. Parce que je sais ce que c'est d'aller travailler et on a limite envie de pleurer parce que c'est vraiment pas le boulot qu'on aime, c'est vraiment le baignon. C'est mieux de se lever, d'avoir le sourire, d'être content, et d'être épanoui dans ce qu'on fait. [Auxiliaire de soins animaliers] c'est pas un métier qui est bien payé mais c'est pas l'argent qui compte pour moi dans le travail, c'est l'épanouissement et la rencontre. [...] J'apprends à être plus libre parce que tu es moins conditionné à te dire qu'il faut acheter ça, prendre ça, payer ça. [...] C'est pas le même fonctionnement au niveau des dépenses. On sait comment faire au minimum pour mettre de côté au cas où si derrière on en a pas. On gère sa monnaie autrement, des dépenses intelligentes ! » (Lydie, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

2.5 L'horizon bouché des carrières déviantes et la reconversion morale (figure alternative)

La figure alternative de ces cheminements portés par l'envie d'une autre vie est incarnée par les jeunes qui s'engagent dans un début de carrière « déviante » (vente de drogues, vols, petits trafics) et se retrouvent rattrapés par divers problèmes liés à ces pratiques (conflits avec le milieu, conflits avec la famille, condamnations par la justice, addictions aux drogues). Ces pratiques apparaissent d'abord de façon sporadique et prennent une plus grande ampleur au moment où les individus quittent le système scolaire, disposent de plus de temps libre. Ces activités se réalisent généralement avec un groupe de pairs, s'organisent en réseau, et permettent d'acquérir un statut social reconnu dans le monde social dans lequel elles s'exercent. Elles permettent également d'obtenir des revenus plus ou moins importants et d'accéder ainsi à une forme d'indépendance financière précoce. Lorsqu'il n'est pas réinvesti dans le maintien ou le développement de l'activité, l'argent est rapidement consommé dans les dépenses quotidiennes, la consommation de biens et de services, et les soirées avec les pairs. Les jeunes vivent par leurs propres moyens, allégeant ainsi le budget familial lorsqu'ils

vivent encore chez leurs parents. Il arrive également qu'ils puissent aider leurs proches pour les dépenses quotidiennes.

Mais ce début de carrière « déviante » est souvent interrompu par divers problèmes. Les jeunes connaissent des embrouilles dans le milieu et doivent changer leurs réseaux, ils entrent en conflit avec leur entourage et leur famille, ils sont surveillés par la police et condamnés par la justice, etc. La poursuite de ces activités devient de plus en plus coûteuse au niveau social et de plus en plus risquée au niveau pénal. Les individus font part de leur lassitude face à la violence et face à l'individualisme des rapports sociaux qui prédominent dans les milieux qu'ils fréquentent (cf. extrait « *T'es obligé de suivre le truc sinon c'est toi qui te fais marcher dessus* »). Ils prennent également conscience qu'une partie de plus en plus importante de leur plus-value sert finalement à financer leur propre consommation de drogue et d'alcool qui ne cesse d'augmenter (cf. extrait « *C'est pas pour dire mais t'es pas un Al Pacino* »).

Dans le discours des individus engagés dans un début de carrière « déviante », l'envie d'une autre vie prend la forme d'une disposition à la reconversion morale. Les individus mettent en avant leur volonté d'aller vers une vie plus saine, plus tranquille, et plus honnête (cf. extrait « *Je préfère gagner mon argent honnêtement* »). La philosophie de l'expérience est accompagnée par l'expression de certains regrets concernant les erreurs de jeunesse (cf. extrait « *Les jeunes aujourd'hui on s'en rend compte trop tard* »). On retrouve ici l'envie de revenir à une vie qualifiée de « normale », avec un emploi, un logement, un couple, une famille. Afin de prendre le chemin de cette nouvelle vie, les jeunes prennent certaines résolutions. Ils cherchent à quitter le milieu et ses « mauvaises fréquentations » en changeant de lieu de vie, ils essaient d'arrêter ou de diminuer leur consommation de drogue et tentent de retrouver un rythme de vie normal, ils tentent de pacifier les relations avec leur famille, etc. Les discussions avec les « grands » ou les « anciens » du quartier jouent un rôle primordial dans ce processus de reconversion morale. Le partage d'expérience avec les pairs plus âgés permet de prendre du recul sur son propre parcours. Ces discussions peuvent également avoir lieu avec certaines figures présentes dans l'entourage personnel des jeunes. Dans certaines situations, la religion propose également un cadre propice à cette reconversion morale (cf. extrait « *Je préfère rentrer dans la religion que repartir dans mes conneries* »).

C'est dans cet état d'esprit d'aspiration à une vie normale et de reconversion morale que les jeunes engagés dans un début de carrière « déviante » peuvent donc revenir vers les institutions d'insertion. Ils se disent alors prêts à montrer leur bonne foi en jouant le jeu de l'accompagnement social. En règle générale, ils espèrent pouvoir trouver un emploi rémunéré, bénéficier d'une aide financière, et semblent disposés à reprendre une formation de courte durée, en particulier si elle est financée. Le scénario d'un retour en formation - et a fortiori d'une reprise d'études - est toutefois moins ouvert dans la mesure où les individus ont vécu une expérience scolaire plus difficile et se trouvent dans des situations financières précaires (cf. extrait « *Me débarrasser des dettes parce que là je peux pas avancer* »).

Le retour vers les institutions d'insertion répond ainsi à un besoin de changer de vie. Il s'inscrit dans un processus de reconversion morale et constitue une forme de mise en conformité avec les normes sociales associées au passage à l'âge adulte (mise en emploi, mise en couple, mise en ménage, etc.). En même temps, cette reconversion morale se joue à l'échelle individuelle, vis-à-vis de soi et vis-à-vis de la famille, et ne s'accompagne pas nécessairement d'une condamnation morale des activités passées. Les individus affirment avant tout vouloir changer de vie pour eux-mêmes et pour leurs proches, et restent relativement prudents, voire méfiants, dans leurs relations avec les institutions. Le recours à l'aide publique expose les jeunes à une forme de conflit de loyauté avec leur ancienne vie (cf. extrait « *J'oublie pas d'où je viens* »). La logique d'honneur, très présente dans le milieu, reste prégnante dans le discours des individus. C'est pourquoi ce type de retour vers les institutions d'insertion, s'il constitue une mise en conformité avec certaines normes sociales liées au passage à l'âge adulte, ne s'inscrit pas dans un processus volontaire de réaffiliation institutionnelle. A ce titre, les individus seront particulièrement sensibles et attentifs à la façon dont ils seront reçus et accompagnés par les professionnels.

2.6 Extraits d'entretiens - l'envie d'une autre vie (figure alternative)

« Si j'avais pas vécu ça, je serais pas à te parler comme ça »

« Je regrette pas ce que j'ai fait, ce que j'ai vécu hein, mais quand même, j'aurais pu faire autrement, c'est ce que je veux dire, j'aurais pu faire autrement. [...] Non franchement je regrette pas parce que si je suis comme ça à te parler comme ça, c'est parce que j'ai vécu ça. »

Si j'avais pas vécu ça, je serais pas à te parler comme ça, peut-être que j'aurais une autre vision aussi des choses. [...] Voilà, exactement, c'est ça, une expérience, c'est vraiment ça. Au moins tu sais bien qu'est-ce que t'as fait, qu'est-ce que tu devais pas faire et qu'est-ce que t'aurais dû faire à la place, c'est si simple que ça. Et donc tu prends conscience, ça cogite, ça cogite. Et petit à petit, tu te dis je vais faire ça comme ça, ça comme ça, tu vois bien que ça va, puis tu dis demain je vais refaire ça comme ça » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

« T'es obligé de suivre le truc sinon c'est toi qui te fais marcher dessus »

« Moi je me suis fait avoir pour cambriolages, stupéfiants, pour des bagarres, des trucs comme ça, bah des petites conneries hein, j'ai pas fait... Après bon j'ai fait d'autres trucs mais c'est passé ! J'ai réussi à passer. (Rires) [...] Ouais parce que moi, là en fait moi, soit j'aurais continué dans mes délires et je sais que je serais allé en prison parce que moi je suis en...comment dire...un peu en mise à l'épreuve en fait. [...] Je crois que c'est trois ans de sursis. [...] En fait le quartier quand tu restes là-dedans t'es obligé de suivre le truc, t'es obligé d'avancer parce que sinon c'est toi qui te fais marcher dessus, c'est la loi du plus fort là-bas ! Là-bas on va dire c'est soit tu marches soit tu crèves. [...] L'autre il va te dire viens on va faire ci, tu vas dire si je le fais pas je vais passer pour une tapette, faut que je suive, c'est un peu du mouton berger en fait. T'es un mouton et c'est un troupeau en fait, et si y'en a un qui part faut le suivre en fait » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« C'est pas pour dire mais t'es pas un Al Pacino »

« En plus, vendre c'est pas pour dire mais t'es pas un Al Pacino, tu gagnes pas des millions, tu risques pour cinquante euros par jour, tu vois c'est pas rentable non plus [...] Ok, tu vas aller acheter ton kebab, tu vas aller acheter tes cigarettes, tu vas aller en boîte, et le lendemain tu fais quoi ? Le lendemain tu es obligé de recommencer, tu vois ce que je veux dire. [...] Tu fumes un joint, deux joints, trois joints, dix euros par jour, après tu vends pour fu mer gratuitement, tu vois, tu ne gagnes même plus d'argent, tu comprends ce que je veux dire, tu vends pour fumer et c'est un engrenage [...] C'est de l'argent faussement facile oui, c'est de l'argent faussé, c'est de l'argent faussé. [...] Tu n'as plus cette notion pour te dire l'importance de l'argent, l'importance des personnes, t'as plus tout ça » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

« Je préfère gagner mon argent honnêtement »

« Au bout d'un moment tu te dis putain c'est crade, c'est pas une vie ! Et puis j'ai pas envie, imaginons un jour là j'ai une femme et puis j'ai un enfant, j'ai pas envie qu'il devienne comme ça, j'ai pas envie. [...] Je préfère travailler honnêtement, gagner mon argent honnêtement, devoir rien à personne, et au moins je suis tranquille. Parce qu'au moins je sais qu'aujourd'hui, les flics ils passent en face de chez moi ils vont pas défoncer la porte, ils vont pas m'embarquer » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Les jeunes aujourd'hui on s'en rend compte trop tard »

« Je me dis putain aujourd'hui je suis en train de galérer, j'ai du mal à écrire le français ! (Rires) Alors bon ça va j'arrive à parler, à m'exprimer un peu correctement mais ouais aujourd'hui je regrette un peu d'avoir fait le con, mais bon après le problème c'est que les jeunes aujourd'hui on s'en rend compte trop tard en fait, c'est quand c'est passé qu'après on s'en rend compte » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Je préfère rentrer dans la religion que repartir dans mes conneries

« Et moi j'ai quoi qui m'a aidé, c'est... comment dire... c'est la religion en fait... Parce que moi je vais me reconvertir dans la religion musulmane et y'a ça aussi qui m'a beaucoup aidé en fait [...] Moi je parlais beaucoup avec [mon pote qui a fait 7 ans de prison], et c'est surtout lui qui m'a fait... qui m'a parlé de la religion en fait... C'est grâce à lui que je m'en suis sorti aujourd'hui. [...] J'étais déjà un peu rentré dans la religion musulmane et là-bas tu peux pas fumer, boire, et puis rentrer dans la religion, tu peux pas faire ça, faut être propre je veux dire pour rentrer là-dedans [...]. Je préfère rentrer dans la religion que repartir dans des conneries » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Me débarrasser des dettes parce que là je peux pas avancer »

« J'y ai pensé [à reprendre les études] mais je sais pas après là pour l'instant mon but c'est de trouver un petit travail déjà, mettre un peu d'argent de côté et puis payer déjà ce que je dois là. [...] J'ai plus de mille ou deux mille euros de dettes, je sais pas combien exactement. [...] Ouais me débarrasser des dettes parce que là je peux pas avancer quoi, si je veux prendre un appart je peux pas. [...] Déjà trouver un petit travail pour l'instant et peut-être ouais

l'apprentissage. [...] Parce que j'aimerais bien avoir un diplôme en poche, je pense ce serait bien ça un diplôme, parce que là j'ai rien » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'oublie pas d'où je viens »

« Ouais, ouais maintenant c'est en arrière. Bon après j'oublie pas d'où je viens, j'ai toujours mes contacts avec mes potes, mais je repars pas dans ce délire-là hein ! [...] Les gens ils comprennent pas, ils disent nanana les jeunes des quartiers c'est des petits merdeux, ils font rien de leur vie, ils arriveront à rien, mais c'est que les gens ils savent pas, ils connaissent pas, ils jugent alors que ils ont pas vécu en fait, dans la violence, dans les trucs comme ça. [...] C'est une spirale en fait, pour s'en sortir c'est un peu dur hein, alors moi quand les gens ils me disent "ouais c'est des racailles nanana", va aujourd'hui vivre dans un quartier et après quand tu vas sortir est-ce que tu vas voir la même chose qu'avant, tu vois, faut vivre avant de juger. Moi je vais pas juger quelqu'un parce que je sais pas ce qu'il a vu dans sa vie moi, chacun il a eu ses histoires, chacun a fait ses histoires, chacun il a une histoire différente ! Faut pas juger, moi je juge pas » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

2.7 Profils sociologiques

Les individus dont le cheminement est porté par l'envie d'une autre vie ont tendance à être plus âgés et surtout plus avancés dans le processus de passage à l'âge adulte.

Les personnes engagées dans la spirale de la précarité professionnelle cumulent une expérience professionnelle plus importante, même si celle-ci reste limitée. Il s'agit également de personnes issues de milieux sociaux un peu moins défavorisés, même si ces jeunes restent vulnérables par rapport à l'ensemble de cette catégorie d'âge. Les jeunes disposent donc généralement de plus de ressources pour construire leurs parcours.

Les personnes engagées dans un début de carrière « déviante » rencontrées dans le cadre de cette recherche sont des hommes qui vivent dans des quartiers prioritaires. Ils disposent de faibles ressources économiques, sociales, et culturelles. Ils entretiennent un rapport plus complexe et conflictuel avec les institutions publiques et les professionnels de jeunesse, en raison notamment de la répétition d'expériences négatives au fil de leurs parcours.

3. Une réaffiliation institutionnelle (2^{ème} type)

3.1 Résumé du type

Dans le deuxième type de cheminement, le retour vers les institutions d'insertion est une forme de réaffiliation institutionnelle qui s'inscrit plus largement dans un processus de réaffiliation sociale. Le temps en situation de non-recours prend la forme d'un temps de latence et se caractérise par un sentiment de flottement statutaire et d'apesanteur sociale qui évolue au fil du temps vers un sentiment d'inutilité, de culpabilité, voire de marginalité. La durée du temps en situation de non-recours est variable, pouvant aller de quelques mois après la rupture scolaire, à plusieurs années de suite pour les personnes isolées. L'expérience du déclic se retrouve également dans ce type de cheminement, notamment lorsque les personnes se relancent dans une dynamique de socialisation et d'insertion après une longue période d'inactivité et d'isolement. Après une expérience d'invisibilité sociale, l'inscription administrative dans les fichiers d'une institution d'insertion est une forme de réaffiliation institutionnelle qui s'inscrit plus largement dans un processus de réaffiliation sociale. Les jeunes attribuent une valeur en soi au fait de pouvoir de nouveau être inscrits quelque part dans l'espace social via une institution publique. De ce fait, la première accroche avec les institutions d'insertion se réalise dans des conditions plutôt favorables. La projection dans un parcours d'insertion est relativement ouverte dans la mesure où les individus n'arrivent pas avec un projet d'insertion clairement défini et se donnent le temps de découvrir les différents services des institutions d'insertion. Toutefois, la faible expérience professionnelle, le refus d'un retour en formation, l'urgence des besoins financiers, risquent de poser problème dans le cadre de la logique de projet portée par les institutions d'insertion.

3.2 Présentation du type

Dans ce deuxième type de cheminement, le temps en situation de non-recours est un temps de latence marqué par un sentiment de flottement statutaire et d'apesanteur sociale qui évolue au fil du temps. Après de nombreuses années passées au sein du système scolaire, la fin de la scolarité constitue une forme de soulagement voire de libération, notamment lorsque les individus se retrouvent en situation de décrochage après une orientation imposée ou

choisie par défaut, et plus largement lorsque les personnes retirent une expérience négative de leur scolarité. Ainsi, le temps qui suit la sortie du système scolaire est d'abord vécu comme un temps de décompression. Les individus ressentent le besoin de souffler et de prendre du temps pour eux. Certaines personnes en profitent pour passer du temps avec leurs pairs dès que cela est possible, notamment pendant les weekends et les périodes de vacances. D'autres personnes moins entourées restent au domicile familial et se retrouvent plus isolées. Cette situation inédite présente certains avantages dont celui de se sentir plus libre au quotidien et moins contraint par l'emprise des institutions.

Au bout de quelques mois, l'expérience et la perception des individus évoluent. En règle générale, les jeunes finissent par vivre plus difficilement le fait d'être inscrits nulle part et de ne pas avoir de situation sociale clairement établie. Le regard des autres, celui de la famille et des amis, mais aussi celui de la société en général, devient plus difficile à vivre. La comparaison avec les pairs qui poursuivent leurs parcours scolaires ou débutent leur vie professionnelle alimente un sentiment de décalage et de retard plus ou moins fort selon les normes sociales de référence. Ainsi, ce sentiment de flottement statutaire et d'apesanteur sociale évolue vers un sentiment d'inutilité, de culpabilité, voire de marginalité. Les jeunes les moins entourés et les plus fragiles peuvent se retrouver embarqués dans une spirale d'isolement et de repli sur soi. Le processus d'évolution du sentiment de flottement statutaire et d'apesanteur sociale apparaît moins marqué pour les quelques personnes qui affirment vivre cette situation comme une forme de parenthèse plus ou moins choisie avant de reprendre le fil de leurs parcours (figure alternative).

Après un temps en situation de non-recours vécu sous l'angle d'une expérience d'invisibilité sociale, le retour vers les institutions d'insertion revêt une signification particulière. La démarche d'inscription administrative dans les fichiers d'une institution publique constitue une forme de réaffiliation institutionnelle. Les individus changent officiellement de statut et retrouvent une identité sociale plus légitime. Le stigmate accolé aux jeunes ni en formation ni en emploi devient moins difficile à porter, même si les personnes issues de milieux sociaux moins défavorisés cherchent à se démarquer de l'image négative qu'elles se font du public type des institutions d'insertion (« cas sociaux », « jeunes en difficulté », « jeunes perdus », etc.). Ce processus de réaffiliation institutionnelle s'inscrit plus largement dans un processus

de réaffiliation sociale. Le retour vers les institutions d'insertion témoigne de la disposition des individus à se conformer aux normes sociales associées au passage à l'âge adulte qui exigent notamment que les jeunes non-scolarisés soient engagés dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. De plus, les personnes apprécient la possibilité d'être écoutées et soutenues par un professionnel, en particulier lorsqu'elles sortent d'une période de découragement et d'isolement.

La projection dans un parcours d'insertion est relativement ouverte dans la mesure où les jeunes attribuent une valeur au fait de pouvoir être inscrit quelque part dans l'espace social, découvrent les services des institutions d'insertion, et n'arrivent pas avec un projet clairement défini. Des tensions peuvent néanmoins apparaître au fil de l'accompagnement, notamment lorsque la demande d'emploi des jeunes peu ou pas diplômés est requalifiée en besoin de formation, alors que certains jeunes écartent d'office la possibilité d'un retour en formation et se retrouvent dans des situations financières délicates.

3.3 Un processus de raccrochage après un temps de latence (figure principale)

La figure principale de ce deuxième type de cheminement est incarnée par les jeunes qui quittent le système scolaire en situation de décrochage puis reviennent s'inscrire dans une institution d'insertion après un temps de latence pouvant aller de quelques mois à plusieurs années selon les situations. Ce temps de latence est directement lié à l'expérience scolaire des individus et aux conditions dans lesquelles se produit la rupture avec le système scolaire. A partir de leur entrée dans le secondaire, les individus ne retirent pas une expérience positive de leurs rapports à l'offre scolaire (ennui et passivité en classe, inutilité des apprentissages théoriques, dégradation des résultats scolaires, conflits avec les professeurs et l'administration scolaire, scènes d'humiliation au sein de l'établissement, orientation imposée ou choisie par défaut, contrainte des horaires et des déplacements, etc.). Ainsi, le moment effectif de la rupture avec le système scolaire est souvent précédé de l'apparition de pratiques plus ou moins discrètes ou bruyantes de petits décrochages de l'intérieur (présence sans écoute, perturbations des cours, non-participation aux examens, absences répétées, etc.). Alors que l'orientation scolaire se présente aux jeunes sous la forme d'un choix de vie, la relégation dans une filière non souhaitée parachève cette idée d'une scolarité devenue inutile

et insupportable. Les conditions concrètes de la rupture avec le système scolaire sont parfois vécues de façon violente lorsque les individus s'étonnent de ne pas être retenus par l'administration scolaire voire se sentent incités à quitter le système scolaire par le biais des procédures d'exclusion temporaire et/ou des procédures de démission volontaire.

Dans ces conditions, la rupture avec le système scolaire génère un sentiment complexe et évolutif où s'entremêlent de façon singulière le soulagement premier de ne plus avoir à supporter la contrainte scolaire, l'inquiétude grandissante par rapport à l'avenir, et l'amertume plus ou moins tenace vis-à-vis des institutions scolaires. Le temps qui suit la sortie du système scolaire est d'abord vécu comme un temps de libération et de décompression. De prime abord, l'idée de ne pas être inscrit dans un établissement et de n'avoir aucun compte à rendre est séduisante dans la mesure où il peut s'agir d'une situation fantasmée au cours du parcours scolaire (cf. extrait « *Pète sa mère on va rien faire !* »). De fait, l'absence d'obligation scolaire présente certains avantages dont celui de se sentir plus libre au quotidien et moins contraint par l'emprise des institutions. Les individus apprécient ainsi la possibilité de pouvoir se coucher et se lever plus tard, sur un rythme qui rappelle celui des grandes vacances, sans avoir à supporter les horaires et les déplacements imposés par la scolarité, en particulier lorsque la distance entre l'établissement et le domicile est élevée. Les individus profitent de ce temps libre pour se ressourcer, en prenant du temps pour eux et/ou en passant du temps avec leurs pairs, notamment pendant les weekends et les vacances.

Au fil du temps, le regard porté par les individus sur le temps écoulé depuis la sortie du système scolaire évolue. Le calendrier social des individus reste marqué par les rythmes scolaires et l'arrivée d'une nouvelle rentrée peut changer la donne, tout comme l'arrivée d'une nouvelle année civile ou le passage du cap de la majorité (cf. extrait « *C'est bien les vacances, mais faut pas en abuser quoi !* »). D'abord vécu comme un temps de décompression qui offre une nouvelle liberté, il est ensuite envisagé comme une forme d'inactivité sociale qui pose problème à la plupart des jeunes. Ce sentiment d'apesanteur sociale et de flottement statutaire associé à la jeunesse évolue alors vers un sentiment d'inutilité, de culpabilité, voire de marginalité (cf. extrait « *Je me sens un peu inutile par rapport à la société* »). Le quotidien est rapidement marqué par l'ennui et le désœuvrement, notamment lorsque les pairs reprennent les cours, commencent un apprentissage rémunéré, trouvent du travail, etc.

L'expérience sociale est différente, mais le sentiment d'ennui et de désœuvrement finit également par apparaître pour les individus qui partagent leur quotidien avec un groupe de pairs dans la même situation. Au bout de quelques mois, les jeunes se sentent inutiles au monde et souffrent de ne rien faire de leur vie. Ils peuvent commencer à rechercher un emploi de façon autonome en allant sur internet et/ou en passant par les agences intérim. Les jeunes issus des milieux populaires se sentent coupables du poids financier qu'ils représentent dans le budget familial, alors que le ou les parents perçoivent les minima sociaux et/ou occupent des emplois précaires et pénibles (cf. extrait « *J'en ai marre de faire galérer mes parents* »). En raison de la déscolarisation et de l'avancée en âge des enfants, le budget familial se retrouve d'ailleurs amputé de certaines aides publiques (non-éligibilité à l'allocation de rentrée scolaire, non-éligibilité aux allocations familiales au-delà de 20 ans, fin du rattachement des enfants au foyer fiscal des parents au-delà de 20 ans). Enfin, les représentations stigmatisantes accolées à l'inactivité juvénile (oisiveté, immaturité, incapacité, déviance, etc.) alimentent un sentiment de marginalité de plus en plus difficile à supporter. Les jeunes peuvent craindre le regard des autres, et notamment celui des proches, avec lesquels certaines tensions apparaissent. Ce sentiment de marginalité est atténué lorsqu'il est vécu de façon collective, c'est-à-dire partagé avec un groupe de pairs. Il est accentué lorsqu'il est vécu de façon individuelle et s'accompagne d'un repli dans la sphère privée. Certaines personnes quittent le système scolaire dans une situation de fragilité relationnelle et psychique plus marquée. Le temps de latence se caractérise alors par une spirale dépressive au cours de laquelle les individus se retrouvent particulièrement isolés et découragés (cf. extrait « *Ça m'a entre guillemets "coupé du monde"* »).

Après un temps de latence plus ou moins long qui suit la rupture avec le système scolaire, les jeunes viennent donc s'inscrire dans une institution d'insertion. Cette démarche d'inscription administrative dans les fichiers d'une institution publique se réalise sur un mode qui rappelle celui d'une réinscription annuelle dans un établissement scolaire. Après une expérience d'invisibilité sociale, cette démarche acte un changement dans la façon dont les individus envisagent leurs rapports aux institutions et leurs rapports aux normes sociales (cf. extrait « *Je ne m'étais pas fait remarquer* »). L'existence administrative atteste l'existence sociale des individus et constitue une forme de mise en visibilité publique qui engage les individus dans un processus de responsabilisation de soi associé au passage à l'âge adulte (cf. extrait « *J'ai*

envie d'être indépendant »). Cette réaffiliation institutionnelle témoigne de la disposition des jeunes à se conformer aux normes sociales qui exigent des individus sortis du système scolaire qu'ils s'inscrivent dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Elle permet également aux individus de retrouver une identité sociale moins stigmatisée, même si les étiquettes accolées aux institutions d'insertion restent négatives. Pour les personnes plus isolées, le retour vers une institution d'insertion s'inscrit dans un processus en cours de réaffiliation sociale au cours duquel les jeunes réactivent progressivement différents supports de socialisation, dont la fréquentation d'une institution publique et la relation d'accompagnement social font partie (cf. extrait « *Sortir la tête du trou* »).

La première accroche avec les institutions d'insertion se réalise généralement dans des conditions relativement bonnes dans la mesure où les individus attribuent une valeur au fait de pouvoir être de nouveau inscrits quelque part dans l'espace social. Ils apprécient également le fait de pouvoir être écoutés et soutenus par un professionnel, notamment lorsqu'ils se sont retrouvés en situation d'isolement (cf. extrait « *Se faire écouter par une personne, ça fait du bien* »). La découverte de la diversité des services, et en particulier la perspective de pouvoir bénéficier d'une aide financière, sont des éléments propices à la projection des jeunes au sein de l'institution (cf. extrait « *Ils m'ont parlé de beaucoup d'aides* »). Des tensions peuvent néanmoins apparaître lorsque les jeunes se sentent jugés par rapport à leurs parcours et infantilisés dans la relation d'accompagnement, lorsqu'ils sont dans une urgence financière à laquelle l'institution ne répond pas, et lorsque leur demande d'emploi est systématiquement requalifiée en besoin de formation.

3.4 Extraits d'entretiens – Une réaffiliation institutionnelle (figure principale)

« Pète sa mère on va rien faire ! »

« C'est quasiment tout le monde, à peu près au même âge, entre 16 et 18 ans, c'est cette époque-là. Il y en a d'autres comme moi dans le quartier. Ils vont comprendre ! (Rires) Ils se disent "Pète sa mère on va rien faire !" même moi je me disais ça au début, mais passe un an comme ça et tu vas voir ! [...] Je n'ai rien fait du tout jusqu'au mois dernier. J'étais dehors, même la nuit des fois... J'avais plus de vie, j'avais un rythme, c'était même pas un rythme. [...] On parle, on fume, on écoute la musique, tous les jours c'est pareil. Ça fane, il n'y a plus rien à

faire, on s'ennuie tout le temps. Toutes les 5 minutes tu vas entendre putain c'est la rouille » (Kylian, 17 ans, sans diplôme, sans emploi).

« C'est bien les vacances, mais faut pas en abuser quoi ! »

« Au début j'étais bien, vu que je faisais rien ! Je profitais des vacances, j'étais parti pendant l'été et tout ! Mais après ouais, j'en avais trop marre... Je faisais rien de mes journées, tout le temps devant la console, tout le temps à trainer dehors et tout... Enfin je faisais rien de ma vie quoi ! Puis au bout d'un moment, c'est bien les vacances mais faut pas en abuser quoi ! [...] A partir de cet hiver. Je commençais à me dire, qu'est-ce que je vais faire de ma vie, qu'est-ce que je fais là, pourquoi je fais rien » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Je me sens un peu inutile par rapport à la société »

« Je me sens un peu inutile par rapport à la société on va dire. [...] Je travaille pas, je suis chez moi, je fais rien... Alors qu'il y a des gens qui cherchent du boulot, enfin des personnes pour travailler ou pour rendre service. [...] C'est juste le fait de faire quelque chose, parce que dans tous les cas quand tu travailles, tu fais quelque chose, tu rends service à quelqu'un, dans tous les cas tu rends des services » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'en ai marre de faire galérer mes parents »

« J'en ai marre de faire galérer mes parents. [...] Ça me fait un peu de la peine pour eux on va dire. Quand je me dis que voilà je suis adulte, je peux me débrouiller tout seul et je suis encore sous leur responsabilité [...]. J'ai envie de vite travailler et de partir du nid familial pour les laisser tranquilles on va dire. Parce qu'ils ont encore ma petite sœur après et les enfants de mon frère ils s'en occupent souvent. [...] Je me dis au pire, au moins si je reste avec eux, au moins que je travaille, que financièrement je les aide, un minimum. [...] Ouais c'est un peu tendu, même souvent hein. [...] C'est juste que bon des fois on peut pas faire les courses, c'est genre une course par mois et du coup ça dure trois semaines et du coup des fois le midi je mange même pas je me dis ouais je vais garder ça pour ce soir. Enfin voilà c'est vraiment on se sert la ceinture » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Ça m'a entre guillemets "coupé du monde" »

« J'étais vraiment dans... dans un état d'esprit où voilà je me levais du lit parce qu'il fallait se lever le matin et... j'étais voilà entre guillemets "une loque". [...] Je voyais des gens mais c'était vraiment rare, en fait limite ça m'a entre guillemets "coupé du monde" quoi... C'est vraiment que j'étais à plat, j'étais vraiment comme je te dis une sorte de loque » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Je ne m'étais pas fait remarquer »

« Aussi j'ai fait aucune demande donc pour eux je n'existais même pas en fait. Enfin, ils ne savaient rien quoi, je m'étais pas fait remarquer on va dire. Ils savaient pas et ils pouvaient pas savoir. [...] Au moins je sais que là je suis suivi, ils sont au courant que je suis là, que je cherche quelque chose et puis voilà » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'ai envie d'être indépendant »

« J'ai 18 ans, je suis encore jeune mais j'ai aucune motivation à refaire une formation qui dure 2 ans, même 1 an. Du coup j'essaye vraiment de trouver une formation de maximum 1 an et si c'est moins bah plus ce sera moins, mieux ce sera. [...] Je suis pressé de travailler en fait, d'avoir une situation calée, de travailler et tout. [...] C'est surtout personnel dans le sens où j'ai envie d'être indépendant, et aussi parce que j'ai une copine avec qui ça marche très bien, ça fait bientôt deux ans qu'on est ensemble, elle elle a son apprentissage, elle gagne déjà de l'argent et moi je gagne rien, du coup toutes les sorties c'est toujours elle qui finance, ça me fait un peu mal au cœur quoi » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Sortir la tête du trou »

« Même moi je me disais que j'en avais marre enfin d'être dans cet état-là quoi ! C'était plus fort que moi. [...] Après ça m'a passé, enfin je me suis remis. [...] Ça fait six mois ou un an, à peu près. Un peu plus de six mois parce qu'avec ma copine ça fait sept mois donc ouais un peu plus. [...] C'est un déclic, du jour au lendemain, ou quasiment quoi ! En peu de temps je me suis mis à aller mieux et je me suis entre guillemets "pris en main". Comme on dit, sortir la tête du trou et voilà quoi ! [...] Avant de bosser cet été ça dépendait des jours mais il y a des jours où vraiment je dormais jusqu'à une heure de l'après-midi ou deux heures de l'après-midi. Maintenant, non, je ne suis plus décalé. [...] Maintenant j'ai plus du tout de coup de blues ou quoi que ce soit, voilà ça va, pour moi c'est fini. [...] C'est rare que je m'ennuie, je trouve

toujours un truc à faire, je suis plutôt du genre actif » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Se faire écouter par une personne, ça fait du bien »

« Au début j'ai eu une baisse de moral, quand tu te retrouves tout seul comme ça [...] Je connais déjà personne, j'étais seul et tout, et voilà trouver un truc ici ça motive pas trop quand t'es tout seul. [...] Il y a des jours où quand tu vois personne de la journée, où t'es chez toi devant le PC, c'est compliqué quoi. [...] [La conseillère qui m'a reçu] elle était bien à l'écoute, j'ai bien été accueilli, tout ça, reçu comme il faut. [...] Se faire écouter par une personne, ça fait du bien hein ! [...] Vu que ça s'est vraiment bien passé les deux fois où je suis allé à la Mission Locale, j'ai plus peur d'y aller et de demander quelque chose quoi » (Romain, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Ils m'ont parlé de beaucoup d'aides »

« [A la Mission Locale] ils m'ont trouvé des formations rémunérées, ils m'ont dit d'effectuer des stages pour ne pas me faire refuser, ils m'ont passé une carte pour les trains, moins 75% de rabais sur les transports. Ils m'ont dit qu'au niveau de ma voiture ils pouvaient me payer les deux premiers mois d'assurance. [...] Ils m'ont parlé de beaucoup de choses, de beaucoup d'aides. C'était assez bénéfique d'aller là-bas » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

3.5 Une parenthèse avant de reprendre le fil de son parcours (figure alternative)

La figure alternative de ces cheminements où le retour vers les institutions d'insertion est une forme de réaffiliation institutionnelle qui s'inscrit plus largement dans un processus de réaffiliation sociale est incarnée par les jeunes qui vivent l'expérience du temps de latence entre la sortie du système scolaire et l'entrée dans une institution d'insertion comme une parenthèse avant de reprendre le fil de leur parcours. Cette logique de cheminement se rencontre davantage dans le discours des jeunes qui sortent du système scolaire après avoir obtenu un diplôme, même si cela arrive d'en retrouver les traces dans le discours de certains jeunes qui quittent le système scolaire sans diplôme.

A la manière d'une année sabbatique ou d'une année de césure, les jeunes affirment prendre une pause pour se reposer, profiter de leur jeunesse, et réfléchir à la suite de leur parcours (cf. extrait « *C'était une petite thérapie personnelle* »). Ces parenthèses permettent de mettre à distance les injonctions sociales liées au passage à l'âge adulte, en retardant l'échéance des choix liés à l'avenir. Elles ne sont pas nécessairement prévues à l'avance mais arrivent généralement au bon moment du point de vue des individus. Les idées de « parenthèse » ou de « pause » sont importantes dans la mesure où elles indiquent bien que la situation est choisie et temporaire (cf. extrait « *Je savais que je resterais pas indéfiniment dans cette situation* »).

Le sentiment de flottement statutaire et d'apesanteur sociale existe mais reste plus longtemps associé à l'âge de la jeunesse et présenté sous l'angle d'une recherche de liberté (cf. extrait « *Le travail c'est limite le contraire de la liberté !* »). Ce sentiment évolue donc moins vite vers un sentiment d'inutilité, de culpabilité, et de marginalité, ceci pour plusieurs raisons. D'une part, les individus ne se sentent pas en situation d'échec dans la mesure où ils ont obtenu un diplôme avant de sortir du système scolaire et/ou se laissent la possibilité de reprendre ou de poursuivre leurs études. D'autre part, ils sont généralement issus de milieux sociaux moins défavorisés, voire plus aisés, ce qui se traduit par une conception différente de la dépendance des enfants vis-à-vis des parents. Les idées de « pause » ou de « parenthèse » laissent ouverte la possibilité d'une reprise d'études, ce qui rend possible une forme de compromis. Le sentiment de redevabilité est moins fort, tout comme le sentiment de culpabilité, dans la mesure où les enjeux financiers ne sont pas les mêmes pour le budget familial (cf. extrait « *C'est pas comme si on avait des gros problèmes d'argent* »).

Néanmoins, cette logique de discours qui présente le temps de latence comme une parenthèse choisie est aussi une façon pour les jeunes de se montrer acteurs de leurs parcours et d'éviter les stigmates sociaux accolés aux jeunes ni en formation ni en emploi. A bien lire les entretiens, on comprend entre les lignes que les individus finissent eux-aussi par être concernés par un sentiment d'inutilité et de culpabilité, même si celui-ci ne prend ni les mêmes proportions, ni les mêmes significations (cf. extrait « *J'en avais marre de cette situation* »). Les tensions avec les parents existent et les jeunes vont parfois vivre chez un autre membre de leur famille (cf. extrait « *Il est temps que je me barre* »). L'avancée en âge fait apparaître le

risque de ne pas pouvoir rattraper le retard accumulé au fil du parcours. Dans les milieux plus aisés, la comparaison avec les pairs attise la peur du déclassement social (cf. extrait « *Je trouve que des travaux qui sont en bas de l'échelle* »).

L'inscription dans une institution d'insertion est aussi une forme de réaffiliation institutionnelle qui signe la fin de la parenthèse et le début d'une nouvelle phase de vie. Cette réaffiliation institutionnelle s'inscrit également dans un processus de réaffiliation sociale dans la mesure où les individus reprennent le fil de leurs parcours avec l'intention de s'engager dans un parcours d'insertion et/ou de formation (cf. extrait « *Il faut faire quelque chose pour être considérée* »). Ce processus de réaffiliation sociale ne prend pas la même ampleur dans la mesure où le sentiment d'inutilité, de culpabilité, et de marginalité n'est pas vécu avec autant d'intensité pendant le temps en situation de non-recours.

Le recours aux institutions peut se réaliser dans des conditions particulières dans la mesure où certaines personnes appréhendent le fait de se retrouver dans une institution de relégation sociale qui s'adresse aux jeunes en difficulté issus des milieux populaires. Dans ces conditions, ils ont tendance à envisager le recours à l'aide publique comme un passage transitoire, sur un mode qui rappelle d'une certaine façon cette idée de parenthèse.

3.6 Extraits d'entretiens – Une réaffiliation institutionnelle (figure alternative)

« C'était une petite thérapie personnelle »

« Avec la suite de mes études, je savais pas trop quoi faire, donc euh j'ai rien fait, voilà. [...] Je me disais qu'il fallait que je prenne mon temps pour faire un travail sur moi-même, réfléchir pour savoir ce que je voulais faire. Il fallait que je décroche avec ma mère pour savoir ce que moi je voulais vraiment. [...] C'était on va dire une petite thérapie personnelle, voilà. Prendre du temps pour soi, se reposer, voilà. [...] [Avant mon départ en Métropole] j'étais logée nourrie chez mon oncle [en Guadeloupe]. [...] C'était plutôt la plage avec les amis, la rivière et tout. [...] C'était plutôt détente on va dire ! [...]. J'allais sur internet, j'aimais beaucoup voir des documentaires aussi, sur les animaux, j'aime beaucoup en fait tout ce qui est reportages sur les animaux, les recherches en fait, tout ce qui fait découvrir quelque chose, et beaucoup de musique aussi » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

« Je savais que je resterais pas indéfiniment dans cette situation »

« Je sais que j'ai pris deux ans à me décider mais je savais que je resterais pas indéfiniment dans cette situation, sans travailler, sans aller à l'école, sans faire quelque chose en fait. [...] Après il y a ceux qui restent éternellement chez leurs parents également. Il y en a beaucoup en Guadeloupe. Moi c'était pas mon désir en fait » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

« Le travail c'est limite le contraire de la liberté ! »

« C'est limite le contraire de la liberté pour moi le travail ! (Rires) Le travail c'est une routine, c'est pas forcément intéressant si c'est pas un travail qui te plait, et ouais ça t'enchaîne dans le sens où tu es obligé d'y aller tous les jours, t'as pas le choix parce que tu dois gagner de l'argent, au final t'es un peu forcé de faire ça et ouais voilà ouais ça m'emmerde un peu ouais ! [...] Moi justement si j'ai un travail qui est pas en rapport avec mes passions j'aurais l'impression de perdre mon temps. [...] Quand je vais changer mes habitudes et que je vais trouver un travail, que je pourrais plus glander quand je veux dans mes journées, mine de rien ça va me faire drôle hein ! Parce que là j'ai du temps, du coup j'ai trop de temps où je peux faire ce que je veux, peindre des figurines, jouer à l'ordi, regarder des films, jouer à la Play, sortir, voir mes potes, je peux faire ce que j'ai envie » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

« C'est pas comme si on avait des gros problèmes d'argent »

« Mes parents ça m'emmerde un peu, je sais que je vis sur leur dos, ça m'ennuie un peu mais voilà... Je sais que ça va parce qu'en même temps ils ont pas trop de problèmes financiers ma famille. Donc ça me gêne oui, c'est sûr que ça les emmerde, mais ça va, c'est pas comme si ils avaient du mal à me nourrir. Ça m'emmerde de vivre sur leur dos, c'est sûr mais voilà c'est pas comme si on avait des gros problèmes d'argent quoi. [...] Même si je sais que ça fait chier mes parents et qu'en gros je leur pompe un peu leur fric et leur bouffe et tout euh pff de toute façon c'est comme ça hein ! (Rires) Et puis sinon ce serait bien simple, je serais dans la rue avec pas grand-chose donc...(rires) » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'en avais marre de cette situation »

« J'en avais marre de cette situation, rester là, sans rien faire, ça...j'aime pas en fait. Pendant un moment ça va mais trop de temps... c'est lassant en fait. [...] Je me sentais un petit peu ...comment dire... en fait c'était mon oncle qui me fournissait tout, la nourriture, le logement et tout...on va pas dire un fardeau mais moi ça me plaisait pas en fait. Et il y a eu le déclic "Jeanne ressaisis toi et débrouille-toi toute seule en fait, t'as l'âge". [...] Parce que c'est comme si j'avais 13 ans ou 12 ans » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

« Il est temps que je me barre »

« Il y a des conflits de temps en temps, ça va. C'est pas trop tendu, ça dépend des jours en fait. Ouais c'est par période, pareil. Un jour ça pourrait très bien se passer et puis le jour d'après je sais pas ils sont énervés et ils me parlent de ça, puis ça gueule un peu, et le lendemain tout va bien. [...] [Mes parents] ils aimeraient bien que je me barre mais je compte pas rester comme ça éternellement de toute façon. [...] Ça fait des années qu'ils le tolèrent, et ça commence à monter, j'ai vingt ans, je vais avoir vingt-et-un an, il est temps que je me barre » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Je trouve que des travaux qui sont en bas de l'échelle »

« Je me qualifierais pas non plus comme quelqu'un d'exceptionnel, mais j'espère bien ne pas être commun, enfin je veux dire ne pas être « monsieur tout le monde quoi » ! [...] J'ai beaucoup d'égo donc j'espère bien que je serai quelqu'un d'un minimum exceptionnel ! Quand j'étais petit je me disais tout le temps « de toute façon plus tard je serai milliardaire ». Puis au final, boum, retour à la réalité ! (Rires) [...] Comme j'ai pas de diplôme c'est compliqué pour moi. Enfin voilà je trouve que des travaux qui sont on va dire en bas de l'échelle. [...] J'ai quelques doutes, j'ai pas de diplôme, forcément au début je vais galérer, ça va être de la merde, enfin trouver des trucs ce sera pas bien terrible, en plus ici j'ai quand même une grande maison, un jardin, moi si j'ai un truc ce sera un appart de merde, ce sera tout petit, j'aurais ma vaisselle à faire, voilà ça va me changer un peu, mais bon faut bien passer par là hein » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Il faut faire quelque chose pour être considérée »

« J'ai beaucoup réfléchi, je regardais un petit peu autour de moi, il y avait certains besoins aussi, c'est-à-dire d'être indépendante, et qu'en fait il faut avoir un métier, quelque chose en

main, pour accéder à tout ça. Et en restant là sans rien faire c'est sûr que ça va pas arriver tout seul. [...]. Les deux ans que j'ai faits à rien faire ça m'a permis de voir tout ça. Faut être quelqu'un, faut faire quelque chose pour être considérée en fait [...]. Je regrette pas vraiment parce que ça m'a aidée mais je regrette parce que j'aurais eu bac+2 ou bac +3 et on m'aurait pris beaucoup plus au sérieux au niveau formation et au niveau emploi également. Parce que le bac c'est comme si c'était rien du tout » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

3.7 Profils sociologiques

Les individus pour lesquels le retour vers les institutions d'insertion est une forme de réaffiliation institutionnelle qui s'inscrit plus largement dans un processus de réaffiliation sociale ont tendance à être plus jeunes et/ou moins avancés dans le processus de passage à l'âge adulte. Ils disposent d'une expérience professionnelle faible ou inexistante qui s'explique par une situation d'inactivité professionnelle plus ou moins longue à la suite de leur sortie du système scolaire.

Les personnes qui font l'expérience d'un temps de latence après la rupture avec le système scolaire sont moins diplômées et plus jeunes. Elles sont généralement issues des milieux populaires. Quelques personnes connaissent des problèmes de santé, problèmes qui existaient déjà au cours de leur scolarité, ou dont l'apparition coïncide avec la rupture scolaire. Les personnes qui vivent le temps de latence entre la sortie du système scolaire et l'inscription dans une institution d'insertion comme une parenthèse choisie sont issues de milieux sociaux moins défavorisés ou plus aisés. Elles ont tendance à être plus diplômées.

4. Un retour à la case départ (3^{ème} type)

4.1 Résumé du type

Dans le troisième type de cheminement, le retour vers les institutions d'insertion est vécu comme un retour à la case départ contraint par une situation qui se dégrade et semble sans issue. Le temps en situation de non-recours est considéré comme du temps perdu dans la mesure où les jeunes enchaînent les galères et ne parviennent pas à avancer dans leur vie. Ce temps est marqué par l'épreuve du chômage et de la précarité, épreuve au fil de laquelle s'accumulent les échecs et les problèmes. La durée du temps en situation de non-recours est relativement importante, généralement supérieure à une année, sachant que certaines personnes cumulent plusieurs périodes de non-recours entrecoupées de courtes périodes en emploi précaire et parfois de précédentes tentatives inabouties de recours à l'aide publique. Le recours aux institutions d'insertion est vécu comme un retour à la case départ dans la mesure où les jeunes se résignent à solliciter l'aide publique faute de pouvoir s'en sortir par leurs propres moyens. Dans ce troisième type de cheminement, les jeunes peuvent être à la recherche ou dans l'attente d'une forme de « déclic providentiel », ou du moins de quelque chose qui viendrait bousculer l'ordre d'une vie insatisfaisante. Certaines personnes donnent ainsi l'impression de jouer leur dernière chance en revenant vers les institutions d'insertion, quand d'autres réalisent cette démarche sans grande conviction. La projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique se réalise généralement dans des conditions difficiles en raison de la précarité des situations individuelles, de l'urgence des besoins financiers, des réticences à l'idée d'un retour en formation, et de l'accumulation de frustrations vis-à-vis des institutions publiques et plus largement vis-à-vis de la société.

4.2 Présentation du type

A bien des égards, ce troisième type de cheminement apparaît comme l'envers du premier type vécu par les jeunes qui font l'expérience d'une forme de précarité « consentie » entre la sortie du système scolaire et le retour vers les institutions d'insertion. L'état d'esprit de départ est semblable dans la mesure où les jeunes se préparent à devoir faire leurs preuves sur le marché de l'emploi et sont disposés à supporter une précarité de transition si celle-ci leur

permet d'accéder à une forme d'indépendance financière associée au passage à l'âge adulte. Mais les parcours des jeunes ne prennent pas la même tournure, et l'expérience précaire apparaît nettement plus « subie » que « choisie ». D'une part, les jeunes sont davantage confrontés à l'épreuve du chômage et connaissent des périodes plus longues de chômage non indemnisées. Face à l'absence de perspective professionnelle, les jeunes traversent plus souvent des périodes de découragement au cours desquelles ils ne recherchent plus d'emploi. D'autre part, les jeunes n'ont pas le même discours sur l'expérience précaire dans la mesure où ceux qui ont pu la vivre n'ont pas réussi à en tirer profit et semblent avoir été confrontés à la répétition d'expériences négatives, en particulier dans le cadre des contrats en apprentissage, des missions en intérim, et du travail au noir.

Cette spirale du chômage et de la précarité conduit à l'aggravation objective de la situation des jeunes et participe largement à leur usure psychologique. Ils ont l'impression d'être bloqués dans une impasse et de ne rien pouvoir construire de durable. Le temps en situation de non-recours est donc considéré comme du temps perdu dans la mesure où les individus ont l'impression de ne pas avoir évolué depuis plusieurs années, voire même d'avoir régressé dans le processus de passage à l'âge adulte. Ce constat génère un sentiment complexe qui entremêle l'impuissance face à la situation, les regrets par rapport au parcours passé, et la colère vis-à-vis d'une société injuste qui ne donne pas leur chance aux jeunes. La répétition des injustices vécues alimente certaines opinions politiques plus radicales concernant les politiques migratoires, les discriminations raciales, la fraude aux aides sociales, la malhonnêteté des élites, *etc.*

Le retour vers les institutions d'insertion est donc marqué par de multiples tensions. Embarqués dans une spirale de l'engagement, les individus ont longtemps espéré pouvoir éviter ce retour à la case départ. Faute de pouvoir s'en sortir par leurs propres moyens, ils se résignent à solliciter l'aide publique. Le coût psychologique de cette démarche, la honte et l'amertume qu'elle suscite, est donc particulièrement important. En règle générale, les jeunes réalisent cette démarche d'inscription dans une institution d'insertion sans grande conviction, estimant qu'ils ne peuvent pas compter sur l'aide des institutions publiques pour améliorer leur situation. A travers leurs récits, certaines personnes donnent toutefois l'impression de jouer leur dernière chance avant de (re)basculer dans une vie « déviante » (reprise des

activités illégales, vie à la rue, comportements violents vis-à-vis des autres ou vis-à-vis de soi, etc.). Ainsi, la projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique se réalise dans des conditions difficiles en raison de la précarité des situations individuelles, de l'urgence des besoins financiers, des réticences à l'idée d'un retour en formation, des représentations négatives sur les institutions publiques, de l'accumulation de frustrations vis-à-vis des institutions publiques, et plus largement vis-à-vis de la société.

4.3 Sortir de l'impasse du chômage et de la précarité (figure principale)

La figure principale de ce cheminement est incarnée par les jeunes qui (re)viennent s'inscrire dans une institution d'insertion pour sortir de l'impasse du chômage et de la précarité. Alors que leur situation se dégrade et semble sans issue, faute de pouvoir s'en sortir par leurs propres moyens, les individus se résignent à solliciter l'aide publique. Cette démarche est vécue comme un retour à la case départ dans la mesure où le temps en situation de non-recours est finalement perçu comme du temps perdu au cours duquel les jeunes estiment ne pas avoir réussi à avancer dans leur vie professionnelle et personnelle (cf. extrait « *Je dois tout recommencer, encore une fois* »).

A la sortie du système scolaire, l'état d'esprit des jeunes rappelle celui des individus qui font l'expérience d'une forme de précarité professionnelle « consentie ». Les jeunes décident de tourner la page de l'école et espèrent pouvoir accéder à une forme d'indépendance financière associée au passage à l'âge adulte. Dans la mesure où il se savent moins diplômés et moins expérimentés, ils se préparent toutefois à devoir faire leurs preuves sur le marché de l'emploi, quitte à supporter une précarité de transition. Ils vont donc lancer leurs démarches de recherche d'emploi de façon autonome, en passant généralement par les agences d'intérim et/ou par les sites d'annonce d'emploi sur internet. De prime abord, ce mode de recherche d'emploi offre une plus grande liberté. Le recours aux agences d'intérim semble notamment plus direct et plus efficace par rapport à l'inertie et l'opacité des institutions d'insertion.

Mais le parcours des individus ne va pas suivre la même dynamique que celui des jeunes qui font l'expérience d'une forme de précarité professionnelle « consentie ». Les démarches de recherche d'emploi n'aboutissent pas et les individus connaissent plus souvent des périodes

de découragement au cours desquelles ils cessent leurs démarches. Ils dénoncent le mépris des employeurs qui ne prennent pas le temps de répondre à leurs candidatures. Ils critiquent la logique de recrutement par l'expérience professionnelle qui conduit les employeurs à privilégier l'embauche des personnes avec une expérience dans le métier, et ne donnent aucune chance aux jeunes, qui de ce fait ne peuvent jamais acquérir l'expérience professionnelle demandée (cf. extrait « *Ils ne laissent pas vraiment la chance aux jeunes* »).

Les jeunes n'affichent pas tout à fait le même point de vue sur l'expérience précaire dans la mesure où ceux qui ont pu la vivre n'ont pas réussi à en tirer profit (cf. extrait « *Avec l'intérim, tu retombes toujours à la case départ* »). Au contraire, le discours des individus a tendance à mettre davantage l'accent sur la répétition d'expériences professionnelles négatives, en particulier dans le cadre des contrats en apprentissage, des missions en intérim, et du travail au noir (précarité contractuelle, pénibilité au travail, flexibilité des horaires et des jours de travail, heures non déclarées et non payées, mépris et menaces des supérieurs hiérarchiques, ruptures imprévisibles et/ou abusives de contrats, travail au noir, trocs imposés, accidents du travail non pris en charge, etc.). Les jeunes racontent ainsi l'évolution de leurs rapports aux agences d'intérim qui proposent de temps en temps des missions au jour le jour qu'ils sont contraints d'accepter sous peine de ne plus être appelés (cf. extrait « *J'ai tout accepté en intérim* »). Ils évoquent également l'évolution de leurs rapports au travail non déclaré, à travers les risques de contrôle, les accidents du travail non pris en charge qui engendrent des ruptures d'activité et des problèmes de santé, etc. (cf. extrait « *Tu as déjà droit à rien mais si en plus tu te fais casser* »).

Le temps en situation de non-recours ne peut donc pas être considéré par les individus comme un temps de construction personnelle comme c'est le cas pour les jeunes qui font l'expérience d'une forme de précarité professionnelle « consentie ». Au contraire, le discours des individus donne l'impression qu'ils sont pris dans une spirale de galères et d'échecs personnels. Leur situation se dégrade et semble sans issue, ce qui génère des discussions plus ou moins conflictuelles avec l'entourage proche. Certaines personnes sont tentées à l'idée de reprendre des pratiques qu'ils avaient plus ou moins interrompues (vente de drogues, vols, petits trafics) (cf. extrait « *Je vois tous les jours l'argent facile* »). Le temps en situation de non-recours apparaît donc comme du temps perdu ou dépensé à perte, au sens où les individus n'en retirent rien de constructif pour leur avenir. Les expériences positives vécues par les individus

depuis la sortie du système scolaire semblent vaines et dérisoires, et s'effacent devant l'accumulation d'expériences négatives. Les jeunes ont l'impression de ne pas avoir avancé dans leur vie professionnelle et personnelle, voire même d'avoir régressé dans le processus de passage à l'âge adulte.

Ce constat génère un sentiment complexe qui entremêle l'impuissance face à la situation, les regrets par rapport au parcours passé, et la colère vis-à-vis de la société. D'un côté les jeunes peuvent se reprocher ce qu'ils considèrent comme étant leurs choix et leurs erreurs de jeunesse, en particulier concernant leur parcours scolaire. Ils regrettent ainsi leur manque d'implication, de sérieux, de maturité, d'abnégation. Ils se reprochent de ne pas avoir écouté leurs parents et d'avoir lâché prise avant l'obtention d'un diplôme monnayable sur le marché de l'emploi. D'un autre côté, ils ne s'imaginent pas reprendre des études et peuvent formuler de nombreux griefs à l'égard d'un système scolaire dans lequel ils n'ont jamais pu trouver leur place (ennui en classe, contrainte des horaires et des déplacements, mauvais résultats, orientation subie ou choisie par défaut, conflits avec les professeurs et l'administration, scènes d'humiliation, etc.).

De façon plus générale, les individus expriment un fort sentiment d'injustice vis-à-vis d'une société qui ne donne pas leur chance aux jeunes (cf. extrait « *On ne fout pas rien, on essaie de s'en sortir* »). Alors qu'ils voudraient pouvoir avancer vers une vie plus adulte, moins précaire, plus stable, plus responsable, ils se sentent méprisés et assignés à une condition juvénile socialement inférieure. La répétition des injustices vécues alimente certaines opinions politiques plus radicales concernant les politiques migratoires, les discriminations raciales, la fraude aux aides sociales, la malhonnêteté des élites, etc. Ces opinions prennent la forme d'un racisme économique vis-à-vis des étrangers et des immigrés qui sont accusés de profiter des aides sociales et de prendre la place des autres sur le marché de l'emploi. Elles apparaissent également dans le discours de certains jeunes issus de l'immigration qui nourrissent un profond sentiment de discrimination qui les conduit à opposer le « eux » et le « nous » sur des critères de race qui mélangent l'origine et la couleur de peau (« les blancs », « les français » vs. « les arabes », « les noirs »).

Faute de pouvoir s'en sortir par leurs propres moyens, les jeunes se résignent à solliciter l'aide publique. Le coût psychologique de cette démarche, la honte et l'amertume qu'elle suscite, est d'autant plus important que les individus sont réceptifs aux discours sur l'assistanat, qu'ils ont longtemps cherché à éviter ce retour à la case départ, et qu'ils ne considèrent pas l'expérience précaire comme un temps de construction personnelle. Les jeunes réalisent ainsi la démarche d'inscription dans une institution d'insertion sans grande conviction, estimant qu'ils ne peuvent pas compter sur l'aide des institutions publiques pour améliorer leur situation. Cette posture permet d'atténuer le sentiment de honte et de préserver une forme d'honneur dans les relations avec les institutions publiques. Elle reflète en même temps les précautions prises par les jeunes pour envisager un avenir sur lequel on ne peut compter. A travers leurs récits, quelques personnes donnent l'impression de jouer leur dernière chance avant de (re)basculer dans une vie « déviante » (reprise des activités illégales, vie à la rue, comportements violents vis-à-vis des autres ou vis-à-vis de soi, etc.). En reprenant contact avec les institutions publiques, il arrive que ces personnes dévoilent pour la première fois leurs problèmes personnels et remettent leur destin entre les mains du professionnel sur qui elles tombent (cf. extrait « *J'ai déballé ma vie* »). Ce type de posture rappelle la logique des individus qui reviennent vers les institutions d'insertion après s'être engagés dans un début de carrière « déviante ». La démarche de retour vers les institutions d'insertion et de recours à l'aide publique se veut ici une démonstration de la disposition des individus à une reconversion morale.

De façon générale, la projection dans un parcours d'insertion au sein d'une institution publique se réalise dans des conditions difficiles en raison de la précarité des situations individuelles, de l'urgence des besoins financiers, des réticences à l'idée d'un retour en formation, des représentations négatives sur les institutions publiques, de l'accumulation de frustrations vis-à-vis de la société, etc. Au-delà de la question financière qui deviendra rapidement cruciale, la projection dans la relation d'accompagnement social dépendra beaucoup de la façon dont les jeunes se sentiront accueillis et accompagnés. Le besoin d'être écouté, compris, respecté est à la hauteur de la crainte d'être infantilisé, jugé, méprisé.

4.4 Extraits d'entretiens – Un retour à la case départ (figure principale)

« Je dois tout recommencer, encore une fois »

« [Je l'ai vécu] comme un retour à la case départ. [...] Je me suis dit "je dois tout recommencer, encore une fois". Il faut toujours » (Joachim, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Ils ne laissent pas vraiment la chance aux jeunes »

« Et maintenant, souvent on dit qu'il faut plusieurs années d'expérience et on n'a pas d'expérience donc on peut pas vraiment rentrer dans... On peut pas vraiment l'avoir ce boulot. Donc si personne ne nous accepte sans expérience, bah on peut pas en avoir quoi ! Je le prends un peu mal en étant moi-même un jeune parce que comme je le disais, il y a de moins en moins de boulot, ça devient compliqué. [...] Jamais, je n'ai jamais eu de travail...C'est dommage, ça aurait pu m'aider, mais comme je ne trouve pas... Enfin je pense qu'ils ne laissent pas vraiment la chance aux jeunes d'essayer quoi » (Mathias, 20 ans, Bac (CESS), sans emploi).

« Avec l'intérim, tu retombes toujours à la case départ »

« Je travaillais en intérim, je faisais une semaine, deux semaines, trois semaines, un mois, mais l'intérim c'est comme ça, s'ils ont besoin de toi ils te tiennent, après...ils te retirent. [...] Voilà, j'avais quelques missions mais bon, avec l'intérim t'as droit à rien. Tu fais de ux semaines, ouais tu as deux semaines de salaire mais après tu fais quoi ? Tu retombes toujours à la case départ. C'est pas un trampoline pour dire de t'envoyer quelque part l'intérim, c'est on dépanne, c'est une dépanne quoi. Il faut pas attendre quoi que ce soit de l'intérim. Ah oui bien sûr, ça m'arrivait de travailler trois quatre semaines et après c'était trois mois à la maison, sans rien faire, sans rien toucher, sans percevoir un euro » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

« J'ai tout accepté en intérim »

« Au début je comprends l'intérim tu connais pas trop, ils t'envoient dans les missions un peu balourds, mais au bout d'un moment moi je me dis "on n'est pas plus con qu'un autre". [...] J'ai tout accepté, j'ai tout fini, à chaque fois, ils mettent deux mois à t'appeler et tous les deux mois ils te missionnent trois jours [...] T'y vas en décembre ils disent que c'est les fêtes, t'y vas en janvier ils disent "rappelez en février", "vous allez dire quoi en février ?", "c'est la Saint-Valentin ?" » (Luis, 20 ans, CAP, sans emploi).

« Tu as déjà droit à rien mais si tu en plus tu te fais casser... »

« [Quand tu travailles au noir] Sur les chantiers, tu vas forcément avoir des jeunes qui cavalent quand les gars [de l'inspection du travail] arrivent. Moi j'ai sauté du deuxième étage, contrôle en haut, t'es obligé de sauter autrement tu te fais casser. Tu as déjà droit à rien mais si en plus tu te fais casser, qu'est-ce que tu vas faire ? T'es cuit, t'es obligé de mettre la cavale direct, t'es obligé ! Combien de fois ? Et ouais, mais c'est pas une vie non plus, tu te lèves le matin et tu te dis mes qu'est-ce qui va encore m'arriver aujourd'hui ? Non, t'avances pas » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

« Je vois tous les jours l'argent facile »

« Après quand tu vois que certains gonzes ils font 500 euros par jour et toi tu te dis putain je vais aller me casser le cul à aller voir [la Mission Locale] pour parler de stages gratuits [...]. Tu te dis bon je vais aller à l'intérim, je vais encore galérer une journée pour rien, autant aller gratter 100€ aujourd'hui tiens. [...] Surtout que ça fait vingt ans que j'habite là-bas et c'est vrai que je vois tous les jours l'argent facile [...] Tu te dis "attends je vais aller là si ça continue". [...] Plus jeune ça m'est arrivé, je te cache pas, j'en ai fait des conneries mais là je me dis j'ai vingt ans, je vais pas... [...] Tu vas prendre une plaquette, tu l'as on va dire à 300 euros, 400 euros, tu vas la détailler, tu vas faire 800 euros, en plus des fois on te les avance, on te laisse un ou deux mois pour te rembourser, hop 400 euros dans la poche, que tu te fais en deux ou trois jours ou en une semaine » (Luis, 20 ans, CAP, sans emploi).

« On ne fout pas rien, on essaie de s'en sortir »

« Ils demandent qu'on travaille, on veut bien travailler mais y'a pas de travail donc comment on fait ? Ils mettent la pression aux gens qui sont sans travail, qui cherchent du travail. Comme y'a eu tous les exclus du chômage hein. Ça sert à rien de faire ça, si y'a pas de travail y'a pas de travail. Donnez-nous en du travail alors ! [...] Non on ne fout pas rien, on essaie de s'en sortir, mais c'est pas toujours évident de trouver des solutions à chaque problème. Des fois y'a tellement de problème qu'on peut pas tout régler en même temps, obligé de prendre problème par problème. [...] On doit être constamment à l'affût de tout, du moindre centime, on n'est pas à l'aise pour vivre quoi je veux dire. [...] Après on se plaint qu'y ait des SDF et tout mais c'est vous qui les faites » (Joachim, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'ai déballé ma vie »

« Je devenais aigri, franchement j'avais plus envie de voir des gens, tu vois ça me prenait vraiment...ça me prenait mal on va dire, je me voyais mal. Pour moi, j'allais finir comme ça, j'allais finir en taule ou... [...] Vraiment j'allais devenir méchant on va dire. [...] Ouais, ouais, ouais, voilà ça montait, non, non, non, non ça allait pas bien quoi ! [...] J'avais une antenne sociale à deux cents mètres de chez moi, j'avais jamais été de ma vie, je savais même pas à quoi ça ressemblait, et du jour au lendemain je me suis repris en main, je me suis dit c'est bon je vais y aller [...] C'était la dernière solution quoi. Ouais, c'était la dernière voie, ou alors c'est que je partais [...]. Je suis arrivé là, j'ai déballé ma vie quoi, j'en avais ras-le-bol, j'ai été honnête avec elle, elle m'a dit écoute je vais essayer de faire quelque chose pour toi » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

4.5 Le deuil d'une vocation professionnelle (figure alternative)

La figure alternative de ces cheminements où le retour vers les institutions d'insertion est vécu comme un retour à la case départ est incarnée par les jeunes qui pensaient avoir trouvé leur voie et se retrouvent contraints de repenser leur avenir. Après avoir obtenu leur diplôme ou terminé une formation professionnelle, les jeunes se lancent dans la vie active avec l'espoir de pouvoir faire carrière dans un métier qu'ils ont choisi et pour lequel ils ont pris le temps de se former. Ils se projettent dans leur avenir professionnel et s'imaginent pouvoir avancer dans le processus de passage à l'âge adulte. La confrontation au marché de l'emploi et l'épreuve du chômage produisent alors une grande désillusion (cf. extrait « *J'ai pas galéré pendant deux ans pour rien !* »). Les jeunes ne trouvent pas d'emploi dans leur secteur ou ne parviennent pas à développer leur activité indépendante (cf. extrait « *De toute façon si je déclare ce sera zéro euro !* »). Le doute s'installe et les jeunes connaissent des périodes de découragement dans leurs démarches. Les tensions avec l'entourage apparaissent ou s'exacerbent, en particulier lorsque les jeunes vivent encore chez leurs parents (cf. extrait « *C'était vraiment clash sur clash* »). Cette situation de dépendance est d'autant plus difficile à accepter qu'elle n'était pas prévue. Les jeunes issus des milieux populaires se sentent coupables du poids financier qu'ils représentent dans le budget familial (cf. extrait « *Les parents veulent m'aider mais je refuse leur aide* »).

Selon leurs besoins financiers, selon la possibilité ou non d'être soutenus par leur famille, les jeunes se résignent à élargir le spectre de leurs recherches d'emploi, envisageant d'occuper un emploi alimentaire pour subvenir à leurs besoins, délester la famille du poids financier qu'ils représentent, et acquérir malgré tout une forme d'expérience professionnelle. Dans l'état d'esprit des jeunes, il ne s'agit pas d'un renoncement définitif à leur projet mais plutôt d'un réajustement provisoire qui leur permet de temporiser. Ces démarches de recherche d'emploi peuvent toutefois s'avérer difficiles à mettre en œuvre dans la mesure où elles actent le début d'un processus au cours duquel les jeunes vont être amenés à renoncer à un métier parfois envisagé depuis l'enfance (cf. extrait « *J'ai toujours voulu faire toiletteuse* »). Sans expérience professionnelle, les jeunes continuent d'être confrontés à l'épreuve du chômage et subissent pour certains l'expérience de la précarité professionnelle (contrats courts, intérim, travail au noir) (cf. extrait « *C'est assez galère pour trouver un vrai job* »).

Dans la mesure où les jeunes estiment avoir fait des sacrifices importants en jouant le jeu du système scolaire jusqu'à la fin de leurs études, en faisant l'effort de reprendre une formation professionnelle, en puisant dans leurs économies personnelles ou en demandant de l'aide à leur famille pour financer cette formation et subvenir à leurs besoins, ils ressentent un fort sentiment d'injustice vis-à-vis de la société qui ne leur donne pas leur place alors qu'ils la méritent. Ce sentiment d'injustice est propice à l'expression d'opinions politiques radicales à l'encontre de ceux qui ne jouent pas le jeu, qui profitent des aides sociales, qui prennent le travail des autres, etc. Dans les couches supérieures des milieux populaires, on retrouve cette idée selon laquelle la société favorise les plus riches et assiste les plus pauvres, en oubliant les milieux sociaux intermédiaires.

Au fil d'un processus par lequel les jeunes doivent faire le deuil d'un métier dans lequel ils se projetaient et pour lequel ils ont fait des sacrifices, les jeunes se résignent donc à revenir vers les institutions d'insertion dans des conditions difficiles (Cf. extrait « *Je sais que je peux faire que ça* »). Le coût psychologique de cette démarche est d'autant plus élevé que les jeunes ne s'attendaient pas à traverser toutes ces épreuves pour finalement se retrouver aux côtés d'autres personnes qui n'ont pas toujours joué le jeu. Le retour par la case formation, principale proposition institutionnelle adressée aux individus, est souvent difficile à accepter dans la mesure où cela demande de se projeter dans une autre vie professionnelle et de

temporiser encore les besoins financiers. Les personnes qui s'accrochent à l'espoir de pouvoir un jour réaliser leur projet professionnel attendent ainsi une aide et un soutien pour les recherches d'emploi, en espérant pouvoir bénéficier d'une aide financière en parallèle (cf. extrait « *elle s'en fout complet de mon entreprise* »).

4.6 Extraits d'entretiens – Un retour à la case départ (figure alternative)

« J'ai pas galéré pendant deux ans pour rien ! »

« C'était 45 heures minimum par semaine, minimum, et puis en apprentissage c'est un peu dur. Puis même, ils devaient me payer le casse-croûte et j'avais 10 euros par semaine pour manger, super ! Puis bah franchement mes deux premières années c'était assez sport ! C'était assez dur, c'est pour ça que j'ai voulu faire un deuxième CAP et que je voulais absolument me le faire financer. Je me dis que ça ne serve pas à rien quoi ! J'ai pas galéré pendant deux ans à tenir le coup, à être tout le temps à fond pour rien quoi ! [...] J'avais beaucoup de mal, j'ai réussi à terminer pour mes parents parce qu'ils se sont démenés pour me payer cette deuxième formation [...] C'est pour ça qu'aujourd'hui je me dis que je me suis fait payer des formations, j'ai galéré, puis bah pour rien en fait ! J'arrive même pas à travailler, j'arrive pas à garder un boulot » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

« De toute façon si je déclare ce sera zéro euro ! »

« J'ai la passion des chiens alors je me suis dit pourquoi pas moi ? [...] J'ai fait deux années d'école en toilettage [en autofinancement avec l'aide de mes parents]. [...] C'est une passion donc je me suis lancée là-dedans mais j'aurais dû réfléchir avant, au niveau de l'entreprise, pour avoir de l'argent de côté. Parce que là je me suis un peu lancée les yeux fermés. [...] Au départ j'ai un peu ramé parce que faut que je me fasse connaître, faut que je mette des affiches, j'ai un peu ramé pour ça, j'ai mis un temps avant de commencer réellement. [...] Maintenant ça parle sur mon village mais c'est pas pour autant que j'ai des clients quoi [...] Non, là ça marche pas, j'ai pas beaucoup de clients, donc ça marche pas très bien. [...] En ce moment c'est un peu la période creuse avec l'hiver, mais sinon j'en avais un ou deux par mois. [...] De toute façon si je déclare ce sera zéro euro ! » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

« C'était vraiment clash sur clash »

« C'était il y a pas longtemps, il y a eu pas mal de clashes, du rentre dedans. [...] Mon père lui vient d'une veille famille française qui pousse pour les études, qui accepte pas trop ça. Donc je fais des efforts mais c'est vrai que c'est un peu dur mais maintenant ça va mieux. Au moins le cadre il est plus sain, avant c'était vraiment clash sur clash et puis je rentrais pas chez moi, j'avais pas envie. [...] C'est mes parents qui m'ont motivé parce qu'ils m'ont dit faut que t'arrêtes de rien faire, tu trouves pas de travail, tu trouves pas de black, il faut que tu fasses une formation, on voit bien que t'es démotivé pour le diplôme » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

« Les parents veulent m'aider mais je refuse leur aide »

« Les parents veulent m'aider mais je refuse leur aide. [...] Oui, parce qu'ils m'ont aidée moi et ils ont pas aidé mon frère, et je me dis que j'abuse peut-être un peu. Parce qu'à la base, comme le permis, on devait se le payer nous-mêmes, et mon frère il travaillait depuis je sais pas combien de temps, et il se l'est payé lui, et moi c'est les parents qui me l'ont payé, comme la voiture, parce que j'avais pas de ronds. [...] Ma mère me propose souvent de l'argent mais je lui dis "non mais garde !" ». Sinon des fois pour le gazole si je suis vraiment à cours mais sinon jamais je lui dirais « file moi 100 euros ! ». Hors de question, j'ai assez abusé d'eux quoi ! [...] C'est pour ça que j'ai voulu travailler pour d'une les rembourser eux, et pour moi quoi, pour gagner mon propre argent et faire ce que je veux avec » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'ai toujours voulu être toiletteuse »

« Je suis fière parce que quand même j'ai ramé pour y arriver. [...] J'ai toujours voulu faire toiletteuse, j'y suis arrivée, c'était pas sur un coup de tête, c'était mûrement réfléchi. J'en suis arrivée aujourd'hui là parce que je l'ai voulu d'un côté. [...] J'ai voulu ce choix de vie, je l'ai eu. [...] Pour moi c'est pas possible de penser à autre chose, alors que l'entreprise je l'ai quand même réfléchi, j'ai travaillé pour, je l'ai eue, passer à autre chose non ! [...] Non moi je veux pas renoncer à l'entreprise. Mais après s'il faut je peux la mettre entre parenthèses puis la reprendre plus tard. Mais il est hors de question que je ferme mon entreprise juste pour trouver du travail à côté » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

« C'est assez galère pour trouver un vrai job »

« En fait au début je voulais vraiment essayer de trouver un job dans mon métier, je voulais surtout réussir à avoir des sous pour combler mon découvert et mes dettes parce que ça creuse, ça creuse [...] Malgré les nombreux débouchés qu'il y a dans mon travail, j'ai pas d'expérience en fait et les employeurs ils ne veulent pas trop me prendre. C'est en général assez dur, déjà ne serait-ce que d'avoir un entretien. Je peux pas me faire d'expérience, ils demandent toujours deux ou trois ans minimum puis ça fait déjà deux ans que je suis sorti de mon diplôme et j'ai pas réussi à avoir un seul CDI, j'ai eu des petits CDD, des petites missions, beaucoup de black, mais ouais non c'est assez galère pour trouver un vrai job, la stabilité n'y est pas du tout [...] J'essayais de me débrouiller quand même quoi pour pas rester sans rien faire mais sinon ouais c'était surtout le black. Du placo et puis un peu général, plomberie, menuiserie, maçonnerie, un peu tout ce qui se présentait quoi » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

« Je sais que je peux faire que ça »

« C'est mes parents qui m'ont motivé parce qu'ils m'ont dit "faut que t'arrêtes de rien faire, tu trouves pas de travail, tu trouves pas de black, il faut que tu fasses une formation, on voit bien que t'es démotivé pour le diplôme". C'est des choses que je me disais mais j'osais pas les avouer et eux, ils m'ont mis un coup de fouet parce qu'ils ont compris que de toute façon je pourrais pas le faire tout seul. [...] Je l'ai fait pour moi aussi parce que je sais que je peux faire que ça, mais si j'avais pas eu mes parents, je sais que j'aurais mis beaucoup plus de temps à le faire, j'aurais peut-être démarré au milieu de l'année prochaine, endetté jusqu'au cou » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

« Elle s'en fout complet de mon entreprise ! »

« J'avais bon espoir, je me suis dit "ils vont peut-être trouver un emploi pour moi, je vais peut-être m'en sortir" [...] Franchement [la Mission Locale] c'est un peu nul quoi, c'est rendez-vous sur rendez-vous et puis ça aboutit à pas grand-chose quoi [...] Y'a pas d'emploi à me proposer, à part se démerder par ses propres moyens, on peut rien faire quoi. [...] Elle me pompe l'air beaucoup oui, parce qu'elle aide pas quoi, j'ai l'impression qu'elle cherche pas à m'aider [...] Je lui ai dit à ma conseillère "moi je veux travailler à côté pour après avoir mon salon...", mais elle, elle s'en fiche, elle s'en fout complet de mon entreprise ! Pour elle, non, je devrais faire

une formation et c'est tout juste si je devrais pas fermer mon entreprise pour faire la formation » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

4.7 Profils sociologiques

Les individus pour lesquels le retour vers les institutions d'insertion est vécu comme une forme de retour à la case départ ont tendance à être dans la moyenne d'âge, tout en étant moins avancés dans le processus de passage à l'âge adulte. Ils disposent d'une expérience professionnelle faible qui s'explique par leur faible employabilité sur le marché de l'emploi et par les périodes de découragement qu'ils traversent.

Les personnes enfermées dans l'impasse du chômage et de la précarité sont moins diplômées. Elles sont généralement issues des milieux populaires.

Les personnes qui doivent faire le deuil d'une vocation professionnelle sont diplômées du secondaire ou titulaire d'une formation professionnelle. Elles sont majoritairement issues des couches supérieures des milieux populaires.

Conclusion

Ce chapitre montre la diversité des expériences vécues par les jeunes en situation de non-recours, en même temps qu'il dévoile certaines logiques communes dans la construction des parcours sociaux juvéniles. On retient d'abord la puissance mais aussi la plasticité des normes sociales liées au passage à l'âge adulte. Ces normes interviennent à la fois pour affirmer une autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion mais aussi pour expliquer un cheminement de retour vers les institutions d'insertion. On remarque ensuite le poids des stigmates sociaux qui pèsent sur les jeunes ni en emploi ni en formation, mais aussi la possibilité pour certaines personnes de s'en détacher voire de les contester. On note enfin l'importance des ressources économiques et sociales dont les individus disposent pour construire leurs parcours en situation de non-recours, mais aussi pour envisager un retour vers les institutions d'insertion. Les deux chapitres suivants poursuivent ces trois axes de réflexion à travers la construction d'un regard sociologique sur l'expérience du déclic dans les parcours de vie des individus puis une analyse générale des ressorts sociologiques des cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

La démarche typologique adoptée conduit à l'identification de trois cheminements idéaltypiques qui se déclinent chacun en deux figures idéaltypiques. Il convient ici de rappeler que la finalité de ce travail n'est pas de classer les individus dans des types ou de les ranger dans des cases. Certains parcours se situent entre deux cheminements idéaltypiques ou passent par plusieurs cheminements idéaltypiques après des tentatives inabouties de recours à l'aide publique, comme c'est plus souvent le cas pour les jeunes plus âgés. Il arrive ainsi que les individus reviennent vers les institutions d'insertion puis se retrouvent de nouveau en situation de non-recours parce qu'ils ne sont pas satisfaits par ce qui leur est proposé, parce qu'ils se sentent disqualifiés par les professionnels des institutions d'insertion, parce qu'ils préfèrent réaliser leurs démarches de façon autonome, parce qu'ils acceptent une proposition de travail au noir, parce qu'ils reprennent les petits trafics, parce qu'ils sont confrontés à un évènement difficile dans leur vie personnelle, *etc.* Il arrive que les cheminements de retour vers les institutions portés par l'envie d'une autre vie se transforment ainsi en retour à la case départ.

La principale limite de cette démarche typologique est de lisser les aspérités des parcours sociaux et de gommer les singularités des histoires de vie, en donnant à voir un processus progressif qui conduit les individus en situation de non-recours à envisager de nouveau un retour vers les institutions d'insertion. C'est pourquoi les deux chapitres suivants mettent en lumière la dimension biographique de ces cheminements. En effet, certains événements produisent des ruptures biographiques, des tournants ou des bifurcations, qui participent de manière décisive aux cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Si la sociologie compréhensive part du principe que les individus ont de bonnes raisons de penser tel qu'ils pensent et d'agir tel qu'ils agissent, il convient également de rappeler que les conduites des individus en situation de non-recours se réalisent dans un contexte de « rationalité limitée » notamment lié à la méconnaissance de l'offre sociale des institutions d'insertion (Kerr, 1982 ; Oorschot, 1996). Rares sont les situations pour lesquelles il est possible d'affirmer que les individus choisissent de ne pas avoir recours aux institutions d'insertion en parfaite connaissance de cause. Ceci étant dit, cela n'enlève rien à la rationalité sociologique de leurs conduites.

Chap. 7 : L'expérience du « déclic » au cœur des cheminements

Introduction

« *J'ai eu le déclic* » ; « *Ça a fait un déclic* » ; « *Il y a eu le déclic* ». Cette expérience du déclic se retrouve dans une quinzaine de parcours et concerne près d'une personne interrogée sur trois. Dans le discours des individus, l'expérience du déclic se présente comme une prise de conscience relativement soudaine qui marque un changement relativement important dans la façon dont les individus se pensent et se projettent. En s'inscrivant dans la perspective ouverte par la sociologie des tournants et des bifurcations, ce chapitre propose une analyse sociologique de l'expérience du déclic dans les parcours de vie des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours aux institutions d'insertion. Il s'agit ainsi de resserrer la focale sur cette expérience singulière afin d'éclairer plus finement les processus sociaux à l'œuvre dans les cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

La construction d'un regard sociologique sur l'expérience du déclic ne va pas de soi. Il s'agit notamment d'éviter une forme d'individualisation et de psychologisation du non-recours qui serait contraire à la démarche sociologique. Une première partie retrace le processus de réflexion à l'origine de ce travail autour de cette notion de sens commun, d'abord apparue au cours de la phase exploratoire de la recherche dans le discours des professionnels, puis réapparue au cours des entretiens réalisés avec les jeunes en France et en Belgique. Cette première partie propose ensuite une analyse sociologique de l'expérience du déclic dans les parcours de vie des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours aux institutions d'insertion. Elle éclaire notamment les différents ressorts sociologiques de l'expérience du déclic au cœur des cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Une deuxième partie poursuit cette analyse sociologique en portant le regard sur le poids des inégalités et le rôle des institutions dans l'expérience du déclic. Elle confirme à nouveau l'importance du soutien matériel et affectif de l'entourage dans les parcours de vie des individus. Elle souligne en parallèle l'importance des droits et des dispositifs pour soutenir la dynamique des déclics dans le temps, notamment lorsque les individus ne peuvent pas compter sur le soutien de leur entourage. Elle éclaire également le rôle joué par certains professionnels dans l'expérience du

déclic, mettant ainsi en exergue les attentes des jeunes à l'égard des professionnels des institutions d'insertion.

1. La construction d'une analyse sociologique à partir d'une notion de sens commun

Cette première partie retrace le processus qui conduit à la construction d'une analyse sociologique sur l'expérience du déclic dans les parcours de vie des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours aux institutions d'insertion. Elle pointe en préambule le risque d'une individualisation et d'une psychologisation du non-recours derrière la mobilisation de cette notion de sens commun. Une fois énoncée cette première précaution, elle s'appuie sur la sociologie des tournants et des bifurcations pour définir le cadre d'une approche sociologique de l'expérience du déclic. Elle présente également différents extraits d'entretiens qui montrent comment les jeunes racontent leur expérience du déclic. Cette première partie engage ensuite le travail d'interprétation sociologique du matériau empirique. Elle propose une définition théorique du déclic et distingue les différentes formes sociologiques des déclics. Elle éclaire ensuite les ressorts sociologiques de l'expérience du déclic à travers trois dimensions analytiques (dimension temporelle ; dimension biographique ; dimension identitaire).

1.1 Le risque d'une individualisation et d'une psychologisation du non-recours

Le déclic est une notion de sens commun qui est apparue au cours de la phase exploratoire de la recherche dans le discours des professionnels de jeunesse. Les entretiens semi-directifs réalisés avec les professionnels de jeunesse étaient articulés autour de deux axes de questionnement. Un premier axe de questionnement était consacré à l'identification des raisons du non-recours aux institutions d'insertion. Un deuxième axe était consacré à l'identification des raisons du retour vers les institutions d'insertion. L'objectif de ce deuxième axe de questionnement était de recueillir les éléments qui, du point de vue des professionnels, génèrent ou facilitent le retour des jeunes vers les institutions d'insertion. Une attention particulière était portée sur la propension des professionnels à mentionner des éléments liés à la psychologie des individus ou à la sociologie des parcours, à la responsabilité individuelle ou à la responsabilité institutionnelle.

C'est dans le cadre de ce deuxième axe de questionnement qu'est apparu pour la première fois le terme de déclic sur le terrain d'enquête. Certains professionnels, et notamment des

professionnels des institutions d'insertion, estiment que le retour des jeunes vers les institutions d'insertion peut relever de l'arrivée d'un déclic chez les jeunes. De prime abord, il semble toutefois délicat de construire une approche sociologique des déclics en s'appuyant sur le discours des professionnels des institutions d'insertion, ceci pour deux raisons principales.

Premièrement, les professionnels le reconnaissent eux-mêmes, ils disposent de peu d'éléments empiriques sur les parcours de vie des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours. Ils n'interrogent pas les personnes sur les raisons du non-recours et sur les expériences vécues en situation de non-recours. Ils ne sont pas nécessairement sensibles à ces questions liées au non-recours et n'ont pas nécessairement le temps de les aborder dans le cadre de la relation d'accompagnement (Muniglia, Thalineau, 2012). Ils peuvent également appréhender le risque de conflit avec certains jeunes qui refuseraient d'évoquer leur vie personnelle ou qui critiqueraient les institutions publiques et les travailleurs sociaux (Giuliani, 2008, 2009, 2013). Dès le premier entretien, les professionnels des institutions d'insertion prennent acte de la présence des individus, recueillent les éléments de curriculum vitae, traitent éventuellement l'urgence des situations, et se concentrent ensuite sur la construction et la validation du projet d'insertion (Zunigo, 2008, 2010, 2013).

Deuxièmement, la mobilisation de la notion de déclic pour expliquer les cheminements de retour vers les institutions d'insertion risque de glisser vers une forme d'individualisation et de psychologisation du non-recours⁷⁵. Cette tendance à l'individualisation et à la psychologisation des phénomènes sociaux n'est pas nouvelle mais reste peu abordée dans le champ des politiques publiques de jeunesse (Bresson, 2012). L'usage du terme de déclic s'apparente à une forme d'individualisation dès lors qu'il renvoie la résolution du problème que pose le non-recours à la responsabilité individuelle, et évince du même coup la question des responsabilités institutionnelles. Il s'agit également d'une forme de psychologisation du non-recours si l'on résume l'arrivée d'un déclic à l'avancée d'un processus de maturation psychoaffective lié à l'âge. Le non-recours aux institutions d'insertion apparaît alors comme une « erreur de jeunesse » dans le processus de passage à l'âge adulte (Vial, 2015). Les

⁷⁵ A ce titre, le seul ouvrage explicitement consacré à l'expérience du déclic est un travail qui semble s'inscrire dans le courant du développement personnel (Marandola, Lefebvre, 2007).

individus apparaissent trop jeunes ou pas encore assez adultes pour se projeter dans un rapport rationnel à l'offre publique (Lévy, Vial, 2017). Le temps passé en situation de non-recours est envisagé comme un temps nécessaire pour que les jeunes reconnaissent leurs erreurs, acceptent la réalité du marché de l'emploi, envisagent de revenir vers la formation, adhèrent à la logique de projet porté par les institutions d'insertion. C'est au cours de ce temps de latence et à l'issue d'un travail sur soi que le déclic serait susceptible de se produire (Vrancken, 2011).

Dans l'analyse sociologique des processus de raccrochage, l'idée d'un temps nécessaire entre la sortie du système scolaire et le retour vers la formation n'est pas infondée (Vollet, 2016), dès lors que le non-recours est envisagé sous l'angle d'une expérience sociale au cours de laquelle les individus continuent de vivre et de se construire (Vial, 2014). Cette lecture donne également tout son sens à l'idée de concevoir les institutions d'insertion comme des espaces de socialisation (Dubar, 1987), et d'envisager l'accompagnement social sous l'angle d'un travail d'étayage des dispositions socioprofessionnelles des individus (Zunigo, 2013). Elle valorise en retour le rôle des professionnels pour soutenir le processus de raccrochage des individus désireux et capables de s'inscrire dans un parcours d'insertion (Mazouz, 2013).

Mais cette approche individuelle et psychologique du non-recours, si elle n'est pas nuancée, discutée, enrichie par d'autres interprétations, évacue certaines raisons du phénomène. Ainsi, le non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion n'est pas abordé (Vial, 2017, 2016). L'effet dissuasif de la complexité des démarches administratives n'est pas évoqué (Vial, 2019). Les mécanismes de non-recours par non-proposition ou non-activation des dispositifs sont passés sous silence (Lima, 2016). La dimension contestataire et politique du non-recours par non-demande n'est pas envisagée (Warin, 2018, 2016). Bref, la portée critique du non-recours est largement édulcorée.

De plus, la prise en compte de l'âge dans l'explication des attitudes et des comportements des individus appelle de nombreuses précautions (Bourdieu, 1984). La jeunesse est une notion de sens commun pétrie de représentations sociales et morales (Mauger, 2015), une figure symbolique et politique à plusieurs visages (Loncle, 2010), une catégorie d'action multiple et fragmentée (Dulin, Vérot, 2017). A travers les explications par l'âge, il existe donc un risque

fort de naturalisation des âges de la vie (« l'adolescence », « la jeunesse », « l'âge adulte »). Dans la perspective d'une lecture du non-recours comme « erreur de jeunesse », le non-recours s'explique ainsi par une immaturité liée à l'âge et le déclic intervient à l'issue d'un processus de crise identitaire liée au passage à l'âge adulte. Cette lecture du non-recours comme « erreur de jeunesse » n'est pas inintéressante. Elle se retrouve d'ailleurs dans le discours des individus qui regrettent leurs erreurs de jeunesse et mettent en avant leur nouvelle maturité lorsqu'ils reviennent vers les institutions d'insertion. Il convient néanmoins de rappeler que les crises identitaires peuvent apparaître à tous les âges de la vie, et pas seulement à l'adolescence (Dubar, 2000). En ce sens, le processus de maturation psychoaffective associé à l'expérience du déclic gagnerait à être requalifié en processus de (re)construction ou de (re)configuration identitaire susceptible d'intervenir à tous les âges de la vie. De cette façon, la sociologie de la jeunesse est aussi une sociologie de l'âge adulte, c'est-à-dire une sociologie qui questionne les normes, les catégories et les représentations liées à l'âge, une sociologie qui n'est pas assignée ni cloisonnée à son champ de recherche, une sociologie dont la portée explicative dépasse son objet initial (Bidart, Lavenue, 2006).

La construction d'un regard sociologique sur l'expérience du déclic appelle donc certaines précautions afin de ne pas glisser vers une individualisation et une psychologisation du non-recours.

1.2 Un « coup de loupe » sur l'expérience du déclic

La réapparition de la notion de déclic dans le discours des jeunes a été décisive dans le choix d'engager une analyse sociologique de l'expérience du déclic. En s'appuyant sur la sociologie des tournants et des bifurcations, il est apparu intéressant de proposer un éclairage des cheminements de retour vers les institutions d'insertion en resserrant la focale d'analyse sur cette expérience du déclic.

Une partie des entretiens avec les jeunes était également consacrée à ce qui avait pu ou pourrait conduire les individus à (re)venir vers les institutions d'insertion. Au fil de l'entretien, les jeunes qui étaient ou avaient été en situation de non-recours pouvaient évoquer la possibilité de réaliser - ou la réalisation de - certaines démarches auprès des institutions

d'insertion (demande de formation, demande d'aide financière, demande de logement, demande d'information, demande d'accompagnement à la construction d'un projet, etc.). Il s'agissait alors d'identifier les raisons qui, du point de vue des individus, expliquaient ces démarches après un temps plus ou moins long en situation de non-recours. Au-delà de l'identification des raisons matérielles et objectives spontanément associées aux démarches (« pour avoir un emploi », « pour avoir un diplôme », « pour avoir de l'argent », etc.), l'objectif principal de ce questionnement était de comprendre comment ces démarches faisaient sens dans le parcours de vie des individus. Autrement dit, il s'agissait de voir dans quelle mesure les raisons matérielles et objectives associées aux démarches renvoyaient à des logiques, socialement situées et subjectivement vécues, qui éclairaient plus finement les cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Dans le guide d'entretien, la question adressée aux individus prenait généralement la forme suivante : « Tu m'as dit que tu étais (re)venu dans telle structure à tel moment, qu'est-ce qui a fait que tu es (re)venu dans cette structure à ce moment ? ». Partant de cette question, un travail de relance avait pour objectif d'identifier les éléments qui, du point de vue des individus, avaient pu être décisifs dans leurs parcours.

C'est dans le cadre de ce questionnement que le terme de déclic est de nouveau apparu. De prime abord, l'expérience du déclic semblait mystérieuse, subjective, intime. Au cours des entretiens réalisés avec les jeunes, un travail de relance avait pour objectif de mieux comprendre l'usage du terme de déclic et d'éclairer les ressorts sociologiques des déclics dans les parcours de vie des individus. Une attention particulière était également portée aux discours évoquant l'idée du déclic sans mobiliser directement le terme. Le terme de déclic pouvait être proposé aux individus lorsque cela semblait pertinent.

Partant de ces premiers éléments empiriques, c'est en croisant ces premières réflexions avec la littérature scientifique sur les tournants et les bifurcations que l'expérience du déclic a été envisagée comme un objet d'analyse à part entière (Abbott, 2001 [2009] ; Bessin *et al.*, 2009 ; Bidart, 2006 ; Grossetti, 2006). Selon l'expression employée par Claire Bidart, il s'agit ici de porter un « coup de loupe » sur l'expérience du déclic afin d'éclairer plus finement les processus sociaux à l'œuvre dans les cheminements de retour vers les institutions d'insertion. « Ce “coup de loupe” permet en effet d'isoler des facteurs “décisifs”, des événements pertinents, divers ingrédients également impliqués, tout en les articulant à l'ensemble du

faisceau de déterminations qui orientent le parcours sur l'ensemble de la vie. On voit donc se construire aussi, paradoxalement, la régularité sociale globale dans ce moment singulier qui semble a priori lui échapper » (Bidart, 2006, p.36). Ce « coup de loupe » sur l'expérience du déclic permet ainsi de construire une grille analytique en trois dimensions (temporelle, biographique, identitaire). Le chapitre suivant s'appuie sur cette grille pour proposer une analyse générale des ressorts sociologiques des cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

Dans le courant de la sociologie des tournants et des bifurcations (Abbott, 2001 [2009] ; Bessin *et al.*, 2009 ; Bidart, 2006 ; Grossetti, 2006), quelques travaux scientifiques évoquent ainsi la question du déclic sans toutefois la définir (Bidart, 2006, Vollet, 2016). Dans le cadre d'une enquête qualitative longitudinale auprès d'un panel de jeunes interrogés tous les trois ans entre 1995 et 2007 (Bidart, 2009, 2008, 2006, 2005), la sociologue Claire Bidart analyse les bifurcations biographiques dans les parcours sociaux juvéniles en repérant les « changements de filières d'étude, d'emploi ou d'orientation n'obéissant pas à une logique prévisible » (Bidart, 2006, p.37). Elle évoque à plusieurs reprises la question des déclics dans les parcours de vie des jeunes adultes. « Dans les moments-clés des bifurcations biographiques, qui montrent l'ouverture des alternatives, apparaissent les "ingrédients" des décisions, à savoir les éléments qui s'avèrent pertinents. Se révèlent alors les forces qui agissent sur les parcours dans le temps court (événement, proposition, action d'un tiers...), mais aussi les forces du temps long qui deviennent plus conscientes et exprimées dans les récits et les argumentaires lorsqu'il y a un choix à faire. On aperçoit les voies abandonnées et les opportunités rejetées, ce qui a "pesé" pour et contre les diverses options, ce qui a "fait le déclic" pour l'orientation finalement choisie » (Bidart, 2009 p. 227).

Claire Bidart propose une analyse en sept phases du processus de bifurcation dans les parcours de vie des jeunes adultes (cohérence initiale ; période critique ; état de l'information ; ouverture des possibles ; décision ; action ; remise en cohérence). « Partant de la situation initiale commence une période critique de quelques mois, pendant laquelle les difficultés s'accumulent et la pression monte. Elle débouche sur un moment clé marqué par un ou plusieurs événements, plus ou moins liés au domaine en crise, qui ferment la situation de départ et ouvrent des voies alternatives. Un nouvel état de l'information s'offre alors à la

personne, combinant l'apport de divers ordres d'ingrédients. À partir de cette étape de recombinaison des données s'ouvre un nouvel univers des possibles et se distinguent des voies susceptibles d'être empruntées dans la suite du parcours. Entre ces voies, le jeune choisit alors celle qu'il va suivre, celle qui ici manifeste un tournant dans sa vie, et il abandonne les autres éventualités. Il reconstruit alors un monde à nouveau cohérent et intégrateur, qui concilie ses options et contraintes... pour un temps » (Bidart, 2006, p.38).

Dans un premier cas de figure, le déclic pourrait se situer entre la période critique (2^{ème} phase) et le renouvellement de l'état de l'information (3^{ème} phase). Claire Bidart affirme ainsi que « la "période critique" prépare le terrain en introduisant le doute, le malaise, l'incertitude. [...] L'évènement arrive alors pour marquer la fin de cette période et dater la prise de décision. Cet évènement fait parfois office de soupape de la cocotte-minute qui montre que la limite est atteinte [...] Les jeunes racontent le plus souvent ce qui apparaît comme un "dessillement". Devant la conjonction des éléments et la limite atteinte dans la cocotte-minute, ils "ouvrent les yeux" » (Bidart, 2006, pp. 40 et 48). Dans un deuxième cas de figure, le déclic pourrait se situer au cours de la cinquième phase qui correspond à la prise de décision et intervient à la suite du renouvellement de l'état de l'information (3^{ème} phase) puis de l'ouverture des possibles (4^{ème} phase). « Le moment de la décision en elle-même est alors décrit en général comme très rapide, instantané. C'est un déclic. "Ça ne m'a pas pris cinq minutes" dit Jean. Cette temporalité immédiate contraste avec le temps plus long de la période critique, de l'analyse des informations nouvelles...qui justement ont préparé cette décision apparue alors comme "évidente" » (Bidart, 2006, p.49).

Dans le cadre d'une recherche sociologique sur les processus de raccrochage scolaire, Juliette Vollet propose un modèle idéaltypique du processus de raccrochage en cinq temps (satisfaction ; ennui ; désenchantement ; décision ; raccrochage) (Vollet, 2016 ; Zaffran, Vollet, 2018, 2016). Le premier temps est celui de la « satisfaction » au cours duquel les individus se libèrent de l'emprise du système scolaire et prennent du temps pour se ressourcer. Au cours du deuxième temps, le quotidien est pris par « l'ennui » et les jeunes se posent la question de leur mérite à disposer de ce temps libre. Le troisième temps est celui du « désenchantement » marqué par la confrontation au marché de l'emploi et au monde du travail réservé aux jeunes sans diplôme. Au cours du quatrième temps, celui de la « décision »,

la culpabilité et les regrets forment un terrain propice à l'arrivée d'un « évènement déclencheur » qui sera interprété par les individus comme décisif dans leur processus de raccrochage. Le cinquième temps s'achèvera sur « l'entrée » effective dans un dispositif après le franchissement d'obstacles multiples pour s'orienter dans l'offre de raccrochage et réussir les épreuves de sélection (Vollet, 2016).

Dans le cadre de ce modèle séquentiel en cinq temps, le déclic pourrait se situer au cours du quatrième temps, celui de la décision, associé à « l'apparition d'un évènement déclencheur ». S'inspirant des travaux de la sociologue Catherine Négroni (2009, 2005), Juliette Vollet s'interroge sur le poids des « évènements déclencheurs » dans les processus de raccrochage scolaire. Citant l'exemple d'une jeune femme qui affirme « avoir eu un déclic » à la suite d'une discussion avec une amie, Juliette Vollet relativise l'effet objectif de ce type d'évènements déclencheurs. « Comme cela apparaît dans les propos de Salima, ce n'est qu'à l'aune d'un évènement - ici une discussion avec une amie - que les jeunes sortent de cet état d'indécision. Ce type d'évènement ne revêt pas un sens objectif assez puissant pour l'identifier a priori comme un moment clé dans le processus, pouvant par son sens intrinsèque expliquer les éventuelles réorientations qui s'opèrent après lui. Leur seul point commun est leur impact majeur sur le processus de raccrochage : conversation, dispute, anniversaire, obtention d'un diplôme par un frère, tous ces évènements provoquent la mise à distance critique de leur situation. [...] Quelle que soit la nature objective de l'évènement, son pouvoir décisif dépend de la façon dont il est lu et approprié par les jeunes. Or tous lui imputent le même sens : ils transforment cet évènement objectivement banal en déclencheur du raccrochage » (Vollet, 2016, pp. 138-139).

1.3 Le terme de déclic dans les discours des jeunes

« *J'ai eu le déclic* » ; « *Ça m'a fait le déclic* » ; « *Ça a fait le déclic* » ; « *Ça a fait un déclic* » ; « *C'est un déclic* » ; « *Il y a eu le déclic* » ; « *Il y a eu un déclic* » ; « *J'ai dû avoir un déclic* ». Le terme de déclic apparaît dans le discours de dix personnes interrogées. Une personne affirme être à la recherche ou dans l'attente d'un déclic (« *j'ai pas encore le déclic* »). D'autres expressions se rapprochent également de l'idée du déclic : « *avoir un flash* », « *avoir un choc* », « *ouvrir les yeux* », « *décider du jour au lendemain* », « *changer du tout au tout* », « *avoir une*

prise de conscience », « être réveillé », etc. Au total, une quinzaine de personnes, soit près d'une personne interrogée sur trois, est directement concernée par l'expérience du déclic.

Jeanne a passé toute son enfance et sa jeunesse en Guadeloupe. Après une orientation choisie par défaut sous l'influence de sa mère, elle obtient un baccalauréat technologique. Ne sachant pas vraiment vers quelle filière s'orienter, elle décide de mettre ses études en suspens, un choix qui lui permet de s'affirmer contre l'emprise de sa mère. Les conflits familiaux s'accroissent et Jeanne décide de quitter le domicile de sa mère pour aller vivre chez un oncle qui peut l'accueillir et la nourrir. S'ouvre alors une parenthèse d'environ deux ans au cours de laquelle Jeanne prend du temps pour elle et passe du temps avec ses amis. Après deux années sans aucun contact, sa mère l'appelle et lui adresse de nombreux reproches. Du point de vue de Jeanne, ce coup de téléphone a l'effet d'un déclic. Du jour au lendemain, Jeanne quitte la Guadeloupe et part vivre dans l'appartement de son grand-frère à Paris. Elle espère trouver un emploi rapidement pour devenir indépendante, tout en envisageant la possibilité d'un retour en formation.

« Les paroles de ma mère peuvent être choquantes ! (rires) Elle m'a engueulée, elle m'a dit " Jeanne ressaisis toi", et en fait je pense que c'est à partir de ça que j'ai eu le déclic. [...] C'est du jour au lendemain que j'ai dit à ma mère je pars en France. Donc du jour au lendemain, j'ai pris mon billet, j'ai fait mes bagages et je suis partie. Et c'est vraiment du jour au lendemain ! (rires) [...] Je me sentais un petit peu euh...comment dire... en fait c'était mon oncle qui me fournissait tout, la nourriture, le logement et tout... on va pas dire un fardeau mais moi ça me plaisait pas en fait. Et il y a eu le déclic du fait qu'il faut euh "ressaisis toi et débrouille-toi toute seule en fait, t'as l'âge"» (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

Jérôme sombre dans une dépression qui le conduit à quitter le système scolaire après une orientation par défaut en Bac Pro. Il est suivi par plusieurs psychologues sans que cela lui paraisse véritablement utile. De son point de vue, cette dépression est liée à plusieurs éléments. Elle est intervenue suite à la prise d'un traitement lourd contre l'acné suspecté d'augmenter le risque de dépression et de suicide. Dans la même période, Jérôme a perdu un oncle dont il se sentait très proche. Selon son psychologue, cette conjonction d'événements aurait fait ressortir des fragilités plus anciennes liées à l'accident de sa mère devenue

tétraplégique pendant son enfance. Pendant plus d'une année, Jérôme reste donc chez lui, « *coupé du monde* », sans aucune énergie. Il ne parvient pas à sortir de cette spirale négative. Puis, du jour au lendemain, sans trop pouvoir l'expliquer, Jérôme se sent beaucoup mieux. Il affirme avoir eu une sorte de déclic. Il retrouve rapidement une vie sociale, rencontre sa copine peu de temps après, travaille pendant un mois dans un supermarché grâce à la mère de sa copine, puis décide de se rendre à Pôle-Emploi à la rentrée de septembre. Il espère alors reprendre une formation pour s'assurer un avenir et ne pas tomber en bas de l'échelle sociale.

*« Oui bah même moi je me disais que j'en avais marre enfin d'être dans cet état-là quoi ! C'était plus fort que moi. [...] Après ça m'a passé, enfin je me suis remis. [...] Un jour voilà ça allait mieux. Enfin je me suis dit à force de...je sais pas. [...] Je saurais même pas t'expliquer en fait ! [...] **C'est un déclic**, du jour au lendemain, ou quasiment quoi ! En peu de temps je me suis mis à aller mieux et je me suis entre guillemets pris en main... Comme on dit, sortir la tête du trou et voilà quoi ! [...] Maintenant j'ai plus du tout de coup de blues ou quoi que ce soit, voilà ça va, pour moi c'est fini. [...] C'est rare que je m'ennuie, je trouve toujours un truc à faire, je suis plutôt du genre actif »* (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Après trois premières années passées à l'Université dans des filières différentes (Gestion, Droit, Informatique), Thomas (Belgique) connaît un « *passage à vide* » pendant dix-huit mois. Il décide d'arrêter ses études, rentre vivre chez ses parents, et s'inscrit au chômage, pensant qu'il s'agit d'une démarche obligatoire. Il est très vite déçu par l'absence d'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'absurdité des procédures de contrôle des chômeurs, et la rareté des formations professionnelles de courte durée dans le domaine de l'informatique. Il reconnaît toutefois qu'il « *cherche sans chercher* » et qu'il n'a « *pas vraiment envie de quoi que ce soit* ». Il refuse également de condamner son avenir en occupant n'importe quel emploi. Après plusieurs rappels à l'ordre, sa conseillère lui annonce de façon unilatérale la fin de son accompagnement. Il quitte le bureau en colère et décide de ne plus avoir recours aux institutions d'insertion. Un an plus tard, la rencontre avec sa copine polonaise produit un déclic dans son parcours de vie. Thomas décide de partir vivre une année en Pologne avec sa copine qui doit terminer une année d'étude dans son pays d'origine. Soutenu et encadré par sa copine, il occupe rapidement un premier emploi pendant quatre mois dans une entreprise

en informatique. Dès son retour, Thomas prend un appartement avec sa copine et envisage de lancer une entreprise en programmation informatique avec un ami.

*« J'ai eu un peu un passage à vide. [...] Pas vraiment chercher de boulot, rester à la maison, pas vraiment faire quelque chose de particulier, pas avoir de projet particulier ou quoi...ne rien faire en gros... c'est rester chez soi et ne pas faire de trucs, se couper, voilà, se couper. [...] J'ai rencontré ma copine ! (Rires) Et alors voilà, j'ai déménagé en Pologne ! [...] Et donc elle m'a dit voilà je veux que tu trouves un travail et j'ai trouvé un travail ! (Rires) [...] **Ca a fait le déclic** [...]. Il y a quelque chose à se dire "ok je vais aller essayer de trouver un travail, même si ce n'est pas parfait, même si ce n'est pas où exactement je veux". Peut-être qu'il y a plus un facteur où on se dit "pourquoi pas" ? » (Thomas, 23 ans, Bac (CESS), sans emploi).*

Après un nouvel épisode violent avec son beau-père, Bilal est placé par sa mère dans un foyer rural éloigné de son quartier. Suite à la rupture de son contrat d'apprentissage pour des raisons discriminatoires, Bilal traverse une période de « *black out* » pendant près de deux ans. Tout juste majeur, sans ressource, il quitte son logement et revient vivre dans son quartier. En rupture avec sa mère, il est hébergé par différentes personnes de son entourage (grand-mère, frère, amis, connaissances, etc.). Il retrouve ses anciennes fréquentations, intensifie ses pratiques « déviantes » (trafics de stupéfiants, vols, cambriolages, etc.) et fait l'objet de plusieurs condamnations dont une peine de trois ans avec sursis. Ce sont les discussions avec les « *anciens* » du quartier (les trentenaires), et plus particulièrement les échanges profonds avec un ami plus âgé qui vont produire un déclic. Cet ami, qui devient un modèle référent, lui raconte ses difficultés de réinsertion professionnelle après plusieurs années en prison. Il lui parle également de la religion musulmane et du devoir moral de mener une vie meilleure, plus saine et plus honnête. Alors qu'il a épuisé toutes les solutions d'hébergement possibles dans son réseau, Bilal se réconcilie avec sa mère qui lui propose de venir vivre avec elle et son beau-père dans un autre département. Bilal, qui se sent de plus en plus menacé par la prison, saisit cette occasion pour quitter son quartier et prendre un nouveau départ. Il interrompt ses pratiques « déviantes », cesse toute consommation d'alcool et de cannabis, cherche à renouveler ses fréquentations, et entend se convertir à l'Islam. Dès son arrivée dans son nouveau territoire de vie, il se rend dans une institution d'insertion avec comme objectif de

trouver un emploi pour rembourser ses dettes avant de reprendre éventuellement un apprentissage.

« C'est un déclic ! C'est... Je sais pas comment dire, faut que ça vienne... Je sais pas moi c'est en parlant en fait avec des gens que je me suis rendu compte que ça servait à rien en fait, des gens comme mon pote qui a fait sept ans de prison, moi je parlais beaucoup avec lui, et c'est surtout lui qui m'a fait... qui m'a parlé de la religion en fait... C'est grâce à lui que je m'en suis sorti aujourd'hui. [...] Parce moi je fumais, je buvais de l'alcool, voilà tu dépenses ton argent là-dedans, tu vends pour fumer, tu vends pour t'acheter des affaires... Je préfère travailler honnêtement, gagner mon argent honnêtement, devoir rien à personne, et au moins je suis tranquille » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Lydie quitte le domicile de sa mère à l'âge de 16 ans pour vivre avec son compagnon de l'époque. Ils sont tous les deux hébergés chez des tiers avant de trouver une place dans un Foyer Jeunes Travailleurs puis de prendre un appartement autonome. Après une orientation subie en Bac Pro commerce suite à un premier décrochage en BEP Carrières Sanitaires et Sociales, Lydie arrête ses études et travaille pendant plusieurs années en tant qu'employée de grande surface, alternant les contrats à durée déterminée et les périodes de chômage indemnisé. Dans un contexte de travail marqué par les tensions entre les employés et les humiliations des supérieurs hiérarchiques, elle décide finalement d'arrêter ce travail alimentaire. Elle espère alors pouvoir s'appuyer sur ses droits au chômage pour construire un projet de réorientation professionnelle. Mais ses droits au chômage s'épuisent rapidement et Lydie tombe en parallèle dans une spirale toxicomane. Sans ressource et sans logement, elle est hébergée chez des tiers et son état de santé se dégrade. Lydie se retrouve hospitalisée plusieurs jours suite à une overdose à l'héroïne. Cette overdose agit *« comme un réveil »* qui lui permet de *« prendre du recul »*. C'est le déclic. Lydie veut *« avancer dans la vie »* et ne plus *« perdre de temps »*. Elle revient vivre au domicile de sa mère, renouvelle l'ensemble de ces fréquentations, et prend la résolution d'arrêter toute consommation de drogue. Dès que son état de santé le permet, elle s'inscrit dans une institution d'insertion et réactive son projet de réorientation professionnelle.

« Je prenais des drogues aussi. C'est un monde, ça nous renferme, ça nous met de côté. [...] L'entourage, des gens qu'on rencontre, quand on travaille pas, on a le temps et on s'engouffre vite dedans. [...] Quand on prend du recul on se dit qu'en fait on perd du temps, moi j'ai l'impression d'avoir perdu du temps. [...] **Comme un réveil**, j'ai regardé ma vie, j'ai regardé celle des autres, de mon âge, ils avaient fait déjà plein de choses et moi j'avais pas avancé. [...] A partir du moment où mon corps il était déjà trop éprouvé je suis allée à l'hôpital et j'ai rencontré des gens de mon âge qui avaient fait plein de choses déjà ! Et du coup moi ça m'a donné envie ! » (Lydie 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

A l'issue d'une troisième préparatoire aux formations professionnelles, Jessica souhaite intégrer une école de toilettage pour vivre de sa passion pour les chiens. Faute d'établissement à proximité de sa commune rurale, elle est finalement orientée contre son gré vers un BEP Vente qu'elle abandonne un an plus tard. Elle découvre sur internet l'existence de formations privées en toilettage, finance et réalise une formation par correspondance puis une formation pratique, obtient une certification professionnelle, et lance ainsi son entreprise de toilettage à domicile. Après une première année marquée par une très faible activité, elle découvre par hasard l'existence des Missions Locales et commence un accompagnement qui ne va pas répondre à ses attentes. Jessica envisage d'occuper un emploi alimentaire à temps partiel mais refuse d'abandonner son entreprise et de recommencer une formation comme lui suggère sa conseillère. Cinq mois après son inscription, Jessica a l'intention de quitter la Mission Locale pour se diriger vers les agences d'intérim. Si elle se sent coupable vis-à-vis de ses parents qui continuent de l'héberger et de la soutenir, elle reconnaît qu'elle n'est pas motivée à l'idée d'occuper un emploi. Elle est particulièrement isolée et se sent de plus en plus découragée. Elle est dans l'attente d'un déclic qui pourrait lui permettre de rebondir dans la vie.

« Faudrait que je trouve rapidement du travail, que je gagne ma vie quoi ! [...] Après tout ce qui s'est passé, en gros j'ai pas trop le choix non plus. [...] Par mon entreprise qui marche pas, par les soucis d'argent, par les problèmes de trouver un emploi, maintenant faut que je me motive, que je sois motivée à en retrouver un. [...] Je sais pas...Je sais pas...Après ouais faut la motivation, comment trouver la motivation...bonne question...A part le déclic...**J'ai pas encore le déclic**. [...] Le déclic...comment dire...Le déclic de trouver un boulot ce serait que là j'y arrive

plus pendant trois mois quoi...Que je coule petit à petit...Là ce sera le déclic de "faut que je trouve un emploi" » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

Albert (Belgique) a subi de nombreuses violences physiques et psychologiques depuis son enfance. Maltraité par des parents alcooliques et toxicomanes, il est également victime de harcèlement à l'école. Sans ressource et sans soutien familial, il se retrouve plusieurs fois sans domicile et sans abri. A l'âge de 21 ans, il habite pour la première fois dans un appartement avec un ami. Pendant une année entière, il traverse une période de décompression. Il ne sort plus et ne voit presque plus personne, excepté son colocataire avec qui il passe son temps à fumer des joints et à jouer aux jeux vidéo. Son ami rencontre alors une petite copine qui passe de plus en plus de temps à l'appartement. La cohabitation avec Albert s'avère difficile et les deux amis commencent à s'éloigner. Un jour, son ami refuse de lui ouvrir la porte et lui demande ne plus revenir. Malgré son appel à la police, Albert, qui ne figure pas sur le bail, se retrouve à la rue et perd toutes ses affaires. Avec le recul, il estime que cet épisode constitue un déclic dans son parcours de vie. Dans les mois qui suivent, il arrête de fumer et commence un travail sur lui-même. Il estime aujourd'hui que les violences qu'il a vécues lui permettent d'être plus conscient du monde qui l'entoure.

*« J'avais pas les idées claires et tout je...dès que je me réveillais je fumais donc...Pff... J'étais un zombie presque [...]. J'étais complètement déconnecté de la réalité... Je faisais que ça, je fumais, je regardais des films, je jouais à ma console [...]. J'étais en collocation avec un gars qui était exactement dans le même état que moi, il faisait la même chose que moi d'ailleurs. [...] Il s'est trouvé une femme, sa femme ne m'appréciait pas des masses donc il m'a foutu à la rue, du jour au lendemain... Alors ça, ça m'a... Ça m'a fait un choc mais je crois que c'était très bon au final. Il m'a volé tout ce que j'avais mais bon [...]. Ouais c'était presque un frère... Déjà ça m'a remis sur terre parce que comme je te dis, je passais mes journées à fumer, et **ça a fait un déclic**. Je me suis dit, je déconne à fond à ce moment-là, il faut changer. [...] Je vais déjà beaucoup mieux qu'il y a quelques années, il y a pas mal de choses que j'ai vécues qui au final m'ont apporté des bonnes choses. Ça m'a rendu plus...plus conscient je vais dire, des choses qui m'entourent » (Albert, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).*

1.4 Définition théorique et formes sociologiques de l'expérience du déclic

Partant des éléments théoriques et empiriques avancés dans cette première partie, il est désormais possible de proposer une définition théorique de l'expérience du déclic, de caractériser les différentes formes sociologiques des déclics, et d'éclairer les ressorts sociologiques des déclics dans les parcours de vie des individus.

Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNTRL) nous indique d'abord que le déclic est un « *petit mécanisme qui, actionné, détermine le fonctionnement ou l'arrêt d'un appareil* ». De façon métonymique, il s'agit également du « *petit bruit sec produit par ce mécanisme lorsqu'il se déclenche* ». Au sens figuré, le déclic est « *un mécanisme intérieur qui se déclenche avec une idée de soudaineté, d'instantanéité* ». Le site internet des dictionnaires Larousse présente également le déclic comme « *un mécanisme disposé pour faire cesser, à un moment donné, la solidarité qui existe entre deux pièces d'une même machine* ». Au sens figuré, le déclic renvoie à « *ce qui provoque une réaction intellectuelle, psychologique* » et correspond également au « *moment où cette réaction se fait* ». Deux idées principales ressortent de ces définitions. Premièrement, le déclic est un mécanisme situé à un endroit précis d'un ensemble et sa fonction est de démarrer ou d'arrêter un processus au sein de cet ensemble (sens propre). Deuxièmement, le déclic est un mécanisme intérieur qui déclenche une réaction par rapport à une situation donnée. Le déclic correspond également au moment précis où cette réaction se produit (sens figuré).

La définition du déclic proposée par Myriam (Belgique) synthétise bien les éléments recueillis auprès des enquêtés pour définir le déclic. Après deux redoublements dans le secondaire, Myriam est dirigée vers un apprentissage en vente, son troisième choix d'orientation. Malgré ses recherches quotidiennes, elle ne parvient pas à trouver de patron et se retrouve déscolarisée. Pendant plus d'un an, Myriam traverse alors une dépression au cours de laquelle elle n'a plus envie de rien. Elle perd le moral, ne sort plus et ne s'alimente presque plus. Elle garde seulement des contacts avec son meilleur ami et les membres principaux de sa famille, en particulier sa mère chez qui elle habite. C'est à l'approche de la majorité que Myriam connaît un déclic. Soutenue par son meilleur ami, elle sort de son isolement et retrouve de l'énergie. Elle prépare un projet de décohabitation pour expérimenter une vie indépendante.

Elle s'inscrit au Centre Public d'Action Sociale (CPAS)⁷⁶, accède au Revenu d'Intégration Sociale (RIS)⁷⁷, met de l'argent de côté, et prend un petit appartement. Quelques mois plus tard, elle s'inscrit dans un atelier « projet professionnel » avec le souhait de revenir vers une formation pour devenir aide-soignante, son premier choix d'orientation à l'origine.

« Il y a eu un déclic je pense. Je sortais plus souvent donc je sortais de ma déprime. Je m'ouvrais un peu plus aux autres, enfin j'essayais. Je voulais un peu plus sortir, pas rester comme ça toute ma vie. Et après j'ai été majeure, et voilà ça a commencé, j'ai été au CPAS. Après j'ai mis de l'argent à côté petit à petit, pendant 8 mois je pense, comme je vivais chez ma mère. Après j'ai loué et voilà, ça a avancé, comme ça. [...] Déclic oui je sais bien ça veut dire quoi mais l'exprimer c'est un peu plus dur, mais je sais bien c'est quoi. C'est...comme...Tu comprends une chose par exemple, tu vois, un déclic tu...C'est comprendre quelque chose, je pense. [...] Voilà c'est ça je pense, je réalise quelque chose. [...] Avant, après...Il y a une différence, à ce moment là. [...] [Je réalise que] rien n'est perdu d'avance...que je suis encore jeune [...] que j'ai vu sur internet qu'il y avait encore des formations pour les adultes, donc je peux me former. Après je peux avoir un boulot, acheter une maison, faire un projet dans ma vie, puis plus tard avoir des enfants, se marier, mais ça c'est plus tard hein. Voilà. Enfin vivre la vie comme tout le monde, une vie normale. Un travail, une maison, une famille » (Myriam, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Si l'on suit cette définition empirique proposée par Myriam, le déclic est une prise de conscience relativement soudaine qui marque un changement relativement important dans la façon dont les individus se pensent et se projettent. Le caractère soudain du déclic est relatif dans la mesure où, d'un point de vue sociologique, le déclic intervient au cours d'un processus réflexif. Le caractère important du changement associé au déclic est relatif dans la mesure où, d'un point de vue sociologique, le déclic marque un changement dont on ne connaît pas

⁷⁶ Un Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est un organisme public qui a pour mission de dispenser une aide sociale financière aux personnes en difficulté, mais aussi, d'autres mesures spécifiques d'accompagnement et de soutien, d'ordre psychologique, sociale, médicale, administrative en vue de permettre une réinsertion dans une vie sociale active. Ce sont les CPAS qui gèrent l'accès au Revenu d'Intégration Sociale (RIS).

⁷⁷ Le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) - communément appelé revenu d'intégration - est un revenu minimum destiné aux personnes sans ressource ou avec des ressources jugées insuffisantes. Les jeunes qui ne peuvent pas compter sur le soutien financier de leur famille peuvent demander le revenu d'intégration dès 18 ans, y compris lorsqu'ils habitent chez leurs parents (statut de cohabitant). Pour cela, ils doivent formuler une demande au CPAS présent sur leur territoire de domiciliation. Les conditions d'attribution et les contreparties demandées varient selon les territoires locaux d'action publique.

nécessairement la portée ni le degré d'irréversibilité. Si le déclic a presque toujours une connotation positive dans le discours des individus, il arrive néanmoins qu'il soit associé à une expérience négative dont certaines conséquences s'avèrent positives.

Il est également possible de caractériser les différentes formes sociologiques des déclics repérés dans les parcours de vie des individus. A partir du matériau empirique recueilli, quatre formes de déclic ont été identifiées dans le discours des individus : les déclics à caractère « processuel », les déclics à caractère « évènementiel », les déclics à caractère « accidentel », les déclics à caractère « providentiel ».

Dans les déclics à caractère « processuel », les individus inscrivent le déclic dans un processus global. Dans le récit des individus, le déclic fait partie d'un ensemble (« *un tout* ») qui se construit dans le temps (« *petit à petit* »). Lorsque le sociologue suggère l'importance d'un élément ou d'un évènement particulier, les individus préfèrent évoquer la succession et le cumul d'un ensemble de « *petites choses* » qui ont participé au déclic. On retrouve notamment les déclics à caractère « processuel » dans les parcours des jeunes qui traversent une dépression ou connaissent une période de découragement (cf. Myriam).

Dans les déclics à caractère « évènementiel », les individus insistent d'abord sur l'importance d'un évènement biographique positif qui a changé le cours de leur existence. Si les individus peuvent mentionner d'autres éléments ayant participé au déclic, s'ils peuvent réinscrire le déclic dans un cheminement personnel, ils insistent d'abord et avant tout sur le poids décisif d'un évènement biographique. On retrouve notamment les déclics à caractère « évènementiel » dans les parcours des jeunes qui tombent amoureux ou qui se réconcilient avec un parent (cf. Thomas).

Dans les déclics à caractère « accidentel », les individus associent leur déclic à un évènement biographique négatif dont certaines conséquences s'avèrent finalement positives avec le recul. Les épreuves traversées par les individus leur permettent de se construire. On retrouve notamment les déclics à caractère « accidentel » dans les parcours des jeunes qui connaissent le décès d'un proche, sont sanctionnés par une institution ou condamnés par la justice, font une overdose après une spirale toxicomane (cf. Lydie).

Dans les déclics à caractère « providentiel », les individus soulignent le caractère improbable et inespéré du déclic. Le déclic semble impossible et les individus s'en remettent à leur destin. On retrouve notamment les déclics à caractère « providentiel » dans les parcours des jeunes qui se disent à la recherche ou dans l'attente d'un déclic (cf. Jessica).

Au-delà de l'expérience du déclic telle qu'elle apparaît dans le discours des individus, une analyse plus approfondie du matériau permet d'éclairer les ressorts sociologiques de l'expérience du déclic à travers trois dimensions analytiques (temporelle, biographique, identitaire). La notion de « ressort sociologique » s'inspire de la métaphore du mécanisme du déclic. Elle reprend également l'image du rebond qui propulse les individus dans une nouvelle dynamique de vie.

Ainsi, l'arrivée d'un déclic passe par le renouvellement de la perspective temporelle des individus, c'est-à-dire par la relecture du parcours passé et le renouvellement de la projection dans le futur (dimension temporelle). Dans le récit des individus, le déclic se présente comme un point de basculement associé à un ou plusieurs événements biographiques marquants dans leur histoire de vie (dimension biographique). L'arrivée d'un déclic s'accompagne de la modification du rapport des individus à leurs identités sociales et personnelles (dimension identitaire).

Ces trois dimensions analytiques n'apparaissent pas nécessairement de façon explicite dans le récit des individus. En effet, soit les individus insistent particulièrement sur l'importance de telle dimension ou telle dimension, soit ils restent relativement vagues sur les conditions dans lesquelles un déclic est arrivé dans le cours de leur vie. C'est donc le travail de relance en entretien puis l'analyse sociologique du matériau qui permet d'éclairer les ressorts sociologiques des déclics à travers ces trois dimensions analytiques.

Une dimension analytique est envisagée ici comme un champ autonome au sein duquel se forme une dynamique qui participe à l'arrivée d'un déclic dans le cours d'une vie. Ces champs sont autonomes au sens où chacun de ces champs obéit à une logique interne qui lui est propre. En revanche, c'est bien la conjonction de ces dynamiques qui est au cœur de

l'expérience du déclic dans les parcours de vie. De ce fait, l'expérience du déclic concerne pas tous les cheminements dans la même ampleur et de la même façon. Elle se retrouve principalement dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie ») et dans le deuxième type de cheminement (« une réaffiliation institutionnelle »).

Dans la mesure où cette grille analytique en trois dimensions est reprise dans le chapitre suivant, toutes les références bibliographiques en arrière-plan de ce travail ne sont pas mentionnées ou développées dans le présent chapitre. Le chapitre suivant mobilise ainsi de façon plus approfondie les notions de « perspective temporelle » (Fieulaine *et al.*, 2006), de « temps de latence » (Négroni, 2009, 2005), « d'évènement biographique » (Bensa, Fassin, 2002), de « bifurcation biographique » (Bessin *et al.*, 2009), de « crise identitaire » (Dubar, 2015 [2000]), de « reconnaissance » (Honneth, 2000 [1992]), de « devenir adulte » (Van de Velde, 2008).

1.5 La dimension temporelle des déclics

La première dimension du déclic est temporelle et renvoie à la façon dont les déclics se construisent dans le temps et par rapport au temps qui passe. Les formes du récit de soi peuvent donner au déclic un caractère soudain et inexplicable. Le déclic semble arriver « *du jour au lendemain* », sans que l'on s'y attende et sans que l'on puisse l'expliquer. C'est la première impression donnée par le récit de Jérôme qui connaît un déclic à la suite d'une longue dépression. « *Bah franchement je sais même pas, un jour voilà ça allait mieux. Enfin je me suis dit à force de...je sais pas [...]. Ouais je saurais même pas t'expliquer en fait ! [...]* C'est un déclic, du jour au lendemain, ou quasiment quoi ! » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi). C'est également ce par quoi commence Bilal avant d'expliquer en quoi son expérience du déclic est liée à des discussions avec les « anciens » du quartier : « *Ça dépend en fait c'est...c'est un déclic ! C'est... Je sais pas comment dire, faut que ça vienne...* » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Mais l'analyse approfondie du matériau montre que le déclic n'est pas un mécanisme suspendu au-dessus du temps, qui intervient par hasard ou par magie. Certaines personnes concernées par l'expérience du déclic mobilisent directement la notion de temps pour

expliquer comment elles se sont retrouvées en situation de non-recours et pourquoi elles sont finalement revenues vers les institutions d'insertion. Des jeunes en situation de non-recours ont besoin de « *prendre du temps* » pour décompresser avant d'avoir l'impression de « *perdre leur temps* ». Des jeunes en situation de décrochage scolaire pensent qu'il est « *trop tard* » pour obtenir un diplôme avant de prendre conscience qu'il est « *encore temps* » de reprendre une formation professionnelle. Des jeunes reviennent vers les institutions d'insertion avec l'espoir de « *pouvoir rattraper le temps perdu* », etc.

Autrement dit, l'arrivée d'un déclic s'accompagne de l'évolution du rapport au temps des individus. On ne vit plus de la même façon le temps qui passe. On n'envisage plus de la même façon le passé, le présent, et l'avenir. Le discours de Jeanne éclaire l'importance du temps qui précède et prépare l'arrivée du déclic. Jeanne s'est éloignée de sa mère et a pris du temps pour se reposer et réfléchir à son avenir. Avec le temps, cette inactivité choisie devient lassante et problématique pour envisager l'avenir. « *Je me disais qu'il fallait que je fasse en fait un travail sur moi-même, il fallait que je prenne mon temps de réfléchir et de voir vraiment ce que je veux faire. [...] Il fallait que je décroche en fait avec ma mère, un moment voilà, pour savoir ce que moi je veux vraiment. [...] C'était on va dire une petite thérapie personnelle, voilà... Prendre du temps pour soi, se reposer, voilà. C'est tout [...]. J'en avais marre de cette situation, rester là, sans rien faire, ça...j'aime pas en fait. Pendant un moment ça va mais trop de temps...c'est lassant en fait* » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi). Dans le parcours de Jeanne, le déclic arrive à l'issue d'un processus réflexif qu'elle affirme avoir planifié et organisé.

Le discours d'Albert (Belgique) éclaire l'importance du temps qui suit l'arrivée du déclic. Albert connaît un déclic au moment où il se fait mettre à la porte de son logement par son colocataire. Avec le temps et le recul des années, cette épreuve de vie est en quelque sorte « un mal pour un bien ». Cet événement marque en effet le début d'un processus de prise de conscience qui le conduit à engager un travail personnel autour des violences et des injustices subies depuis sa petite enfance. Sur les conseils d'un travailleur social, il commence aujourd'hui une psychothérapie pour accepter et dépasser son passé. « *Au final encore heureusement que le gars chez qui j'étais en colocation il m'a foutu à la rue suite à quelques soucis... et heureusement parce que je crois que je serais resté dans cet état d'esprit pendant*

longtemps... Ca m'a réveillé hein, ensuite j'ai arrêté le cannabis puis j'ai arrêté la cigarette... en voyant bien que ça menait à rien au final [...]. Donc voilà, je veux dire tout mon passé m'a appris beaucoup de choses même si du coup ça a amené des...des séquelles psychologiques. [...] J'ai encore beaucoup de choses à faire oui...La thérapie déjà, j'espère que ça va m'aider, à y voir plus clair et...à faire une croix définitive sur le passé » (Albert, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

A l'image de la définition du déclic proposée par Myriam, le déclic se présente comme un point de basculement qui sépare un « avant » et un « après », c'est-à-dire deux séquences temporelles distinctes dans un parcours de vie. Ce point de basculement peut correspondre à un évènement particulier dans le parcours des individus (articulation avec la dimension biographique du déclic). Si le déclic arrive plus souvent à l'issue d'un « temps de latence » caractérisé par un « retour sur soi » (Jeanne), il arrive également que le déclic initie ce travail réflexif au cœur du « temps de latence », notamment lorsqu'il est associé à un évènement en particulier (Albert) (Négroni, 2009, 2005). L'arrivée d'un déclic s'accompagne de l'évolution du rapport au temps des individus. On ne vit plus de la même façon le temps qui passe. On n'envisage plus de la même façon le passé, le présent, et l'avenir. L'arrivée du déclic passe ainsi par le renouvellement de la perspective temporelle des individus, c'est-à-dire par la relecture du parcours passé et le renouvellement de la projection dans le futur (Fieulaine, 2007 ; Fieulaine *et al.*, 2006 ; Lewin, 1942 ; Zimbardo, Boyd, 1999). Ce renouvellement de la perspective temporelle participe à l'évolution du rapport des individus à leurs identités sociales et personnelles (articulation avec la dimension identitaire du déclic).

1.6 La dimension biographique des déclics

La deuxième dimension du déclic est biographique et renvoie au sens et à l'effet des évènements qui surviennent dans le cours de la vie des jeunes. Certains évènements produisent des tournants ou des bifurcations biographiques dans le parcours de vie des individus (Abbott, 2001 [2009] ; Bensa, Fassin, 2002 ; Bessin *et al.*, 2009). Ces évènements biographiques marquants sont associés à l'expérience du déclic et participent à la dynamique des déclics dans les parcours de vie des jeunes. C'est typiquement le cas des rencontres amoureuses ou des réconciliations familiales, et parfois le cas des accidents de la vie (décès

d'un proche, hospitalisation, overdose, condamnation, etc.). Les formes du récit de soi peuvent accentuer ou au contraire occulter l'effet de certains événements associés au déclic (Grossetti, 2006).

Thomas (Belgique) associe son déclic à une rencontre amoureuse qui le conduit à partir vivre et travailler en Pologne avec sa petite amie. Après cette année à l'étranger, il emménage avec sa copine et envisage de lancer son entreprise. Le discours de Thomas met d'abord en exergue l'importance décisive de cette rencontre amoureuse dans son parcours de vie avant de resituer cet événement biographique à l'origine du déclic dans un contexte plus large et dans un processus plus long. Le soutien quotidien de sa petite amie l'encourage à se remobiliser dans ses recherches d'emploi. L'année passée à l'étranger lui permet de changer d'air et lui donne l'opportunité de prendre un nouveau départ. La vie de couple et les projets en commun donnent du sens à la construction d'un nouveau projet professionnel.

« J'ai rencontré ma copine ! (Rires) Et alors voilà, j'ai déménagé en Pologne ! [...] Et donc elle m'a dit "voilà je veux que tu trouves un travail" et j'ai trouvé un travail ! (Rires) Et d'un côté, il y a ça aussi, voilà elle m'a aidé à faire mon CV, elle a trouvé des trucs pour moi [...]. C'est quand je me suis dit "OK je vais déménager et c'est vrai que ce serait quand même bien de trouver un travail, c'est vrai que ça serait bien de ne pas être chez soi tout le temps". [...] Je dirais que c'est plus... Oui, bien, il y a quelque chose, à se dire "ok je vais aller essayer de trouver un travail, même si ce n'est pas parfait, même si ce n'est pas où exactement je veux". Peut-être qu'il y a plus un facteur où on se dit "pourquoi pas ?" [...] Je dirais que c'est plus petit à petit, c'est pas tellement un renversement que on commence à être de plus en plus convaincu » (Thomas, 23 ans, Bac (CESS), sans emploi).

A l'inverse, Jérôme n'associe pas directement son déclic à la rencontre avec sa petite amie alors même que cet événement semble jouer un rôle important dans sa nouvelle dynamique de vie. En effet, cette rencontre amoureuse arrive dans le mois qui suit le moment du déclic identifié par Jérôme. Après une année de dépression et d'isolement, cette relation amoureuse est une dimension importante de sa nouvelle vie sociale. Dans la foulée de cette rencontre, c'est d'ailleurs grâce à la mère de sa copine qu'il obtient un job d'été qui alimente cette

nouvelle dynamique de vie. Et s'il souhaite revenir vers la formation pour s'assurer un avenir meilleur, c'est aussi parce qu'il aimerait pouvoir emménager avec sa petite amie.

« Non, je me suis mis avec ma copine un peu après, je pense pas que ce soit lié. Après je saurais pas te dire ce qui a fait que d'un coup, en peu de temps [...]. Cet été j'ai bossé dans un supermarché, pendant un mois ou un mois et demi. C'est la mère de ma copine qui m'a proposé de remplacer un mec. [...] Pour l'instant voilà c'est sûr que sans argent on fait rien donc moi j'aimerais bien avoir un salaire pour gagner de l'argent et pouvoir me payer des trucs plus facilement [...]. Et puis voilà aussi prendre un appart avec ma copine voilà ! » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

Bilal n'associe pas son expérience du déclin à un événement en particulier. De son point de vue, ce sont les discussions avec les anciens du quartier et les échanges plus profonds avec un ami qui sont à l'origine de son déclin. Suite à ces discussions, Bilal souhaite se convertir à la religion musulmane. Il entend mener une vie plus saine et plus honnête, sans alcool, sans drogue, sans conflit, sans violence, sans vol, sans problème avec la police, sans risque d'incarcération, etc. Mais cette nouvelle dynamique se renforce et se concrétise à la suite d'un événement relativement imprévisible et particulièrement décisif dans son parcours de vie. Bilal se réconcilie avec sa mère qui lui propose de venir vivre avec elle et son beau-père dans un autre département. Bilal saisit cette opportunité de déménager pour prendre un nouveau départ dans sa vie. Quitter le monde du quartier est pour lui la condition *sine qua non* pour mettre en œuvre son nouveau projet de vie.

« Tu regardes les anciens chez moi, y'a pratiquement tous les anciens qui se sont tous barrés hein, tous ceux qui ont pu se barrer ils se sont tous barrés hein. [...] En fait le quartier quand tu restes là-dedans t'es obligé de suivre le truc, t'es obligé d'avancer parce que sinon c'est toi qui te fais marcher dessus, c'est la loi du plus fort là-bas. [...] Je me suis dit si je continue, je vais partir en prison, c'est pour ça que je suis venu ici en fait, pour changer de vie en fait. [...] J'étais déjà un peu rentré dans la religion musulmane et tu peux pas fumer, boire, tu peux pas faire ça, faut être propre je veux dire pour rentrer là-dedans, et là-bas je sais que j'aurais pas pu, j'aurais pas pu y arriver quoi. Je préfère rentrer dans la religion que repartir dans des conneries

et... Et puis ici je sais que là j'ai les moyens, je connais personne, j'ai pas de tentations ou quoi, que là-bas je suis avec mes potes je me lâche hein ! » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

La dimension biographique des déclics éclaire l'importance des événements biographiques qui sont associés à l'expérience du déclic et qui participent à la dynamique des déclics dans les parcours de vie des jeunes. Ces événements biographiques marquants se produisent dans un contexte, s'inscrivent dans un processus, et prennent place dans une histoire de vie. Ils participent au renouvellement de la perspective temporelle (articulation avec la dimension temporelle du déclic) et à la redéfinition des identités sociales et personnelles (articulation avec la dimension identitaire du déclic).

1.7 La dimension identitaire des déclics

La troisième dimension du déclic est identitaire et renvoie à l'évolution du rapport que les individus construisent à leurs identités sociales et personnelles (Dubar, 2000). La dimension identitaire est la clef de voûte du déclic dans la mesure où le renouvellement de la perspective temporelle et les événements biographiques marquants produisent des effets qui se déposent à plus long terme sur l'identité des individus.

Dans le discours des individus, cette dimension identitaire se retrouve de façon explicite lorsque le déclic marque le début d'un processus de reconversion identitaire et morale. Suite à une overdose à l'héroïne, Lydie décide de quitter un monde qu'elle fréquente depuis plusieurs années pour mener une vie plus saine et plus épanouissante. Elle cesse toute consommation de drogue et retrouve une meilleure santé. Elle coupe les ponts avec ses anciennes fréquentations et renouvelle l'ensemble de ses relations amicales. Elle essaie de rencontrer des personnes qui incarnent des modèles positifs. Elle revient s'inscrire dans une institution d'insertion pour se réorienter vers un métier épanouissant grâce auquel elle souhaite voyager et rencontrer de nouvelles personnes. Elle estime être responsable de ses choix et de ses erreurs et ne veut pas rejeter la faute sur les institutions.

« C'est après en fait, en changeant, le fait de m'éloigner, de rester quelques jours sans téléphone, j'ai enlevé Facebook, et le fait de voir moins de personnes, de m'être isolée et de

réfléchir sur qui je devais côtoyer, qui je devais plus côtoyer. Les amis, les connaissances, j'ai vite compris que c'est en étant dans un milieu que tu fais ça, c'est logique. Et c'est logique que quand on a l'esprit et la tête saine et qu'on peut penser. [...] C'est une autre hygiène de vie et je préfère celle-là ! [...] Moi je connais plus des gens qui sont encore dans un monde que moi j'ai décidé de quitter. L'héroïne c'est pas quelque chose de facile à arrêter et après moi je connais pas vraiment de jeunes qui par leurs difficultés s'en sortent en fait. Je connais pas mal de jeunes qui ont fini...J'ai une amie qui a fini en hôpital psychiatrique, enfin bon j'ai pas eu beaucoup de bon exemple autour de moi, alors j'essaie de m'en créer, j'essaie d'aller vers des gens en fait qui ont réussi justement, qui ont eu un passé, pas similaire au mien mais j'essaie d'aller dans le côté positif en fait. J'essaie d'éviter les gens. Parce que quand on voit le positif et que nous on est dans le positif et bah ça nous donne envie encore de continuer dans le positif, de suivre ce monde-là, et d'aller vers ce qu'il faudrait quoi ! [...] Après je veux dire on s'y met tout seul dans ce genre de situation donc c'est à nous de faire les bons choix pour pas se remettre encore dans cette situation-là. [...] On est responsable de ce qu'on fait, c'est des choix, donc c'est pas la faute de qui que ce soit. C'est la faute à soi-même. Enfin moi je pense ça » (Lydie 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Ce processus de reconversion morale et identitaire se retrouve également dans le discours de Bilal. Il souhaite se convertir à la religion musulmane et entend mener une vie plus vertueuse. Il quitte le monde du quartier, change son hygiène de vie, cherche à rester à l'écart des problèmes, veut gagner sa vie honnêtement, ne veut plus faire de mal aux gens qu'il aime, etc. Néanmoins, le discours de Bilal est tiraillé par un « conflit de loyauté » entre son ancienne vie et ses nouvelles aspirations. S'il a quitté le monde du quartier, il ne veut pas non plus oublier d'où il vient. Il reste en relation avec ses amis du quartier et ne veut pas les juger. Il dénonce la stigmatisation des « racailles » et explique comment les jeunes se retrouvent pris malgré eux dans l'engrenage de la violence et des trafics.

« Je sais pas, c'est pas une vie, pour moi c'est pas une vie... Si tu restes là-dedans c'est que t'as rien compris à la vie... Les jeunes aujourd'hui ce qu'ils ont du mal c'est qu'ils se disent bon bah y'a rien bah je laisse tomber, y'aura jamais rien pour moi [...]. C'est soit tu restes surplace, soit t'avances. Enfin c'est compliqué en fait... Les gens ils comprennent pas, ils disent "nanana les jeunes des quartiers c'est des petits merdeux, ils font rien de leur vie, ils arriveront à rien",

mais c'est que les gens ils savent pas, ils connaissent pas, ils jugent alors que ils ont pas vécu en fait, dans la violence, dans les trucs comme ça. [...] C'est violent après tu te dis les jeunes ils voient la violence, qu'est-ce qu'ils font, ils font pareil ! [...] C'est une spirale en fait, pour s'en sortir c'est un peu dur hein, alors moi quand les gens ils me disent "ouais c'est des racailles nanana", va aujourd'hui vivre dans un quartier et après quand tu vas sortir est-ce que tu vas voir la même chose qu'avant, tu vois, faut vivre avant de juger. [...] Peut-être que les gens ils ont pas assez parlé avec eux ou... ils ont pas parlé aux bonnes personnes... Après c'est les fréquentations aussi, t'as les fréquentations... Je sais pas c'est...compliqué...c'est des fréquentations euh...L'autre il va te dire "viens on va faire ci", tu vas dire si je le fais pas je vais passer pour une tapette, faut que je suive, c'est un peu du mouton berger en fait. [...] Après tu te dis que d'un côté on dit les fréquentations et d'un autre côté ça c'est pas vrai, c'est pas trop vrai... Y'en a un il va te dire de faire ça, mais toi le lendemain tu vas lui dire "viens on va faire ça" [...]. Ouais, ouais maintenant c'est en arrière. Bon après j'oublie pas d'où je viens, j'ai toujours mes contacts avec mes potes, mais je repars pas dans ce délire-là hein ! [...] Et puis j'ai pas envie, imaginons un jour là j'ai une femme et puis j'ai un enfant, j'ai pas envie qu'il devienne comme ça, j'ai pas envie [...]. Ils aiment bien les histoires ici hein... C'est pour ça moi je parle pas avec les gens ici, ça m'intéresse pas [...]. Ouais ils vont faire les gentils devant toi et après ils vont t'attaquer par derrière, ils vont te foutre dans des histoires et des trucs comme ça, et moi si je me sors de mes histoires et de ma merde c'est pas pour y rentrer quoi, tu vois pour rentrer dans d'autres histoires » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Les parcours de vie de Lydie et de Bilal éclairent la dimension relationnelle du travail identitaire au cœur de l'expérience du déclic. Si l'arrivée d'un déclic ne s'accompagne pas nécessairement d'un renouvellement du réseau relationnel ou d'une réactivation de certaines relations sociales, on remarque toujours l'importance des « autres significatifs » pour produire, alimenter ou soutenir la dynamique des déclics. Ainsi, les rencontres amoureuses favorisent l'émergence d'un nouveau projet de vie. La perspective d'une vie de couple et d'une vie de famille appelle généralement une vie plus stable et moins précaire. On a vu le rôle joué par la copine de Thomas pour l'encadrer et le soutenir dans ses démarches, ou la place prise par la copine de Jérôme dans sa nouvelle vie sociale. Les réconciliations familiales permettent de se réinscrire dans une filiation identitaire qui donne du sens à l'engagement des individus dans une nouvelle dynamique de vie. On a vu le souhait de Bilal de ne plus faire

de mal aux gens qu'il aime, à sa mère avec qui il vient de se réconcilier, à sa grand-mère qui l'a toujours soutenu.

Parfois, c'est au contraire la rupture avec l'environnement familial ou la fin d'une relation amoureuse qui participent à l'émergence d'une nouvelle dynamique de vie. Les nouvelles rencontres donnent également l'occasion de se construire de nouveaux modèles identitaires. On a vu le rôle joué par l'ami de Bilal dans sa reconversion identitaire, ou la recherche de figures exemplaires dans la nouvelle vie de Lydie. Au-delà des rencontres et des réconciliations, les « autres significatifs » du réseau familial et amical occupent une place importante dans la dynamique des déclics, par leur présence et leur soutien, leurs avis et leurs critiques, leurs conseils et leurs encouragements (Bidart, 2008, 2006). Après une longue dépression, Myriam reprend confiance en elle et retrouve une vie sociale avec le soutien de son meilleur ami. Jeanne décide de quitter la Guadeloupe après s'être réconciliée avec son grand-frère qui peut l'accueillir en métropole. Sur les conseils d'une amie, Albert décide d'interrompre les relations toxiques avec sa mère et son père pour se reconstruire plus sereinement. Après sept ans de vie autonome, Lydie décide de revenir habiter chez sa mère pour retrouver une vie plus saine et se relancer dans la vie.

L'arrivée d'un déclic se joue également vis-à-vis des « autres généralisés », c'est-à-dire par rapport aux rôles sociaux dans lesquels les jeunes sont attendus au fil de l'avancée en âge. La dynamique des déclics s'inscrit ainsi dans la perspective du devenir adulte (Van de Velde, 2008a). Les stigmates sociaux attachés à l'inactivité juvénile affectent le travail identitaire au cœur de l'expérience du déclic. La comparaison avec les pairs qui « *avancent dans la vie* » attise le sentiment d'être en retard dans le processus du passage à l'âge adulte. La pauvreté et la précarité entravent la projection dans les rôles sociaux associés au passage à l'âge adulte.

Après deux ans d'inactivité choisie, Jeanne décide de mener une vie plus adulte. Elle met en avant son avancée en âge, son sentiment de dépendance, ses nouvelles aspirations, et son besoin de reconnaissance. « *Je me sentais un petit peu ...comment dire... en fait c'était mon oncle qui me fournissait tout, la nourriture, le logement et tout...on va pas dire un fardeau mais moi ça me plaisait pas en fait. Et il y a eu le déclic "Jeanne ressaisie toi et débrouille-toi toute seule en fait, t'as l'âge". [...] Parce que c'est comme si j'avais 13 ans ou 12 ans [...]. J'ai*

beaucoup réfléchi, je regardais un petit peu autour de moi, il y avait certains besoins aussi, c'est-à-dire d'être indépendante, et qu'en fait il faut avoir un métier et quelque chose euh mains en fait, pour accéder à tout ça [...]. Les deux ans que j'ai fait à rien faire ça m'a permis de voir tout ça. Faut être quelqu'un, faut faire quelque chose pour être considérée en fait » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

Myriam (Belgique) évoque aussi l'importance de l'avancée en âge dans son expérience du déclic. En franchissant le cap de la majorité civile, elle prend conscience qu'elle est encore assez jeune pour revenir vers la formation et construire son avenir. « *Il y a eu un déclic je pense. Je sortais plus souvent donc je sortais de ma déprime. Je m'ouvrais un peu plus aux autres, enfin j'essayais. Je voulais un peu plus sortir, pas rester comme ça toute ma vie. Et après j'ai été majeure, et voilà ça a commencé [...]. Je réalise [...] que rien n'est perdu d'avance...Que je suis encore jeune...Même si j'ai 17 ans ou 18 ans je suis encore jeune, enfin ouais je suis encore jeune...Que j'ai vu sur internet qu'il y avait encore des formations pour les adultes, donc je peux me former. Après je peux avoir un boulot, acheter une maison, faire un projet dans ma vie, puis plus tard avoir des enfants, se marier, mais ça c'est plus tard hein. Voilà. Enfin vivre la vie comme tout le monde, une vie normale. Un travail, une maison, une famille » (Myriam, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).*

Les discours de Jeanne et de Myriam illustrent les tensions identitaires au cœur de l'expérience du déclic dans le parcours de vie des jeunes. Le déclic est une forme de récit de soi qui manifeste une redéfinition de soi (« je ne suis plus le même ») et une responsabilisation de soi (« je suis prêt à devenir autre ») dans la perspective du devenir adulte (« j'aspire à devenir adulte »). L'expérience du déclic se construit en réponse à différentes formes d'injonction et de stigmatisation qui pèsent sur les jeunes, et s'exprime à travers l'affirmation d'aspirations identitaires généralement associées au passage à l'âge adulte. Ces aspirations identitaires renvoient d'abord au besoin pour les jeunes de franchir les seuils du passage à l'âge adulte pour « avancer dans la vie » et « avoir une vie normale » (accéder à un emploi rémunéré, être indépendant financièrement, accéder à un logement autonome, avoir une vie de couple, se mettre en ménage, se projeter dans une vie de famille). Il arrive néanmoins que ces aspirations identitaires dépassent voire renversent le cadre de cette définition statutaire du passage à l'âge adulte, notamment lorsque les jeunes disposent déjà d'une expérience

professionnelle importante et/ou sont issus de milieux sociaux plus favorisés. Dans ce cas, les jeunes ont tendance à s'affirmer dans un rapport moins instrumental au travail : ils ne recherchent pas seulement un emploi rémunéré pour devenir indépendant, ils veulent exercer un métier intéressant pour s'épanouir dans la vie.

Sans diplôme et sans expérience, Jérôme recherche une formation qui lui correspond pour pouvoir exercer un métier intéressant. Fils de cadre supérieur, il espère éviter de tomber en bas de l'échelle sociale. « *Moi ce que j'aimerais bien c'est trouver une formation qui me correspond et me permette d'avoir un boulot... [...]. C'est sûr hein, en étant peu qualifié et avec peu d'expérience y'a peu de chance de trouver un métier intéressant ou quoi, et même un métier tout court hein ! Surtout maintenant avec le contexte d'en ce moment quoi ! [...] Et voilà après c'est sûr il y a des métiers comme éboueurs, ou voilà des métiers peu qualifiés, mais voilà c'est sûr que c'est des métiers qui sont vraiment pénibles, ou je me dis que je ferais peut-être ça un temps, si vraiment j'ai pas d'autres choix, si j'ai vraiment plus de sous ou quoi que ce soit, je ferais peut-être ça un temps, mais je me vois pas faire ça pendant une longue période... J'ai pas non plus envie d'être euh d'être au bas de la société ou voilà quoi... Je dis pas que les gens qui font ça ils sont moins bien que les autres ou ils sont moins intelligents mais c'est sûr que c'est des métiers qui sont beaucoup plus difficiles que d'autres métiers » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).*

Après avoir multiplié les contrats courts en grande surface, Lydie n'envisage plus d'occuper n'importe quel emploi alimentaire pour gagner de l'argent et subvenir à ses besoins. Elle dénonce le conditionnement des jeunes par le système scolaire et l'aliénation des individus par le système de consommation. Elle critique le conformisme des seuils du passage à l'âge adulte. Elle souhaite adopter un mode de vie plus sobre et cherche à se réorienter vers un métier plus épanouissant en relation avec les animaux. « *On est dans un système où pour moi l'école c'est un conditionnement pour entrer dans le système et nourrir le système. Voilà, l'école t'apprends à faire ça et selon ce que tu sais faire et bah on va te diriger vers ça. [...] Parce que les jeunes en France c'est tu travailles, t'as une maison, t'as une famille, tu payes ça, tu payes ci, tu payes ça, et là oui t'es un bon petit français, c'est bon tu vis bien ! [...] Je sais pas, je trouve que c'est trop des pions en fait. [...] Après oui je pense qu'il y a beaucoup de jeunes qui se rendent compte que quatre ou cinq ans plus tard ils sont perdus parce que ils se*

rendent compte à l'intérieur d'eux-mêmes, ils se disent "non, c'est pas moi" [...]. Quand j'étais dans une grande surface... Pour moi justement ça m'a déclenché le truc, je me suis dit "attends j'ai perdu deux ans de ma vie, et là je continue !". [...] Ils te traitent pas en tant qu'humain, ils te traitent en tant qu'objet de travail. Et moi je me demande comment les gens ils peuvent avoir un CDI dans des conditions comme ça... C'est là que je m'aperçois que c'est sûr en grande surface on est payé mille trois cent euros par mois, mais pour être traités comme des merdes. C'est là que je vois les gens qui sont là pour l'argent et non pour le côté humain. J'ai pas envie de me dire à cinquante ans que voilà toute ma vie j'ai été traitée comme ça pour avoir l'argent. Enfin pour moi l'argent c'est pas une motivation. Ca fait un moment que je vis sans et ça va même mieux que certaines personnes qui ont de l'argent. Je fais beaucoup moins de dépenses. J'apprends à être plus libre parce que tu es moins conditionné à te dire qu'il faut acheter ça, prendre ça, payer ça... J'ai ce qu'il me faut pour manger, me déplacer, et ça me va très bien. [...] Enfin pour moi si on doit cotiser quarante ans de notre vie au travail, je sais pas, il faut qu'on soit bien dans notre travail, qu'on soit content d'aller travailler. [...] C'est mieux de se lever, d'avoir le sourire, d'être content, et d'être épanoui dans ce qu'on fait » (Lydie 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

2. Le poids des inégalités et le rôle des institutions dans l'expérience du déclic

Cette deuxième partie poursuit l'analyse sociologique de l'expérience du déclic dans les parcours de vie des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours aux institutions d'insertion. Elle montre l'importance du soutien matériel et affectif de l'entourage dans le parcours de vie des individus. Elle éclaire ainsi le poids des inégalités dans les parcours des jeunes qui disposent de ressources limitées et incertaines pour convertir leur expérience du déclic en tournant biographique positif. Cette deuxième partie analyse ensuite le rôle des institutions publiques et des travailleurs sociaux dans l'expérience du déclic. Elle remarque le caractère décisif du rôle joué par certains professionnels dans quelques parcours. Elle souligne plus largement l'importance des droits et des dispositifs pour soutenir la dynamique des déclics dans le temps, notamment lorsque les jeunes ne peuvent pas compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage. Elle insiste également sur l'importance des postures et des pratiques professionnelles pour accueillir et accompagner les jeunes qui font l'expérience du déclic, mettant ainsi en exergue les attentes des jeunes à l'égard des professionnels des institutions d'insertion.

2.1 L'importance du soutien de l'entourage dans la dynamique des déclics

Le rôle décisif des autres significatifs dans les parcours de vie des jeunes soulève la question des inégalités face à l'expérience du déclic. Le soutien matériel et affectif de l'entourage est une ressource importante pour activer et soutenir la dynamique des déclics. Si les données sont insuffisantes pour affirmer que l'expérience du déclic est plus fréquente dans les milieux sociaux favorisés et a plus d'effets sur les parcours de vie des individus, on peut néanmoins émettre une hypothèse selon laquelle la précarité des conditions de vie et le manque de soutien de l'entourage entravent la dynamique des déclics et limitent leurs effets sur les parcours de vie.

Jérôme, Thomas, et Jeanne sont issus de milieux sociaux moins défavorisés par rapport à l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche. Jeanne et Thomas ont obtenu leur baccalauréat, ce qui n'est pas le cas de Jérôme qui est sans diplôme mais souhaite reprendre une formation pour ne pas tomber en bas de l'échelle. On remarque dans

ces trois parcours l'importance du soutien matériel et affectif dont les individus bénéficient et sur lequel ils peuvent compter pour se projeter dans l'avenir. Le parcours de Jeanne se distingue néanmoins des deux autres parcours dans la mesure où son départ de Guadeloupe pour la métropole l'éloigne d'une partie de son réseau familial et amical.

Avant de prendre leur retraite, les parents de Thomas (Belgique) dirigeaient une entreprise dans l'évènementiel. Son père a terminé sa carrière en tant que menuisier avant de connaître un grave accident du travail. Thomas s'est toujours senti soutenu par ses parents, que ce soit sur le plan affectif ou financier. Lorsqu'il a décidé d'arrêter ses études universitaires, il est rentré vivre chez ses parents sans que cela ne pose problème. Il ne participait pas aux dépenses du foyer, continuait de toucher de l'argent de poche tous les mois, et pouvait puiser dans ses économies personnelles en cas de besoin. Ses parents s'inquiétaient pour lui et le soutenaient moralement dans l'ensemble de ses démarches. Dès son retour de Pologne, Thomas emménage avec sa petite amie dans un appartement à proximité du domicile de ses parents. Il continue d'être aidé financièrement par ses parents le temps de lancer son entreprise avec un ami. Il continue d'aller plusieurs fois par semaine chez ses parents avec sa petite amie.

« Rien n'a vraiment changé par rapport à quand j'étais étudiant en fait. Voilà, je vivais chez mes parents et...voilà je vivais en fait. J'avais pas vraiment de grosses dépenses, j'avais pas de voiture non plus donc... Je dépensais peu et comme j'avais un petit peu d'argent sur le côté, ça se passait comme ça quoi [...] Quand je vivais chez mes parents j'avais pas vraiment un budget particulier parce que voilà à partir du moment où les parents payent la nourriture, le chauffage, l'Internet, l'électricité, j'avais jamais vraiment des dépenses, j'ai pas changé d'ordinateurs, les seuls trucs que j'avais, ils me donnaient un peu d'argent par mois et puis c'était suffisant. [...] Ca n'a jamais vraiment posé problème. [...] C'était toujours ils se demandaient ce qu'il se passait et ils voulaient m'aider, ils se demandaient ce qu'ils pouvaient faire, voilà. [...] J'ai déménagé quand je suis revenu en fait, j'habite juste à côté de chez mes parents ! [...] Parce que bon on pouvait pas vivre à deux chez mes parents, c'était pas possible quoi. [...] On revient fréquemment chez mes parents, comme c'est pas très loin. [...] Là mes parents m'aident encore un petit peu pour le moment et dès que j'aurais quelque chose... »
(Thomas, 23 ans, Bac (CESS), sans emploi).

Jérôme habite chez son père et sa belle-mère, juste à côté du domicile de ses grands-parents avec lesquels il a grandi et qui continuent de le soutenir aujourd'hui. Son père est directeur de maison de retraite et son grand-père était ingénieur. Ils sont propriétaires de leurs logements dans une commune rurale. Si Jérôme aimerait être plus à l'aise financièrement et ne pas peser sur un budget familial limité, il peut toutefois compter sur le soutien financier de son père et de ses grands-parents pour les dépenses quotidiennes et pour le permis de conduire. Grâce à la mère de sa copine, il a également obtenu un emploi d'été dans un supermarché. Il puise dans ses économies personnelles pour financer une partie de son permis de conduire. Cependant, il se sent limité dans ses dépenses quotidiennes.

« J'ai pas vraiment de ressources, enfin je puise un petit peu sur des économies que j'avais quand j'ai besoin d'argent pour le code ou le permis, tout ça, je prends sur des économies, mais après voilà... Cet été j'ai bossé dans une grande surface, pendant un mois ou un mois et demi. C'est la mère de ma copine qui m'a proposé de remplacer un mec. [...] Après oui il y a mes grands-parents qui m'aident un petit peu quand j'ai besoin de me payer quelque chose, par exemple pour le code ils ont complété, vu que c'est très cher. [...] Voilà j'aimerais bien rentrer dans le... rentrer dans... avoir de l'argent, vu que là j'ai pas de sous qui rentrent, je peux pas payer les heures de conduite donc forcément... Bon voilà mes grands-parents peuvent m'aider un petit peu mais ils gagnent pas non plus beaucoup de sous, et voilà mon père c'est pareil. [...] C'est sûr que sans argent on fait rien donc moi j'aimerais bien avoir un salaire pour gagner de l'argent et pouvoir me payer des trucs plus facilement que maintenant où je suis obligé de soit prendre sur mes économies soit demander aux grands-parents ou à mes parents » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

La mère de Jeanne est technicienne de laboratoire. Son père est décédé. Il était électromécanicien. Jeanne dispose d'un réseau familial et amical relativement important en Guadeloupe, où elle estime que la vie est moins chère et plus simple. Il existe selon elle une culture plus forte du partage et de la solidarité entre les individus. Lorsqu'elle décide de quitter le domicile de sa mère, elle est accueillie par son oncle pendant deux ans sans devoir payer de loyer ni contribuer aux dépenses quotidiennes. Jeanne a besoin de très peu d'argent pour ses loisirs et peut compter sur le soutien ponctuel de son entourage. Pendant cette

même période, un autre de ses oncles, directeur d'auto-école, lui finance l'intégralité de son permis de conduire. Au départ, cette situation n'est pas difficile à vivre dans la mesure où il s'agit selon elle d'une parenthèse qui fait partie intégrante du parcours de vie de nombreux Guadeloupéens de son âge. Lorsqu'elle décide de quitter la Guadeloupe, elle est assurée de la possibilité d'être hébergée par son grand frère qui vit en métropole depuis deux ans et avec qui elle s'est réconciliée avant de partir. Ce départ change néanmoins la donne dans la mesure où elle doit s'adapter à un univers très différent dans lequel elle se retrouve privée d'une partie des ressources dont elle pouvait bénéficier en Guadeloupe. En ce sens, le parcours de Jeanne est une bonne illustration de l'évolution de la dynamique des déclics selon l'évolution des conditions de vie et du soutien de l'entourage. Alors que son entourage joue un rôle important pendant toute la période qui précède l'arrivée d'un déclic dans son parcours de vie, la dynamique de ce déclic a tendance à s'essouffler à cause de la disparition de certaines ressources et de l'apparition de nouvelles difficultés. Au bout de quelques mois, Jeanne ne peut plus être hébergée par son grand-frère et se retrouve en grande difficulté. Elle est hébergée par diverses connaissances puis décide de partir dans une autre ville pour rejoindre une amie qui l'héberge clandestinement dans un Foyer Jeunes Travailleurs. Elle n'a plus de relation avec sa famille, si ce n'est avec son petit frère et son parrain qui l'aide de temps en temps pour qu'elle puisse manger.

« J'étais logée nourrie chez mon oncle donc j'avais pas besoin d'argent. [...] C'est mon autre oncle, qui a une auto-école, il m'a dit qu'il m'offrait mon permis. [...] Les soirées, les trucs comme ça, ça a jamais vraiment été mon kiff on va dire ! [...] Moi c'était plutôt la plage ! Plutôt détente on va dire ! Donc ça coûte rien en fait ! [...] [En Guadeloupe] c'est vrai que y'a pas beaucoup d'offres de formation et d'emploi mais la vie tout court, en fait, quand on regarde, elle est beaucoup plus facile ! [...] On sait qu'on passe chez un ami et peut-être il y a à manger, c'est important, il fait pas froid, il y a pas trop de dépenses en fait. Même pour aller à un endroit, on peut y aller à vélo [...] J'étais pas en bonne relation avec mon grand frère. On a renoué, reparlé, vidé le sac. [...] Mon frère était ici, [en métropole], c'est pour ça que j'ai dit bon j'ai un pied à terre ça ira. [...] J'habitais chez mon frère mais il devait intégrer un logement de fonction et il pouvait pas m'héberger. Avec tous ces soucis-là, j'ai une amie ici qui m'a dit de venir et j'ai décidé de venir tenter ma chance ici. [...] J'habite clandestinement chez quelqu'un, c'est un coup de main en attendant, sinon je serai peut-être à la rue, je sais pas. [...]

Je suis hébergée dans un habitat jeune mais j'ai pas le droit c'est pour ça que je disais clandestinement. Mon amie m'aide mais si on découvre que je suis là, elle aussi est à la porte, donc c'est un peu dur. [...] J'ai coupé les ponts avec tout le monde sauf avec mon petit frère et mon parrain, parfois il m'aide financièrement. J'ai pas de revenu, donc [il m'aide] pour pouvoir manger déjà » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

2.2 Des ressources limitées et incertaines pour soutenir la dynamique des déclics

Lydie et Bilal n'ont pas de diplôme et sont issus de milieux plus populaires. Leurs parcours de vie sont marqués par plusieurs ruptures sur le plan scolaire et social. Leur expérience du déclic s'inscrit dans un processus de reconversion morale et identitaire. Ils affichent une forte détermination pour changer de vie et prendre un nouveau départ. Toutefois, cette nouvelle dynamique de vie s'appuie sur l'activation ou la réactivation de ressources limitées et incertaines. La dynamique de leur déclic semble donc précaire face au risque de nouvelles ruptures dans leurs parcours de vie.

Lydie revient vivre au domicile de sa mère après six années de vie autonome. Sa mère était employée de service en restauration avant de tomber malade et de ne plus pouvoir travailler. Elle s'occupe toute seule du petit frère de Lydie qui poursuit sa scolarité au collège. Le père de Lydie est parti depuis très longtemps et n'a jamais participé aux dépenses familiales. Les moyens de la famille sont donc très limités. Lydie mange avec sa mère et son petit frère mais ne touche pas d'argent de poche et n'a aucune économie personnelle. Elle tient à tout prix à ne pas être un poids pour sa mère et veut assumer ses erreurs comme elle l'a toujours fait depuis son départ du foyer familial à l'âge de seize ans. Elle se dérouille donc sans argent ou presque, limite ses dépenses, et apprend à réduire ses besoins. Cette sobriété est en accord avec son nouveau mode de vie.

On peut néanmoins s'interroger sur la viabilité de ce nouvel équilibre de vie qui semble précaire. Après six ans de vie autonome, cette recohobitation imprévue risque de poser problème à plus long terme. Lydie n'envisage pas de rester vivre avec sa mère et son petit frère mais n'a pour l'instant pas les moyens de prendre un appartement. L'évolution de sa situation va donc dépendre de la possibilité pour elle d'accéder à un revenu dans les prochains

mois. Lydie espère pouvoir bénéficier bientôt d'une formation rémunérée pour devenir auxiliaire de soins animaliers. Elle a déjà pris contact avec un centre de formation situé dans une grande ville éloignée du domicile de sa mère. Si le montant de la rémunération de cette formation n'est pas complété par d'autres revenus, ce projet de formation et de décohabitation semble donc compromis.

Lydie s'est par ailleurs coupée de l'ensemble de ces anciennes fréquentations pour ne pas risquer de replonger dans l'héroïne. Si elle essaie de se construire un nouveau réseau amical, elle reste relativement isolée pour le moment, ce qui ne représente pas un problème de son point de vue mais pourrait le devenir si elle ressent le besoin d'être davantage soutenue par son entourage. A cela s'ajoute le risque d'une reprise des pratiques addictives interrompues depuis quelques mois. Suite à son hospitalisation, Lydie a fait le choix d'arrêter sa consommation toute seule, sans passer par les services d'un addictologue, et sans en discuter non plus avec son entourage.

Bilal a presque toujours vécu dans un quartier prioritaire d'une grande ville. Après s'être réconcilié avec sa mère, il déménage pour vivre avec elle et son beau-père dans une petite ville d'un autre département. Sa mère est employée en grande surface et son beau-père est directeur de grande surface. Bilal n'a plus de relation avec son père qui n'a jamais participé aux dépenses familiales. Ce déménagement lui donne la possibilité de prendre un nouveau départ dans sa vie. Bilal arrive dans un territoire plus dynamique où il pense pouvoir trouver rapidement un emploi. Dès son arrivée, sa mère lui propose d'effectuer un remplacement d'une semaine en grande surface. Alors qu'il était auparavant hébergé par des tiers et avait épuisé les ressources de son réseau personnel, Bilal habite désormais chez sa mère et son beau-père. Il n'a pas d'argent de poche et s'est de toute façon toujours refusé à demander de l'argent à ses proches, préférant se débrouiller par ses propres moyens, notamment par le biais des activités illégales qu'il a aujourd'hui décidé d'arrêter.

Les moyens financiers de Bilal sont très limités, même si ses besoins financiers ont largement diminué depuis qu'il a décidé d'arrêter sa consommation quotidienne de cannabis et d'alcool. De plus, Bilal doit rembourser une dette de deux mille euros suite à divers impayés après la rupture de son contrat d'apprentissage à l'âge de 18 ans. Sa première priorité est de

rembourser cette dette afin de repartir sur de nouvelles bases. Il espère ensuite pouvoir prendre son indépendance et vivre une vie « normale ». La nouvelle dynamique de Bilal va donc dépendre en partie de sa situation financière, et de la possibilité pour lui d'accéder à l'emploi, ou de percevoir a minima des aides financières, même si cette deuxième option lui pose davantage problème dans la mesure où, dans une logique d'honneur, il a toujours préféré se débrouiller par ses propres moyens.

Le soutien de sa mère et de son beau-père constitue également un support limité et fragile. En effet, Bilal a coupé les relations avec sa mère depuis ses seize ans, âge à partir duquel il a été placé contre son gré en foyer par sa mère. Ce placement est lié à un incident particulièrement violent entre Bilal et son beau-père avec lequel les relations ont toujours été très difficiles. Cet incident fait suite à de nombreuses violences physiques et injures racistes commises par son beau-père, d'origine française, et subies par Bilal, d'origine algérienne par son père biologique. Bilal en a longtemps voulu à sa mère de s'être séparée de lui et d'avoir choisi son beau-père. Il considère que son engagement dans les pratiques illégales s'explique en partie par la colère qu'il a ressentie lors de son placement dans un foyer. S'il s'est expliqué avec son beau-père avant de déménager, il est possible que les relations deviennent plus difficiles avec le temps.

Enfin, ce déménagement s'accompagne d'un changement radical dans le quotidien de Bilal. Il se retrouve éloigné de ses proches du quartier, et en particulier de son ami qui a joué un rôle important dans son processus de reconversion morale et identitaire en lui parlant des valeurs de la religion musulmane et des conséquences d'un passage en prison sur sa vie. Il quitte un quartier dans la banlieue urbaine d'une grande ville pour une petite ville très différente où il ne connaît personne. Observateur et méfiant, il préfère pour l'instant rester seul pour ne pas retomber dans les problèmes de son ancienne vie. En effet, Bilal a pris la résolution de cesser toutes ses activités illégales et d'arrêter lui-même sa consommation quotidienne d'alcool et de cannabis. Ainsi, les défis associés à cette nouvelle dynamique de vie semblent particulièrement nombreux au regard des ressources limitées et incertaines dont il dispose.

2.3 Le rôle décisif des institutions dans l'arrivée de quelques déclics

Si les ressorts sociologiques des déclics se retrouvent la plupart du temps dans la vie personnelle des individus, les institutions peuvent contribuer de façon plus ou moins directe à la dynamique des déclics. A l'image de Boris (Belgique) et de Marco (Belgique) quelques personnes associent ainsi leur expérience du déclic à la rencontre d'un professionnel en particulier et/ou au passage dans un dispositif spécifique.

Le passage dans un dispositif de rattachement scolaire crée les conditions favorables à l'arrivée d'un déclic dans le parcours de vie de Boris. Depuis son enfance, Boris est suivi par le Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ)⁷⁸ à cause de problèmes familiaux importants (violences, alcoolisme, etc.). Boris n'a plus aucune relation avec son père qui est parti depuis sa naissance et n'a jamais aidé la famille. Sa mère est employée de service en restauration et travaille essentiellement le soir. Boris a un grand frère âgé de 30 ans qui représente pour lui un modèle masculin. Suite à une décision du SAJ qui estime que sa mère n'est pas en mesure de s'occuper d'un enfant en bas âge, Boris passe toute sa scolarité primaire dans un internat. Lors de son passage en secondaire, sa mère obtient finalement l'accord du SAJ pour le reprendre avec elle. Rétrospectivement, il estime que cette décision, à laquelle il n'a pas pris part, a déstabilisé l'équilibre de vie qu'il avait trouvé en internat. Boris commence à ne plus aller en cours pour empêcher sa mère de boire en journée et se retrouve seul le soir lorsqu'elle part travailler. Après deux redoublements successifs, il est de nouveau placé dans un foyer par le SAJ, en accord avec sa mère qui ne se sent pas capable de s'occuper d'un adolescent. Boris n'accepte pas cette décision qui lui est imposée et se révolte contre l'ensemble du système socioéducatif. Il multiplie les conflits avec les professeurs et les éducateurs, fugue de son foyer, et se retrouve de nouveau en situation de décrochage scolaire.

« J'allais à l'école et puis du jour au lendemain j'ai commencé à sécher, une heure et après deux heures, puis après une après-midi, puis une matinée et puis après, des fois, je séchais tout le temps. C'est devenu un cercle vicieux parce que comme je séchais tout le temps, je n'avais

⁷⁸ En Belgique, le Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) est une autorité publique intervenant uniquement dans le cadre protectionnel qui propose une aide aux jeunes en difficulté ou en danger ainsi qu'à leurs responsables légaux. Un des objectifs du SAJ est de trouver en collaboration avec le jeune et sa famille, une solution aux problématiques afin d'éviter l'intervention de la justice.

plus jamais envie et ça ne servait plus à rien d'aller en cours et je continuais, je continuais, je continuais. [...] J'avais pas de conscience, j'avais pas de respect de moi-même, je préférais être une larve qui vit sur le dos des gens que d'essayer de m'en sortir par mes propres moyens. [...] C'est peut-être la représentation paternelle qui a fait ça, j'ai souvent pris exemple là-dessus alors que je ne le voyais pas beaucoup, je ne le voyais jamais, et que j'avais un exemple masculin, mon grand-frère, qui travaillait tout le temps. [...] Je pense qu'on m'a demandé tellement de fois "est-ce que tu veux ressembler à ton père" que j'ai fini par au fond de moi-même dire si vous voulez pas que je lui ressemble bah je vais quand même finir par lui ressembler parce que voilà, c'était mon esprit contradictoire » (Boris, 17 ans, sans diplôme, en apprentissage).

Quelques mois plus tard, Boris accepte la proposition du SAJ de rencontrer puis d'intégrer le Service d'Accrochage Scolaire (SAS)⁷⁹, un dispositif de rattachement scolaire. Au départ, le SAS représente pour lui une opportunité de quitter son établissement et de se libérer de la contrainte scolaire. Mais le passage par ce dispositif va finalement contribuer largement à l'arrivée d'un déclic dans son parcours de vie. Boris associe son expérience du déclic à une journée particulière au cours de laquelle il travaille pour les restos du cœur avec un éducateur du SAS. Dans son histoire de vie, cette journée représente le point de départ d'un processus de reconversion morale et identitaire. Suite à cette journée passée avec des personnes en situation de pauvreté, Boris affirme avoir pris conscience du risque de se retrouver « à la rue » et de « finir comme son père ». Il estime aujourd'hui que le SAS lui a permis de se « remettre dans le droit chemin » et de « reprendre son avenir en main ».

« On avait fait un rendez-vous avec le SAJ parce que ça n'allait plus alors ils m'ont dit "écoute, on connaît quelque chose qui s'appelle le SAS" [...]. J'étais surtout content de ne plus être obligé d'aller à l'école, enfin dans cette école-là et de devoir aller au SAS à la place. A mon avis c'est surtout ça qui m'a décidé au début. [...] J'ai ouvert une porte pour voir comment ça allait se passer et ça s'est bien passé donc finalement voilà [...]. Un déclic, un déclic, être passé par le SAS, c'est grâce à l'éducateur du SAS qui m'a beaucoup aidé et qui m'a fait comprendre, et

⁷⁹ En Belgique, les Services d'Accrochage Scolaire (SAS) sont des dispositifs fédéraux de lutte contre le décrochage scolaire qui ont pour mission d'apporter aux jeunes une aide sociale, éducative et pédagogique, visant leur réintégration dans le système scolaire ou leur réinscription dans une structure de formation.

tout ça, j'ai dû gagner en maturité et en respect de moi-même vis-à-vis de ça. [...] Le SAS est en partenariat avec les restos du cœur et une fois un des éducateurs m'a dit à moi et à un autre jeune qu'on allait partir mais on ne savait pas ce qu'on allait faire. Puis alors, il m'avait pris à part et il m'avait dit que si je continue dans la voie où j'étais lancé, de ne rien faire et tout ça, je me retrouverai là où j'irai. Puis alors, j'ai réfléchi pendant tout le trajet et en arrivant, presque en arrivant là-bas, j'ai compris qu'on allait aux restos du cœur et à ce moment-là ça m'a fait réagir parce que on a travaillé là-bas, on a fait à manger là-bas et tout ça, on leur a servi et tout ça, et je me suis rendu compte que c'est vrai, si je continuais à être comme ça, à m'en foutre de tout et à ne pas essayer de m'en sortir, de ne pas essayer d'avoir un diplôme et tout ça, bah je me retrouverai peut-être bien là et je me suis rendu compte que c'est vraiment la misère là-bas [...]. Je me dis que c'est quelque chose que je ne souhaiterais à personne et surtout pas à moi-même donc je fais beaucoup plus attention et j'essaie de m'investir un maximum dans mes études pour avoir ne serait-ce qu'un toit et de la nourriture. [...] Ça fait un déclic dans ma tête comme quoi j'avais été trop loin et qu'il était temps que je me reprenne en main. [...] C'est surtout ce moment-là qui était déclencheur. [...] Le SAS c'est vraiment une expérience enrichissante, [...] vraiment très positive, qui m'a permis de rebondir et de reprendre ma vie en main. [...] J'allais plus à l'école, j'étais pas régulier, maintenant je vais tout le temps à l'école, je suis régulier tout le temps. [...] Je prends beaucoup plus soin de moi, de ma personnalité aussi » (Boris, 17 ans, sans diplôme, en apprentissage).

Après six mois au sein du SAS, Boris fait le choix de reprendre un apprentissage en vente pour obtenir un diplôme. Alors qu'il s'apprête à passer le cap de la majorité, il estime qu'il n'a plus le droit à l'erreur s'il veut avancer dans la vie. Il prépare actuellement son départ du foyer et compte sur le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) pour prendre un petit studio dans les prochains mois. Il devrait obtenir son diplôme dans deux ans et espère ensuite avoir une vie normale avec un emploi stable, une maison, une vie de couple et de famille.

« Comme j'arrive à la fin de ma prise en charge ici et que je vais bientôt partir, [...] il faut absolument que je me mette à bosser, à réagir, et à prendre mon avenir en main. [...] Arrivant à mes 18 ans il était temps de commencer à penser à avoir un diplôme. [...] Vu que j'aurai 18 ans et que je serai toujours étudiant, j'aurai droit au CPAS [c'est-à-dire au Revenu d'Intégration Sociale], mais le CPAS il te donne des subventions uniquement si tu passes bien toutes tes

heures à l'école, donc je me dis qu'il faut que je me bouge et que j'ai plus le droit de rater une seule année » (Boris, 17 ans, sans diplôme, en apprentissage).

C'est donc le passage par un dispositif spécifique qui crée des conditions favorables à l'arrivée d'un déclic dans le parcours de vie de Boris. Son entrée au SAS lui permet d'abord d'être officiellement autorisé à quitter un univers scolaire au sein duquel il est systématiquement rattrapé par les problèmes. Les activités organisées par le SAS change radicalement son quotidien. Boris apprécie également la posture des éducateurs avec qui il se sent en confiance. On retrouve dans son discours les différents ressorts sociologiques du déclic. Boris souhaite « reprendre son avenir en main ». Il estime qu'il a déjà perdu beaucoup de temps et qu'il n'a donc plus le droit à l'erreur s'il veut avancer dans la vie (dimension temporelle). Il associe son expérience du déclic à une journée particulière aux restos du cœur, journée qui constitue de son point de vue un événement marquant dans son histoire de vie (dimension biographique). Il affirme que son passage par le SAS le conduit à construire un autre rapport à son identité sociale et personnelle. Il insiste notamment sur sa volonté de ne pas reproduire les erreurs de son père et de s'appuyer sur le bon exemple incarné par son grand frère. Il s'affirme en tant que jeune homme responsable engagé dans le processus de passage à l'âge adulte (dimension identitaire).

La rencontre d'une assistante sociale apparaît également comme un déclic dans le parcours de vie de Marco. Suite à la rupture imprévue de son contrat d'apprentissage, Marco entre dans une usine par l'intermédiaire de son beau-frère. Il occupe un poste d'ouvrier non qualifié en intérim puis en contrat à durée déterminée. Juste avant la prolongation de son contrat, il est victime d'un grave accident de la route. Il est immobilisé pendant plusieurs mois et n'est pas reconduit par son entreprise. En rupture avec ses deux parents, il est hébergé dans la famille de sa sœur. Une fois rétabli, il apprend qu'il lui manque seulement neuf jours de travail pour avoir droit à des indemnités chômage. Il éprouve un fort sentiment d'injustice et décide de se débrouiller par ses propres moyens.

« Je découvre le boulot, tout ça, bon ça me plaisait bien, malheureusement neuf mois après j'ai un accident de voiture. J'attrape soixante-sept fils à la tête, j'ai fait des tonneaux, franchement j'ai eu chaud, j'ai perdu mon emploi. De là, j'avais pas droit au chômage, j'avais

pas droit au CPAS [c'est-à-dire au Revenu d'Intégration Sociale], et j'étais livré à moi-même pendant trois années. [...] Quelque part, moi c'est l'accident qui m'a foutu dedans. [...] C'est aussi les aléas de la vie. [...] Je suis allé vivre chez ma sœur, je voyais plus mon père, ma mère, tu vois. [...] J'étais chez ma sœur, avec mes neveux, franchement c'était pas facile » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

Il se retrouve alors embarqué dans la spirale de la précarité et des petits trafics pendant près de trois ans (intérim, travail au noir, vente de cannabis, vols, etc.). Les missions d'intérim sont trop irrégulières pour dégager un revenu et pouvoir prétendre à des droits, tandis que le travail au noir reste une option limitée et risquée. Dans ces conditions, Marco s'enfoncé progressivement dans ce qu'il considère comme une forme de « *déchéance* ». Il multiplie les sorties nocturnes, augmente sa consommation de cannabis et d'alcool, intensifie ses pratiques « déviantes ». Au fil du temps, Marco est rattrapé par divers ennuis avec la police et craint de finir en prison comme plusieurs de ses connaissances. Il se sent acculé par les problèmes, sort de moins en moins, et se replie sur lui-même.

« Je travaillais en intérim, je faisais une semaine, deux semaines, trois semaines, un mois, mais l'intérim c'est comme ça, s'ils ont besoin de toi ils te tiennent, après...ils te retirent. [...] Tu retombes toujours à la case départ quoi tu vois ! [...] J'ai pas vendu de la beuh parce que je le voulais, j'ai pas fait des conneries parce que je le voulais tu vois, j'en avais besoin quoi ! [...] Tu ne gagnes même plus d'argent, tu vends pour fumer, et c'est un engrenage. [...] Je devenais aigri, franchement j'avais plus envie de voir des gens. [...] Pour moi, j'allais finir comme ça tu vois, j'allais finir en taule ou...tu vois... [...] J'allais devenir méchant on va dire » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

Il commence néanmoins à s'ouvrir auprès de sa sœur et de ses cousins qui lui conseillent de se rendre au centre social du quartier pour demander de l'aide. En désespoir de cause et en dernier recours, il se rend à l'antenne sociale de son quartier, avec en tête l'idée qu'il joue sa dernière chance avant de basculer définitivement. Marco fait alors l'expérience d'une forme de « *déclat providentiel* » qui renverse de façon imprévisible et inespérée le cours de sa trajectoire sociale. Il a l'impression de rencontrer le « bon » professionnel au « bon » moment, une assistante sociale dont il se souviendra « *toute sa vie* ».

« J'avais une antenne sociale à deux cents mètres de chez moi, j'avais jamais été de ma vie, je savais même pas à quoi ça ressemblait. [...] Y'a une part de fierté aussi, pour dire je vais pas aller me rabaisser [...] Après, un beau matin je me suis dit quand même, bon bah voilà je vais quand même y aller. [...] C'était la dernière solution quoi. C'était la dernière voie, ou alors je te dis je partais vraiment en... [...] Et là ouais je suis tombé sur la bonne dame ouais [...]. Madame X., je m'en rappellerai toute ma vie [...]. Cette dame-là m'a expliqué tout ce que je pouvais faire et elle m'a aidé franchement, je suis venu deux fois ici à l'espace emploi du CPAS et après... c'est reparti quoi » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

A la suite de ce premier rendez-vous, Marco perçoit le Revenu d'Intégration Sociale [RIS] en tant que cohabitant pendant deux mois puis accède à un emploi aidé pendant un an dans la coopérative alimentaire du centre social. Il se réconcilie dans la foulée avec sa mère par l'intermédiaire de sa sœur. Marco souligne l'importance du soutien familial dans son parcours, en particulier concernant sa mère, sa sœur, et ses cousins. Ainsi la rencontre de cette assistante sociale apparaît comme un déclic à la suite duquel il s'engage dans un processus de reconversion morale et identitaire. S'il ne regrette pas « l'expérience » des trois années précédentes, il est fier de « se lever tous les matins » pour gagner sa vie « honnêtement ». Au regard de son parcours, l'accès à un emploi rémunéré est une grande source de reconnaissance sociale et d'épanouissement personnel. Il estime que son travail est intéressant et se sent utile pour la société. Cette expérience professionnelle dans le milieu social lui donne une autre image des institutions sociales et change son rapport à la pauvreté.

« C'est une fierté d'arriver à la fin du mois et d'avoir un salaire. Je gagne mille deux cents euros tu vois c'est pas non plus... Mais bon, ça te permet d'aller au resto avec ta gonzesse, toutes ces petites choses-là qui te redonnent de l'envie tu vois. [...] Tu deviens responsable, ça te responsabilise, ça me fait du bien de travailler, de côtoyer des gens, c'est autre chose. C'est plus que tu es chez toi à rien faire, tu te lèves le matin, tu vas au boulot. C'est pas négligeable, et il n'y a rien à voir avec la vie d'avant. [...] En fait, ça s'est tout enchaîné, j'ai été au CPAS, après ma sœur elle a arrangé les histoires avec ma mère parce qu'elle voyait bien aussi, que je bougeais, que je restais plus à rien faire. Et un jour, je suis rentré chez ma sœur, il y avait ma mère, et voilà on a discuté et c'est reparti de plus belle quoi ! Du jour au lendemain ! Je regrette

pas ce que j'ai fait, ce que j'ai vécu hein, mais quand même, j'aurais pu faire autrement. [...] Si j'avais pas vécu ça, je serais pas à te parler comme ça, peut-être que j'aurais une autre vision aussi des choses. [...] Voilà, exactement, c'est ça, une expérience, c'est vraiment ça » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

Dans les prochaines années, Marco aspire à mener une vie « normale », avec un emploi stable sur un poste d'ouvrier qualifié, des bonnes relations avec ses proches, une vie de couple et une vie de famille. Après la fin de son contrat aidé, il a l'intention de s'appuyer sur ses nouveaux droits au chômage pour reprendre une formation de cariste. Marco reste toutefois très précautionneux au moment de parler de son avenir et ne veut pas se fixer d'objectif de peur de ne pas les atteindre.

Le parcours de Marco est une illustration paroxystique du rôle décisif que peuvent jouer les institutions dans l'arrivée de quelques déclics. La rencontre avec une assistante sociale apparaît dans son récit comme le point d'origine d'une nouvelle dynamique de vie. Cette rencontre constitue de son point de vue un événement inespéré qui renverse le cours de sa trajectoire sociale et constitue un point de basculement dans son parcours de vie. C'est en effet à la suite de cette rencontre que Marco bénéficie du revenu d'intégration puis accède à un emploi aidé qui change fondamentalement les conditions de son existence. On retrouve dans son discours les différents ressorts sociologiques du déclic. Après avoir sombré dans une forme de « *déchéance* », Marco se projette de nouveau dans l'avenir et ne veut plus retomber dans les travers de sa vie d'avant (dimension temporelle). Il considère que la rencontre avec son assistance sociale est un événement biographique marquant qu'il intègre dans son histoire de vie (dimension biographique). Il se réconcilie avec sa mère, accède à une forme de reconnaissance sociale par le travail, retrouve une image plus positive de lui-même et des autres, etc. (dimension identitaire).

D'un point de vue sociologique, il est toutefois difficile d'objectiver l'effet propre de cette rencontre avec son assistante sociale sur son parcours de vie. On connaît par ailleurs la propension des individus à accentuer dans leurs récits l'effet de certains événements sur leurs parcours de vie (Grossetti, 2006). On peut néanmoins imaginer, sans en avoir la preuve mais en ayant déjà observé ce type de pratique, que cette professionnelle a fait jouer son réseau

au sein de son institution pour positionner Marco sur cette offre d'emploi aidé. Marco a d'ailleurs l'impression d'avoir bénéficié d'une sorte de passe-droit, ce qui lui pose problème vis-à-vis des autres jeunes qui fréquentent l'institution depuis plusieurs années et sollicitent parfois les services de la coopérative alimentaire où il travaille actuellement. Quoi qu'il en soit, c'est bien suite à la rencontre d'un professionnel, et par son passage dans un dispositif public spécifique, en l'occurrence un emploi aidé, que Marco a l'impression de pouvoir se relancer dans une nouvelle dynamique de vie.

2.4 Le rôle important des droits et des dispositifs pour soutenir la dynamique des déclics

Il est rare que les institutions et les professionnels soient à l'origine des déclics dans les parcours de vie des jeunes, comme cela semble être le cas pour Marco. En effet, les déclics interviennent le plus souvent en amont du retour des jeunes vers les institutions d'insertion. De plus, les ressorts sociologiques des déclics se retrouvent essentiellement dans la vie personnelle des individus. Mais cela ne veut pas dire pour autant que les institutions d'insertion n'ont aucun rôle à jouer par rapport à ces déclics. Que ce soit par l'intermédiaire des professionnels qui accueillent et accompagnent les jeunes, ou par le biais des droits, services, et dispositifs auxquels les jeunes ont accès, les institutions d'insertion peuvent être appelées à jouer un rôle important pour soutenir la dynamique des déclics dans le temps. C'est particulièrement le cas pour les jeunes qui vivent dans des conditions de vie précaires sans pouvoir véritablement compter sur le soutien de leur entourage.

Albert (Belgique) fait l'expérience d'une forme de déclic lorsqu'il se fait mettre à la rue par son colocataire et perd tout ce qui lui appartient. Néanmoins, la dynamique de ce déclic se déclenche quelques mois plus tard lorsqu'il accède à un hébergement. Avant cela, Albert est contraint de revenir vivre chez sa mère et retrouve les conditions de vie très difficiles qu'il a connues pendant toute son enfance et son adolescence (alcoolisme de sa mère, toxicomanie de son père, violences multiples, etc.). Alors qu'il cherche à reprendre une formation, il tombe sur une professionnelle qui l'informe de l'existence de l'hôtel social et lui conseille de faire une demande d'hébergement pour stabiliser sa situation résidentielle et envisager plus sereinement la suite de son parcours.

« J'ai une dame qui m'a parlé d'un...comment on appelle ça... d'un hôtel social. Parce qu'en fait à la base et j'étais allé voir ces dames pour une formation mais j'étais vraiment...j'étais vraiment très mal. [...] Elle m'a dit "il faut que tu partes de là-bas, que tu partes de chez ta mère parce que l'état d'esprit que tu as actuellement ne va pas te permettre de suivre une formation". Elle voyait bien que j'étais à cran, elle me dit "tu vas péter les plombs, ça sert à rien, il faut que tu trouves un nouveau logement". Et bon je lui avais expliqué que j'avais plus de revenus pour rien donc que je pouvais pas me trouver un logement et c'est là qu'elle m'a donné l'adresse de l'hôtel social. Elle m'a dit appelle-les, ils sont bons à ce niveau-là. [...] J'ai hésité à les appeler. Je me suis dit "je vois pas ce que j'ai à foutre là-bas". [...] Suite à mon passé assez cauchemardesque comme tu peux le voir je suis très mal à l'aise en groupe et tout ça, donc j'étais pas très chaud pour aller dans un endroit où il y a plein de gens, j'étais vraiment mal à l'aise à ce niveau-là » (Albert, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

Après avoir hésité par peur de se retrouver dans un cadre collectif difficile à supporter pour lui, il formule une demande d'hébergement sur les conseils d'une amie. Six semaines plus tard, il obtient une petite chambre à l'hôtel social et accède en parallèle au revenu d'intégration du CPAS. Albert se retrouve alors dans les bonnes conditions pour prendre un nouveau départ dans sa vie. Il décide de couper les ponts avec sa famille pendant plusieurs mois afin de se sentir plus tranquille. Il rencontre un éducateur qu'il apprécie particulièrement. Il se sent écouté et soutenu dans l'ensemble de ses démarches. Dix mois plus tard, il trouve un logement autonome dans lequel il continue de vivre aujourd'hui.

« Ca me tentait pas [l'hôtel social] et c'est une amie qui a insisté, elle m'a dit "appelle-les, tu ne peux pas rester chez ta mère, tu dois absolument partir, tu verras bien". Donc je les ai appelés et au bout d'un mois, cinq ou six semaines, j'avais une place [...] On a une chambre, une petite chambre. [...] La cuisine et les salles de bains sont en commun. [...] On a le droit de nouveau au CPAS [...] Ils m'ont vraiment beaucoup aidé, franchement ils sont super. [...] Quitter enfin le cercle familial, toutes ces emmerdes, et vraiment je ne connaissais personne là-bas, donc j'étais vraiment enfin tranquille en fait ! [...] Ouais j'ai coupé les ponts pendant trois ou quatre mois avec ma mère et mon père, je répondais même plus au téléphone, vraiment pour être... tranquille quoi. [...] Parce que là où j'étais chez ma mère, mon père habitait à cinq minutes, il venait souvent, c'était toujours le bordel, quand c'est pas ma mère qui foutait le

bordel, c'était mon père, quand il était en pleine montée de coke, il venait et il foutait le bordel [...] Je devenais fou ! [...] Quand j'avais besoin de parler, il y avait l'éducateur qui est un mec super, il est toujours prêt à écouter, toujours prêt à donner des conseils. [...] C'est pas un endroit où tu t'installes définitivement, c'est un logement de transit où ils t'aident à trouver un logement à toi. [...] Je suis resté environ un an là-bas, ils m'ont beaucoup aidé au niveau des démarches, l'éducateur il m'a aidé à trouver l'appartement dans lequel je suis maintenant. [...] Je vais beaucoup mieux maintenant, grâce à eux » (Albert, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

Myriam, qui fait l'expérience du déclic à la suite d'une dépression, s'appuie sur le revenu d'Intégration du CPAS de la petite commune où elle habite avec sa mère pour préparer son projet de décohabitation. Elle souhaite prendre son indépendance pour se détacher de sa mère et essayer d'avancer vers une vie adulte. L'accès à un revenu minimum en tant que cohabitante lui permet de mettre un peu d'argent de côté pour préparer son déménagement (paiement de la caution et du premier loyer, achat de meubles, etc.). Myriam est ainsi en mesure d'emménager dans un petit appartement situé dans une grande ville.

« Je voulais prendre ma vie en main un peu toute seule enfin, être un peu indépendante de ma mère. Essayer de faire ma vie de mon côté, trouver un travail par moi-même, évoluer. Voilà, il faut avancer parfois dans la vie, faut pas rester là, comme ça, près de ses parents...Enfin si je vois ma mère parfois comme ça mais pas toujours collée avec elle, voilà. [...] Envie de voir comment c'est de vivre toute seule en fait...Enfin, essayer en tout cas...Voilà (Rires). [...] Quand j'ai eu 18 ans j'ai pris le CPAS, j'ai fait ma demande et là ils m'ont accepté tout de suite. [...] Après j'ai mis de l'argent à côté, quand j'avais la somme pour payer la caution tout ça, j'ai trouvé un appartement » (Myriam, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Myriam se retrouve néanmoins en difficulté financière lorsqu'elle apprend la suspension de son droit au revenu d'intégration par la commission du nouveau CPAS dont elle dépend. Elle épuise rapidement ses petites économies et contracte un crédit à la consommation de 800 euros pour pouvoir continuer à payer son loyer. Après une nouvelle demande auprès du CPAS, elle accède de nouveau au revenu d'intégration, ce qui lui permet aujourd'hui de vivre très modestement en remboursant tous les mois une partie de son crédit à la consommation.

« J'avais le droit au CPAS chez ma mère, j'étais cohabitante avec elle. Je sors à C., je loue à C., 450 euros, toute seule. Puis, je vais faire une demande au nouveau CPAS, et ils me disent "non, tu es sortie de ta maman, tu dois travailler, tu dois demander ta pension alimentaire à ta mère". Mais elle est malade ma mère, elle a le cancer et tout ça. [...] Ils m'ont refusé le CPAS ! Et moi je dois insister pour l'avoir en fait. Je dois faire une nouvelle demande et après deux mois j'ai eu le CPAS mais ils ne m'ont pas remboursé les deux mois. C'est pour gagner de l'argent. [...]. Là j'étais mal en fait...J'étais pas bien. [...] Enfin j'avais peur en fait. Enfin j'avais le loyer à payer tout ça. [...] Voilà, le propriétaire il n'attend pas quand on est en retard. [...] J'ai dû enfin vivre avec ce qui me restait, j'avais un peu économisé d'argent chez ma mère pour louer [...] J'avais un crédit en fait, une carte de crédit...Et maintenant je dois rembourser ce que j'ai pris. [...] C'est 800 euros, ça fait 80 euros par mois. [...] En fait il me reste plus rien à la fin. Enfin il me reste un peu pour vivre mais... » (Myriam, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Pour les jeunes qui ne peuvent pas véritablement compter sur le soutien de leur entourage, l'accès à un revenu et l'accès à un logement constituent des supports importants, sinon des conditions indispensables, au maintien de la dynamique des déclics dans les parcours de vie. Les institutions d'insertion sont donc appelées à jouer un rôle plus important pour soutenir la dynamique des déclics dans les parcours de vie des jeunes plus vulnérables. En Belgique, le droit au Revenu d'Intégration Sociale (RIS) constitue ainsi un socle sur lequel peut venir s'ancrer la nouvelle dynamique de vie des jeunes vulnérables qui font l'expérience du déclic. Ceci étant dit, le parcours de Myriam illustre la fragilisation en cours de ce droit qui semble soumis à des conditions de situations de plus en plus strictes, des conditions de comportement de plus en plus fortes, et des arbitrages budgétaires variables selon les territoires locaux.

En France, l'impossibilité pour la grande majorité des jeunes de bénéficier du revenu minimum entrave nécessairement la dynamique des déclics dans certains parcours. Comme indiqué plus haut, la dynamique des déclics de Bilal et de Lydie reste fragile au regard des ressources limitées et incertaines dont ils disposent. Si la mise en œuvre de la Garantie Jeunes ne change pas fondamentalement le régime d'accès aux droits sociaux réservé aux jeunes (Magord, 2017), on remarque néanmoins que ce dispositif permet de soutenir financièrement une partie des jeunes vulnérables qui peuvent percevoir une allocation mensuelle de 492 euros pendant 12 à 18 mois, ce qui facilite sans doute l'arrivée et le maintien de la dynamique des

déclics dans certains parcours de vie. Les usages de l'allocation varient selon les situations sociales et financières des individus (remboursement des dettes accumulées ; financement des dépenses quotidiennes ; épargne dans la perspective du permis de conduire ou d'un projet de formation). De ce point de vue, l'allocation financière de la Garantie Jeunes semble être une réponse possible au besoin préalable de stabiliser la situation financière des jeunes vulnérables qui font l'expérience du déclic. L'analyse des parcours des bénéficiaires de la Garantie Jeunes montre néanmoins que la situation des jeunes les plus vulnérables a tendance à ne pas s'améliorer voire à se dégrader au cours du dispositif (Loison-Leruste *et al.*, 2016). De plus, l'accès à la Garantie Jeunes est limité à 100 000 jeunes par an d'ici à 2022, ce qui ne permet pas à l'ensemble des jeunes potentiellement éligibles de pouvoir en bénéficier (Vial, 2018). Si la Garantie Jeunes permet de soutenir financièrement une partie des jeunes vulnérables pendant 12 à 18 mois, la mise en œuvre de ce dispositif ne semble donc pas changer fondamentalement la question des inégalités sociales face à l'expérience du déclic.

2.5 Le rôle important des professionnels pour soutenir la dynamique des déclics

Au-delà de ces questions de fond liées aux politiques sociales de jeunesse, le rôle des institutions dans la dynamique des déclics se joue également à travers les postures et les pratiques des professionnels qui accueillent et accompagnent les jeunes. Les éléments valorisés par les jeunes dans les postures et les pratiques de ces professionnels apparaissent souvent par contraste avec les mauvaises expériences et les représentations négatives des individus sur les professionnels et sur les institutions. Les jeunes se montrent très sensibles au fait de ne pas se sentir jugé ni infantilisé par les professionnels, notamment lorsqu'ils expriment leurs besoins et leurs envies, et lorsqu'ils sont amenés à raconter leurs parcours de vie. Cette sensibilité renvoie à un besoin fondamental d'écoute, de compréhension, et de reconnaissance. En ce sens, ils apprécient particulièrement les professionnels qui paraissent « investis », « impliqués », « engagés » dans leur travail ; les professionnels qui répondent aux demandes des jeunes avec des informations pertinentes, claires et transparentes ; les professionnels qui soutiennent et accompagnent les individus dans leurs démarches administratives ; les professionnels qui formulent des propositions entre les différents entretiens ; les professionnels qui se montrent capables de prendre le parti des jeunes ou du moins de les comprendre face à des situations injustes.

La réactivité des professionnels est une variable importante pour répondre aux besoins et aux attentes des individus qui font l'expérience du déclic. Cette demande de réactivité renvoie notamment à la dimension temporelle du déclic, c'est-à-dire à la façon dont les déclics se construisent dans le temps et par rapport au temps qui passe. En effet, les jeunes qui font l'expérience du déclic reviennent vers les institutions d'insertion avec l'intention de « ne plus perdre de temps ». Ils souhaitent « rattraper le temps perdu » et « avancer dans la vie ». Cette nouvelle dynamique de vie, caractérisée par le renouvellement de la perspective temporelle et orientée vers l'horizon du passage à l'âge adulte, contraste avec le temps de latence qui précède l'arrivée du déclic. Si la demande de réactivité se comprend à l'aune de la dimension temporelle du déclic, les critères de jugement de cette réactivité ne sont pas identiques et n'ont pas la même importance selon les situations des individus. La fragilité des ressources et le manque de soutien de l'entourage sont des variables qui accentuent l'importance de la réactivité des professionnels pour soutenir la dynamique des déclics. Les personnes qui font l'expérience du déclic et qui arrivent avec un projet d'insertion clairement établi attendent également une forte réactivité de la part des professionnels.

Le jugement des individus sur la réactivité des professionnels se joue d'abord sur le délai d'attente entre la prise de rendez-vous et le premier entretien avec un professionnel. Un délai d'attente supérieur à deux semaines pour le premier entretien semble trop élevé. Le fait de pouvoir obtenir un entretien quelques jours après la prise de rendez-vous est particulièrement apprécié. Le jugement des individus sur la réactivité des professionnels se joue ensuite sur le temps écoulé entre les différents rendez-vous. Dans un premier temps, la fréquence d'un rendez-vous toutes les deux semaines semble nécessaire pour soutenir la dynamique des déclics. L'horizon d'un rendez-vous par mois semble trop lointain du point de vue des individus. Par la suite, la bonne fréquence entre les entretiens sera variable selon les situations sociales et les parcours d'insertion.

Au-delà du délai d'attente entre les rendez-vous, le jugement des individus sur la réactivité des professionnels dépend de la concrétisation des démarches engagées lors des premiers rendez-vous. Les individus ont besoin d'avoir l'impression que les démarches avancent au fil des entretiens. Cette impression se matérialise par les propositions formulées par les

professionnels, par les démarches réalisées pour et avec les personnes, par l'accès effectif à différents droits ou services (aides financières, tarifs sociaux, formations financées, etc.). Ces éléments attestent de l'utilité du recours à l'offre sociale et de la crédibilité des professionnels. Ainsi, le jugement des individus sur la réactivité des professionnels renvoie finalement à l'activité des professionnels entre les entretiens et à la proactivité des professionnels lors des entretiens. De ce point de vue, les individus attendent une forme de réciprocité dans l'engagement qui les lie avec les professionnels des institutions d'insertion.

Jeanne et Bilal apprécient la réactivité des nouveaux professionnels sur lesquels ils sont tombés. Ils comparent tous les deux cette expérience positive à une mauvaise expérience précédente au cours de laquelle ils ont ressenti l'indifférence voire le mépris des professionnels. Après trois rendez-vous en deux semaines, Bilal est très satisfait de la première accroche avec son nouveau conseiller qui est « à son écoute » et « prend le temps » de lui expliquer les démarches pour lui « donner les moyens » de les réaliser de façon autonome. Contrairement à sa première tentative inaboutie dans une autre Mission Locale, il n'a pas l'impression que l'on fait les choses « à la vite fait » pour « se débarrasser de lui ».

« Là-bas c'est tu ramènes ce que t'as fait, tak c'est fait, elle met sur l'ordinateur et puis terminé, ça s'arrête là. Et elle fait des photocopies, "tiens, au revoir". [...] Bon après y'a du monde aussi [...] mais c'est fait un peu à la vite fait quand même, tu vois c'est vite fait hop, tant qu'ils peuvent se débarrasser de toi en fait. [...] Alors qu'ici en deux semaines j'ai eu trois rendez-vous ! Quand je suis arrivé ici j'ai dit "putain mais ici ça va quoi, ils se bougent les fesses quoi !" [...] Je suis allé directement et j'ai demandé un rendez-vous et ils m'ont dit "bon bah demain". Quand il m'a dit demain j'ai fait "non vous voulez dire dans un mois ?" Elle a dit "non, non, demain". Ah j'ai fait "putain chant-mé" ! Non j'étais content, le lendemain t'as un rendez-vous, [...] déjà juste ça, ça m'a motivé en fait ! [...] Mon conseiller, c'est X., ouais je sais pas il est...bien. Je sais pas comment dire, il est là, il est à ton écoute, il va t'expliquer. [...] Il va t'expliquer comment faire pour que ce soit mieux, comme ça tu te dis si un jour j'ai besoin je vais refaire tout seul quoi... Là ils vont bien t'expliquer en fait... Ils t'expliquent, ils te donnent les moyens, [...] ils prennent le temps de t'expliquer » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

Après son départ de la Guadeloupe pour la Métropole, Jeanne est hébergée provisoirement par son grand frère. Elle obtient un premier contrat court en tant que vendeuse dans une boulangerie. Elle poursuit ensuite ses recherches d'emploi en autonomie via les agences intérim et les candidatures spontanées. Elle décide finalement de s'inscrire à Pôle Emploi et en Mission Locale sur les conseils de sa belle-sœur. Alors qu'elle formule le souhait de devenir conductrice de bus, Jeanne a l'impression d'être « *bloquée* » par les professionnels qui lui conseillent de rester dans le milieu de la vente.

« J'étais suivie par un conseiller à Pôle emploi qui annulait ses rendez-vous assez souvent, et à la mission locale c'était pareil en fait, j'étais pas vraiment suivie. Comme mon dernier travail, c'était vendeuse en boulangerie, pour elle, mon projet professionnel ce serait vendeuse en boulangerie, alors qu'en fait c'était pas du tout ça mon projet. [...] On nous colle tout de suite une affiche, on nous écoute pas en fait. [...] Le premier rendez-vous avec la conseillère j'ai dit que je voulais être conductrice de bus et elle est partie en vacances. Ensuite elle m'a dit de la relancer pour avoir une date pour les réunions. En fait elle m'a bloquée, j'ai plus entendu parler d'elle » (Jeanne, 22 ans, Bac Technologique, sans emploi).

Peu de temps après cette première tentative inaboutie de recours aux institutions d'insertion, Jeanne ne peut plus être hébergée par son grand frère et se retrouve en situation d'urgence. Elle est hébergée par diverses connaissances puis décide de partir dans une autre ville qu'elle ne connaît pas pour rejoindre une amie qui l'héberge clandestinement dans un Foyer Jeunes Travailleurs. Elle n'a plus de relation avec sa famille, si ce n'est avec son petit frère et son parrain qui l'aide de temps en temps pour qu'elle puisse manger. Elle tente de nouveau sa chance en s'inscrivant en Mission Locale et à Pôle Emploi. Grâce à la réactivité de son nouveau conseiller Mission Locale, elle pense pouvoir bénéficier d'une formation rémunérée pour devenir conductrice de bus. L'avancée concrète des démarches donne du crédit à la parole de son conseiller (« *Ils n'ont pas menti* »). Après plusieurs entretiens en seulement deux semaines, elle s'apprête effectivement à passer différents tests pour entrer en formation. Elle espère que cette formation rémunérée lui permettra d'accéder rapidement à un logement. Cette fois-ci, Jeanne se sent « *écoutée* », « *suivie* », « *soutenue* ». Elle apprécie l'implication personnelle de ce professionnel qui n'hésite pas à prendre du temps sur sa pause pour lui donner des renseignements.

« Depuis que je suis ici, la mission locale et Pôle emploi m'ont beaucoup aidée. Ce que j'ai fait en une semaine avec mon conseiller [Mission Locale], je l'ai pas fait en trois mois là-bas. [...] C'est comme une aide, ils ont pas menti, c'est vraiment une aide. Comme mon projet je veux faire vraiment conductrice de bus, en deux semaines j'ai eu des entretiens, des rendez-vous, j'en ai encore demain, des tests à faire. Si j'avais pas un bon conseiller j'aurais pas pu faire ça. [...] Ça va beaucoup plus vite ici, les conseillers font mieux leur travail on va dire. [...] Ils nous suivent beaucoup mieux, ils écoutent nos attentes. [...] Les gens sont plus gentils plus calmes, moins stressés. Ils prennent le temps d'expliquer. J'ai dit à mon conseiller "ça fait une semaine que je suis ici, je connais rien du tout, je sais qu'il y a des trams des bus". Il m'a expliqué l'itinéraire et quoi faire. [...] Pour ma réunion, je connaissais pas, mon conseiller il a pris son temps, sur sa pause déjeuner, c'est rare ça, pour m'expliquer l'itinéraire. Mercredi j'ai un rendez-vous loin, y'a un autre jeune qui y va donc il lui a demandé s'il pouvait m'amener. Là-bas, ils se soucient pas de vous comme ça » (Jeanne, 22 ans, Bac technologique, sans emploi).

Boris, Albert, Marco, et Lydie insistent sur le rôle important sinon décisif joué par un professionnel dans leur expérience du déclic. Depuis son enfance, Boris (Belgique) est suivi par le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ). Il estime qu'il n'a jamais eu son « *mot à dire* » dans les différentes décisions de placement dont il a fait l'objet. Il aurait notamment préféré rester en internat plutôt que de revenir vivre chez sa mère lors de son passage en secondaire. Il a ensuite très mal vécu le fait de devoir de nouveau quitter le domicile de sa mère pour vivre en foyer. Il critique également l'indifférence voire le mépris des professionnels du champ socioéducatif qui ne sont pas assez investis dans leur travail à ses yeux. Alors qu'il est en situation de décrochage scolaire depuis plusieurs années, Boris donne son accord pour intégrer le SAS. Le passage par ce dispositif de raccrochage scolaire va produire un déclic dans son parcours de vie. Boris apprécie particulièrement l'authenticité des relations entre les jeunes et les professionnels du SAS qui ne sont pas perçus comme des éducateurs classiques. Leur posture professionnelle semble poser les bases d'une relation plus ouverte et moins asymétrique avec les jeunes. Les échanges avec les jeunes paraissent moins formels et les professionnels n'hésitent pas à partager leurs expériences de vie. Selon Boris, ce partage d'expériences témoigne de l'engagement personnel des professionnels au service des jeunes. Il donne du crédit à la parole des professionnels qui peuvent ensuite entrer dans des échanges

plus profonds avec les jeunes. Il permet d'établir une relation de confiance réciproque dans laquelle les jeunes se livrent plus facilement.

« C'est moi qui ai décidé, c'est dans le principe du SAS, [...] si l'enfant dit qu'il ne veut pas rentrer dans le SAS, le SAS n'a pas le droit de l'obliger. Donc ils n'ont aucune autorité sur l'enfant, donc si j'avais décidé de ne pas le faire, je ne l'aurais pas fait. [...] C'était leur côté humain qui parlait, pas leur côté boulot, parce que la plupart des gens qui sont au SAS ils sont pas éducateurs de formation [...] donc ils font ce boulot-là avec leur côté humain et pas avec leur côté psychologue et tout ça... Donc il y a plus de contacts et il parle plus facilement, ils nous font comprendre plus facilement les choses. [...] C'est plus facile à parler avec quelqu'un qui se confie à moi plutôt qui ne se confie pas à moi parce que j'aurais confiance en lui. [...] C'est juste de la confiance, c'est comme si toi tu sais quelque chose sur moi mais moi je sais quelque chose sur toi quoi. C'est soit chacun pour soi, soit pour nous deux. S'il y en a un des deux qui dit quelque chose alors l'autre dit autre chose aussi » (Boris, 17 ans, sans diplôme, en apprentissage).

Albert (Belgique) appréhende le fait de se retrouver dans un cadre collectif lorsqu'il formule une demande d'hébergement dans un hôtel social. En effet, Albert ne s'est jamais senti protégé par les institutions alors qu'il a été victime de harcèlement scolaire et de violences familiales tout au long de son parcours de vie. Lorsqu'il accède à un hébergement et bénéficie en parallèle d'un accompagnement social pendant près de dix mois, il se retrouve finalement dans les bonnes conditions pour prendre un nouveau départ dans sa vie. Il apprécie particulièrement la disponibilité de son éducateur avec qui il peut parler de ses problèmes personnels lorsqu'il en ressent le besoin. C'est sur les conseils de son éducateur qu'il envisage de commencer une psychothérapie pour repartir sur des bases plus solides. Il se sent également soutenu dans l'ensemble de ses démarches administratives. A la fin de son contrat d'hébergement avec l'hôtel social, il trouve un appartement et prépare son déménagement avec l'aide de son éducateur.

« Ca m'a amené vraiment beaucoup de tranquillité, quand j'avais besoin de parler, il y avait l'éducateur qui est un mec super, il est toujours prêt à écouter, toujours prêt à donner des conseils. Donc ouais ça m'a beaucoup, beaucoup aidé. [...] Ouais même déjà à l'époque lui il

m'avait conseillé fortement de commencer une thérapie [...] Ils m'ont beaucoup aidé au niveau des démarches, l'éducateur il m'a aidé à trouver l'appartement dans lequel je suis maintenant » (Albert, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

Marco (Belgique) éprouve un fort sentiment de honte à l'idée de recourir à l'aide publique. Il a toujours préféré se débrouiller par ses propres moyens. Il a également des représentations très négatives sur les personnes qui dépendent de l'aide sociale. Faute de solution alternative, c'est donc en désespoir de cause et en dernier recours qu'il se rend à l'antenne sociale de son quartier. La rencontre avec une assistante sociale apparaît comme un « déclic providentiel » dans son parcours de vie. Cette rencontre, dont il se souviendra « *toute sa vie* », agit par contraste avec ses expériences précédentes et ses représentations négatives sur les institutions d'insertion. Marco se sent écouté et « *pris en considération* ». Il dévoile l'ensemble de ses problèmes personnels et a l'impression que l'assistante sociale s'implique personnellement pour lui trouver une solution. Face à l'urgence de sa situation, il apprécie la réactivité et l'engagement de cette professionnelle qui l'informe sur ses droits et lui conseille de se rendre au CPAS pour poursuivre ses recherches d'emploi. Dans la foulée, Marco bénéficie du revenu d'intégration puis accède à un emploi aidé pendant un an.

« J'ai commencé par aller là-bas, pour avoir un peu plus de renseignements sur comment est-ce que je devais faire. [...] Franchement, j'ai été pris en considération quand même. Je suis arrivé là, j'ai expliqué, j'ai déballé ma vie quoi, j'en avais ras-le-bol, j'ai été honnête avec elle, elle m'a dit "écoute je vais essayer de faire quelque chose pour toi". [...] Et voilà, cette dame-là m'a expliqué tout ce que je pouvais faire et elle m'a aidé franchement, je suis venu deux fois ici et après... c'est reparti quoi. [...] Madame X., je m'en rappellerai toute ma vie, mon assistante sociale, qui m'a dit "écoute, il faudrait que tu ailles au CPAS, il y a des séances d'emploi, tu vas peut-être trouver de l'emploi", et franchement je te dis, je suis venu deux fois et j'ai trouvé quoi » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

Lydie est très satisfaite de son nouveau conseiller en Mission Locale. Elle compare cette expérience positive avec une mauvaise expérience dans une autre Mission Locale. Trois ans auparavant, Lydie envisage déjà de quitter le milieu du commerce en grande surface pour se réorienter vers un métier en lien avec les animaux. Elle tente sa chance dans une autre Mission

Locale et tombe sur une conseillère qui lui conseille d'abandonner son projet de réorientation professionnelle pour rester dans le milieu commerce dans lequel elle a déjà une expérience professionnelle. Lydie décide de ne plus revenir en Mission Locale. Elle a l'impression d'avoir été « *bloquée* » par sa conseillère.

« A l'autre mission locale en fait on dirait qu'ils bloquent. J'ai l'impression d'être bloquée en fait. Quand on arrive avec des demandes et des questions [...] on n'a pas de réponse. Les réponses, ce qu'on entend, c'est qu'on y arrivera pas, qu'on va pas y arriver, qu'on a pas les capacités ni les compétences. En gros j'ai été dans le commerce donc j'ai que les capacités pour le commerce. [...] Par exemple là je suis en réorientation pour être auxiliaire soin animalier et à l'autre mission locale j'ai entendu dire que c'était impossible sans diplôme. [...] Ca fait un moment que ça me travaille mais quand j'en parlais à l'autre mission locale on me faisait sentir que c'était impossible, que j'étais dans le commerce, et que c'était comme ça ! [...] J'ai vu la différence entre quelqu'un qui était investi dans son travail et quelqu'un qui ne l'était pas. [...] Ca peut vite fermer la communication entre le jeune et le conseiller et du coup le jeune il se démotive, il a plus envie, il fait plus rien, de lui-même il fait plus rien. C'est ce qui m'est arrivé » (Lydie 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Après cette mauvaise expérience en Mission Locale, Lydie essaie de reprendre les emplois alimentaires en grande surface mais tombe en parallèle dans une spirale toxicomane. Elle se retrouve hospitalisée plusieurs jours suite à une overdose à l'héroïne. Cette overdose agit comme un déclic dans son parcours de vie. Une fois rétablie, Lydie décide de revenir vers les Missions Locales pour réactiver son projet de réorientation professionnelle. Elle tombe cette fois-ci sur un professionnel qui accepte sa demande sans disqualifier son projet.

« Ca a été complètement différent dans le sens où il m'a dit que ça allait être dur mais que c'était possible, qu'il fallait travailler dans ce domaine-là, qu'il fallait se renseigner dans les centres de formation, faire un bilan de compétences. [...] C'est mon conseiller qui m'a dit "si ce métier te plaît, on va te trouver un emploi, tu vas travailler trois mois là-bas, et tu me dis ce que tu en penses". [...] J'ai trouvé un centre de formation et mardi qui vient la dame qui s'occupe de ce centre-là me rappelle en présence de mon conseiller pour une inscription. Donc oui ici j'ai beaucoup plus avancé qu'à l'autre mission locale. [...] Ah oui là je me suis sentie

encadrée, accompagnée dans mes démarches. Donc déjà ils expliquent qu'il y a des aides auxquelles on a le droit, ils nous expliquent aussi comment faire, comment il faut s'y prendre, ils nous aident aussi à faire des papiers, ils nous débloquent des aides en nous expliquant les démarches, enfin mon conseiller il fait pas tout à ma place mais il m'aide énormément parce que c'est vrai que tout ce qui est administratif c'est compliqué. [...] Seule on peut faire des erreurs qui peuvent nous faire perdre du temps et on peut vite se décourager parce qu'on se sent seule, seule à faire les papiers, à faire les démarches, que là il y a un conseiller derrière nous qui nous appuie, qui nous aide, qui nous encourage, du coup on se sent moins seule. [...]

Lydie estime être informée sur ses droits, accompagnée dans ses démarches, soutenue dans son projet. Elle apprécie la transparence des échanges avec ce nouveau professionnel qui lui donne des informations objectives et personnalisées sans disqualifier son projet. L'implication personnelle de son conseiller dans la recherche des informations et dans la réalisation des démarches est source de confiance et de motivation (« *c'est pas un menteur* »). Le travail réalisé avec ce professionnel alimente ainsi une nouvelle dynamique de vie.

« Cette dynamique je l'ai trouvée aussi un petit peu à la mission locale, quand il me disait "il faut faire ça" au début ça me semblait inconcevable ! [...] Quand j'ai vu que toutes les petites choses qu'il mettait en place, en ordre, ça fonctionnait, je me suis dit "mais c'est vrai, ça marche !" Et du coup c'est là que ça m'a donné envie de continuer, de me dire que si ça marche pour ça, ça doit marcher pour ça alors ! Si je donne du mien comme pour là, et bah ça marche ! [...] Voir que mon conseiller bah non c'est pas un menteur en fait ! Et qu'il s'investit réellement, pour lui on sent qu'il y a une importance quoi, il s'implique vraiment dans ce qu'il fait, il le fait vraiment jusqu'au bout, du coup ça aide oui, ça aide à avancer encore » (Lydie 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

Conclusion

La construction d'une analyse sociologique de l'expérience du déclic éclaire les ressorts sociologiques au cœur des cheminements de retour vers les institutions d'insertion. L'arrivée d'un déclic passe par le renouvellement de la perspective temporelle des individus, c'est-à-dire par la relecture du parcours passé et le renouvellement de la projection dans le futur (dimension temporelle). Dans le récit des individus, le déclic se présente comme un point de basculement associé à un ou plusieurs événements biographiques marquants dans leur histoire de vie (dimension biographique). L'arrivée d'un déclic s'accompagne de la modification du rapport des individus à leurs identités sociales et personnelles (dimension identitaire). Cette grille de lecture en trois dimensions est reprise dans le chapitre suivant qui propose une analyse générale des cheminements de retour vers les institutions d'insertion, afin notamment de mettre en lumière les perspectives temporelles, les fragilités biographiques, et les tensions identitaires dans les parcours des jeunes qui ne font pas l'expérience du déclic.

L'expérience du déclic est une démonstration de la capacité individuelle à surmonter les épreuves traversées pour intégrer les expériences vécues dans une histoire de vie (Martuccelli, 2015, 2006). Elle s'accompagne souvent d'un discours moral visant à reconnaître les erreurs du passé pour affirmer la construction d'une nouvelle identité inscrite dans la perspective du devenir adulte (Van de Velde, 2008a). Le travail sur soi qui précède le retour vers les institutions d'insertion s'exprime ainsi à travers une responsabilisation de soi qui répond également à la stigmatisation des jeunes ni en emploi ni en formation (Vrancken, 2011). La réalisation préalable de ce travail sur soi facilite la projection dans l'offre sociale des institutions d'insertion. Les individus arrivent en ayant déjà effectué une partie du travail d'insertion habituellement réalisé dans le cadre de la relation d'accompagnement socioprofessionnel (Zunigo, 2008, 2010, 2013). Ils ont commencé à clarifier leurs besoins, leurs envies, et leurs attentes. Ils sont disposés à faire certains sacrifices pour changer le cours de leur existence. Ils savent ce qu'il en coûte de traverser des épreuves difficiles et de porter le poids des stigmates sociaux.

La deuxième partie de ce chapitre met toutefois en lumière le poids des inégalités et le rôle des institutions dans l'expérience du déclic. En France, l'importance du soutien matériel et affectif de l'entourage est d'autant plus forte que les jeunes ne peuvent pas accéder à un revenu minimum avant l'âge de 25 ans, même si la création de la Garantie Jeunes répond en partie à ce besoin de stabilité financière pour les jeunes vulnérables qui peuvent en bénéficier (Loison-Leruste *et al.*, 2016 ; Magord, 2017). Cette nouvelle dynamique de vie associée à l'expérience du déclic reste donc précaire lorsque les individus disposent de ressources limitées et incertaines. La conversion de l'expérience du déclic en tournant biographique positif n'est pas assurée lorsque les jeunes reviennent vers les institutions d'insertion. A ces inégalités de ressources peuvent se superposer des inégalités de traitement liées au pouvoir discrétionnaire des professionnels (Dubois, 2012 ; Lima, 2015a), à la diversité des postures et des pratiques professionnelles (Muniglia, Thalineau, 2012), à la disparité des systèmes locaux d'action publique (Loncle, 2011).

Chap. 8 : Les ressorts sociologiques des cheminements

Introduction

Ce chapitre analyse les ressorts sociologiques des cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion. Il s'inscrit dans la continuité du chapitre sur la typologie des cheminements et du chapitre sur l'expérience du déclic au cœur des cheminements. Par rapport aux deux chapitres précédents, plus empiriques, ce dernier chapitre a une vocation plus théorique. Il propose une grille de lecture générale des cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Il présente de façon plus approfondie les références théoriques en arrière-plan de l'analyse du matériau empirique. Le propos est soutenu par d'autres extraits d'entretiens qui étayent les chapitres précédents et illustrent de nouveaux éléments.

Les ressorts sociologiques des cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion sont analysés à travers trois dimensions identifiées à partir d'un travail spécifique sur l'expérience du déclic au cœur des cheminements. Une première partie analyse la dimension temporelle des cheminements qui renvoie à la façon dont les cheminements se situent dans le temps et se jouent par rapport au temps. Elle montre comment le renouvellement de la perspective temporelle, caractérisé par la réactualisation du rapport au parcours passé et le renouvellement de la projection dans le futur, est un indicateur favorable au retour des jeunes vers les institutions d'insertion. Cette première partie s'appuie notamment sur les notions de « perspective temporelle » et de « temps de latence ». Une deuxième partie analyse la dimension biographique des cheminements qui renvoie aux événements qui construisent l'histoire de vie des individus. Elle éclaire le poids de certains événements biographiques - comme les rencontres amoureuses, les réconciliations familiales, les accidents de la vie - dans les parcours de vie des individus. Cette seconde partie revient au préalable sur les débats autour de l'interprétation sociologique du matériau biographique avant de présenter le courant de la sociologie des « tournants » et des « bifurcations » puis d'ouvrir une réflexion sur les « inégalités et les fragilités biographiques ». Une troisième partie analyse la dimension identitaire des cheminements qui renvoie à l'évolution du rapport que les individus construisent à leurs identités sociales et personnelles.

Elle met en lumière les changements mais aussi les crispations identitaires au cœur des cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Cette troisième partie suit le fil conducteur du travail de Claude Dubar sur les « crises identitaires », souligne l'importance des expériences de « reconnaissance » et de « mépris » dans les parcours de vie des individus, avant d'ouvrir une discussion sur la puissance sociologique des normes sociales liées à l'âge.

1. La dimension temporelle des cheminements

L'analyse des ressorts sociologiques des cheminements de retour des jeunes vers les institutions d'insertion éclaire la dimension temporelle de ces cheminements. Cette dimension temporelle renvoie à la façon dont les cheminements se situent dans le temps et se jouent par rapport au temps. Elle est analysée à travers l'évolution du rapport au temps des individus en situation de non-recours au fil de leurs parcours. Si le rapport au temps renvoie plus particulièrement à la perception générale du temps passé en situation de non-recours, c'est-à-dire à l'une des variables de la typologie des cheminements, l'évolution du rapport au temps joue un rôle médiateur entre les variables de la typologie, et constitue à ce titre l'un des moteurs des cheminements de retour vers les institutions d'insertion. L'évolution du rapport au temps témoigne notamment de la réactualisation du rapport au parcours passé et du renouvellement de la projection dans le futur, un processus favorable au retour des jeunes vers les institutions d'insertion. A l'inverse, la crispation autour d'un passé négatif conjugué à un présent problématique entrave les cheminements de retour vers les institutions d'insertion. En ce sens, le rapport au temps peut être considéré comme un indicateur des conditions plus ou moins favorables à un retour des jeunes en situation de non-recours vers les institutions d'insertion.

Ce travail spécifique autour de la dimension temporelle des cheminements de retour vers les institutions d'insertion permet notamment de définir les notions théoriques de « perspective temporelle » et de « temps de latence ».

1.1 La perspective temporelle des personnes en situation de précarité

Le travail d'analyse de la dimension temporelle des cheminements s'appuie sur la notion de perspective temporelle issue de plusieurs travaux en psychologie sociale (Fieulaine, 2007 ; Fieulaine *et al.*, 2006 ; Lewin, 1942 ; Zimbardo, Boyd, 1999). « Comme la perspective spatiale donne un certain sens à une image, la perspective temporelle participe à donner leurs significations aux expériences, aux comportements ou aux situations rencontrées par les individus ou les groupes » (Fieulaine, 2007, p. 44). « Le construit psychologique que représente la perspective temporelle désigne le rapport que les individus et les groupes

entretiennent au présent, au passé et au futur, à la fois au niveau de l'importance accordée à chaque registre temporel, ainsi que de l'attitude qui leur est rattachée » (Fieulaine *et al.*, 2006, p. 53). Concrètement, le discours des individus est plus ou moins orienté vers tel ou tel registre temporel (« passé », « présent », « futur ») à travers une attitude qui est plus ou moins « positive » ou « négative » vis-à-vis de chaque registre temporel.

Dans cette perspective, la psychologie sociale s'intéresse au rôle médiateur joué par le rapport au temps dans les parcours précaires. « Parmi les facteurs importants dans l'analyse du vécu des situations de précarité, il a été mis en avant l'intérêt de considérer le rapport au temps. En effet, au-delà des critères objectifs d'insertion sociale (emploi, revenus), l'incertitude et l'instabilité qui marquent les situations précaires peuvent entraîner des rapports spécifiques au temps. Ainsi, le rapport à l'avenir et la difficulté à l'anticiper ont été identifiés comme des dimensions importantes pour comprendre les logiques d'action en situation de précarité. Même si le rapport à l'avenir constitue un facteur essentiel, le rapport au temps ne peut être analysé seulement au travers de cette dimension. Le rapport au passé apparaît lui aussi fondamental, la "fragilité biographique" qui peut accompagner les trajectoires sociales en situation de précarité constituant un facteur de vulnérabilisation » (Fieulaine *et al.*, 2006, p. 52). « Ainsi, les vécus attachés aux situations de précarité sociale ne reposent pas seulement sur les conditions présentes, mais également sur les "lignes de vie", c'est-à-dire sur le présent intégré à un parcours, à une trajectoire comprenant le passé et l'avenir. [...] Tenter de comprendre ces expériences, c'est se demander : comment vivre dans des situations où le passé est complexe et parfois incohérent, où le présent est marqué par l'instabilité et l'insécurité, et le futur par l'aléatoire et l'incertitude ? » (Fieulaine, 2007, pp. 43-44).

Un travail de recherche empirique en psychologie sociale confirme des résultats déjà obtenus par plusieurs enquêtes précédentes concernant le rapport au temps des personnes en situation de précarité. Toutes choses égales par ailleurs, la perspective temporelle des personnes en situation de précarité est davantage centrée sur un passé négatif et moins orientée vers le futur. « Il semble ainsi que la perception insécurisante de l'insertion sociale précaire et la vulnérabilité psychologique qu'elle peut engendrer reposent sur un mécanisme de fragilisation porté par la présence rétrospective et la rumination d'un passé négatif » (Fieulaine *et al.*, 2006, p. 61). Au regard des résultats de recherche, les auteurs insistent en

parallèle sur l'importance d'analyser le rapport au temps des individus en articulant les conditions objectives de la précarité aux perceptions subjectives de l'expérience précaire. Ils soulignent ainsi « le rôle joué par le rapport subjectif et socialement régulé que les individus entretiennent à leur passé » (Fieulaine *et al.*, 2006, p. 61). Autrement dit, toutes les personnes en situation de précarité ne se situent pas dans une perspective temporelle orientée vers un passé négatif, et l'existence d'un rapport non-négatif ou positif au passé est susceptible de participer à l'évolution de la perspective temporelle des personnes en situation de précarité.

Dans une autre publication, Nicolas Fieulaine invite ainsi les professionnels du social à prendre en compte la perspective temporelle des individus dans les rapports qu'ils élaborent avec leurs publics. « Tenter de saisir ce qu'est dans sa complexité la situation d'une personne pour mettre en place une aide ou un accompagnement c'est donc considérer, au-delà des indicateurs objectifs et des perceptions subjectives attachés au présent, comment ce présent est en quelque sorte éclairé par le passé et l'avenir. [...] A ce titre, il pourrait être séduisant de considérer que la profondeur temporelle des situations vécues introduit une "marge de manœuvre", un "degré de liberté" propice à une intervention psychosociale, centrée sur une reconstruction subjective du passé individuel ou sur une sorte de rééducation à la projection dans l'avenir. [...] Si le temps offre un degré de liberté, par la dimension volontaire ou intentionnelle de la reconstruction du passé et de la construction du futur, ce passé et ce futur se trouvent en même temps déterminés par leur ancrage fondamental dans un présent structuré par les dimensions concrètes et symboliques d'un système social. [...] Prendre en compte cette dialectique du temps demande également à ce que chacun s'interroge sur la cohérence des temporalités individuelles en rapport aux temporalités sociales » (Fieulaine, 2007, pp. 44-45).

Nicolas Fieulaine souligne ainsi les tensions possibles entre les temporalités individuelles, les temporalités institutionnelles, et les temporalités sociales, en particulier lorsque les personnes se retrouvent en situation de précarité. Ces tensions entre les différentes temporalités (individuelles, institutionnelles, sociales) peuvent participer à produire certaines situations de non-recours. Elles constituent un point d'appui important pour mieux comprendre les processus sociaux qui participent à l'évolution de la perspective temporelle des individus et facilitent ainsi les cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

« Avoir recours à l'aide ou aux droits sociaux, c'est concevoir sa situation comme durable (condition de l'identification d'un besoin et de la possibilité d'envisager une solution) et s'engager dans une pratique de planification, c'est à dire de mise en œuvre d'actions présentes en vue de transformer l'avenir. Parler de la nécessité d'établir une "relation de confiance" entre dispositifs et usagers, c'est se situer dans un contexte de stabilité, de fidélité de l'avenir à l'égard du présent et du passé » (Fieulaine, 2007, p. 43).

Les résultats empiriques de ce travail de recherche en psychologie sociale font écho à plusieurs travaux fondateurs en sociologie de la précarité (Appay, 1997 ; Castel, 1995, 2003, 2009 ; Paugam, 2000). Le travail de Robert Castel montre comment l'effritement progressif de la société salariale s'est accompagné de l'émergence d'un précarat qui rassemble des individus qui sont concernés par de nouvelles formes de vulnérabilité et risquent d'être pris dans des processus de désaffiliation sociale. Dans le cadre de réflexions autour de l'insécurité sociale et de la montée des incertitudes, Robert Castel analyse ainsi les incidences de la dérégulation du travail et de l'affaiblissement des protections sociales sur la projection temporelle des individus, citant notamment l'exemple des jeunes vulnérables qui subissent l'épreuve du chômage et de la précarité. « Ces transformations profondes du travail et des protections ont ainsi une incidence directe sur le statut de l'individu, ou du moins sur certaines catégories d'individus que j'appelle "individus par défaut". [...] C'est le cas du chômeur de longue durée par exemple, et les enquêtes sur le chômage montrent bien que ce ne sont pas seulement des revenus que le chômeur perd, mais que son identité sociale se fissure. C'est aussi le cas du jeune qui galère à la recherche d'un premier emploi et survit au jour la journée d'un peu d'aide sociale, d'un peu d'aide familiale, et parfois de plusieurs expédients plus ou moins légaux. Mais il faut ajouter d'autres catégories comme celles des travailleurs pauvres, des travailleurs précaires et des "bénéficiaires" de ces formes hybrides d'assistance que l'on a précédemment évoquées. [...] Ces individus n'ont pas les moyens d'être les individus qu'ils voudraient être. Ils sont en défaut de ressources, de supports pour réaliser cette aspiration ("individus par défaut"). Ils sont souvent condamnés à vivre aux abois dans l'incertitude des lendemains, ils ne maîtrisent pas leur présent et ne peuvent pas organiser leur avenir » (Castel, 2010).

1.2 Renouveau ou réification des perspectives temporelles

Ces travaux scientifiques sur le rapport au temps des personnes en situation de précarité permettent de mieux comprendre la dimension temporelle des cheminements de retour des jeunes vers les institutions d'insertion. Ils éclairent le sens du rapport au temps des jeunes qui se retrouvent en situation de non-recours et sont confrontés à l'épreuve du chômage et de la précarité. La notion de perspective temporelle s'avère particulièrement éclairante pour mieux comprendre la logique du troisième cheminement idéaltypique (« Un retour à la case départ ») et la logique du premier cheminement idéaltypique (« L'envie d'une autre vie »).

Le troisième type de cheminement idéaltypique (« Un retour à la case départ ») se distingue par une perspective temporelle orientée vers un passé négatif conjugué à un présent problématique et associé à une faible projection dans le futur (cf. extrait « Autant avancer et voir ce qui nous tombe dessus »). Confrontés à l'épreuve du chômage et de la précarité, les jeunes se sentent enfermés dans une situation précaire qui se dégrade et semble sans issue. Les expériences positives vécues par les individus s'effacent devant l'accumulation des galères et la répétition des échecs (cf. extrait « C'est un enchaînement d'échecs et de fails »). Le discours des individus est traversé par les regrets personnels et les frustrations vis-à-vis de la société. Il est marqué par un sentiment d'impuissance face à l'absence de prise sur le temps qui passe et l'absence de pouvoir sur le cours de l'existence. Depuis leur sortie du système scolaire, les jeunes ont l'impression d'avoir perdu leur temps sans jamais réussir à construire quelque chose de durable, que ce soit d'un point de vue professionnel et personnel. Ils se sentent en retard par rapport aux temporalités sociales liées au passage à l'âge adulte. Faut de pouvoir s'en sortir par leurs propres moyens, ils se résignent à solliciter l'aide publique et vivent cette démarche comme un retour en arrière qu'ils ont longtemps cherché à éviter. Ils ne se projettent pas dans le recours à l'aide publique et doutent de l'efficacité d'une telle démarche pour leur avenir. Leurs temporalités individuelles, liées aux dimensions objectives et subjectives des expériences précaires, se heurtent ainsi aux temporalités institutionnelles associées à la logique de projet portée par les institutions d'insertion (cf. extrait « Au final j'en suis au même point qu'au début »). Ainsi, au fil de ce troisième type de cheminement, la perspective temporelle des individus se crispe et se réifie autour d'un passé négatif conjugué à un présent problématique. Ce constat rappelle à certains égards les travaux sociologiques

de Dominique Schnapper sur l'épreuve du non-emploi et les effets de l'expérience du « chômage total » sur le rapport au temps des individus (Schnapper, 1981). « Plus le temps du chômage est long, plus le poids des variables classiques s'affaiblit, plus les chômeurs connaissent de manière uniforme l'épreuve du "chômage total", qui exprime la vérité de la condition du chômeur. [...] Le chômeur, humilié, vit dans un temps et un espace dépourvu de sens, ce qui génère l'ennui et lui interdit d'adopter des activités de substitution. Il fait l'expérience d'un processus de désocialisation qui peut s'étendre jusqu'aux relations à l'intérieur de sa famille. Ces traits caractérisent l'expérience que j'avais qualifiée de "chômage total" » (Schnapper, 2012, p. 110 et p. 112).

Le premier type de cheminement idéal typique (« l'envie d'une autre vie ») se caractérise par l'évolution du rapport au temps et le renouvellement de la projection dans l'avenir. La perspective temporelle des individus s'oriente davantage vers un futur positif associé à un présent constructif qui intègre l'idée d'un passé moins négatif. Les individus nourrissent moins de regrets par rapport à leur parcours passé et cherchent à assumer ce qu'ils considèrent comme étant leurs choix et leurs erreurs (cf. extrait « On est responsable de ce qu'on fait »). Rétrospectivement, le temps en situation de non-recours et l'expérience de la précarité font partie d'un itinéraire personnel au fil duquel les jeunes se sont construits. Dans ce troisième type de cheminement, la fragilisation du consentement à la précarité professionnelle est liée au renouvellement de la perspective temporelle des individus. Le retour vers les institutions d'insertion témoigne de l'intention des jeunes de maîtriser davantage leur temps et leur avenir, c'est-à-dire de reprendre du pouvoir sur leur vie (cf. extrait « J'ai dit "non, je change les choses" ! »). Si dans un premier temps l'expérience précaire est « consentie » dans la mesure où elle ouvre la possibilité d'accéder à une forme d'indépendance financière, les individus finissent par se sentir embarqués dans une fuite en avant qui semble sans avenir (cf. extrait « J'allais me retrouver en dehors de la course trop vite »). Au fil du temps et de l'avancée en âge, l'engagement personnel dans un parcours précaire perd de son sens du point de vue des individus. Le renouvellement de la perspective temporelle est lié aux temporalités sociales associées au passage à l'âge adulte. La précarité entrave la projection dans un avenir professionnel et personnel en phase avec les nouvelles aspirations personnelles et professionnelles des jeunes qui souhaitent accéder à une vie « normale », plus stable, moins précaire, plus adulte. Au quotidien, la précarité contraint considérablement

l'emploi du temps des individus. Les jeunes doivent adapter leur vie à la flexibilité du temps de travail, tout en continuant de se montrer disponibles et réactifs auprès des agences d'intérim et des employeurs lorsqu'ils ne sont pas en emploi. Plutôt que de continuer à alimenter cette spirale de la précarité, ils prennent donc la décision de revenir vers les institutions d'insertion. Ils préfèrent consacrer leur temps à l'élaboration d'un nouveau projet professionnel et envisagent de repasser par un temps de formation, quitte à devoir temporiser leurs besoins financiers. En ce sens, les temporalités individuelles, liées aux temporalités sociales du processus de passage à l'âge adulte, entrent en résonance avec les temporalités institutionnelles associées à la logique de projet portée par les institutions.

1.3 Le « temps de latence » avant la réaffiliation institutionnelle

Le deuxième cheminement idéaltypique (« Une réaffiliation institutionnelle ») se caractérise par un « temps de latence » entre la sortie du système scolaire et l'inscription dans une institution d'insertion. Ce temps de latence s'accompagne d'un sentiment de flottement statutaire et d'apesanteur sociale qui évolue vers un sentiment d'inutilité, de culpabilité, voire de marginalité (cf. extrait « Qu'est-ce que je vais faire de ma vie ? »). La notion de « temps de latence » est issue des travaux sociologiques de Catherine Négroni sur les ingrédients des reconversions professionnelles volontaires (Négroni, 2009, 2005). « Il nous faut maintenant mettre l'accent sur cette phase de retour sur soi dans laquelle l'individu est coupé de toutes ses insertions antérieures. [...] Ce moment nous le nommons " phase de latence". [...] Plus souvent postérieure ou concomitante à un désengagement, elle est ce moment entre deux insertions où l'individu n'a plus de repères » (Négroni, 2005, p. 330). « La latence est ce processus de décision qui s'accompagne d'un moment de flottement, d'hésitations. Ce temps vide, pétri d'incertitudes peut intervenir avant ou après le turning point. Cette expérience est décrite comme un entre-deux, l'impression de se sentir nulle part, des sentiments anxieux prédominant, liés à l'impression de ne plus avoir de place [...] L'individu est dans un état latent au sens d'être "en attente" d'autre chose. Le temps de l'action est comme suspendu, figé. L'individu, s'il n'est pas dans le temps actif n'en est pas moins en recherche » (Négroni 2009, p. 176 et p. 178).

Dans le cadre d'une recherche sociologique sur les processus de raccrochage scolaire, Juliette Vollet mobilise la notion de « temps de latence » pour comprendre les processus sociaux qui conduisent les jeunes à revenir s'inscrire dans un dispositif de raccrochage (Vollet, 2016 ; Zaffran, Vollet, 2018, 2016). L'auteure propose un modèle idéaltypique du processus de raccrochage en cinq temps (satisfaction ; ennui ; désenchantement ; décision ; raccrochage) qui éclaire les processus sociaux à l'œuvre dans le deuxième type de cheminement idéaltypique (« Une réaffiliation institutionnelle »). Le premier temps est celui de la « satisfaction » au cours duquel les individus se libèrent de l'emprise du système scolaire et prennent du temps pour se ressourcer. Au cours du deuxième temps, le quotidien est pris par « l'ennui » et les jeunes se posent la question de leur mérite à disposer de ce temps libre. Le troisième temps est celui du « désenchantement » marqué par la confrontation au marché de l'emploi et au monde du travail réservé aux jeunes sans diplôme. Au cours du quatrième temps, celui de la « décision », la culpabilité et les regrets forment un terrain propice à l'arrivée d'un « évènement déclencheur » qui sera interprété par les individus comme décisif dans leur processus de raccrochage. Le cinquième temps s'achèvera sur « l'entrée » effective dans un dispositif après le franchissement d'obstacles multiples pour s'orienter dans l'offre de raccrochage et réussir les épreuves de sélection (Vollet, 2016). Au fil de ce processus de raccrochage, Juliette Vollet et Joël Zaffran remarquent la fonction de maturation du temps : « Il faut que le temps, par sa fonction de maturation, amène les jeunes à surplomber leur situation, pour de la sorte mesurer les impacts sociaux et personnels de leur décrochage. Par les expériences et le temps, ils acquièrent une appréhension globale de leur vulnérabilité. La relecture faite de leur parcours à l'aune de leur situation actuelle les amène à mieux se l'approprier » (Zaffran, Vollet, 2016, p. 117).

Ainsi, le processus de raccrochage s'accompagne de l'évolution du rapport au temps des jeunes. Les temporalités sociales liées au passage à l'âge adulte jouent un rôle moteur dans le renouvellement de la perspective temporelle des individus. « La sensation de liberté et de maîtrise de son existence cède la place à l'ennui et au sentiment d'enfermement dans le quotidien. Le temps libre, d'abord grisant, se transforme ensuite en un fardeau dont il faut se débarrasser. [...] Les jeunes aspirent à refermer la parenthèse du temps (trop) libre qu'ils ont ouverte, et à endosser un rôle social valorisé. [...] Les jeunes ont en commun un projet élaboré avant leur entrée dans le dispositif, mais qui est moins d'ordre professionnel que d'ordre

subjectif. Il s'apparente à un projet de vie, et vise les seuils d'accès à l'âge adulte : travailler, avoir une maison, se marier, avoir des enfants. [...] En l'espèce, leur projet de vie est plus généraliste que le simple vœu d'entrer dans un métier. Pourtant, cette généralisation est un moteur puissant à l'accrochage, car s'ils souhaitent un changement de leur quotidien, ils ne savent pas encore par quels moyens y parvenir. En cela, ils sont a priori dans des dispositions propices au raccrochage » (Zafran, Vollet, 2016, p. 117 et p. 120).

Dans le deuxième type de cheminement idéaltypique (« Une réaffiliation institutionnelle »), la perspective temporelle des individus s'ancre avant tout dans le temps présent. Après un temps en situation de non-recours vécu sous l'angle d'une expérience d'invisibilité sociale, il s'agit pour les individus d'être de nouveau inscrits quelque part dans l'espace social. La réaffiliation à une institution d'insertion constitue une forme de mise en visibilité publique qui atteste de l'existence sociale des individus. Ce deuxième type de cheminement idéaltypique se caractérise par un « temps de latence » entre la sortie du système scolaire et l'inscription dans une institution d'insertion. Ce « temps de latence » est d'abord vécu comme un temps de décompression au cours duquel les jeunes se libèrent de la contrainte scolaire et profitent de leur temps libre. Après des années passées à devoir respecter ou contourner les temporalités institutionnelles du système scolaire, cette maîtrise nouvelle du temps donne aux individus l'impression première de regagner du pouvoir sur leur vie. Mais ce rapport positif au temps libre évolue vers un sentiment d'inutilité, de culpabilité, voire de marginalité. Le quotidien des individus est rapidement marqué par l'ennui et le désœuvrement. L'absence de perspective alimente une inquiétude grandissante par rapport à l'avenir. Les jeunes prennent conscience du temps qui passe et du risque de se retrouver trop en retard par rapport aux autres. Le calendrier social des jeunes est régulé par les temporalités sociales liées au passage à l'âge adulte, et continue d'être marqué par les temporalités institutionnelles du calendrier scolaire. Ainsi, l'arrivée d'une nouvelle rentrée scolaire à laquelle les jeunes ne participent pas, le passage à une nouvelle année civile, le franchissement du cap de la majorité, agissent comme des repères temporels qui rappellent aux individus le temps qui passe et la vie qui avance sans eux. Après un « temps de latence », les jeunes reviennent donc s'inscrire dans une institution d'insertion. Cette démarche de réaffiliation à une institution publique rassure les individus et diminue le sentiment d'angoisse par rapport au temps passé et à l'avenir. L'horizon de la perspective future semble s'ouvrir de nouveau, tandis que le

parcours passé devient moins problématique (cf. extrait « Je trouve un chemin au lieu d'être perdu »).

1.4 Extraits d'entretiens – dimension temporelle des cheminements

« Autant avancer et voir ce qui nous tombe dessus »

« Moi l'avenir je le vois pas ! (rires) Comme dit ma mère, je vis au jour le jour hein ! Je sais pas ce qui m'attend demain alors pourquoi prévoir l'avenir. Pourquoi prévoir si c'est pas ça qui va se passer ? Autant avancer et voir ce qui nous tombe dessus. [...] Il y a des jours où je me dis "si j'y arrive pas je fais quoi ? Qu'est-ce que je vais pouvoir faire pour y arriver ?". [...] Il y a des jours où ça passe tout doucement hein... Comme le lundi, moi j'aime pas le lundi et ça passe tout doucement hein...Je m'ennuie ! [...] Quand il fait pas beau, j'ai pas le moral, je me dis "vivement le lendemain" mais bon le lendemain il fait pas beau non plus, j'ai un peu le moral à zéro » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

« C'est un enchaînement d'échecs et de fails »

« J'ai le profil du cas social type en fait ! [...] Cas social je le dis à moitié ironiquement mais je sais pas c'est juste que j'ai un parcours pas commun et assez impressionnant ! [...] C'est un enchaînement d'échecs et de fails un peu. C'est un enchaînement de désastre on va dire ! [...] Il faut dire ce qui est, mon parcours scolaire c'est de la merde hein, j'ai fait de la merde pendant des années » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Au final j'en suis au même point qu'au début »

« Au début ils m'ont demandé dans quoi je voulais travailler et moi j'ai dit "n'importe hein ! N'importe où !" [...] Trouver du travail, et pas que y'ait d'école à côté. [...] J'aime pas trop le travail non plus... C'est pour ça qu'après je leur dis que je peux aller n'importe où, faire n'importe quoi, et ce sera bon. [...] Je m'attendais à ce qu'il me trouve du travail hein ! Je pensais qu'ils allaient m'en trouver tout de suite mais en fait ça met un peu de temps quand même [...] J'étais un peu en galère, et à chaque fois, elle me trouvait pas de travail. [...] Elle faisait le point et puis voilà. [...] La plupart du temps j'y allais et c'était pour rien ! [...] Voilà quoi ça pas servi à grand-chose hein ! Au final j'en suis au même point qu'au début » (Stan, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« On est responsable de ce qu'on fait »

« Non, non, non, je n'en veux pas à l'école en particulier parce que je pense que ça peut venir que de soi-même de faire quelque chose. Voilà c'est trop facile d'en vouloir à un organisme ou à une personne en particulier. Quand on galère, on apprend tout par soi-même ! [...] C'est moi qui ai décidé de partir de chez moi [à l'âge de 16 ans], et c'est de moi-même que je me suis dit je vais assumer mes bêtises et c'est pas ma mère qui va me les assumer. [...] On est responsable de ce qu'on fait, c'est des choix, donc c'est pas la faute de qui que ce soit. C'est la faute à soi-même. Enfin moi je pense ça » (Lydie, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'ai dit "non, je change les choses" ! »

« Je voyais tous mes amis qui avaient leur diplôme aussi, enfin pas encore à 18 ans, mais qui sortaient du secondaire, qui allaient vers les universités, les tchiks, les tchaks, et moi qui étais toujours nulle part...Et ça aussi ça m'a fait du mal en fait ! (Rires) Déjà avant je me sentais différente, je me sentais toujours un peu rejetée, et puis là, je me rends compte en fait que ce système continu, je suis toujours un peu en marge des autres, à la dérive. [...] Les autres ils ont déjà leur vie toute tracée, ça va bien pour eux, et moi je me sentais un peu exclue comme ça. [...] Et ça j'ai décidé, j'ai dit "non", j'ai dit "c'est pas parce que le passé que j'ai eu, c'est pas parce qu'il n'a pas été très joli, que mon futur le sera aussi", j'ai dit "non, je change les choses, je les laisse pas comme elles sont" » (Pauline, 23 ans, sans diplôme, sans emploi).

« J'allais me retrouver en dehors de la course trop vite »

« Je me suis vraiment rendu compte que le temps passe très vite surtout si on fait rien et puis j'allais me retrouver en dehors de la course trop vite donc je me suis dit si je réagis c'est maintenant comme ça même si c'est un peu tôt j'aurais eu le temps de réfléchir, de trouver les lycées, les formations et puis si je me rends compte avant le début des cours que c'est pas la bonne formation qui me fallait bah que je puisse encore changer. Juste avoir un battement pour pouvoir corriger le tir si j'ai pas encore... Je préfère prendre la sécurité, avant je me disais toujours "on fait maintenant et on verra plus tard ce que ça fait" mais ça marche pas. Chez moi notamment, ça marche mal » (Eric, 21 ans, CAP, sans emploi).

« Qu'est-ce que je vais faire de ma vie ? »

« Au début j'étais bien vu que je faisais rien ! Je profitais des vacances, j'étais parti pendant l'été et tout ! Mais après ouais, j'en avais trop marre... Je faisais rien de mes journées, tout le temps devant la console, tout le temps à trainer dehors et tout...Enfin je faisais rien de ma vie quoi ! Puis au bout d'un moment, c'est bien les vacances mais faut pas en abuser quoi. [...] A partir de cet hiver. Je commençais à me dire, qu'est-ce que je vais faire de ma vie, qu'est-ce que je fais là, pourquoi je fais rien. [...] L'ennui total on va dire ! Ca devient une routine, t'as envie de sortir de la routine en fait. [...] J'avoue que des fois, quand vous êtes tout seul dans votre chambre et que vous vous dîtes je fais rien, tous les jours je me lève à pas d'heure. Ca fait déprimé un peu on va dire. Je me sentais seul, la journée quand il y avait personne chez moi, je me disais un peu, je suis une loque quoi, je me disais je sers à rien quoi » (Zacharie, 18 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Je trouve un chemin au lieu d'être perdu »

« A la base je voulais plus étudier parce que chez mes parents je détestais ça [...] Je me disais, comme je vis tout seul je peux faire ce que je veux, donc j'ai plus envie de le faire quoi. Mais je m'en rends compte maintenant que c'est une erreur, je me rends compte maintenant que j'aurais dû continuer les études quoi. [...] J'ai l'impression d'avoir perdu du temps parce que je n'ai pas fait grand-chose. Enfin je me dis en même temps, quand j'ai essayé de faire des choses, ça ne marchait jamais. Plein de fois où j'ai essayé de trouver du boulot, mais pas moyen de trouver. [...] A un moment, je me sentais vraiment pas bien, j'étais sûrement tombé en dépression, enfin j'étais vraiment au fond [...] Je me disais que je n'aurais pas de futur [...] Avant, je me disais, mon futur, je verrai bien plus tard, je ne sais pas ce que ça va être. Là je me dis que déjà début septembre, si j'ai pas trouvé de boulot, je sais que je vais faire une année d'études donc je finirai pas nulle part, encore. [...] Je trouve un chemin au lieu d'être perdu quoi » (Mathias, 20 ans, Bac (CESS), sans emploi).

2. La dimension biographique des cheminements

L'analyse des ressorts sociologiques des cheminements de retour des jeunes vers les institutions d'insertion éclaire la dimension biographique de ces cheminements. Cette dimension renvoie aux évènements qui construisent l'histoire de vie des individus. Certains évènements produisent des ruptures biographiques, des tournants ou des bifurcations, qui participent de manière décisive aux cheminements de retour vers les institutions d'insertion. C'est particulièrement le cas des rencontres amoureuses (cf. extrait « J'ai rencontré quelqu'un ») et dans une moindre mesure des réconciliations familiales (cf. extrait « La réconciliation avec la maman ça te redonne des ailes ! »). C'est également le cas des accidents de la vie (décès d'un proche, accident de la route, overdose, etc.) (cf. extrait « J'ai appris le décès de mon papa »). Ces évènements marquants contribuent au renouvellement de la perspective temporelle (dimension temporelle), et alimentent le travail identitaire réalisé par les individus en situation de non-recours (dimension identitaire). A l'issue d'un travail de mise en cohérence biographique, ces évènements prennent place dans une histoire de vie singulière. Cependant, les jeunes ne sont pas à égalité face aux évènements qui arrivent dans le cours de leurs vies. La survenue de ces évènements n'est pas distribuée de façon uniforme selon les milieux sociaux et les conditions de vie. Ainsi, les contextes, les ressources, les contraintes, les dispositions, génèrent des disparités et des inégalités biographiques qui impactent les cheminements de retour vers les institutions. Dans certains cas, la répétition des expériences négatives et des ruptures biographiques produit une fragilité biographique qui complique le travail de mise en cohérence biographique et entrave les cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

Ce travail spécifique autour de la dimension biographique des cheminements de retour vers les institutions d'insertion revient au préalable sur les nombreux débats autour de l'interprétation sociologique du matériau biographique. Il permet ensuite de définir les notions théoriques de « *turning point* » et de « bifurcation biographique ».

2.1 L'interprétation sociologique du matériau biographique

Depuis les années 1980, l'interprétation sociologique du matériau biographique soulève de nombreux débats épistémologiques (Bensa, Fassin, 2002 ; Bertaux, 2016 ; Bessin *et al.*, 2009 ; De Coninck, Godard, 1990 ; Dubar, Nicourd, 2017). La plus forte critique adressée à l'approche biographique émane des approches structuralistes qui dénoncent notamment l'« illusion biographique » (Bourdieu, 1986) ou l'« utopie biographique » (Passeron, 1990). « Produire une histoire de vie, traiter la vie comme une histoire, c'est-à-dire comme le récit cohérent d'une séquence signifiante et orientée d'évènements, c'est peut-être sacrifier à une illusion rhétorique, à une représentation commune de l'existence, que toute une tradition littéraire n'a cessé et ne cesse de renforcer. [...] Essayer de comprendre une vie comme une série unique et à soi suffisante d'évènements successifs sans autre lien que l'association à un "sujet" dont la constance n'est sans doute que celle d'un nom propre, est à peu près aussi absurde que d'essayer de rendre raison d'un trajet dans le métro sans prendre en compte la structure du réseau, c'est-à-dire la matrice des relations objectives entre les différentes stations » (Bourdieu, 1986, pp. 70-71).

Dans une critique plus nuancée et plus ouverte sur la méthode biographique, le sociologue Jean-Claude Passeron souligne le risque d'une « régression infra-sociologique » dans l'approche par les récits de vie. « L'objet de l'article n'est pas le manque ou l'incohérence, mais l'excès de sens et de cohérence inhérent à toute approche biographique. [...] Dans l'intérêt de plus en plus intense porté au "biographique" [...], force est de constater la coexistence ambiguë d'une ambition anthropologique et d'une tentation de régression infra-sociologique. [...] Si, précisément, l'analyse biographique éprouve plus de peine que l'analyse catégorielle à formaliser ses méthodes et à définir ses contraintes propres, c'est que l'analyse d'une vie selon l'ordre biographique dispose d'emblée d'un pouvoir d'intelligibilité assez riche pour sembler dispenser de l'effort de méthode qui, de surcroît, risquerait de révéler que ce pouvoir est toujours sous influence d'un modèle littéraire qui n'attend que sa rechute dans la littérature. [...] A ce pôle culmine un risque littéraire qui s'amplifie d'une illusion, en tant que telle liquidatrice du travail historique ou sociologique, l'illusion de la pan-pertinence du descriptible : tout est pertinent pour la description ; ce qui est dire, pour le dire comme l'empirisme logique, que le monde est indescriptible. [...] Ce qui fait la force imaginaire de ces

modèles littéraires [...] tient d'abord à une imagination philosophique, celle qui s'est enchantée, de la métaphysique antique à la métaphysique classique, à voir se refléter ou se miniaturiser le monde entier dans une vie d'homme [...]. Quelle économie de pensée que de savoir d'avance le monde, avec ses lois et ses structures, résumé en cette minuscule et émouvante singularité d'une vie individuelle » (Passeron, 1990, p. 4, p. 6, p. 9).

Les approches structuralistes insistent ainsi sur plusieurs points de vigilance qu'il convient de garder en tête au moment d'analyser le matériau biographique. Premier point de vigilance, le récit de vie est une construction subjective qui mobilise des formes narratives susceptibles de biaiser l'analyse sociologique. Appelés à se faire les « idéologues » de leurs propres vies (Bourdieu, 1986, p. 69), les individus construisent une histoire de vie qui agence les séquences de vie les unes à la suite des autres et qui hiérarchise les événements saillants les uns par rapport aux autres. « On sait par exemple que les récits d'acteurs tendent à présenter les choix et les enchaînements de situations selon une certaine logique, exagérant parfois leur rationalité ("il était logique de faire cela", "j'avais toujours voulu faire cela"), parfois au contraire leur aspect contingent ("c'est un pur hasard de l'existence si j'ai rencontré untel", "je n'avais rien prévu, c'est arrivé comme cela") » (Grossetti, 2006, p. 26). Deuxième point de vigilance, le récit d'une histoire de vie insiste ainsi sur l'importance décisive de certains événements par rapport à d'autres. Dans les entretiens, les individus omettent certains événements qu'ils préfèrent taire ou oublier. A titre d'exemple, les jeunes issus des familles monoparentales ont tendance à ne pas mentionner la rupture des relations avec l'un de leurs parents - la plupart du temps leur père biologique - alors qu'il s'agit souvent d'un élément important à prendre en compte dans l'analyse sociologique des parcours de vie. Troisième point de vigilance, le foisonnement des éléments biographiques dans les récits de vie complique l'analyse sociologique. Du point de vue des approches structuralistes, le sociologue risque de perdre de vue l'objet premier de la sociologie, à savoir l'analyse des structures sociales et la mise au jour des logiques de reproduction de l'ordre social.

Il serait toutefois regrettable de priver l'analyse sociologique de toute la richesse du matériau biographique. Il convient de faire la part des choses entre les critiques adressées par les approches structuralistes et le potentiel heuristique de l'analyse du matériau biographique. Face à ces divers points de vigilance, il revient au sociologue de ne pas prendre au pied de la

lettre le récit des individus, en considérant qu'il ne constitue pas une vérité absolue mais qu'il représente un point de vue subjectif produit dans un contexte donné et construit à partir de formes narratives spécifiques. Qui plus est, la prise en compte du matériau biographique n'implique pas de renoncer à l'analyse des régularités sociologiques. « Les recherches empiriques sur les bifurcations ou les tournants montrent toutes que l'apparition des séquences imprévisibles présente certaines régularités, comme par exemple l'instabilité des situations qui les précèdent ou les effets de contamination des sphères d'activité. [...] L'étude des bifurcations n'est pour la sociologie ni un "retour" d'une sorte de refoulé non scientifique que serait l'"événement", ni une alternative à l'étude des positions sociales ou des logiques d'action » (Grossetti, 2006, pp. 23-24). Au contraire, l'analyse des tournants et bifurcations biographiques permet d'éclairer plus finement les logiques de régulation et de reproduction sociale à l'œuvre dans les parcours de vie des individus. « Loin de chercher à remettre en cause ou à relativiser la puissance des déterminations macro-historiques et sociologiques et des "grandes tendances" du temps long, cette attention portée aux bifurcations peut au contraire les éclairer d'un jour nouveau. [...] L'important est surtout que dans ces moments-là, l'observateur "voit" ces forces en présence. De ce point de vue, l'intérêt d'étudier les bifurcations est aussi heuristique. Je fais l'hypothèse en effet que l'analyse des bifurcations biographiques est souvent plus riche d'informations sur les mécanismes de régulations sociales et les structurations des parcours que celle de trajectoires linéaires ou réduites à leurs états de départ et d'arrivée » (Bidart, 2006, pp. 33-34). Ainsi, l'analyse des tournants et des bifurcations biographiques permet d'observer le processus d'ajustement des trajectoires individuelles aux structures sociales et la façon dont ces structures sociales se maintiennent ou se reconfigurent au fil du temps. « La "structure" contient des agencements qui font que certaines actions ou certains événements ont des conséquences particulièrement importantes. [...] Les *turning points* donnent lieu à des conséquences plus importantes que les trajectoires précisément parce qu'ils génèrent des changements de direction ou de régime, et qu'ils le font de manière déterminante. Nous avons tendance à penser ces *turning points* comme "abrupts" et "chaotiques", et d'ailleurs ils nous apparaissent comme *turning points* parce qu'ils se présentent comme des irrégularités dans ce qui était jusque-là une trajectoire ou un régime stable. Mais en fait ils sont des lieux essentiels dans la détermination de la structure générale du parcours de vie ou de la carrière professionnelle parce qu'ils en modifient les paramètres » (Abbott, 2001 [2009], p. 197 et p. 205).

2.2 Le sens des évènements dans les parcours de vie

L'interprétation du sens et de l'effet des évènements pose donc problème aux chercheurs en sciences-sociales, notamment en histoire et en sociologie. Afin d'avancer dans les débats épistémologiques autour de l'analyse du matériau biographique, l'anthropologue Alban Bensa et le sociologue Eric Fassin réalise un travail de cadrage et de définition autour de la notion d'évènement. Ils commencent par pointer les deux écueils d'une approche macrosociologique qui réduit le sens des évènements à leurs contextes d'apparition (les évènements sont prévisibles) et/ou à leurs contextes d'énonciation (les évènements sont des inventions). « D'un côté, avec l'explicitation de l'implicite, l'évènement aurait toujours déjà été là ; d'un autre côté, avec le dévoilement d'une fiction, il n'aurait jamais tout à fait été là. [...] D'une part, l'opération de contextualisation pourrait tendre à montrer que l'évènement n'en est pas vraiment un : manifestant ce qui restait caché, tu ou invisible, l'apparition ne serait que la révélation de ce qui était déjà en place. [...] D'autre part, symétriquement, l'approche en termes de construction risque de nier aussi la réalité propre de l'évènement : en exposant combien il est le produit d'une invention, médiatique ou non, la déconstruction n'en laisserait rien en place » (Bensa, Fassin, 2002, p. 4).

Les deux auteurs proposent ensuite de définir l'évènement comme une rupture d'intelligibilité qui bouscule et renouvelle les cadres cognitifs et temporels. « Pour éviter ce double écueil, la réduction par le contexte ou par la construction, il convient de restituer à l'évènement sa spécificité temporelle : il manifeste à lui seul une rupture d'intelligibilité. L'évidence habituelle de la compréhension est soudain suspendue : à un moment donné, littéralement, on ne se comprend plus, on ne s'entend plus. Le sens devient incertain. Loin d'interpréter comme nous le faisons quotidiennement, sans y songer ou presque, tout à coup, nous ne sommes plus assurés de nos grilles de lecture. [...] Le changement de rythme qu'impose l'évènement marque une nouvelle temporalité, qui altère les rapports au passé et à l'avenir. A partir de cette coupure, le champ de la mémoire et celui du possible sont rouverts par référence à de nouveaux principes d'intelligibilité. [...] L'évènement enclenche une nouvelle intelligibilité - autrement dit, il rend pensable une nouvelle série, qu'il inaugure, ou qu'il porte au jour » (Bensa, Fassin, 2002, p. 4, p. 6, p. 9).

Dans le cadre d'une analyse des reconversions professionnelles volontaires, la sociologue Catherine Négroni s'intéresse aux éléments qui conduisent une situation à basculer (désengagement professionnel, réengagement professionnel). L'auteure s'interroge sur la propension des individus à mentionner l'apparition d'éléments de contexte nouveaux comme facteurs explicatifs de ces reconversions professionnelles volontaires. S'appuyant sur les travaux de Gilles Deleuze (1997), Paul Veyne (1971), et Philippe Zarifian (2001), Catherine Négroni poursuit une réflexion autour du sens objectif et subjectif des événements déclencheurs dans les reconversions professionnelles volontaires. « Tout événement a une face objective et une face subjective. Dans sa face objective, l'évènement est ce qui surgit, ce qui survient de manière singulière dans une situation donnée. Dans sa face subjective, " l'évènement est ce qui subsiste et insiste dans le monde subjectif et intersubjectif précisément en tant qu'il fait sens pour les acteurs humains (Zarifian, 2001, p. 110). Cependant, si le sens est provoqué par un événement isolé, il est produit par les acteurs humains concernés. L'auteur évoque G. Deleuze pour affirmer que la production de sens par les acteurs concernés consiste en une contre-effectuation de l'évènement. « Face à l'effectuation objective de l'évènement, l'individu humain double ce qui s'est passé par une autre effectuation qui ne garde de l'évènement que le sens. Ce n'est pas directement de ce qui arrive objectivement que nous pouvons tirer quelque chose pour définir notre comportement : "contre-effectuer l'évènement, c'est trouver le sens de notre propre devenir par rapport à lui" (Deleuze, 1997) » (Négroni, 2009, p. 181). Dans cette perspective, un événement ne se comprend pas seulement à la mesure du changement qu'il provoque dans le cours d'une trajectoire sociale. La compréhension sociologique des événements implique en effet de prendre en compte le sens que les acteurs donnent aux événements qui les concernent. De ce point de vue, le sens d'un événement se construit dans un rapport dialectique entre ce qu'un événement fait aux acteurs, et ce que les acteurs font de cet événement.

S'inspirant du travail de Catherine Négroni, la sociologue Juliette Vollet s'intéresse aux événements déclencheurs dans le processus de raccrochage scolaire (Vollet, 2016). L'auteure propose un modèle idéal typique du processus de raccrochage en cinq temps (satisfaction ; ennui ; désenchantement ; décision ; raccrochage). Au cours du quatrième temps - celui de la « décision » - la culpabilité, les regrets, l'absence de solution alternative, le manque de

perspective, forment un terrain propice à l'arrivée d'un évènement déclencheur qui amorce le cinquième temps - celui du raccrochage – et met ainsi un terme à une phase de latence. Dans le récit des individus, cet évènement est souvent présenté comme un élément principal et décisif dans leur processus de raccrochage. Or, Juliette Vollet relativise l'effet objectif des évènements déclencheurs vécus par les jeunes en les resituant dans un processus au cours duquel l'évènement apparaît comme une opportunité de bifurcation. « Comme cela apparaît dans les propos de Salima, ce n'est qu'à l'aune d'un évènement - ici une discussion avec une amie - que les jeunes sortent de cet état d'indécision. Ce type d'évènement ne revêt pas un sens objectif assez puissant pour l'identifier a priori comme un moment clé dans le processus, pouvant par son sens intrinsèque expliquer les éventuelles réorientations qui s'opèrent après lui. Leur seul point commun est leur impact majeur sur le processus de raccrochage : conversation, dispute, anniversaire, obtention d'un diplôme par un frère, tous ces évènements provoquent la mise à distance critique de leur situation. [...] Quelle que soit la nature objective de l'évènement, son pouvoir décisif dépend de la façon dont il est lu et approprié par les jeunes. Or tous lui imputent le même sens : ils transforment cet évènement objectivement banal en déclencheur du raccrochage. [...] Un évènement éclaire leur parcours sous un jour nouveau, non pour ce qu'il est, mais pour le moment auquel il intervient dans le processus. [...] L'évènement est une opportunité, de bifurquer et de s'extraire de cette période de doutes » (Vollet, 2016, p. 138, p. 139, p. 140).

Le modèle idéaltypique construit par Juliette Vollet tend ainsi à minimiser l'effet intrinsèque des évènements dans le processus de raccrochage scolaire. Ce n'est pas véritablement le type ou la nature des évènements qui comptent mais le moment au cours duquel ces évènements interviennent, et le contexte dans lequel ces évènements se produisent. Dans cette perspective, les évènements « banals » sont interchangeables et l'occurrence d'un évènement déclencheur, quel qu'il soit, devient alors prévisible. A ce stade du processus de raccrochage, le retour vers un dispositif semble inéluctable. Si cet évènement « banal » mentionné par les individus n'avait pas déclenché le cinquième temps du processus de raccrochage, un autre évènement banal l'aurait de toute façon déclenché dans la mesure où le moment et le contexte s'y prêtaient. De ce point de vue, les évènements déclencheurs sont ici réduits à leurs contextes d'apparition (Bensa, Fassin, 2002), ce qui constitue l'une des limites du modèle idéaltypique proposé par Juliette Vollet. En effet, selon les parcours et les

situations, le caractère objectivement « banal » des événements déclencheurs est contestable. Cette conception va à l'encontre du discours des individus qui font valoir un autre point de vue en considérant que cet événement - banal en apparence - a joué en réalité un rôle décisif dans leur parcours de vie (cf. extrait « Je suis tombé sur une de mes profs »). Les événements qui arrivent dans la vie des personnes en situation de décrochage et/ou de non-recours ne sont pas tous banals, interchangeables, prévisibles. Certains événements avec un plus fort degré d'imprévisibilité et d'irréversibilité sont effectivement susceptibles de produire des tournants et des bifurcations qui facilitent ou entravent le retour des individus vers les institutions d'insertion (cf. extrait « Si ça c'est pas un redémarrage à zéro ! »).

2.3 L'analyse sociologique des tournants et des bifurcations dans les parcours de vie

La sociologie des tournants et des bifurcations propose une grille de lecture qui tient compte de l'imprévisibilité et permet ainsi de mieux comprendre le sens et l'effet des événements dans les parcours de vie (Abbott, 2001 [2009] ; Bessin *et al.*, 2009 ; Bidart, 2006 ; Grossetti, 2006). S'appuyant sur la sociologie des carrières (Hughes, 1971 ; Becker, 1985) et des parcours de vie (Elder, 1985 ; Hareven, Masaoka, 1988), le sociologue Andrew Abbott réalise un travail de cadrage et de définition de la notion de tournant en sociologie (« turning point »). « On a intérêt à mon sens à envisager les *turning points* comme des changements courts entraînant des conséquences, qui opèrent la réorientation d'un processus. Un *turning point* est inévitablement un concept narratif car il ne peut pas être conçu sans qu'une nouvelle réalité ou une nouvelle direction ait été établie, constat qui suppose au moins deux observations à deux moments distincts du temps. Tous les changements soudains ne sont pas nécessairement des *turning points*, mais seulement ceux qui sont suivis d'une période où se manifeste un nouveau régime » (Abbott, 2001 [2009], p. 207). Andrew Abbott distingue les tournants « convergents », les tournants « aléatoires », et les tournants « contingents ». Les tournants « convergents » produisent un changement qui conduit les individus d'une trajectoire aléatoire ou erratique vers une trajectoire stable et orientée. Andrew Abbott illustre les « tournants convergents » par l'exemple des jeunes qui renoncent à un début de carrière déviante et retrouvent une vie plus stable (Sampson, Laub, 1993). Les « tournants convergents » s'accompagnent d'une mise en conformité avec les normes sociales. Ce type de tournant fait ainsi converger les individus vers le cours normal et prévisible des trajectoires

sociales. Les tournants convergents se retrouvent davantage dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie ») et dans le deuxième type de cheminement (« une réaffiliation institutionnelle »). A l'inverse, les tournants « aléatoires » marquent une rupture qui conduit les individus d'une trajectoire stable vers une trajectoire aléatoire. Les tournants aléatoires peuvent être à l'origine du basculement en situation de non-recours, notamment lorsque les individus se retrouvent en situation de décrochage, lorsqu'ils sont contraints de quitter le logement dans lequel ils habitent, lorsqu'ils perdent leur emploi ou ne sont pas reconduits dans leurs missions. Enfin, les tournants « contingents » se caractérisent par l'effet intrinsèque des événements qui les constituent, au-delà des contextes stables ou aléatoires dans lesquels ces tournants se produisent. La répétition des tournants contingents négatifs se retrouve davantage dans le troisième type de cheminement (« un retour à la case départ »).

Dans une filiation directe avec la notion de tournant, la notion de bifurcation est issue d'un travail conceptuel plus approfondi autour du degré d'imprévisibilité et d'irréversibilité des tournants. « La notion de tournant est pratiquement synonyme de la notion de bifurcation, telle que je vais la développer plus loin, en essayant de préciser un certain nombre de points qu'Abbott a laissés dans l'ombre. [...] La notion de bifurcation [...] met plus l'accent sur l'imprévisibilité des situations » (Grossetti, 2006, p. 13 et p. 15). Le sociologue Michel Grossetti propose une typologie des formes d'imprévisibilité construite à partir de deux variables. La première variable renvoie aux moments, plus ou moins connus et prévus à l'avance, au cours desquels apparaissent des situations dont les issues sont imprévisibles. La deuxième variable renvoie aux issues possibles de ces situations imprévisibles, issues qui sont plus ou moins connues et prévues à l'avance (Grossetti, 2006, 2009). Michel Grossetti distingue ainsi quatre formes d'imprévisibilité. Dans la forme du « carrefour », illustrée par l'exemple de l'orientation scolaire ou par l'exemple du passage d'un concours, le moment est planifié et organisé, les issues possibles sont connues à l'avance, mais l'issue finale reste toutefois imprévisible. Dans la forme du « changement d'état programmé », illustrée par l'exemple des transitions dans les parcours de vie ou par l'exemple de la fin d'un contrat de travail, le moment est prévisible mais les issues possibles ne sont pas délimitées au départ. Dans la forme du « risque anticipé », illustré par l'exemple du chômage ou par l'exemple de la maladie, le moment où survient l'imprévisibilité ne peut pas être connu à l'avance mais certaines issues ou réponses sont prévues à l'avance au cas où. Dans la forme de la « crise »,

le moment de l'imprévisibilité et les issues possibles pour en sortir ne sont pas connus à l'avance.

Les issues possibles des situations imprévisibles ont des conséquences plus ou moins irréversibles. A l'image des formes d'imprévisibilité, les formes d'irréversibilité sont partielles et relatives. Autrement dit, si les conséquences irréversibles d'une situation imprévisible sont expansives et durables, elles ne sont pas nécessairement globales et définitives. En effet, elles peuvent être situées dans le temps et ciblées sur un ou plusieurs champs d'activité. « L'imprévisibilité a un corollaire qui est la plus ou moins grande réversibilité des conséquences des séquences d'actions dans lesquelles elle se manifeste. En effet, si les situations partiellement imprévisibles sont si préoccupantes pour ceux qui les vivent, c'est qu'elles peuvent déboucher sur des conséquences plus ou moins durables, des irréversibilités. [...] Il faut préciser ici immédiatement un point important pour éviter les malentendus que le terme pourrait induire : ces irréversibilités sont toujours relatives. Ce qui a été construit peut être déconstruit. Rien n'est définitif. Les éléments créés ne sont irréversibles que dans la mesure où ils survivent à leur moment de création et où ils interviennent dans des situations ultérieures. La notion d'irréversibilité implique toutefois que déconstruire ce qui a été construit ou défaire ce qui a été fait n'est pas revenir au point de départ » (Grossetti, 2006, p. 20). La notion de bifurcation est construite à partir du croisement entre l'imprévisibilité et l'irréversibilité des situations sociales. En effet, les situations imprévisibles vécues par les individus n'ont pas nécessairement des conséquences irréversibles sur leurs parcours de vie. Ainsi, les bifurcations renvoient à des situations imprévisibles qui produisent des conséquences irréversibles. « Pour désigner des situations dans lesquelles une séquence d'action partiellement imprévisible produit des effets durables, je reprends ici le terme de "bifurcation" dans la filiation de la désignation choisie par de Coninck et Godard (1989) » (Grossetti, 2006, p. 15).

Cette notion de bifurcation est travaillée par d'autres chercheurs dans le champ de la sociologie des parcours de vie (Bessin *et al.*, 2009). Valentine Hélaridot s'intéresse ainsi aux bifurcations dans le cadre d'une recherche qui cherche « à comprendre comment le travail et la santé s'articulent au fil de l'expérience sociale de salariés confrontés à des formes de précarisation du travail » (Hélaridot, 2009, p. 161). Selon Valentine Hélaridot, qui s'inscrit dans

la perspective des travaux de Claire Bidart (2006) et de Michel Grossetti (2006), « une bifurcation, à l'échelle biographique, peut être définie comme une modification soudaine, imprévue et durable de la situation personnelle et des perspectives de vie, concernant une ou plusieurs sphères d'activités » (Hélardot, 2009, p. 161). Dans la perspective des débats ouverts par la sociologie structurale autour de l'approche biographique, l'auteure s'interroge sur le pouvoir des individus par rapport aux bifurcations. « Plus spécifiquement, il s'agit d'explorer l'articulation entre logiques structurelles et logiques actanciennes, telles qu'elles peuvent apparaître dans un ensemble de séquences bifurcatives concrètes. [...] Le choix est fait ici de fonder l'identification des bifurcations sur le point de vue des acteurs concernés qui désignent dans leur parcours des points de basculement donnant lieu à une distinction entre un "avant" et un "après" » (Hélardot, p. 161).

Valentine Hélardot construit une typologie des bifurcations biographiques à partir de deux variables. La première variable renvoie à la dynamique du contexte qui se présente aux individus. Ce contexte peut s'inscrire dans une dynamique de continuité ou de changement par rapport à la situation initiale. La deuxième variable renvoie aux logiques de perception et d'action des individus par rapport à la dynamique de continuité ou de changement du contexte qui se présente. Les logiques de perception, c'est-à-dire les attitudes des individus par rapport à la dynamique de continuité ou de changement qui se présente, varient selon la concordance ou la discordance de ces dynamiques avec les aspirations individuelles. Les trois logiques d'action possibles découlent de ces attitudes plus ou moins favorables aux dynamiques de continuité ou de changement qui se présentent aux individus. Si la dynamique de continuité ou de changement concorde avec leurs aspirations, les individus laissent cette dynamique se produire ou cherchent à l'alimenter. Ainsi, les rencontres amoureuses ou les réconciliations familiales, particulièrement présentes dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie »), génèrent ou alimentent une nouvelle dynamique de vie qui encourage les individus à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion. Si la dynamique de continuité ou de changement discordance avec leurs aspirations, soit les individus résistent à cette dynamique, soit ils la subissent. On retrouve cette logique de résistance à la continuité dans le troisième type de cheminement (« un retour à la case départ ») lorsque les individus se résignent à faire appel aux institutions d'insertion après avoir longtemps retardé l'échéance.

Cette typologie conduit à distinguer six types de situations possibles, dont trois situations non-bifurcatives. Si la dynamique de continuité concorde avec les aspirations individuelles, ou bien si les individus se résignent à subir une dynamique de continuité qui ne concorde pas avec leurs aspirations, les deux situations ne sont pas bifurcatives. Si les individus résistent à une dynamique de changement qui ne concorde pas avec leurs aspirations, la situation n'est pas bifurcative mais pourrait le devenir. « S'il n'y a pas de bifurcation, ce n'est pas par acceptation de la continuité, mais par empêchement du changement qui est présent en germe dans la situation observée. La mise en lumière de ce type de configuration est intéressante dans la mesure où elle attire le regard sur les stratégies de résistance et d'anticipation mises en œuvre par les acteurs pour retarder ou couper court à l'évènement qui les menace » (Hélardot, 2009, p. 166). Trois autres situations sont bifurcatives. Si la dynamique de changement concorde avec les aspirations, une bifurcation se produit par un « heureux concours de circonstances ». « La bifurcation comme "heureux concours de circonstances" permet ainsi de mettre en lumière la façon dont les acteurs utilisent les marges de manœuvre dont ils disposent, et s'emparent de l'incertitude créée par l'élément déclencheur extérieur pour orienter l'issue de la bifurcation à leur idée et à leur avantage » (Hélardot, 2009, p. 166). Si la dynamique de changement ne concorde pas avec les aspirations individuelles, la situation bifurcative est subie. « La bifurcation comme "heureux concours de circonstances" et la "bifurcation subie" sont les deux déclinaisons - l'une heureuse, l'autre malheureuse - d'un changement qui n'est pas au départ provoqué par l'individu. On note bien sûr que le sens positif ou négatif du changement vécu est intrinsèquement lié à la perception ou non par la personne d'une amélioration de sa situation entre l'avant et l'après bifurcation » (Hélardot, 2009, p. 165). Enfin, le dernier type de situation renvoie aux « bifurcations actives », lorsque les individus parviennent à changer une dynamique de continuité à laquelle il résiste activement dans la mesure où elle ne concorde pas avec leurs aspirations. « La "bifurcation active" est le fait de personnes qui décident, à un moment précis et identifiable *a posteriori*, de rompre avec la situation stable qu'ils vivent actuellement et prennent l'initiative du changement. Il y a bifurcation parce qu'il y a résistance de l'acteur à la continuité "naturelle" qui se présente à lui » (Hélardot, 2009, p. 165).

Claire Bidart analyse les trajectoires d'entrée dans la vie adulte à partir d'une enquête qualitative longitudinale auprès d'un panel de jeunes interrogés tous les trois ans entre 1995 et 2007 (Bidart, 2009, 2008, 2006, 2005). Elle analyse les bifurcations biographiques dans les parcours sociaux juvéniles en repérant les « changements de filières d'étude, d'emploi ou d'orientation n'obéissant pas à une logique prévisible » (Bidart, 2006, p. 37). Claire Bidart propose une analyse en sept phases du processus de bifurcation dans les parcours de vie des jeunes adultes (cohérence initiale ; période critique ; état de l'information ; ouverture des possibles ; décision ; action ; remise en cohérence). « Partant de la situation initiale commence une période critique de quelques mois, pendant laquelle les difficultés s'accumulent et la pression monte. Elle débouche sur un moment clé marqué par un ou plusieurs événements, plus ou moins liés au domaine en crise, qui ferment la situation de départ et ouvrent des voies alternatives. Un nouvel état de l'information s'offre alors à la personne, combinant l'apport de divers ordres d'ingrédients. À partir de cette étape de recomposition des données s'ouvre un nouvel univers des possibles et se distinguent des voies susceptibles d'être empruntées dans la suite du parcours. Entre ces voies, le jeune choisit alors celle qu'il va suivre, celle qui ici manifeste un tournant dans sa vie, et il abandonne les autres éventualités. Il reconstruit alors un monde à nouveau cohérent et intégrateur, qui concilie ses options et contraintes... pour un temps » (Bidart, 2006, p. 38).

On retrouve dans le travail de Claire Bidart la place charnière des événements dans le processus de bifurcation (Bensa, Fassin, 2002 ; Négroni, 2009 ; Vollet, 2016). « Dans un contexte défini par une certaine altération des ressources, des certitudes, des routines, un événement va avoir un poids particulier. Il bouscule en effet l'agencement des facteurs qui composaient la séquence précédente, la période de "calme avant la tempête". Soit il arrive au début de la bifurcation et il ouvre la crise, la fait éclater ; soit il arrive à la fin et il ouvre une nouvelle alternative qui résout la crise en offrant une porte de sortie. Dans les deux cas, cet événement peut être lié ou pas au domaine de la bifurcation : par exemple, dans une bifurcation professionnelle l'événement peut être un conflit avec un chef, un accident du travail, une proposition d'embauche dans une autre entreprise, qui ouvrent la crise ou qui la résolvent. Mais l'événement peut être aussi une rencontre, une rupture conjugale, le décès d'un proche...qui par ricochet vont conduire à revoir les positionnements professionnels et à prendre des décisions qui les remettent fondamentalement en cause. Même si à une autre

échelle ou d'un autre point de vue cet évènement était partiellement prévisible, ses effets sur le parcours ne le sont pas » (Bidart, 2009, p. 227). Claire Bidart souligne ainsi l'intervention des éléments extérieurs à la sphère de la formation et de l'emploi dans les bifurcations biographiques. Elle remarque en particulier la récurrence et l'importance des rencontres amoureuses qui ouvrent de nouvelles perspectives de vie. Dans les éléments constitutifs des bifurcations biographiques, Claire Bidart insiste sur l'importance du processus de contamination qui diffuse l'effet des bifurcations biographiques dans plusieurs sphères d'activité (couple, famille, travail, formation, santé, etc.). « De façon générale, l'intervention des histoires d'amour sur les trajectoires professionnelles, venant perturber les projets ou précipiter des décisions, est par ailleurs tout à fait récurrente. Les choix résidentiels, la santé, les engagements amicaux, les proximités familiales... jouent également un rôle clé dans la plupart des trajectoires » (Bidart, 2006, p. 42). Ces éléments corroborent les données recueillies concernant l'importance des rencontres amoureuses et des réconciliations familiales dans les cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

2.4 Fragilités et inégalités face aux injonctions biographiques

A l'issue du processus de bifurcation, l'individu effectue un travail de remise en cohérence biographique qui renvoie plus directement à la dimension identitaire des cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Les évènements biographiques doivent trouver leur place dans l'histoire de vie singulière que les individus mettent en récit dans différents contextes sociaux et institutionnels. Or, les individus ne sont pas dans les mêmes conditions ni dans les mêmes dispositions pour répondre aux injonctions de la « société biographique » (cf. extrait « “Bon alors t'en es où ?” ») (Delory-Momberger, 2012 ; Duvoux 2009 ; Astier, Duvoux, 2006 ; Fassin 2004).

Dans un contexte sociohistorique marqué par la montée des incertitudes (Castel, 2009, 2010), Michel Grossetti insiste ainsi sur l'importance d'analyser les bifurcations pour éclairer les différentes logiques de perception et d'action des individus face à la multiplication des situations imprévisibles. Dans cette perspective, la sociologie des bifurcations permet d'analyser les inégalités sociales face aux situations plus ou moins imprévisibles et irréversibles qui structurent les parcours sociaux. Elle offre également la possibilité d'analyser

la façon dont les institutions publiques et les travailleurs sociaux s'adaptent à l'évolution des parcours sociaux en proposant des dispositifs sociaux susceptibles de soutenir et d'accompagner les individus au gré des bifurcations qu'ils rencontrent dans leurs parcours de vie. « Au niveau de l'action et de l'interaction, la question est celle de la gestion de l'incertitude et des irréversibilités. Comment celles-ci sont-elles perçues ? Quelles sont les stratégies, les valeurs, les routines, les dispositions, les allant de soi que les acteurs mettent en œuvre dans des situations qu'ils considèrent comme impliquant de l'incertitude et pouvant déboucher sur des irréversibilités significatives ? [...] Pour celui ou celle qui dispose de ressources importantes (financières, culturelles, sociales), le changement est plus facile (mais parfois plus risqué) que pour ceux dont les ressources sont limitées. [...] Le pouvoir, la domination, la liberté ne sont plus seulement des questions de position et de statut mais de plus en plus des questions de contrôle de la réversibilité. Pouvoir décider de "revenir en arrière", de réexaminer des choix ou des situations devient pour les acteurs individuels une liberté fondamentale » (Grossetti, 2006, p. 15, p. 24, p. 25). Cette capacité à « reculer pour mieux sauter » se retrouve dans le premier type de cheminement (« L'envie d'une autre vie »). A l'inverse, les individus ont l'impression de subir le cours des événements dans le troisième type de cheminement (« Un retour à la case départ »).

La typologie des bifurcations biographiques construite par Valentine Hélaridot ouvre un questionnement autour des ressources dont les individus disposent pour alimenter ou pour contrer les dynamiques de continuité ou de changement qui se présentent dans leurs parcours de vie (Hélaridot, 2009). La réflexion autour des disparités et inégalités biographiques est davantage présente dans le travail sociologique de Sophie Denave sur les bifurcations biographiques dans les parcours professionnels (Denave, 2017, 2015, 2009, 2006). Sophie Denave insiste sur l'importance d'analyser les événements déclencheurs en postulant une relation d'interdépendance entre ces événements et leurs contextes d'émergence. Les ressources, les contraintes, les dispositions des individus génèrent des disparités et des inégalités qui influent sur les bifurcations biographiques. Ainsi, les ressources économiques, sociales, culturelles constituent un filet de sécurité pour parer à l'imprévu, prendre des risques et saisir des opportunités. On retrouve ici l'importance du soutien affectif et matériel de l'entourage, et notamment de la famille, dans les cheminements de retour vers les institutions d'insertion. S'appuyant sur les travaux des sociologues Mathias Millet et Daniel Thin (2005),

Sophie Denave ajoute que la survenue des évènements ou des accidents biographiques n'est pas non plus distribuée de façon uniforme selon les milieux sociaux et les conditions de vie des individus. « Mathias Millet et Daniel Thin utilisent la notion d'accidents biographiques pour évoquer les séparations, les décès, les maladies ou les accidents de travail qui déclenchent ou aggravent des épisodes difficiles de la vie familiale. Ces changements ou ces ruptures sont plus ou moins brutaux "mais pas sociologiquement contingents au sens où la probabilité d'apparition de ces évènements n'est pas distribuée au hasard des appartenances et des conditions sociales" (Millet et Thin, 2005, p. 48). [...] Pour le dire de manière triviale, n'importe quoi n'arrive pas à n'importe qui » (Denave, 2009, p. 171).

Les parcours marqués par la répétition des ruptures ou des accidents biographiques se caractérisent ainsi par une « fragilité biographique » qui réduit les marges de manœuvre des individus et perturbe le travail de remise en cohérence biographique (Fieulaine, 2006). Cette « fragilité biographique » entrave les cheminements de retour vers les institutions d'insertion au cours desquels les individus sont appelés à répondre aux « injonctions biographiques ». Il est plus difficile de raconter son histoire lorsque les échecs et les ruptures s'accumulent, à moins d'en faire le fil conducteur, au risque alors de « passer pour une victime » (cf. extrait « Il faut encore que je raconte tout ça »). Cette « fragilité biographique » est particulièrement visible dans le troisième type de cheminement (« Un retour à la case départ »). « Cette tendance confronte les individus les plus défavorisés de notre société à une norme et à des exigences qu'ils n'ont souvent pas les moyens d'atteindre. En ce sens, on peut dire qu'ils sont confrontés à une injonction biographique : la société exige d'eux qu'ils construisent leur parcours social alors qu'elle ne les dote pas des moyens qui leur permettraient de le faire » (Duvoux, 2009, p. 114).

2.5 Extraits d'entretiens – dimension biographique des cheminements

« J'ai rencontré quelqu'un »

« Je suis resté [pendant 5 ans] sans revenu, sans rien, à me débrouiller un petit peu comme ça, en travaillant au noir. [...] Je voulais pas m'inscrire au CPAS⁸⁰ au début parce que pour moi

⁸⁰ Un Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est un organisme public qui a pour mission de dispenser une aide sociale financière aux personnes en difficulté, mais aussi, d'autres mesures spécifiques d'accompagnement et de

c'était euh...comment dire...c'est la sous-classe [...]. Je préfère me débrouiller sans rien que devoir demander de l'aide à quelqu'un. [...] J'ai rencontré quelqu'un, je me suis inscrit au CPAS pour avoir droit à quelque chose, pour pouvoir me mettre en ménage, je me suis mis en ménage. [...] Parce que j'avais envie d'avancer avec elle, après quatre mois on s'est mis en ménage donc c'est allé vraiment vite. C'est pour elle. [...] Ouais, sinon je serais sûrement sans CPAS aujourd'hui. [...] J'ai voulu avancer dans la vie. [...] Je me suis dit pour pouvoir payer mon loyer, pour être en ordre. [...] Si j'avais envie d'avancer il fallait que je passe par là » (Joachim, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

« La réconciliation avec la maman ça te redonne des ailes ! »

« Je suis parti de chez ma maman [pendant plusieurs années], je suis allé vivre chez ma sœur, je voyais plus mon père et ma mère tu vois. [...] C'est ça que je te dis, séparation, tu vois plus ta mère, tu vois plus ton père, ça fait beaucoup quoi. [...] Quand tu es chez ta sœur et que tu n'as plus vu ta mère, ça te fait quelque chose, tu te remets en question. [...] Ma sœur elle a arrangé les histoires avec ma mère parce qu'elle voyait bien aussi, que je bougeais, que je restais plus à rien faire. Et un jour, je suis rentré chez ma sœur, il y avait ma mère, et voilà on a discuté et c'est reparti de plus belle quoi ! Du jour au lendemain ! [...] [Ce qui m'a convaincu d'aller à l'antenne sociale c'est] les miens, je t'assure, c'est mes cousins, ma sœur, la réconciliation avec la maman parce que la maman ça fait énormément de bien, ça te remet vraiment...ça te redonne des ailes quoi tu vois ! » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

« J'ai appris le décès de mon papa »

« J'ai appris le décès de mon papa donc je me suis dit que même s'il était plus là il fallait quand même que je le rende fière parce que deux ans [sans aller à l'école] je pense que ça lui aurait pas du tout plu hein, s'il avait été présent. [...] J'allais avoir 18 ans. [...] J'ai appris qu'il était en prison en fait... Et pff...à ce qu'il paraît il s'est suicidé. [...] Ça m'a un peu perturbée, et d'ailleurs je me suis même dit "bah je vais encore arrêter, là j'ai vraiment une bonne raison". Mais non ! Non franchement je me suis dit "non, il faut vraiment que je continue, là il faut que je reste accrochée". [...] Je me suis dit "non je peux pas faire...la même chose...il faut vraiment que je

soutien, d'ordre psychologique, sociale, médicale, administrative en vue de permettre une réinsertion dans une vie sociale active. Ce sont les CPAS qui gèrent l'accès au Revenu d'Intégration Sociale (RIS).

continue dans le bon chemin''. [...] J'ai vraiment repris l'école à fond et...j'ai plus du tout arrêté. [...] Ouais non là je me suis dit il fallait vraiment que je rate aucun cours, que je réussisse et que...je continue à fond ! [...] Je crois que c'est l'année où j'ai vraiment changé. J'ai vraiment... changé du tout au tout » (Julia, 20 ans, scolarisée, sans emploi).

« Je suis tombé sur une de mes profs »

« Bah déjà il y a une fois, je prenais le chemin en métro, et je suis tombé sur une de mes profs qui m'a parlé de cette dernière année d'étude, donc j'ai décidé... En fait, c'est une septième année en plus de celles que j'ai fait...donc j'ai croisé une prof qui m'a dit qu'il y avait ça que je pouvais faire en plus, donc sur le coup j'y ai pensé, je me suis dit que ça pouvait être cool. Je voulais trouver du boulot et comme je trouve pas ici on m'a aidé à trouver un projet et je suis revenu. [...] C'est une prof que j'ai eue pendant deux ans et que j'appréciais beaucoup. [...] Elle a été convaincante. Elle m'a expliqué qu'il y avait plusieurs de ses élèves qui avaient fini cette année-là et qui avait trouvé du boulot et tout ça, et que ça marchait bien. [...] Ça a fait naître une idée nouvelle. [...] C'est une rencontre assez importante oui » (Mathias, 20 ans, Bac (CESS), sans emploi).

« Si ça c'est pas un redémarrage à zéro ! »

« Je suis tombée dans la cocaïne. Une année entière je suis tombée un peu dedans. [...] Pendant un an ça a été, déjà 2 ou 3 fois par semaine, et puis alors à un moment donné c'était tous les jours, tous les jours, tous les jours. [...] Alors du coup je n'avais plus d'argent pour payer ce que j'avais à payer, ça faisait le premier mois que je ne savais plus payer mon assurance voiture. Donc j'ai été écraser ma voiture sans assurance. [...] Je me suis dit que c'était un redémarrage à zéro. Je me suis dit plus de voiture, carrément même plus de baraque, parce que ma mère me foutait dehors, plus de travail, je me suis dit "ça si c'est pas un redémarrage à zéro c'est rien du tout quoi". Je me suis dit "redémarrer à zéro, j'ai encore ma vie à construire". Je me suis dit "je suis jeune", j'avais envie de construire ma vie, c'est pas parce qu'avec un ou deux coups que voilà quoi que fallait que ma vie s'arrête non plus » (Camille, 26 ans, sans diplôme, en formation).

« “Bon alors tu en es où ?” »

« C’est quasiment tout le temps, quand tu rencontres de nouvelles personnes, ou même les gens que tu connais depuis un bout de temps que tu n’as pas vus depuis un certain temps et qui te disent “bon alors tu en es où ? Qu’est-ce que tu fais ? Et les études ? Est-ce que tu bosses ?” [...] C’est sûr qu’il y a une gêne, après moi je ne le vis pas non plus comme une honte, mais après voilà c’est pas une fierté hein, c’est pas valorisant hein. [...] Sans forcément que ce soit honteux pour moi de dire que je suis à la Mission Locale ou à Pôle Emploi, dire que voilà tu fais rien, c’est pas non plus valorisant. [...] Du coup bah je dis que je suis à Pôle Emploi ou maintenant en Mission Locale et alors là on me dit “alors qu’est-ce que tu recherches comme boulot ?” et voilà moi je dis que je recherche une formation » (Jérôme, 22 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Il faut encore que je raconte tout ça »

« Pourtant je savais faire, mais j’y arrivais plus, j’arrivais plus à me dire il faut que je fasse tel papier, il faut encore que j’explique ma situation, il faut encore que j’explique pourquoi j’en suis là et que j’ai pas de boulot et que...il faut encore que je raconte tout ça, et là c’en était trop, j’y arrivais vraiment plus ! [...] J’y arrivais plus psychologiquement parlant ! Je pense que personne ne refuse vraiment ça, c’est mon avis, je pense que personne refuse l’idée de ne pas se faire aider, mais à un moment on y arrive pas ! Qu’on veut de toutes nos forces s’en sortir par soi-même, qu’on sait qu’on est confrontés à un moment à l’idée qu’on va devoir se faire aider, mais que pour se faire aider il va falloir parler à quelqu’un qu’on ne connaît pas, de nos faiblesses et de nos échecs, donc pendant peut-être une demi-heure se sentir un tout petit peu humilié » (Michaël, 22 ans, Bac Général, sans emploi).

3. La dimension identitaire des cheminements

L'analyse des ressorts sociologiques des cheminements de retour des jeunes vers les institutions d'insertion éclaire la dimension identitaire de ces cheminements. Cette dimension renvoie à l'évolution du rapport que les individus construisent à leurs identités sociales et personnelles. La dimension identitaire est la clef de voûte des cheminements dans la mesure où l'effet du temps (dimension temporelle) et l'effet des évènements (dimension biographique) se déposent à plus long terme sur l'identité des individus. Les cheminements de retour vers les institutions d'insertion s'accompagnent d'un travail identitaire qui s'inscrit dans un processus de construction identitaire voire de conversion identitaire. Les relations avec les « autres significatifs » jouent ici un rôle prépondérant. Les rencontres amoureuses et les réconciliations familiales constituent des vecteurs puissants de réaffiliation identitaire et de projection temporelle. Ce travail identitaire se joue également vis-à-vis des « autres généralisés », c'est-à-dire par rapport aux rôles sociaux dans lesquels les individus sont attendus. Les jugements et les attentes qui pèsent sur les jeunes ni en formation ni en emploi, les stigmates attachés à la pauvreté juvénile, affectent le processus de construction identitaire. Les cheminements de retour vers les institutions d'insertion sont ainsi marqués par des « crispations identitaires » qui alimentent différentes formes de « repli identitaire ». De façon générale, les normes sociales liées à l'âge jouent un rôle fondamental dans les cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Les discours des jeunes peu ou pas diplômés - principalement issus des milieux populaires - montre l'attachement des individus à une conception statutaire du passage à l'âge adulte.

Ce travail spécifique autour de la dimension identitaire des cheminements de retour vers les institutions d'insertion permet de définir plusieurs notions théoriques importantes dans l'interprétation sociologique du matériau (« identités sociales » ; « identités personnelles » ; « autres significatifs » ; « autres généralisés » ; « crises identitaires » ; « reconnaissance »).

3.1 Une évolution vers des formes identitaires « sociétares » et « individualisées »

L'analyse du travail identitaire réalisé par les jeunes en situation de non-recours s'appuie principalement sur la grille de lecture proposée par Claude Dubar sur les formes identitaires

(Dubar, 2015 [2000]). S'appuyant notamment sur les travaux sociologiques de Max Weber (1971) et de Norbert Elias (1991), Claude Dubar retrace le processus sociohistorique d'évolution des formes identitaires « communautaires » et « collectives » vers des formes identitaires « sociétaires » et « individualisées ». Selon Claude Dubar, ce processus donne une place de plus en plus importante à la construction de l'identité personnelle des individus. A l'échelle individuelle comme à l'échelle sociale, ce processus d'évolution des formes identitaires s'accompagne de la montée des crises identitaires. Si les crises identitaires activent les identités personnelles et reconfigurent les identités sociales, elles conduisent également à la résurgence d'identifications défensives de type communautaire (nationalisme, communautarisme, racisme, etc.).

La notion d'identité est structurée autour d'un paradoxe. L'identité, c'est à la fois ce qui fonde l'appartenance commune, ce qui définit la différence, ce qui distingue la singularité. Ainsi, l'identité se construit nécessairement en relation avec l'altérité. Dans la perspective « nominaliste » ou « existentialiste » adoptée par Claude Dubar - perspective opposée à une conception « essentialiste » de l'appartenance et de la différence - cette relation entre identité et altérité se construit et évolue dans le temps. C'est cette relation socialement située et subjectivement vécue entre identité et altérité qui est au fondement de la notion de « formes identitaires » proposée par Claude Dubar. Dans cette perspective, Claude Dubar situe le travail de construction identitaire des individus à l'articulation entre les identités sociales (identités « par et pour autrui ») et les identités personnelles (identités « par et pour soi »). « Ce qui existe, ce sont des modes d'identification, variables au cours de l'histoire collective et de la vie personnelle, des affectations à des catégories diverses qui dépendent du contexte. Ces manières d'identifier sont de deux types : les identifications attribuées par les autres ("identités pour autrui") et les identifications revendiquées par soi-même ("identités pour soi"). On peut toujours, en effet, accepter ou refuser les identités qu'on vous attribue. On peut s'identifier soi-même autrement que ne le font les autres. C'est la relation entre ces deux processus d'identification qui est au fondement de la notion de formes identitaires. Celles-ci constituent donc des systèmes d'appellation, historiquement variables, reliant des identifications par et pour autrui et des identifications par et pour soi » (Dubar, 2015 [2000], p. 4).

3.2 Identifications « par et pour autrui » : « autrui significatifs » et « autrui généralisés »

S'appuyant sur les travaux en psychologie sociale et en sociologie de George Herbert Mead (2006 [1933]) et de Peter Berger et Thomas Lückmann (1996 [1966]), Claude Dubar distingue dans les identifications « par et pour autrui » le processus d'identification vis-à-vis des « autrui significatifs » et le processus d'identification vis-à-vis des « autrui généralisés ». Les « autrui significatifs » jouent un rôle prépondérant dans la construction identitaire des individus, notamment au cours des crises identitaires. Les « autrui significatifs » représentent des ressources, des référents, des modèles identitaires qui varient selon les milieux sociaux et évoluent au fil des parcours de vie. Les « autrui significatifs » constituent également des partenaires dignes de confiance auxquels les individus attribuent un crédit important. Par leurs suggestions, leurs avis, leurs conseils, leurs critiques, leurs demandes, leurs exigences, ils influencent les logiques de perception et d'action des individus. Les « autrui significatifs » se retrouvent principalement dans les réseaux familiaux et amicaux des individus (partenaires amoureux, parents, frères et sœurs, amis, oncles et tantes, *etc.*). Dans certaines conditions, les professionnels du champ éducatif et social (travailleurs sociaux, formateurs, enseignants, *etc.*) peuvent également devenir des « autrui significatifs ». Comme indiqué dans le chapitre sur le non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion, selon une recherche sur les pratiques informationnelles dans le champ de l'emploi et de la formation, on sait néanmoins que les jeunes non-diplômés ont tendance à privilégier les sources personnelles de leur entourage proche aux sources institutionnelles dont ils peuvent se méfier (Longo, Gallant, 2016 ; Supeno, Mongeau, 2015).

Dans le cadre de ses travaux sur les trajectoires d'entrée dans la vie adulte, Claire Bidart souligne également l'importance des autrui significatifs dans les bifurcations biographiques. « Les interactions avec les “autrui significatifs” du réseau personnel se révèlent tout à fait centrales, comme contraintes et ressources pour l'action mais aussi comme instances de connaissance, de travail réflexif et de construction identitaire. [...] Ce réseau constitue en effet une interface entre l'individu et les mondes sociaux, il en offre une image personnalisée, construit un système de positions possibles et comparables. De plus, il manifeste la norme sociale du milieu, il l'actualise » (Bidart, 2006, p. 52). Le travail de Claire Bidart permet également de qualifier les types d'influence des « autrui significatifs » et de hiérarchiser

l'importance de ces influences dans les cheminements vers l'âge adulte (Bidart, 2008). L'influence des autres significatifs s'exerce de multiples façons (soutien, opportunité, contrainte, exigence, exemple, contre-exemple, information, suggestion, avis, conseil, critique, etc.). Les « autres significatifs » les plus influents sont généralement les parents et les partenaires amoureux, même s'il est possible de retrouver des « autres significatifs » influents au-delà de ce premier cercle, et notamment parmi les amis. On retrouve ici le propos développé dans le chapitre sur le non-concernement des jeunes vis-à-vis des institutions d'insertion qui met en exergue le rôle important joué par l'entourage proche dans la prise de connaissance des Missions Locales.

Les « autres généralisés » renvoient aux rôles sociaux dans lesquels les individus sont attendus tout au long de leurs parcours de vie. Il s'agit ainsi de formes identitaires plus abstraites qui représentent les attentes sociales auxquelles les individus doivent répondre, les normes sociales dans lesquelles les individus doivent s'inscrire. Ces normes sociales varient selon les milieux sociaux et évoluent au fil de l'âge. Les « autres généralisés » peuvent générer un sentiment d'appartenance et de citoyenneté, lorsque les individus trouvent leur place et se sentent respectés, ou bien un sentiment d'exclusion et de marginalité, lorsque les individus se sentent méprisés et stigmatisés (Goffman, 1975 [1963] ; Honneth, 2000 [1992]).

3.3 Identifications « par et pour soi » : identité « réflexive » et identité « narrative »

S'inspirant notamment des travaux philosophiques de Paul Ricoeur (1985, 1990), Claude Dubar distingue dans les identifications « par et pour soi » l'identité réflexive (mise à distance de soi) et l'identité narrative (mise en intrigue de soi). L'articulation entre l'identité réflexive et l'identité narrative est au fondement de la notion d'identité personnelle proposée par Claude Dubar. L'identité réflexive passe par un travail de mise à distance de soi, c'est-à-dire par le fait de s'envisager « soi-même comme un autre » (Ricoeur, 1990). En ce sens, l'identité personnelle implique nécessairement une « visée éthique ». L'identité réflexive s'exprime dans la remise en question des normes sociales, dans la prise de distance avec les rôles sociaux, dans la résistance aux stigmates sociaux et aux assignations identitaires. Ce travail réflexif de mise à distance de soi rend possibles la construction et l'actualisation de l'identité narrative. L'identité narrative passe par un travail de mise en intrigue de soi, c'est-à-dire par

le fait de s'envisager en tant que sujet d'une histoire de vie singulière. En ce sens, l'identité personnelle constitue une « fiction nécessaire » que l'on (se) raconte, un « foyer virtuel » auquel on a besoin de croire. L'identité narrative s'exprime à travers une mise en intrigue de soi qui retrace le fil d'une histoire personnelle et s'inscrit dans un projet de vie. Selon Claude Dubar, l'identité personnelle, réflexive et narrative, joue un rôle décisif dans la résolution des crises identitaires qui deviennent nécessairement plus nombreuses dans le processus d'évolution vers des formes identitaires « sociétares » et « individualisées ». Au regard des injonctions à l'autodéfinition et à la réalisation de soi (Ehrenberg, 1998 ; Vrancken, 2011), l'identité personnelle est vouée à occuper une place de plus en plus importante dans le processus de construction identitaire. « Le changement de modèle culturel implique désormais d'être fort et surtout "d'être soi-même". [...] Face à ce nouvel impératif, beaucoup de nos contemporains, à un moment ou un autre de leur vie, voire de manière plus ou moins chronique, souffrent d'un "sentiment d'insuffisance", d'une conscience aiguë de "ne pas être à la hauteur". [...] La construction de l'identité personnelle ne peut éviter de rencontrer des crises qui ne résultent pas d'abord d'un manque de ressources économiques mais de la structure même de la subjectivité humaine dès lors qu'elle s'émancipe des cadres communautaires (Dubar, 2015 [2000], p. 165 et pp. 216-217).

3.4 Une approche sociologique des crises identitaires

Dans la perspective d'évolution vers des formes identitaires « sociétares » et « individualisées », les crises identitaires semblent consubstantielles au processus de construction identitaire des individus. Selon Claude Dubar, « les crises identitaires peuvent être pensées comme des perturbations de relations relativement stabilisées entre des éléments structurant de l'activité (production et consommation ; investissements et résultats, etc.). L'activité dont il s'agit ici est l'identification, c'est-à-dire le fait de catégoriser les autres et soi-même » (Dubar, 2015 [2000], p. 10). Claude Dubar construit une approche sociologique des crises identitaires en mobilisant sa grille de lecture des formes identitaires. Une crise identitaire se caractérise ainsi par une remise en cause des processus d'identification « par et pour soi » et « par et pour autrui ». « Une approche sociologique des crises identitaires [...] consiste à comprendre en quoi ces crises résultent de chocs biographiques liés à des processus sociaux et en quoi elles impliquent, en même temps que des difficultés matérielles (et un fort

sentiment d'injustice), une mise en cause, plus ou moins radicale, d'un "modèle identitaire", d'un système de croyances (sur soi, les autres, le monde) socialement construit, notamment de définitions (images, estime...) de soi devenues intenable pour les autres, illégitimes à ses propres yeux, négatives pour tout le monde » (Dubar, 2015 [2000], p. 170). On retrouve ici l'articulation entre la dimension biographique et la dimension identitaire des cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

Le travail identitaire pour sortir d'une crise engage ainsi une négociation identitaire qui implique la remise en question des identifications « par et pour autrui » et des identifications « par et pour soi », et passe par la mise en mouvement de l'identité réflexive (mise à distance de soi) et de l'identité narrative (mise en intrigue de soi). S'appuyant sur les travaux sociologiques d'Anselm Strauss et de Peter Berger et Thomas Lückmann (Berger et Lückmann, 1996 [1966] ; Strauss, 1992 [1959]), Claude Dubar analyse les ingrédients nécessaires au processus de conversion identitaire que l'on retrouve de façon plus explicite dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie ») et qui est analysé plus en profondeur dans le chapitre consacré à l'expérience du déclic au cœur des cheminements. Il souligne le rôle décisif des autrui significatifs - et notamment des partenaires amoureux - pour reconnaître et soutenir l'émergence d'une nouvelle identité (« appareil de conversion »). « [Il faut] surtout la rencontre d'un autrui significatif capable de valider, conforter, reconnaître la nouvelle identité "latente" qui a pu commencer à se dire [...]. La rencontre amoureuse joue parfois un tel rôle » (Dubar, 2015 [2000], p. 174). Il remarque également l'importance des autrui généralisés, envisagés ici comme des partenaires institutionnels susceptibles de légitimer et d'accompagner le processus de construction d'une nouvelle identité (« dispositif de médiation »). « Il faut qu'un partenaire institutionnel, un autrui généralisé, au sens de Mead, puisse permettre d'accompagner la reconstruction identitaire, de servir d'intermédiaire entre les anciennes identifications en crise, voire en faillite, et les nouvelles en gestation » (Dubar, 2015 [2000], p. 174). Il précise enfin que le processus de reconversion identitaire s'appuie sur des espaces qui permettent d'expérimenter et de concrétiser le passage d'un monde social à l'autre, et des instances qui permettent d'argumenter et de conforter l'émergence d'une nouvelle identité. « Il faut [...] assurer une "structure de plausibilité", c'est-à-dire une sorte de "laboratoire de transformation" qui permette de gérer la transition entre les anciennes et les nouvelles croyances, les anciens et les nouveaux savoirs, les identifications passées et

présentes » (Dubar, 2015 [2000], p. 174). De ce point de vue, les institutions et les professionnels, souvent autrui généralisés, parfois autrui significatifs, ont donc un rôle important à jouer pour accompagner les individus dans la construction d'une nouvelle identité, comme le souligne Nicolas Fieulaine (2007).

Ces éléments autour des processus de construction ou de conversion identitaire apparaissent également dans la sociologie des tournants et les bifurcations biographiques (Bessin *et al.*, 2009). Comme indiqué dans la partie consacrée à la dimension biographique des cheminements, Catherine Négroni analyse le travail de contre-effectuation qui permet aux individus de construire un « plan de sens » et de définir une « ligne de conduite » par rapport aux événements qui surviennent dans le cours de leur vie. Michaël Voegtli s'intéresse au processus de recomposition identitaire et de remise en cohérence biographique qui accompagne les bifurcations biographiques (Voegtli, 2004). Comme indiqué, Claire Bidart propose un modèle d'analyse en sept phases des bifurcations dans les parcours sociaux juvéniles qui s'achève par la phase de « remise en cohérence ». « Apparaît donc un travail de remise en cohérence du “nouveau monde” issu du choix. Quelles sont les conséquences sur la trajectoire professionnelle, comment s'installe la nouvelle situation de travail, s'orientent les nouveaux projets ? Comment se renouent les relations sociales impliquées ? Comment s'organise la nouvelle vie ? Bien des propos se rapportent à un changement d'identité » (Bidart, 2006, p. 52).

3.5 Renouveau et régénération du tissu relationnel

Joël Zaffran et Juliette Vollet proposent une analyse sociologique des processus de raccrochage scolaire qui éclaire la dimension relationnelle du processus de conversion identitaire (Zaffran, Vollet, 2016, 2018). Selon ces deux auteurs, le processus de raccrochage scolaire s'accompagne du renouvellement d'une partie du réseau relationnel des individus. Certains jeunes cherchent à rompre avec leur ancienne vie en changeant leurs habitudes et leurs fréquentations, stratégie que l'on retrouve dans les parcours de Bilal, de Lydie, de Marco, de Louis, qui partagent le point commun d'être engagés dans des pratiques « déviantes ». Cette « stratégie identitaire » implique parfois une mise à distance physique ou symbolique du lieu d'habitation, comme pour Bilal qui déménage chez sa mère dans un autre département

ou pour Lydie qui retourne habiter chez sa mère après une overdose à l'héroïne. Les déménagements, y compris lorsqu'ils sont subis, comme dans le parcours de Louis, constituent à ce titre des opportunités propices au renouvellement du réseau relationnel.

Selon Joël Zaffran et Juliette Vollet, l'intégration dans un dispositif de raccrochage scolaire permet également l'élargissement du réseau relationnel et facilite l'identification à un nouveau groupe de pairs. A travers une posture ouverte et compréhensive, à partir d'une relation d'échange et de partage, par un travail d'écoute et de soutien, les professionnels peuvent également devenir des adultes de confiance et de référence, des « autres significatifs » qui valident et soutiennent le processus de raccrochage. « Alors que le partage du temps avec des décrocheurs, des absentéistes ou des jeunes chômeurs servait de refuge et offrait des ressources pour mettre à distance la disqualification sociale et symbolique qui accompagnait le décrochage, la volonté de bifurquer fait apparaître cet entre-soi sinon comme une menace, du moins comme un risque. L'entrée dans le dispositif coïncide avec la sortie de la communauté d'appartenance. [...] Cette stratégie identitaire, qui se déploie avec la volonté de raccrocher et provoque la décision du recours, s'accompagne d'un élargissement du réseau amical constitué par les raccrocheurs présents dans le dispositif. [...] Il s'avère que la volonté de raccrocher est remise en question si les jeunes, durant leur formation, restent tiraillés entre deux systèmes de représentation - celui de la structure actuelle et celui d'hier. [...] Pour une majorité des jeunes rencontrés, la relation personnalisée au formateur est le principal levier de leur engagement dans le dispositif. [...] La fonction de soutien qu'ils attribuent aux adultes est renforcée par le rôle d'autrui significatif que ces derniers finissent par remplir, en substitution du désinvestissement émotionnel opéré après le détachement des pairs et du quartier. Alors que leur volonté de changement est parfois mise en doute à l'extérieur du dispositif, les jeunes trouvent à l'intérieur la validation d'un projet qui, de fait, agit sur l'identité » (Zaffran, Vollet, 2016, pp. 117-124).

Si ce type de processus de construction ou de conversion identitaire passe par un renouvellement plus ou moins important du réseau relationnel, il n'implique pas pour autant une rupture totale avec le passé. Le retour sur soi s'inscrit également dans un processus de réconciliation identitaire et de régénération relationnelle, comme dans les parcours de Jérôme, de Myriam, et d'Ophélie, qui retrouvent une vie sociale après une dépression, ou dans

les parcours de Leïla et de Ludovic qui passent beaucoup de temps avec leurs amis après une rupture amoureuse difficile. Dans le cadre d'une analyse sociologique des bifurcations professionnelles, Sophie Denave remarque ainsi que les bifurcations biographiques peuvent également correspondre à la réactualisation d'anciennes dispositions, aspirations, ou relations qui étaient jusque-là mises en veille (Denave, 2006). On retrouve ici le parcours de Lydie qui se réoriente vers une formation d'auxiliaire de soins animaliers, le parcours de Fabien qui souhaite reprendre une formation en mécanique automobile, le parcours de Leïla qui espère obtenir un Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) pour reprendre des études supérieures à la faculté de droit, le parcours de Romain qui envisage de nouveau de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), le parcours de Michaël qui ne perd pas de vue son objectif d'enseigner un jour la philosophie.

3.6 L'enjeu fondamental de la reconnaissance

Les ingrédients du processus de construction ou de conversion identitaire mettent en lumière l'enjeu crucial de la reconnaissance dans le processus de construction identitaire. Le sentiment de reconnaissance est un besoin fondamental qui commence dès la petite enfance et traverse les âges de la vie. La question du besoin et du manque de reconnaissance n'est pas propre à la jeunesse bien qu'elle soit peut-être plus sensible au cours de cet âge de la vie caractérisé par diverses tensions et reconfigurations identitaires. La notion de reconnaissance est travaillée en profondeur par le philosophe et sociologue Axel Honneth qui distingue trois sphères de reconnaissance : la confiance en soi, le respect de soi, et l'estime de soi (Honneth, 2000 [1992]). Elle offre une grille de lecture générale des cheminements de retour des jeunes vers les institutions d'insertion (Chauveaud *et al.*, 2016).

La première sphère de la reconnaissance renvoie à la « confiance en soi » et se rapporte à la « reconnaissance amoureuse » qui se construit à partir des liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint (parents, famille, couple, amis). Ces liens sont considérés comme importants dans l'acquisition et le maintien de la confiance en soi, indispensable à la participation à la vie sociale. On a pu voir de façon plus explicite l'importance de la confiance en soi dans les parcours des personnes qui traversent une dépression, et plus largement dans les parcours des personnes qui traversent des périodes de découragement. Cette première

sphère de la reconnaissance rappelle également le rôle joué par les autres significatifs, et en particulier par les partenaires amoureux, dans le renouvellement de la perspective temporelle, et dans les cheminements de retour vers les institutions d'insertion.

La deuxième sphère de la reconnaissance renvoie au « respect de soi » et se rapporte à la « reconnaissance juridique ou morale ». Un individu reconnu et respecté comme sujet de droits et de devoirs est davantage susceptible d'envisager ses actes comme une manifestation de son autonomie et de sa responsabilité. Cette deuxième sphère de reconnaissance rappelle en partie les éléments soulignés par Joël Zaffran et de Juliette Vollet sur le rôle des professionnels dans les dispositifs de rattachement scolaire (Zaffran, Vollet, 2016). Le chapitre sur l'expérience du déclic au cœur des cheminements évoque l'importance du sentiment de justice et de réciprocité dans les relations que les jeunes construisent avec les professionnels. Le chapitre sur les facteurs d'activation du non-concernement analyse l'effet du sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale et du sentiment de disqualification vis-à-vis des professionnels sur les situations de non-recours.

La troisième sphère de reconnaissance renvoie à « l'estime de soi » et se rapporte à la « reconnaissance culturelle » qui permet aux individus de valoriser leurs qualités particulières et à leurs capacités concrètes. L'estime sociale, propre à cette sphère, est indispensable à l'acquisition de l'estime de soi. Cette troisième sphère de reconnaissance rappelle le rôle des autres généralisés dans les parcours des individus. On retrouve ici l'importance pour les jeunes peu ou pas diplômés d'avoir une « vie normale », une place dans la société (Van de Velde, 2008a). Les personnes avec une plus longue expérience professionnelle et les personnes issues de milieux sociaux moins défavorisés affirment plus facilement une ambition de réussite sociale et d'épanouissement personnel dans le monde du travail.

Le processus de résolution des crises identitaires passe ainsi par la reconstruction de ces trois dimensions de la reconnaissance : la dimension intime et personnelle de la confiance en soi, la dimension sociale et culturelle de l'estime de soi, et la dimension éthique et politique du respect de soi. Il est ici important de souligner le caractère éminemment politique du processus de reconnaissance. En l'espèce, l'accès aux droits sociaux et les relations avec les

institutions publiques constituent des vecteurs de reconnaissance et de citoyenneté lorsque les individus estiment être écoutés et respectés, traités avec justice et réciprocité.

Ces aspirations à la reconnaissance et ces demandes de reconnaissance se retrouvent dans de nombreux extraits d'entretiens. Après une expérience de précarité professionnelle consentie, Flavien décide de partir à l'armée pour « être respecté » et devenir « un bon citoyen », Leïla en a « marre des boulots de manard » et entend commencer des études de droit pour « être reconnue », Lydie quitte le milieu du commerce en grande surface, « un monde de sauvages » dans lequel « les patrons ne te traitent pas en tant qu'humain », pour se réorienter vers un métier épanouissant en lien avec les animaux. Les jeunes embarqués dans une spirale précaire découvrent l'envers du décor des agences intérim et les difficultés associées au travail au noir. Luis « a tout accepté en intérim », même « les missions un peu balourds », mais ne se sent « pas plus con qu'un autre ». Camille ne veut plus être « convoquée un peu comme ça, comme ça arrange les sociétés ». Pauline ne se sent pas comme « quelqu'un de complètement débile », elle ne veut plus « être à la merci » des patrons, elle refuse de se « faire passer limite pour une moins que rien ».

Autrement dit, la lutte pour la reconnaissance se construit aussi à travers les expériences de mépris vécus par les individus. Dans le premier type de cheminement (« L'envie d'une autre vie », et dans une moindre mesure dans le deuxième type de cheminement (« Une réaffiliation institutionnelle »), les individus assument davantage leur quête de reconnaissance et semblent vouloir intégrer ces expériences de mépris dans leur construction identitaire. La répétition des expériences de mépris est plus marquante dans le troisième type de cheminement (« Un retour à la case départ »). Les « blessures identitaires » laissent des cicatrices encore vives qui peuvent alimenter le repli identitaire sur des formes « communautaires ».

3.7 Le repli identitaire sur des formes « communautaires »

Les crises identitaires ne conduisent pas nécessairement à un processus de conversion identitaire. Elles peuvent également alimenter un mépris de soi et des autres qui conduit à différentes formes de repli identitaire (cf. extrait « J'allais devenir méchant »). Ainsi, les

« blessures identitaires » sont susceptibles d'alimenter un repli sur soi caractérisé par une situation d'isolement relationnel et un sentiment de solitude, comme indiqué dans le chapitre sur les facteurs d'activation du non-concernement des jeunes vis-à-vis des institutions d'insertion (cf. extrait « Je m'en foutais de la vie »). Mais le repli sur soi, qui est aussi un retour sur soi, marque bien souvent une étape dans le processus de construction identitaire, comme indiqué dans le chapitre sur l'expérience du déclic au cœur des cheminements.

En revanche, les crises identitaires peuvent s'accompagner de la résurgence d'identifications défensives de type « communautaire » (nationalisme, communautarisme, racisme, *etc.*) (cf. extrait « On n'a plus qu'une chose à faire c'est fermer notre gueule »). Ce qui est qualifié ici de « repli identitaire » ou de « régression identitaire » par Claude Dubar renvoie à différentes formes de « crispations identitaires » qui alimentent la stigmatisation de certains groupes sociaux jugés coupables des situations de crises (cf. extrait « Je suis pas raciste mais... »). « Ce processus de retour aux sources est d'autant plus probable qu'il faut absolument trouver un responsable, un coupable à ce qui arrive. Je ne peux pas vivre avec le sentiment d'une faute que je n'ai pas commise. Si la cause de ce qui m'arrive à moi est "hors de moi", elle doit être en quelqu'un d'autre. Qui est responsable de mes malheurs ? Une des réponses à cette question, lorsqu'elle se greffe sur ce retour, effectif ou purement symbolique, au communautaire, est bien connue, ancienne, ancestrale, potentiellement meurtrière aussi : c'est l'Autre, l'étranger, l'adversaire, l'ennemi (ou le traître) de ma communauté, de mon groupe culturel, symbolique ou imaginaire : le bouc émissaire. [...] Ce racisme est l'indice d'un retour au "communautaire" sous l'effet d'une crise économique qui s'accompagne de crises identitaires et de régressions réactionnelles » (Dubar, 2015 [2000], p. 169).

En France et en Belgique, de nombreux extraits d'entretiens témoignent de ces crispations identitaires que l'on retrouve notamment à travers différentes formes de racisme ou de nationalisme (cf. extrait « Je suis pas raciste mais je suis nationaliste », de chauvinisme social ou de préférence nationale (cf. extrait « Ils nous piquent un peu nos places »), de stigmatisation des « profiteurs » et de « assistés » (cf. extrait « Trop de social tue le social »). D'autres personnes critiquent cependant la démagogie des élites (cf. extrait « T'entends que l'autre il a un compte en suisse »), dénoncent le machiavélisme du système (cf. extrait « Le système a tendance à faire en sorte que les gens deviennent racistes »), valorisent l'aide

publique et l'accompagnement social (cf. extrait « Un jeune qu'on aide est mieux à même de s'aider lui-même »).

3.8 La puissance sociologique des normes sociales liées à l'âge

La typologie des cheminements de retour vers les institutions d'insertion met en lumière la puissance sociologique des normes sociales liées à l'âge. Les discours sur l'envie ou le besoin de devenir adulte traversent l'ensemble des cheminements.

Dans le premier type de cheminement (« l'envie d'une autre vie »), les jeunes espèrent pouvoir reculer pour mieux sauter. Ils sont généralement plus avancés dans le processus de passage à l'âge adulte dans la mesure où ils ont déjà eu l'occasion de franchir certains des seuils réversibles du passage à l'âge adulte. Ils reconnaissent leurs erreurs de jeunesse et valorisent leurs expériences de vie. Ils se montrent déterminés à basculer définitivement dans la vie adulte, souvent qualifiée de « vie normale » ou de vie « comme tout le monde », avec un emploi stable, un logement autonome, une vie de couple, voire une vie de famille. Leur première priorité est de stabiliser leur situation socioprofessionnelle pour assurer leur avenir. La perspective d'exercer un métier intéressant, voire épanouissant, reste cependant en ligne de mire, notamment parmi les jeunes qui ont fait l'expérience de la pénibilité et de la précarité des emplois alimentaires.

Dans le deuxième type de cheminement (« une réaffiliation institutionnelle »), les jeunes espèrent pouvoir reprendre le cours d'une vie normale. Ils sont généralement plus jeunes et moins avancés dans le processus de passage à l'âge adulte. Après une expérience d'invisibilité sociale, ils estiment ne plus avoir de temps à perdre pour raccrocher les wagons. Ils ont besoin d'être inscrits quelque part même s'ils n'ont pas encore déterminé leur projet. Leur inscription dans une institution d'insertion constitue un acte de bonne foi qui témoigne de leur capacité à prendre leurs responsabilités en tant que jeune aspirant à devenir adulte. La perspective d'accéder à une « vie normale » est également présente dans le discours des individus mais l'échéance du passage à l'âge adulte apparaît plus lointaine et encore incertaine.

Dans le troisième type de cheminement (« Un retour à la case départ »), les jeunes ont l'impression d'être bloqués dans le processus de passage à l'âge adulte. Ils se sentent en retard par rapport aux autres, même lorsqu'ils ont déjà eu l'occasion de franchir certains des seuils réversibles du passage à l'âge adulte. Malgré certaines expériences de vie positives, ils ont l'impression d'être systématiquement rattrapés par les galères et les échecs, à tel point que cela risque de devenir le fil conducteur de leur histoire de vie. Ils estiment qu'on ne leur a pas donné « leur chance » même s'ils peuvent reconnaître qu'ils n'ont pas toujours su la saisir. Ils voudraient avoir le droit à une « vie normale », « comme tout le monde », mais se sentent assignés à une condition juvénile disqualifiante. L'inscription dans une institution d'insertion est pour eux le signe d'un aveu d'échec et d'impuissance.

Ces éléments attestent de la puissance sociologique des normes sociales liées à l'âge, à tel point que l'on peut considérer l'aspiration à devenir adulte comme le moteur principal des cheminements de retour vers les institutions d'insertion. Ce constat ouvre une discussion scientifique sur l'évolution en cours des normes sociales liées à l'âge. Comme le rappelle Claude Dubar, citant les travaux du psychosociologue Jean-Pierre Boutinet (1998), la notion d'âge adulte est contestée et sa définition sociologique évolue vers une approche moins statutaire et plus exploratoire du devenir adulte (Bidart, 2005, Van de Velde, 2008). En particulier, le passage à l'âge adulte ne signifie plus l'accès à une stabilité définitive qui signe la fin des apprentissages associés aux premiers âges de la vie. Claude Dubar, qui a consacré une partie de ses travaux à la formation professionnelle continue, insiste au contraire sur la place grandissante de l'apprentissage par l'expérience au fil des âges de vie. Dans certaines circonstances, les formes d'apprentissage expérientiel deviennent des « contre-écoles » qui concurrencent les formes d'apprentissage traditionnel. « La notion d'âge adulte est effectivement mise radicalement en question non seulement par l'allongement de la jeunesse et la précocité des préretraites mais par la conception même du sujet apprenant toute sa vie, de l'être humain perpétuellement en développement. [...] Apprendre de l'expérience peut être défini provisoirement comme une contre école : les épreuves d'abord, les leçons ensuite. Les épreuves de l'expérience subjective sont toujours de trois ordres : les autres, les choses et soi-même. C'est du contact direct de soi avec l'autre, le monde et soi-même qu'un sujet tire des savoirs de son expérience : c'est lui qui apprend en se frottant aux gens et aux choses, en construisant son expérience, y compris de lui-même. [...] Les crises se multiplient dans

toutes les existences et à tous les âges. [...] Ces épreuves de ruptures constituent des expériences vitales, existentielles qui viennent heurter de plein fouet l'ancien "modèle de l'installation" à l'âge "adulte". Elles résultent d'une croyance ancienne, sinon ancestrale, celle de l'apprentissage définitif, cumulatif, linéaire et spécifique aux premiers âges suivi de la stabilisation à l'âge adulte (avec l'espoir d'une progression sans changement) » (Dubar, 2015 [2000], p. 165 et p. 180).

Le constat dressé par Claude Dubar renvoie à la philosophie de l'expérience, particulièrement présente dans le premier type de cheminement (« L'envie d'une autre vie »). Cette philosophie permet à certaines personnes de prendre du recul sur leur parcours, de relativiser leurs erreurs et leurs échecs, de tirer les enseignements des expériences vécues. La valorisation des apprentissages expérientiels se retrouve également dans le discours des jeunes peu ou pas diplômés – principalement issus des milieux populaires - qui refusent d'envisager un retour en formation et entendent faire leurs preuves sur le marché de l'emploi, opposant la « théorie » à la « pratique », distinguant « l'école » de « la vraie vie », préférant le « manuel » à « l'intellectuel ».

Au regard des éléments empiriques recueillis, cette évolution vers une conception moins statutaire et plus exploratoire du devenir adulte doit toutefois être largement nuancée. La typologie des cheminements de retour des jeunes vers les institutions d'insertion montre l'importance du franchissement des seuils du passage à l'âge adulte du point de vue des personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche. Les expériences sociales de la jeunesse et les représentations sociales associées à l'âge adulte varient effectivement selon les normes de référence et les conditions de vie (Battagliola *et al.*, 1997 ; Bidart, Lavenue, 2006, Bidart, 2005 ; Van de Velde, 2008). Ainsi, la contestation de la notion d'âge adulte et la conception exploratoire du devenir adulte concernent avant tout les jeunes des milieux sociaux favorisés qui sont peu nombreux dans cette recherche. De fait, la poursuite des études supérieures allonge le temps de la jeunesse et repousse le franchissement des seuils du passage à l'âge adulte, en particulier concernant l'accès à l'emploi, la mise en ménage, et le premier enfant. Par ailleurs, selon un « effet mirage », plus l'échéance du passage à l'âge adulte semble se rapprocher, plus les jeunes issus des milieux sociaux favorisés ont tendance à mettre à distance cet horizon, affichant leurs doutes, affirmant leurs critiques, fragmentant

les domaines au sein desquels ils estiment se sentir plus ou moins adultes. Cette évolution sociologique vers une conception exploratoire et sélective du devenir adulte est moins valable pour les jeunes issus des milieux populaires, en particulier lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés, comme c'est le cas pour la plupart des personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche. La fin précoce des études, les conditions différenciées de (dé)cohabitation, la précarité des conditions d'insertion, l'absence de ressources financières, l'impossibilité de compter sur un soutien familial, sont autant d'éléments qui impactent le calendrier biographique des individus. Si les jeunes issus des milieux populaires adhèrent pour un temps à une approche expérientielle de la jeunesse, s'ils espèrent un jour pouvoir s'épanouir et se réaliser, ils ne remettent pas en cause la notion d'âge adulte qu'ils envisagent à la fois de façon pragmatique et statutaire. Ainsi, les jeunes issus des milieux populaires qui franchissent les seuils du passage à l'âge adulte, et notamment les femmes, se disent adultes de façon plus précoce et plus naturelle. « Certains d'entre eux ont franchi très tôt l'ensemble des seuils conduisant vers la vie d'adulte. [...] Souvent sont évoqués des éléments de statut dans les raisons d'être adulte. Là aussi, il s'agit surtout d'assumer les responsabilités qui ont surgi : on est adulte "de fait". [...] Pour certains, les épreuves ont très précisément "daté" l'entrée dans la vie adulte. [...] Le fait de se dire adulte chez ces jeunes d'origine populaire est donc essentiellement pragmatique : envie ou pas, la vie sociale les a "faits" adultes » (Bidart, Lavenu, 2006, pp. 166-169).

En revanche, la plupart des jeunes qui sont confrontés à l'épreuve du chômage et de la précarité chronique galèrent pour franchir les seuils du passage à l'âge adulte et finissent par se sentir assignés à une condition juvénile socialement inférieure, comme c'est le cas dans le troisième type de cheminement (« Un retour à la case départ »). La conception statutaire du passage à l'âge adulte des jeunes peu ou pas diplômés - principalement issus des milieux populaires - met ainsi en avant des éléments qui leur font défaut. « Certains d'entre eux semblent surtout "empêchés" de l'être. [...] Il leur manque trop d'éléments "objectifs" du statut d'adulte pour pouvoir y prétendre. Si certains travaillent, ils savent leur emploi très précaire et n'ont souvent pas assez de ressources pour prendre un logement. Ils aspirent beaucoup à avancer vers l'indépendance mais n'y parviennent pas. Ces jeunes-là ne sont pas adultes mais aimeraient l'être, car ce serait alors surtout avoir ce qui leur manque : un travail, un appartement, un enfant, mais aussi un ou une amoureux(se), de l'argent... » (Bidart,

Lavenu, 2006, p. 170). Autrement dit, les jeunes issus des milieux favorisés disposent de supports économiques et sociaux qui leur permettent plus facilement de relativiser les normes sociales liées à l'âge, de tenir à distance l'horizon du passage à l'âge adulte, de contester la notion d'âge adulte, et d'expérimenter ainsi une conception à la fois expérientielle et exploratoire du devenir adulte. A l'inverse, les jeunes issus des milieux populaires ont tendance à devenir adultes ou à rester jeunes « par défaut » (Castel, 2006).

L'analyse du matériau, éclairée par la littérature scientifique, indique ainsi que les jeunes peu ou pas diplômés - principalement issus des milieux populaires - restent attachés à une conception statutaire du passage à l'âge adulte. Au regard des évolutions sociologiques de la jeunesse comme âge de la vie (allongement de la jeunesse, désynchronisation des seuils, réversibilité des seuils, précarité des parcours d'insertion, précarité des droits sociaux), cette conception statutaire du passage à l'âge adulte expose les individus à une forme de « dyssocialisation » qui se caractérise par une « entrée dans la vie marquée par l'inculcation de valeurs et la perception d'injonctions en contradiction avec la réalité qui est donnée à vivre » (Chauvel, 2001, p. 352). Les discours des individus sur la valeur de l'apprentissage expérientiel prennent alors une toute autre signification. En réponse aux différentes formes de stigmatisation qui pèsent sur les jeunes ni en emploi ni en formation, ces discours sont aussi une façon pour les individus de garder la face (Goffman, 1975 [1963]). Faute de pouvoir trouver leur place dans la société, les individus se raccrochent à une conception expérientielle de la jeunesse qui intègre la précarité comme une étape du passage à l'âge adulte. Ils s'inscrivent ainsi dans les normes de la « société biographique » (Delory-Momberger, 2012 ; Duvoux 2009 ; Astier, Duvoux, 2006 ; Fassin 2004), répondant aux injonctions à l'autodéfinition et à la réalisation de soi (Ehrenberg, 1998 ; Vrancken, 2011).

3.9 Extraits d'entretiens – dimension identitaire des cheminements

« J'allais devenir méchant »

« A la limite, tu peux même pas dire que tu vis, tu survis quoi. [...] C'est un cercle vicieux en plus, c'est difficile... Ca va être la déchéance un peu on va dire. Ouais, franchement j'en avais un peu marre, je ne faisais plus rien, je ne m'occupais plus de moi [...] Je devenais aigris, franchement j'avais plus envie de voir des gens, tu vois ça me prenait vraiment...ça me prenait

mal on va dire, je me voyais mal. Pour moi, j'allais finir comme ça, j'allais finir en taule ou... [...] Vraiment j'allais devenir méchant on va dire. [...] Ouais, ouais, ouais, voilà ça montait, non, non, non ça allait pas bien quoi ! » (Marco, 23 ans, sans diplôme, en emploi aidé).

« Je m'en foutais de la vie »

« Toujours je dormais...Enfin non mais j'avais rien à faire, alors je me réveillais vers midi ou 13 heures, j'avais rien à faire, je m'en foutais de la vie... J'étais un peu déprimé. [...] Avec mon meilleur ami oui on se voyait mais sinon les autres non. Que ma mère, mon père, ma sœur et mon frère. [...] Pas bien du tout. Toute la période-là, pendant 1 an, parce que je pensais toujours à ça, je mangeais presque pas, enfin si je mangeais mais pas beaucoup. [...] Enfin plus de confiance en moi, à ce moment-là. Vu les antécédents, avant comment ça s'est passé ici, tout ça mélangé bah ça fait ça, trop penser à ça, puis déprimée et voilà. [...] On mélange tout et t'oublies tout, tu fous tout dehors. [...] De pas avoir un avenir plus tard, je pensais à ça » (Myriam, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« On n'a plus qu'une chose à faire c'est fermer notre gueule »

« Je suis pas du tout du genre raciste, mais pas du tout, franchement, voilà ! Mais j'en arrive quand même à une constatation, c'est que, ici par exemple dans toute la rue c'est vraiment que des albanais, ils vivent mieux que nous, ils vivent nettement mieux que nous ! [...] Parce que forcément ils arrivent avec une ribambelle, avec toute la smala... Donc forcément ils sont nettement mieux aidés parce qu'ils ont plus de droits, ils ont les aides, ils vont à l'école il y a les allocations et tout ça, donc enfin il y a tout ce qui va hein ! Donc sur ce coup-là, je suis pas raciste hein mais limite des fois je suis en train de me dire je le deviens, je sais pas ! (Rires) [...] Je pense que les droits on a commencé un peu à les mettre à tout le monde, mais que nos droits à nous, on nous les pousse un peu où je pense. [...] Je vais dire, nous, les petits belges, je vais dire façon de parler, on a plus qu'une chose à faire c'est fermer notre gueule » (Camille, 26 ans, sans diplôme, en formation).

« Je suis pas raciste mais... »

« Je suis pas raciste mais on accepte trop d'étrangers alors que on galère déjà dans notre pays quoi. [...] C'est ton peuple avant celui des autres, je trouve. Et, comment dire, je trouve que y'aurait beaucoup plus de travail aussi si on en acceptait moins, beaucoup moins. Du moins

ouais y'a un tri à faire quoi, y'a un gros tri à faire quoi, y'en a qui sont bien, je dis pas, parce que j'ai des amis musulmans ils font pas des bêtises que d'autres j'en connais c'est des moins que rien quoi. Donc y'a du bon dans tout mais vraiment prendre ceux qui ont vraiment envie de s'intégrer et pas ceux qui profitent du système justement, parce que eux profitent du système, eux profitent plus du système que nous qu'on galère alors qu'on est dans notre propre pays et y'a plus d'avantages pour les autres que pour nous » (Joachim, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Je suis pas raciste mais je suis nationaliste »

« Genre les gars qui restent chez eux et qui grattent le RMI et qui vont cramer des caisses dehors et vendre du shit voilà merci quoi ! Les gars comme ça ils devraient même pas avoir le droit de vivre en France ! Je suis pas raciste mais je suis nationaliste parce qu'il y a des gars qui sont là, qui foutent la merde et qui font chier, et juste qui grattent ! [...] La différence c'est que le racisme c'est ouais voilà on déteste une race, c'est juste que moi j'ai rien contre les personnes d'origine arabe, mais des petits merdeux qui sont souvent, il faut le dire, des musulmans, les petits merdeux qui foutent rien et qui font juste chier, c'est pas à leurs parents de douiller pour eux, c'est juste ces gars-là qui devraient juste pas avoir le droit d'habiter ici. [...] Parce que bon y'a toujours eu des richesses qui ont été mal réparties, il y a des riches, mais quand on est pauvre c'est pas une raison pour dire je suis pauvre alors j'emmerde l'État et je nique tout ! » (Victor, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Ils nous piquent un peu nos places »

« J'ai voté Marine Le Pen, elle est pas passée, et j'y suis pas retournée. [...] Parce qu'elle dit d'un côté renvoyer les gens qui sont pas français chez eux. C'est vrai qu'ils empiètent un peu sur notre territoire. Eux ils trouvent du travail et pas les français. [...] Ils nous piquent un peu nos places en gros, parce que eux ils ont du travail et nous les français on a rien quoi. [...] Voilà, c'est pas juste. Moi étant Française, ayant grandi en France, je comprends pas pourquoi moi j'ai pas de travail alors qu'il y en a comme ma voisine qui vient du Maroc et qui trouve du travail » (Jessica, 21 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Trop de social tue le social »

« Après trop de social tue le social, il y a trop de gens qui profitent et ça porte forcément préjudice à d'autres personnes comme moi...Il y a des mecs qui grattent quasi des smics à l'Etat, ça s'en va à la Mecque une fois par an, au bled deux fois par an, l'argent il sort d'où ? C'est des gens qui travaillent pas mais ça c'est normal après si on habite à 16 dans un appartement, qui grattent tous le social, qui se font plus que des smics et qu'en plus ils sont aidés pour le logement et pour tout, au bout d'un moment ces gens-là faut leur couper les vivres, ça fait un certain temps qui sont là » (Leïla, 20 ans, sans diplôme, sans emploi).

« T'entends que l'autre il a un compte en suisse »

« Bien sûr qu'y en a qui en profitent ! [...] Je pense qu'y en a beaucoup. Y'en a beaucoup ! Mais bon après [...] on les voit souvent en train de faire des réflexions "ah ils foutent rien et tout" mais aujourd'hui y'en a des milliers qui veulent bosser et qui en trouvent pas du travail ! [...] Le gars il va gagner, on lui donne 300 euros par mois, on va lui casser les couilles parce que il fait rien, il reste à la maison, alors que y'en a qui se foutent des millions dans les poches ? [...] Tu regardes les informations, t'entends que l'autre il a un compte en suisse, aux caraïbes, au truc comme ça, tu te dis "putain mais...wallah les gars hé !" [...] Aujourd'hui tu te dis déjà qu'ils te la mettent, qu'ils te font les poches alors pourquoi je m'en mettrais pas un peu dans les poches aussi ? C'est pour ça aussi que les gens ils en profitent hein ! » (Bilal, 19 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Le système a tendance à faire en sorte que les gens deviennent racistes »

« Bah...pff...des profiteurs ouais il y en a... Il y en a énormément, comme partout. Il y a rien à faire. Et j'ai remarqué ça, du moins en Belgique, le système a tendance à faire en sorte que les gens deviennent racistes. Moi je ne supporte pas...je ne supporte pas le racisme. [...] Et là où que j'aille, je sais pas, c'est peut-être la zone qui fait ça je sais pas mais où que j'aille j'entends toujours ça, les étrangers ci, les étrangers ça, pff... Ah moi ça m'énerve ! [...] Et ce qu'il y a c'est que...le système...encourage ça ! [...] Bah ça les arrange ! Si les gens...comment dire... tant que les gens crachent leur haine je vais dire sur ce qu'ils appellent les étrangers, ils pensent pas à ce que le système leur fait eux, à eux. [...] C'est pas eux [les étrangers] qu'il faut blâmer, c'est le système ! » (Albert, 26 ans, sans diplôme, sans emploi).

« Un jeune qu'on aide est mieux à même de s'aider lui-même »

« Est-ce que laisser quelqu'un dans le pétrin c'est le pousser à agir mieux pour lui ? Je crois pas. Moi je crois que c'est le pousser à rentrer dans la délinquance, c'est le pousser à se fermer à la société, à se fermer au monde politique, donc à se priver lui-même des droits qu'il a, et c'est aussi finalement agir peut-être du coup de manière irresponsable. Y'en a qui disent que d'enlever l'assistanat c'est justement agir de manière responsable parce que ça pousse le jeune à agir pour lui-même. [...] Oui moi je l'entends ce discours mais je suis pas d'accord avec ça, parce que je crois qu'un jeune qu'on aide est mieux à même de s'aider lui-même aussi, si il se sent un peu soutenu [...] Parce que s'il a un trou en dessous de lui il va faire quoi, il va tomber, c'est tout ce qu'il va faire ! Et après, va construire ton truc derrière... C'est encore pire, donc c'est irresponsable » (Michaël, 22 ans, Bac général, sans emploi).

Conclusion

Ce chapitre montre que les cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion reposent finalement sur des ressorts sociologiques communs. La dimension temporelle rappelle l'importance du temps qui passe dans les réflexions individuelles. La dimension biographique souligne le poids des événements marquants dans les parcours de vie. La dimension identitaire éclaire le processus de construction identitaire au fil de l'avancée en âge. Ce travail permet d'identifier un certain nombre d'éléments qui facilitent le retour des jeunes vers les institutions d'insertion : le renouvellement de la perspective temporelle ; les rencontres amoureuses ; les réconciliations familiales ; les déménagements ; les contextes de rentrée scolaire ou de nouvelle année civile ; les discours sur la volonté de changer de vie ; l'adhésion à la logique de projet ; le soutien matériel et affectif de l'entourage. Il permet également d'identifier des éléments qui entravent le retour des jeunes vers les institutions d'insertion : l'absence de perspective temporelle ; la précarité chronique ; la répétition des ruptures biographiques ; le sentiment d'échec et d'impuissance ; la résignation du recours aux institutions d'insertion ; la faiblesse du soutien matériel et affectif de l'entourage. Cette lecture sociologique des parcours de vie complète les résultats des deux chapitres sur le non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. Il convient à ce titre de rappeler l'importance de la méconnaissance de l'offre sociale des institutions d'insertion dans les situations de non-recours vécues par les individus. Il est également nécessaire de garder à l'esprit la possibilité que les individus qui reviennent vers les institutions d'insertion se retrouvent de nouveau en situation de non-recours s'ils ne sont pas satisfaits par ce qui leur est proposé et/ou s'ils se sentent disqualifiés par les professionnels sur lesquels ils tombent. Autrement dit, les éléments qui facilitent le retour des jeunes vers les institutions d'insertion ne suffisent pas à garantir un recours certain et durable aux institutions d'insertion. Les jeunes qui arrivent avec « l'envie d'une autre vie » ou le « besoin d'une réaffiliation institutionnelle » se retrouvent parfois confrontés à « un retour à la case départ » lorsque le recours aux institutions d'insertion ne se passe pas comme prévu (lenteur de la prise en charge, difficultés d'accès à l'offre sociale, mauvaise relation avec le professionnel référent, sentiment d'insatisfaction et de disqualification, nouvelle rupture biographique, retour ou accentuation de la précarité, *etc.*). Face à cette incertitude, en l'absence d'un filet de protection sociale suffisant, la possibilité pour les jeunes peu ou pas

diplômés de pouvoir compter sur le soutien matériel et affectif de son entourage est donc cruciale.

L'analyse des ressorts sociologiques des cheminements de retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion éclaire également la puissance sociologique des normes sociales liées à l'âge. Quels que soient les types de cheminements, la perspective du devenir adulte est toujours en toile de fond des raisons qui conduisent les individus à (re)venir s'inscrire dans une institution d'insertion. Tous les jeunes rencontrés - principalement issus des milieux populaires - ont conscience de la précarité de leur identité juvénile. Plus les années passent, moins cette identité est valorisante, plus cette identité devient disqualifiante. Très peu d'entre eux contestent la notion d'âge adulte, sauf parfois de façon temporaire, pour dire qu'ils préfèrent retarder l'échéance, lorsqu'ils en ont les moyens. Les jeunes se projettent dans l'âge adulte, affichent leurs dispositions à devenir adulte, témoignent leur envie de devenir adulte, demande le droit de pouvoir mener une vie adulte. Bien souvent, ils espèrent d'abord pouvoir mener une « vie normale », « comme tout le monde », avec un emploi stable, un logement autonome, une vie de couple, et potentiellement une vie de famille. Alors que l'on repère par ailleurs une évolution culturelle vers une conception exploratoire de la jeunesse, les jeunes rencontrés dans le cadre de cette recherche restent globalement attachés à une conception statutaire du passage à l'âge adulte. Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas touchés par cette évolution culturelle mais plutôt qu'ils se recentrent en premier lieu sur ce qui leur semble essentiel. Il mesure leur ambition pour assurer leur avenir, avec l'angoisse d'avoir déjà pris trop de retard, la crainte d'être de nouveau rattrapé par les problèmes, la peur de ne pas réussir à trouver leur place. Ainsi, le travail identitaire réalisé par les jeunes en situation de non-recours s'inscrit dans la perspective du devenir adulte, c'est-à-dire aussi dans le cadre d'un processus de vieillissement social, plus ou moins marqué par l'épreuve du chômage et de la précarité, au cours duquel les aspirations personnelles s'ajustent aux possibles professionnels (Zunigo, 2013, 2010, 2008). « Le vieillissement social n'est pas autre chose que ce lent travail de deuil ou, si l'on préfère, de désinvestissement (socialement assisté et encouragé) qui porte les agents à ajuster leurs aspirations à leurs chances objectives, les conduisant ainsi à épouser leur condition, à devenir ce qu'ils sont ; à se contenter de ce qu'ils ont, fût-ce en travaillant à se tromper eux-mêmes sur ce qu'ils sont et sur ce qu'ils ont, avec la complicité collective, à faire leur deuil de tous les possibles latéraux, peu à peu abandonnés

sur le chemin, et de toutes les espérances reconnues comme irréalisables à force d'être restées irréalistes » (Bourdieu, 1979, p. 123).

Cette lecture déterministe des cheminements de retour vers les institutions d'insertion est toutefois à nuancer, ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, les individus qui reviennent vers les institutions d'insertion n'abandonnent pas toutes leurs aspirations. Ils les priorisent à un moment de leur vie où ils sont appelés à devenir adulte. Certains se retrouvent même dans les bonnes conditions pour envisager un retour vers une formation de leur choix, notamment lorsqu'ils peuvent compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage. Deuxièmement, si les individus reviennent vers les institutions d'insertion, c'est aussi parce qu'ils refusent la condition subalterne qui leur est donnée de vivre. Cela est vrai pour les jeunes qui se retrouvent embarqués dans la spirale de la précarité comme pour les jeunes qui portent le poids des stigmates sociaux attachés à l'inactivité juvénile. Cela ne signifie pas que ces jeunes vont parvenir à échapper à leur destin social mais cela montre au moins qu'ils auront eu cette intention. Troisièmement, les raisons profondes qui conduisent les individus à revenir vers les institutions d'insertion ne doivent pas faire disparaître les tactiques d'évitement ou de contournement des logiques de reproduction sociale dans les parcours des jeunes peu ou pas diplômés en situation de non-recours. Beaucoup espèrent pouvoir prendre leur revanche sur le système scolaire en prouvant leur valeur sur le marché de l'emploi, quitte à devoir supporter une précarité de transition. Quelques-uns se retrouvent engagés dans un début de carrière « déviante » qui leur permet d'accéder de façon précoce à une première forme de citoyenneté économique et de reconnaissance sociale. Le processus de vieillissement social qui conduit les individus à revenir vers les institutions d'insertion ne se réalise donc pas sans résistance et sans contestation. Les « crispations identitaires » repérées dans le discours de certains jeunes sont là pour le rappeler (racisme, nationalisme, populisme, communautarisme, chauvinisme social, stigmatisation des « profiteurs » et des « assistés »). Elles expriment la colère de ceux qui se sentent condamnés à vivre un destin social qu'ils n'ont pas choisi.

Conclusion générale

Le non-recours à l'aide publique pourrait concerner plus d'un jeune sur deux dans une diversité de domaines (insertion, santé, logement, *etc.*) (Baillet *et al.*, 2019). Ce phénomène émerge aujourd'hui en tant que problème public (Vial, Dulin 2019). Les premiers chapitres de cette recherche doctorale ont toutefois montré que le non-recours n'était pas une question nouvelle mais représentait une nouvelle façon de poser une question ancienne, consubstantielle aux politiques jeunesse, celle des risques sociaux associés aux publics qui se retrouvent à la marge des institutions publiques et des structures sociales. Les préoccupations récentes autour du non-recours des jeunes à l'aide publique s'inscrivent par ailleurs dans le prolongement des réflexions antérieures autour de la place des jeunes dans le modèle de protection sociale (Vial, 2018).

Cette recherche doctorale s'est intéressée plus spécifiquement à l'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés. Depuis les années 1970, les jeunes peu ou pas diplômés continuent d'être surexposés au chômage et à la précarité. Principalement issus des milieux populaires, ils ne peuvent pas véritablement compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage. Ils ne peuvent pas non plus prétendre au RSA avant l'âge de 25 ans. Depuis le début des années 1980, ils sont le cœur de cible des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle délivrés par les Missions Locales. Pour en bénéficier, ils doivent (re)venir s'inscrire en Mission Locale puis s'engager dans une relation d'accompagnement avec un conseiller. Mais cette démarche ne va pas de soi. Pour différentes raisons, certaines personnes se retrouvent de façon plus ou moins durable et répétée en situation de non-recours aux institutions d'insertion.

Cette recherche doctorale a mis en lumière l'importance du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. Le non-concernement a été défini comme le fait pour les individus en situation de non-recours de ne pas se sentir concernés par certaines institutions, certains services, certains droits auxquels ils peuvent prétendre. Les personnes qui ne se sentent pas concernées par une offre sociale ont une connaissance généralement vague de cette offre sociale et ne prêtent pas ou plus attention aux informations qui circulent sur cette offre sociale. Le non-concernement des jeunes peu ou pas

diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion est donc le signe d'un manque d'information sur l'offre sociale des institutions d'insertion mais aussi la marque d'un désintérêt à l'égard de cette offre sociale, telle qu'ils peuvent se la représenter, à partir de ce qu'ils peuvent en savoir. Intercalé entre le non-recours par non-connaissance et le non-recours par non-demande, le non-concernement pourrait constituer un nouveau type de non-recours dans la typologie proposée par l'Odenore (Warin, 2016b).

Le non-concernement a été repéré au cours des entretiens dans le discours de trois personnes sur quatre et constitue un point nodal qui rassemble de nombreuses situations de non-recours et relie différentes explications sociologiques du non-recours. Une analyse approfondie des situations de non-recours vécues par les individus a permis d'identifier puis de hiérarchiser douze facteurs d'activation du non-concernement. On remarque ainsi la prépondérance de quatre facteurs d'activation récurrents et décisifs au cœur du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion : le fait de « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » (1^{er}), le fait de « traverser une période de découragement » (2^{ème}), le fait « d'affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » (3^{ème}), le fait « d'être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » (4^{ème}).

Une analyse sociologique des parcours de vie éclaire également les raisons pour lesquelles - et les conditions dans lesquelles - les jeunes en situation de non-recours décident de revenir vers les institutions d'insertion. Certains racontent avoir fait l'expérience d'un « déclic » dans leur parcours de vie. D'autres se résignent à l'idée de solliciter l'aide publique, faute de pouvoir se débrouiller par leurs propres moyens. Une typologie distingue trois cheminements idéaltypiques de retour vers les institutions d'insertion : « l'envie d'une autre vie » ; « la réaffiliation institutionnelle » ; « le retour à la case départ ». Si le non-concernement vis-à-vis des institutions d'insertion renvoie à des raisons structurelles et institutionnelles, les cheminements de retour vers les institutions reposent essentiellement sur des ressorts individuels et personnels. Les institutions - à travers la définition des droits sociaux, la mise en œuvre des dispositifs publics, la formation des professionnels de jeunesse - ont toutefois un rôle important à jouer pour soutenir ou renverser les différentes dynamiques de ces cheminements.

Afin de conclure ce travail, une première partie revient de façon plus approfondie sur la responsabilité des institutions publiques dans la construction du non-concernement. Une deuxième partie ouvre une réflexion sur les effets politiques du régime de citoyenneté socioéconomique réservé aux jeunes en France.

1. La responsabilité des institutions dans la construction du non-concernement

A l'issue de ce travail, il semble important d'ouvrir une réflexion sur la responsabilité des institutions publiques dans la construction de ce non-concernement des individus vis-à-vis de leurs droits. Plus précisément, on peut se demander dans quelle mesure ce phénomène est produit, sinon organisé, du moins régulé par les institutions publiques. Les preuves sont insuffisantes pour affirmer une position mais plusieurs indices vont dans le sens de cette hypothèse. Cela conduit à positionner cette analyse du non-concernement du côté des travaux sur le non-recours insistant sur les raisons institutionnelles du phénomène.

1.1 Un manque d'information des individus au cours de leur scolarité

Comme indiqué, selon les données du baromètre Djepva publié en 2019, 32 % des jeunes de 18 à 30 ans estiment que la raison principale du non-recours à l'aide publique est le manque d'information sur les aides et les personnes à qui s'adresser. Le manque d'information est la principale raison du non-recours du point de vue des jeunes. De plus, 26% des jeunes de 18 à 30 ans souhaiteraient être informés sur leurs droits. Il s'agit de la deuxième attente la plus forte des jeunes vis-à-vis des pouvoirs publics (Baillet *et al.*, 2019)

En écho, la majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche affirment avoir pris connaissance de l'existence des Missions Locales par le biais d'un ou plusieurs autres significatifs présents dans leur entourage familial et/ou dans leur entourage amical. Les situations dans lesquelles les jeunes estiment avoir entendu parler des Missions Locales au cours de leur scolarité sont très rares. Malgré les préconisations formulées par différents rapports publics, l'éducation aux droits sociaux est quasiment absente des programmes scolaires. L'information des élèves sur les droits sociaux est quasiment inexistante. Les jeunes

ne sont pas préparés à la complexité des démarches administratives (Dulin, Vérot, 2017 ; Dulin, 2015, 2012). Autrement dit, il n'y a pas d'apprentissage collectif de la citoyenneté sociale, et l'on peut s'interroger sur les effets de l'éducation à la citoyenneté, telle qu'est actuellement encouragée par les pouvoirs publics (Bozec, 2018).

La grande majorité des jeunes peu ou pas diplômés, principalement issus des milieux populaires, seront pourtant confrontés à d'importantes difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Mais ils n'auront pas été sensibilisés à l'idée d'avoir des droits. Ils n'auront pas été outillés pour faire valoir leurs droits.

1.2 Le non-concernement des élèves vis-à-vis de l'offre scolaire

Le non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion prend racine dans le type de rapports que les élèves construisent avec l'offre scolaire. Le rapport de recherche publié à partir du terrain réalisé en Belgique analyse les relations possibles entre le sentiment de non-concernement des élèves vis-à-vis de l'offre scolaire et le sentiment de non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis de l'offre sociale des institutions d'insertion (Chauveaud, Vial, Warin, 2016a).

Les travaux sociologiques de Pierre Merle éclairent la façon dont l'institution scolaire façonne le rapport des jeunes aux droits et à la citoyenneté (Merle, 2012, 2001). Ces travaux remarquent le fossé important entre les droits formellement reconnus aux individus et l'expérience quotidienne des élèves à l'école. La citoyenneté scolaire se caractérise en réalité par une série d'obligations qui ne laissent que peu de place à l'expérience et aux points de vue des usagers de l'offre scolaire. Au contraire, les sentiments d'injustice et d'humiliation ressentis par une partie des élèves sont une réalité scolaire « directement liée au sentiment de non droit, de non-respect de la personne. [...] Le sentiment de rabaissement, de droits non respectés, occupe chez les élèves une place centrale, sinon première, dans leur démobilisation scolaire (Merle, 2012, pp. 13-14).

Le système scolaire est le premier espace de socialisation au sein duquel les jeunes apprennent à se positionner vis-à-vis de l'offre publique en étant des usagers de l'offre

scolaire plus ou moins passifs ou actifs, captifs ou subversifs, libres ou contraints, présents ou absents. En l'occurrence, la majorité des jeunes peu ou pas diplômés qui se retrouvent en situation de non-recours aux institutions d'insertion retirent une mauvaise expérience de leur scolarité (ennui et passivité en classe, inutilité des apprentissages théoriques, dégradation des résultats scolaires, conflits avec les professeurs et l'administration scolaire, scènes d'humiliation au sein de l'établissement, orientation imposée ou choisie par défaut, contrainte des horaires et des déplacements, etc.).

Il existe une relation forte entre le phénomène du décrochage scolaire et le phénomène du non-recours aux institutions d'insertion. Premièrement, les jeunes en situation de décrochage scolaire sont particulièrement vulnérables sur le marché de l'emploi. Ils sont surexposés au chômage et à la précarité. Deuxièmement, ils retirent bien souvent une expérience mitigée - sinon mauvaise - des apprentissages scolaires. Une partie d'entre eux n'envisagent absolument pas l'idée d'un retour en formation. Troisièmement, ils peuvent avoir comme première intention de prendre leur revanche sur le système scolaire en prouvant leur valeur sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi, bien que particulièrement ciblés par les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, ils ne se sentent pas nécessairement concernés par les institutions d'insertion.

1.3 Le cloisonnement entre les institutions scolaires et les institutions d'insertion

Le manque d'information des jeunes sur les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre lorsqu'ils quittent le système scolaire est également lié à la persistance du cloisonnement institutionnel entre l'univers des institutions scolaires et l'univers des institutions d'insertion. Du côté des institutions scolaires, on peut se demander si cette faible communication sur les institutions d'insertion est liée à la crainte qu'une telle communication incite les jeunes en difficulté à décrocher du système scolaire. Cette crainte est d'ailleurs apparue dans le discours de certains professionnels de l'Éducation Nationale et des Missions Locales au cours des entretiens exploratoires. Qui plus est, l'offre sociale des institutions d'insertion est d'une telle complexité que la plupart des professionnels de l'Éducation Nationale ne sont pas en mesure de la présenter de façon intéressante et approfondie, à moins d'être spécialement formés à cet effet, comme cela semble être le cas dans certaines

filières professionnelles et dans certains dispositifs de raccrochage scolaire. Une fois encore, il ne s'agit pas seulement d'informer les individus sur l'existence des institutions d'insertion. Il s'agit de les renseigner de façon précise et concrète sur les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre, de sorte qu'ils se sentent potentiellement concernés par les institutions d'insertion.

Du côté des institutions d'insertion, les interventions des professionnels des missions locales au sein des établissements scolaires restent rares et semblent dépendre d'arrangement locaux entre les acteurs publics.

Les nouvelles politiques de lutte contre le décrochage scolaire pourraient toutefois renforcer les relations entre les institutions scolaires et les institutions d'insertion concernant les élèves déscolarisés. Les Missions Locales sont désormais directement associées aux procédures de repérage et de raccrochage des jeunes peu ou pas diplômés. Elles disposent maintenant de moyens spécifiques pour collaborer avec les institutions scolaires. Elles ont la responsabilité de prendre contact avec les personnes en situation de décrochage pour leur proposer de recourir à leurs services. Elles ont la charge de faire respecter, ou du moins de rappeler aux individus, la nouvelle obligation de formation jusqu'à 18 ans⁸¹.

Cependant, il ne s'agit pas seulement de contacter les jeunes en situation de décrochage pour les convaincre de se rendre à la Mission Locale. La légitimité de la source d'information et la qualité des informations délivrées sont fondamentales. Or, les jeunes peu ou pas diplômés privilégient les sources personnelles aux sources institutionnelles. Il est donc probable qu'une partie des individus ne prennent pas en compte cette première prise de contact si les informations transmises restent superficielles, comme c'est souvent le cas de ce genre de campagne d'information de masse. Ces jeunes seront alors convoqués avec leurs représentants légaux pour un premier rappel à l'ordre. Tous les jeunes qui, d'une façon ou d'une autre, ne respecteront pas cette obligation de formation seront signalés au Conseil Départemental. On ne sait pas encore ce qu'il adviendra de ces signalements, s'ils seront ou

⁸¹ Voir les informations relatives au décret publié en août 2020 : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14217>.

non suivis de sanctions, comme la suspension des allocations familiales⁸². Cette nouvelle mesure marque en tout cas un glissement du droit à la formation vers un devoir de formation dont il faudra observer les effets - y compris contre-productifs - dans la lutte contre le non-recours des jeunes à l'aide publique.

1.4 La régulation des informations diffusées sur l'offre sociale des institutions d'insertion

Il convient également de s'interroger sur la qualité des informations mises en circulation par les institutions d'insertion. La plupart des personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche disposaient d'informations vagues et limitées sur l'offre sociale des institutions d'insertion. Le fait de « méconnaître l'offre sociale des institutions d'insertion » est l'un des quatre facteurs décisifs et récurrents du non-concernement (1^{er} au classement général). Avec le recul, certaines personnes critiquent ou suspectent une rétention d'information volontaire de la part des institutions et des professionnels. Cette hypothèse est difficilement vérifiable, mais elle ne semble pas infondée, ceci pour au moins deux raisons.

D'une part, les institutions d'insertion peuvent craindre l'arrivée de nouvelles personnes à prendre en charge, alors que les plages de rendez-vous sont déjà pleines, que les délais entre les rendez-vous sont déjà importants, que les dispositifs d'insertion sont déjà saturés. Si tous les jeunes en situation de non-recours (re)venaient s'inscrire dans une institution d'insertion, les professionnels n'auraient pas les moyens de les accompagner tel qu'ils le font actuellement. Ils seraient obligés d'espacer les rendez-vous, de passer moins de temps avec chaque personne, de consacrer plus de temps au suivi administratif des dossiers. Une telle évolution est déjà visible sur certains territoires particulièrement peuplés et précarisés. Elle transforme le métier des conseillers, dégrade la qualité de l'accompagnement, et alimente le non-recours. Une partie des professionnels des missions locales dénoncent ainsi la bureaucratisation du travail d'insertion (Muniglia, Thalineau, 2012).

⁸² Une mesure semblable avait été mise en œuvre en 2010 pour lutter contre l'absentéisme scolaire avant d'être abrogée en 2013. En 2019, le Sénat a voté un amendement visant à rétablir une mesure de ce type. Le Gouvernement s'y est opposé et cet amendement n'a pas été adopté par l'Assemblée Nationale.

D'autre part, la régulation de l'accès à l'information sur l'offre sociale semble faire partie du travail d'insertion tel qu'il est envisagé par les professionnels des Missions Locales. L'information est une ressource qui s'inscrit dans un rapport de pouvoir entre les professionnels et les usagers. En ne diffusant pas des informations précises sur l'offre sociale, les professionnels gardent la main sur la relation d'accompagnement. Ils se réservent le droit de diffuser telle ou telle information, de proposer tel ou tel dispositif, de conseiller telle ou telle démarche. Les professionnels des Missions Locales n'informent pas les individus sur l'ensemble des droits et des services auxquels ils peuvent prétendre. Ils filtrent les informations qu'ils diffusent selon la demande de chaque personne, selon le diagnostic social de chaque situation, selon le comportement de chaque individu. Ils sanctionnent les comportements jugés déviants vis-à-vis de l'assistance publique en régulant le recours aux aides financières. Ils éduquent ainsi les jeunes aux bons et aux mauvais usages de l'aide publique (Lima, 2015a).

1.5 Les jeunes suspectés de ne pas faire bon usage des informations sur leurs droits

Il est donc important de garder à l'esprit les logiques institutionnelles et sociales qui participent à la construction du non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion. D'un côté, les jeunes scolarisés ne sont pas informés sur les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre lorsqu'ils quittent le système scolaire. Ils ne sont pas sensibilisés à l'idée d'avoir des droits sociaux. Ils ne sont pas préparés à l'exercice de leur citoyenneté sociale. De l'autre, les institutions d'insertion limitent leur communication externe et les professionnels des Missions Locales filtrent les informations qu'ils délivrent aux usagers. D'un côté comme de l'autre, les institutions publiques n'ont pas nécessairement intérêt à (in)former les jeunes sur leurs droits, soit parce que cela risque d'alimenter le décrochage au sein des institutions scolaires, soit parce que cela risque de générer des tensions au sein des institutions d'insertion.

La régulation de l'accès des jeunes à l'information sur leurs droits sociaux semble également justifiée par des représentations négatives liées à l'âge. D'un côté comme de l'autre, les jeunes sont suspectés de ne pas faire bon usage des informations qui leur sont délivrées. Ils risqueraient de décrocher volontairement du système scolaire et de se rendre volontairement

dépendants de l'assistance publique. De ce point de vue, le manque d'information des jeunes sur les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre n'est pas seulement lié à un problème de cloisonnement institutionnel entre les institutions scolaires et les institutions d'insertion. Les pratiques de rétention d'information sont inscrites dans la culture des relations entre les institutions, les professionnels, et les jeunes (Loncle, 2013). Elles servent à gouverner les conduites, notamment concernant l'orientation scolaire et professionnelle (Zunigo, 2013). Elles servent à réguler les comportements, en particulier vis-à-vis du recours à l'assistance publique (Lima, 2015a). Elles façonnent ainsi les rapports des jeunes à leur citoyenneté.

2. Les « effets retours » du régime de citoyenneté socio-économique

En s'appuyant sur les travaux du politiste Tom Chevalier, il semble également important d'ouvrir une réflexion sur les « effets retours » des politiques publiques (Chevalier, 2019). En effet, le régime de citoyenneté socio-économique français, caractérisé par des politiques publiques sélectives et familialisées, semble propice au phénomène du non-recours. D'une part, les politiques publiques sélectives marginalisent les plus vulnérables et alimentent le manque de confiance des individus vis-à-vis des institutions. Ce manque de confiance se retrouve dans de nombreuses situations de non-recours. Il entrave le retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion. D'autre part, les politiques publiques familialisées pénalisent les jeunes qui ne peuvent pas compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage. Les restrictions d'accès à un revenu minimum pour les moins de 25 ans encouragent sinon obligent les jeunes à se débrouiller par leurs propres moyens pour accéder à la citoyenneté économique. Une partie des jeunes peu ou pas diplômés se retrouvent alors embarqués dans la spirale du chômage et de la précarité. Les épreuves qu'ils traversent construisent leur perception des inégalités et attisent leur sentiment d'injustice. Cette expérience du non-recours aux institutions d'insertion, conjuguée à la précarité socio-économique, pourrait participer au renforcement des valeurs conservatrices et à la montée des idées populistes.

2.1 Les « effets retours » sur la confiance des jeunes vis-à-vis des institutions

Avant de présenter les raisons pour lesquelles le régime de citoyenneté socio-économique réservé aux jeunes semble propice au phénomène du non-recours, il est nécessaire de revenir de façon synthétique sur les principales caractéristiques des politiques publiques qui le composent⁸³. Il est également important de présenter les analyses quantitatives récentes qui montrent que ces politiques publiques fragilisent la confiance des jeunes à l'égard des institutions.

Tom Chevalier construit une typologie des régimes de citoyenneté socioéconomique des jeunes dans différents pays européens (Chevalier, 2018, 2017, 2016). L'objet de cette typologie est de catégoriser différents pays européens selon les politiques de citoyenneté économique et les politiques de citoyenneté sociale mises en œuvre à destination des jeunes. Les politiques de citoyenneté économique sont les politiques publiques mises en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à un emploi rémunéré via le marché du travail. Les politiques de citoyenneté sociale sont les politiques publiques mises en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à un revenu via les aides publiques et les prestations sociales. Selon cette typologie, les politiques publiques mises en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à la « citoyenneté économique » peuvent être plus ou moins « inclusives » ou « sélectives », et les politiques publiques mises en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à la « citoyenneté sociale » peuvent être plus ou moins « familialisées » ou « individualisées ». En France, le régime de citoyenneté socio-économique réservé aux jeunes combine des politiques publiques familialisées et des politiques publiques sélectives. « Malgré les tentatives réelles d'infléchissement des politiques publiques vers une citoyenneté habilitante⁸⁴, la France continue de s'inscrire dans un régime de citoyenneté refusée » (Chevalier, 2017, p.2).

Tom Chevalier s'appuie également sur les données de L'European Social Survey (ESS)⁸⁵ pour analyser les « effets retours » de ces différents régimes de citoyenneté socio-économique sur

⁸³ Cette présentation synthétique reprend les éléments développés dans l'introduction générale.

⁸⁴ La citoyenneté habilitante se caractérise par des politiques publiques individualisées et des politiques publiques inclusives. Elle est notamment représentée par la Suède.

⁸⁵ L'European Social Survey est une enquête par sondage réalisée tous les deux ans depuis 2002. Elle concerne aujourd'hui plus de 25 pays européens différents.

la confiance des jeunes à l'égard des institutions. Ce travail montre que plus les politiques de citoyenneté économique sont inclusives et/ou plus les politiques de citoyenneté sociale sont individualisées, plus la confiance des jeunes à l'égard des institutions est forte. A l'inverse, plus les politiques de citoyenneté économique sont sélectives et/ou plus les politiques de citoyenneté sociale sont familialisées, plus la confiance des jeunes à l'égard des institutions est fragile. Toutes choses égales par ailleurs, l'effet des politiques de citoyenneté économique sur la confiance des jeunes à l'égard des institutions est près de trois fois supérieur à l'effet des politiques de citoyenneté sociale. Cela signifie que le fait de pouvoir accéder à la citoyenneté économique est plus important que le fait de pouvoir accéder à la citoyenneté sociale dans la confiance des jeunes à l'égard des institutions. Par ailleurs, quel que soit le régime de citoyenneté socio-économique, les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire (NEET) ont moins confiance dans les institutions. C'est particulièrement le cas pour les jeunes peu ou pas diplômés et/ou pour les jeunes issus des milieux populaires, ce qui confirme les données publiées par Eurofound au début des années 2010 (Eurofound, 2012). Enfin, il semblerait que l'avancée en âge fragilise la confiance des jeunes Neets à l'égard des institutions. Ce constat est lié aux difficultés que les jeunes rencontrent pour franchir les seuils du passage à l'âge adulte. Il pourrait également s'expliquer par l'affirmation progressive d'un rapport critique aux institutions propres aux nouvelles générations (Tiberj, 2017).

« A l'issue de notre démonstration, il est apparu que plus la citoyenneté économique est inclusive, et plus les jeunes ont confiance dans les institutions. De même, plus la citoyenneté sociale est individualisée, et plus leur niveau de confiance est élevé. Ces résultats semblent confirmer l'idée selon laquelle l'action publique, et la façon dont elle permet aux individus d'accéder à l'autonomie, a un « effet-retour » sur la façon dont ces individus perçoivent ensuite les institutions : pour les jeunes, lorsque la citoyenneté socio-économique est « refusée », leur confiance dans les institutions décroît, alors que lorsqu'elle vise à promouvoir leur autonomie en étant « habilitante », cette confiance au contraire augmente. [...] Par conséquent, une citoyenneté économique inclusive tout comme une citoyenneté sociale individualisée produiraient des effets « positifs » puisque la confiance institutionnelle augmente, renforçant ainsi leur légitimité, alors qu'une citoyenneté économique sélective ou une citoyenneté sociale familialisée produiraient des effets « négatifs », mettant en jeu la soutenabilité de leur régime, puisqu'elles produisent des niveaux de confiance plus bas : sur

le long terme, les institutions démocratiques sont par conséquent davantage mises en question dans les pays où la citoyenneté économique est sélective et/ou la citoyenneté sociale est familiarisée. On peut donc éventuellement s'attendre à ce que la dynamique en faveur des partis populistes, qui se nourrissent de cette défiance, soit plus prononcée dans ces pays » (Chevalier, 2019, pp. 34-35).

Ces données quantitatives sont précieuses. Elles permettent de montrer en quoi ces politiques publiques sélectives et familiarisées, qui fragilisent la confiance des jeunes à l'égard des institutions, semblent propices au phénomène du non-recours. Elles corroborent également les données qualitatives recueillies dans le cadre de cette recherche doctorale, notamment concernant la présence de certaines idées racistes, nationalistes, populistes dans les discours des jeunes peu ou pas diplômés. Dans la perspective des travaux qui s'intéressent à la dimension politique du non-recours (Lévy, 2017 ; Warin, 2018, 2016a), il est alors possible de conclure ce travail en ouvrant une réflexion sur les effets politiques de l'expérience du non-recours.

2.2 Un régime de citoyenneté socio-économique propice au phénomène du non-recours

Les politiques publiques sélectives marginalisent les plus vulnérables et alimentent le manque de confiance des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions. Ce manque de confiance est lié aux rapports que les individus construisent avec les institutions au fil de leur parcours. Il n'incite pas les personnes à se renseigner sur les institutions d'insertion. Il n'encourage pas les personnes à faire valoir leurs droits.

Ce manque de confiance commence par se construire au cours de l'expérience scolaire, lorsque les individus rencontrent des difficultés scolaires, lorsqu'ils entrent en conflit avec le personnel enseignant et l'administration scolaire, lorsqu'ils se sentent humiliés ou ignorés par les adultes, lorsqu'ils finissent par être relégués dans une filière qu'ils n'ont pas choisie. Les personnes qui retirent une mauvaise expérience de leur scolarité ont tendance à se méfier des institutions d'insertion. C'est particulièrement le cas lorsqu'elles éprouvent un ressentiment important à l'égard des institutions scolaires. Certaines personnes en situation

de non-recours affirment ainsi leur intention de prendre leur revanche sur le système scolaire en prouvant leur valeur sur le marché de l'emploi.

Ce manque de confiance est également lié aux mauvaises expériences que les individus retirent de leurs rapports avec les institutions d'insertion, et plus largement avec les administrations publiques (Vial, 2019). L'analyse des facteurs d'activation du non-concernement montre que certaines personnes éprouvent un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale des institutions d'insertion. Le fait « d'éprouver un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de l'offre sociale » est un facteur relativement récurrent et relativement décisif du non-concernement (5^{ème} au classement général). Ce sentiment est amplifié lorsque les personnes se sentent disqualifiées par les professionnels des institutions d'insertion. Le fait de « se sentir disqualifié par les professionnels des institutions d'insertion » est un facteur relativement décisif et relativement récurrent du non-concernement (6^{ème} au classement général). Dans un cas comme dans l'autre, les jeunes ne parviennent pas à établir un rapport de confiance avec les institutions d'insertion. Dans le premier cas de figure, c'est l'efficacité de l'action publique et la pertinence des dispositifs qui sont mises en cause. Les jeunes qui demandent à être aidés pour trouver un emploi ne comprennent pas pourquoi les institutions d'insertion ne répondent pas à leur demande. Ils critiquent le caractère occupationnel des activités proposées et le manque d'engagement des professionnels dans leur métier. Ils estiment que le recours aux institutions d'insertion est une perte de temps et préfèrent poursuivre leurs démarches de façon autonome. Dans le deuxième cas de figure, c'est la relation interpersonnelle avec les professionnels qui pose problème. Les expériences de disqualification vécues par les individus au cours de l'accompagnement socioprofessionnel ne permettent pas la construction d'une relation de confiance avec leur conseiller. Ce manque de confiance entrave l'engagement des individus dans la logique de projet portée par les institutions d'insertion. Il conduit certaines personnes à se retrouver de nouveau en situation de non-recours.

Ce dernier point est une illustration des effets de rétroaction entre les politiques publiques et leurs publics. Si la confiance des jeunes à l'égard des institutions est fragile, c'est aussi parce que la confiance des institutions à l'égard des jeunes est faible. Comme indiqué dans la première partie de cette conclusion, la régulation par les institutions de l'accès des jeunes à

l'information est révélatrice des suspicions qui entourent le comportement des jeunes vis-à-vis de l'assistance publique. Aussi, le non-concernement des jeunes peu ou pas diplômés vis-à-vis des institutions d'insertion n'est pas seulement le signe d'un manque de confiance des individus à l'égard des institutions, c'est également la conséquence d'un manque de confiance des institutions à l'égard des individus.

Conjuguées aux politiques publiques sélectives, les politiques publiques familialisées semblent également propices au phénomène du non-recours. D'une part, la familialisation de l'aide publique a tendance à rendre moins visible les différentes aides publiques dont sont censés bénéficier les jeunes puisqu'elles transitent par la famille. Cette familialisation ne facilite pas non plus l'apprentissage des démarches administratives lorsqu'elles sont prises en charge par les parents. A ce titre, le franchissement du cap de la décohabitation projette les individus dans une nouvelle forme de citoyenneté sociale à laquelle ils n'ont pas nécessairement été préparés, ce qui augmente la probabilité qu'ils soient confrontés à des difficultés administratives (Vial, 2019). Autrement dit, il est probable que la familialisation de l'aide publique alimente le manque d'information sur les droits sociaux, le manque de préparation à la complexité des démarches administratives, le manque de sensibilisation aux enjeux de la protection sociale. A l'inverse, comme le suggère Tom Chevalier, la défamilialisation de l'aide publique pourrait permettre une forme de socialisation précoce à la protection sociale qui augmenterait la confiance des jeunes à l'égard des institutions. « L'individualisation des aides ne signifie pas nécessairement des dépenses plus importantes de la part de l'État, mais plutôt le fait que les jeunes accèdent directement et en leur nom propre aux aides publiques, et non indirectement en tant qu'enfant à charge, ce qui peut avoir deux conséquences sur la confiance institutionnelle des jeunes. D'une part, l'intervention de l'État devient visible puisque directe pour les jeunes : lorsqu'elle passe par les familles, les jeunes peuvent ne pas s'en rendre compte. D'autre part, en termes de valeurs, cette intervention joue également comme une reconnaissance du statut de citoyen adulte, en concordance avec le désir d'autonomie des jeunes, ce qui peut favoriser la confiance que les jeunes accordent en retour aux institutions » (Chevalier, 2019, p.20).

D'autre part, et c'est l'élément le plus important, les politiques publiques familialisées pénalisent les jeunes qui ne peuvent pas compter sur le soutien matériel et affectif de leur

entourage. Les restrictions d'accès à un revenu minimum pour les moins de 25 ans encouragent sinon obligent les individus à se débrouiller par leurs propres moyens pour accéder à la citoyenneté économique. Le fait « d'être embarqué dans une spirale précaire via les missions en intérim et le travail au noir » est l'un des quatre facteurs décisifs et récurrents du non-concernement (4^{ème} au classement général). Le fait « d'être engagé dans l'économie souterraine via les petits trafics (deals, vols, etc.) » est un facteur moins récurrent mais néanmoins décisif du non-concernement (11^{ème} au classement général).

2.3 Normalisation de la précarité et valorisation du non-recours

Le régime de citoyenneté socio-économique semble concourir à la normalisation d'une forme de précarité de transition dans les parcours sociaux juvéniles et à la valorisation du comportement de non-recours à l'aide publique comme preuve d'autonomie.

Lorsqu'ils quittent le système scolaire, la majorité des jeunes peu ou pas diplômés - principalement issus des milieux populaires - sont disposés à supporter une précarité de transition. Ils ont intégré l'idée que les jeunes comme eux doivent faire leurs preuves sur le marché de l'emploi précaire. Cela semble d'autant plus vrai lorsque leurs proches - leurs parents, leurs frères et sœurs, leurs amis - sont eux-mêmes confrontés à cette précarité. Cette expérience précaire n'est pas synonyme de déclassement social. Elle est inscrite dans les normes sociales du milieu de référence. Elle fait partie du passage à l'âge adulte.

Cette normalisation d'une forme de précarité de transition dans les parcours sociaux juvéniles s'accompagne souvent de la valorisation du comportement de non-recours à l'aide publique comme preuve d'autonomie. Le fait « d'affirmer son autonomie vis-à-vis des institutions d'insertion » est l'un des quatre facteurs décisifs et récurrents du non-concernement (3^{ème} au classement général). Une partie des jeunes peu ou pas diplômés ont intégré l'idée qu'il est valorisant de réaliser ses démarches de façon autonome et de se débrouiller par ses propres moyens plutôt que d'avoir recours à l'assistance publique. La méconnaissance des droits sociaux facilite l'enracinement de cette conduite, puisque les jeunes ne savent pas vraiment ce à quoi ils n'ont pas recours. L'expérience du non-recours fait donc partie intégrante du processus d'autonomisation lié au passage à l'âge adulte. A ce titre, certaines personnes ne

font pas la différence entre le fait de recourir à l'aide publique et le fait demander de l'aide à un proche, deux comportements qu'ils assimilent à une forme d'assistanat. En ce sens, la valorisation du comportement de non-recours comme preuve d'autonomie est aussi une façon pour les individus d'éviter les stigmates sociaux attachés à l'inactivité et à la pauvreté. Le fait « d'éprouver un sentiment de gêne ou de honte à l'idée de recourir à l'aide publique » est un facteur peu ou pas décisif mais néanmoins relativement récurrent du non-concernement (9^{ème} au classement général).

Lorsqu'ils se mettent à la recherche d'un emploi, les individus se montrent prêts à jouer le jeu des agences intérim en acceptant toutes les missions proposées. Certains saisissent toutes les opportunités qui se présentent, quitte à occuper des emplois pénibles, quitte à être mal rémunérés, quitte à travailler sans être déclarés. Si les personnes acceptent ces conditions, c'est d'abord parce qu'elles doivent subvenir à leurs besoins, ensuite parce qu'elles espèrent gagner la confiance des employeurs. Leur objectif premier est de parvenir à stabiliser leur situation socioprofessionnelle. Les individus cherchent à se faire une place en entreprise pour ensuite pouvoir gravir les échelons hiérarchiques. Autrement dit, le régime de citoyenneté socioéconomique réservé aux jeunes fait aussi le jeu du marché de la précarité, les jeunes peu ou pas diplômés constituant pour les employeurs une main-d'œuvre interchangeable et bon marché.

D'ailleurs, les seuls à refuser le principe de cette précarité de transition sont le plus souvent des jeunes qui ne sont pas issus des milieux populaires et qui peuvent compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage. Ces jeunes disposent d'une marge de liberté plus importante pour vivre autrement leur expérience du non-recours. Ainsi, le fait de « préférer profiter de son temps libre » est un facteur moins récurrent mais néanmoins décisif du non-concernement (8^{ème} au classement général). Les jeunes qui ne sont pas issus des milieux populaires et qui peuvent compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage n'ont pas le même rapport - objectif et subjectif - à la précarité. D'un point de vue objectif, ils ne sont pas dans une situation d'urgence financière. Ils perçoivent plus souvent de l'argent de poche et peuvent éventuellement puiser dans leurs économies personnelles. D'un point de vue subjectif, ils se sentent moins redevables et moins coupables vis-à-vis de leurs parents, même s'ils précisent bien que cette situation de dépendance ne peut pas durer éternellement.

Au regard des normes de référence en vigueur dans leur milieu social, et compte tenu de la possibilité qu'ils ont de pouvoir compter sur le soutien matériel et affectif de leur entourage, ces jeunes ne sont pas disposés à occuper n'importe quel emploi. Ils ne veulent pas tomber en bas de l'échelle sociale des métiers. Ils appréhendent le risque de subir une forme de déclassement social (Peugny, 2010, 2009).

C'est donc le fait de ne pas avoir à se préoccuper des questions financières qui permet à certains jeunes d'éviter - au moins pour un temps - le recours au marché de la précarité et de s'émanciper - de façon temporaire - des injonctions sociales liées au passage à l'âge adulte. De la même façon, on a vu le rôle déterminant joué par l'entourage pour soutenir sur le plan matériel et affectif la dynamique des déclics dans les parcours de vie, facilitant ainsi le retour des jeunes peu ou pas diplômés vers les institutions d'insertion.

2.4 Renforcement des valeurs conservatrices et montée des idées populistes ?

Au regard de certains éléments recueillis au cours des entretiens, le régime de citoyenneté socio-économique réservé aux jeunes pourrait finalement participer au renforcement des valeurs conservatrices et à la montée des idées populistes.

L'analyse des cheminements de retour vers les institutions d'insertion met en lumière l'aspiration des individus à mener une « vie normale ». Bien que touchés par l'évolution sociologique de la jeunesse vers une conception exploratoire du devenir adulte (Van de Velde, 2008), les jeunes peu ou pas diplômés, principalement issus des milieux populaires, souvent confrontés à la précarité socio-économique, se rattachent à une conception statutaire du passage à l'âge adulte (Battagliola *et al.*, 1997 ; Bidart, Lavenue, 2006, Bidart, 2005). Dans cette recherche, les jeunes qui se permettent de contester les normes sociales du passage à l'âge adulte sont rares, et cette contestation – lorsqu'elle apparaît – semble relative et reste provisoire. Si certains critiquent l'hypocrisie des agences d'intérim, la pénibilité des emplois proposés, le mépris des employeurs, rares sont ceux qui refusent le principe même du travail. Rares sont les individus qui revendiquent durablement le choix de l'informalité, de l'illégalité, de la marginalité. Au contraire, les jeunes se montrent prêts à de nombreux sacrifices pour faire leur place dans la société. Mais bien souvent ces sacrifices - aussi nombreux soient-ils -

ne suffisent pas à stabiliser leur situation socioprofessionnelle. A ce titre, on peut se demander si cette expérience de la précarité ne favorise pas le retour à une conception statutaire du passage à l'âge adulte. Tirillés entre les injonctions au gouvernement de soi et les difficultés à trouver leur place, les individus ont tendance à se replier - ou du moins à se recentrer - autour de certaines valeurs jugées fondamentales : avoir un emploi, être indépendant, vivre en couple, fonder une famille. Ils espèrent avant tout pouvoir devenir des adultes comme les autres. Ainsi, l'expérience du non-recours aux institutions d'insertion, lorsqu'elle est marquée par la précarité socioéconomique, semble renforcer l'attachement des individus à des valeurs traditionnelles sinon conservatrices.

Les épreuves traversées par les individus semblent également construire leurs rapports à la protection sociale et leurs perceptions des inégalités sociales. Comme indiqué à plusieurs reprises, le besoin d'accéder à la citoyenneté économique est primordial pour les individus. De prime abord, le besoin d'accéder à la citoyenneté sociale semble moins important, dans la mesure où il est moins intégré et pas nécessairement anticipé, comme le montre le travail autour de la notion de non-concernement. Ce besoin d'accéder à la citoyenneté sociale apparaît cependant dans un second temps, lorsque les jeunes ne parviennent pas à accéder à la citoyenneté économique et ne peuvent pas non plus compter sur la solidarité familiale. Certaines personnes prennent alors conscience des conditions d'accès aux droits sociaux qui leur sont réservées. Les jeunes ont beau se montrer disponibles et flexibles sur le marché de l'emploi, ils ne parviennent pas à cotiser assez pour prétendre aux indemnités chômage, ou y accèdent seulement de façon temporaire et partielle. Précisant bien qu'il est préférable de ne pas avoir à dépendre de l'assistance publique, certaines personnes critiquent ou du moins questionnent les raisons pour lesquelles les jeunes vulnérables se retrouvent privés du droit d'accéder à un revenu minimum stable et durable.

Cette prise de conscience des inégalités d'accès aux droits sociaux attise le sentiment d'injustice des individus. A la pointe du mouvement d'activation des politiques sociales (Lima, 2012), les jeunes ont l'impression que la société leur demande beaucoup sans toutefois leur donner la chance qu'ils méritent, celle à laquelle ils devraient avoir droit. La colère ressentie par une partie des individus se reporte sur certains groupes sociaux que l'on accuse de profiter des aides alors qu'ils ne devraient même pas y avoir droit (les réfugiés ; les étrangers ; les

immigrés ; les assistés). Elle se dirige également vers les élites politiques et économiques qui ne se préoccupent pas des vrais problèmes sociaux et préfèrent s'enrichir sur le dos du peuple. Cette colère, liée aux difficultés d'accès à la citoyenneté économique, alimente ainsi différentes formes de racisme, de nationalisme, de populisme, de chauvinisme social.

Ces éléments recueillis sur le rapport des jeunes à la citoyenneté sociale sont toutefois loin d'être monolithiques. Quelques personnes affirment également leur attachement aux politiques sociales et à la solidarité publique, relativisant les abus des profiteurs, dénonçant les stéréotypes sur l'assistanat, condamnant la diffusion des opinions racistes. D'autres personnes, souvent plus jeunes, pensent manquer d'expérience pour se faire une opinion. Ces premiers éléments doivent être considérés comme des indices à explorer lors de prochaines enquêtes quantitatives et qualitatives qui pourraient s'intéresser de façon spécifique et approfondie à la construction des opinions et des valeurs des jeunes vulnérables vis-à-vis de la protection sociale.

Bibliographie générale

- Abbott A., « A propos du concept de Turning point », in Bessin M., Bidart C., Grossetti M. (Dir.) (2009), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, (2001) [2009], p. 187-211.
- Aldeghi I., Guisse N., Hoibian S. Jauneau-Cottet P., Maes C., « Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016 », *INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude*, CREDOC en collaboration avec l'INJEP, 2016.
- Amsellem-Mainguy Y., Timoteo J., « Quelles politiques pour la jeunesse ? L'accès à la santé », in Amsellem-Mainguy Y., Timoteo J., *Atlas des jeunes en France*, Autrement, Paris, 2012, p. 68-69.
- Anciaux J.-P., « Le logement étudiant et les aides personnalisées », rapport pour le Premier ministre, 2004.
- Andrade C., « The economics of welfare participation and welfare stigma. A review », *Public Finance and Management*, n° 3, 2001, p. 294-333.
- Appay B., « Précarisation sociale et restructurations productives », in Appay B., ThÉbaud-Mony A., *Précarisation sociale, travail et santé*, Iresco, Actions scientifiques fédératives, Paris, 1997, p. 509-554.
- Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), « L'accès au logement, déterminant pour l'autonomie des jeunes », Rapport de l'observatoire de la jeunesse solidaire, 2015.
- Astier I., Duvoux N. (Dir.), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, L'Harmattan, Paris, 2006.
- Baillet J., Mansencal L., Datsenko R., Hoibian S., Maes C., avec la collaboration de Guisse N., Jauneau-Cottet P., « Baromètre DJEPVA pour la jeunesse 2019 », *INJEP Notes & rapports/rapport d'étude*, CREDOC en collaboration avec l'INJEP, 2019.
- Battagliola F., Brown E., Jaspard M., « Itinéraires de passage à l'âge adulte. Différences de sexe, différences de classe », *Sociétés contemporaines*, n°25, 1997, p. 85-103.
- Becker H., *Outsiders*, Métailié, Paris, 1985.

- Bensa A., Fassin E., « Les sciences sociales face à l'évènement », *Terrain*, n° 38, 2002, p. 5-20.
- Berger P., Lückmann T., *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris, 1996 [1966].
- Bertaux D., *Le récit de vie*, Armand Colin, Paris, 2016.
- Bessin M., Bidart C., Grossetti M. (Dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, Paris, 2009.
- Bidart C., « Bifurcations biographiques et ingrédients de l'action », in Bessin M., Bidart C., Grossetti M. (Dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, Paris, 2009, p. 224-238.
- Bidart C., « Dynamiques des réseaux personnels et processus de socialisation : évolutions et influences des entourages lors des transitions vers la vie adulte », *Revue française de sociologie*, n°49, 2008, p. 559-583.
- Bidart C., « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°120, 2006, p. 29-57.
- Bidart C., « Les temps de la vie et les cheminements vers l'âge adulte », *Lien social et Politiques*, n°54, 2005, p. 51-63.
- Bidart C., Lavenu D., « Transitions vers la vie adulte et origines sociales : une enquête longitudinale en France » in Bidart C., *Devenir adulte aujourd'hui : perspectives internationales*, L'Harmattan-INJEP, Paris, 2006, p.163-180.
- Big Bang des politiques jeunesse, « Pour un Big Bang des politiques jeunesse », 2011, [<http://www.bigbangjeunesse.net/>].
- Borgetto M., Chauvière M., Frotiée B., Renard D., « Le débat sur l'accès aux droits sociaux entre lutte contre les exclusions et modernisation administrative », CERSA/CNAF, dossier d'étude n° 60, Paris, 2004.
- Bourdieu P., « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 69-72.
- Bourdieu P., « La jeunesse n'est qu'un mot », *Question de sociologie*, Editions de Minuit, Paris, 1984.

- Bourdieu P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Le sens commun, Paris, 1979.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., *La Reproduction*, Editions de Minuit, Paris, 1970.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., *Les Héritiers*, Editions de Minuit, Paris, 1966.
- Bourdon S., Belisle R., « Jeunes sans emploi et sans diplômes, aspirations scolaires et besoins de soutien », in Longo M.-E., Gallant N. (Dir.), « Les jeunes ni en emploi, ni en formation (NEEF). Questions sur une catégorie de politiques publiques », *Bulletin d'information de l'Observatoire jeunes et société*, n° 13, 2016.
- Bourguignon F., *Comité national d'évaluation du RSA Rapport final, La Documentation Française*, Paris, 2011.
- Boutinet J.P., *L'Immaturité de la vie adulte*, Presses Universitaires de France, Paris, 1998.
- Bregeon P., « Comprendre les formes de non-recours de la part des jeunes "à bas niveau de qualification" », actes du colloque « Le non-recours en débat. Expériences et usages des droits et des services sociaux parmi les professionnels et les ayants droit », Angers, 2013.
- Bresson M., « La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux », *Informations sociales*, 2012, p.68-75.
- Brice L., Datsenko R., Guisse N., Hoibian S., Lautié S., « Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017 », *INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude*, CREDOC en collaboration avec l'INJEP, 2017.
- Brocas A.-M., Olier L. (Dir.), « Santé des jeunes », *Rapport d'étude de la DREES*, 2009.
- Brunet P., « De l'usage raisonné de la notion de "concernement" : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures Sciences Sociétés*, n° 16, 2008, p. 317-325.
- Bureau M.-C., Rist B., Lima L., Trombert C., « La traduction de la demande d'aide sociale. Les cas du handicap et de l'insertion des jeunes », *Revue française d'administration publique*, n° 145, 2013, p. 175-188.
- Cahuc P., Carcillo S., Zimmermann K.-F., « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n°4, 2013.
- Capurro R., Hjørland B., « The concept of information », *Annual review of information science and technology*, n°37, 2003, p. 343-411.

- Castel R., « Grand résumé de *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, Paris, 2009 », *SociologieS* [En ligne], 2010 .
- Castel R., *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, Paris, 2009.
- Castel R., « La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut » in Nicole Aubert (Dir.), *L'individu hypermoderne*, ERES, Toulouse, 2006, p. 117-128.
- Castel R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil et La République des Idées, Paris, 2003.
- Castel R., *Les Métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.
- Castell L., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », DREES, *Études et résultats*, n° 965, 2016.
- Catrice-Lorey A., « Inégalités d'accès aux systèmes de protection sociale et pauvreté culturelle », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 1976, p. 127-137.
- Catrice-Lorey A., « Les pauvres de la protection sociale, 1955-2016 », in Warin P., *Le non-recours aux politiques sociales*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2016, p. 181-189.
- Charvet D., Andrieu P.J., Labadie F., Padis M.O., Théry M., *Jeunesse, le devoir d'avenir*, La Documentation française, Paris, 2001.
- Chastand A., « Le ciblage des familles bénéficiaires du RMI : retour sur une erreur de mesure », *Recherches et prévisions*, n° 22-23, 1990, p. 41-48.
- Chauvel L., « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, n° 79, 2001, p. 315-359.
- Chauveaud C., Mazet P., Warin P., « L'expérimentation des "Baromètres" du non-recours », *Working Paper de l'ODENORE*, n° 17, 2013.
- Chauveaud C., Vial B., Warin P., « Non-recours à l'offre d'enseignement et de formation des jeunes de 15 à 24 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles », rapport de recherche ODENORE pour l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), 2016a.

- Chauveaud C., Vial B., Warin, P., « Le non-recours aux dispositifs d'enseignement et de formation professionnelle en Fédération Wallonie-Bruxelles », *Working Paper de l'ODENORE*, n° 20, 2016b.
- Chauveaud C., Vial B., Warin, P., "L'APA : utilisation des plans d'aide, adhésion aux services rendus", *Working Paper de l'ODENORE*, n° 11, 2011.
- Chauveaud C., Warin P., « Le non-recours à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire. Enquête auprès de populations précaires », rapport de recherche ODENORE pour le Fonds CMU, 2016.
- Chauveaud C., Warin P., « Le non-recours : un intérêt médiatique croissant », in ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, Paris, 2013.
- Chevalier T., « La confiance institutionnelle des jeunes en Europe. Quel effet de l'action publique ? », *Revue française de sociologie*, n°60, 2019, p. 13-42.
- Chevalier T., *La jeunesse dans tous ses États*, Presses Universitaires de France, Paris, 2018.
- Chevalier T., « Les jeunes, ces citoyens de seconde zone », *La vie des idées* [En ligne], 2017.
- Chevalier T., « Citoyennetés socioéconomiques des jeunes et stratégies de croissance. Suède, Allemagne, Royaume-Uni, France », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, 2016, p. 213-234.
- Chevalier T., *L'État providence et les jeunes*, L'Harmattan, Paris, 2012.
- Chobeaux F., *Intervenir auprès des jeunes en errance*, La Découverte, Paris, 2009.
- Chobeaux F., *Les Nomades du vide. Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, La Découverte, Paris, 2011 [1996].
- Chobeaux F., « Vingt-cinq ans de jeunes en errance active. Où en est-on ? », *Les cahiers de Rhizome*, n°59, 2016.
- Chobeaux F., Hirtz M., « Accueillir l'errance », étude pour le ministère de l'emploi et de la solidarité, *Diffusion DGAS*, 1998.
- Cicchelli V., « Les jeunes adultes comme objet théorique », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 65, 2001, p. 5-18.

Cingolani P., *Révolutions précaires. Essai sur l'avenir de l'émancipation*, La Découverte, Paris, 2014.

Cnaf, « Accès aux droits sociaux, non-recours aux prestations, complexité », *Recherches et Prévisions*, n° 43, 1996.

Collectif Alerte, « Bilan des cinq ans du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2013-2017) », (www.ac-paris.fr/), 2017.

Colliot-Thélène C., *La sociologie de Max Weber*, La Découverte, Paris, 2014.

Comité de suivi de la loi DALO, « Bilan chiffré du droit au logement opposable 2008-2016 », 2017, (www.hclpd.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_bilan_2008-2016_webok.pdf).

Comité scientifique garantie jeunes, « Rapport intermédiaire d'évaluation de la garantie jeunes », 2016.

Cour des comptes, « Le réseau des œuvres universitaires et scolaires : une modernisation indispensable », rapport public annuel, 2015.

Cuzzocrea V., « La catégorie des NEET : quel avenir ? », in Conseil de l'Europe, *Points de vue sur la jeunesse, 2020, quelles perspectives*, 2014, p. 73-87.

Dalstein A.-L., Domingo P. (collab.), « La place du RSA "jeunes" dans les parcours d'insertion professionnelle », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 116, 2014, p. 62-68.

David O., Le Grand E., Loncle P., « Systèmes locaux et action publique : l'exemple des jeunes vulnérables », *Agora débats/jeunesses*, n°62, 2012, p. 81-95.

De Coninck F., Godard F., « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation : les formes temporelles de la causalité », *Revue française de sociologie*, n° 31, 1990, p. 23-53.

Défenseur des droits, « Enquête sur les discriminations dans l'accès au logement locatif », sondage IFOP, 2012.

Défenseur des droits, « Enquête sur l'accès aux droits. Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque de non-recours », sondage IPSOS, 2017.

Deleuze G., *La Logique du sens*, les Éditions de Minuit, Paris, 1997.

Delory-Momberger C., « Sens et narrativité dans la société biographique », *Le sujet dans la cité*, n°3, 2012, p. 166-181.

- Denave S., « Comprendre les bifurcations dans les parcours professionnels », *Vie sociale*, n°18, 2017, p. 109-125.
- Denave S., *Reconstruire sa vie professionnelle. Sociologie des bifurcations biographiques*, Presses Universitaires de France, 2015.
- Denave S., « Les ruptures professionnelles : analyser les évènements au croisement des dispositions individuelles et des contextes », in Bessin M., Bidart C., Grossetti M. (Dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, 2009, p. 168-175.
- Denave S., « Les conditions individuelles et collectives des ruptures professionnelles », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°120, 2006, p. 85-110.
- Djouldem M., Saillard Y., Warin P., « Lutter contre le non-recours : un révélateur du renouvellement des politiques publiques », in ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, Paris, 2013.
- Douat E., *L'école buissonnière*, La Dispute, Paris, 2011.
- Douat E., « Au nom de l'absentéisme scolaire. L'extension du contrôle des corps à l'épreuve des contradictions de l'institution scolaire », *Mouvements*, n°62, 2010, p. 99-107.
- Douat E., « La construction de l'absentéisme scolaire comme problème de sécurité intérieure dans la France des années 1990-2000 », *Déviance et Société*, n°31, 2007, p. 149-171.
- Douville O., *De l'adolescence errante. Variations sur les non-lieux de nos modernités*, Plein Feux, Nantes, 2007.
- Douville O., « Sur le travail d'accompagnement des jeunes en errance : un éclairage africain. Les concepts », *VST-Vie sociale et traitements*, n° 116, 2012, p. 132-135.
- Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, 2015a.
- Dubar C., *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Presses Universitaires de France, Paris, 2015b [2000].

- Dubar C. (Dir.), *L'autre jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplôme*, Presses Universitaires de Lille, Lille, 1987.
- Dubar C., Nicourd S., *Les biographies en sociologie*, La Découverte, Paris, 2017.
- Dubet F., « La construction de l'expérience », Entretien réalisé par Zeitler A., et Guérin J., *Recherche et Formation*, n°70, 2012, p. 1-11.
- Dubet F., *La Galère. Jeunes en survie*, Points, Paris, 2008 [1987].
- Dubet F., « Sociologue de l'expérience sociale », Entretien réalisé par Lebon F., et De Linarès C., *Agora débats/jeunesses*, n° 49, 2008, p. 4-13.
- Dubet F., *L'expérience sociologique*, La Découverte, Paris, 2007.
- Dubet F., « Réflexions sur les parcours des élèves : distillation fractionnée et projet de formation », *La Jaune et la Rouge – Revue mensuelle de l'association des anciens élèves et diplômés de l'école polytechnique*, n° 613, 2006.
- Dubet F., *Sociologie de l'expérience*, Seuil, Lonrai, 1994.
- Dubet F., Jazouli A., Lapeyronnie D., *L'État et les jeunes*, Les Éditions ouvrières, Paris, 1985.
- Dubet F., Martuccelli D., *À l'école : sociologie de l'expérience scolaire*, Seuil, Paris, 1996.
- Dubois V., « Le rôle des street-level bureaucrats dans la conduite de l'action publique en France », *Working Paper*, 2012.
- Dulin A., *Sécuriser les parcours d'insertion*, avis de suite pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2015.
- Dulin A., *Droits formels/droits réels. Améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, avis pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2012.
- Dulin A., Vérot C., *Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, rapport au Premier ministre, 2017.
- Dutercq Y., « Ceux qui n'y vont pas et ceux qui n'en veulent plus », *Enfances & Psy*, n° 16, 2001, p. 114-119.
- Duvoux N., « L'injonction biographique dans les politiques sociales. Spécificité et exemplarité de l'insertion », *Informations sociales*, n°156, 2009, p. 114-122.

- Elder G.H., « Perspectives of the Life Course », in ELDER GH. (Dir.) *Life Course Dynamics*, Cornell University Press, Ithaca, 1985, p. 23-49.
- Elias N., *La société des individus*, Fayard, Paris, 1991.
- Eribon D., *La société comme verdict*, Fayard, Paris, 2013.
- Ehrenberg A., *La Fatigue d'être soi. Dépression et société*, Odile Jacob, Paris, 1998.
- Esterle-Hedibel M., « Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes », *Déviance et Société*, n°30, 2006a, p. 41-65.
- Esterle-Hedibel, « Absentéisme et déscolarisation : quand la marge interroge le centre », *Les Temps Modernes*, n°637-638-639, 2006b, p. 258-286.
- Eurofound, *NEETS : Young People Not in Employment, Education or Training. Characteristics, Costs and Policy Responses in Europe*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2012.
- Eurostat, « Que signifie être jeune dans l'Union européenne aujourd'hui ? Faits et chiffres sur les jeunes et les enfants dans l'UE », Communiqué de presse, 2015.
- Fassin D., « "Souffrir par le social, gouverner par l'écoute". Une configuration sémantique de l'action publique », *Politix*, n°73, 2006, p. 137-157.
- Fassin D., *Des maux indicibles, sociologie des lieux d'écoute*, La Découverte, Paris, 2004.
- Fassin D., « Entre politique du vivant et politique de la vie. Pour une anthropologie de la santé », *Anthropologie et sociétés*, n° 24, 2000, p. 95-116.
- Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), « Baromètre 115 du 1 novembre au 30 novembre 2016 », 2016a.
- Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), « Synthèse hivernale 2015-2016 du baromètre 115 », 2016b.
- Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), « Baromètre 115 du 10 juin au 10 juillet 2017 », 2017.
- Fioulaine N., « Temps de l'urgence, temps du projet : La rencontre des Temporalités dans le recours aux soins et à l'aide sociale en situations de précarité », *Dossiers de la MRIE*, n°15, 2007, p. 41-45.

- Fioulaine N., Thémistoklis A., Fabien O., « Précarité et troubles psychologiques : l'effet médiateur de la perspective temporelle », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n°72, 2006 p. 51-64.
- Fondation Abbé Pierre (FAP), « Les jeunes, premières victimes du mal logement », 2013.
- Fondation Abbé Pierre (FAP), « La face cachée des "Tanguy". Les jeunes en hébergement contraint chez leurs parents », 2015.
- FORS, « Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique », rapport de FORS recherche sociale pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), 2014.
- Foucauld J.-B. de, Roth N., *Pour une autonomie responsable et solidaire : rapport au Premier ministre*, La Documentation française, Paris, 2002.
- Furlong A., « Not a very NEET solution : representing problematic labour market transitions among early school-leavers », *Work, Employment and Society*, n° 20, 2006.
- Furtos J., « Le syndrome d'auto-exclusion », *Rhizome*, n°9, 2002.
- Gajdos T., Warin P., « La fraude aux prestations sociales : réalités et enjeux », in ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, Paris, 2013.
- Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Paris, 2017 [1991].
- Galland O., Roudet B., *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, La Documentation française, n°1, Paris, 2012.
- Gallant N., Supeno E., Atkin, S., « Pratiques informationnelles dans l'intégration professionnelle des jeunes adultes et des immigrants », *Revue de littérature INRS Centre - Urbanisation Culture Société*, Montréal, 2016.
- Gaviria S., « La génération boomerang : devenir adulte autrement », *Sociologies* [En ligne], 2016.
- Giuliani F.-E., *Le travail social face à la précarité durable*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2013.

- Giuliani F.-E., « Les conseillers face à la norme des parcours d'insertion : entre expérimentations et stratégies de survie », *Informations sociales*, n° 156, 2009, p. 58-65.
- Giuliani F.-E., « Le "chuchotement" de la relation d'accompagnement » in Payet J.-P., Giuliani F., Laforgue D. (Dir.), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 195-214.
- Godard F., « Biographie et cycle de vie », *Cahiers du CERCOCOM*, n°5, Marseille, 1989.
- Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Le sens commun, Paris, 1975 [1963].
- Gonthier F., « Les Français et la Sécurité sociale dans les grandes enquêtes nationales et internationales. Un soutien fort et durable », *Informations sociales*, n° 189, 2015, p. 82-90.
- Grobon S., Portela M., « Les valeurs des jeunes adultes, leur perception de l'avenir et de la protection sociale. Trois études sur les 18-29 ans à partir de dix années du Baromètre d'opinion de la DREES », *Les dossiers de la DREES*, n°3, 2016.
- Grossetti M., « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°120, 2006, p.5-28.
- Gucher C. (Dir), Alvarez S., Chauveaud C., Gallet M.A., Laforgue D., Vial B., Warin P., « Non-recours et non adhésion : la disjonction des notions de "qualité de vie" et "qualité de l'aide à domicile" », *Rapport de recherche*, Université de Savoie, 2011.
- Guégnard C., Giret J.-F., Joseph O., Murdoch J., « Les situations de Neet dans les parcours d'insertion des jeunes en France » in « Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes », *Céreq échanges*, n° 5, 2017.
- Guichet C., *Le logement autonome des jeunes*, avis pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2013.
- Gutton P., Slama L, « Essai de psychopathologie de l'errance », *Adolescence*, n° 23, 1994.
- Hamel J., « La catégorie des jeunes NEET : limites et promesses », in Longo M.-E., Gallant N (Dir.), « Les jeunes ni en emploi, ni en formation (NEEF). Questions sur une catégorie de politiques publiques », *Bulletin d'information de l'Observatoire jeunes et société*, n° 13, 2016.

- Hareven T.K et Masaoka K., « Turning point and Transitions », *Journal of Family History*, n° 13, 1988, p. 271-289.
- Haut Conseil de la famille, *Les jeunes de 18 à 24 ans. Tome II – Les jeunes adultes en formation initiale*, rapport du Haut Conseil de la famille (HCF), 2016.
- Hélaridot V., « Vouloir ce qui arrive ? Les bifurcations biographiques entre logiques structurelles et choix individuels », in Bessin M., Bidart C., Grossetti M. (Dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, Paris, 2009, p. 160-167.
- Herbert Mead G., *L'esprit, le soi et la société*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006 [1933].
- Hirsch M., *Commission sur la politique de la jeunesse – Livre vert*, rapport pour le Haut Commissaire à la jeunesse (HCJ), La Documentation française, Paris, 2009.
- Honneth A., *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, La Découverte, Paris, 2006.
- Honneth A., *La lutte pour la reconnaissance*, Les éditions du Cerf, Paris, 2000 [1992].
- Hughes E.C., « Cycles, Turning point and Career », in Hughes E.C. (Dir.) *The Sociological Eye*, Aldine, Chicago, 1950 [1971], p. 124-131.
- IGAS, *Évaluation du partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales*, rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) [En ligne], 2018.
- IGAS, *La protection sociale des jeunes de 16 à 29 ans*, rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), La Documentation française, Paris, 2015.
- IGF, IGAENR, *Les aides sociales et fiscales en faveur des étudiants (Tome2)*, rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), 2013.
- INSEE, « Les conditions de logement en France », rapport de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2017.
- Jeanneret Y., *Y a-t-il (vraiment) des technologies de l'information?*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2004.

- Jauneau Y., « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, n°1156, 2007.
- Jauneau Y., Vanovermeir S., « Les jeunes et les ménages modestes surestiment plus souvent le confort de leur logement », *Insee Première*, n° 1209, 2008.
- Julien H.E., « Barriers to adolescents information seeking for career decision making », *Journal of the American Society for Information Science*, n° 50, 1999, p.38-48.
- JOC, « Enquête sur la connaissance des droits par les jeunes », *Enquête Droits Devant*, 2014.
- Jouan M., « L'autonomie, entre aspiration et injonction : un idéal ? », *Vie sociale*, n° 1, 2012, p. 41-58.
- Kerr S.A., « Deciding about Supplementary Pensions : a Provisional Modal », *Journal of Social Policy*, n°11, 1982, p. 505-517.
- Kesteman N., « Le logement des jeunes. Synthèse des études statistiques récentes », *Recherches et prévisions*, n° 79, 2005, p. 134-141.
- Kesteman N., « Le logement des jeunes. Synthèse des études statistiques récentes », *Politiques sociales et familiales*, n° 99, 2010, p. 113-120.
- Labadie F., « Le non-recours à la mobilité internationale chez les jeunes avec moins d'opportunités. Un exemple de la capacitation empêchée dans le cadre non formel », *Agora débats/jeunesses*, n° 75, 2017, p. 37-55.
- Labadie F. (Dir.), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, rapport de l'Observatoire de la jeunesse, *La Documentation française*, Paris, 2012.
- Lagandré F., « Les Phénomènes d'errance chez les jeunes de 15 à 25 ans », Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée, *Diffusion DGAS*, 1995.
- Lahire B., *Dans les plis singuliers du social*, La Découverte, Paris, 2013.
- Laumet D., *Le droit à l'épreuve du lien ? Pour une compréhension de la non-demande du droit au logement par les acteurs des dispositifs de l'urgence sociale de Grenoble*, mémoire de master 2 « Villes, Territoires et Solidarités », Sciences Po Grenoble, Grenoble, 2013.
- Le Breton D., *Disparaître de soi : une tentation contemporaine*, Métailié, Paris, 2015
- Le Breton D., *En souffrance. Adolescence et entrée dans la vie*, Métailié, Paris, 2007.

- Le Breton D., « Un travail silencieux pour une remise en monde », in Chobeaux F., *Les Nomades du vide. Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, La Découverte, Paris, 2004.
- Lévy J., « La non-demande ou le refus de l'offre sociale, des comportements politiques inaudibles ? Le cas des « grands exclus » dans le champ de l'AHI. », *Communication au congrès de l'Association Française de Science Politique*, Montpellier, 2017.
- Lévy J., « L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours », *Plein droit*, n° 106, 2015, p. 7-10.
- Lévy J., Laumet D., « Le DALO : la "fraude morale" de l'État », in ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, Paris, 2013.
- Lévy J., Vial B., « Les raisons du non-recours, une critique de l'autonomie instituée », in Otero M., Paumier R., Dumais-Michaud A.-A. (Dir.), *L'institution éventrée. De la socialisation à l'individuation*, Presses de l'université du Québec, Montréal (Québec), 2017.
- Lewin K., « Time Perspective and Morale », in G. Watson (Dir.), *Civilian Morale*, Houghton Mifflin, Boston, 1942, p. 48-70.
- Lhommeau B., Demangeot M., « Prestations familiales et de logement en 2014. 47 % des 18-24 ans sont couverts par au moins une prestation », DREES, *Études et résultats*, n° 967, 2016.
- Lima L., *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*, Champ social, Nîmes, 2015a.
- Lima L., « Les zones grises de l'autonomie juvénile. Le traitement de la solidarité familiale dans le Fonds d'aide aux jeunes », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°121, 2015b, p. 43-53.
- Lima L. (Dir.), *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugements*, Peter Lang, Bruxelles, 2013.
- Lima L., « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes », in Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse. Le grand malentendu*, Champ social, Nîmes, 2012a, p. 126-137.

- Lima L., « Les jeunes vulnérables. Laboratoire de l'État social actif », in Labadie F., *Inégalités entre jeunes sur fond de crises*, La Documentation française, Paris, 2012b, p. 186-200.
- Lima L., Trombert C., « L'assistance-chômage des jeunes sous condition d'accompagnement. De quelques mécanismes du non-recours par éviction », *Lien social et Politiques*, n° 70, 2013, p. 29-43.
- Lipsky M., *Street-level bureaucracy : Dilemmas of the individual in public services*, Russell Sage Foundation, New-York, 1980.
- Loison-Leruste M., Couronné J., Sarfati F., « La garantie jeunes en action. Usages du dispositif et parcours de jeunes », rapport de recherche du Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), 2016.
- Loncle P., « Les "Neet", la valeur emploi et les catégories d'action publique dans le champ de la jeunesse en France », in Longo M.-E., Gallant N. (Dir.), « Les jeunes ni en emploi, ni en formation (NEEF). Questions sur une catégorie de politiques publiques », *Bulletin d'information de l'Observatoire jeunes et société*, n° 13, 2016.
- Loncle P., « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants », *Agora débats/jeunesses*, n°64, 2013, p. 7-18.
- Loncle P., « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie*, n° 2, 2011, p. 129-147.
- Loncle P., *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010.
- Loncle P., Muniglia V., « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique », *Informations sociales*, n° 165-166, 2011, p. 120-127.
- Loncle P., Muniglia V., « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique », *Politiques sociales et familiales*, n° 102, 2010, p. 9-19.
- Longo M.-E., Gallant N. (Dir.), « Les jeunes ni en emploi, ni en formation (NEEF). Questions sur une catégorie de politiques publiques », *Bulletin d'information de l'Observatoire jeunes et société*, n° 13, 2016.
- Magord C., « Du RMI jeunes à la garantie jeunes. Les débats sur le soutien de l'autonomie des jeunes adultes », *Informations sociales*, n° 195, 2017, p. 66-75.

- Martuccelli D., « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, n° 6, 2015, p. 43-60.
- Martuccelli D., *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Armand Colin, Paris, 2006.
- Martuccelli D., De Singly F., *Les sociologies de l'individu*, Armand Colin, Paris, 2010.
- Math A., « Le non-recours en France : un vrai problème, un intérêt limité », *Recherches et prévisions*, n° 43, 1996, p. 23-31.
- Mauger G., *Âges et Générations*, La Découverte, Paris, 2015.
- Mauger G., « Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, 2001a, p. 3-4.
- Mauger G., « Les politiques d'insertion [Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, 2001b, p. 5-14.
- Maunaye E., « L'accès au logement autonome des jeunes, un chemin semé d'embûches », *Informations sociales*, n° 195, 2017, p. 39-47.
- Mazet P., « Conditionnalités implicites et productions d'inégalités. Les coûts cachés de la dématérialisation administrative », *Revue française de service social*, n° 264, 2017, p. 41-47.
- Mazet P., « La non demande de droits : prêtons l'oreille à l'inaudible », *La Vie des idées* [En ligne], 2010.
- Mazouz S., « Le profil de l'emploi. L'accompagnement des jeunes dans une mission locale » in Didier Fassin, Yasmine Bouagga, Isabelle Coutant, J.-S. Eideliman, Fabrice Fernandez, et al. *Juger, réprimer, accompagner : Essai sur la morale de l'Etat*, Seuil, Paris, 2013, p. 309-347.
- Merle P., *L'élève humilié. L'école, un espace de non-droit ?* Presses Universitaires de France, Paris, 2012.
- Merle P., « Les droits des élèves. Droits formels et quotidien scolaire des élèves dans l'institution éducative », *Revue française de sociologie*, n° 42, 2001, p. 81-115.

- Milet H., Warin P., « La prise en compte des publics dans l'évaluation des politiques publiques », *Revue française d'administration publique*, n° 148, 2013, p. 991-1002.
- Millet M., Thin D., *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Presses Universitaires de France, Paris, 2012 [2005].
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, « Guide méthodologique de la démarche de diagnostic partagé sur l'errance et la grande marginalité des jeunes », *Diffusion DGAS*, 2000.
- Muel-Dreyfus F., « L'école obligatoire et l'invention de l'enfance anormale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, 1975, p. 60-74.
- Muniglia V., « Comprendre les ruptures dans les parcours d'accompagnement. L'exemple des jeunes faisant l'expérience de la dépendance "contrainte" », *Informations sociales*, n° 195, 2017, p. 105-113.
- Muniglia V., Rothé C., « Parcours de jeunes en grande difficulté : à l'interaction des logiques d'intervention professionnelles et des usages juvéniles de l'aide sociale », *Lien social et Politiques*, n° 70, 2013a, p. 153-169.
- Muniglia V., Rothé C., « Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l'importance des autres significatifs dans le recours à l'aide sociale », *Revue française des affaires sociales*, n°1-2, 2013b.
- Muniglia V., Rothé C., « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? », *Agora débats/jeunesses*, n°62, 2012, p. 65-79.
- Muniglia V., Thalineau A., « Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables. Les conseillers des missions locales entre adaptation et tensions », *Politiques sociales et familiales*, n° 108, 2012, p. 73-82.
- Négroni C., « Ingrédients des bifurcations professionnelles : latence et événements déclencheurs » in Bessin M., Bidart C., Grossetti M. (Dir.) (2009), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, Paris, 2009, p.176-183.
- Négroni C., « La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 119, 2005, p. 311-331.

- Noël O., « Subjectivations des vécus, objectivation juridique des faits. Un dilemme pour l'évaluation des politiques relatives aux discriminations », *Informations sociales*, n° 148, 2008, p. 124-133.
- ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, Paris, 2013.
- Oeuврard F., Glasman D. (Dir.), *La déscolarisation*, La dispute, Paris, 2011 [2004].
- ONPES, « L'invisibilité sociale : une responsabilité collective », *rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, 2016.
- Oorschot W., « Les causes du non-recours. Des responsabilités largement partagées », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°43, 1996, p. 33-49.
- OVE, « La santé des étudiants », Enquête nationale conditions de vie des étudiant-e-s 2016, *Fiche de l'Observatoire national de la Vie Étudiante*, 2017.
- Papinot C., « Le "chômage-intérim" en début de vie active. Quelle socialisation salariale ? Quel accès à l'indépendance ? », *Informations sociales*, n° 195, 2017, p. 16-25.
- Parazelli M., *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Presses de l'université du Québec, Sainte-Foy (Québec), 2002.
- Paugam S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris, 2009.
- Paugam S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Presses Universitaires de France, Paris, 2000 [1991].
- Passeron J.C., « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, n°31, 1990, p. 3-22.
- Pattegay P., « L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique », *Déviance et société*, n° 25, 2001, p. 257-277.
- Payet J.-P., Giuliani F., Laforgue D. (Dir.), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

- Peugny C., *Le Destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, La République des idées, Paris, 2013.
- Peugny C., *La montée du déclassement*, La Documentation française, Paris, 2010.
- Peugny C., *Le déclassement*, Grasset, Paris, 2009.
- Pialoux M., « Jeunes sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, 1979, p. 19-47.
- Pierson P., « Increasing returns, path dependence, and the study of politics », *The American Political Science Review*, n° 94, 2000.
- Pierson P., « When effect becomes cause: Policy feedback and political change », *World Politics*, n°45, 1993, p. 595-628.
- Pimor T., « Du jeune en errance aux zonards », *Les sciences de l'éducation – Pour l'ère nouvelle*, n° 47, 2014a, p. 67-93.
- Pimor T., *Zonards. Une famille de rue*, Presses Universitaires de France, Paris, 2014b.
- Pimor T., « Auto et exodéfinitions des "zonards" », *Ethnologie française*, n° 43, 2013, p. 515-524.
- Pôle Rhône-Alpes de l'orientation, « Le décrochage scolaire en Rhône-Alpes », PRAO, Lyon, 2015.
- Portela M., Dezenaire F., « Quitter le foyer familial. Les jeunes adultes confrontés à la crise », DREES, *Études et résultats*, n° 887, 2014.
- Premier ministre, « Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », 2013 [www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE-janvier2013-2.pdf].
- Pronovost G., « Les jeunes et le temps », *Lien social et Politiques*, n° 43, 2000, p. 33-40.
- Prost A., *L'enseignement s'est-il démocratisé ? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980*, Presses Universitaires de France, Paris, 1992.
- Quaretta B., « Face à l'errance et à l'urgence sociale », *rapport au secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence*, 1995.

- Revil H., « Les plateformes d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS) : une évaluation au prisme de leurs bénéficiaires et des acteurs qui les mettent en œuvre », *rapport de recherche ODENORE*, 2017.
- Revil H., « Diagnostic quantitatif du renoncement aux soins des assurés de 18 Caisses Primaires d'Assurance Maladie », *rapport de recherche ODENORE*, 2016.
- Revil H., « L'informatisation du non-recours aux droits maladie en France. Effets et limites de la construction de problèmes publics par l'informatique », *Gouvernement et action publique*, n° 4, 2015, p. 57-80.
- Revil H., « Le non-recours à la protection complémentaire gratuite ou aidée », *Working Paper de l'ODENORE*, n° 5, 2010.
- Revillard A., « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants. La réception de l'action publique », *Revue française de science politique*, n° 68, 2018.
- Richez J.-C., « La question du logement », *Les fiches repères*, INJEP 2015.
- Ricoeur P., *Soi-même comme un autre*, Seuil, Paris, 1990.
- Ricoeur P., *Temps et récit 3 : Le temps raconté*, Seuil, Paris, 1985.
- Robert S., « Santé et recours aux soins des jeunes en insertion », mémoire de master 2 de recherche en santé publique sous la direction de P. Chauvin, Institut Pierre Louis d'épidémiologie et de santé publique, Paris, 2014.
- Robert S., Lesieur J., Chastang V., Kergoat J., Dutertre J. *et al.*, « Santé et recours aux soins des jeunes en insertion âgés de 18 à 25 ans suivis en mission locale », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, n° 65, 2017, p. 265-276.
- Rode A., « Non-recours aux soins et autonomie assumée. Récit d'enquête », *Working paper de l'ODENORE*, n°9, 2011.
- Rode A., « L'émergence du non-recours aux soins des populations précaires : entre droit aux soins et devoirs de soins », *Lien social et politiques*, n°61, 2009, p.149-158.
- Rothé C., *Jeunes en errance. Relation d'aide et carrières de marginalité*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2016.

- Rothé C., « “Jeunes en errance”. Les effets pervers d’une prise en charge adaptée », *Agora débats/jeunesses*, n° 54, 2010, p. 87-99.
- Rulke D., Zaheer S., Anderson M., « Source of managers’ knowledge of organizational capabilities », *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, n° 82, 2000, p. 134-149.
- Savolainen R., Kari J., (2004). « Placing the Internet in information source horizons. A study of information seeking by Internet users in the context of self-development », *Library & Information Science Research*, n° 26, 2004, p. 415-433.
- Sayn I., « Les obligations alimentaires (droit civil et droit de la protection sociale) », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 2005, p. 11-33.
- Schnapper D., *La compréhension sociologique*, Presses Universitaires de France, Paris, 2012.
- Schwartz B., *L’insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au Premier ministre, *La Documentation française*, Paris, 1981.
- Simon M.-O., « Le non-recours aux aides personnelles au logement. L’exemple de la CAF du Havre », *Recherches et prévisions*, n° 62, 2000, p. 13-18.
- Sonnenwald D.H., Wildemuth B.M., « A research method to investigate information seeking using the concept of information horizons : An example from a study of lower socio-economic student’s information », *New Review of Information Behaviour Research*, n° 2, 2001, p. 65-86.
- Spire A., « État des lieux. Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l’État », *Gouvernement et action publique*, n°5, p. 141-156.
- Strauss A., *Miroirs et masques. Une introduction à l’interactionnisme*, Métailié, Paris, 1992 [1959].
- Supeno E., « Bifurcations chez de jeunes adultes non diplômés et des cégépiens : information, horizon et sources », in Longo M.-E., Gallant N. (Dir.), « Les jeunes ni en emploi, ni en formation (NEEF). Questions sur une catégorie de politiques publiques », *Bulletin d’information de l’Observatoire jeunes et société*, n° 13, 2016.

- Supeno E., Mongeau V., « Horizon informationnel sur la formation et le travail chez de jeunes adultes non diplômés en situation de précarité », *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, n°18, 2015, p. 114-136.
- Tiberj V., *Les citoyens qui viennent. Comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*, Presses Universitaires de France, Paris, 2017.
- Timotéo J., « Jeunes européens non insérés. De la prise en compte des Neet à la “garantie jeunesse” », *Les fiches repères*, INJEP, 2016.
- Timotéo J., « Connaissance des droits par les jeunes. Quelques éléments de lecture », *Enquête JOC 2013-2014*, 2014.
- Van de Velde C., « Les “NEETS” : une déconstruction sociologique », in Longo M.-E., Gallant N. (Dir.), « Les jeunes ni en emploi, ni en formation (NEEF). Questions sur une catégorie de politiques publiques », *Bulletin d'information de l'Observatoire jeunes et société*, n° 13, 2016.
- Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008a.
- Van de Velde C., « L'autonomie des jeunes adultes, une affaire d'État ? Des politiques publiques aux cultures familiales en Europe », *Informations sociales*, n° 145, 2008b, p. 112-121.
- Van de Velde C., « Devenir adulte. Quatre modèles européens », *Agora débats/jeunesses*, n° 45, 2007, p. 22-31.
- Van Oorschot W., « Les causes du non-recours. Des responsabilités largement partagées », *Recherches et prévisions*, n° 43, 1996, p. 33-49.
- Van Oorschot W., Math A., « La question du non-recours aux prestations sociales », *Recherches et prévisions*, n° 43, 1996, p. 5-17.
- Veyne P., *Comment on écrit l'histoire*, Seuil, Paris, 1971.
- Vial B., « Comprendre la surexposition des jeunes aux difficultés administratives : une analyse critique des politiques publiques de jeunesse » in Défenseurs des droits, *Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France : contributions de*

- chercheurs à l'enquête du Défenseur des droits*, La Documentation française, Paris, 2019, p. 39-55.
- Vial B., « Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique », *Revue de littérature pour la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et pour l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)*, 2018.
- Vial B., « Agir sur le non-recours aux droits. Le travail d'accueil d'une association de lutte contre le décrochage scolaire », *Diversité*, 2017, p. 111-116.
- Vial B., « Ne pas se sentir concerné par ses droits. Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles », *Agora débats/jeunesses*, n° 74, 2016, p. 77-88.
- Vial B., « Les représentations des professionnels de mission locale sur le non-recours chez les jeunes : une erreur de jeunesse ? », *Communication pour le RT15 dans le colloque de l'Association Française de Sociologie « La sociologie une science contre nature ? »*, 2015.
- Vial B., « Ces jeunes qui ne viennent pas en mission locale. Du délai de "latence" au phénomène du "non-recours" », *Les dossiers de la MRIE*, 2014, p. 177-182.
- Vial B., « Indicateur de la précarité étudiante, construction et test : le recours au tutorat », *Working Paper de l'ODENORE*, n° 06, 2011.
- Vial B., « Mesurer le non-recours : problème politique et question scientifique », Mémoire de Master Progis (Études d'Opinion et de Marché) sous la direction de Stéphanie Abrial et Philippe Warin, Sciences-Po Grenoble, 2010.
- Vial B., Dulin A., « Elargir les droits des jeunes », in Philippe Warin (Dir.), *Agir contre le non-recours aux droits sociaux. Scènes et enjeux politiques*, Presses Universitaires de Grenoble, 2019.
- Vidal-Naquet P.-A., « Sur les chemins de l'errance estivale », étude pour le ministère de l'emploi et de la solidarité, *Diffusion DGAS*, 1998.
- Vidal-Naquet P.-A., Thiévant S., « Des moments pour être soi. Enquête auprès d'utilisateurs de structures d'accueils de jour », étude pour le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, *Diffusion DGAS*, 1997.
- Voegtli M., « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien social et Politiques*, n° 51, 2004, p. 145-158.

- Vollet J., « Raccrocher après avoir décroché de l'école : le temps au service de la décision », *Éducation et sociétés*, n° 37, 2016, p. 129-145.
- Vrancken D., « De la mise à l'épreuve des individus au gouvernement de soi », *Mouvements*, n° 65, 2011, p. 11-25.
- Vultur M., « Les NEETs, ces "casses-têtes" des politiques sociales », in Longo M.-E., Gallant N. (Dir.), « Les jeunes ni en emploi, ni en formation (NEEF). Questions sur une catégorie de politiques publiques », *Bulletin d'information de l'Observatoire jeunes et société*, n° 2, vol. 13, 2016.
- Warin P., *Agir contre le non-recours aux droits sociaux. Scènes et enjeux politiques*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2019.
- Warin P., « Ce que demande la non-demande . Autour du non-recours aux aides sociales », *La Vie des idées* [En ligne], 2018.
- Warin P., *Le non-recours aux politiques sociales*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2016a.
- Warin P., « Le non-recours : définition et typologies », *Working Paper de l'ODENORE*, n° 1 [version actualisée], 2016b.
- Warin P., « Sortir du discours sur la "fraude sociale" », in ODENORE, *L'Envers de la « fraude sociale » . Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, Paris, 2013.
- Warin P., « Le non-recours aux droits. Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques », *SociologieS* [En ligne], 2012.
- Warin P., « Le non-recours par désaccord. *Welfare* stigma et catégorie de non-recours », in Jaeger M. (Dir.), *Usagers ou citoyens ? De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*, Dunod, Paris, 2011, p. 117-136.
- Warin P., « Les politiques publiques face à la non-demande sociale », in Borraz O., Guiraudon V. (Dir.), *Politiques publiques, 2. Des politiques pour changer la société*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2010, p. 211-229.
- Warin P., « Le non-recours par désintérêt. La possibilité d'un "vivre hors droits" », *Vie sociale*, n° 1, 2008, p. 9-19.

- Warin P., Chauveaud C., « L'absence de complémentaire santé chez les étudiants », rapport d'étude de l'ODENORE pour le Fonds CMU, 2014.
- Warin P., Lévy J., « Ressortissants », in Laurie Boussaguet, *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^e édition, Presses de Sciences Po, Paris, 2019.
- Warin P., Mazet P., « La lutte contre le non-recours. Des enjeux pour la production des politiques sociales », *Regards*, n° 46, 2014, p. 75-82.
- Weber M., *Économie et société*, Plon, Paris, 1971 [1922].
- Zaffran J., Vollet J., *Zadig après l'école. Pourquoi les décrocheurs scolaires raccrochent-ils ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2018.
- Zaffran J., Vollet J., « Comment faire pour refaire ? Les décrocheurs scolaires qui raccrochent », *Education et Formations*, n° 90, 2016, p. 137-166.
- Zarifian P., *Temps et modernité*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Zimbardo P.G., Boyd J.N., « Putting time in perspective: A valid, reliable individual-differences metric », *Journal of Personality and Social Psychology*, n° 6, 1999, p. 1271-1288.
- Zunigo X., *La prise en charge du chômage des jeunes. Ethnographie d'un travail palliatif*, Éditions du croquant, Broissieux, 2013.
- Zunigo X., « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la recherche en science sociales*, n° 184, 2010, p. 58-71.
- Zunigo X., « L'apprentissage des possibles professionnels. Logiques et effets sociaux (des missions locales pour l'emploi des jeunes) », *Sociétés contemporaines*, n° 70, 2008, p. 115-131.

Annexes

Tableau des principales raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique (Annexe 1)⁸⁶

Définition des 4 types de non-recours	Raisons associées aux types de non-recours
<p>Le non-recours par non-connaissance, lorsque l'offre sociale n'est pas connue par ses destinataires potentiels. La non-connaissance renvoie principalement à l'horizon informationnel et cognitif des destinataires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes ne disposent pas des informations suffisantes. - Les jeunes ne comprennent pas ou ne maîtrisent pas les informations dont ils disposent. - Les jeunes ne sont pas sensibilisés et ne se sentent pas concernés par les informations dont ils disposent⁸⁷.
<p>Le non-recours par non-demande, lorsque l'offre sociale est connue mais n'est pas demandée par ses destinataires potentiels. La non-demande renvoie principalement aux dispositions psychosociales, aux représentations, aux valeurs et aux critères de jugement des destinataires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes protègent leur estime d'eux-mêmes (sentiment de honte ; appréhension de l'échec ; découragement). - Les jeunes jugent le recours à l'offre inutile, coûteux, incertain, ou risqué (désintérêt ; calcul coûts/bénéfices des démarches ; estimation de la probabilité de réussite des démarches ; calcul de risques associés aux démarches). - Les jeunes affirment leur capacité à l'autonomie (mise à l'épreuve de soi ; capacité à la débrouille ; logique d'honneur et de distinction face à la dépendance ; préférences pour d'autres choix). - Les jeunes s'opposent aux normes sociales imposées par les institutions et les dispositifs (désaccord avec les principes ou les conditions d'accès à l'offre ; revendication de modèles ou de pratiques alternatives).

⁸⁶ Ce tableau s'appuie sur la typologie explicative du non-recours proposée par l'Odenore (Warin, 2016a).

⁸⁷ La notion de non-concernement est travaillée dans le quatrième chapitre et le cinquième chapitre.

<p>Le non-recours par non-proposition, lorsque l'offre sociale n'est pas proposée ou n'est pas activée par les professionnels. La non-proposition renvoie principalement aux postures, aux pratiques, aux valeurs et aux compétences professionnelles, ainsi qu'aux normes et aux contraintes institutionnelles qui régulent l'usage de l'offre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels ne connaissent pas l'offre à laquelle l'utilisateur pourrait prétendre. - Les professionnels ne maîtrisent pas les conditions qui permettraient à l'utilisateur d'accéder à une offre à laquelle il pourrait prétendre. - Les professionnels jugent les procédures trop complexes et trop coûteuses par rapport à la situation de l'utilisateur et au temps dont ils disposent. - Les professionnels anticipent l'insuffisance du budget ou du nombre de places disponibles. - Les professionnels préfèrent ne pas confronter l'utilisateur au risque d'échec de ses démarches. - Les professionnels jugent l'offre inadaptée à la situation de l'utilisateur. - Les professionnels font le choix de ne pas mentionner de façon proactive l'existence de l'offre. - Les professionnels dissuadent l'utilisateur de formuler une demande. - Les professionnels jugent la demande de l'utilisateur illégitime au regard de sa situation, de son attitude ou de son comportement.
<p>Le non-recours par non-réception, lorsque l'offre sociale est connue et demandée mais n'est pas reçue, ou partiellement seulement. La non-réception renvoie à la lourdeur, à la lenteur et à la complexité des démarches et des procédures administratives, ainsi qu'aux limites quantitatives de l'offre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes commettent une erreur au cours de leurs démarches administratives. - Les jeunes abandonnent leurs démarches administratives en cours de demande. - Le traitement de la demande des jeunes par l'administration prend du retard. - L'administration commet une erreur au cours du traitement de la demande des jeunes. - Les jeunes ne peuvent bénéficier de l'offre du fait du manque de budget ou du manque de places disponibles.

Caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées en France (Annexe 2)

Prénom	Sexe	Âge	Scolarité	Origine sociale	Logement	Temps
Aïssatou	Féminin	23 ans	CAP - vente	Milieux populaires	Habite chez sa mère	1h15
Alain	Masculin	25 ans	Bac technologique - gestion	Milieux populaires	Hébergé par ses parents	1h10
Bilal	Masculin	19 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergé par sa mère	2h10
Chloé	Féminin	25 ans	Bac général - scientifique	Milieux intermédiaires	Logement autonome (couple)	1h00
Dina	Féminin	20 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez sa mère	2h00
Eric	Masculin	21 ans	CAP - plomberie	Milieux intermédiaires	Habite chez ses parents	1h00
Fabien	Masculin	24 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Logement social (couple)	2h20
Fatima	Féminin	21 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergée en foyer	1h00
Flavien	Masculin	19 ans	CAP - charpente	Milieux intermédiaires	Hébergé par sa mère	1h10
Hugo	Masculin	18 ans	Bac professionnel - vente	Milieux populaires	Habite chez ses parents	0h40
Jeanne	Féminin	22 ans	Bac technologique - agroalimentaire	Milieux intermédiaires	Hébergée par une amie	1h05
Jérôme	Masculin	22 ans	Sans diplôme	Milieux aisés	Habite chez ses parents	1h30
Jessica	Féminin	21 ans	Sans diplôme - CQP toiletteur canin	Milieux populaires	Habite chez ses parents	1h45
Joao	Masculin	18 ans	Bac professionnel - électronique	Milieux populaires	Habite chez ses parents	1h15
Khalid	Masculin	21 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Logement social	1h30
Kyliian	Masculin	17 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez sa mère	0h55
Leïla	Féminin	20 ans	Sans diplôme	Milieux aisés	Habite chez son père	1h00
Louis	Masculin	23 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Logement social (avec frère)	1h15
Ludovic	Masculin	20 ans	CAP - pâtisserie	Milieux intermédiaires	Habite chez ses parents	1h05
Luis	Masculin	20 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez sa mère	2h00
Lydie	Féminin	23 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez sa mère	1h35
Marjolaine	Féminin	18 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergée par son frère	1h10
Michaël	Masculin	22 ans	Bac général - littéraire	Milieux populaires	Hébergé par son frère	2h30
Olivia	Féminin	19 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez son père	0h45
Romain	Masculin	18 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez sa mère	1h00
Sofian	Masculin	18 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergé en foyer	0h40
Soukaïna	Féminin	21 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergée par l'entourage	1h00
Stan	Masculin	19 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez sa mère	1h00
Victor	Masculin	20 ans	Sans diplôme	Milieux aisés	Habite chez ses parents	1h30
Zacharie	Masculin	18 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez ses parents	0h55

Caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées en Belgique (Annexe 3)

Prénom	Sexe	Âge	Scolarité	Origine sociale	Logement	Temps
Albert	Masculin	26 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergé en foyer	1h30
Alexia	Féminin	18 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Habite chez ses parents	1h20
Boris	Masculin	17 ans	Sans diplôme (raccrochage en cours)	Milieux populaires	Hébergé en foyer	1h25
Camille	Féminin	26 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Logement social	2h20
Cédric	Masculin	27 ans	Bac (CESS)	Milieux intermédiaires	Logement autonome	1h30
Clara	Féminin	16 ans	Sans diplôme (raccrochage en cours)	Milieux populaires	Habite chez son père	1h10
Claude	Masculin	23 ans	Bac (CESS)	Milieux aisés	Logement social (avec frères)	2h10
Dario	Masculin	25 ans	Bac (CESS)	Milieux populaires	Habite chez sa mère	1h25
Joachim	Masculin	26 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergé par sa mère	1h40
Julia	Féminin	20 ans	Sans diplôme (raccrochage en cours)	Milieux populaires	Habite chez sa mère	1h30
Julien	Masculin	15 ans	Sans diplôme (raccrochage en cours)	Milieux populaires	Habite chez son père	1h50
Marco	Masculin	23 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergée par sa mère	1h10
Mathias	Masculin	20 ans	Bac (CESS)	Milieux intermédiaires	Logement social	1h20
Mélanie	Féminin	18 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Hébergée par sa mère	1h00
Myriam	Féminin	19 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Logement social	1h15
Pauline	Féminin	23 ans	Sans diplôme	Milieux populaires	Logement social	1h25
Thomas	Masculin	23 ans	Bac (CESS)	Milieux aisés	Logement autonome (couple)	2h00

Tableau de synthèse des trois rapports publics autour du non-recours des jeunes (Annexe 4)

<p>Avis CESE (Juin 2012)</p> <p>« Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes »</p> <p>Antoine Dulin</p>	<p>Avis de suite CESE (Mars 2015)</p> <p>« Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes »</p> <p>Antoine Dulin</p>	<p>Rapport Premier Ministre (Mars 2017)</p> <p>« Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse »</p> <p>Antoine Dulin/Célia Vérot</p>
<p>Première partie synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interroger la place des jeunes dans le système de protection sociale - Prendre un compte un nouvel âge de la vie caractérisé par son instabilité - Un système trop rigide qui rend plus difficile l'accès des jeunes à l'autonomie - Les résultats pour le moins contrastés des dispositifs qui se sont superposés au fil du temps au regard du creusement des inégalités au détriment des plus vulnérables - Impacts des mutations sociales en cours souvent abordés mais dimension de 	<p>Première partie synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constat de quelques avancées mais difficultés dans mise en œuvre du Plan Priorité jeunesse - En matière d'éducation aux droits, d'information, et d'accompagnement, besoin de structurer un service public de l'information et de l'accompagnement - La coordination nationale et locale des politiques publiques a connu quelques avancées avec création délégué interministérielle - Des efforts dans association des jeunes à la définition et à l'élaboration des politiques publiques 	<p>Première partie synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience de l'importance des enjeux de simplification pour les jeunes et le caractère efficace de la démarche de simplification - Conception de la simplification comme une approche des problèmes qui vise à alléger les procédures, mieux informer sur les droits, accélérer les délais administratifs, mais aussi réexaminer les conditions de fond posées par les réglementations - La simplification pour fluidifier et sécuriser les parcours des jeunes dans une période de latence et de construction de l'avenir

<p>l'accès aux droits peu explorée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aborder la question de la sécurisation des parcours sociaux juvéniles sous l'angle du non-recours - Mettre en valeur les leviers concrets d'une optimisation du recours des jeunes à leurs droits sociaux, en termes d'information, d'accompagnement, de simplification des dispositifs - L'amélioration de l'accès et du recours aux droits sociaux doit constituer l'un des axes d'une politique publique beaucoup plus ambitieuse d'insertion des jeunes dans la société. La jeunesse comme priorité politique qui doit être perçue non pas comme une charge mais bien comme un investissement dans le présent et l'avenir de société. 	<p>mais prise de conscience très inégale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place Garantie Jeunes comme avancée certaine mais qui ne remet pas en cause le millefeuille des dispositifs à destination des jeunes - Garantie Jeunes ne répond que partiellement aux attentes des jeunes au regard du nombre élevé de NEETS - Urgence d'une véritable politique de jeunesse - Nécessité d'adapter le système de protection sociale à ce nouvel âge de la vie - Un investissement social pour permettre à chaque jeune d'avoir confiance en l'avenir - Publication d'une série de données sur jeunes vulnérables dont certaines concerne directement le non-recours (difficultés accès au logement ; chômeurs non indemnisés ; appelants aux 115 ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambition de proposer des simplifications visant à renforcer l'efficacité des dispositifs ou prestations mais aussi ambition de définir les méthodes permettant de mettre en place des dispositifs publics « conçus simples » dès le départ - Connaissance grâce aux études sur le non-recours des conséquences de la complexité sur l'accès aux droits et donc valorisation de la simplification comme un enjeu de justice sociale - Les jeunes particulièrement victimes de la complexité et du non-recours parce qu'ils vivent leurs premiers contacts avec les administrations, parce qu'ils changent fréquemment de situation au niveau de l'emploi, du logement, du statut. - Les jeunes ne sont pas armés pour faire face à complexité. Constat de manque d'information général sur leurs droits et les interlocuteurs qui existent
--	---	--

	complémentaire santé ; renoncement aux soins)	<p>pour les accompagner dans leurs parcours. Une méconnaissance qui peut alimenter représentations négatives et relations conflictuelles. Multiplication des acteurs et manque de coordination qui aggrave la complexité. Des jeunes qui reviennent après un temps d'errance et par hasard vers les structures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une multiplicité de seuils d'âge pour les 15-30 ans, 238 repérés dans le rapport, qui est caractéristique de cette complexité. Des jeunes majeurs civilement à 18 ans et mineurs socialement jusqu'à 25 ans, plus souvent pris en compte comme des ayant-droits que comme des sujets de droits. - Des conditions très restrictives pour accéder au RSA activité qui excluent les Neets les plus vulnérables et des dispositifs d'insertion professionnelle largement discrétionnaires
--	--	--

		- Un système qui repose essentiellement sur la solidarité familiale et qui pénalise les jeunes sans soutien familial
<p>5 axes de préconisations :</p> <p>→ Accompagner les jeunes dans leurs accès aux droits sociaux (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Education aux droits sociaux - Service public de l'information et de l'accompagnement - Développement de la médiation sociale et des actions hors les murs - Renforcer les missions locales dans leur rôle d'écoute et d'orientation - Intégrer le thème du non-recours dans la formation des professionnels <p>→ Rénover la gouvernance nationale et territoriale des politiques de jeunesse (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création haut-commissaire rattaché au premier ministre 	<p>4 axes de préconisations :</p> <p>→ Garantir à chaque jeune un accompagnement dans son parcours vers la vie active (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la Garantie Jeunes un droit à accompagnement, assorti d'une allocation, pour tout jeune Neets répondant aux critères - Systématiser le contrat jeune majeur pour les jeunes confiés à l'ASE en le transformant en droit jusqu'à 21 ans voire 25 ans qui intégrerait la Garantie Jeunes <p>→ Pour un accès des jeunes à de nouveaux droits (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir la prime d'activité aux jeunes aux mêmes conditions que pour les 	<p>5 axes d'objectifs :</p> <p>→ Simplifier les démarches et mieux accompagner les jeunes qui en ont besoin (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de simplifier les démarches, notamment par rapport aux exigences de pièces justificatives qui agissent comme des obstacles à l'accès aux droits - Mobilisation raisonnée du numérique pour simplifier les démarches sans exclure les moins à l'aide avec l'outil. - Préservation nécessaire d'un accompagnement personnalisé en matière d'information sur les démarches, d'orientation, de médiation numérique, d'accès à l'emploi. - Education Nationale s'est engagée à concevoir des supports pédagogiques susceptibles d'être utilisés

<p>pour une politique interministérielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire la question de l'accès aux droits dans dynamiques de régionalisation des politiques jeunesse <p>→ Associer les jeunes à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de jeunesse (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer un Conseil d'orientation pour les politiques jeunesse - Désigner représentants mouvements de jeunesse dans CESER <p>→ Sécuriser les parcours d'insertion (4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir via FEJ expérimentations de réponse au non-recours des jeunes - Comprendre non-recours jeunes CMU et CMUC - Sécuriser les parcours en matière de logement et renforcer les structures d'hébergement 	<p>autres publics et informer les jeunes sur le dispositif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager étude d'impact sur assouplissement des critères d'éligibilité au RSA socle afin qu'il soit accessible pour les jeunes qui en ont besoin dès 18 ans - Rendre effectif le droit à la qualification et à la formation en intégrant une dotation formation dans le cadre d'un accompagnement individualisé <p>→ Etendre le champ de la protection sociale individuelle des jeunes et garantir l'effectivité de l'accès aux droits (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la prévention en matière de santé et faire de la santé des jeunes une priorité de la stratégie nationale de santé - Faciliter l'accès à un professionnel de santé en initiant une réflexion pour assortir de droits propres les jeunes à partir de 16 ans 	<p>dès la rentrée 2017 pour informer les élèves sur les institutions et les droits.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de déploiement du projet expérimental « Boussole des droits » qui vise à recenser sur un territoire tous les dispositifs ouverts aux jeunes et leur permet de rentrer en contact avec un professionnel de l'accompagnement. - Proposition de mise en place d'un « rendez-vous des droits » pour que chaque jeune puisse faire le point sur l'ensemble de ses droits sociaux (aides au logement, allocations familiales, aides attribuées par les collectivités territoriales). - Organiser un accompagnement personnalisé des élèves au sein des établissements pour les aider à construire leur projet d'orientation, en priorisant les moyens sur les jeunes qui n'ont pas de réseau personnel.
---	---	---

<p>→ Redéployer les aides pour améliorer l'accès à une formation ou à un emploi (5)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remettre à plat les dispositifs pour abonder ceux qui sont efficaces et supprimer les autres - Abonder financement CIVIS afin garantir versement allocation comme prévu dans les textes et examiner revalorisation montant allocation - Assouplir les conditions d'accès au RSA activité - Instaurer un droit à la qualification et à la formation pour tous, assorti d'une allocation 	<p>sans le cadre d'un statut d'ayant-droit autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter l'offre de logement, y compris dans le cadre de l'hébergement d'urgence, et aller vers la garantie universelle des loyers <p>→ Pour une politique de jeunesse concertée réduisant le non-recours aux droits (4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le non-recours aux droits en mettant fin à l'empilement des dispositifs locaux et nationaux, en développant l'éducation aux droits sociaux, en valorisant et en développant le travail social et l'accompagnement socioprofessionnel, en simplifiant les demandes d'aides (CMU-C, ACS, bourses étudiantes), en procédant à des travaux statistiques, en particulier sur les Neets. - Rattacher le délégué interministériel au Premier 	<p>→ Ne plus penser la jeunesse à travers les âges et les statuts mais l'envisager comme un parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle, qu'il convient à la fois de fluidifier et de sécuriser (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revisiter l'ensemble de seuils d'âge et en particulier celui qui exclut l'essentiel des jeunes du revenu de solidarité active. Au regard précarité que connaissent de plus en plus de jeunes, favorables à ce que les jeunes puissent bénéficier d'un revenu minimum à partir de 18 ans. - Proposition que la Garantie Jeunes soit le socle du revenu garanti au plus de 18 ans pour que celle-ci s'inscrive dans un projet d'insertion sociale et professionnelle. - Proposition d'expérimentations pour étendre le public visé par la Garantie Jeunes et supprimer la limitation de durée maximum aujourd'hui établie à un an.
--	---	---

	<p>ministre, désigner la région comme chef de file de la coordination des politiques de jeunesse et organiser une meilleure coordination des acteurs au niveau d'un bassin de vie</p> <p>- Créer un Conseil d'orientation des politiques de jeunesse et assurer meilleure participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques</p>	<p>- Appel à reconnaissance véritable d'un droit à la formation tout au long de la vie compte tenu des logiques de relégation scolaires dans filières professionnelles non désirées. Un droit à la formation tout au long de la vie qui serait constitué sans conditions d'activité préalable.</p> <p>- Deux piliers de la sécurisation du parcours des jeunes seraient ainsi cette nouvelle Garantie Jeunes 2.0 et ce capital formation</p> <p>- D'autres mesures formulées pour faciliter l'accès des jeunes à la couverture maladie universelle complémentaire, à la garantie de logement Visale, et à la prime d'activité.</p> <p>→ Agir dans un cadre institutionnel renouvelé, grâce à une coordination accrue au niveau territorial (3)</p> <p>- Des efforts soulignés dans le cadre du plan « Priorité</p>
--	---	---

		<p>Jeunesse » et avec la création d'un délégué interministériel à la jeunesse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confier aux régions un pôle de planification stratégique en matière de jeunesse dans le prolongement de la loi du 27 janvier 2017 qui a confié aux régions des compétences en matière d'information des jeunes. - Coordination opérationnel entre les acteurs d'une même région au niveau infrarégional le plus pertinent selon les caractéristiques des territoires (bassins d'emploi, intercommunalité, département). - Des évolutions à apporter pour faire des missions locales de véritables pôles jeunesse. <p>→ Apporter une attention particulière à l'accès à l'autonomie des jeunes sortants de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse (4)</p>
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Alerte sur l'urgence de réinvestir la protection des jeunes majeurs, alors que de nombreux départements raccourcissent la durée des contrats et mettent les jeunes dans la précarité. - Proposition que les jeunes sortants de mesures de protection puissent bénéficier de la nouvelle Garantie jeunes 2.0 avec un accompagnement éducatif et social renforcé. <p>→ Ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des statuts, des dispositifs, des cases qui peuvent protéger les jeunes mais aussi les enfermer et créer des ruptures de prise en charge, faisant ainsi de la jeunesse un parcours d'obstacle. - En finir avec une forme de bizutage social, voire de maltraitance institutionnelle, que connaissent certains jeunes et qui mine la confiance dans notre système de solidarité intergénérationnelle.
--	--	--

<p>A retenir :</p> <p>Un rapport qui critique les politiques de jeunesse, dont l'argumentaire est structuré autour de la construction du non-recours comme problème public renvoyant à différents enjeux d'action publique dont l'éducation et l'information sur les droits sociaux, le type d'accompagnement social proposé aux jeunes, et la simplification des dispositifs. Un rapport qui insiste également sur les effets sociaux du non-recours en termes d'intégration sociale et d'inégalités. Un rapport qui propose une série d'aménagements du système sans changement profond, qui ouvre toutefois des pistes de réflexions vers des évolutions structurelles du système, en particulier à travers remise à plat de l'empilement des dispositifs, revalorisation financière du CIVIS, et assouplissement</p>	<p>A retenir :</p> <p>Un rapport qui tout en soulignant certaines avancées comme le lancement de la Garantie Jeunes et la création d'un délégué interministériel pointe à nouveau l'inadéquation du système de protection sociale aux parcours sociaux juvéniles en s'appuyant notamment sur les causes et les effets du non-recours. Un rapport qui insiste sur enjeu d'éducation et d'information sur les droits sociaux, sur un enjeu de simplification des démarches pour les jeunes, et sur un enjeu de participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques. Un rapport qui franchit un palier dans la critique en appelant à la construction d'une véritable politique jeunesse et en affirmant la nécessité de mettre fin à</p>	<p>A retenir :</p> <p>Un rapport très fouillé qui éclaire la complexité des conditions d'accès aux droits et aux dispositifs, notamment en raison de la multiplicité des seuils d'âges. Un rapport qui donne à voir en quoi les jeunes peuvent être considérés comme les premières victimes de la complexité (expérience nouvelle des démarches, instabilité statutaire, effets des difficultés d'accès aux droits sur les parcours). Formulation de nombreuses propositions précises pour simplifier les droits, ainsi que pour sécuriser et fluidifier les parcours sociaux juvéniles notamment à travers l'ouverture des confiions d'accès à la garantie jeunes et l'existence d'un effectif à la formation toute la vie pour tous les jeunes. Une entrée par la simplification administrative en apparence technique mais qui se veut un</p>

<p>des conditions d'accès au RSA activité. Proposition notable d'intégration du non-recours dans la formation des professionnels et appel à des travaux pour mieux comprendre le non-recours.</p>	<p>l'empilement des dispositifs pour aller vers une logique de droit sociaux, que ce soit pour la Garantie Jeunes, le Contrat Jeunes Majeurs, ou le retour en formation. Un rapport qui ouvre l'idée d'une ouverture du RSA dès 18 ans à travers appel à expérimentations.</p>	<p>levier de transformations plus profonde du modèle de protection sociale à travers remise en cause logique inégalitaire de la familiarisation, et restriction d'accès aux minimas sociaux qui confine les jeunes à une forme de minorité sociale. Un rapport qui franchit très clairement un palier dans sa prise de position politique. Critique forte du modèle en place qui s'apparente à un bizutage social et proposition d'un changement fondamental de logique via un revenu minimum garanti assorti d'un accompagnement social ajusté aux situations et aux besoins, et vers un droit effectif à la formation tout au long de la vie.</p>
---	--	---

Tableaux sur les facteurs d'activation du non-concernement (Annexe 5)

	Période Incapacité	Période découragement	Profiter temps libre	Formation pas envisagée	Spirale précaire	Petits trafics	Méconnaissance offre sociale	Représentations négatives	Gêne ou honte	Affirmation autonomie	Sentiment insatisfaction	Sentiment disqualification	Nombre facteurs
Aïssatou		4 ^{ème} facteur d'activation					1 ^{er} facteur d'activation			3 ^{ème} facteur d'activation		2 ^{ème} facteur d'activation	4
Alain					1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation	4 ^{ème} facteur d'activation		2 ^{ème} facteur d'activation	5 ^{ème} facteur d'activation		5
Bilal		5 ^{ème} facteur d'activation				1 ^{er} facteur d'activation		6 ^{ème} facteur d'activation	4 ^{ème} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation		6
Chloé		1 ^{er} facteur d'activation			3 ^{ème} facteur d'activation		5 ^{ème} facteur d'activation	4 ^{ème} facteur d'activation	6 ^{ème} facteur d'activation		2 ^{ème} facteur d'activation		6
Dina		4 ^{ème} facteur d'activation					5 ^{ème} facteur d'activation			3 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation	5
Eric	7 ^{ème} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation		4 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation		5 ^{ème} facteur d'activation			6 ^{ème} facteur d'activation	7
Fabien		5 ^{ème} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation		1 ^{er} facteur d'activation		4 ^{ème} facteur d'activation				5
Fatima					1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation		3
Flavien			2 ^{ème} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation					1 ^{er} facteur d'activation			3
Jeanne			1 ^{er} facteur d'activation				3 ^{ème} facteur d'activation			2 ^{ème} facteur d'activation	4 ^{ème} facteur d'activation		4
Jérôme	1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation					3 ^{ème} facteur d'activation	4 ^{ème} facteur d'activation					4
Jessica		6 ^{ème} facteur d'activation		5 ^{ème} facteur d'activation			1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation		4 ^{ème} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation	6
Khalid		1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation				3 ^{ème} facteur d'activation						3
Kylian		2 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation			3 ^{ème} facteur d'activation						4 ^{ème} facteur d'activation	4
Leïla					2 ^{ème} facteur d'activation			4 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation	5 ^{ème} facteur d'activation	6 ^{ème} facteur d'activation	6
Louis				7 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation	6 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation	4 ^{ème} facteur d'activation	5 ^{ème} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation			7
Ludovic	1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation					3 ^{ème} facteur d'activation						3
Luis	4 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation					7 ^{ème} facteur d'activation		6 ^{ème} facteur d'activation	5 ^{ème} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation	7
Lydie	3 ^{ème} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation		4 ^{ème} facteur d'activation					1 ^{er} facteur d'activation	4
Michaël	1 ^{er} facteur d'activation	5 ^{ème} facteur d'activation			4 ^{ème} facteur d'activation			6 ^{ème} facteur d'activation			2 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation	6
Olivia	1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation					3 ^{ème} facteur d'activation		4 ^{ème} facteur d'activation				4
Romain		6 ^{ème} facteur d'activation		2 ^{ème} facteur d'activation			4 ^{ème} facteur d'activation	5 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation			6
Stan				4 ^{ème} facteur d'activation		1 ^{er} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation		4
Soukaïna	2 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation		4 ^{ème} facteur d'activation			3 ^{ème} facteur d'activation						4
Victor		2 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation						4 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation			4
Zacharie		1 ^{er} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation		4 ^{ème} facteur d'activation				4

	Période Incapacité	Période découragement	Profiter temps libre	Formation pas envisagée	Spirale précaire	Petits trafics	Méconnaissance offre sociale	Représentations négatives	Gêne ou honte	Affirmation autonomie	Sentiment insatisfaction	Sentiment disqualification	Potentiel maximum
Période Incapacité		7	0	1	3	0	6	2	3	1	2	4	8
Période découragement	7		4	5	4	2	14	5	10	6	6	7	18
Profiter de son temps libre	0	4		0	1	1	3	0	2	3	1	1	6
Formation pas envisagée	1	5	0		3	2	6	2	5	3	2	2	7
Engagement spirale précaire	3	4	1	3		1	7	5	5	4	5	4	10
Engagement petits trafics	0	2	1	2	1		1	2	2	3	2	1	4
Méconnaissance offre sociale	6	14	3	6	7	1		5	9	7	7	6	19
Représentations négatives	2	5	0	2	5	2	5		5	5	5	2	8
Sentiment gêne ou honte	3	10	2	5	5	2	9	5		6	5	4	12
Affirmation autonomie	1	6	3	3	4	3	7	5	6		7	4	12
Sentiment insatisfaction	2	6	1	2	5	2	7	5	5	7		5	11
Sentiment disqualification	4	7	1	2	4	1	6	2	4	4	5		9
Potentiel maximum	8	18	6	7	10	4	19	8	12	12	11	9	

	Période Incapacité	Période découragement	Profiter temps libre	Formation pas envisagée	Spirale précaire	Petits trafics	Méconnaissance offre sociale	Représentations négatives	Sentiment gêne ou honte	Affirmation autonomie	Sentiment insatisfaction	Sentiment disqualification
Aïssatou							1 ^{er} facteur d'activation			3 ^{ème} facteur d'activation		2 ^{ème} facteur d'activation
Alain					1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation			2 ^{ème} facteur d'activation		
Bilal						1 ^{er} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation	
Chloé		1 ^{er} facteur d'activation			3 ^{ème} facteur d'activation						2 ^{ème} facteur d'activation	
Dina										3 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation
Eric		2 ^{ème} facteur d'activation			1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation					
Fabien				3 ^{ème} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation		1 ^{er} facteur d'activation					
Fatima					1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation	
Flavien			2 ^{ème} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation					1 ^{er} facteur d'activation		
Jeanne			1 ^{er} facteur d'activation				3 ^{ème} facteur d'activation			2 ^{ème} facteur d'activation		
Jérôme	1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation					3 ^{ème} facteur d'activation					
Jessica							1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation			2 ^{ème} facteur d'activation
Khalid		1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation				3 ^{ème} facteur d'activation					
Kylian		2 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation			3 ^{ème} facteur d'activation						
Leïla					2 ^{ème} facteur d'activation				3 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation		
Louis					1 ^{er} facteur d'activation		3 ^{ème} facteur d'activation			2 ^{ème} facteur d'activation		
Ludovic	1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation					3 ^{ème} facteur d'activation					
Luis		1 ^{er} facteur d'activation									2 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation
Lydie	3 ^{ème} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation							1 ^{er} facteur d'activation
Michaël	1 ^{er} facteur d'activation										2 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation
Olivia	1 ^{er} facteur d'activation	2 ^{ème} facteur d'activation					3 ^{ème} facteur d'activation					
Romain				2 ^{ème} facteur d'activation					3 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation		
Stan						1 ^{er} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation	
Soukaïna	2 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation					3 ^{ème} facteur d'activation					
Victor		2 ^{ème} facteur d'activation	1 ^{er} facteur d'activation							3 ^{ème} facteur d'activation		
Zacharie		1 ^{er} facteur d'activation	3 ^{ème} facteur d'activation				2 ^{ème} facteur d'activation					

	Période Incapacité	Période découragement	Profiter temps libre	Formation pas envisagée	Spirale précaire	Petits trafics	Méconnaissance offre sociale	Représentations négatives	Gêne ou honte	Affirmation autonomie	Sentiment insatisfaction	Sentiment disqualification	Potentiel maximum
Période Incapacité		4	0	0	1	0	5	0	0	0	1	2	6
Période découragement	4		4	0	2	1	7	0	0	1	2	1	11
Profiter de son temps libre	0	4		0	1	1	3	0	0	3	0	0	6
Formation pas envisagée	0	0	0		1	0	1	0	1	1	0	0	2
Engagement spirale précaire	1	2	1	1		0	5	0	1	4	1	1	9
Engagement petits trafics	0	1	1	0	0		0	0	0	2	2	0	3
Méconnaissance offre sociale	5	7	3	1	5	0		0	1	4	1	2	14
Représentations négatives	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Sentiment gêne ou honte	0	0	0	1	1	0	1	0		2	0	1	3
Affirmation autonomie	0	1	3	1	4	2	4	0	2		3	2	11
Sentiment insatisfaction	1	2	0	0	1	2	1	0	0	3		3	7
Sentiment disqualification	2	1	0	0	1	0	2	0	1	2	3		6
Potentiel maximum	6	11	6	2	9	3	14	0	3	11	7	6	

